SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

I

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

II

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUE & SOCIALE

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

III

DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

IV

ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

V

MOBILITÉ DES PERSONNES

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VI

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VII

DYNAMIQUE MARITIME

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VIII

DYNAMIQUE COMMERCIALE

DIAGNOSTICS SOCIO-ÉCONOMIQUES

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

IX

DYNAMIQUE AGRICOLE

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

X

DYNAMIQUE TOURISTIQUE

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

XI

TRANSPORT DE MARCHANDISES

SCoT Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

XII

LE LITTORAL DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

PAR LE COMITÉ SYNDICAL :

- APPROBATION DU SCoT LE 12 JUILLET 2022

- MISE EN COMPATIBILITÉ PAR ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2026 PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ RÉSEAU DE TRANSPORT D' ELECTRICITÉ (RTE), DES TRAVAUX DE CRÉATION DE LA DOUBLE LIAISON ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 225 000 VOLTS GRANDE-SYNTHE- VENUS ET À LA CRÉATION DE LA DOUBLE LIAISON ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 225 000 VOLTS VENUS - WESTHOUCK, ET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE, DANS LE CADRE DU PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE

- MISE EN COMPATIBILITÉ PAR DÉCRET N°2026-790 DU 13 AOÛT 2026 ADOPTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE ET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT ET DÉPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE DONS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION D'UNE PAIRE DE RÉACTEURS ÉLECTRONUCLÉAIRES DE TYPE EPR2 PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME ÉLECTRICITÉ DE FRANCE À GRAVELINES

- APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE POUR INTEGRER LA TRAJECTOIRE ZAN LE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

ADDITIF

A. LA RÉINDUSTRIALISATION DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

Le contexte de la réindustrialisation
les enjeux de la région Flandre-Dunkerque

B. DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS REVUS À LA BAISSE

Une estimation des besoins en logement qui s'appuie sur de nouvelles projections démographiques

Les besoins en logement induits

C. ETAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

La consommation foncière enregistrées entre 2011 et 2021

L'état des lieux de la consommation entre 2021 et 2024

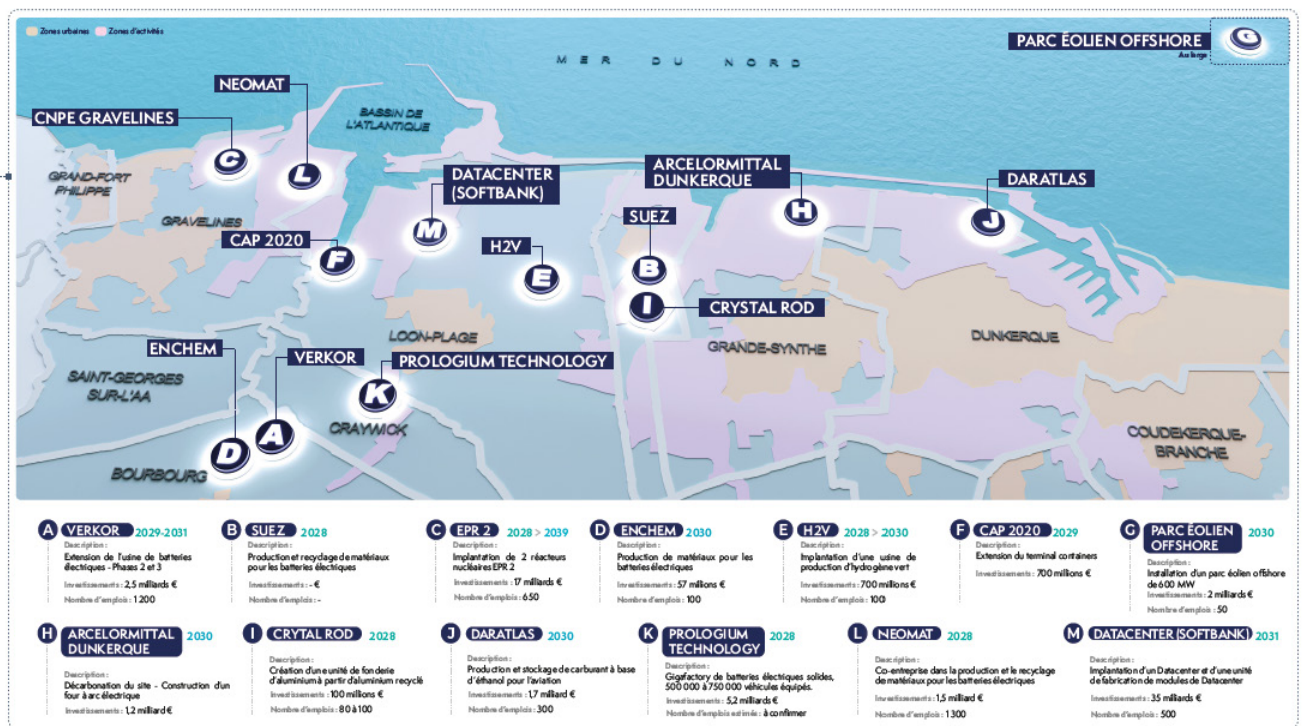
Les projets des collectivités

Le Contexte de la réindustrialisation

Historiquement ancré dans un développement industriel porté par la sidérurgie sur l'eau et la présence d'un port maritime, le territoire de la Région Flandre-Dunkerque va connaitre un nouvel élan. Il va bénéficier, à la fois, du lancement des politiques de réindustrialisation, de décarbonation et de l'engagement des entreprises dans ce processus ainsi que la programmation pluriannuelle de l'énergie. En effet, la disponibilité de foncier, en particulier sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, a permis d'accueillir plusieurs projets d'implantations industrielles de grande ampleur.
Le projet de développement du port CAP2020 a permis de réaliser infrastructures (extension de bassins, nouvelles dessertes...) et terrains pour accueillir de nouvelles entreprises industrielles. Une filière économique complète autour de la batterie a ainsi pu se constituer ; de la construction au recyclage. Les projets de décarbonation des entreprises industrielles historiques nécessitent un renforcement de l'approvisionnement en électricité, impliquant un déploiement de nouvelles infrastructures de transport de l'électricité. Le projet d'éoliennes off-shore et l'implantation de 2 EPR2 font partie des projets structurants du territoire.

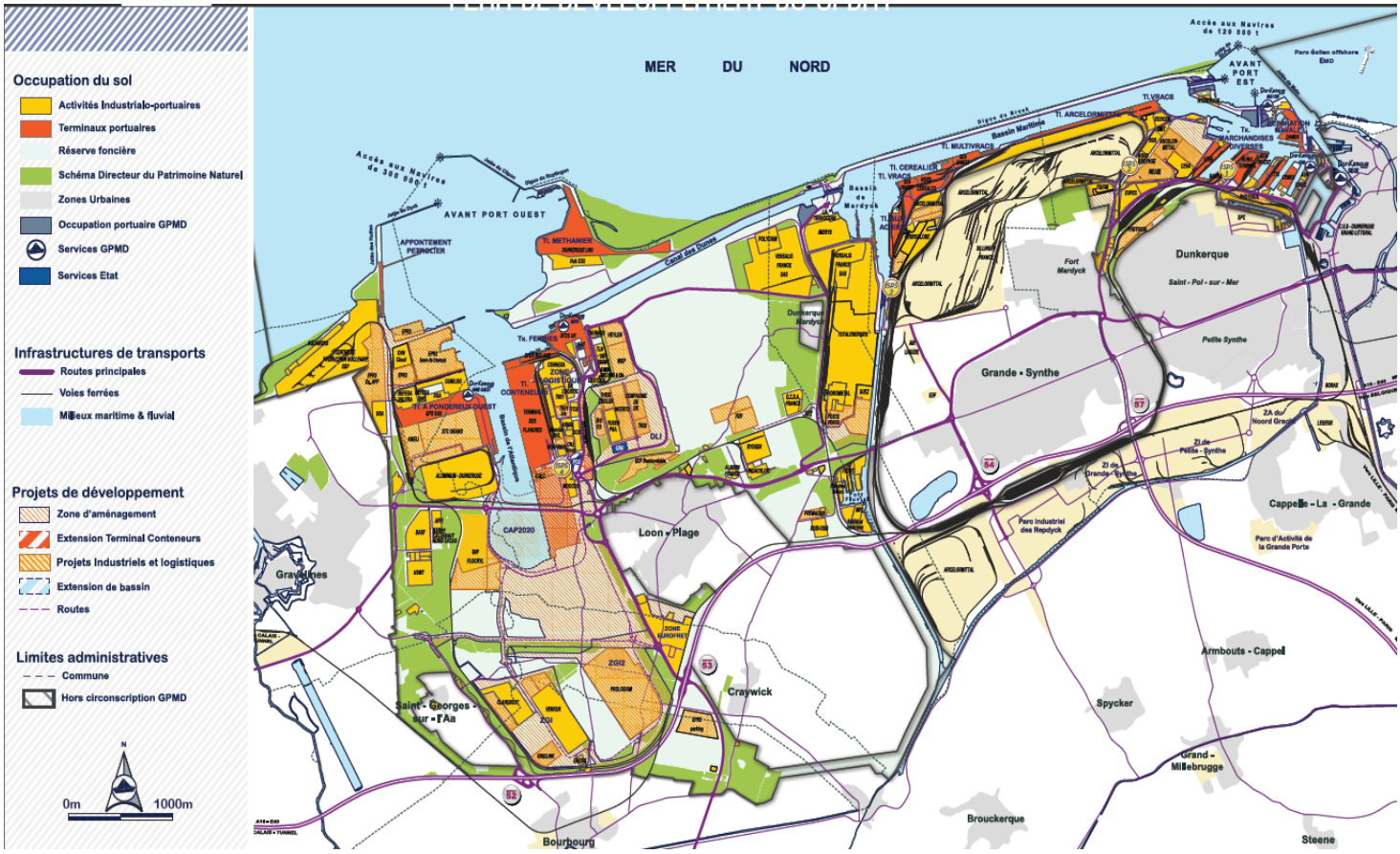
LA VEILLE SPATIALISÉE DES PROJETS - ZOOM SUR LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Les 12 grands projets industriels



Grille de lecture : les années figurant en bleu à côté du nom des entreprises est l'année d'implantation ou la durée du chantier pour le CNPE de Gravelines.

Concrètement, cela se traduit par l'inauguration de l'usine Verkor le 11 décembre 2025, la pose de la première pierre de l'usine Prologium le 10 février 2026 et le lancement en 2026 des travaux d'extension du bassin de l'Atlantique et la construction d'un nouveau quai de 1 000 mètres en eaux profondes. Cela est permis notamment par la mise en service de la route inter Atlantique, nouvelle voie de desserte de la zone industrialo-portuaire en remplacement de la D601.



Afin d'accompagner cette réindustrialisation, le territoire bénéficie d'une reconnaissance nationale notamment par l'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'hectares à artificialiser au titre des projets d'envergure nationale et européenne (PENE), à hauteur de 896 hectares.
Les premiers chiffres, issus de l'OCS2D, publiés fin mars 2026 montrent d'ailleurs que ces grands projets économiques et portuaires sont passés en phase opérationnelle. En effet, 589 hectares de consommation brute d'ENAF ont été comptabilisés entre 2021 et 2024 principalement dans les communes de l'ouest du territoire :

- Craywick : 156,58 hectares ;
- Bourbourg : 123,2 hectares
- Loon-Plage : 119,61 hectares ;
- Saint-Georges-sur-l'Aa : 60,76 hectares ;
- Gravelines : 40,98 hectares

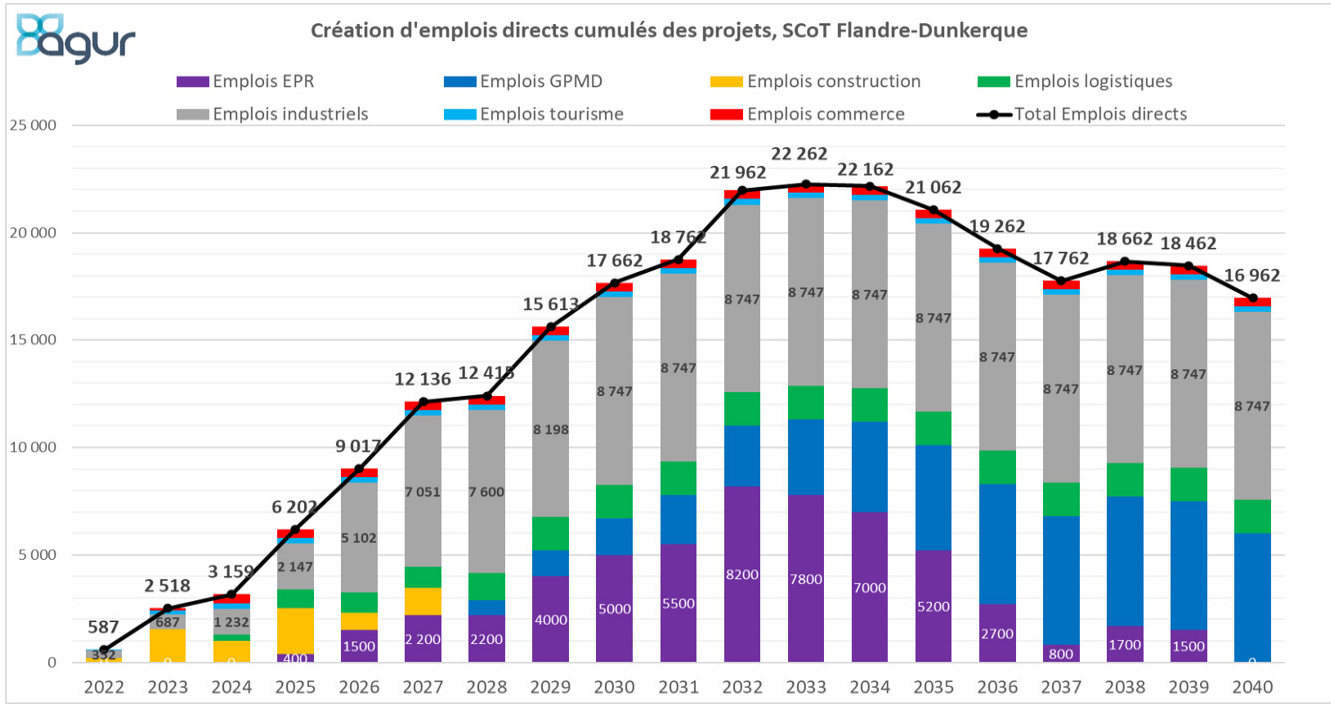
La force d'un territoire en développement est d'être en mesure de répondre aux nombreux enjeux découlant d'un tel développement économique et démographique.
En ce sens, dans le cadre de la démarche Dunkerque 2030 initiée par le Préfet du Nord dès 2023, une gouvernance spécifique a été mise en place permettant à la fois d'appréhender les évolutions à venir et d'anticiper les besoins liés au développement industriel attendu : logement, mobilité, emploi/formation. Cette gouvernance, co-animée par la CUD et la sous-préfecture, réunit partenaires et acteurs du territoire : Collectivités territoriales, Etat, Chambres consulaires, agence d'urbanisme, acteurs du monde économique et de l'habitat ainsi que les territoires limitrophes et le PMCO.
Elle a permis d'associer les territoires limitrophes et d'aborder la question de la mobilité et du logement, en montrant l'impact prévisible sur leur territoire, notamment par l'analyse des navettes domicile-travail. Elle a mobilisé les acteurs économiques et de la formation au regard des besoins en main d'œuvre induit.
Elle a mis en place le suivi partenarial des créations d'emplois afin d'évaluer annuellement l'évolution de l'emploi attendu. Compte tenu de l'importance des entreprises attendues, de type gigafactory, ce ne sont pas moins de 20 000 emplois attendus d'ici 2033.

Parmi ces 20 000 emplois attendus, il est possible de distinguer plusieurs types d'emplois générant des besoins différents

- Les emplois permanents liés au fonctionnement de l'entreprise, qui pourront être occupés par des actifs du territoire ou venant d'un autre territoire.
- Les emplois de chantier au moment de la construction de l'unité de production, occupés par des salariés en mobilité présents sur le territoire à la semaine. Le plus gros pourvoyeur de ces emplois sera le chantier EPR2 avec pour caractéristiques : un volume important de salariés estimé à 8 000 (et réévalué depuis par EDF à 10 000) sur site au pic de la construction (nombreux corps de métier présents), une durée de chantier assez longue (une dizaine d'années), des besoins importants en logements spécifiques.

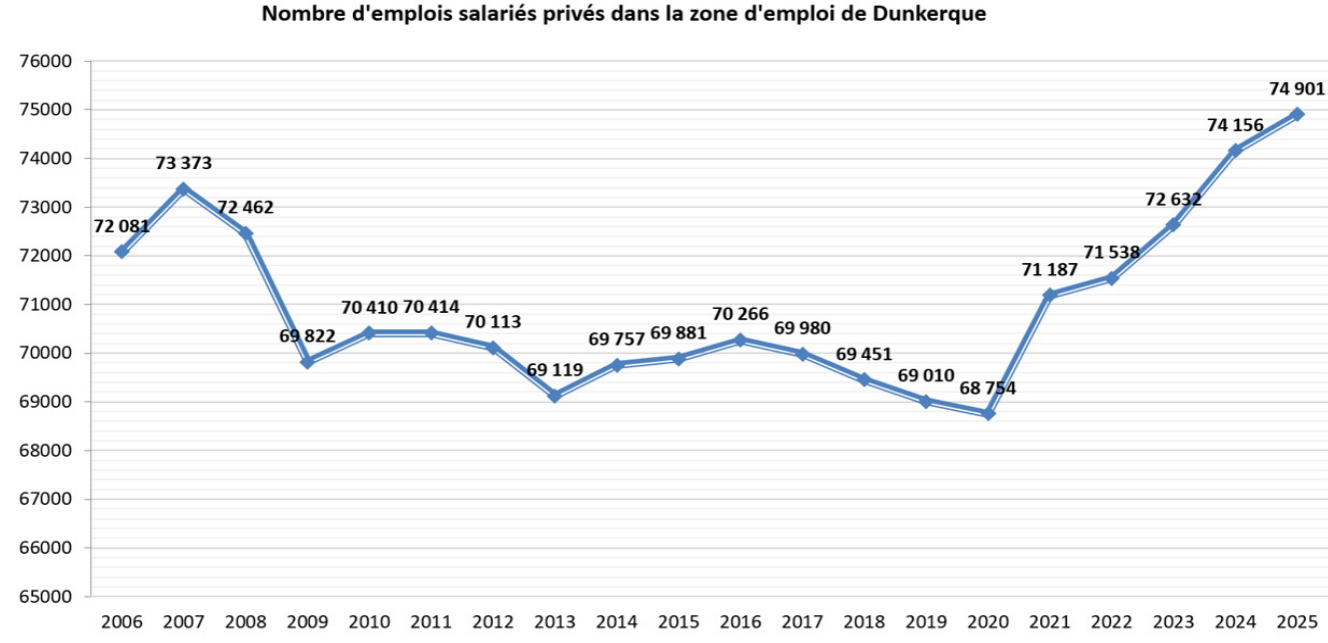
L'analyse de l'évolution des emplois salariés dans la zone de Dunkerque permet de confirmer l'augmentation des emplois.

RECENSEMENT DES EMPLOIS DIRECTS POUVANT IMPACTER L'ÉVOLUTION DE LAPOPULATION



Grille de lecture : Tableau des créations nettes d'emplois attendues avec les projets économiques de la région Flandre-Dunkerque connus, validé et arrêté le 17 mai 2023.

RECENSEMENT DES EMPLOIS DIRECTS POUVANT IMPACTER L'ÉVOLUTION DE LAPOPULATION



Les enjeux de la région Flandre-Dunkerque

Dans le domaine de la mobilité, la nouvelle stratégie de mobilité durable, déployée sur le territoire portuaire par la communauté urbaine de dunkerque, repose sur le principe « usines sans parking ».
Ces sites industriels fonctionnant en continu, génèrent des besoins spécifiques en mobilité et stationnement. La stratégie de la collectivité développée vise à limiter l'artificialisation des sols, favoriser les mobilités alternatives et apporter une solution au risque de saturation du réseau à proximité des nouvelles industries.
Ainsi, l'objectif réside dans le déploiement d'offres de transports pour chacun des modes alternatifs afin d'offrir pour les 20 000 nouveaux emplois ainsi que l'ensemble des 15 000 emplois industriels déjà présents, et l'ensemble des habitants, des alternatives efficaces à la voiture individuelle. Il est ainsi le développement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour permettre un report modal efficace, la création d'une station intermodale centrale dans le projet de desserte imaginée par la CUD et l'implantation d'un système de transport collectif autonome sur rails. La création de parkings silos mutualisés permettra le rabattement vers les systèmes de transports pour les salariés des territoires limitrophes, notamment, ne bénéficiant pas de desserte en transport en commun adaptée.
Outre une station intermodale centrale située dans la zone industrialo-portuaire, quatre sites, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été identifiés comme stratégiques par leur proximité avec les grands axes de desserte de la zone et leur potentiel de rabattement multimodal :

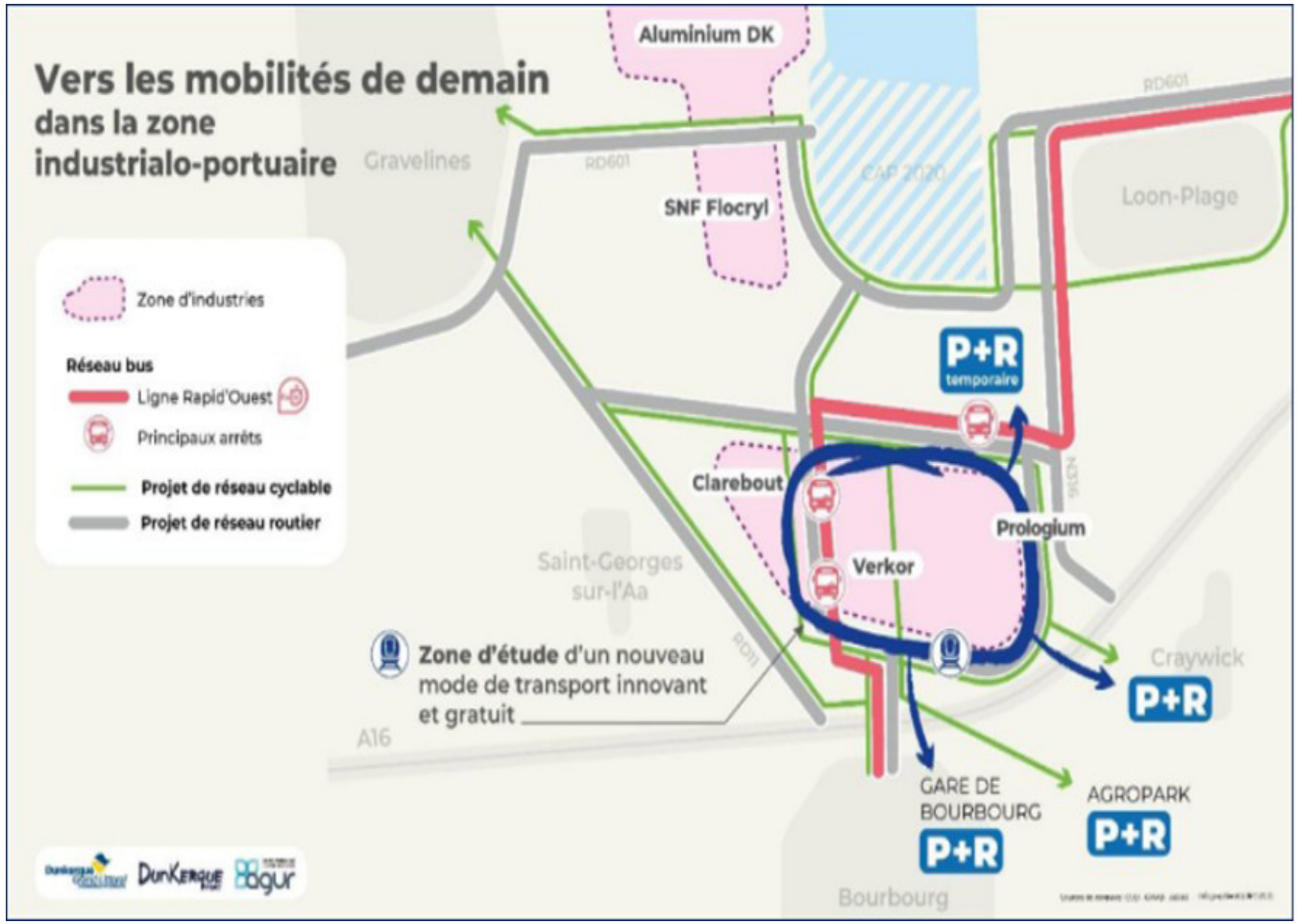
- Gare de Gravelines ;
- Site de l'Agropark à Bourbourg en proximité de la gare de Bourbourg ;
- Site du bec de canard à Craywick en proximité de l'autoroute A16 ;
- Site nord-ouest du centre commercial Aushopping à Grande-Synthe situé à la sortie du centre d'agglomération.

De plus, les enjeux de la région Flandre-Dunkerque sont de pouvoir **concilier développement économique et cadre de vie, et de répondre conjointement :**

- **aux besoins liés à la population présente sur le territoire**
- **et aux besoins liés aux nouveaux emplois qu'ils soient pérennes ou de chantier,**

notamment en matière de logement.

SCHÉMA D'ORGNISATION DE LA MOBILITÉ INDUSTRUELLE



B. DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS REVUS À LA HAUSSE

(mise à jour du diagnostic thématique II – Dynamiques déographique et sociale / partie 3 Scénarios de développement démographique)

L'ambition du SCoT de la Région de Flandre-Dunkerque est d'assurer les besoins induits par le développement industriel attendu, et notamment de

- permettre aux salariés qui arrivent sur les emplois de se loger et de se sentir accueillis ;
- préserver la capacité du territoire à toujours mieux répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Une estimation des besoins en logements qui s'appuie sur de nouvelles projections démographiques

La démarche du Syndicat mixte du SCoT de la région Flandre-Dunkerque

Face aux perspectives de développement industriel qui se dessinent, le Syndicat mixte du SCoT de la région Flandre-Dunkerque a engagé, en partenariat avec l'INSEE, une étude visant à mieux comprendre les conséquences des créations d'emplois attendues sur l'évolution de la population, et anticiper les besoins notamment en matière de logement, de services, de mobilité...

Une démarche de co-construction à l'échelle du territoire

Le Syndicat mixte du SCoT a choisi de s'inscrire dans une logique de co-construction multipartenariale et interterritoriale. L'étude a ainsi été pensée comme un outil au service du territoire. Ont été associés les collectivités territoriales, l'Etat, les acteurs économiques et de l'emploi, les SCoT...

L'impact des créations d'emplois sur la démographie de la région Flandre-Dunkerque

Selon les projections tendancielles de l'INSEE (modèle OMPHALE), et sans les créations d'emplois, entre 2020 et 2040, il serait attendu :

- une diminution de la population active de 109 539 à 94 694 actifs (soit – 14 845 actifs) ;
- une augmentation des navettes domicile de 2 060 déplacements supplémentaires entrants ;
- une baisse du nombre des ménages de 1 820 unités (avec une réduction de la taille des ménages atteignant 2,04 en 2040).

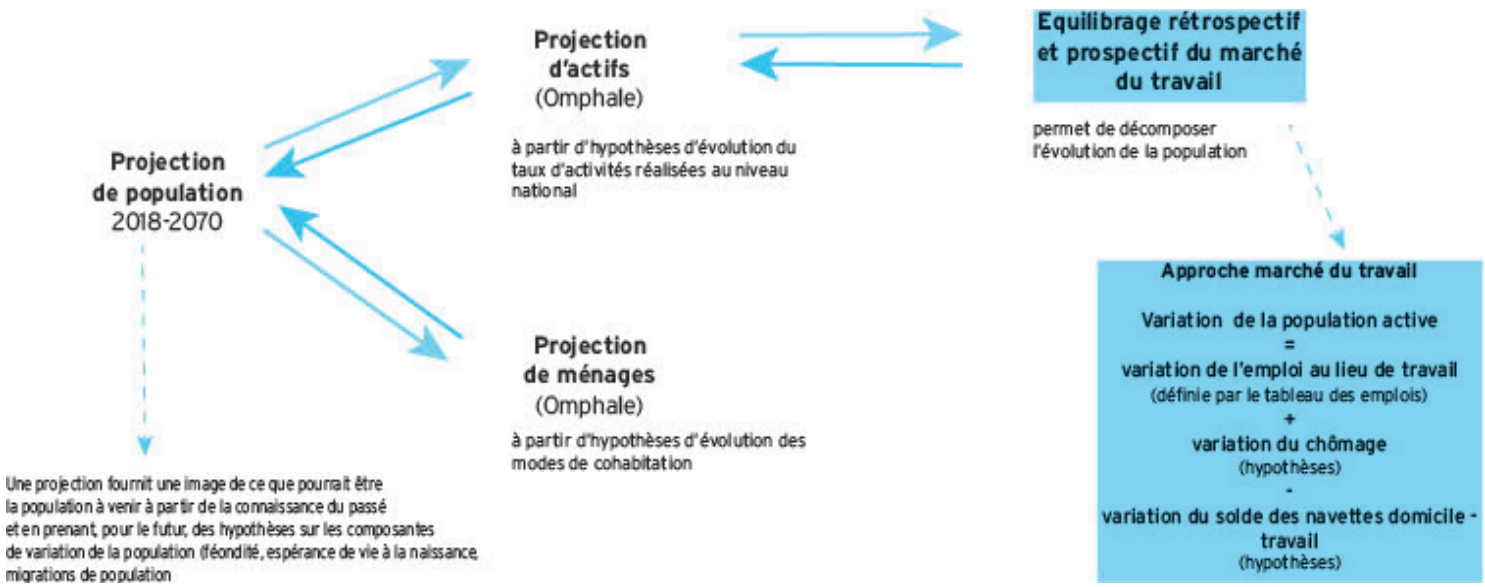
Ces tendances correspondent au mouvement de fond de la population en place.

Pour mesurer l'impact des créations d'emplois attendues, l'INSEE a utilisé son outil **"Equilibrage rétrospectif et prospectif du marché du travail"**. Il permet de faire varier les projections d'actifs puis celle de la population.

Cet outil a été utilisé avec l'approche **"Marché du travail"** qui utilise l''équation suivante :

variation de la population = variation de l'emploi au lieu d'emploi + variation du taux de chômage - variation du solde des navettes domicile trava

SCHÉMA DE L'OUTIL «EQUILIBRAGE RÉTROSPECTIF ET PROSPECTIF DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Les hypothèses injectées dans cette équation sont les suivantes :

- Variation de l'emploi au lieu de travail :

Elle correspond au nombre d'emplois attendus (directs et indirects). 2 périodes ont été définies :

2020-2033 : + 24 010 emplois
2020 -2040 : + 18 350 emplois

- Variation du chômage :

Elle a été définie avec les acteurs et partenaires du territoire. Une hypothèse de plein emploi a été retenue dans la mesure où l'ambition politique était de faire bénéficier, de ces nouveaux emplois, les actifs du territoire en développant des politiques publiques spécifiques. Le plein emploi a été défini à 7%, soit près de 10 000 chômeurs dunkerquois en moins, soit un rythme tendanciel de diminution multiplié par 1.7.

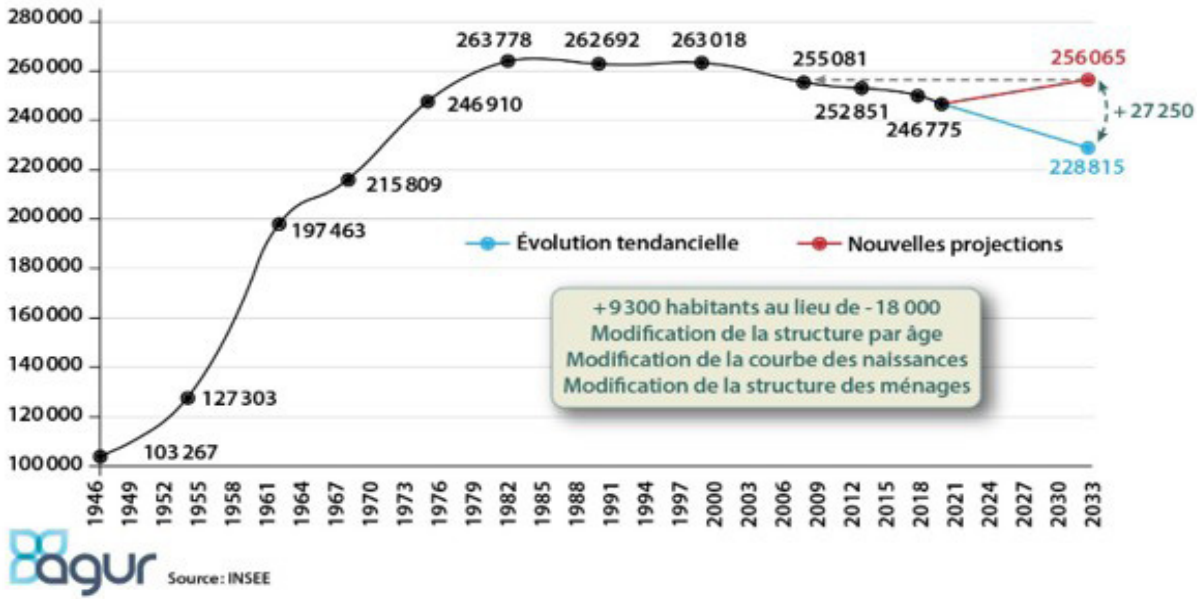
- Variation du solde des navettes domicile-travail :

Le taux des navettes domicile-travail a été maintenu à son niveau actuel, signifiant une volonté d'enrayer l'augmentation de celles-ci constatée depuis plusieurs années, et supposant d'augmenter la résidentialisation de la population active. Cela représente toutefois une augmentation de 6 000 entrants et 4 000 sortants.

Conclusion :
Si les hypothèses de travail sont maintenues (plein emploi et maintien du taux actuel des navettes domicile-travail), l'étude INSEE montre, alors, que :

- **la population pourrait attendre le niveau de 2008 (soit 256 000 habitants environ),**
- **la structure de la population va se modifier structurellement : vieillissement important de la population et diminution de la taille des ménages.**

POPULATION SCoT FLANDRE-DUNKERQUE ET PROJECTIONS



Source : INSEE

Les besoins de logements induits

Ainsi, la population de la Région Flandre-Dunkerque pourrait attendre son niveau de 2008, soit 256 000 habitants. En revanche, la structure de la population attendue ne sera pas la même qu'en 2008. En effet, le phénomène de vieillissement de la population va s'accélérer et la taille moyenne des ménages va continuer de diminuer.

Un vieillissement très marqué de la population
Les plus de 75 ans seront plus nombreux en 2033 qu'en 2020 : +61%, soit 12 600 personnes de plus. Dans le même temps, le nombre d'enfants diminuera mais moins vite que prévu par les projections tendancielles : -8% d'enfants de 0-10 ans en 2033 (contre -22%).

Une structure des ménages qui se modifie
Les ménages composés d'une personne vont augmenter : passant de 33% en 2020 à 39% en 2033. Et dans le même temps, la taille moyenne des ménages passe de 2,26 personnes par ménage en 2020 à 2,11 en 2033.

Des besoins en logements plus importants
Ces évolutions démographiques ont des incidences importantes sur les besoins en logements. L'évolution de la structure de la population se traduit par une augmentation du nombre de ménages, par rapport à 2020, estimée à + 12°000 ménages.

Pour accueillir ces nouveaux ménages et compte tenu des caractéristiques du parc du logements, l'estimation du besoin en logement s'appuie sur les 2 hypothèses suivantes :

- maintien du taux de vacance des logements (6,3%)

et

- maintien de l'évolution du taux de résidences secondaires et logements occasionnels au même rythme que celui observé entre 2010 et 2020 (+3,74 % en moyenne par an)

Ainsi, les effets combinés de l'augmentation de la population et l'arrivée de nouveaux habitants ainsi que la diminution de la taille des ménages induisent **un besoin de 17 000 logements à l'horizon 2033, à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque.**

Compte tenu de la courbe des emplois attendus, un pic des besoins en logement est attendu d'ici 2033. La production de logements doit ainsi sur le territoire s'accélérer, et atteindre un rythme de 1 300 logements / an entre 2020 et 2033.

Ces 17 000 logements permettraient de répondre pour :

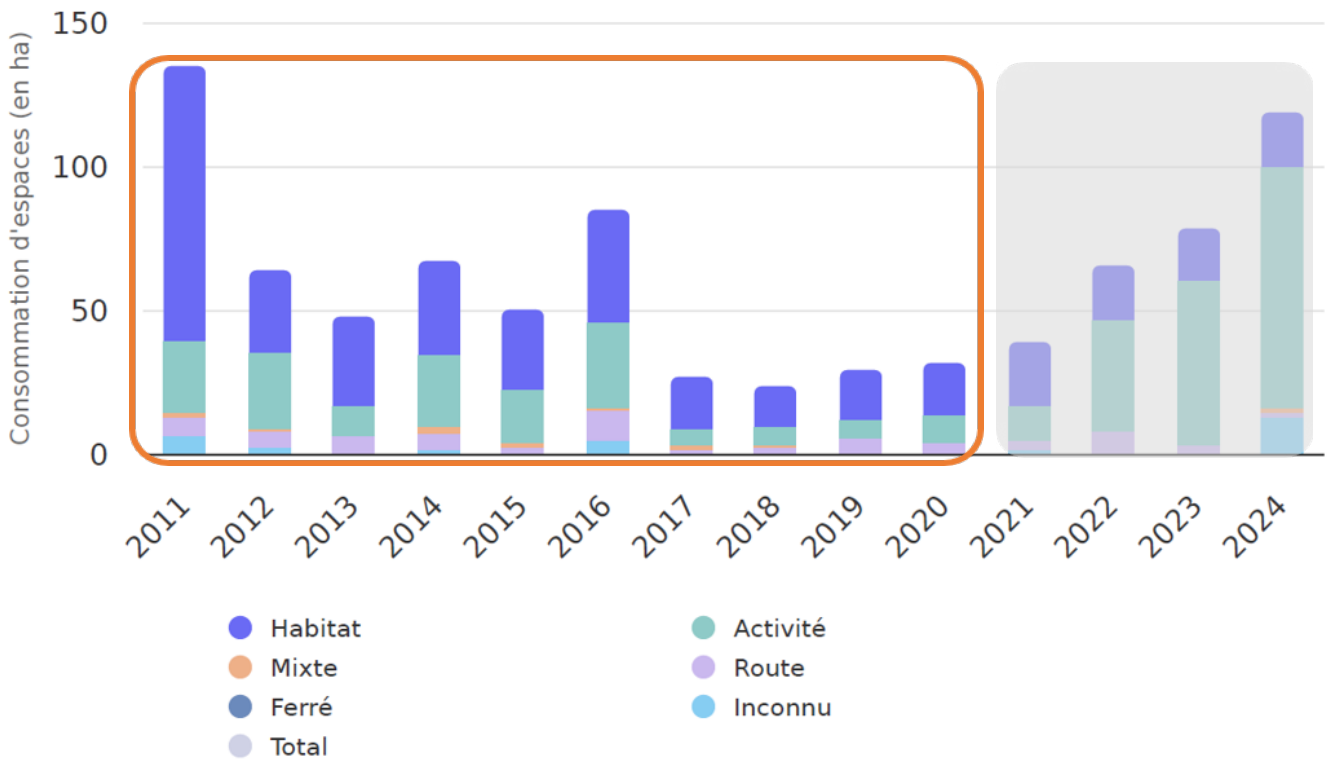
- **63 % aux besoins liées aux nouveaux résidents, soit 10 600 logements environ°;**
- **37% aux besoins de la population déjà résidente, soit 6 400 logements environ.**

En maintenant le poids relatif de chacune des EPCI constituant le SCoT,

- **les 2/3 des logements seraient construits dans la CUD, soit 12°750 logements.**
- **le 1/3 restant en CCHF soit 4°250 logements** entre 2020 et 2033.

La consommation foncière enregistrée entre 2011 et 2020

Selon les données du portail national de l'artificialisation :
Sur la période de référence entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2020, la région Flandre-Dunkerque a consommé 565 ha, soit 56,5 ha par an.



Graphique : MonDiagnosticArtificialisation | Données : Fichiers fonciers au 1er janvier 2025 (Cerema)

La répartition de cette consommation est la suivante selon les destinations :

CONSOMMATION FONCIÈRE TOTALE

564,6 HA
Entre 2011 et 2020

DETINATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE TOTALE

330,8 HA

163,2 HA

45,7 HA

L'état des lieux de la consommation entre 2021 et 2024

Selon le portail national de l'artificialisation, la consommation foncière enregistrée entre 2021 et 2024 est de 300,9 ha à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque dont :

- 209 ha pour la CUD
- 91,9 ha pour la CCHF.

Pour rappel, le portail de l'artificialisation ne décompte pas la consommation des PENE.

Les projets du territoire de la région Flandre-Dunkerque

Sont pris en compte :

- les projets engagés qui ont obtenu une autorisation d'urbanisme

et

- les projets en cours d'engagement dont les études sont suffisamment avancées soit pour avoir déposer une autorisation d'urbanisme, en cours d'instruction, soit pour déposer une demande d'autorisation avant le 1er janvier 2031.

Ces projets sont localisés dans des zones de projet existants dans les PLUi en vigueur sur les deux intercommunalités, et devraient être engagés avant le 1er janvier 2031.
A l'échelle de la région Flandre Dunkerque, ces projets représentent 169,1 ha. Ils répondent aux besoins induits par le développement industriel attendu notamment en terme de logements et accueil de sous-traitants mais aussi aux besoins économiques des entreprises existantes (extension).
Certains de ces projets ont été qualifiés (ou sont en cours de qualification) de projet d'envergure régionale (PER).

SOMMAIRE

I DESCRIPTION DU TERRITOIRE — PAGE 28

II DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES — PAGE 85

III DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE — PAGE 127

IV ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES — PAGE 169

V MOBILITÉ DES PERSONNES — PAGE 197

VI DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE — PAGE 247

VII DYNAMIQUE MARITIME — PAGE 239

VIII DYNAMIQUE COMMERCIALE — PAGE 305

IX DYNAMIQUE AGRICOLE — PAGE 335

X DYNAMIQUE TOURISTIQUE — PAGE 373

XI TRANSPORT DE MARCHANDISES — PAGE 443

XII LE LITTORAL DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE — PAGE 479

SOMMAIRE PAR THÈME

I DESCRIPTION DU TERRITOIRE — P 28

Introduction — Page 33
La géographie physique — Page 39
Un territoire accessible — Page 55
Le développement de l'urbanisation — Page 63
La consommation foncière — Page 71
Synthèse et enjeux — Page 83

II DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES — P 85

Une région riche de 253 643 habitants — Page 91
Une situation sanitaire et sociale atypique — Page 101
Scénarios de développement démographique — Page 119

III DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE — P 127

Le parc de logements — Page 133
Le secteur de la construction et du marché immobilier — Page 159
Synthèse et enjeux — Page 167

IV ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES — P 169

Les équipements physiques — Page 175
Le numérique — Page 187
Synthèse et enjeux — Page 195

V MOBILITÉ DES PERSONNES — P 197

Les grandes caractéristiques de la mobilité des habitants — Page 203
Les modes de déplacements alternatifs à la voiture — Page 215
L'armature urbaine et ses effets sur la mobilité — Page 231
Synthèse et enjeux — Page 237

VI DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE — P 239

Le marché de l'emploi — Page 245
Les activités économiques — Page 253
Les sites d'accueil des activités économiques — Page 263
Synthèse et enjeux — Page 301

VII DYNAMIQUE MARITIME — P 305

Le grand port maritime de Dunkerque — Page 311
La pêche et l'aquaculture — Page 321
Synthèse et enjeux — Page 325

VIII DYNAMIQUE COMMERCIALE — P 335

L'offre commerciale — Page 343
Les comportements d'achat — Page 355
Hiérarchisation des fonctions commerciales — Page 363
Synthèse et enjeux — Page 371

IX DYNAMIQUE AGRICOLE — P 373

Préambule — Page 379
L'agriculture composant clé de la structuration d'espaces aux usages multiples — Page 383
Agriculture, territoire et société : les interactions — Page 397
Synthèse et enjeux — Page 401

X DYNAMIQUE TOURISTIQUE — P 403

Une offre touristique diversifiée — Page 411
L'hébergement touristique en cours de consolidation — Page 421
La labellisation Grand Site de France — Page 433
La coopération transfrontalière — Page 437
Synthèse et enjeux — Page 441

XI TRANSPORT DE MARCHANDISES — P 443

Les infrastructures de transport — Page 451
Les flux de marchandises selon les modes — Page 461
Les transports spécifiques et impacts sur le territoire — Page 469
Synthèse et enjeux — Page 476

XII LE LITTORAL DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE — P 479

Le littoral de la région Flandre-Dunkerque — Page 485
L'application de la loi littoral — Page 491

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

1

DESCRIPTION DU TERRITOIRE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

I- DESCRIPTION DU TERRITOIRE

SCoT Flandre-Dunkerque

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION P 33

2 LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE P 39

- Un fonctionnement hydraulique spécifique
- Une multitude de paysage

3 UN TERRITOIRE ACCESSIBLE P 55

- Un territoire accessible
- Un réseau routier performant
- Des territoires de vie qui ne cessent de s'étendre

4 LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION P 63

- 1962 - 1975
- 1976 - 1985
- 1986 - 1997
- 1998 - 2006
- 2006 - 2015

5 LA CONSOMMATION FONCIÈRE P 71

- La consommation foncière
- Le Mode d'occupation des sols (MOS)
- L'évolution de la consommation foncière
- Les enveloppes urbaines

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 83

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

INTRODUCTION

La **région Flandre-Dunkerque** est un territoire composé de deux intercommunalités :

- La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), composée de 17 communes et comprenant près de 200 000 habitants ;
- La Communauté de communes des Hauts de Flandre (CCHF), créée par arrêté préfectoral, le 1er janvier 2014. Elle est composée de 40 communes et de plus de 53 000 habitants.

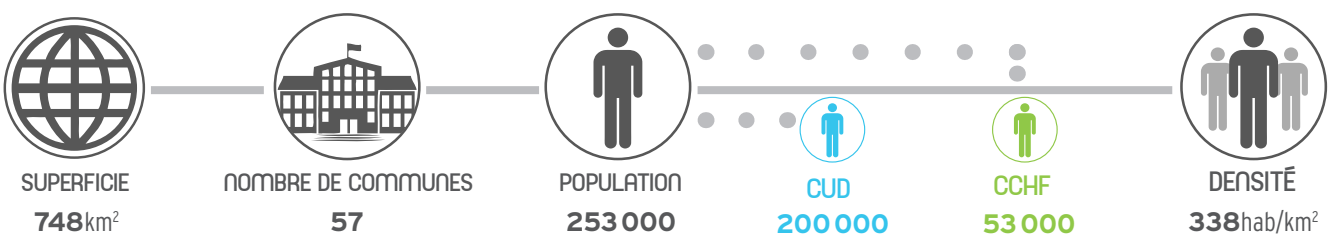
Le périmètre du SCoT de la région Flandre-Dunkerque est issu de l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1998 instaurant le périmètre du schéma directeur.

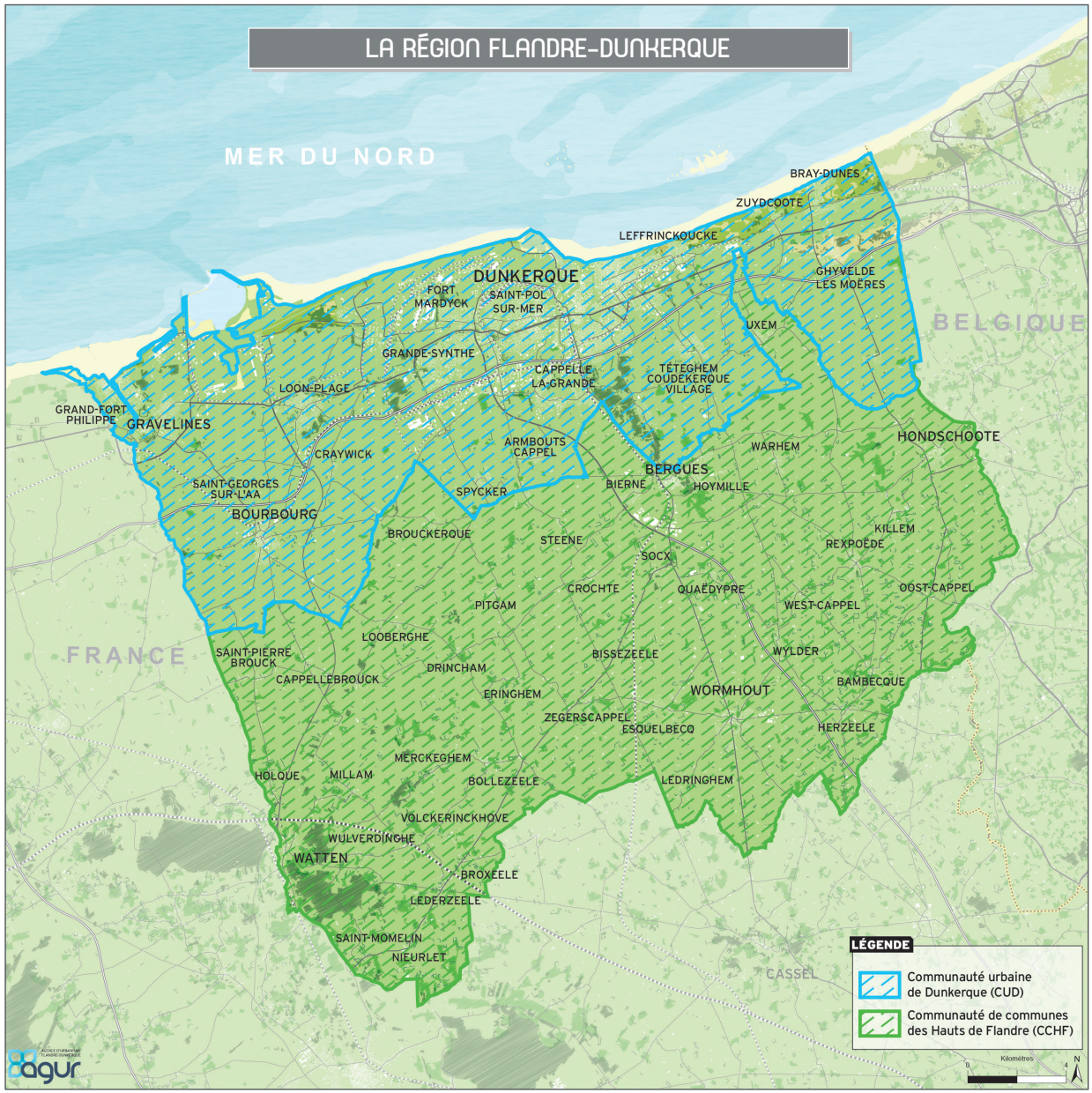
Ce périmètre initial a connu des évolutions : une première fois suite à l'adhésion des 13 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Cassel en 2002, puis une seconde fois suite au regroupement intercommunal opéré, en 2013, fusionnant 4 intercommunalités rurales en une seule, la communauté de communes des Hauts de Flandre, et rattachant les communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Cassel à la communauté de communes de Flandre intérieure.

Au 1er janvier 2016, le SCoT de la région Flandre-Dunkerque compte 57 communes :

Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick ; Dunkerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer, Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Téteghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote ;

Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezeele, Bollezeele, Brouckerque, Broxeele, Cappellebrouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Holque ,Hondschoote, Hoymille, Killem, Lederzeele, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Nieurlet, Oost-Cappel, Pitgam, Quaedypre, Rexpoëde, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, West-Cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel..




LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE
MER DU NORD
BELGIQUE
FRANCE
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
LEFFRINCKOUCKE
DUNKERQUE
FORT MARDYCK
SAINT-POL SUR-MER
GHYVELDE LES MOËRES
UXEM
GRANDE-SYNTHE
CAPPELLE LA-GRANDE
TÉTEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE
LOON-PLAGE
GRAND-FORT PHILIPPE
GRAVELINES
CRAYWICK
ARMBOUTS CAPPEL
WARHEM
HONDSCHOOTE
BERGUES
BIERNE
HOYMILLE
SAINT-GEORGES SUR-LAA
SPYCKER
BOURBOURG
BROUCKERQUE
STEENE
KILLEM
REXPOËDE
SOCX
CROCHTE
QUAËDYPRE
OOST-CAPPEL
PITGAM
WEST-CAPPEL
LOOBERGHE
SAINT-PIERRE BROUCK
BISSEZEELE
WYLDER
DRINCHAM
CAPPELLEBROUCK
ERINGHEM
WORMHOUT
BAMBECQUE
ZEGERSCAPPEL
ESQUELBECQ
HERZEELE
MERCKEGHEM
HOLQUE
MILLAM
BOLLEZEELE
LEDRINGHEM
VOLCKERINCKHOVE
WULVERDINGHE
WATTEN
BROXEELE
LEDERZEELE
SAINT-MOMELIN
NIEURLET
CASSEL
LÉGENDE
Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)
Communauté de communes des Hauts de Flandre (CCHF)
Kilomètres
0
4
N
agur

La **région Flandre-Dunkerque** est un territoire qui a pour particularités d'être :

- littoral et portuaire : il borde la Mer du Nord sur 35 km dont 17 km sont occupés par le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD). Les 18 autres kilomètres sont occupés par des sites urbains balnéaires et des espaces naturels.
- transfrontalier avec la Belgique et notamment la Flandre occidentale.

D'un point de vue administratif, la situation géographique de la région Flandre-Dunkerque permet d'inscrire ce territoire dans plusieurs échelles de coopération :

- littorale avec le **Pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) ;**
- transfrontalière avec le **groupement de coopération territoriale (GECT) West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.**



NOMBRE DE COMMUNES
539

POPULATION
2 107 600

SUPERFICIE
7000 km²

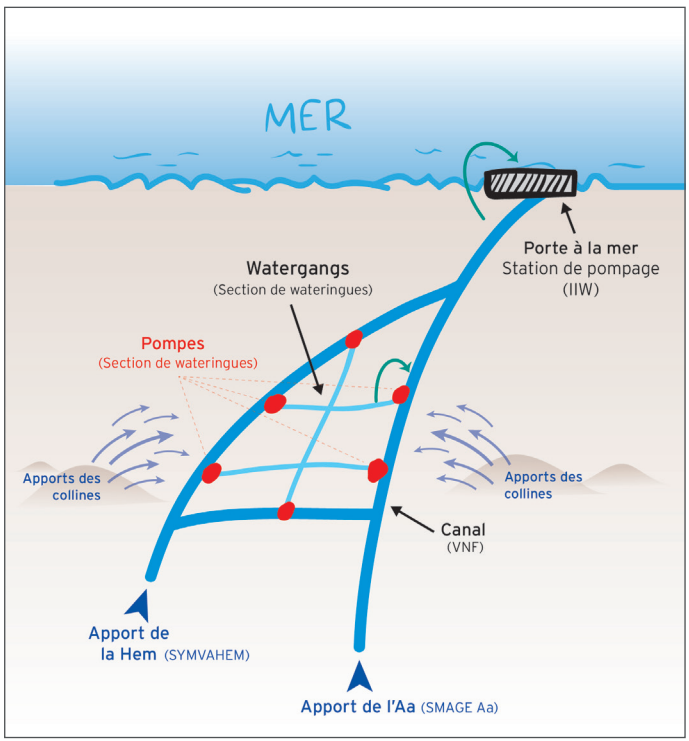
2

LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

La région Flandre-Dunkerque est un territoire singulier au regard de la gestion hydraulique.

Dans sa partie littorale, la région Flandre-Dunkerque est composée d'un polder dont la formation remonte au Quaternaire, moment de la séparation définitive de l'Angleterre et de la France. Il se situe dans le prolongement du polder flamand, formant, en quelque sorte, le "Sud des Pays-Bas".

LE PRINCIPE D'ASSÉCHEMENT DU POLDER

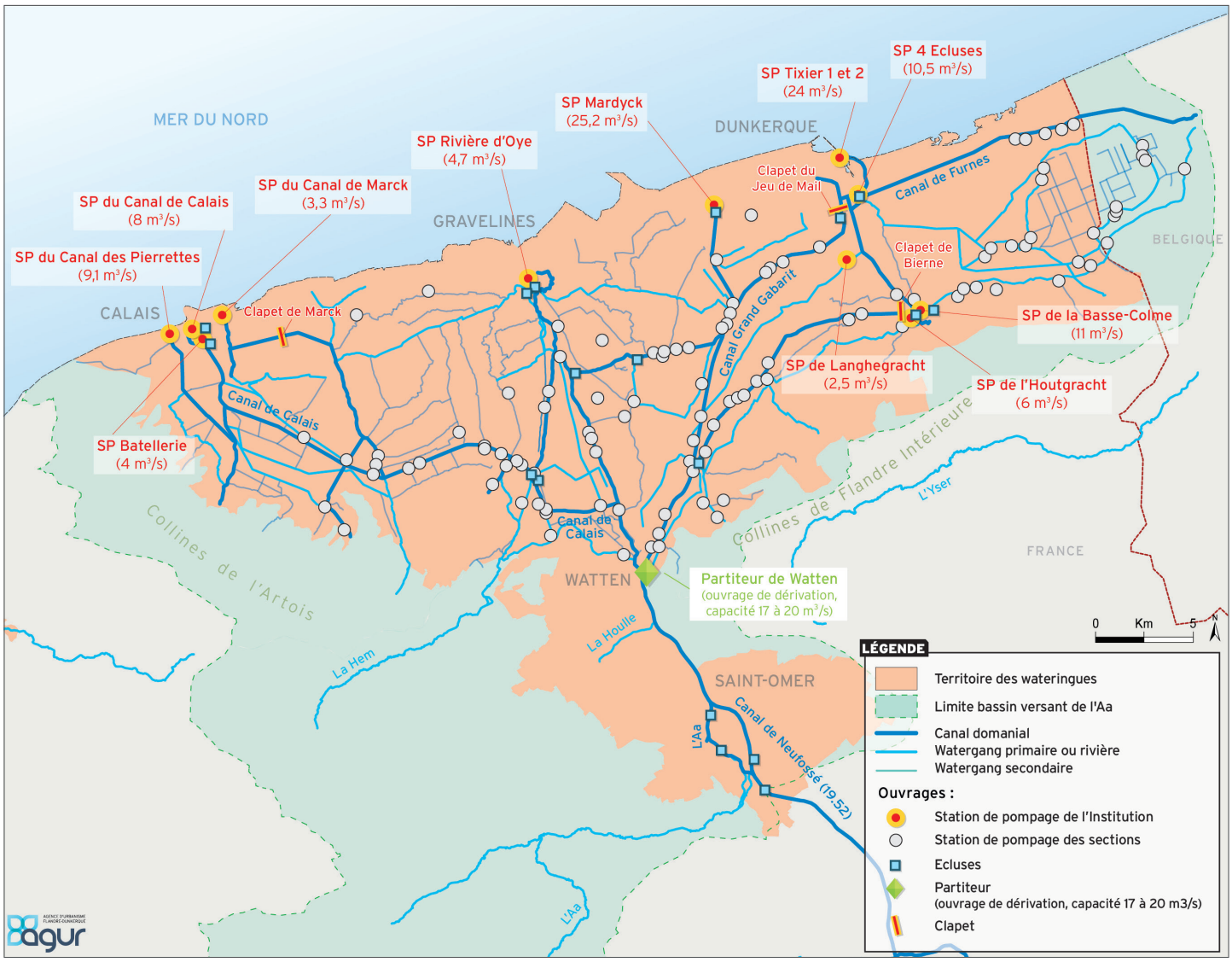


© AGUR

Ce polder est un territoire gagné sur la mer grâce à l'action des hommes ; une grande partie du territoire littoral se trouve ainsi sous le niveau de la mer. Durant des siècles, a été mis en place un système de drainage des eaux superficielles pour évacuer les eaux excédentaires. Il est constitué d'un réseau dense de fossés et de canaux qui amènent ces eaux jusqu'à des exutoires à la mer. Ce dispositif constitue les Wateringues ("cercles d'eaux"). L'évacuation via ces exutoires ne peut être réalisée qu'à marée basse. À marée haute, lorsque l'ouverture des portes à la mer est impossible, des pompes prennent le relais avec une capacité d'évacuation moindre que celle réalisée gravitairement à marée basse.

Cette partie de territoire correspond au territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque. Elle sera désignée, de façon générale, par **le littoral.**

LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES WATERINGUES



Dans sa partie rétro-littorale, le territoire de la région Flandre-Dunkerque est traversé par l'Yser.

" L'Yser est un fleuve côtier transfrontalier non-domanial long de 70 km dont une trentaine s'écoule en France, dans le département du Nord. Il prend sa source à partir du ruissellement de plusieurs petites becques entre les communes de Buysscheure (commune en dehors du périmètre de la région Flandre-Dunkerque)*, Broxeele et Lederzeele. (...).*

(...) La partie française du bassin versant de l'Yser couvre une surface de 381 km². Elle est alimentée par de nombreuses becques, descendant des Monts de Flandre. Ses principaux affluents (près de 300 km de becques et de cours d'eau) sont situés en rive droite. De fait, ce bassin versant présente une dissymétrique. Le débit des cours d'eau est intimement lié au régime des précipitations. La nature du sol et du sous-sol favorise le ruissellement des eaux et les cours d'eau "gonflent" rapidement en période pluvieuse. En période sèche, l'Yser ne bénéficie pas d'apports d'eau souterraine pour soutenir les étiages. "

Cette partie correspond au territoire de la Communauté de communes des Hauts de Flandre. Elle sera désignée sous le terme **d'avant-pays.**


LE BASSIN VERSANT DE L'YSER - IJZER
MER DU NORD
LA MANCHE
OOSTENDE
BRUGGE
VEURNE
DUNKERQUE
DISKMUIDE
TIELT
CALAIS
ROESELARE
IEPER
KORTRIJK
SAINT-OMER
BOULOGNE-SUR-MER
HAZEBROUCK
LILLE
FRANCE
BÉTHUNE
LE TOUQUET - PARIS PLAGE
LENS
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
DOUAI
VALENCIENNES
LÉGENDE
Bassin versant de l'Yser-Ijzer
Bassin versant de l'Ijzer (Belgique)
Bassin versant de l'Yser (France)
0 Km 5
N

Si l'atlas des paysages élaboré par l'ex région Nord-Pas-de-Calais, en 2008, avait, déjà, révélé la présence de quatre grands paysages différents dans la région Flandre-Dunkerque; une analyse plus fine de ce territoire permet de déceler une bien plus grande richesse, avec plus d'une dizaine d'entités paysagères.


LA CARTE DES PAYSAGES
MER DU NORD
DUNKERQUE
Le Port Industriel de Dunkerque
L'Agglomération Dunkerquoise
La Zone Horticole et Maraîchère
Les Dunes Flamandes
La Dune Interne
Les Moëres
BELGIQUE
La Plaine Wateringuée transfrontalière
Le Platier d'Oye
GRAVELINES
Le Bois des Forts
HONDSCHOOTE
BERGUES
La Plaine Wateringuée du Delta de l'Aa
Les Coteaux du Houtland
FRANCE
La vallée de l'Yser et de ses affluents
WORMHOUT
Les Coteaux du Calaisis
La Forêt d'Eperlecques
La Montagne de Watten
Les Monts de Flandre
Le Marais Audomarois
Les Marches de l'Audomarois
Les Coteaux de Saint-Omer
La Forêt de Rihoult-Clairmarais
Kilomètres
0
4
N

Le littoral de la Mer du Nord

Ce paysage est caractérisé par la rencontre entre la Mer du Nord et une côte plate et sablonneuse qui frange la plaine maritime. Cette façade littorale s'étend sur 40 km de l'embouchure de l'Aa à Grand-Fort-Philippe à l'Ouest jusqu'aux plages transfrontalières de Bray-Dunes à l'Est. Elle a connu de nombreux aménagements liés au développement portuaire et urbain, créant des séquences contrastées où s'opposent silhouettes portuaires, infrastructures industrielles, fronts de mer urbanisés et massifs dunaires préservés.



Les dunes flamandes



Ces paysages sont caractérisés par une succession de dunes de sable qui composent, sur 7 km, un cordon littoral fragmenté. Depuis la plage, se succèdent : la dune embryonnaire, la dune blanche, la dune grise, la dune à fourrés et la dune boisée. Leur relief prononcé, avec une altitude maximale de 25 mètres, permet l'alternance d'espaces ouverts (sommet des dunes) et d'espaces fermés (cuvettes, fond de dunes). L'eau s'immisce au creux des dunes sous forme de pannes humides et de mares. Près de deux cents vestiges militaires ponctuent les dunes.

La dune interne



Les paysages de la dune décalcifiée de Ghyvelde sont caractérisés par un léger relief d'une dizaine de mètres souligné par des espaces de pâturage extensif et des boisements.

La zone horticole et maraîchère



Ce paysage, situé, dans la continuité du tissu urbain du quartier de Rosendaël (Dunkerque) et de Leffrinckoucke, se compose de serres de production modernes, de parcelles de culture en conteneurs, de corps de ferme anciens, de hangars récents, de réservoirs d'eau, de parcelles de cultures maraîchères et de watergangs. Il évolue au fil des saisons et au rythme de la production. Cette composition fait de la zone horticole et maraîchère un paysage unique, "hybride", où se juxtaposent des éléments à caractère agricole et urbain.

La plaine wateringuée

Elle constitue le territoire gagné sur la mer à l'époque de l'assèchement des marais qui formaient le delta de l'Aa, appelé aussi polder. Elle présente un paysage caractérisé par l'extrême planéité du relief, la grande dimension des parcelles cultivées, et où le ciel occupe une grande place.



Les Moëres

Les Moëres, en flamand, signifient les marais. Ce territoire en cuvette, point bas de la plaine wateringuée, se trouve en dessous du niveau de la mer. Il se distingue du paysage de la plaine wateringuée par sa trame orthogonale (régularité des espacements entre les fermes, entre les routes et les watergangs).



Le Bois des Forts

Poumon vert de l'agglomération, le Bois des Forts occupe une surface d'environ 400 hectares. Il est implanté sur la rive droite du canal de Bergues. Il rompt la continuité des paysages ouverts de la plaine wateringuée et fait le trait d'union entre les limites de l'agglomération de Dunkerque et la ville fortifiée de Bergues.





Le port industriel

La façade littorale s'est considérablement transformée sur les 17 kilomètres occupés par les infrastructures portuaires et industrielles (darses, quais, digues, bassins, appontements, terminaux en tout genre, remblais imposants, faisceaux ferroviaires) composant un paysage singulier, dont l'une des particularités est l'activité constante et visible, de jour comme de nuit.

Les coteaux du Houtland

Sont appelés coteaux les premiers reliefs rencontrés en s'éloignant du littoral. En limite Sud de la plaine wateringuée, ils signalent l'ancien emplacement du littoral avant l'assèchement de la plaine: l'ancien trait de côte, appelé également par certains "la falaise morte". Cet ancien talus côtier rappelle ainsi l'histoire de l'évolution géologique du territoire.



La vallée de l'Yser et ses affluents

Petite vallée aux versants en pente douce et peu élevés, la vallée de l'Yser présente, elle aussi, un paysage agricole très ouvert. Elle se distingue des autres paysages agricoles du territoire par la nature de son relief et par l'ambiance rurale qui y paraît plus forte que sur le reste du territoire, liée à la présence d'un bocage, présent par touches.



La montagne de Watten

Elle constitue un point haut du territoire, culminant à 72 mètres d'altitude. Elle offre un point de vue remarquable sur la plaine wateringuée, le marais audomarois, les coteaux de l'Artois. Elle présente un relief prononcé, couvert de boisements importants: le Bois du Ham et le Bois Royal. La montagne de Watten, avec la forêt d'Eperlecques lui faisant face de l'autre côté de l'Aa, forment le goulet de Watten, verrou entre le marais audomarois et la Flandre maritime.



Le marais audomarois

C'est un espace agricole particulier, avec une très grande valeur écologique et paysagère qui se traduit par la présence de la réserve naturelle des étangs du Romelaëre. Les petits canaux de drainage, organisés en un réseau aux ramifications innombrables, séparent des parcelles maraîchères ou jardinées, parfois habitées ou campées, composant un paysage très attractif avec une fonction récréative importante (randonnée, balade en backove...). Inaccessible à la voiture, le cœur du marais ne se parcourt qu'à pied ou en barque.



Les marches de l'Audomarois

Interface entre la Vallée de l'Yser et le marais audomarois, le paysage des marches de l'Audomarois se caractérise par certains de ses vallons bocagers descendant vers le marais. Ils offrent quelques points de vue dominant le marais.



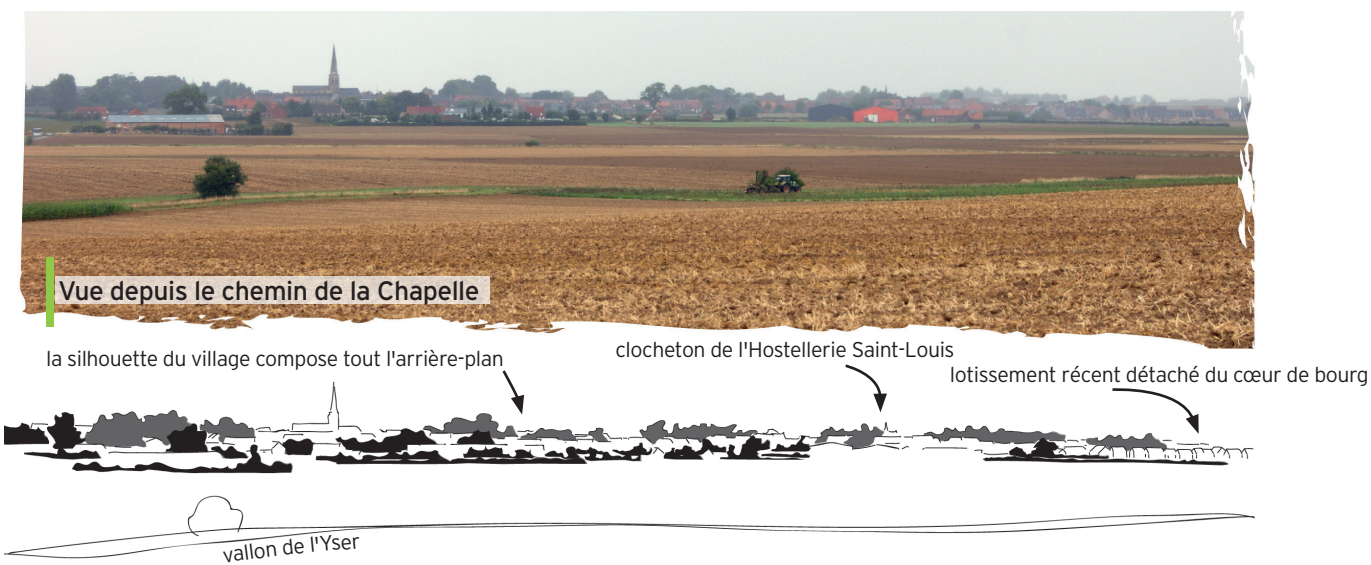
Avec des motifs paysagers communs

Si chacune de ces unités paysagères possède des caractéristiques qui lui sont propres permettant de les distinguer en tant qu'unité, elles possèdent également quelques motifs paysagers en commun qui font lien:

- **L'eau**, partout présente, sous différentes formes: la Mer du Nord, les bassins portuaires, les chenaux, les canaux, les réseaux des wateringues, les becques, les lacs, les étangs de chasse, les mares, les zones d'expansion des crues... La présence de l'eau s'accompagne d'un patrimoine riche et varié, parfois fragile: feux et phares, jetées, digues et perrés, cales de lancement, mises à l'eau, quais, écluses, maisons éclusières, stations de pompage, anciens moulins, pont-levis, éclusettes, ponceaux...
- **Les cultures** s'étendant sur de grandes parcelles, dont le rythme de la végétation fait vivre les paysages au cours des saisons.
- **Les fermes isolées** omniprésentes, accompagnées par des arbres en rideau ou en bosquet, ponctuent le paysage agricole. L'une des dynamiques les plus observables de ces dernières années est liée à la construction de grands hangars pour remplacer les granges et abris traditionnels.
- **Les mares**, motif traditionnel, la plupart du temps entourées de saules ou peupliers têtards, accompagnent souvent les fermes et les prairies. De nombreuses mares ont été supprimées avec l'évolution des pratiques agricoles, la modernisation des exploitations, ou certaines extensions urbaines.

- **Les alignements d'arbres** longeant les axes routiers et certaines séquences de bords à canaux sont également des motifs faisant lien entre les différents paysages du territoire. Les arbres sont également présents dans les haies bocagères accompagnant les prairies, autour des fermes, et plus rarement en isolé. Leur rôle dans le paysage est important : leur silhouette se détachant sur le ciel structure le paysage et signale l'armature viaire et hydrographique du territoire.

 L'arbre, qui accompagne souvent les silhouettes urbaines joue également un rôle important dans la transition entre l'extérieur et l'intérieur des villes. Dans les parcs, en alignement le long de certaines rues et certains canaux, dans les jardins privés, la présence de l'arbre en ville participe pleinement à la qualité des paysages urbains et offre de nombreux services à ses habitants : bienfaits sur la santé, effets sur le bien-être, réduction de l'exposition à la pollution de l'air, au bruit et à la chaleur excessive, nature en ville...
- **les silhouettes des villes et villages** sont particulièrement visibles dans ces paysages très ouverts au relief peu prononcé. Elles en constituent un motif paysager omniprésent. Dans la plupart des points de vue offerts par le territoire, plusieurs silhouettes sont visibles simultanément. Elles sont la plupart du temps caractérisées par le jeu qui s'opère entre les toitures et la végétation qui se succèdent en différents plans de manière harmonieuse et équilibrée, avec en point de mire le clocher, le beffroi, et parfois un moulin. Les extensions urbaines des dernières décennies, réalisées sans pré-verdissement et sans lisière paysagère, viennent rompre cet équilibre et s'intègrent avec beaucoup de difficulté dans la silhouette originelle.



Et en perpétuelle évolution sous l'action de l'homme

Les différentes politiques d'aménagement du territoire selon les vocations des secteurs ont plus ou moins fortement marqué les paysages, ayant parfois pour effet leur banalisation, ou à l'inverse, leur requalification. Ces évolutions paysagères peuvent résulter de dynamiques globales ou bien d'opération plus spécifiques, qui pour certaines ont transformé nettement les paysages.

La rénovation et la requalification urbaine

Certains quartiers de l'agglomération dunkerquoise situés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville ont vu leur paysage urbain se transformer profondément avec le premier Programme national de rénovation urbain. C'est notamment le cas des quartiers du Courghain et de l'îlot des Peintres à Grande-Synthe, et du Jeu de Mail à Dunkerque.



Le quartier du Grand Large symbolise la reconquête du site des anciens chantiers de France. De nouvelles formes architecturales apparaissent dans le paysage de la ville. Les gâbles alignés le long du chenal font à ce titre figure d'emblème du quartier. Cerné par le canal exutoire à l'est et le chenal des ports de plaisance à l'ouest, le quartier du Grand Large scelle l'articulation entre le centre-ville de Dunkerque et la plage, articulation renforcée depuis la construction de la passerelle piétonne inaugurée en 2015.



La pénétrante RD601 est transformée en boulevard urbain, reliant les quartiers de Petite-Synthe et de Saint-Pol-sur-Mer : réouverture du canal de Mardyck, répartition des circulations de part et d'autre, aménagement d'une voie verte, nouvel espace récréatif le long du canal.

Après les aménagements du parvis du beffroi Saint-Éloi, de la rue de l'Amiral Ronarc'h et de l'îlot Salengro réalisés dans le cadre du projet Cœur d'agglo, la mise en œuvre du projet Phoenix et Dk'Plus de mobilité signe une nouvelle étape dans le renouveau du centre-ville de Dunkerque. L'élargissement des trottoirs et la réduction des largeurs des voies de circulation favorisent la déambulation piétonne en offrant une meilleure perception de la ville de la reconstruction. Le cœur du centre-ville est magnifié par la piétonisation de la place Jean Bart.

La création du pôle d'échange multimodal de la gare a également permis de libérer le parvis de la gare pour l'aménager en véritable place, signant ainsi le renouveau du quartier, principale entrée dans la ville pour tous les voyageurs arrivant par le train

La mise en valeur des canaux dunkerquois



Le réaménagement du quai des Corderies sur le canal de Furnes à Dunkerque, des quais du canal de Bourbourg dans les quartiers du Jeu de Mail et du Carré de la Vieille à Dunkerque, et de la rue des Forts à Coudekerque-Branche sur le canal de Bergues amorcent la valorisation paysagère et la reconquête spatiale des berges. D'autres aménagements sont prévues, comme par exemple, le quai aux Fleurs sur le canal de Furnes à Rosendaël (Dunkerque), ainsi que le boulevard de la république et le boulevard Carnot sur le chenal de L'Aa à Grand-Fort-Philippe.

Les espaces publics centraux

Plusieurs communes de la région Flandre-Dunkerque ont procédé à la requalification de leur cœur de village, mettant en valeur l'authenticité de ces communes. Citons par exemple: la place de l'Église d'Esquelbecq, la place d'Herzeele ou de Craywick, et le tour de l'Église de Lederzeele.



Les nouveaux espaces écologiques

La prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux a conduit à la réalisation d'espaces de nature de qualité qui viennent enrichir les paysages et qualifier les espaces urbanisés. Citons par exemple la zone d'activités des Repdycks, le corridor écologique du barreau de Saint Georges sur l'Aa, les lagunes de la Hem de Saint-Pol, la zone ornithologique d'expansion des crues à Bierne...



Le développement péri-urbain

L'urbanisation des espaces péri-urbains, ces dernières décennies, s'est faite presque systématiquement sous forme de lotissements, reproduisant tous les mêmes modèles urbains répondant aux logiques de desserte et de découpage parcellaire. La mise en œuvre de ces opérations présente un faible intégration par rapport aux tissus urbains existants et au paysage environnant. Le bâti étant l'une des composantes les plus visibles dans le paysage, il participe fortement au phénomène global de banalisation des paysages résidentiels et des silhouettes urbaines.

L'évolution des pratiques agricoles

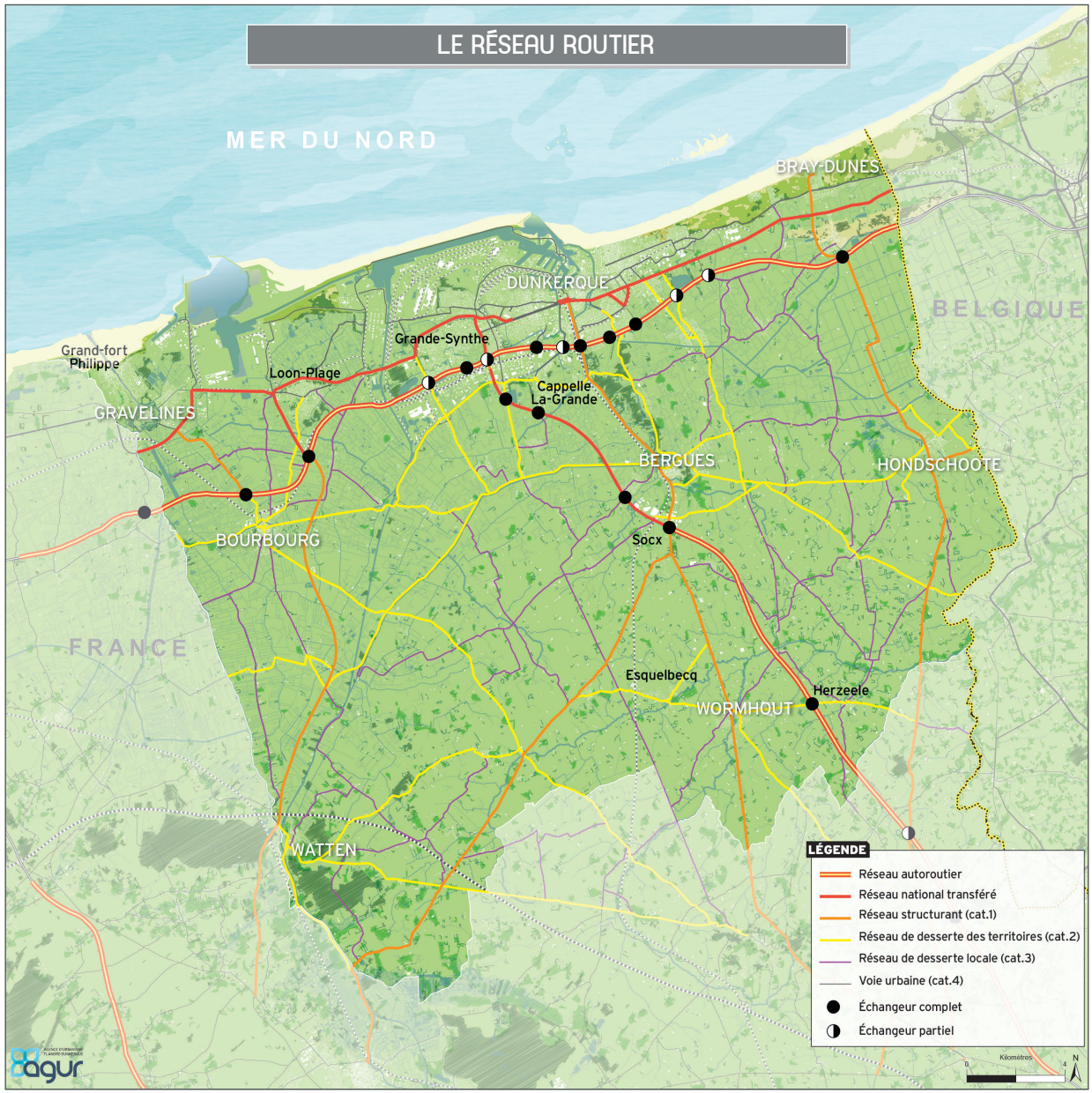
Le phénomène de banalisation des paysages n'épargne pas les espaces agricoles. L'évolution des pratiques agricoles a un impact important sur les paysages. Intensification, remembrement, multiplication des besoins en stockage, élevages industriels... ont profondément modifié le paysage (organisations parcellaires, bâtiments préfabriqués, hangars au volume important...), jusqu'à une disparition progressive des caractéristiques du paysage agricole flamand (mares, fossés, talus, bosquets, haies, prairies...).



3

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Traversée par deux autoroutes, l'A16 et l'A25, la région Flandre-Dunkerque est reliée aux grands réseaux routiers européens. Ce réseau autoroutier est complété par des routes nationales et départementales structurantes : RN225, RD625, RD131, RN316, et la RD601.


LE RÉSEAU ROUTIER
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
Grand-fort Philippe
Loon-Plage
Grande-Synthe
Cappelle La-Grande
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
BOURBOURG
Socx
FRANCE
Esquelbecq
Herzeele
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Réseau autoroutier
Réseau national transféré
Réseau structurant (cat.1)
Réseau de desserte des territoires (cat.2)
Réseau de desserte locale (cat.3)
Voie urbaine (cat.4)
Échangeur complet
Échangeur partiel
Kilomètres
0
4
N

Concernant la desserte ferroviaire pour le transport de personnes, les infrastructures sont au nombre de deux lignes desservant huit gares :

La ligne Dunkerque–Lille, qui permet de relier l'agglomération à la métropole lilloise, à l'ex-bassin minier (Béthune, Lens, Arras) et à Paris. C'est un axe à deux voies électrifiées, utiles au transport de voyageurs (TER) et au transport de marchandises (FRET). Sur son parcours au sein du territoire de la région Flandre-Dunkerque, on dénombre quatre gares : Dunkerque, Coudekerque-Branche, Bergues, et Esquelbecq.

La ligne Dunkerque-Calais, qui est un axe électrifié à voie unique. On y dénombre cinq gares sur le territoire : Dunkerque, Coudekerque-Branche, Grande-Synthe, Bourbourg et Gravelines. Cette ligne est à la fois utilisée pour le transport de marchandises et de voyageurs.

La ligne Lille–Calais passe en limite du territoire et assure la desserte de la gare de Watten-Eperlecques. De plus, la région Flandre-Dunkerque est traversée par la ligne à grande vitesse Eurostar qui dessert l'Angleterre via le tunnel sous la Manche.

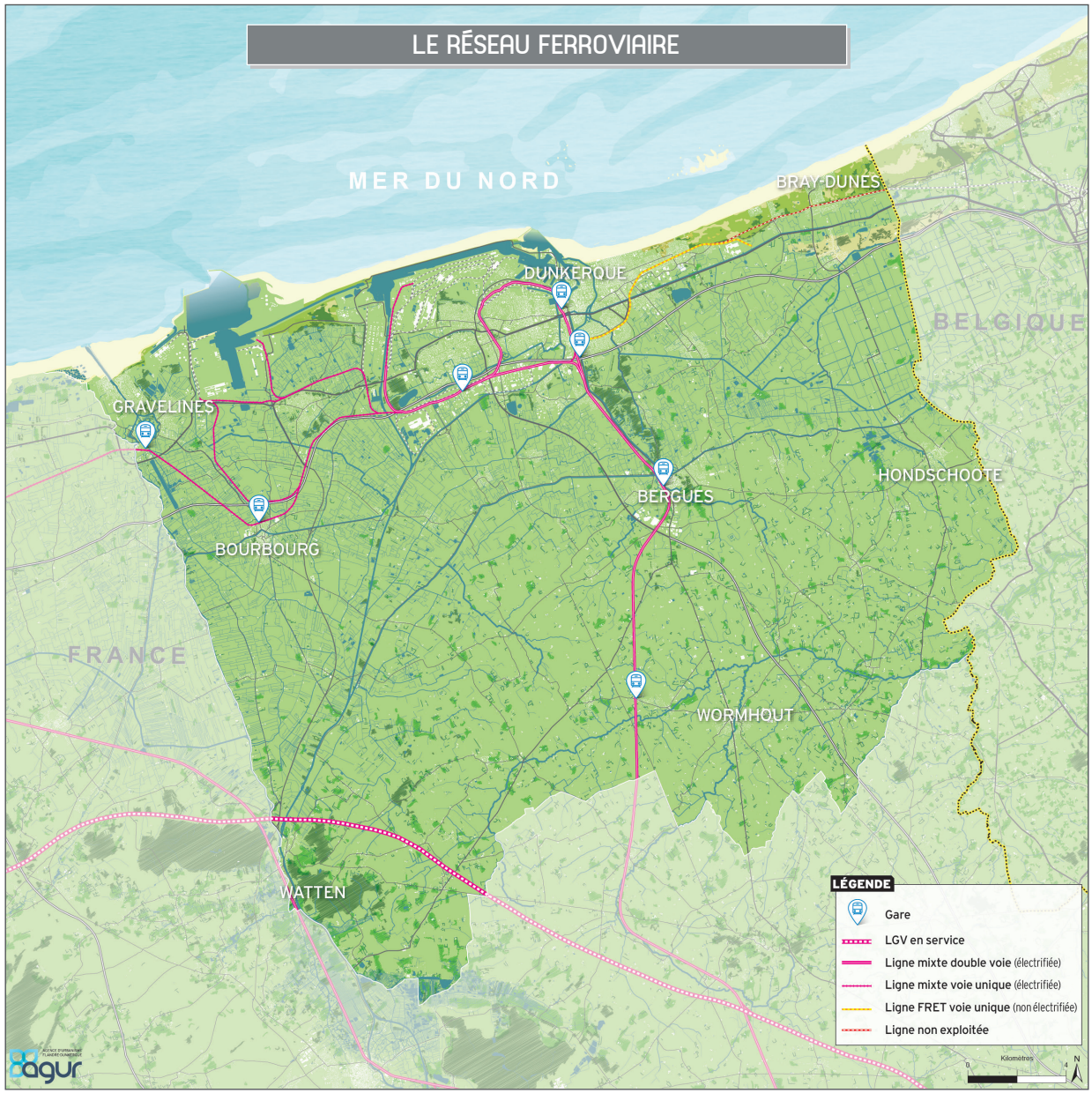
Elle emprunte une partie de la ligne Dunkerque-Lille avant de bifurquer vers le Pas-de-Calais au sud de Cassel.

Territoire de wateringues, la région Flandre-Dunkerque est traversée par cinq voies navigables pour un linéaire total de 90 km. Il s'agit du canal à grand gabarit; des canaux de Bourbourg, de Furnes et de Bergues ainsi que l'Aa canalisée.

Les communes de Bourbourg et de Gravelines sont dotées d'une halte fluviale non équipées (pas d'accès à l'électricité, à l'eau et à des sanitaires). Davantage tournés vers le transport de marchandises, ces canaux supportent aussi un transport touristique international.

Vingt-quatre allers-retours quotidiens, assurés par trois ferries, permettent de relier Dunkerque à l'Angleterre et vice-versa, via le terminal Ferry de Loon-Plage.

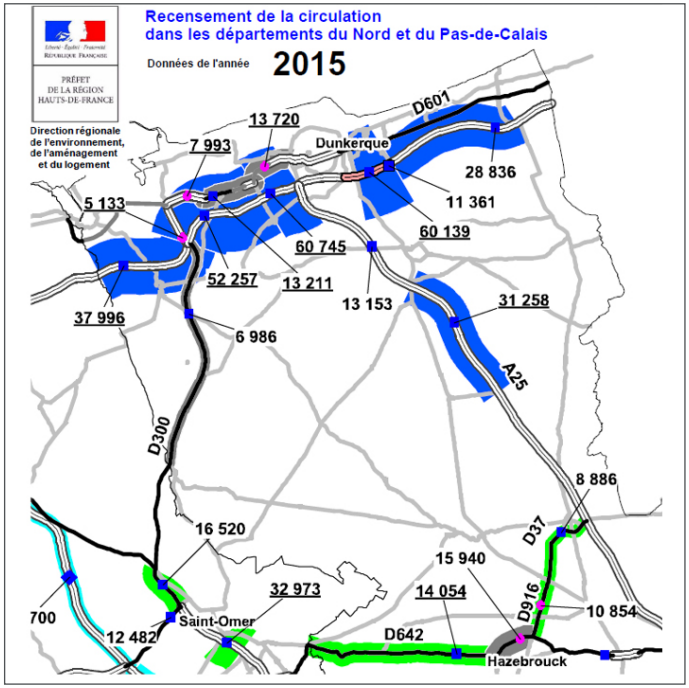
La région Flandre-Dunkerque est aussi dotée d'un aérodrome, localisée sur la commune de Ghyvelde dont l'activité principale est le loisir.


LE RÉSEAU FERROVIAIRE
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
HONDSCHOOTE
BERGUES
BOURBOURG
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Gare
LGV en service
Ligne mixte double voie (électrifiée)
Ligne mixte voie unique (électrifiée)
Ligne FRET voie unique (non électrifiée)
Ligne non exploitée
Kilomètres
N

LE RECENSEMENT DE LA CIRCULATION

Le réseau routier du territoire est performant et ne connaît pas ou peu de situation de saturation, hormis des épisodes de congestion sur l'A16. Même en centre-ville, la trame urbaine composée de grands axes facilite les circulations.

Les deux axes principaux du territoire Flandre-Dunkerque, à savoir l'A16 et l'A25, enregistrent des flux importants. En effet, le trafic moyen journalier en 2015, tous véhicules confondus, pour les deux sens de circulation, est d'environ 30 000 véhicules/jour sur l'A25, et oscille entre 28 836 et 60 745 véhicules/jour selon les points de comptage sur l'autoroute A16 (source : DIR Nord).



LÉGENDE

Trafic tous véhicules
Moyennes Journalières Annuelles

30 000 | 20 000 | 10 000 | 5 000

Données de trafic 2015
- Trafic sur Autoroute non concédée
- Trafic sur Autoroute concédée
- Trafic sur Route Nationale
- Trafic sur Route Départementale
- Donnée de trafic n-1

Types de comptages
- Comptage permanent
- Comptage secondaire
- Comptage permanent sur le réseau concédé

25 200 donnée 2015 et comptage permanent
25 200 donnée 2015 et comptage secondaire

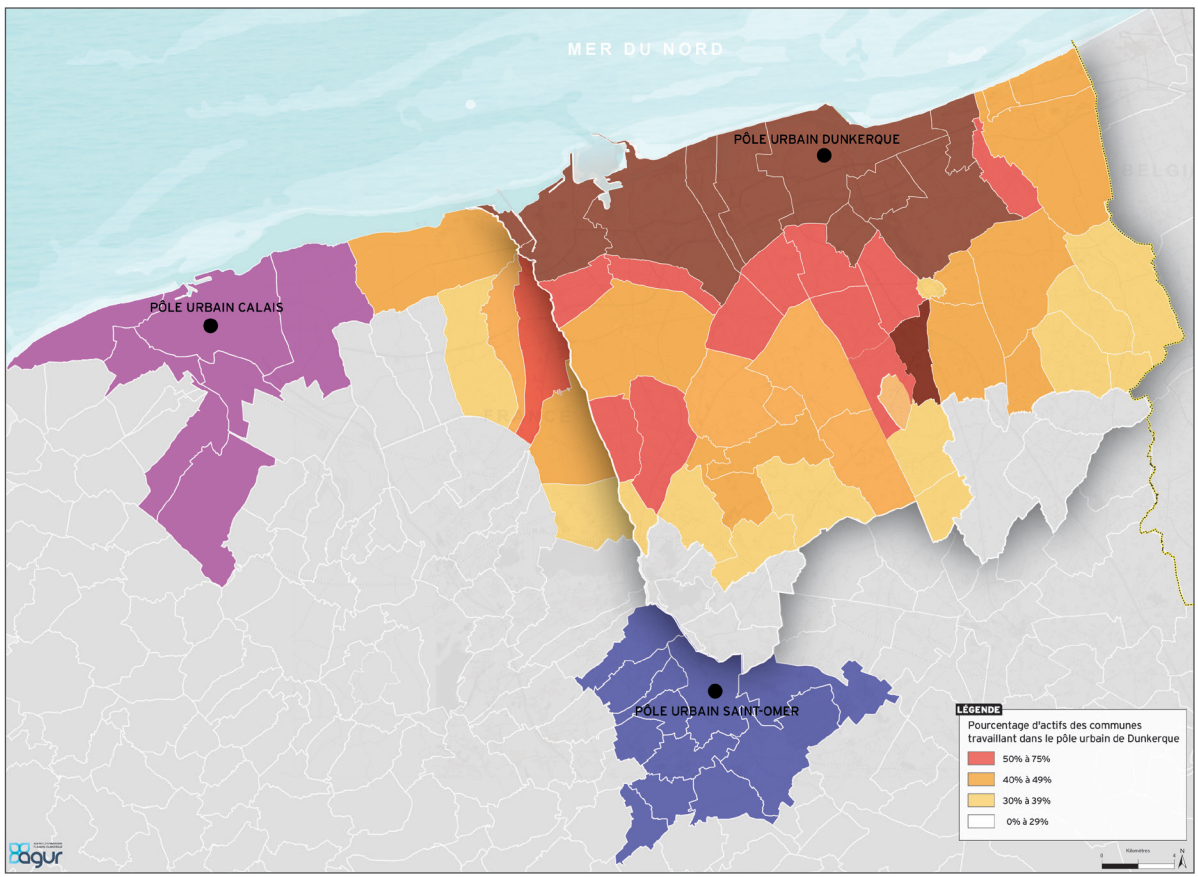
Type de route
- 2 x 3 voies et plus
- 2 x 2 voies
- 3 et 4 voies
- 2 voies

Les trajets domicile-travail représentent 1/5 des déplacements quotidiens mais impactent fortement les autres déplacements.

Entre 1990 et 2013, l'influence du pôle urbain de Dunkerque s'est étendue vers l'ouest et le sud jusqu'à rejoindre le pôle urbain de Calais et quasiment celui de Saint-Omer.

C'est avec la Communauté de Communes des Hauts de Flandres que les échanges sont les plus intenses : 43 % de ses habitants travaillent dans la CUD en 2013.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (2013)



4

LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Après les ravages de la seconde guerre mondiale qui a détruit à 80 % la ville de Dunkerque, la cité s'est reconstruite dans les années 1950. C'est l'arrivée d'Usinor, mise en service en 1962, qui va donner un nouvel élan de développement à la région Flandre-Dunkerque. Depuis, elle a connu plusieurs phases de développement de l'urbanisation qui sont à l'origine de son actuelle structuration urbaine.



Construction d'Usinor
1959-1963



ZUP Jeu de Mail Dunkerque
538 logements

L'expansion

Avec l'arrivée d'Usinor et ses 11000 employés en 1974, le territoire a dû faire face à un important besoin en hébergement. Les zones à urbaniser en priorité (ZUP) situées à Grande-Synthe et Dunkerque (Malo) ont ainsi pu accueillir les ouvriers, cadres et professions intermédiaires d'Usinor. D'autres programmes d'habitat locatif social s'achèvent à cette période:

les Glacis et la Verrerie à Dunkerque, le quartier Hoche et l'îlot du collège à Coudekerque-Branche, la cité Liberté et les résidences Jean Bart-Guynemer à Saint-Pol-sur-Mer. Parallèlement, des opérations de logement individuel se sont développées dans le pôle urbain et les communes périphériques avec l'encouragement à l'accession à la propriété d'Usinor.



ZUP à Malo-les-Bains
1000 logements
plutôt destinés aux cadres
et aux professions intermédiaires



HLM accession
à Téteghem



Accession groupée à Spycker
encouragée par
la politique d'Usinor



HLM accession groupée
à Wormhout (maisons Capri)

Première phase de périurbanisation sur fond de morosité économique

Le premier choc pétrolier a eu pour effet de freiner le rythme de construction dans l'agglomération. En périphérie, les communes maintiennent une offre d'environ 600 logements par an. Ainsi entre 1976 et 1979, un logement sur trois est construit en dehors de l'agglomération. Le rythme diminue, dans les années 1980, pour atteindre 330 logements par an.

Ce développement est lié au changement d'orientation de la politique nationale. Les aides à la personne sont privilégiées au détriment des aides à la pierre. Ce nouveau système a permis de relancer l'accession sociale à la propriété (vente de logements individuels groupés puis construction en lotissement). Les Zones d'aménagement concertées (ZAC) connaissent des difficultés de commercialisation de 1980 à 1985.

C'est aussi à cette période, touchée par la crise, que l'agglomération engage les premières politiques de réhabilitation de ses quartiers, notamment à Grande-Synthe. De nombreux logements vacants seront détruits dans le cadre d'une politique de démolition, construction et réhabilitation.



Construction de la centrale nucléaire de Gravelines 1977-1985



Accession groupée à Téteghem



ZAC du Méridien à Malo-les-Bains 821 logements



Lotissement à Wormhout

Les années de crise

Avec la fermeture des Chantiers de France fin des années 1980, la construction chute. L'évolution de la population devient négative. Sur l'agglomération, les programmes des ZAC sont revus à la baisse, et l'accent est mis sur le renouvellement urbain. L'opération Neptune est lancée sur les sites des anciens chantiers de France, la Citadelle, le quai des Anglais... avec pour objectif d'offrir une diversité des types d'habitat (offre alternative à la construction sur lot libre dans le péri-urbain) et de garantir une mixité sociale ; le tout dans le cadre d'un quartier "durable".

Une légère reprise s'amorce au milieu des années 1990, poussée par le prêt à taux zéro pour les primo-accédants et la baisse des taux d'intérêt. L'ouverture de l'A16 explique en partie le maintien du niveau des constructions dans des communes comme Téteghem ou Coudekerque-Branche.



Construction quartier du Moulin à Grande-Synthe



Réhabilitation des immeubles quartier des Glacis à Dunkerque



Immeubles collectifs à Bray-Dunes (front de mer)



Démolition de logements HLM à Grande-Synthe

Nouvelle vague de périurbanisation

Le rythme de construction est plus soutenu.
La construction sur lots libres explose dans les communes situées à proximité de l'A16 ou de l'A25, continuant de profiter de la baisse des taux d'intérêt et du prêt à taux zéro.

Dans l'agglomération, le marché de l'habitat est tendu. La construction neuve est au ralenti et le prix du foncier connaît une hausse rapide.

En 2006, 1200 logements sont autorisés dans la région Flandre-Dunkerque. Cette dynamique touche aussi bien l'agglomération où plus de 200 logements sont autorisés (Grand Large, anticipation des démolitions du Courghain à Grande-Synthe...) que les communes hors agglomération où la construction sur parcelles libres progresse peu.

Par contre, des opérations de restructuration du tissus urbain sortent telles que le Quai des Capucins sur la friche Leroux à Bourbourg. Dans les bourgs ruraux, de petites opérations de confortement urbain (avec des logements locatifs sociaux) comme à Bierne, Hondschoote ou Oost-Cappel ou des opérations en vente groupée comme à Herzeele et West-Cappel sont réalisées.



ZAC des Bassins à Dunkerque
"Les Terrasses du port"



Logements locatifs sociaux
en individuels à Téteghem



Constructions sur lots libres
à Honsdchoote



Constructions sur lots libres
à Ghyvelde

Une période en dent de scie

Les besoins en matière de logements changent. Il faut désormais répondre aussi aux besoins liés à la diminution de la taille des ménages: vieillissement, décohabitation, séparation. Entre 2008 et 2009, les opérations de renouvellement urbain et les opérations en individuels groupés progressent. Les premiers logements du Grand Large sont livrés en 2009.

En 2010, le Grenelle de l'environnement instaure une gestion économe du foncier, ayant un impact sur la taille moyenne des parcelles. En 2011, les effets de la crise se font ressentir: la construction subit un ralentissement général. Dans l'agglomération, la production est portée par l'opération du Grand Large et les opérations ANRU. Dans le secteur rural et péri-urbain, ce sont des opérations mixtes lotissements et logements locatifs sociaux. Si l'ANRU a boosté la construction en 2012, 2013 subit un ralentissement avec l'achèvement des opérations de renouvellement urbain et l'attente du lancement de la deuxième génération des projets ANRU, dans l'agglomération. Le secteur rural et péri-urbain connaît une certaine stabilité de la construction.

2014 est une année favorable. Le nombre de logements mis en chantier a progressé de 20% dans l'agglomération (nombreux programmes mixtes logements privés et logements locatifs sociaux, l'opération " Losange " pour EDF). Parallèlement, la construction dans la Communauté de communes des Hauts de Flandre connaît un recul de 37%. 70% des logements commencés sont des logements sur lot libre.

Cette dernière période se caractérise par le fort développement de la promotion touristique sur la commune de Bray-Dunes: 251 résidences secondaires sont autorisées en 2013, 83 en 2014.

En 2015, près de 900 logements sont autorisés. Dans l'agglomération, 61% des logements commencés sont des logements locatifs sociaux. Dans la communauté de communes des Hauts de Flandre, le lot libre ne représente plus que 52% des mises en chantier.



Site Dubois à Coudekerque-Branche



Quartier des Glacis à Dunkerque



Logements sociaux à Hoymille



"Les Terrasses de la mer" à Malo-Dunkerque

5

LA CONSOMMATION FONCIÈRE

DÉFINITION – *Selon le Commissariat général au développement durable (CGDD)**

"Les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide...), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non. Les surfaces artificialisées incluent les sols bâtis à usage d'habitation (immeubles, maisons) ou à usage commercial (bureaux, usines...), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points...), et d'autres espaces non construits mais fortement modelés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges...). Cette catégorie inclut également des espaces verts artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs...).

Les surfaces artificialisées peuvent donc se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance, voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus). Elles se distinguent par leur degré d'imperméabilisation.

L'artificialisation des sols désigne l'augmentation de la superficie des sols artificialisés à l'échelle d'un territoire. Est considérée comme consommation foncière tout changement d'usage d'espaces naturels ou agricoles. Ces espaces deviennent des espaces artificialisés suite à l'action humaine. Sont considérés comme artificialisées les surfaces urbanisées: parcelles bâties, parcelles artificialisées non bâtis tels que parcs, jardins, terrains de jeux, infrastructures de déplacement..."

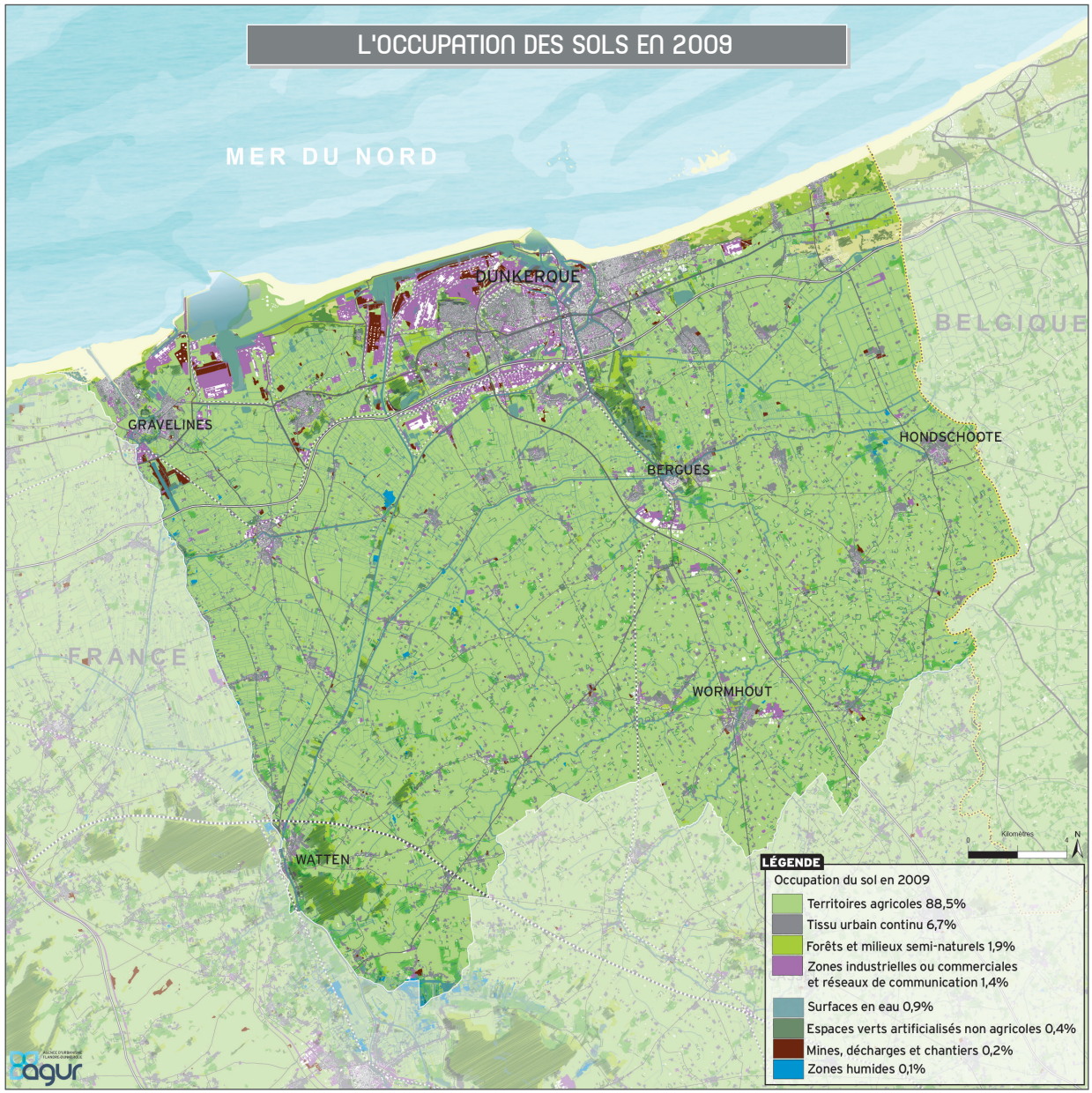
CONTEXTE

Au cours de l'année 2016, avec notamment le concours des territoires de SCoT régionaux, la région des Hauts-de-France a lancé une démarche d'élaboration d'un nouveau mode d'occupation des sols.

Celle-ci a vocation à déterminer les types de couverts et d'usages du sol sur le territoire régional, à une échelle très fine, et à mettre en évidence les évolutions entre deux années de référence, 2005 et 2015.

La livraison finale de cette démarche est attendue pour la fin du second semestre de l'année 2018, et devrait donc être disponible à la date d'approbation du SCoT.

* Source: Artificialisation de la mesure à l'action – Théma Analyse Janvier 2017


L'OCCUPATION DES SOLS EN 2009
MER DU NORD
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
HONDSCHOOTE
BERGUES
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
Kilomètres
0
4
N
LÉGENDE
Occupation du sol en 2009
Territoires agricoles 88,5%
Tissu urbain continu 6,7%
Forêts et milieux semi-naturels 1,9%
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication 1,4%
Surfaces en eau 0,9%
Espaces verts artificialisés non agricoles 0,4%
Mines, décharges et chantiers 0,2%
Zones humides 0,1%

Le Mode d'occupation des sols (MOS) et ses enseignements **

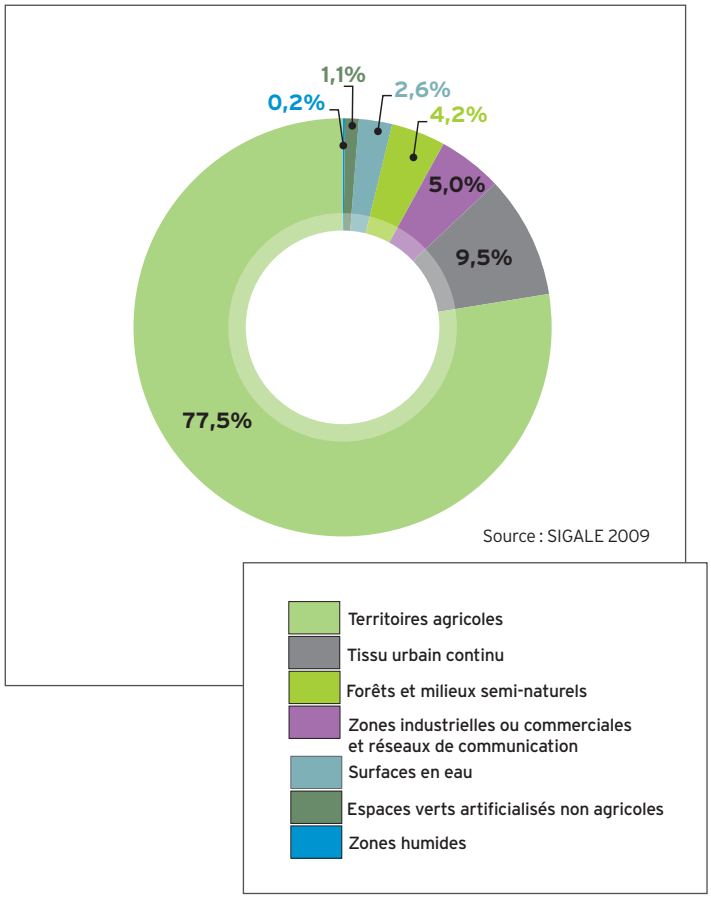
En 2009, les territoires agricoles représentaient la majorité de l'occupation des sols de la région Flandre-Dunkerque : 77,5 % de la superficie totale du territoire.

Le tissu urbain continu (incluant dans cette analyse les sites de chantier, relevant essentiellement des situations transitoires entre un état non artificialisé à un état artificialisé) comptait pour 9,5 % du territoire de la région Flandre-Dunkerque, les zones dédiées aux activités et aux infrastructures de communication pour 5 %.

En rajoutant à ces postes la classe des "espaces verts artificialisés non agricoles", il est possible d'évaluer l'artificialisation du territoire de la région Flandre – Dunkerque à près de 16 % en 2009.

Il faut également noter la faible représentation des espaces naturels, et en particulier des zones humides (0,2 % de la superficie totale).

LA RÉPARTITION DES MODES D'OCCUPATION DES SOLS



** Source : Exploitation AGUR des M.O.S. SIGALE 2005 et 2009 (Région), rapporté au territoire du S.C.o.T. redéfini suite à la réforme des intercommunalités entrée en vigueur au 31 décembre 2013.

L'ÉVOLUTION DES MODES D'OCCUPATION DES SOLS

Entre 2005 et 2009, les évolutions en matière d'artificialisation du sol sont notoires.

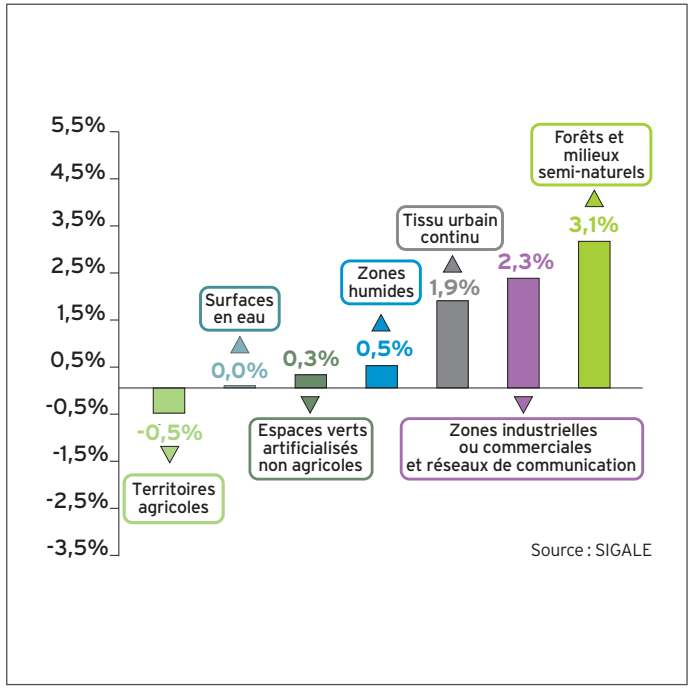
Les espaces artificialisés ont progressé de 3,3 % par an. Ce rythme de progression correspond à la moyenne constatée à l'échelle régionale, et sensiblement équivalente à celles des territoires de SCoT voisins. Seulement, cette progression s'effectue sur un territoire déjà plus artificialisé.

Les espaces couverts par le tissu urbain continu ont progressé de 1,9 %.

La catégorie "zones industrielles, commerces et réseaux de communication" a progressé de 2,3 %, traduisant notamment un type d'occupation plus consommateur d'espace.

Ce sont essentiellement les zones d'activités industrielles, artisanales et/ou commerciales qui peuvent expliquer cette évolution, car il n'y a pas eu de réalisation de réseaux de communication durant cette courte période de référence.

Si l'évolution de la part des territoires agricoles parait faible (- 0,5 %), ces espaces ont connu une forte régression de leur emprise, avec une diminution estimée à 366 hectares. Cette dynamique n'est cependant pas uniquement dûe à l'artificialisation des sols (en lien avec la progression de la tâche urbaine), mais aussi à des évolutions entre espaces non artificialisés.



Analyse de l'évolution de la consommation foncière à partir de l'exploitation des fichiers fonciers

L'analyse des fichiers fonciers permet de vérifier la dynamique observée à l'examen du mode d'occupation des sols, en particulier ici pour observer la progression de l'artificialisation des sols de manière plus fine que ne le traduit le MOS.

MÉTHODOLOGIE

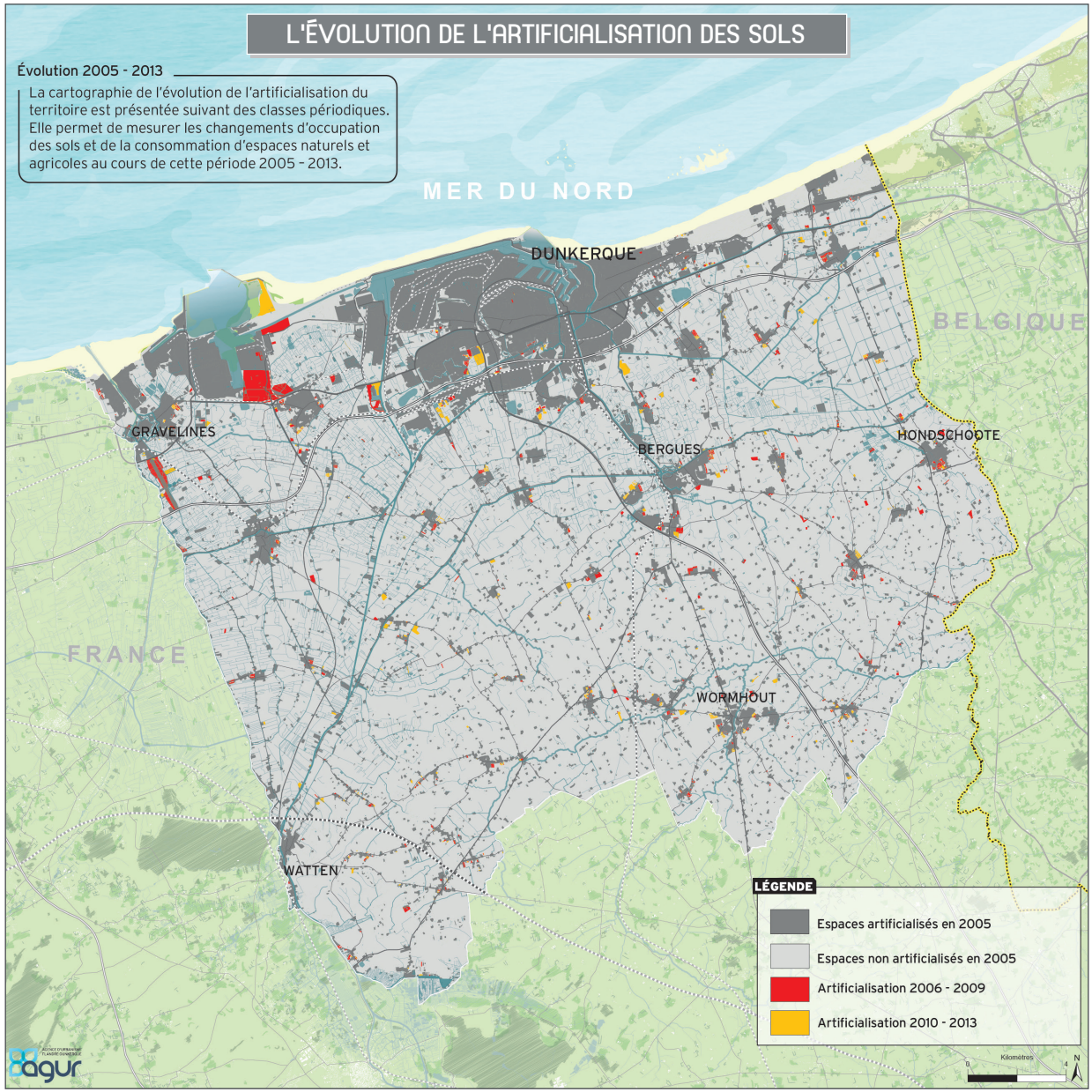
Pour répondre aux textes réglementaires demandant à analyser la consommation des sols remontant sur une dizaine d'années en arrière, et pour pallier l'absence de référentiel récent, il a été choisi de croiser différentes sources: le mode d'occupation des sols, les orthophotographies et les fichiers fonciers de la DGFip.

La période de référence s'étend de 1999 à 2013 pour établir le socle cartographique représentant la tache urbaine de base et évaluer l'artificialisation estimée entre 2005 et 2015 . Elle a été définie en tenant compte des données disponibles et notamment les fichiers fonciers et les orthophotographies.

Le point de départ est constitué par la tache urbaine des communes. Elle a été définie avec le M.O.S. de 1998. Ces enveloppes urbaines correspondent aux espaces artificialisés des communes selon la nomenclature du M.O.S. (espaces "urbains", "infrastructures", "industrie et les activités", "équipements"). Ils peuvent donc recouvrir des espaces bâtis comme des infrastructures de circulation ou des sols artificiels non bâtis (chantiers, jardins, parcs urbains ...).

Les espaces non artificialisés correspondent aux classes "eau", "dunes, mer, sables", "cultures, prairies", et "boisements".

L'exploitation des fichiers fonciers de la DGFip (millésime 2014) a permis d'identifier les parcelles artificialisées hors des enveloppes urbaines de référence 1998.


L'ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
Évolution 2005 - 2013
La cartographie de l'évolution de l'artificialisation du territoire est présentée suivant des classes périodiques. Elle permet de mesurer les changements d'occupation des sols et de la consommation d'espaces naturels et agricoles au cours de cette période 2005 - 2013.
MER DU NORD
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Espaces artificialisés en 2005
Espaces non artificialisés en 2005
Artificialisation 2006 - 2009
Artificialisation 2010 - 2013
Kilomètres
0
4
N

Les fichiers fonciers ont également fait ressortir des sites ayant fait l'objet de constructions au sein des espaces déjà artificialisés. Il peut s'agir soit de nouvelles constructions sur des terrains non bâtis (dents creuses par exemple), d'extensions de constructions existantes, ou d'opérations de renouvellement urbain. De fait, les sites en question ont été ici considérés comme relevant d'espaces déjà artificialisés, ne faisant pas progresser la tâche urbaine.

Seules les grandes emprises agricoles ou naturelles ont été isolées pour intégrer les espaces artificialisés.

Chaque parcelle artificialisée a été caractérisée selon la nature de l'occupation, suivant trois classes: vocation principale d'habitat, vocation principale d'activités, vocation d'équipements.

Le croisement avec les campagnes d'orthophotographies de 1999, 2005, 2009, 2013 et 2015 (dernière orthophotographie disponible à l'échelle du SCoT) a permis d'ajuster les emprises spatiales des enveloppes urbaines, et de réintégrer des parcelles artificialisées non contenues dans les fichiers fonciers (parcelles artificialisées en 2014, ainsi que certaines propriétés publiques, par exemple).

Au cours de la période 1999-2013, près de 1524 hectares de terres agricoles ou naturelles ont été artificialisées dans la région Flandre-Dunkerque.

Les espaces consacrés à l'habitat représentent 533 hectares de ce volume, ceux liés aux activités près de 830 hectares, et ceux liés aux équipements environ 162 hectares.

Dans ce total, il est important de noter:

- l'importance des espaces artificialisés au sein de la zone industrialo-portuaire. Ainsi, l'aménagement du terminal à containers et de sa zone logistique du Port Ouest a consommé à lui seul près de 368 hectares. L'aménagement du terminal méthanier, lui, a porté sur près de 50 hectares.

 Ces deux grands chantiers, liés directement au développement du Grand Port Maritime de Dunkerque, ont représenté près d'un tiers des superficies artificialisées de la période 1999-2013;

- la réalisation de deux projets d'équipements structurant: le PAarc de l'Aa sur les communes de Gravelines et de Saint Georges sur l'Aa (réalisation des plans d'eau, de la base d'aviron, et préparation des terrains en vue de l'accueil de futures structures de loisirs et d'hébergement), et le complexe sportif du Basroch à Grande-Synthe.

Progression des surfaces artificialisées du SCoT 1999 - 2013				
	Habitat	Activités	Équipements	Total
1999 - 2005	236,7 ha	375,6 ha	53,6 ha	665,8 ha
2006 - 2009	181,8 ha	251,4 ha	86,3 ha	519,5 ha
2010 - 2013	114,4 ha	201,7 ha	22,4 ha	338,6 ha
Total	532,9 ha	828,7 ha	162,3 ha	1523,9 ha

Pour répondre aux obligations réglementaires, le SCoT doit présenter une analyse de la consommation foncière sur 10 ans.

Pour ce faire, l'artificialisation des sols a été estimée de la façon suivante :

- consommation en 2005, à partir de la consommation annuelle moyenne enregistrée sur la période 1999-2005 (analyse des fichiers fonciers et exploitation des orthophotographies correspondant à la période) ;
- consommation sur la période 2014-2015 avec le postulat suivant : poursuite de la consommation annuelle moyenne enregistrée sur la période 2010-2013;
- reprise de la consommation enregistrée entre 2006 et 2009, et entre 2010 et 2013 (analyse des fichiers fonciers et exploitation des orthophotographies correspondant à la période) ;

Estimation de l'artificialisation des sols 2005-2015 par destination des sols (en ha)

Consommation	Habitat	Activités	Équipements	Total
2005 - 2013	330,1 ha	506,8 ha	116,4 ha	953,3 ha
2014 - 2015	57,2 ha	100,9 ha	11,2 ha	169,3 ha
2005 - 2015	387,3 ha	607,7 ha	127,6 ha	1122,6 ha

Ainsi, entre 2005 et 2015, l'artificialisation des sols de la région Flandre-Dunkerque a concerné une superficie de l'ordre de 1122,6 ha, soit un rythme annuel de 112 ha.

Ce sont les activités économiques qui ont été les plus grosses consommatrices. Il faut rappeler qu'elles intègrent les projets du port (terminal containers et zones d'activité ainsi que le terminal méthanier), consommateurs d'espaces en raison de la nature même des installations et ouvrages réalisés, soit environ 368,2 ha. Ces projets d'envergure nationale sont réalisés dans le cadre d'une opération d'intérêt national, à l'initiative du Grand Port Maritime.

L'habitat a représenté 387,3 ha d'artificialisation supplémentaire.

En matière d'équipements, d'importants équipements de sports et loisirs ont été réalisés sur la période, en particulier en communauté urbaine : le complexe sportif du Basroch (20 ha) et le PAarc de l'Aa (75 ha).

À propos du premier site, il faut néanmoins préciser que l'équipement est venu remplacer deux pôles concernés d'une part par le site de renouvellement urbain du Courghain (opération ANRU), et d'autre part par le projet de confortement de la zone commerciale Auchan, qui doit à s'étendre sur le site de l'ancien complexe sportif du Puythouck (ancien vélodrome et terrains de sports). Le second site constitue un aménagement structurant et unique dans notre région. Ce bassin d'aviron accueille des compétitions nationales, et sert de camp d'entraînement pour des délégations étrangères préparant de grandes compétitions. Le site continuera à accueillir des activités sportives et de loisirs nautiques complémentaires, et des structures d'hébergement y sont également envisagées.

L'artificialisation des sols a donc continué, au détriment des espaces agricoles et naturels. Ces types d'espaces ont disparus principalement au profit d'opérations d'habitat généralement standardisées et de faible densité, et par le confortement ou la création de zones d'activités.

Les enveloppes urbaines

Pour pouvoir suivre la consommation foncière de la région Flandre-Dunkerque tout au long de la mise en œuvre du SCoT , les enveloppes urbaines de chacune des communes de la région Flandre-Dunkerque ont été déterminées pour l'année de référence 2015.

MÉTHODOLOGIE

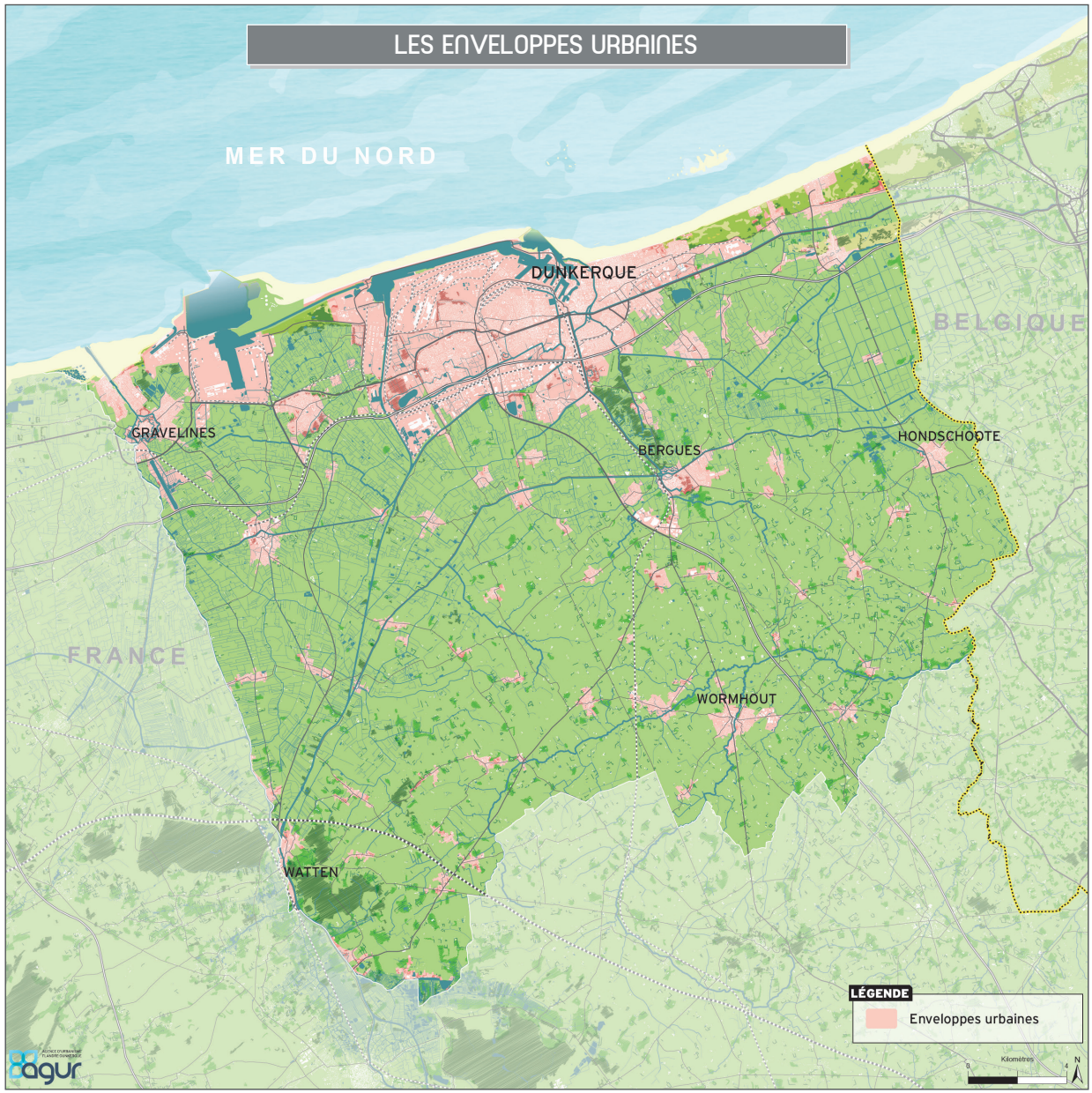
Pour déterminer l'enveloppe urbaine, le travail a consisté à croiser fichiers fonciers et orthophotographies.

Pour savoir si une parcelle bâtie fait partie de l'enveloppe urbaine, plusieurs étapes ont été définies:

- Actualisation de l'état foncier en croisant fichiers fonciers, orthophotographies, et autorisations d'urbanisme. Cette étape de travail a été réalisée en reprenant le travail sur l'estimation de la consommation foncière qui a consisté dans un premier temps à définir les enveloppes urbaines de 1998.

 Ainsi, une parcelle sur laquelle des travaux d'équipements ont débuté est considérée comme urbanisée, tout comme une parcelle sur lesquelles une déclaration de commencement de travaux est déposé et ce même si les fichiers fonciers n'indiquent aucun bâtiment.
- Détermination d'un cercle tampon autour du bâti de 25 mètres de diamètre. Le postulat est le suivant : si deux cercles se touchent alors les parcelles non artificialisées intercalées font aussi partie de l'enveloppe urbaine
- Intégration des infrastructures de transport, des canaux, des équipements de loisirs type parc ou jardin urbain ainsi que des espaces à vocation agricole (à la condition qu'ils soient insérés dans les espaces urbanisés).

LES ENVELOPPES URBAINES



Par conséquent, la zone horticole et maraîchère de Rosendaël est intégrée dans la zone urbaine car elle est bordée mais aussi "mitée" par des constructions. Enfin, elle est considérée comme une zone agricole en milieu urbain.

L'hôpital maritime de Zuydcoote, par l'importance de son emprise et sa destination –équipement de santé majeur-, est également repris dans l'enveloppe urbaine. C'est aussi le cas des hameaux les plus importants tels que le Grand Millebrugghe, Leffrinckoucke village et son pendant le hameau du Tlegerveld à Téteghem, le Faubourg de Cassel.

SYNTHESE ET ENJEUX

La région Flandre-Dunkerque est un territoire particulier, en bordure littorale, composée de deux intercommunalités. Ce territoire forme un bassin de vie dans lequel les relations d'interdépendance sont nombreuses : développement de l'urbanisation, développement économique et emplois, déplacements et fonctionnement hydraulique.

Elle possède des paysages spécifiques qui lui confère une singularité. Cependant, elle est victime de la banalisation des paysages. Ce phénomène doit être enrayé afin de garder les atouts paysagers qu'offre la région Flandre-Dunkerque. La place de l'arbre, et d'une manière plus générale de la végétation, dans les paysages du territoire et à chaque échelle du projet, est à reconsidérer au regard de leur valeur patrimoniale, écologique et, bien sur, paysagère.

De par son fonctionnement, la mobilité est un enjeu important, notamment pour se rendre sur son lieu d'emploi. La situation géographique et la desserte par deux autoroutes dont l'une est internationale entraînent un important transit international, dont une partie trouve sa destination dans la desserte des entreprises et du port de Dunkerque.

Le développement de la région Flandre-Dunkerque, de part l'ampleur de certains projets ou infrastructures existantes, a conduit à une consommation d'espaces naturels et agricoles relativement importante. Face aux enjeux de préservation des terres agricoles, des besoins liés au fonctionnement hydraulique (maintien des espaces naturels à vocation de tamponnement hydraulique), l'enjeu de la région Flandre-Dunkerque est de réduire cette consommation foncière, et de privilégier davantage la réutilisation des bâtiments existants ainsi que le renouvellement urbain.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT
Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

II

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUE & SOCIALE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

II- DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

SOMMAIRE

1 UNE RÉGION RICHE DE 253 643 HABITANTS — P 91

La région perd des habitants depuis le début des années 2000

La perte de population n'est pas uniforme dans la région Flandre-Dunkerque

Des départs liés aux études et à l'emploi
et qui concernent davantage les jeunes

Une population qui vieillit plus rapidement que la moyenne France

Une augmentation des personnes vivant seules

Les revenus des ménages de plus en plus liés aux retraites et pensions

2 UNE SITUATION SANITAIRE ET SOCIALE ATYPIQUE — P 101

Préambule

Les enfants, adolescents et jeunes adultes

Les adultes

Les séniors

L'offre sanitaire et sociale

Synthèse et enjeux

3 SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE — P 119

Scénario tendanciel de perte démographique

Scénario de stabilité démographique

Scénario de gain démographique

Scénario retenu

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

UNE RÉGION RICHE DE 253 643 HABITANTS*

* Source INSEE, recensement de la population 2014. Pour toute l'analyse démographique il est important de noter qu'en 2014 environ 1800 migrants ont été recensés dans la commune de Grande-Synthe (CUD). Il est donc nécessaire pour certaines analyses de revenir aux données précédentes (2013) afin de comprendre les évolutions en jeux sur le territoire, hors migrants.

La population est répartie pour 79 % dans les 17 communes de la Communauté urbaine de Dunkerque et pour 21 % dans les 40 communes de la Communauté de communes des Hauts de Flandre. La commune de Dunkerque, et ses communes associées, est forte de 89 160 habitants, soit 35 % de la population de la région Flandre-Dunkerque.

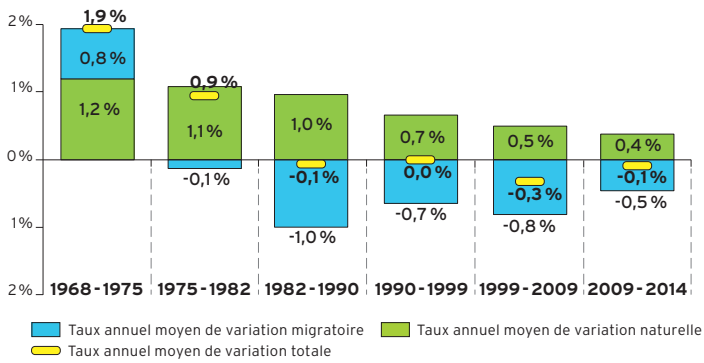
La région perd des habitants depuis le début des années 2000

Dès le début des années 80, la région Flandre-Dunkerque est soumise à un déficit migratoire, qui sera compensé jusqu'à la fin des années 90 par une croissance naturelle toujours élevée, et qui permettra à la population de rester stable.

Depuis 1999, le ralentissement de la croissance naturelle ne compense plus le déficit migratoire et la région Flandre-Dunkerque perd de la population.

Ainsi entre 2008 et 2013, la région Flandre-Dunkerque a perdu en moyenne 450 habitants par an.

VARIATION ANNUELLE MOYENNE



© AGUR, INSEE recencement 2014

L'ÉQUATION AU DERNIER RECENSEMENT

Évolution annuelle moyenne 2008-2013



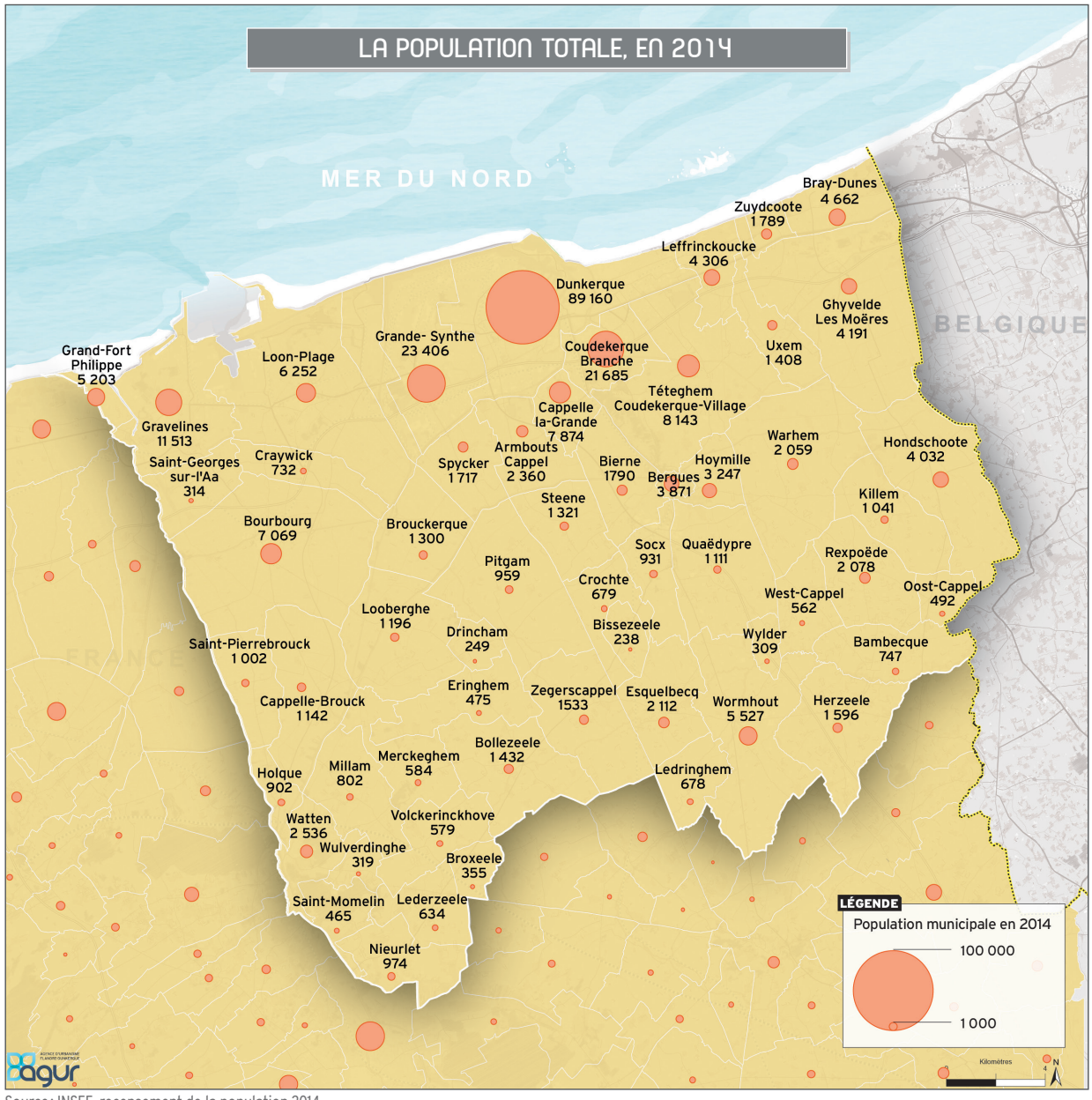
+ 1 000 habitants par an

– 1 450 habitants par an

– 450 habitants par an

© AGUR, INSEE recensement

Source INSEE, recensement de la population 2014. Pour toute l'analyse démographique il est important de noter qu'en 2014 environ 1800 migrants ont été recensés dans la commune de Grande-Synthe (CUD). Il est donc nécessaire pour certaines analyses de revenir aux données précédentes (2013) afin de comprendre les évolutions en jeux sur le territoire, hors migrants.



Source : INSEE, recensement de la population 2014

La perte de population n'est pas uniforme dans la région Flandre-Dunkerque

Au sein de la région Flandre-Dunkerque, les deux intercommunalités connaissent des évolutions démographiques différentes. Ainsi la perte migratoire atteint - 0,24 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2014 dans la Communauté urbaine de Dunkerque (-0,38 % entre 2008 et 2013, avant le recensement des migrants), quand la Communauté de communes des Hauts de Flandre gagne encore de la population à hauteur de +0,52 % en moyenne tous les ans.

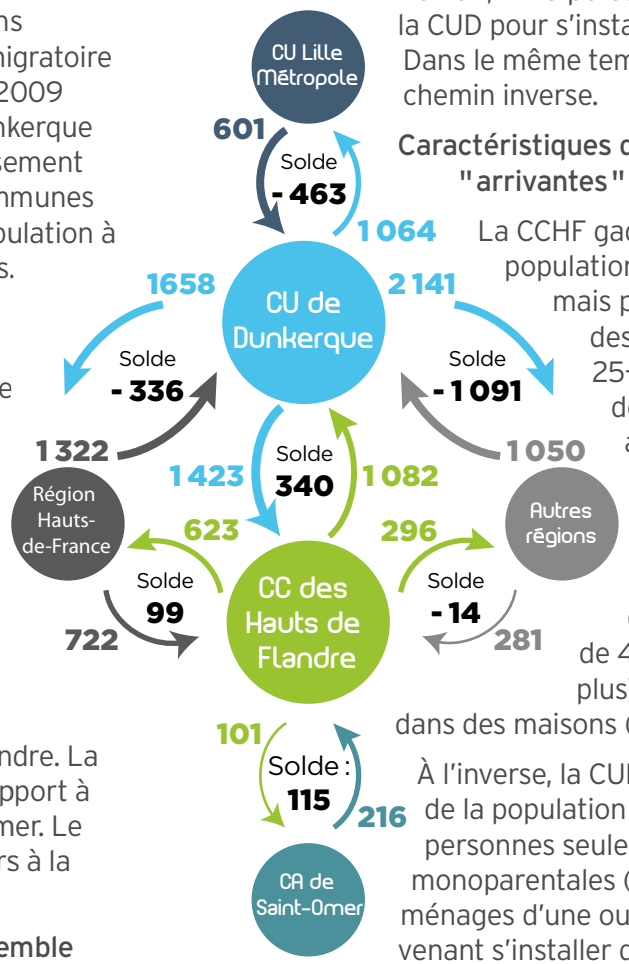
Les départs de la Communauté urbaine de Dunkerque vers la Communauté de communes des Hauts de Flandre ne concerne qu'une partie du déficit migratoire de cette première. En effet, 15 % du déficit migratoire de la CUD se fait au profit de la CCHF, 36 % vers le reste de la région Hauts de France (dont 21% seulement vers la Métropole européenne lilloise) et 49 % vers les autres régions de France.

Par contre, ces mouvements alimentent en grande partie l'excédent migratoire de la Communauté de communes de Hauts de Flandre. La CCHF est aussi fortement bénéficiaire par rapport à la Communauté d'agglomération de Saint-Omer. Le solde migratoire avec les territoires extérieurs à la région des Hauts de France est lui négatif.

La région Flandre-Dunkerque dans son ensemble pâtit d'un déficit d'attractivité.

LE SCHÉMA DES MOBILITÉ RÉSIDENTIELLES

Entre la CUD et la CCHF



En un an, 1423 personnes ont quittées la CUD pour s'installer dans la CCHF. Dans le même temps, 1082 ont fait le chemin inverse.

Caractéristiques des populations "arrivantes"

La CCHF gagne de la population de 20 à 64 ans, mais principalement des personnes de 25-39 ans (49 %), des couples actifs, et même biactifs (44 %), d'au moins 2 personnes et souvent plus (37 % de ménages de 4 personnes et plus), venant s'installer dans des maisons (80 %).

À l'inverse, la CUD gagne de la population parmi les personnes seules ou les familles monoparentales (41% des petits ménages d'une ou deux personnes), venant s'installer dans une maison, 56 %, ou un appartement, 39 %.

Des départs liés aux études et à l'emploi et qui concernent davantage les jeunes

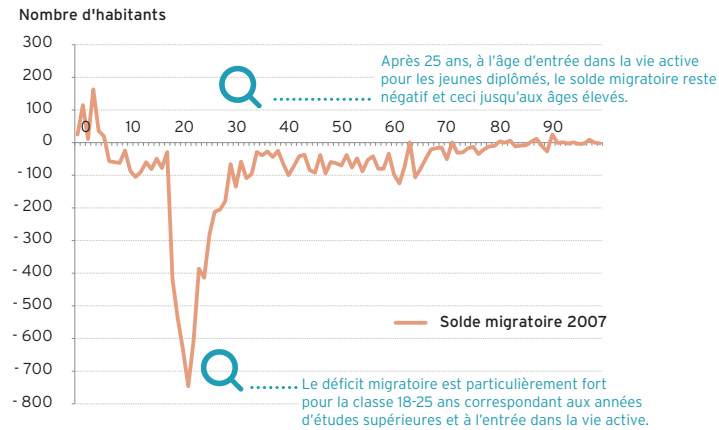
Même si les départs de population de la région Flandre-Dunkerque touchent toutes les classes d'âge, ils sont beaucoup plus importants pour les jeunes;

- les 18-25 ans pour les études supérieures et l'entrée dans la vie active;
- les 25-30 ans , âge de l'entrée dans la vie active pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

La métropole Lilloise, en plus de son pôle universitaire, est un pôle d'emploi important permettant de plus nombreuses opportunités d'entrée dans la vie active. À ces déménagements vers la métropole régionale, s'ajoute 22 % de départs vers des régions actuellement dynamiques en termes d'emploi (Ile-de-France, Auvergne – Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie).

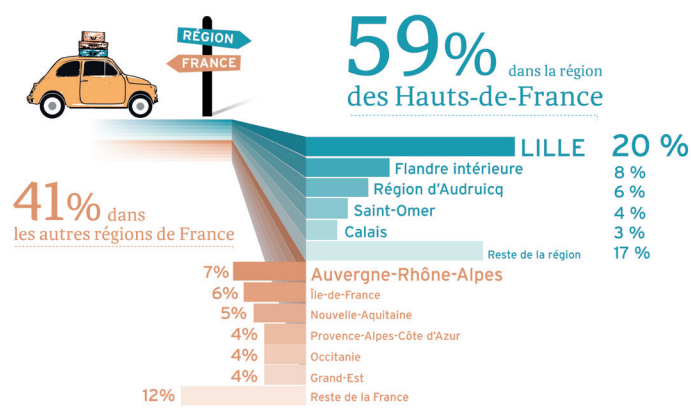
Des départs aussi vers les territoires limitrophes; 59 %, des personnes ayant quitté la région Flandre-Dunkerque sont restées dans les Hauts de France, dont 21% ont emménagé dans les territoires limitrophes que sont le Calaisis, la Flandre intérieure et l'Audomarois.

LE SOLDE MIGRATOIRE PAR ÂGES



Source; INSEE - OMPHALE

LES PRINCIPALES DESTINATIONS DES ÉMIGRANTS



Source; INSEE - RGP 2013

Une population qui vieillit plus rapidement que la moyenne France

Les générations nombreuses du baby-boom et les jeunes actifs arrivés massivement dans les années 1960-1970, ont vieilli. Le nombre de personnes de 60 ans et plus est passé de 42 400 en 1999 à 59 000 en 2014, soit 39 % d'augmentation en 15 ans. Le phénomène s'est accéléré sur la période 2009-2014 (+3 %/an) par rapport à la période 1999-2009 (+1,8 %/an).

Le vieillissement de la population est d'autant plus accentué que s'ajoute, à l'autre extrémité de la pyramide des âges, la baisse importante des jeunes.

Aux départs des étudiants et des jeunes travailleurs, s'ajoute la baisse continue du nombre d'enfants, les moins de 14 ans dans le territoire ayant diminué de 17 % depuis 1999.

En 2014 la région Flandre-Dunkerque compte pratiquement autant de personnes de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 20 ans.

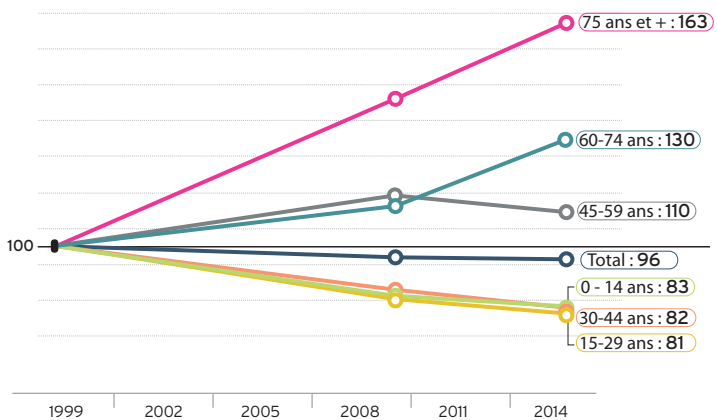
Le vieillissement impact la croissance naturelle en accélérant la diminution du solde naturel (plus de décès et moins de naissances), et amplifie la perte de population déjà soumise à un fort déficit migratoire.

Le vieillissement accentue la diminution de la taille moyenne des ménages. Encore proche de 3 personnes en 1990, elle atteint, en 2014, 2,3 personnes.

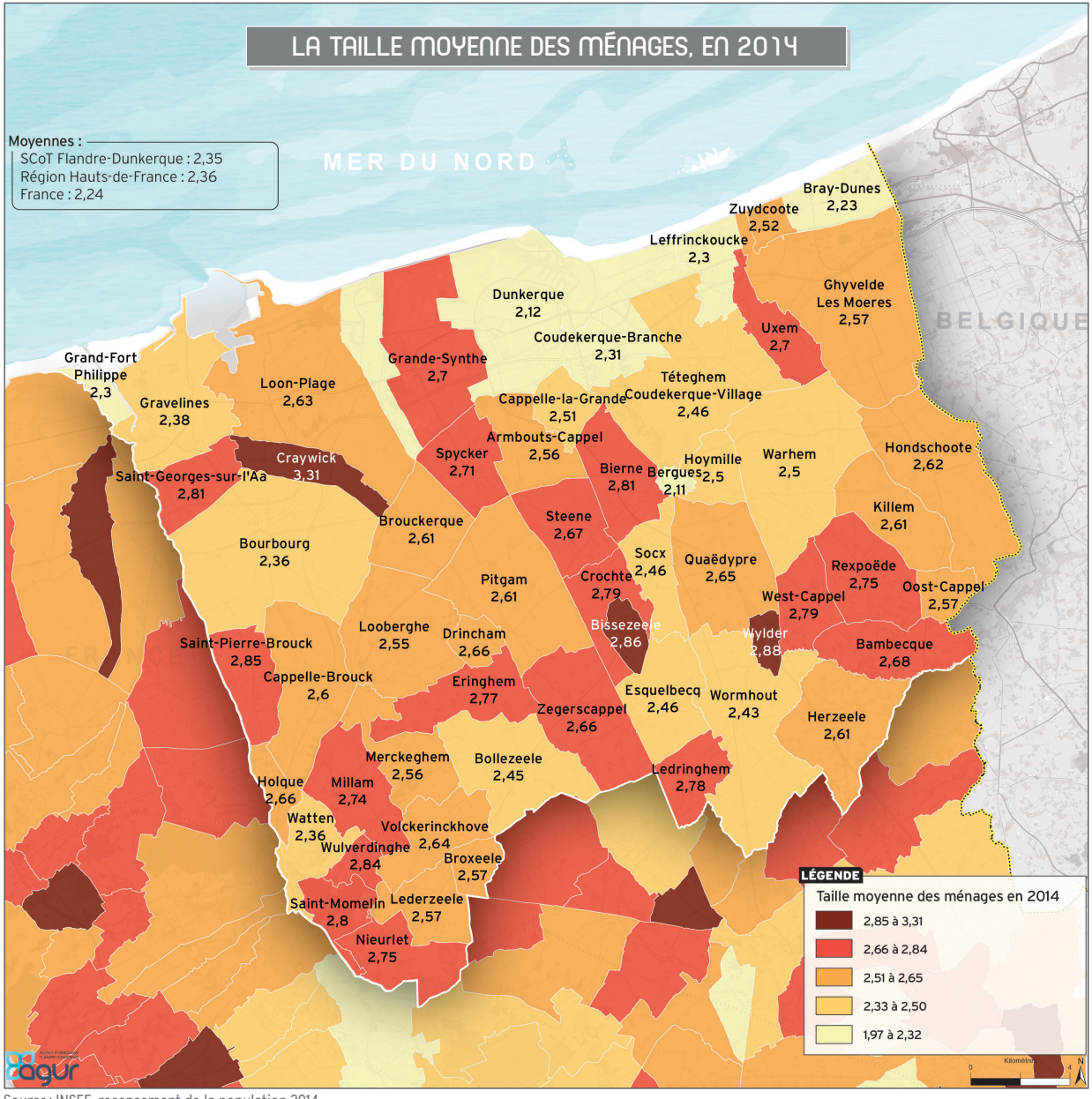
Alors que la diminution de la taille des ménages suivait le rythme français, celle-ci s'est accélérée dans la région Flandre-Dunkerque depuis les années 2000.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

Entre 1999 et 2014



© AGUR, INSEE recensement 2014



Source : INSEE, recensement de la population 2014

Communes ayant les plus petites tailles moyenne de ménages
Bergues ; 2,15 - Dunkerque ; 2,15

Communes ayant les plus grandes tailles moyenne de ménages
Wylder ; 3,08 - Craywick ; 3,31

Une augmentation des personnes vivant seules

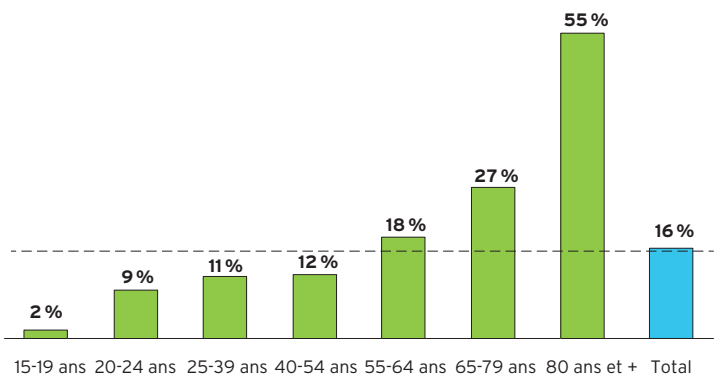
Alors que la population diminue, le nombre de personnes seules augmente. Ainsi en 2014, 32 400 personnes vivent seules, soit 3 000 personnes de plus qu'en 2009 (+11 % en 5 ans).

Parmi eux, 43 % ont plus de 65 ans.

Les personnes de plus de 65 ans, sont 34 % à vivre seules et même 55 % pour les personnes de plus de 80 ans, alors que cette proportion n'est que de 16 % dans l'ensemble de la population des ménages de la région Flandre-Dunkerque.

LA PROPORTION DE PERSONNES VIVANT SEULES

En 2014



© AGUR, INSEE recensement 2014

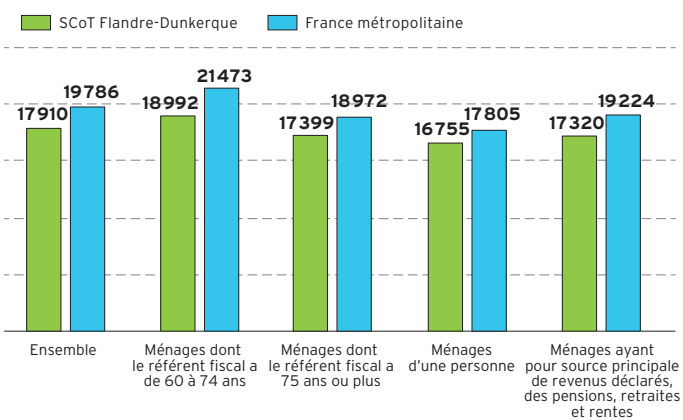
Les revenus des ménages de plus en plus liés aux retraites et pensions

Le niveau de vie des habitants de la région Flandre-Dunkerque est inférieur à la moyenne nationale. La moitié des ménages affiche, en 2014, un revenu disponible annuel par unité de consommation inférieur à 18 786 €, soit près de 1 600 € de moins que la moyenne nationale.

Le chômage, la faible participation des femmes au marché du travail, une part élevée d'emplois à temps partiel ainsi qu'un poids plus important des catégories ouvrières expliquent en grande partie la faiblesse du revenu médian.

LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES

Par unité de consommation, en 2012



© AGUR, INSEE, FiLoSoFi 2012

Toutefois ces revenus sont en augmentation. Le revenu médian des ménages de la région Flandre-Dunkerque, par unité de consommation, a augmenté de 43 % entre 2000 et 2011 et encore de 4,9 % entre 2012 et 2014, quant au niveau national les augmentations étaient de 36 % et 3,0 %.

Au-delà d'un phénomène de rattrapage observé dans la plupart des régions pauvres, la rapidité de la diminution de la taille des ménages (moins de personnes à charge) et de l'augmentation des plus de 60 ans explique ce phénomène. Le poids des pensions retraites et rentes dans le total des revenus des ménages est aujourd'hui supérieur à la moyenne nationale (+ 0,8 points) alors qu'il était inférieur de près de deux points en 2000. Bien qu'inférieurs dans le territoire au niveau national, ces revenus tirés des retraites sont supérieurs aux revenus de l'ensemble de la population car ils concernent des retraités ayant bénéficié de cotisations relativement complètes.

2

UNE SITUATION SANITAIRE ET SOCIALE ATYPIQUE

L'Organisation mondiale pour la santé (OMS) définit la santé, en 1946, comme un état complet de bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Le concept d'urbanisme favorable à la santé a été initiée par le programme Villes-santé en 1987. "Un type d'urbanisme favorable à la santé implique des aménagements qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les trois piliers du développement durable. Il porte également les valeurs d'égalité, de coopération intersectorielle et de participation, valeurs clés de la politique de l'OMS la santé pour tous"*.

La charte de promotion de la santé est composée de cinq axes ; élaborer des politiques publiques favorables à la santé ; créer des environnements favorables ; renforcer l'action communautaire ; acquérir des aptitudes individuelles ; élargir le mandat des services de santé au-delà de l'offre de services cliniques et curatifs, dans le sens de la promotion de la santé. Le mouvement des Villes-santé de l'OMS est lancé afin de mettre en œuvre cette stratégie.

Sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, plusieurs collectivités territoriales y adhérent.

La Ville de Grande-Synthe est membre du Réseau français des Villes-santé de l'OMS depuis 1991, la Ville de Dunkerque depuis 2004, la Communauté urbaine de Dunkerque depuis 2009 et la Ville de Loon-Plage depuis octobre 2013.

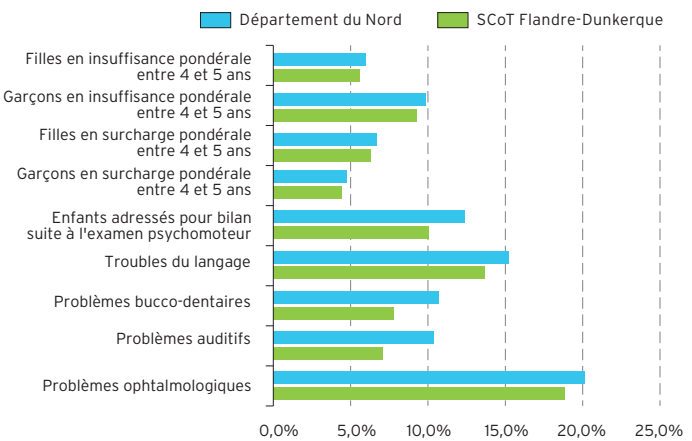
* Concept développé par Barton et Tsourou dans le cadre des travaux de l'OMS- 2000

La population des 4 ans en bonne santé

Le bilan de santé réalisé chez les enfants de 4 ans, à l'échelle du département, montre une relative bonne santé de cette population sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, entre 2009 et 2013.

LE BILAN DE SANTÉ DES ENFANTS DE 4 ANS

Moyenne des bilans entre 2009 et 2013



© AGUR, CG 59 Direction territoriale de Flandre Maritime

Une santé impactée par la qualité de l'air chez les 10–11 ans

Une étude commandée**, en 1992, par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) et OPAL'AIR (association pour l'environnement et la qualité de l'air) avait révélé qu'aucune pathologie grave susceptible d'être imputée à la pollution atmosphérique n'avait été décelée parmi les 1000 enfants âgés de 10 et 11 ans. Cependant, elle avait mise en avant que des symptômes de type toux chronique et sinusite sont plus fréquents et que la fonction respiratoire est légèrement perturbée dans les secteurs pollués Enfin, cette étude s'interroge sur les conséquences de ces perturbations observées chez l'enfant et sur leur importance dans l'avenir.

Le dioxyde de souffre est émis de façon spécifique sur la Communauté urbaine de Dunkerque par rapport aux émissions régionales principalement du fait de l'industrie métallurgique. Pour autant, une diminution significative des concentrations est observée sur le territoire depuis 1979. Cette diminution s'explique par une stricte application de la réglementation appliquée aux industriels et aux activités maritimes (Sulphur Emission Control Areas). Si l'objectif de qualité à long terme d'une concentration moyenne annuelle en SO_2 de 50 µg/m^3 est atteint en 2013 sur le territoire de la CUD, certain secteurs, à proximité des sites émetteurs, méritent une attention particulière du fait de la présence des personnes sensibles (enfants, personnes âgées).***

** Sources ; ORS 2003 Santé et environnement ; une exploration des enjeux sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque / Étude épidémiologique des relations entre pollution atmosphérique et santé respiratoire des enfants sur le littoral Calais-Dunkerque -1994 - INIST-CNRS

*** Source ; volet AIR du PACET de la CUD 2015-2020

Une relative importance de la surcharge pondérale chez les 11-12 ans

Pour ce qui est de la surcharge pondérale, celle-ci constitue une véritable préoccupation pour le territoire. Selon les statistiques du rectorat de Lille, parmi les élèves de 6e en 2009-2010, 15,09 % de élèves du bassin de Dunkerque (bassin de l'éducation nationale comprenant le territoire du SCoT Flandre Dunkerque et la Flandre intérieure) présentent une obésité (Indice de masse corporelle ≥ 30 kg/m).

Selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), les modifications de l'alimentation et la réduction de l'activité physique jouent un rôle incontestable dans l'émergence récente de l'obésité.

Le rôle de l'environnement semble largement aussi important. Le stress, le sommeil, certains médicaments, les virus, la composition de la flore intestinale, l'exposition à des polluants sont vraisemblablement autant de facteurs à incriminer.

D'autres caractéristiques chez les 12-25 ans

Une consommation de produits à risque (tabac, alcool et cannabis) qui se situe dans la moyenne nationale.

Une mortalité liée aux accidents de la route et aux suicides. Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des 18-25 ans. Pour cette classe d'âge, la proportion de tués est le double de celle de la population globale*. Le suicide est la seconde cause de mortalité.

* Source ; Étude de l'accidentologie des jeunes liée aux établissements de nuit, département du Nord - Cete Nord-Picardie

Une espérance de vie inférieure à celle observée en France

Jusqu'aux années 1990, le taux de mortalité a connu une baisse tout comme le taux national tout en restant cependant bien en deçà, en raison d'une population très jeune sur le territoire . À partir des années 2000, l'évolution du taux de mortalité de la Région Flandre-Dunkerque s'est inversée pour augmenter et rattraper le niveau national, sur la période 2006-2011. Le vieillissement de la population de la région Flandre-Dunkerque contribue à cette évolution mais elle n'est sans doute pas le seul facteur.

En 2014, l'espérance de vie dans les Hauts de France est la plus faible du territoire national. Et elle se caractérise également par un écart important entre hommes et femmes.

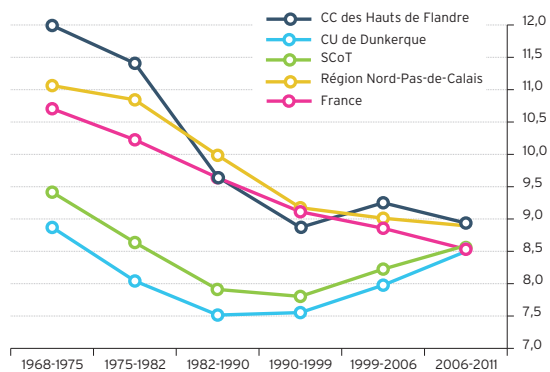
Alors qu'en France, l'espérance de vie à la naissance pour un homme est de 79,3 ans et pour une femme de 85,4 ans ; elle est estimée, dans le Nord, à 76,9 ans pour les hommes et 83,6 ans pour les femmes. La population vit donc, en moyenne, moins longtemps que l'ensemble de la population de France métropolitaine. L'écart par rapport à la France est plus marqué chez les hommes que chez les femmes (respectivement 2,4 et 1,8 ans).

L'analyse de l'indice comparatif de mortalité, entre 2008 et 2010, montre une mortalité supérieure à la mortalité nationale de 27 % pour le territoire de la région Flandre-Dunkerque. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, cet indice n'est que de 24 % supérieur à l'indice national.

À noter, qu'à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque, la situation est variable selon les territoires. La situation socio-économique des habitants ainsi que les facteurs environnementaux de santé, notamment pour les territoires les plus proches des industries sont des éléments d'explication.

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE MORTALITÉ

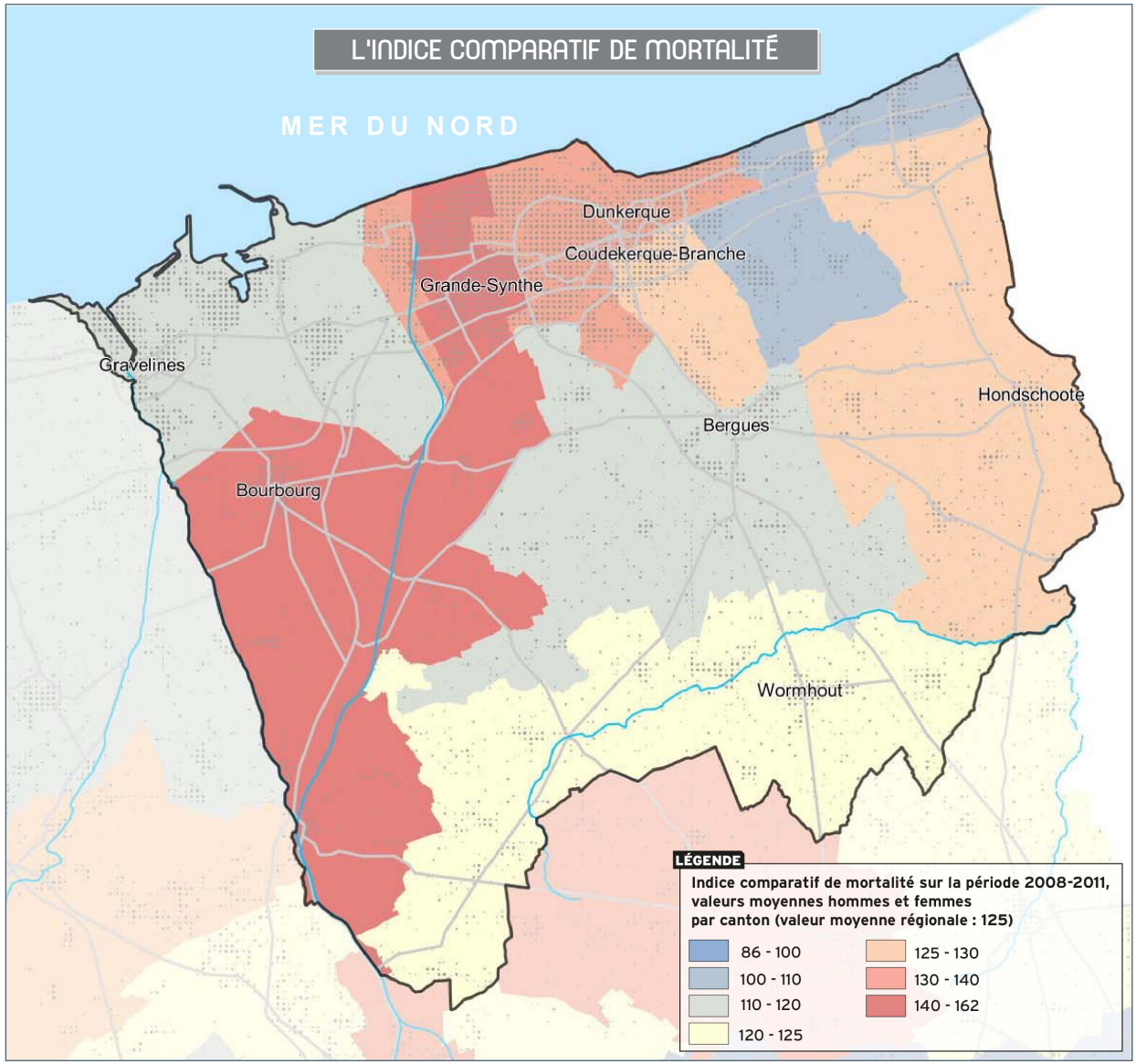
Pour 1000 habitants



© AGUR, INSEE recensement

DÉFINITION

L'Indice comparatif de mortalité (ICM) est le rapport entre le nombre de décès et le nombre de décès "attendus" dans la population observée si celle-ci avait les mêmes taux de décès par tranche d'âge qu'une population de référence. Ici, un ICM supérieur à 100 traduit un excédent de mortalité indépendamment de la structure par âge, par rapport à la mortalité de la population française.



Conception ; AIRELE Sources ; DREAL NPDC, SIGALE NPDC ©IGN BDcarto SCoT_Enjeux_IMC.qgs Date de réalisation ; 16.06.2015

Des comportements individuels retardant le recours aux soins

La mortalité prématurée (avant 65 ans) à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque est supérieure à celle observée au niveau national. Cependant, elle est proche mais légèrement supérieure à celle enregistrée au niveau du département du Nord. Il faut cependant noter l'importance de la mortalité prématurée sur le territoire de l'agglomération littorale, bien supérieure à celle du territoire de la région Flandre-Dunkerque.

L'analyse de mortalité prématurée évitable par des actions sur les facteurs de risques individuels montre une situation préoccupante. Les chiffres sont bien supérieurs à ceux du département que ce soit pour le territoire de la région Flandre-Dunkerque, du littoral ou de l'avant-pays.

Selon l'étude "Aménagement des territoires de santé du Nord-Pas-de-Calais" menée par l'Agence régionale de l'hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais en mai 2009); "*Le niveau d'utilisation et de disponibilité des soins est différent selon les territoires. Certains surconsomment des soins et le sanitaire n'est pas toujours la bonne réponse aux problèmes de santé. D'autres présentent des accès aux soins qui ne sont pas compensés par des fuites.* ***La population ne se déplace pas pour satisfaire ses besoins de soins et développe un recours aux soins tardif ou une mortalité précoce élevée.***" Ce qui semble être le cas de la région Flandre-Dunkerque.

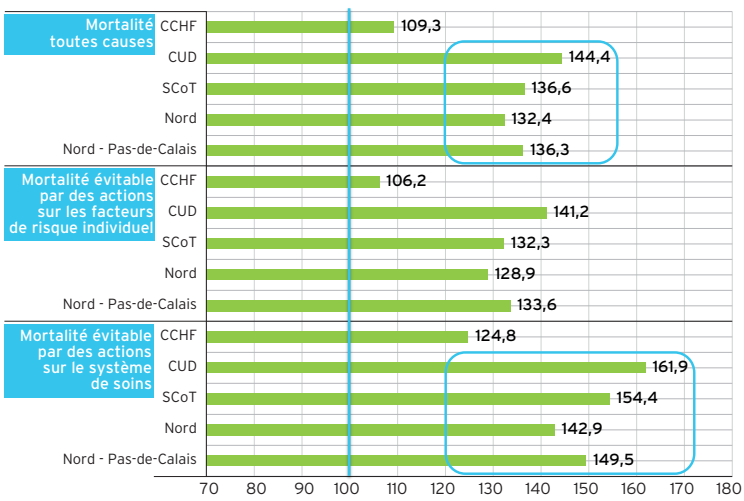
L'importance de la morbidité suicidaire révèle une santé psychologique fragile. En 2011, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie occupaient les 2 premiers rangs au niveau national.

Pour les années 2011 à 2013, si en France les trois-quart des décès par suicide sont des décès masculins, dans les Hauts-de-France c'est encore plus marqué avec un décès sur 5 enregistrés chez les hommes. La classe d'âge des 45-54 ans est la plus touchée. L'hospitalisation pour tentative de suicide est, par contre, beaucoup plus importante chez les femmes (en particulier âgées de 15 à 24 ans) entre 2011 et 2015.

LA MORTALITÉ PRÉMATURÉE (AVANT 65 ANS)

Entre 2008 et 2011

ICM indice comparatif de mortalité par rapport à la mortalité nationale. Mortalité nationale : ICM = 100



DÉFINITION

La mortalité prématurée évitable - Certaines causes de décès à l'origine de la mortalité prématurée peuvent être considérées comme "évitables", c'est-à-dire qu'en l'état actuel des connaissances médicales et compte-tenu des capacités de prise en charge du système de soins français, elles ne devraient pas entraîner de décès avant 65 ans.

Les décès "évitables" peuvent se subdiviser en deux groupes selon les modalités d'actions capables d'en diminuer la fréquence;

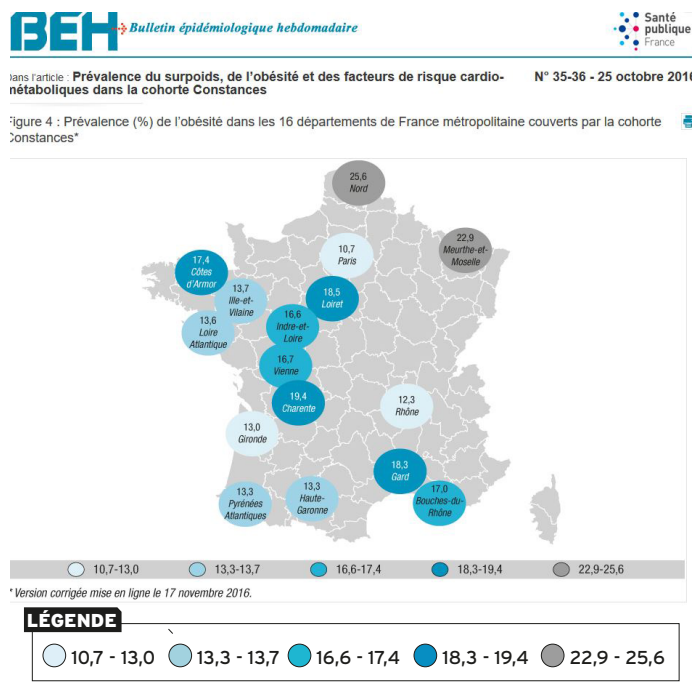
Le premier groupe distingue les décès qui pourraient être évités essentiellement par une action sur les facteurs de risques individuels, par exemple tabagisme et décès par cancer du poumon ou alcoolémie et accident de la circulation.

Le second groupe comprend les décès évitables principalement grâce à une meilleure prise en charge par le système de soins (y compris dans le cadre d'actions de dépistage).

Un habitant sur 4 touché par l'obésité

L'étude de cohorte "Constances" portée par l'INSERM et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), rassemble les données relatives à la santé de plus de 110 000 français. Les résultats sont publiés dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de Santé publique France.

PRÉVALENCE DE L'OBÉSITÉ GLOBALE EN FRANCE



Source : ©BEH n°35-36, 2016 Santé publique France

En 2016, les données de près de 29 000 participants, âgés de 30 à 69 ans en 2013, ont été étudiées. Près d'un français sur deux serait en excès de poids. L'obésité globale (définie par un IMC >30kg/m²) avoisinerait les 16 %. Par contre, l'obésité abdominale (définie par un tour de taille ≥94 cm pour les hommes et ≥80 cm pour les femmes) s'avère bien plus fréquente (entre 41,6 et 48,5 %).

Parmi les départements analysés, le Nord présente la prévalence de l'obésité la plus forte, elle atteint 25,6 %.

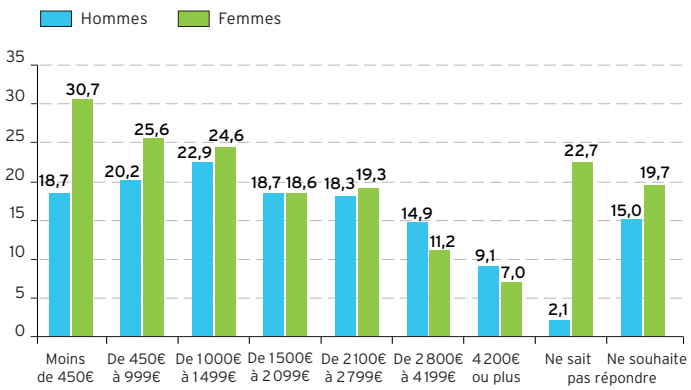
Les origines de l'obésité sont multiples et l'identification des facteurs impliqués dans son développement et son installation est loin d'être achevée.

Les modifications de l'alimentation et la réduction de l'activité physique jouent un rôle incontestable dans l'émergence récente de l'obésité, mais également une prédisposition génétique à la prise de poids peut expliquer des différences de susceptibilité individuelle à l'obésité.

Enfin, à noter que la relation entre l'obésité et le revenu est inversement proportionnelle.

PRÉVALENCE (EN %) DE L'OBÉSITÉ

En fonction du revenu en euros, par sexe



Source : ©BEH n°35-36, 2016 Santé publique France

DÉFINITION

Qu'est-ce qu'un senior ? Le mot senior signifie étymologiquement "plus âgé". La définition est liée à l'âge, mais où commence la limite ? Elle varie de façon subjective selon le contexte ; monde du travail (à partir de 45 ans), du sport (dès 23 pour la Fédération française d'athlétisme).

Ici, sont considérés comme senior les personnes âgées de 60 ans et plus.

Une hausse prévisible de la dépendance

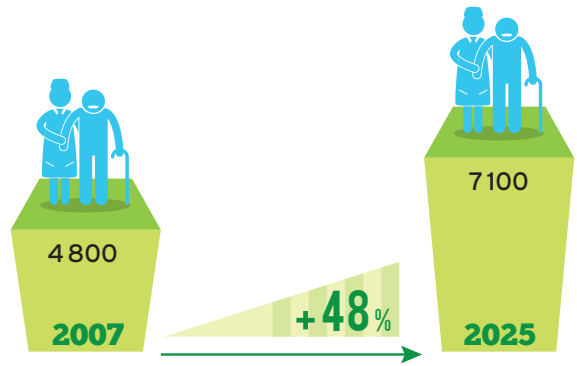
Les prévisions démographiques s'accompagnent d'une poursuite du vieillissement, et d'une augmentation de la dépendance des plus âgés.

Dans ce contexte d'accélération du vieillissement de la population et de fait, de la dépendance, la question du maintien à domicile des personnes âgées devient un souci majeur. D'autant qu'il est souhaité à la fois par les individus (toutes les études sur le sujet en font écho), et par l'État, en raison notamment de la hausse des coûts de santé.

Une étude du Département du Nord estime que seuls 30 % des plus de 75 ans peuvent accéder à une structure d'hébergement sur leurs revenus propres (avec 25 % de reste à vivre).

UN RISQUE DE HAUSSE DE LA DÉPENDANCE

Évolution du nombre de personnes âgées dépendantes, entre 2007 et 2025



Source ; INSEE mode OMPHALE 2010 - Enquête santé 2008 scénario démographique central et hypothèse de dépendance intermédiaire

Les principales pathologies des séniors ;

- Alzheimer ; le département du Nord est le plus touché avec 3,3 % des malades français.
- Tumeurs ; les décès par tumeurs représentent 30 % des décès chez les hommes de plus de 65 ans dans le Nord.
- Maladies de l'appareil circulatoire ; c'est la première cause de mortalité chez les femmes de plus de 65 ans dans le Nord avec 28 % des décès.

Une médecine de proximité et une offre de soin disparate

Dans la région Flandre-Dunkerque, la densité de médecins généralistes est similaire à la moyenne française en 2014, évaluée à 9,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants (contre 9,3). Cet indicateur ne doit pas cacher une disparité territoriale. Certaines communes n'ont pas de médecin généraliste.

Sur le littoral, la densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants était similaire à celle observée en France, à savoir 9,3. Pourtant entre 2010 et 2014, ce territoire a perdu 34 praticiens.

L'avant-pays se caractérise par une densité médicale légèrement inférieure avec 8,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants. À noter que ce territoire n'a perdu qu'un seul médecin entre 2010 et 2014.

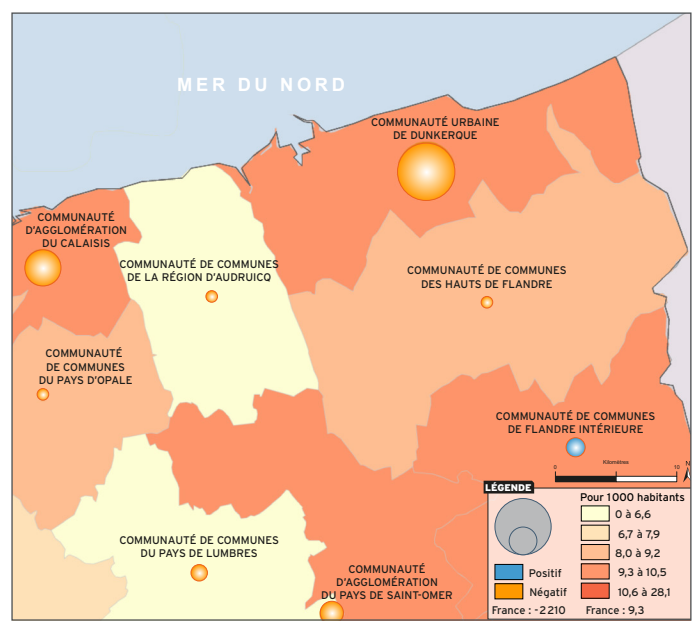
L'âge des praticiens est un bon indicateur de l'évolution de l'offre de soin. En 2014, 58 % des médecins généralistes présents sur la région Flandre Dunkerque, avaient plus de 55 ans. La question du renouvellement de la profession se pose, ainsi que les conditions de travail d'autant que la profession se féminise de plus en plus et que les médecins aspirent à des modes de vie différents de ceux de leurs aînés (réduction du temps de travail, regroupement, garde...).

Concernant les autres professions médicales et paramédicales ;

- les infirmiers libéraux ; en 5 ans (2010-2014) leur nombre a augmenté de 29 % dans la région Flandre-Dunkerque. Leur densité est légèrement supérieure à celle observée au niveau national ;
- les kinésithérapeutes ; 12 nouvelles installations ont été enregistrées entre 2010 et 2014.

LA DENSITÉ DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Et évolution du nombre de particiens entre 2009 et 2014



© Atlasanté - IGN GEOFLA®

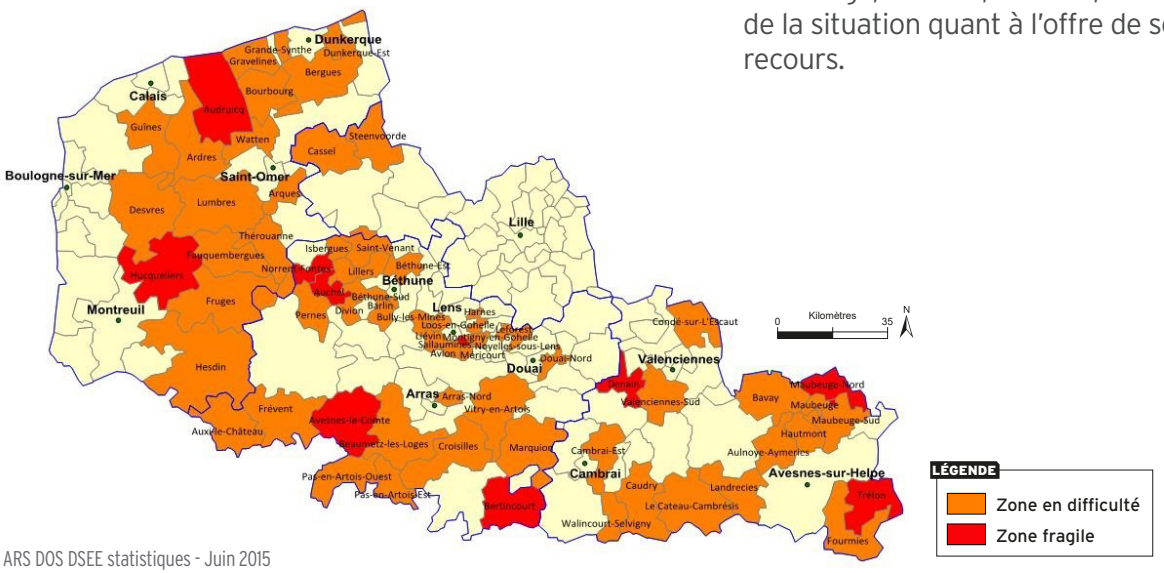
Un accès aux soins de premier recours qui se dégrade

Les soins de premier recours désignent les soins de proximité. Ils comprennent plusieurs volets; la prévention, l'éducation à la santé, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la surveillance et le suivi des patients. À partir de ces soins de premier recours, les patients peuvent être orientés vers un système de soins plus spécialisés ou soins de second recours.

Les médecins généralistes, les infirmiers et les kinésithérapeutes sont les trois premières professions sollicitées en premier recours.

L'OFFRE DE SOINS DE 1ER RECOURS

Zones en difficulté et zones fragiles



© ARS DOS DSEE statistiques - Juin 2015

Le Schéma régional de l'organisation des soins est établi pour 4 ans, 2012-2016. Il établit entre autres le zonage pluri-professionnel de l'offre de soins de premier recours. Ce zonage identifie;

- les zones en difficulté (en tension en termes de démographie médicale et/ou paramédicale et de besoins de santé) qui sont prioritairement accompagnés par l'ARS (mesures régionales et nationales d'aide au maintien et à l'installation de professionnels);
- les zones fragiles (dans lesquelles des aides au maintien et à l'installation sont accordés aux professionnels).

Le zonage, élaboré, en 2014, confirme la dégradation de la situation quant à l'offre de soins de premier recours.

Des spécialités médicales et chirurgicales qui viennent à manquer

D'une manière générale, la densité de médecins spécialistes ou de spécialités médicales est bien inférieure à celle de la France métropolitaine.

Ainsi, en 2014, la densité de médecins spécialistes est de 103,8 (praticiens pour 100 000 habitants) contre 182,7 au niveau national.

Si certaines spécialités médicales se portent relativement bien avec des densités supérieures à celles constatées au niveau métropolitain (notamment l'hématologie ou la pneumologie), ce n'est pas le cas pour d'autres. Certaines sont quasiment absentes sur le territoire comme l'oncologie médicale (1 praticien en 2014), la médecine nucléaire (2 praticiens en 2014) ou la radiothérapie (2 praticiens en 2014).

Le nombre d'anesthésistes, de dermatologues et de pédiatres est également faible, avec une situation particulièrement préoccupante pour la rhumatologie qui ne compte que deux praticiens en 2014, tous étant âgés de plus de 55 ans.

La gériatrie est également en reste, non seulement la densité est plus faible que celle observée en France avec seulement 4 praticiens présents sur le territoire, mais c'est aussi leur vieillissement qui interroge, avec, en 2014, 2 praticiens ayant plus de 55 ans.

Des équipements hospitaliers concentrés sur le littoral

La fréquentation de ces équipements révèlent un profil de fréquentation particulier, qualifié d'*autocentré*. Il se caractérise par une fréquentation locale élevée ; 93 % des patients sont originaires de la région Flandre-Dunkerque. 7 % des patients soignés sur ce territoire résident à l'extérieur. Ces équipements sont donc les moins attractifs de la région, fonctionnant davantage en vase clos que les autres.

Selon l'INSEE et l'ARS (revue "profils" n°145 d'octobre 213), ce résultat peut en partie s'expliquer par la position géographique de la zone dunkerquoise, territoire frontalier disposant en outre d'une façade maritime (ces deux facteurs limitant les possibilités d'échanges avec les autres zones de proximité).

Ce constat révèle un risque que la population ne se déplace pas pour satisfaire des besoins de soins non présents sur le territoire et donc engendre, potentiellement, un risque de recours tardif aux soins ou de mortalité précoce élevée.

La prise en charge des seniors

Plusieurs acteurs publics et associatifs interviennent pour accompagner les personnes de plus de 60 ans et leur famille dans leur parcours résidentiel et éventuellement leur parcours de soin.

Pour faciliter les démarches, il existe un guichet unique de proximité qui dans la région est le Centre local d'information et de coordination gérontologique du littoral (CLIC). Il travaille avec d'autres structures relais, et notamment ;

- le Pôle autonomie direction territoriale de la Flandre Maritime du Conseil départemental du Nord;
- le CLIC des Moulins de Flandre et le CLIC du Littoral;
- la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer Littoral Flandres;
- le Réseau de soins palliatifs AMAVI;
- le Réseau des maladies cardiovasculaires PREVAL.

L'hospitalisation à domicile

Entre 2010 et 2014, l'hospitalisation à domicile a progressé de 47 %. Ce service est une structure intermédiaire entre l'hôpital et les soins de ville. Son objectif est d'assurer les soins dans un environnement familier, 24h sur 24h, de réduire la durée de séjour en hôpital et les dépenses de santé. De nombreux domaines de la santé sont concernés; cancérologie, orthopédie, périnatalité, neurologie, gériatrie, cardiologie, psychiatrie...

La région Flandre-Dunkerque est couverte par le service d'hospitalisation à domicile de Flandre maritime. D'autres services peuvent également intervenir.

Le maintien à domicile

Vivre chez soi nécessite parfois d'adapter son logement pour le rendre plus sécurisant par la mise en place d'équipements spécifiques et la réalisation de travaux d'adaptation (douche à l'italienne et siège de douche mural, revêtement de sol antidérapant, chemins lumineux). Plusieurs communes ont réalisé des opérations de logements individuels groupés, à destination des personnes âgées, gérées par un bailleur social. Inspirés des béguinages typiques du nord de l'Europe, ces béguinages contemporains ne proposent pas de services spécifiques et sont donc destinés à des personnes autonomes.

Pour faciliter le quotidien à domicile, des services spécifiques ont été développés. C'est notamment le cas des services communaux ou intercommunaux de portage de repas à domicile et des services d'aide et de soins infirmiers à domicile. La région Flandre-Dunkerque est ainsi doté de quatre pôles de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD/ASSAD) et de deux services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Les établissements d'hébergement des personnes âgées

Les résidences autonomies (anciennement foyers-logements) sont destinées aux personnes âgées de plus de 60 ans autonomes, seules ou en couple. Elles proposent des logements individuels (pavillons, studios, T2 ou T3) accompagnés de services à la carte ; restauration, animation, alarme, portage de médicaments, laverie, conduite... Les personnes emménagent avec leurs meubles et leurs effets personnels. La mise à disposition du logement fait l'objet d'un "contrat de séjour" qui définit les obligations respectives du résident et du gestionnaire de l'établissement.

Lorsque la personne âgée devient dépendante, elle peut être accueillie dans un établissement médicalisé spécifique pour une assistance permanente ; les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Certains EHPAD proposent également des structures intermédiaires, comme les Petites unités de vie (PUV). Elles accueillent chacune moins de 25 personnes âgées dépendantes ou autonomes. Insérées dans la ville, elles permettent à la personne âgée, quel que soit son degré d'autonomie, de vivre dans une communauté proche de son milieu de vie.

L'unité de soin de longue durée de la polyclinique de Grande-Synthe complète l'offre. Elle accueille des personnes âgées atteintes d'une pathologie lourde avec pour objectif de maintenir autant d'autonomie que possible et de favoriser l'ouverture vers l'extérieur afin d'améliorer la qualité de vie.

Des animations peuvent aussi être proposées en fonction des capacités des patients.

Établissement	Commune	Places/logements
EHPAD fleur de lin - les 3 rois	Hondschoote	150 places
EHPAD résidence Saint-Louis	Bollezeele	80 places
EHPAD Olivier Varlet	Bourbourg	96 places
EHPAD résidence Aigue marine	Bray-Dunes	60 places
EHPAD résidence du Val d'Yser	Esquelbecq	41 places
EHPAD Saint-Augustin	Bergues	65 places
EHPAD Saint-Jean	Bergues	150 places
EHPAD résidence du Clocher	Wormhout	69 places
EHPAD résidence Van Eeghem	Dunkerque	69 places
USLD La pergola	Dunkerque	80 places
EHPAD Saint-Hilaire	Watten	53 places
EHPAD Zélie Quenton	Grande-Synthe	66 places
EHPAD fondation Shadet Vercoustre	Bourbourg	60 places
EHPAD Ma Maison	Dunkerque	71 places
EHPAD Les Oyats	Gravelines	109 places
EHPAD Les Charmilles	Dunkerque	279 places
EHPAD résidence de L'Aa	Gravelines	54 places
EHPAD résidence Yvon Duval	Coudekerque-Branche	80 places
Petite unité de vie Maria Schepman	Dunkerque	19 places
Petite unité de vie La roseraie et les Églantines, Le Val de Roses	Dunkerque	39 places
Petite unité de vie Maison des Dunes Roger Fairise	Dunkerque	24 places
Foyer logement Montjoie	Dunkerque	30 logements
Le Béguinage	Gravelines	77 logements
Résidence Le Val de Roses	Dunkerque	92 logements
Logement foyer Paul Schrive	Coudekerque-Branche	82 logements
Résidence Bergson	Dunkerque	26
Foyer Gabin	Coudekerque-Branche	20 logements
Béguinage du Clos Vallières	Coudekerque-Village	24 logements
Résidence Le rivage	Dunkerque	32 logements
Résidence Ambroise Croizat	Saint-Pol-Sur-Mer	77 logements
Résidence bournonville	Dunkerque	67 logements
Résidence Le Béguinage	Leffrinckoucke	24 logements
Résidence Les Moulins	Hoymille	43 logements
Résidence Louis Matthys	Dunkerque	71 logements
RSI	Dunkerque	16 logements
Résidence Paul Machy	Coudekerque-Branche	42 logements

Sources : FINESS (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux), portail national d'information pour l'autonomie, CLIC Littoral

L'accueil familial, une alternative aux établissement d'hébergements classiques

C'est une formule qui s'adresse aux personnes qui ne peuvent plus rester seules chez elles et qui veulent éviter les contraintes de la vie en collectivité. L'accueil familial peut être temporaire (après une hospitalisation, pendant les vacances...) ou permanent. L'accueil donne lieu à l'établissement d'un contrat écrit qui fixe les conditions matérielles, humaines et financières. La personne accueillie bénéficie d'un suivi social et médico-social.

En 2017, elles étaient 39 familles agréées en région Flandre-Dunkerque, représentant 64 places relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire. Pour autant, les personnes accueillies sont, pour la plupart, en situation de handicap (psychique le plus souvent).

Les personnes en situation de handicap

Plusieurs établissements d'accueil des enfants ou adultes en situation de handicap sont présents sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque. Ils sont quasiment tous localisés dans la partie littorale. Seules 18 places sont implantées à Rexpoëde pour des adultes handicapés.

Au total ce sont 648 places à destinations des enfants handicapés (sur la partie littorale), et 625 places d'hébergement d'adultes. Cette offre est complétée par deux structures d'accueil de jour et quatre Établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Il existe également des services spécifiques permettant le maintien à domicile. Il s'agit notamment du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés et des services d'accompagnement à la vie sociale. À noter que les services de soins infirmiers à domicile participent également au dispositif.

Enfin, l'accueil familial complète cette offre.

Depuis plusieurs années, les politiques publiques mettent l'accent sur le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Les indicateurs auparavant observés (nombre de places en établissements spécialisés; EPADH, foyers logements...) ne sont plus pertinents, notamment pour évaluer si les structures d'accueil sont en nombre suffisant pour répondre à la demande.

SYNTHESE ET ENJEUX

La région Flandre-Dunkerque perd des habitants, et en particulier des jeunes partant pour leurs études ou pour un emploi. Ce phénomène migratoire accentue le phénomène général de vieillissement de la population et a également un impact sur la structure des ménages, caractérisée par une augmentation des ménages d'une personne. Le niveau de vie des ménages est plus faible qu'au niveau national. La région Flandre-Dunkerque n'échappe pas à une spatialisation des ménages basée sur le revenu.

La situation sanitaire de la population révèle de vraies préoccupation ; une espérance de vie plus faible, une mortalité précoce plus importante, une hausse prévisible de la dépendance, une obésité importante. Le développement d'un urbanisme favorable à la santé qui permet de pratiquer des modes actifs de déplacement en lieu sûr et adapté peut être une réponse à l'amélioration de certaines caractéristiques sanitaires de la population.

Parallèlement l'offre de soins montre des signaux faibles ; un nombre de médecins généralistes et spécialisés en baisse, et par voie de conséquence, un accès au soin plus difficile. Le développement du recours au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ne permet plus de juger de la suffisance ou non des structures spécialisées sur un territoire. L'enjeu est de développer, en région Flandre-Dunkerque, une offre renouvelée dans ses formes et adaptée aux besoins.

3

SCENARIOS DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE

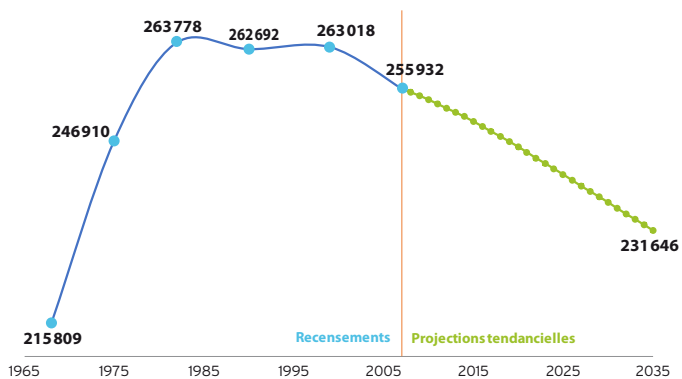
Ce scénario est le scénario central des projections Omphale. Il s'agit d'un scénario classique de poursuite des tendances précédentes. Il en résulte pour la région Flandre-Dunkerque la poursuite de la baisse de la population.

La projection tendancielle donne une diminution annuelle de la population de -0,38 % entre 2012 et 2035.

Selon les périodes, à partir de 2017, la population diminuerait d'environ 900 personnes par an. Cette baisse de la population est accentuée du fait du maintien d'un taux migratoire fortement négatif et de la diminution du solde naturel (lié au vieillissement de la population).

232 000 HABITANTS EN 2035 ?

Projections démographiques, scénario central



Source : INSEE, recensement de 1975 à 2007, OMPHALE 2010 scénario central (INSEE)

Ce scénario induit une diminution de 24 300 habitants entre 2007 et 2035, et une modification de la structure par âge de la population comme suit ;

- plus de personnes de plus de 65 ans ; 900 personnes par an environ ;
- moins de personnes dans les classes d'âge active (25-64 ans) ; moins 1000 personnes par an environ ;
- moins de jeunes ; 400 enfants en âge d'être scolarisé (6-18 ans) en moins par an environ.

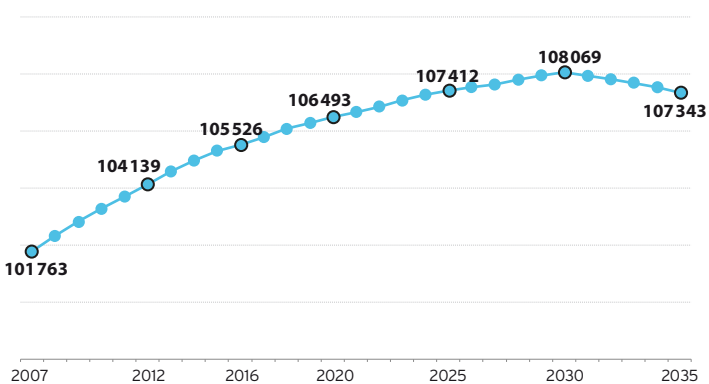
La taille moyenne des ménages continue de diminuer puisque le vieillissement s'accélère. Il en résulte par conséquent, une augmentation du nombre des ménages. Ce ne sont pas moins de 5 600 ménages en plus entre 2007 et 2035.

Il faut également noter la forte augmentation des ménages composés d'une seule personne dans ce scénario tendanciel central. Ils représenteraient 39 % des ménages en 2035.

Plusieurs écueils peuvent être formulés à l'encontre de ce scénario ;

- Il est basé sur des tendances observées entre 1999 et 2006. Or la baisse démographique observée entre 2007 et 2012 est moins importante que prévu ; -0,20 % contre -0,37 %.
- Il ne prend en compte que la démographie. La traduction de cette baisse démographique au niveau de l'évolution de l'emploi aboutit à un scénario que la région Flandre-Dunkerque n'a jamais connu ; -19 500 habitants entre 2007 et 2030 correspond à -12 000 actifs et moins 10 000 emplois (concentration et taux de chômage moyen.)

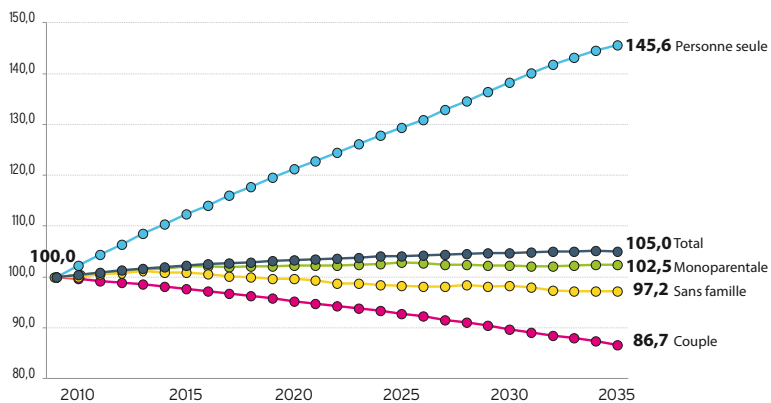
PROJECTION DES MÉNAGES



Source : INSEE, OMPHALE 2010 scénario central

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES

Projections démographiques, scénario central



Source : INSEE, OMPHALE 2010 scénario central

Ce scénario a été réalisé en partenariat avec l'INSEE. Il a pour caractéristique de lier la structure démographique et le marché de l'emploi dans les projections de population.

Les hypothèses de travail retenues pour établir ce scénario sont les suivantes ;

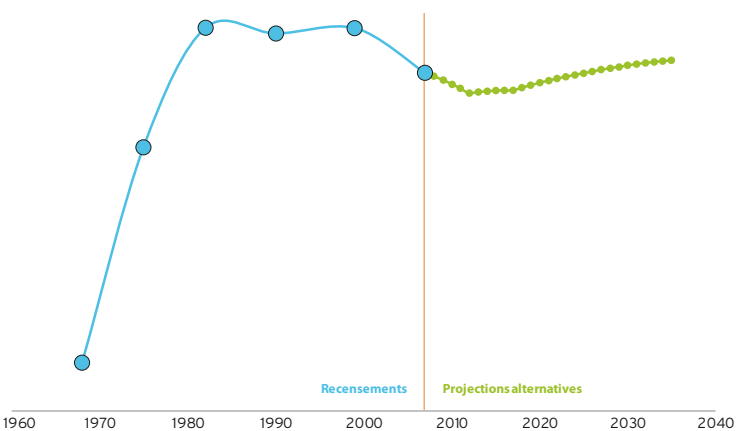
- une baisse limitée de l'emploi ; -110 emplois par an, soit 3 000 emplois entre 2007 et 2035 ;
- des déplacements domicile-travail équivalent à la situation actuelle ;
- un taux de chômage retenu (chômage version recensement de la population) proche de la situation actuelle (environ 12,5 %).

De ces hypothèses, il résulte que les besoins en main d'œuvre en 2035 seraient tels que la population de la région Flandre-Dunkerque pourrait retrouver son niveau de 2007. L'accroissement annuel moyen de la population est de 0,08 % entre 2012 et 2035.

La structure par âge de la population présente une évolution marqué par le phénomène de vieillissement de la population (plus de personnes de plus de 60 ans) avec une diminution moins importante des classes d'âge active (25-64 ans) liée au niveau d'emploi, et des jeunes.

257 000 HABITANTS EN 2035 ?

Projections démographiques, scénario alternatif d'équilibre



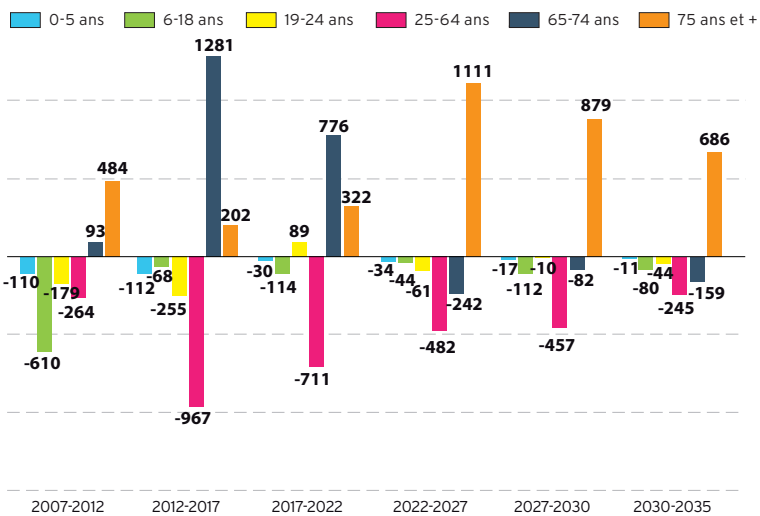
Source : INSEE, recensement de 1975 à 2008, OMPHALE 2010 scénario d'équilibre démographique

La structure par âge de la population présente une évolution marquée par;

- le phénomène de vieillissement de la population; entre 200 et 1000 personnes de 75 ans et plus par an, les plus de 60 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans;
- une diminution moins importante des classes d'âge active (25-64 ans) liée au niveau d'emploi maintenu;
- une diminution également moins importantes des enfants d'âge scolaire; entre 50 et 100 enfants de moins par an.

LA MOYENNE D'ÂGE DE LA POPULATION

Projections démographiques, scénario d'équilibre



Source: INSEE, OMPHALE scénario d'équilibre démographique

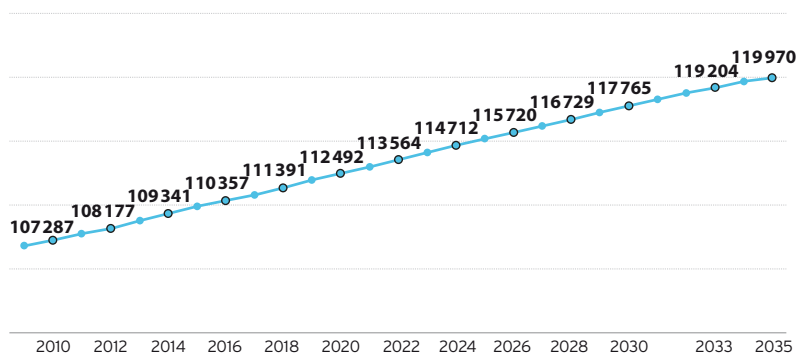
Enfin, l'évolution à la baisse de la taille moyenne des ménages connait un ralentissement. En 2035, elle atteindrait 2,23 personnes/ménages contre 2,06 avec le scénario tendanciel.

Par conséquent, ce sont plus de 13000 ménages supplémentaires qui seraient attendus d'ici 2035 dans la région Flandre-Dunkerque.

La composition de ces ménages, en 2035, serait la suivante; 39% de personnes seules, 10% de familles monoparentales et 50% de couples.

LE NOMBRE DE MÉNAGES

Projections démographiques, scénario d'équilibre



Source: INSEE, OMPHALE 2010 scénario d'équilibre démographique

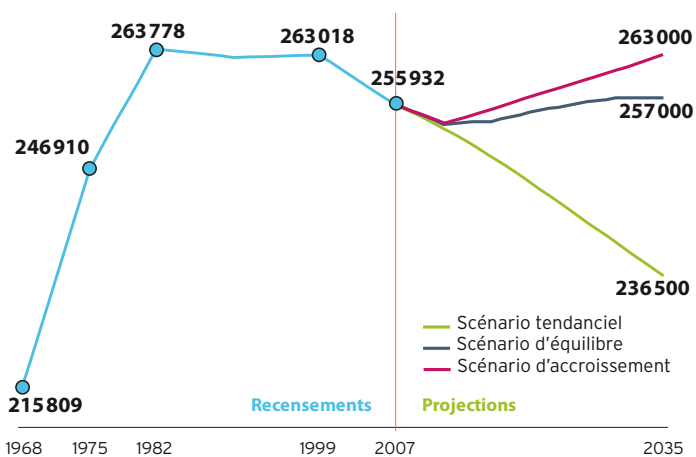
Ce scénario est un scénario optimiste qui vise à retrouver le niveau de population atteint en 1999, soit plus de 260 000 habitants.

L'accroissement moyen de la population entre 2012 et 2035 serait de +0,21% tous les ans, soit plus 10 000 habitants et pour atteindre cet objectif, le nombre d'emplois doit considérablement augmenté.

Ce scénario repose sur une véritable transition économique s'appuyant sur d'importantes créations d'emplois.

263 000 HABITANTS EN 2035 ?

Scénario de gain démographique



Source : INSEE, recensement de 1975 à 2007, OMPHALE 2010 scénario gain démographique

La région Flandre-Dunkerque a fait le choix de retenir le deuxième scénario; celui de **la stabilité démographique**.

Plusieurs enjeux s'ouvrent par conséquent;

- Maintenir, a minima, le niveau d'emploi (diversification des emplois, accueil d'entreprises nouvelles, garantir le développement des entreprises existantes, accompagner le développement du GPMD...).
- Offrir des conditions d'accueil pour les actifs (logements, transport, cadre de vie...).
- Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population (logements, services...).
- Anticiper l'augmentation du nombre de ménages (logements et parcours résidentiel, cadre de vie...).

Ces enjeux sont à concilier avec, notamment, les objectifs réglementaires suivants;

- l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales;le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la revitalisation des centres urbains et ruraux; une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels; la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel; et les besoins en matière de mobilité;
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile;
- la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature;
- la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques;
- la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

(article L101-2 du code de l'urbanisme)

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD ; i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT
Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

II

DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

III- DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE

SOMMAIRE

1 LE PARC DE LOGEMENTS P 133

Une région dotée de 117 290 logements
Le logement des publics spécifiques
Un parc structurellement déséquilibré

2 LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DU MARCHÉ IMMOBILIER P 159

Une diminution tendancielle de la construction
Une diminution de la taille moyenne des parcelles constructibles

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 167

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

LE PARC DE LOGEMENTS

Les logements sont répartis à 81 % dans la Communauté urbaine de Dunkerque et 19 % dans la Communauté de communes des Hauts de Flandre.

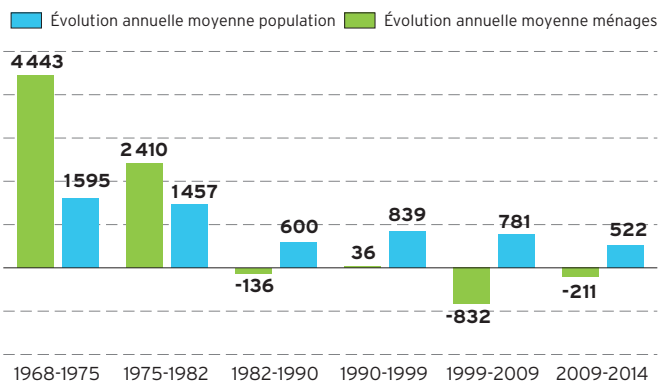
Augmentation continue des ménages

L'augmentation continue des ménages crée des besoins en logements. Les décohabitations, les séparations et les veuvages, créent des besoins en logements supplémentaires, et ce, même, en période de déclin démographique.

Toutefois, le rythme de croissance des ménages est discontinu et il ralentit depuis 1990, passant de 839 ménages supplémentaires en moyenne tous les ans dans les années 90 à 522 entre 2009 et 2014.

L'ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DES MÉNAGES

Et de la population, selon les périodes



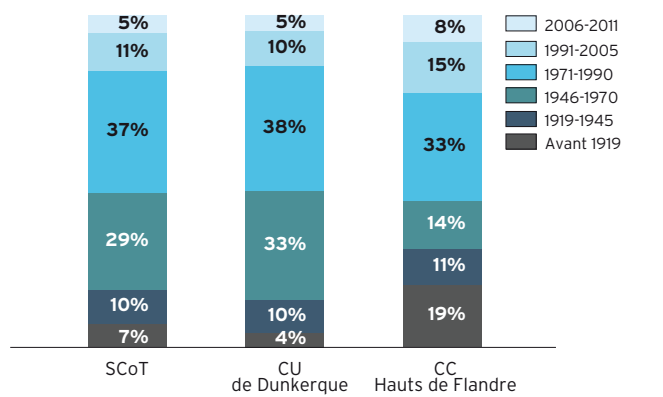
Source : INSEE, Recensement 2014

Peu de logements anciens

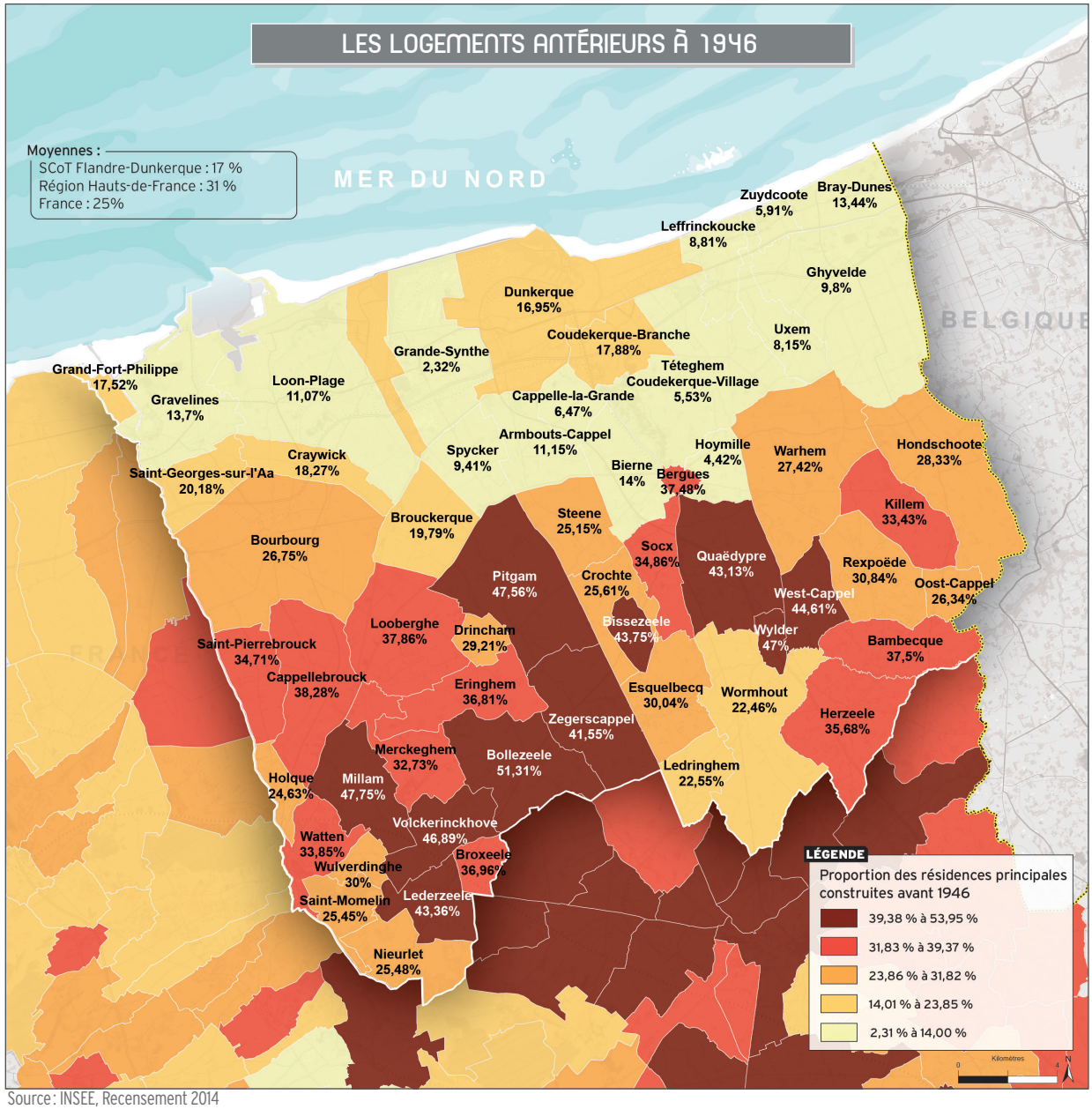
De par l'histoire de la région Flandre-Dunkerque (destructions de guerre, reconstructions d'urgence développement industriel), en 2014, seul 17 % du parc immobilier est antérieur à 1946. Cette proportion est plus importante dans l'avant-pays, et notamment à l'ouest.

Le parc de la reconstruction tient une place importante dans le territoire. 29 % du parc immobilier de la région Flandre-Dunkerque datent de la période 1946-1970. Cette part atteint les 65 % dans le centre d'agglomération. Ce parc, même s'il bénéficie du confort tel que défini selon les critères sanitaires, est antérieur à toutes normes thermique et phonique, et leur gestion principalement sous le mode de petites copropriétés affecte bien souvent leur entretien.

LES PÉRIODES DE CONSTRUCTION, AVANT 2012



Source : INSEE, Recensement 2014



Source : INSEE, Recensement 2014

2/3 de maisons individuelles

Seulement 33 % des résidences principales sont des logements collectifs. Celles-ci sont localisées à 95 % dans l'agglomération dunkerquoise, notamment à Dunkerque et Grande-Synthe (55 % et 47 %).

Dans l'avant-pays, seule la commune de Bergues se distingue, avec 43 % de son parc immobilier constitué d'appartements. La commune ne compte toutefois que 2 % des appartements de la région Flandre-Dunkerque.

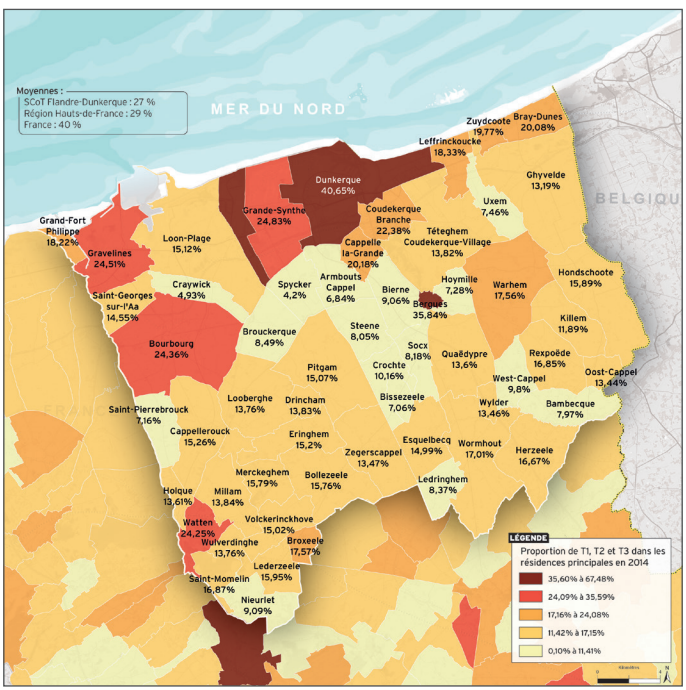
De grands logements

48% des logements ont au moins 5 pièces, contre 35 % au niveau national. Cette proportion atteint 62 % dans la partie rurale.

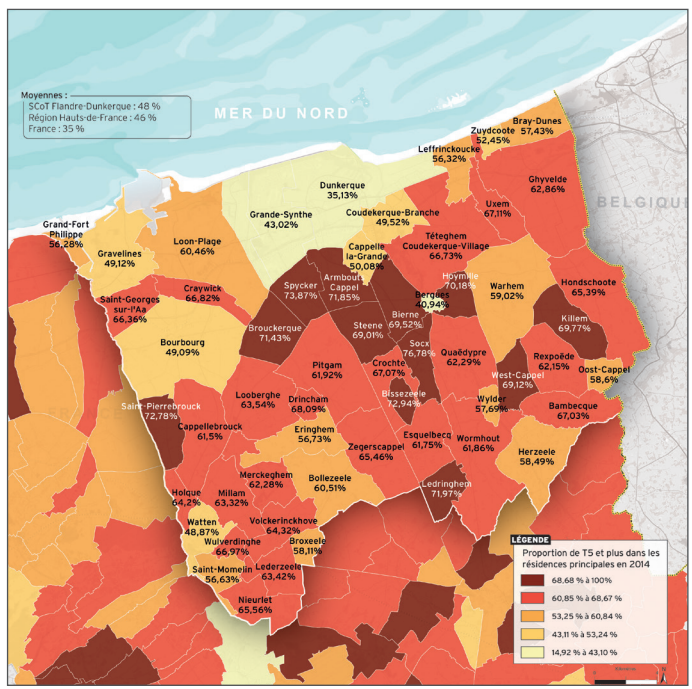
Les communes ayant le plus de petits et moyens logements (1, 2 et 3 pièces) sont principalement sur le littoral. En dehors, seules quelques communes comme Bergues et Watten dépassent les 24 % et 7 autres comptent entre 16 % et 24 % de petits et moyens logements.

À l'inverse, les proportions de grands logements (T5 et plus) sont plus importantes dans les communes de la première couronne de Dunkerque.

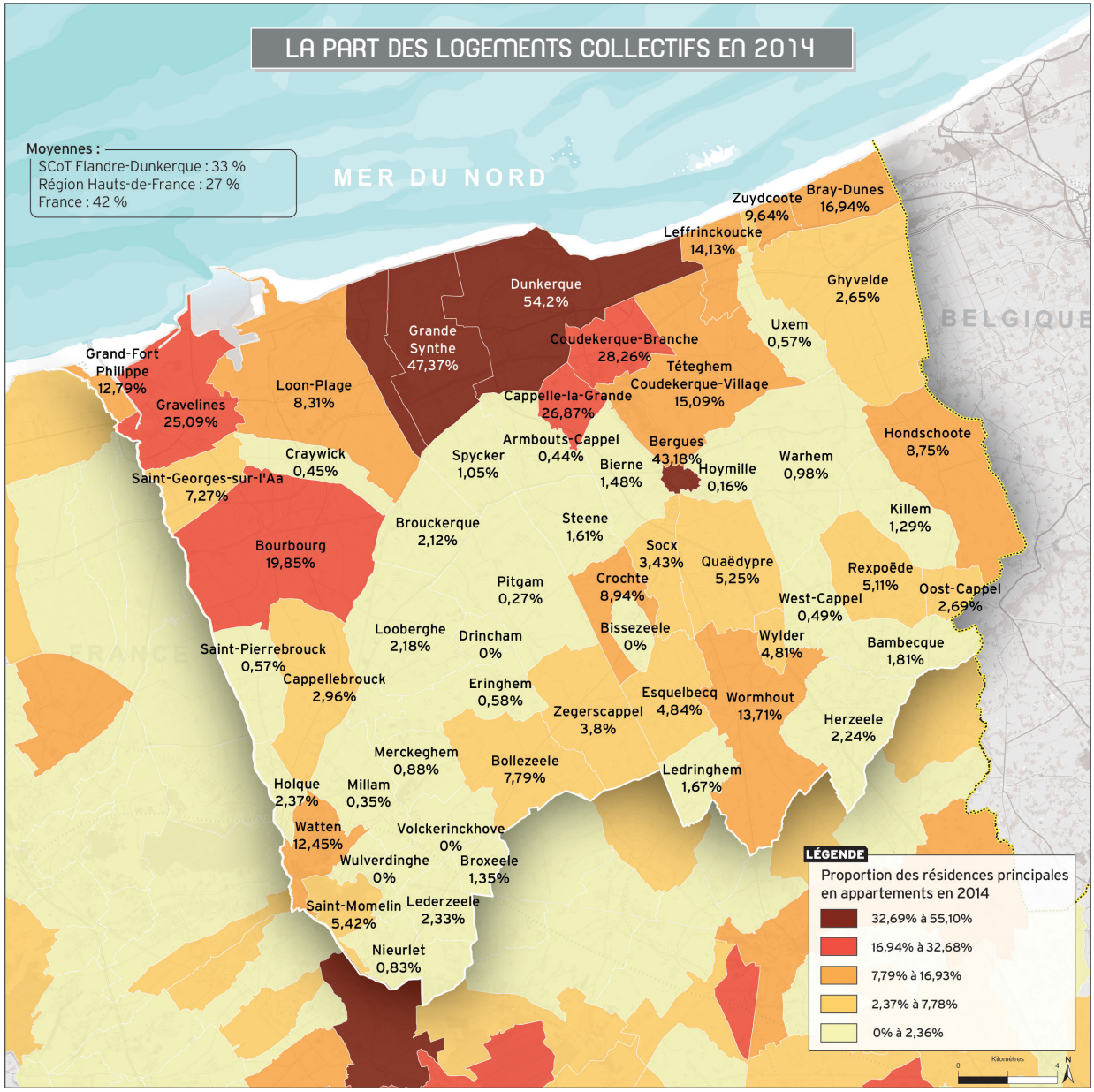
LES PETITS LOGEMENTS (T1, T2, T3) EN 2014



LES GRANDS LOGEMENTS (T5 ET PLUS) EN 2014



Source : INSEE, Recensement 2014



Source : INSEE, Recensement 2014

Le parc locatif social joue un rôle spécifique dans les parcours résidentiels des dunkerquois

Le parc locatif social est très présent sur le territoire. Fort de 30 800 logements il représente 29 %* du parc immobilier.

94 % des logements sociaux de la région Flandre-Dunkerque sont localisés sur littoral, et en particulier dans les communes de Dunkerque, Grande Synthe et Gravelines. Dans l'avant-pays, ce sont les communes bourgs qui en accueillent le plus tels que Bergues, Hondschoote, et Watten. Huit communes n'ont pas de logement locatif social dans leur parc de logements.

Le parc locatif social connait quelques variations marginales, en raison de la vente et de la démolition de logements. 104 ventes ont été réalisées en 2013. 69 % de ces ventes ont concerné des logements individuels sur le littoral et cette proportion atteint les 100 % dans l'avant pays. 160 logements sociaux ont été détruits en 2013 dans les quartiers de la politique de la ville, Jeu de Mail et Basse-Ville à Dunkerque.

Entre 2009 et 2014, le parc de logements locatifs sociaux s'est accru de 2 % dans la région Flandre-Dunkerque, ce qui représente 540 logements supplémentaires. Plus de 2/3 de ces logements sont produits sur la partie littorale du territoire.

* Estimation AGUR à partir du RPLS 2015 et des résidences principales au recensement général de la population 2013

Une demande de logement locatif social inégalement répartie

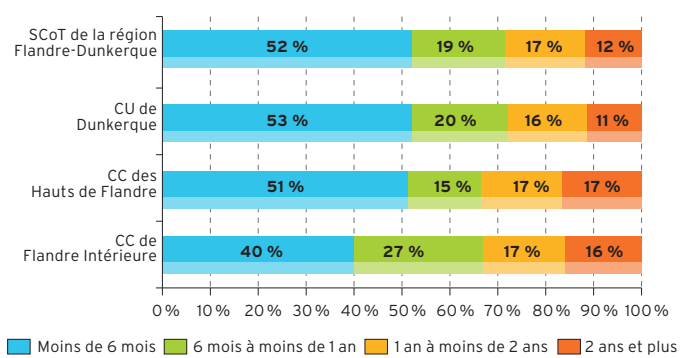
Les demandes de logement social suivent la localisation de ceux-ci et sont donc elles aussi concentrés sur le littoral : 94 % des demandes et 95 % des attributions de logements sociaux.

En raison de l'importance du parc, la région Flandre-Dunkerque affiche une pression de la demande locative sociale légèrement inférieure à la moyenne du département, avec 2,7 demandes pour une attribution, contre 2,9 en moyenne départementale. Plus de la moitié des attributions sont réalisées en moins de 6 mois.

La pression est plus accentuée dans l'avant pays avec plus de quatre demandes pour une attribution. Cette situation s'explique par un plus faible volume de logements locatifs sociaux et la prédominance parmi eux de logements individuels très prisés et peu soumis au turn-over des occupants.

LES DÉLAIS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

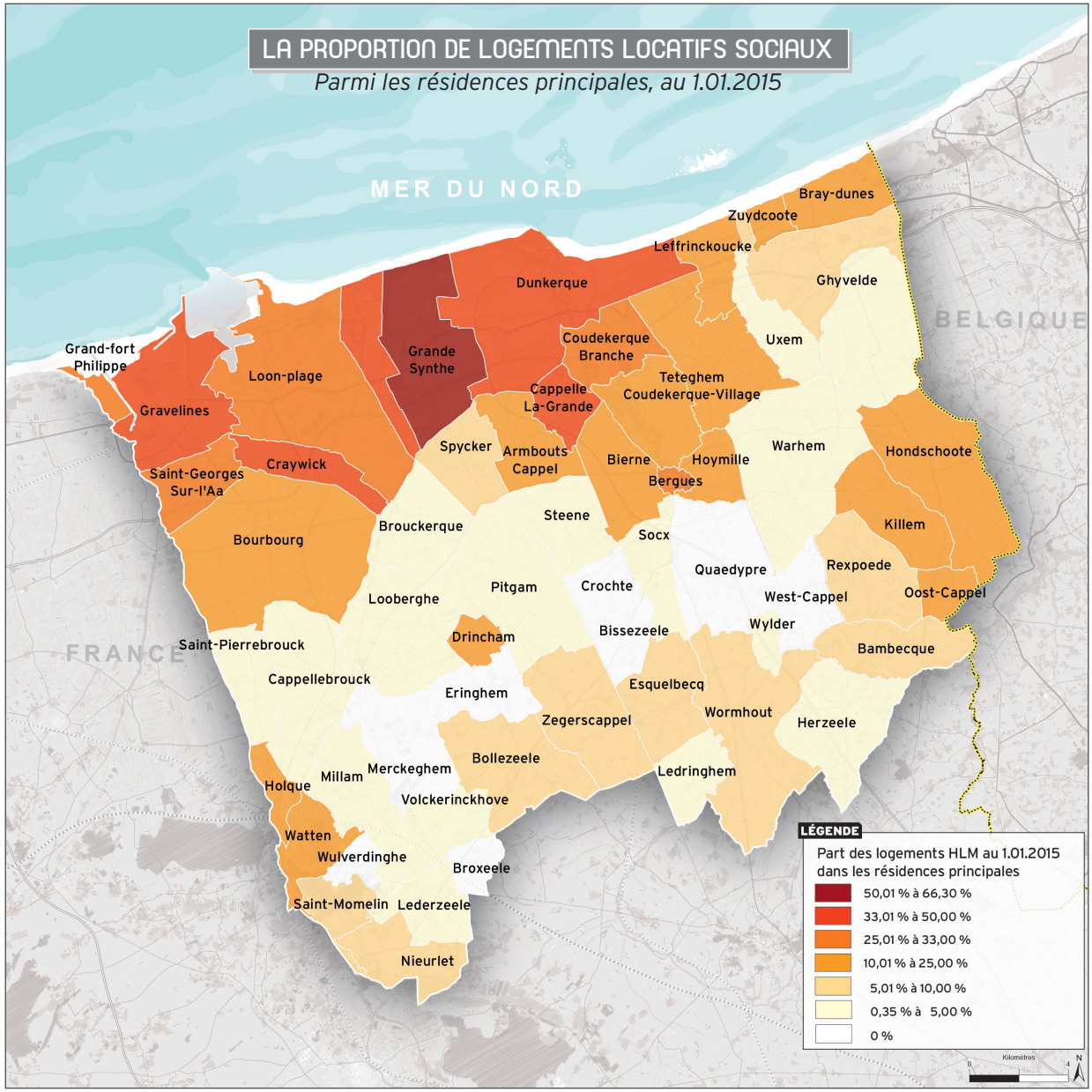
En 2015



Source : Infocentre du SNE

LA PROPORTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Parmi les résidences principales, au 1.01.2015



Source : INSEE, Recensement 2014

Communes ayant les plus fortes proportions de logements sociaux : Grande-Synthe : 66% / Gravelines : 37%
8 communes ne comptent aucun logement social

Un parc restreint de logements locatifs privés

Avec 18 400 logements, le parc de logements locatifs privés représente, en 2014, 17,4 % des logements de la région Flandre-Dunkerque.

82 % de l'offre est localisée sur le littoral, et dans le centre de l'agglomération plus particulièrement. Avec 9 770 logements locatifs privés, la ville de Dunkerque concentre, à elle seule, plus de la moitié du parc de la région Flandre-Dunkerque (53 %). Coudekerque-Branche en compte 7 % et Gravelines 5 %.

Dans l'avant-pays, le parc locatif privé est présent dans les bourgs ruraux principalement : Bergues, Bourbourg, Watten, Wormhout…

Entre 2009 et 2014, à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque, le parc de logements locatifs privés a progressé de 2,4 % soit une augmentation de 430 logements. Cette progression est inférieure à celle enregistrée aux niveaux régional (+ 4,8 %) et nationale (+ 5,3 %).

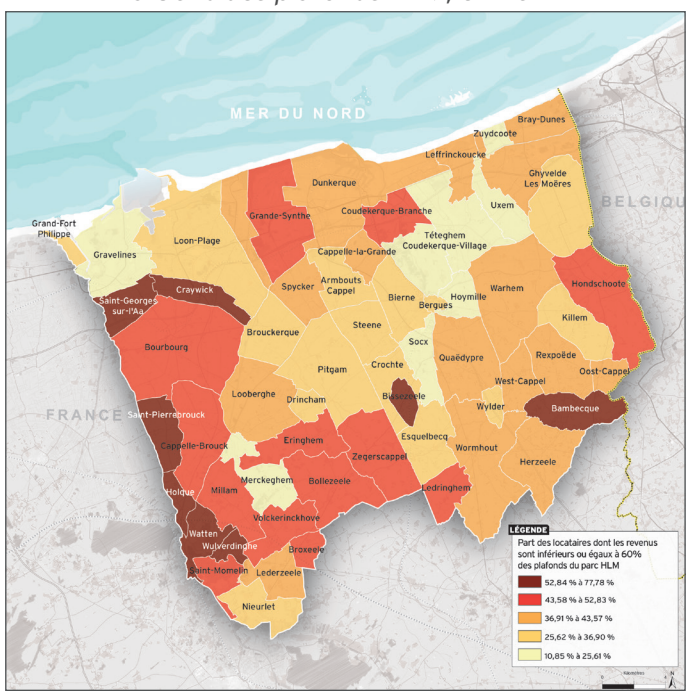
Une population à faible revenu, locataire du parc privé

En 2013, 68 % des ménages locataires du parc privé pouvaient prétendre à un logement social car leurs revenus étaient inférieurs au plafond HLM. Ils sont 38 %, soit plus de 6 700, à pouvoir prétendre un logement très social.

Le parc de logements locatifs privés assure de fait une fonction sociale avec cependant quelques signaux faibles : un quart des logements sont sans confort ou avec un confort partiel (contre 10 % dans le parc locatif social).

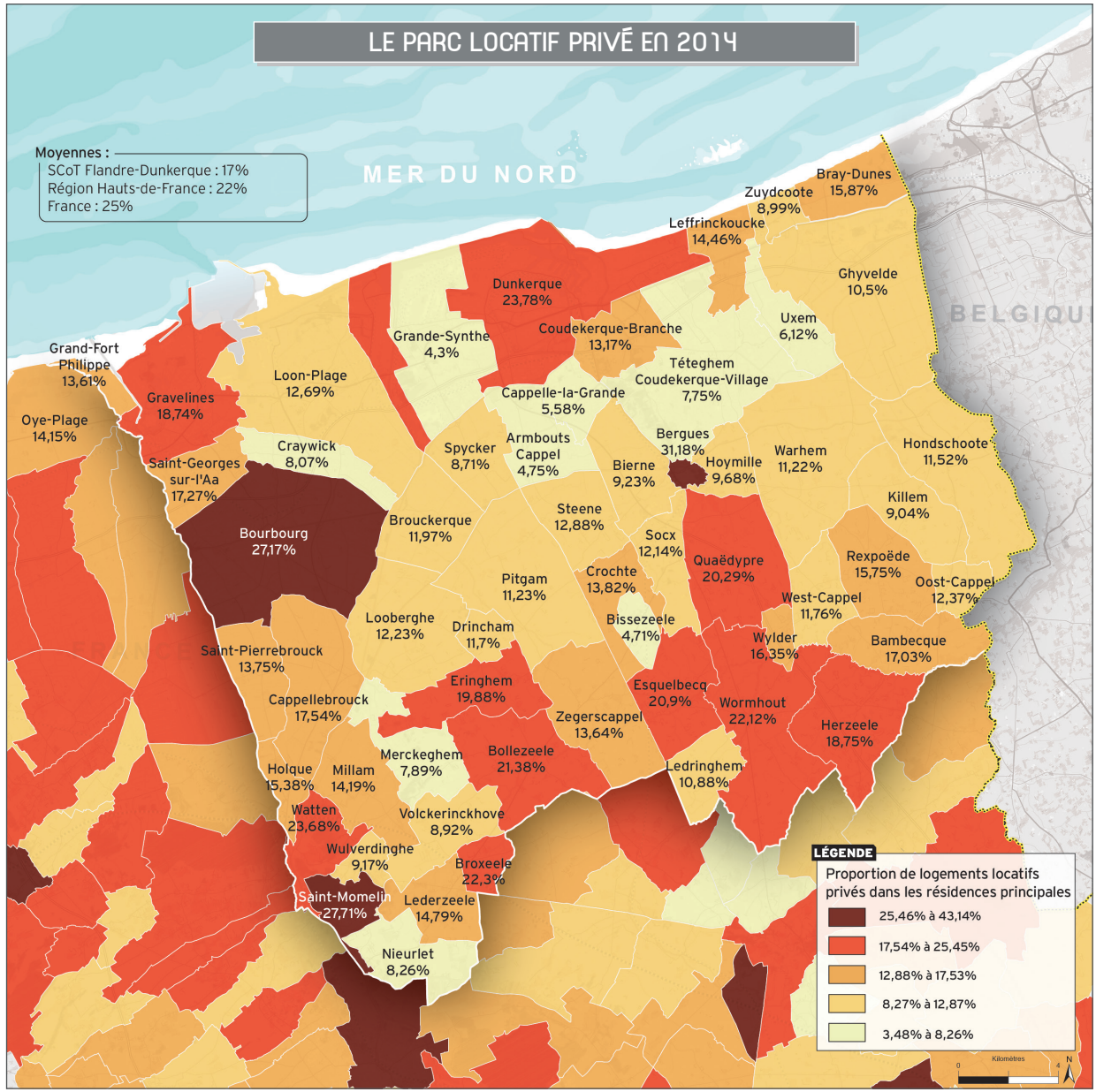
LA PART DES LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

Dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 60% des plafonds HLM, en 2014



Source : Filocom 2011

Bissezeele, Craywick : 67 % et Bambecque, Holque, Wulverdinghe : 60 %
Téteghem-Coudekerque-Village : 15 % et Hoymille : 11 %



Source : INSEE, Recensement 2014

Communes ayant les plus fortes proportions :
Bergues : 31 % / Saint-Momelin : 28 % / Bourbourg : 27 % / Dunkerque : 23 %

Communes ayant les plus faibles proportions :
Cappelle-la-Grande : 6 % / Bissezeele : 5% / Grande-Synthe : 4%

Des loyers moins élevés qu'ailleurs

Par rapport à d'autres villes portuaires, les loyers en 2016 sont moins élevés dans la commune de Dunkerque.

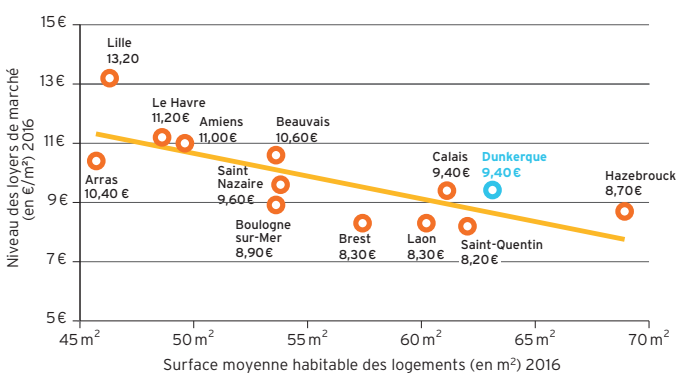
Le niveau des loyers de marché à Dunkerque est de 9,40 €/m², pour une surface moyenne habitable des logements de 64,2 m², en 2016. Quand au Havre il atteint 11,20 €/m² pour 48,6 m² en moyenne. ,

La surface moyenne (plus grande) des logements locatifs explique en partie cet écart ; les niveaux de loyers de marché étant plus bas pour des surfaces moyennes habitables plus grandes.

La faible mobilité des locataires (33,7 % de taux de mobilité pour une durée moyenne de location de 35,6 mois) et le faible investissement des propriétaires entre deux locataires, impactent aussi les loyers à la baisse.

LE NIVEAU DES LOYERS DE MARCHÉ, EN €/M²

Et surface moyenne habitable (en m²), en 2016



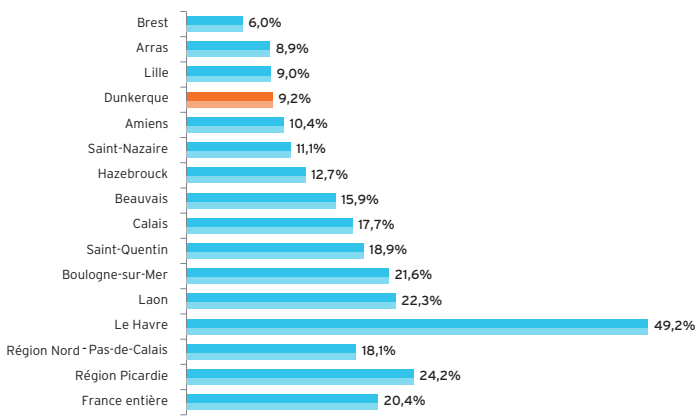
Source : CLAMEUR, villes 2016

Une majorité de propriétaires occupants

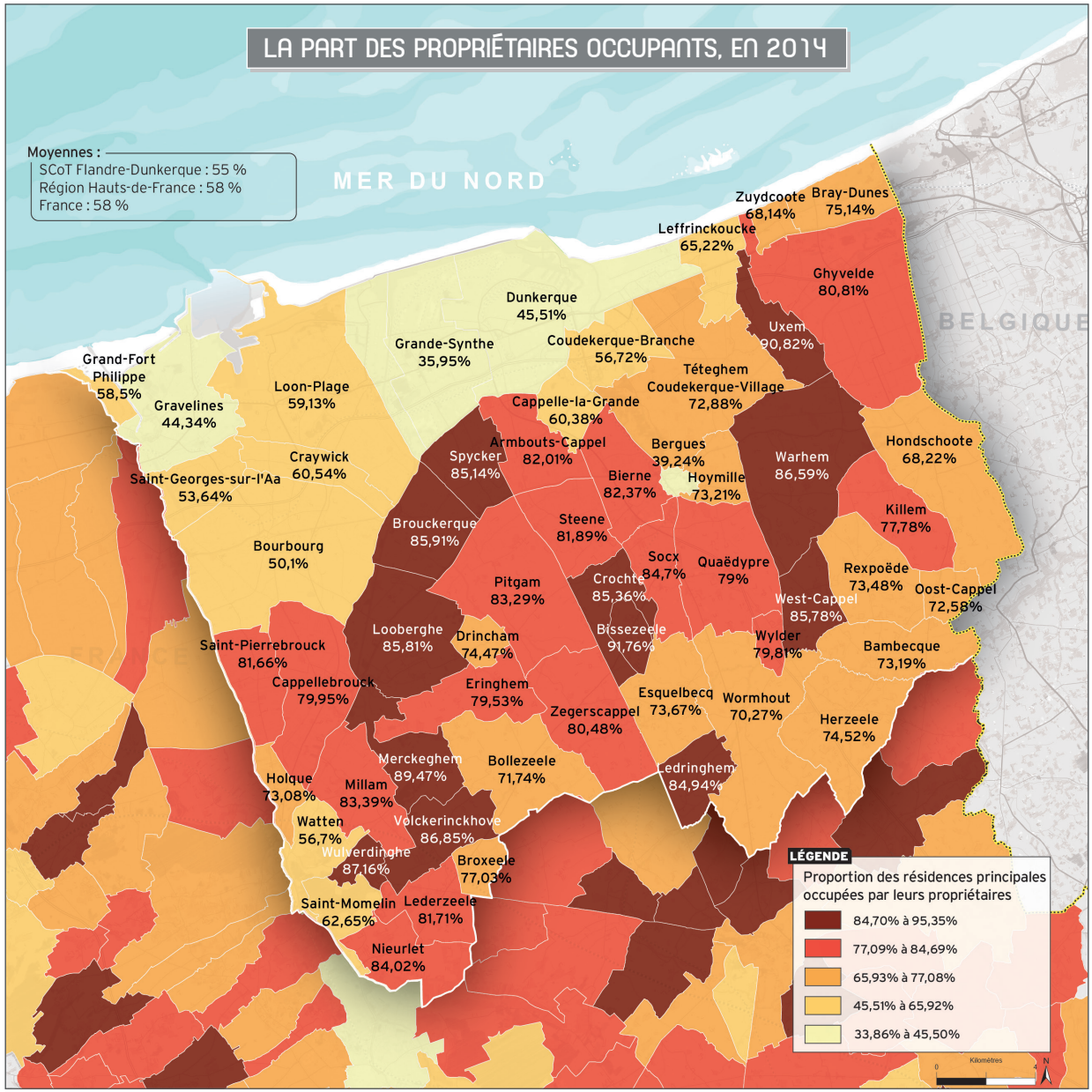
55 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires.

La part de propriétaires occupants est moins importante sur le littoral que dans l'avant-pays. Parallèlement à la construction importante de logements locatifs sociaux au cours des années 1960-1970 en accompagnement du développement industrialo-portuaire, l'accession à la propriété s'est développée dans les communes du secteur rural.

LA PART DES RELOCATIONS APRÈS TRAVAUX



Source : CLAMEUR, villes 2016



Source : INSEE, Recensement 2014

Communes ayant les plus fortes proportions :
Uxem : 91 % / Bissezeele : 92 % / Merckeghem : 89 %

Communes ayant les plus faibles proportions :
Dunkerque : 46 % / Bergues : 39 % / Grande-Synthe : 36 %

Un parc de logements au niveau de confort parfois faible

Les logements sans confort ou avec un confort partiel se retrouvent principalement dans le parc privé, majoritairement parmi les propriétaires. Ainsi, Plus d'un quart des logements locatifs privés sont sans confort ou avec un confort partiel et 23 % de ces logements sont occupés par leur propriétaire.

La proportion de résidences principales sans confort ou avec un confort partiel est plus importante dans les communes du sud-ouest de la région Flandre-Dunkerque, là où le parc de logements est aussi le plus ancien.

Un faible taux de vacance

En 2014, seuls 5,4 % des logements sont vacants dans la région Flandre-Dunkerque. Ce taux a fortement baissé depuis les années 1990 grâce à l'attractivité du marché de logements "d'occasion", à rénover et peu chers.

Ce taux se situe en dessous du seuil admis comme permettant une fluidité du marché du logements (7 %). Ce qui signifie que la proportion de logements vacants réduit les possibilités d'emménagement, et donc limite la mobilité résidentielle.

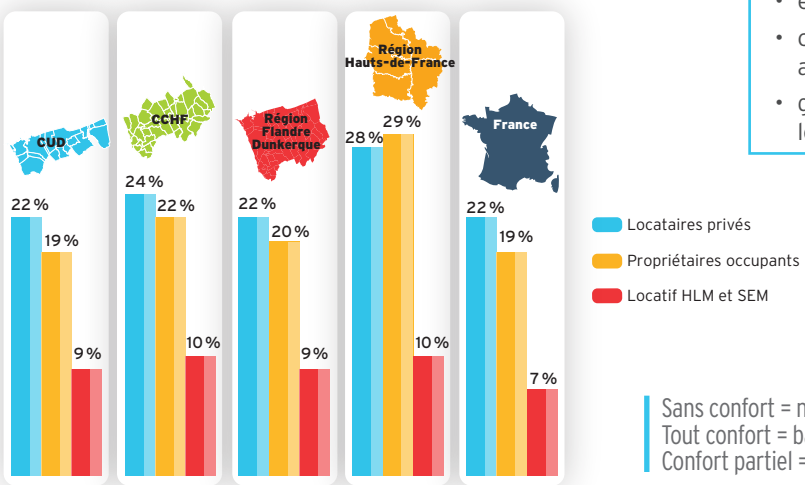
DÉFINITION

Un logement est dit "***vacant***" quand il est :

- proposé à la vente ou à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un des ses employés ;
- gardé vacants et sans affectation précise par le propriétaire.

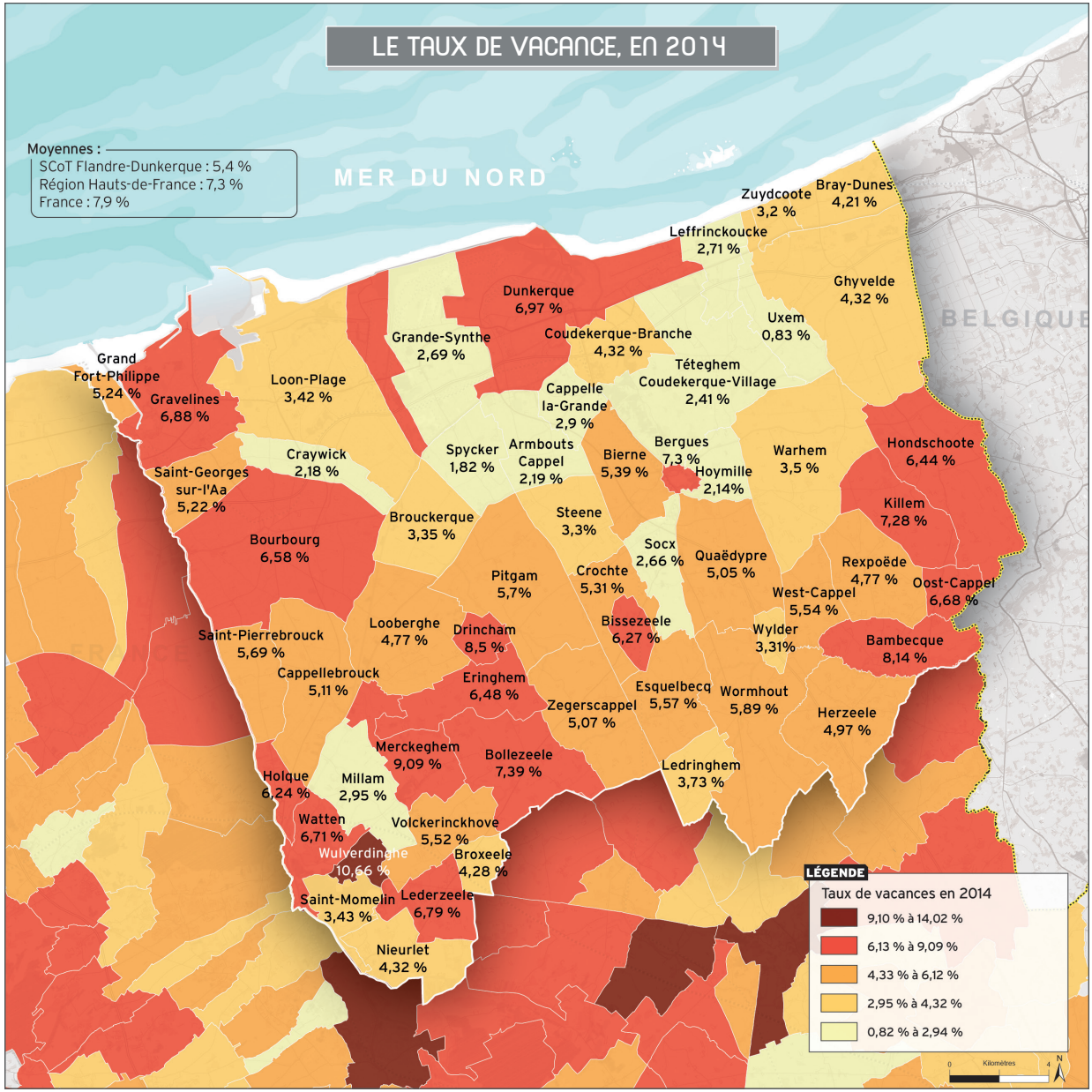
LA PART DES RÉSIDENCES SANS CONFORT

Ou un confort partiel, en 2015



Sans confort = ni baignoire, ni douche, ni WC individuel
Tout confort = baignoire ou douche, WC individuel et chauffage central
Confort partiel = les autres possibilités

Source : Filocom, MEDDTL d'après DGFiP



Source : INSEE, Recensement 2014

Maximum 11 % à Wulverdinghe et 9 % à Merckeghem

Une géographie des revenus

Le revenu médian des ménages varie fortement d'une commune à l'autre.

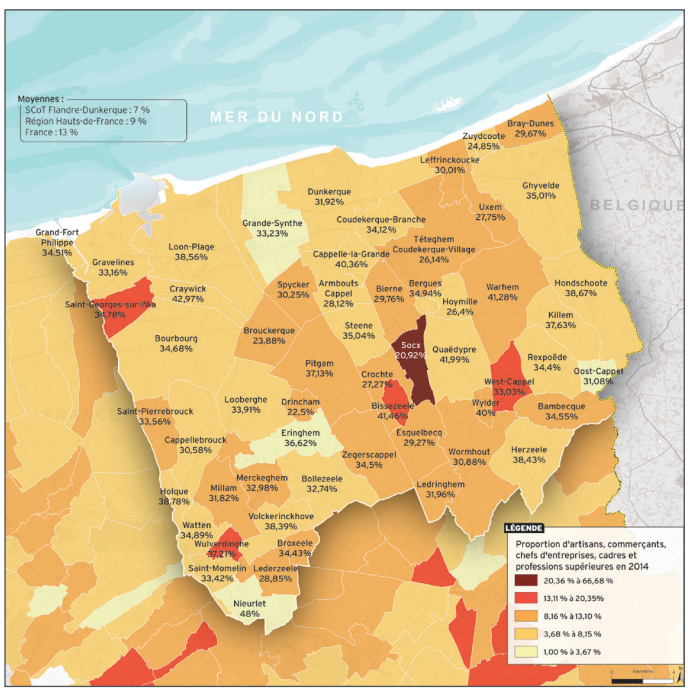
Ainsi, 15 500 € séparent les revenus annuels médians disponibles des habitants de Socx et de Grande-Synthe.

Les différences entre communes reflètent la structure par âge de la population, la situation familiale des ménages des communes, mais principalement les catégories sociales des populations, combinées à une segmentation du parc immobilier.

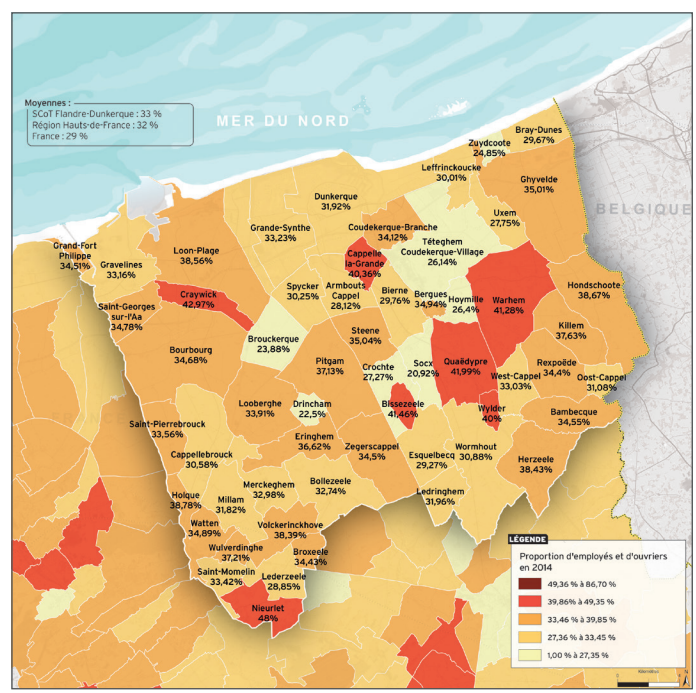
Des revenus faibles à l'ouest et sur la frange sud-ouest de la région Flandre-Dunkerque : secteurs qui accueillent davantage d'ouvriers, de logements HLM et de familles monoparentales.

Des hauts revenus à l'est du territoire et de part et d'autre de l'A25 : secteurs concentrant davantage de cadres, une population plus vieillissante, davantage de couples et moins de populations démunies.

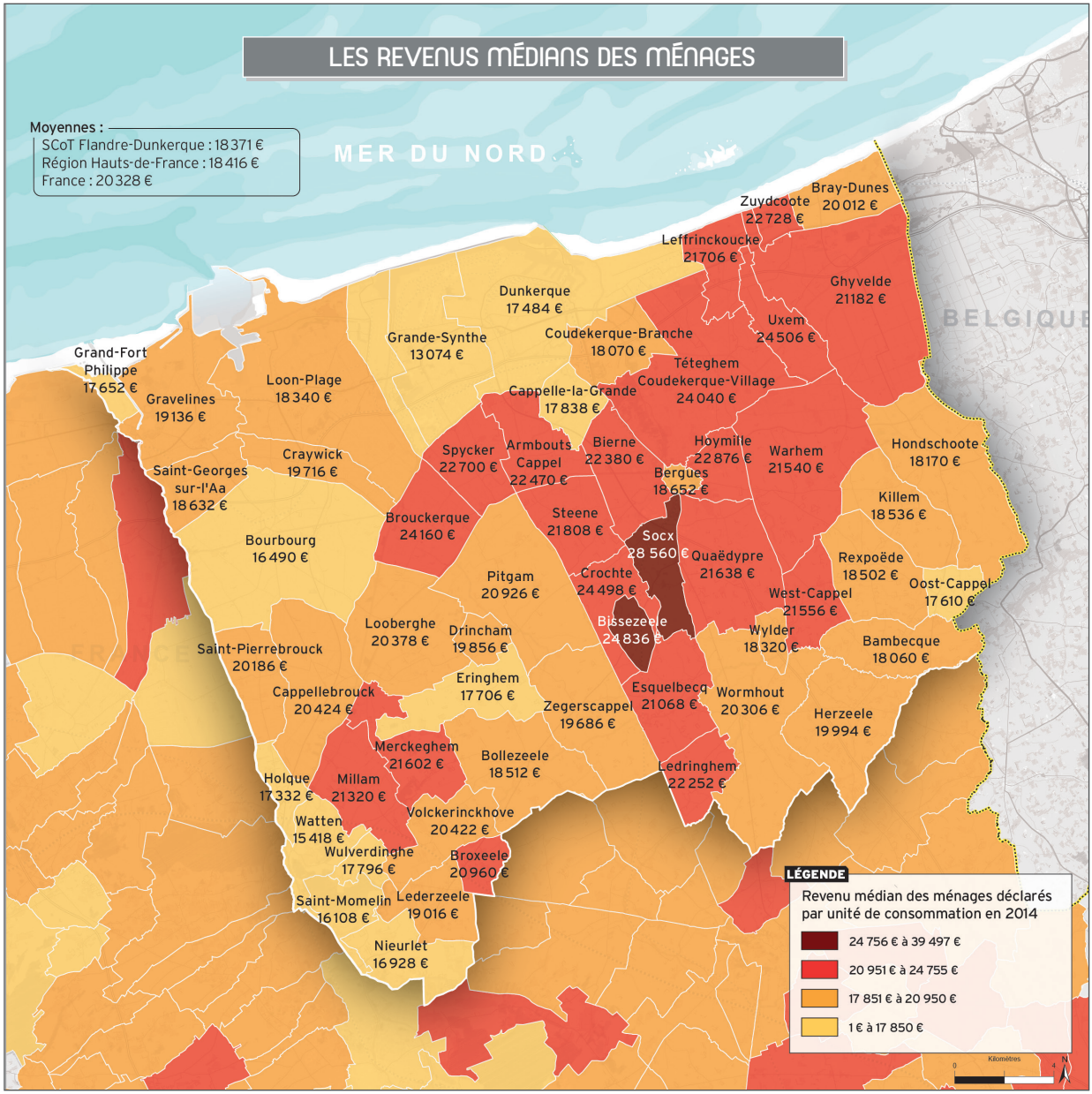
LA PROPORTION DE CADRES



LA PROPORTION D'EMPLOYÉS OU D'OUVRIERS



Source : INSEE, Recensement 2014



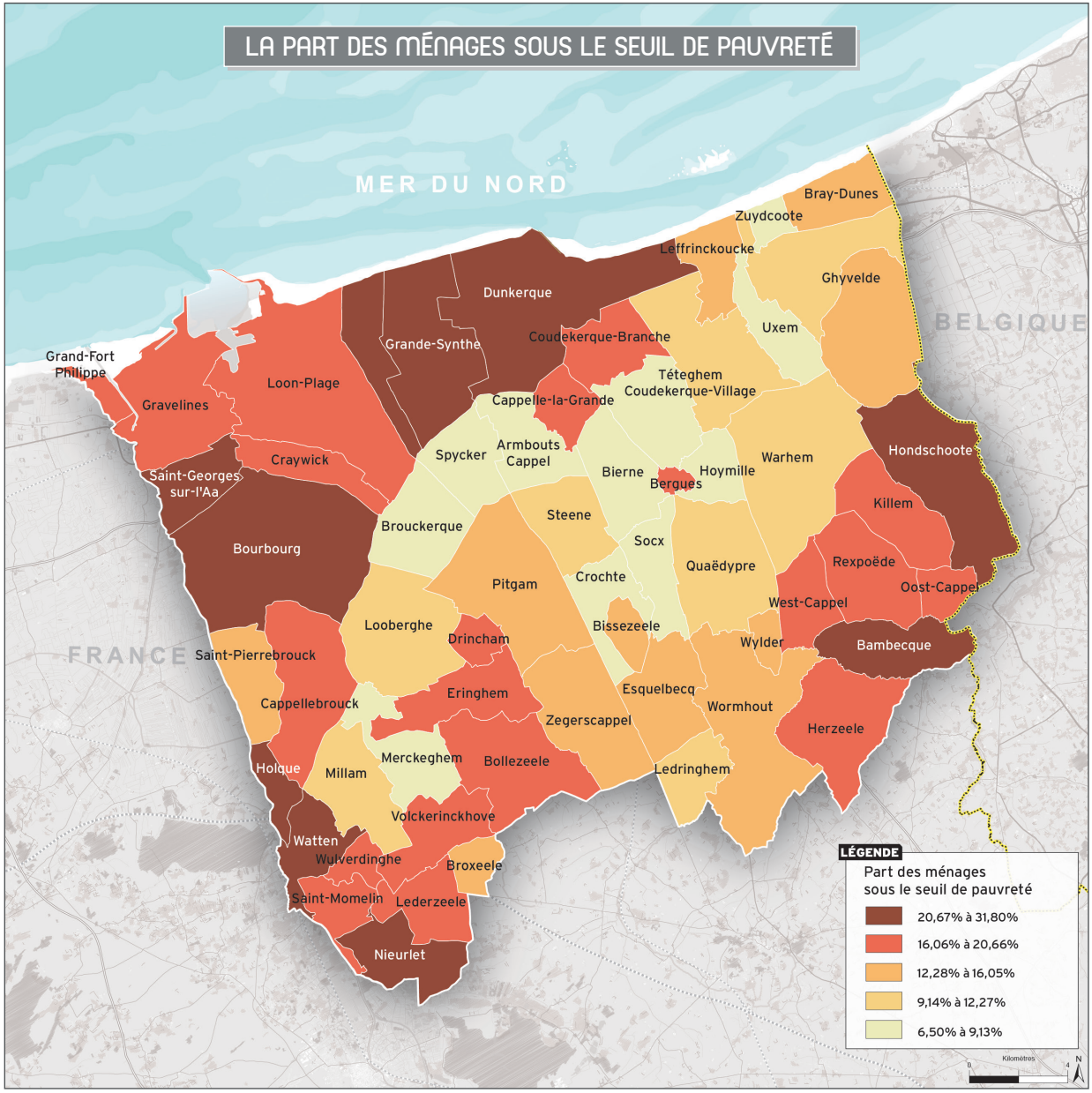
Source : INSEE, Filosofi 2014

Socx : 28 560 € - Bissezeele : 24 836 €
Bourbourg : 16 490 € - Saint-Momelin : 16 108 - Watten : 15 418 € - Grande-Synthe : 13 074 €

Une géographie de la précarité

Sur le littoral, 21% des ménages sont sous le seuil de pauvreté. Grande-Synthe, et ses 66% de logements HLM, compte 32% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté en 2011. À Dunkerque, c'est 23% de la population qui est sous le seuil de pauvreté et 22% à Bourbourg.

La part des ménages sous le seuil de pauvreté est inférieure dans l'avant-pays, 15%. Toutefois, certaines communes sont fortement précarisées comme Watten 26 %, Holque et Nieurlet, 22%, au sud-ouest, Bambecque et Hondschoote 22% et 21% à l'est.



Source : Filocom 2011

Le logement des publics spécifiques

Les sans-logement et les mal-logés sont estimé à 600 ménages tous les ans.

150 ménages sans abri ont fait une demande de logement locatif social; 480 ménages sont logés en hébergement temporaire; 240 ménages sont recensés en 2014 selon les critères du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). 99 ont fait l'objet d'un attribution pour public prioritaire dans le cadre du Droit au logement opposable (DALO).

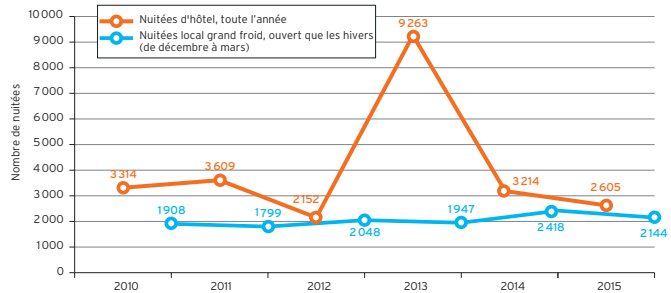
Les solutions de relogement pour l'ensemble de ces publics prioritaires restent très en deçà des besoins.

Les structures d'hébergement temporaire et d'accueil d'urgence sont concentrées sur la partie littorale de la région Flandre-Dunkerque.

En 2014, le nombre de ménages en situation de précarité diminue légèrement, mais l'aggravation des difficultés sociales, pour un public de plus en plus diversifié se poursuit.

À la saturation des structures d'hébergement et à l'allongement des temps d'attente vient encore s'ajouter une pénurie de places en Flandre Intérieure où l'offre en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) est inexistante. Les demandeurs auprès de la CAO Flandres (Coordination accueil orientation pour l'ensemble de l'arrondissement de Dunkerque) sont majoritairement des hommes seuls (56 % en 2014). Les jeunes de moins de 30 ans représentent plus d'un tiers des demandes.

L'ACCUEIL D'EXTRÊME URGENCE



Source : CAO Flandres

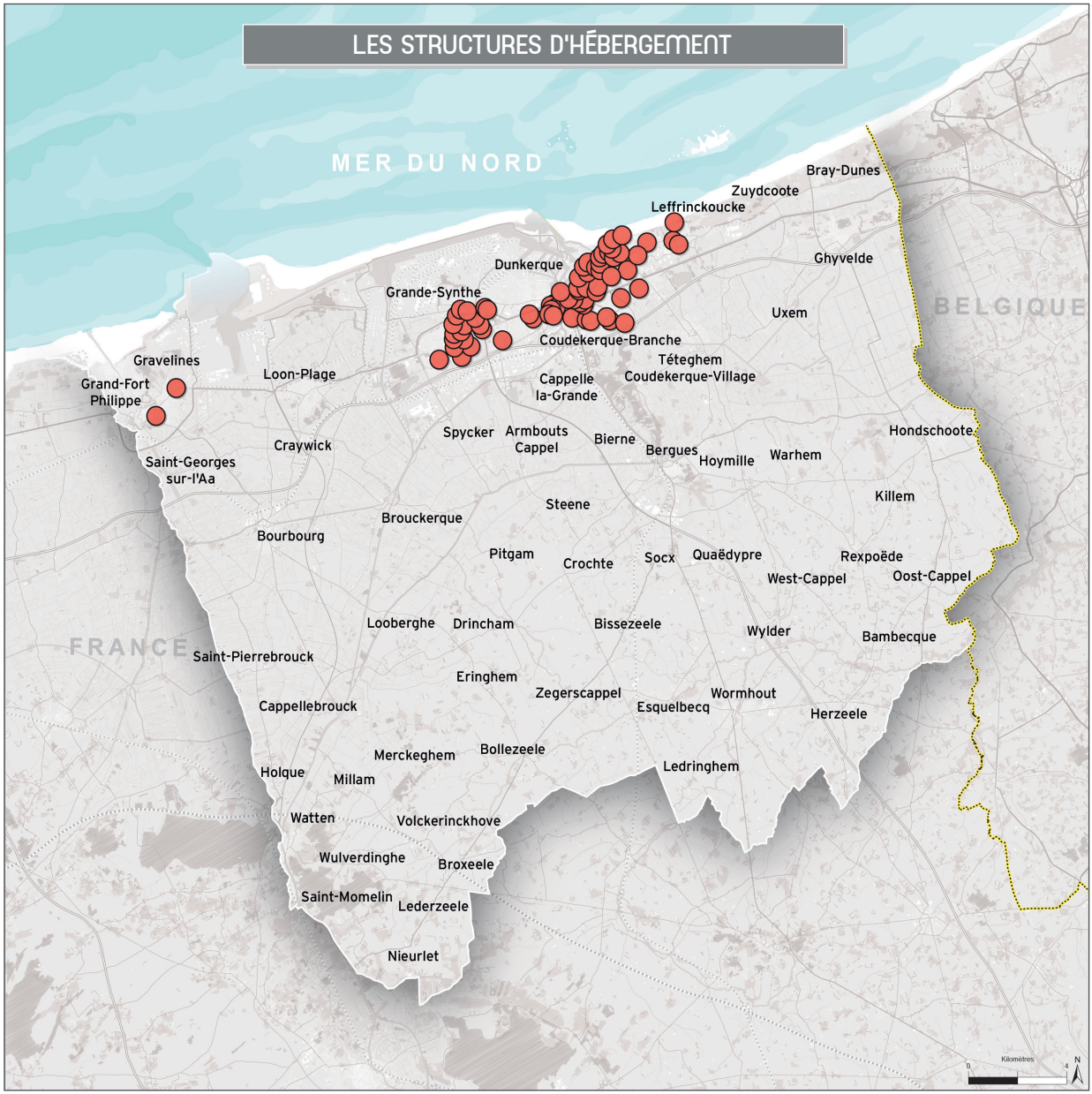
L'hébergement en hôtel est destiné aux situations en extrême urgence. Le recul du nombre de nuitées d'hôtel en 2014 s'explique par une réorientation de la politique de l'État vers la création de places d'urgence mieux adaptées à la structure familiale des ménages et permettant un meilleur accompagnement social. En 2014, 94 % des nuitées d'hôtel ont été affectées aux demandeurs d'asile.

Les migrants

Ils échappent en partie au champ d'intervention de la coordination d'accueil et d'orientation (CAO), sauf pour les familles en situation d'extrême urgence qui peuvent bénéficier de nuitées d'hôtel.

Les migrants sont orientés vers les dispositifs de droit commun de l'hébergement d'urgence.

Leurs effectifs sont donc à prendre en compte dans l'estimation des besoins en hébergement temporaire ou en logement.


LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT
MER DU NORD
BELGIQUE
FRANCE
Bray-Dunes
Zuydcoote
Leffrinckoucke
Ghyvelde
Dunkerque
Grande-Synthe
Uxem
Coudekerque-Branche
Téteghem
Coudekerque-Village
Cappelle
la-Grande
Gravelines
Grand-Fort
Philippe
Loon-Plage
Spycker
Armbouts
Cappel
Bierne
Bergues
Hoymille
Warhem
Hondschoote
Craywick
Saint-Georges
sur-l'Aa
Steene
Killem
Brouckerque
Bourbourg
Pitgam
Crochte
Socx
Quaëdypre
Rexpoëde
West-Cappel
Oost-Cappel
Looberghe
Drincham
Bissezeele
Wylder
Bambecque
Saint-Pierrebrouck
Eringhem
Zegerscappel
Wormhout
Esquelbecq
Herzeele
Cappellebrouck
Merckeghem
Bollezeele
Holque
Millam
Ledringhem
Watten
Volckerinckhove
Wulverdinghe
Broxeele
Saint-Momelin
Lederzeele
Nieurlet
Kilomètres
0
4
N

Les étudiants

2900 étudiants étaient inscrits sur le site universitaire de l'ULCO à Dunkerque, pour l'année 2013-2014. 46% d'étudiants étaient boursiers.

64% d'étudiants habitent chez leurs parents au moment de leur inscription contre 36,5% au niveau national.

À dires d'experts: il ne semblerait pas véritablement manquer de logements destinés aux étudiants dans la région Flandre-Dunkerque. Toutefois, se pose la question de l'adéquation de l'offre existante aux besoins des étudiants, en termes de qualité, de coût et de proximité des lieux d'études.

Type d'offre	Identification	Nombre de logements
Résidence universitaire	Pierre et Marie Curie	37
Résidence étudiante	Les Estudiantines	113
	Studéa Dunkerque (anciennement Les Dauphines)	102
	Appart'hôtel	83
Logements privés	Le Campus vert	23
	CROUS	46

Les personnes âgées dépendantes

Il existe, sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, 1712 places en structure d'hébergement (EHPAD et PUV), en 2017. Des foyers logements assurent aussi l'accueil pour des personnes âgées plus ou moins valides, pour une capacité de 681 places.

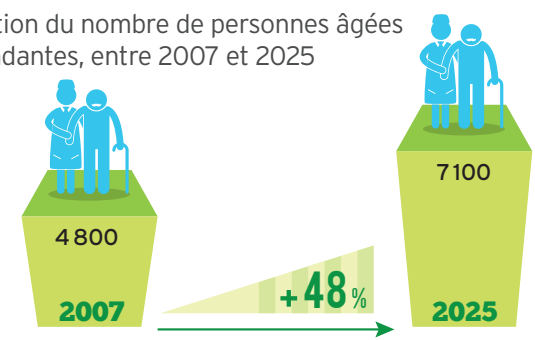
L'offre existante en structure d'hébergement ne place pas la région Flandre-Dunkerque dans les territoires prioritaires de développement de l'offre, selon l'ARS.

Cependant au regard des projections concernant la hausse de la dépendance, 1250 places seraient nécessaires pour satisfaire les besoins en 2030 (selon le modèle actuel de gestion de la dépendance).

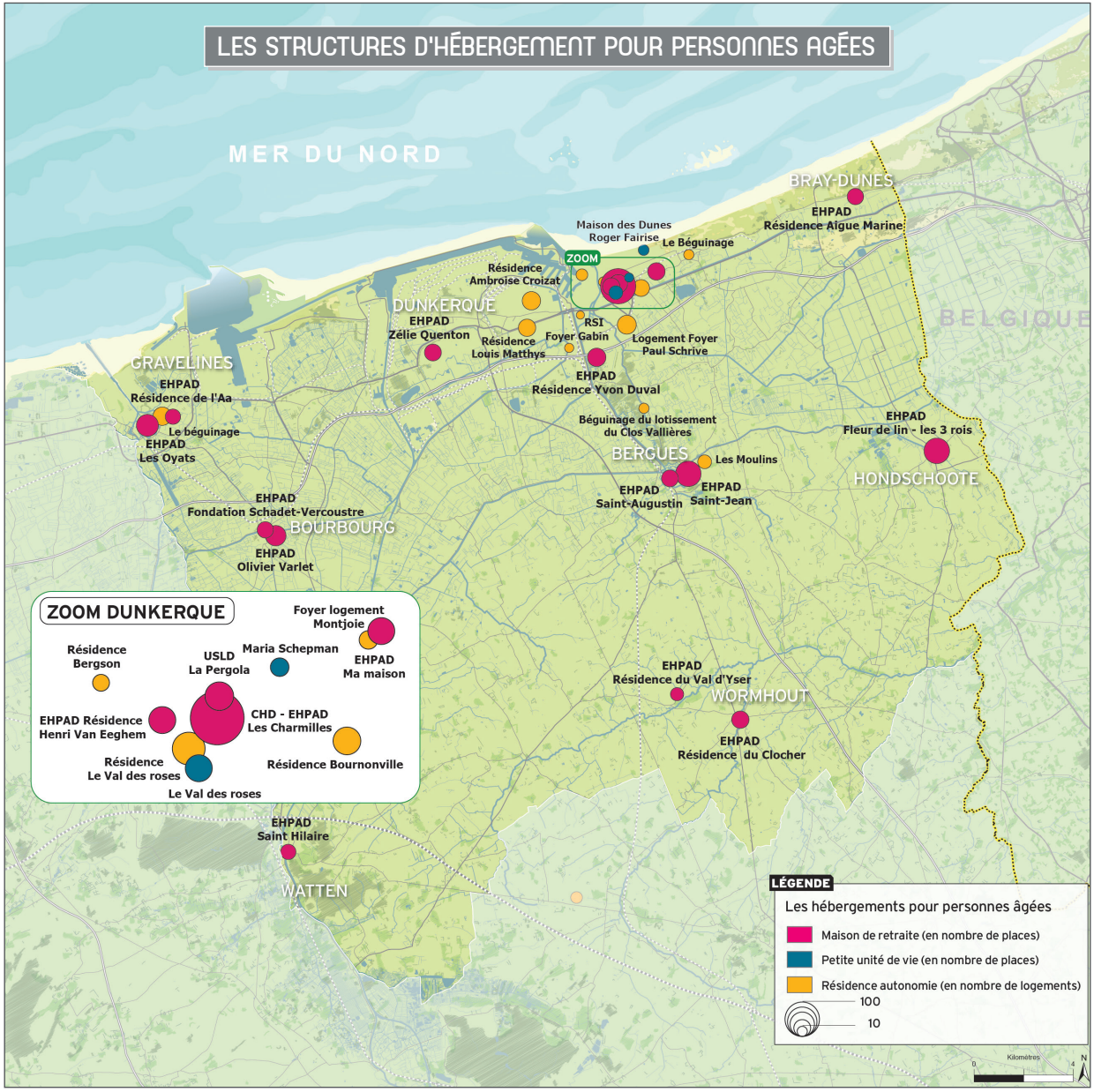
La question de la solvabilité des personnes âgées au vu du coût de l'hébergement en cas de grande dépendance est a prendre en compte, dans des perspectives de baisse du pouvoir d'achat des futurs retraités.

Selon l'Observatoire des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes 2014 (EHPAD) de KPMG, le montant moyen à la charge du résident est de 1833€ par mois dans un établissement privé (1804€ avec l'habilitation à l'aide sociale) et de 1694€ dans un établissement public.

- Évolution du nombre de personnes âgées dépendantes, entre 2007 et 2025



Source: INSEE mode OMPHALE 2010 - Enquête santé 2008 scénario démographique central et hypothèse de dépendance intermédiaire



Source : FINESS 2018, Portail national d'information pour l'autonomie 2018, CLIC Littoral 2018

Les gens du voyage*

État des lieux 2010

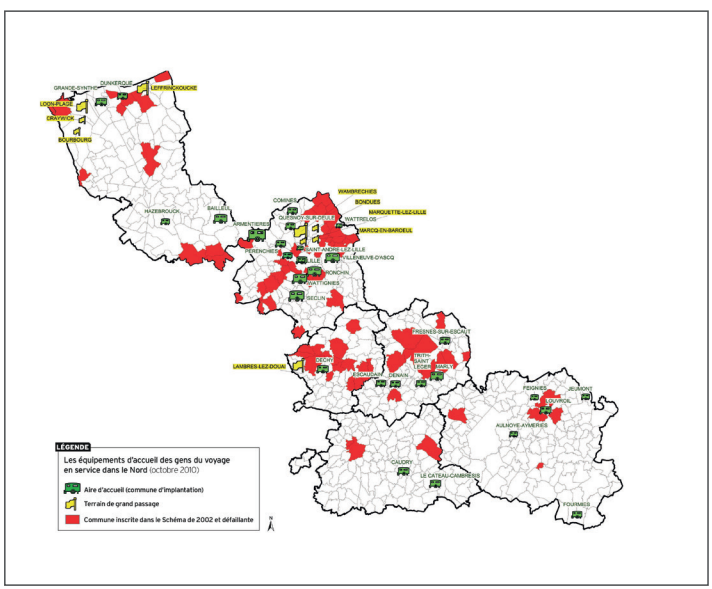
Dans la région Flandre-Dunkerque, ont été construites:

- 4 aires d'accueil sur un objectif de 20, soit 116 places pour un objectif de 300
- 4 aires de grand passage réalisé pour un objectif de 2, soit 400 places pour un objectif de 100.

La réalisation de 24 places à Téteghem-Coudekerque-Village était en cours. Elle s'est achevée en 2012.

LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL

Les équipements d'accueil des gens du voyage en service dans le Nord (octobre 2010)



Ces équipements sont répartis sur 9 communes pour une capacité totale de 516 places.

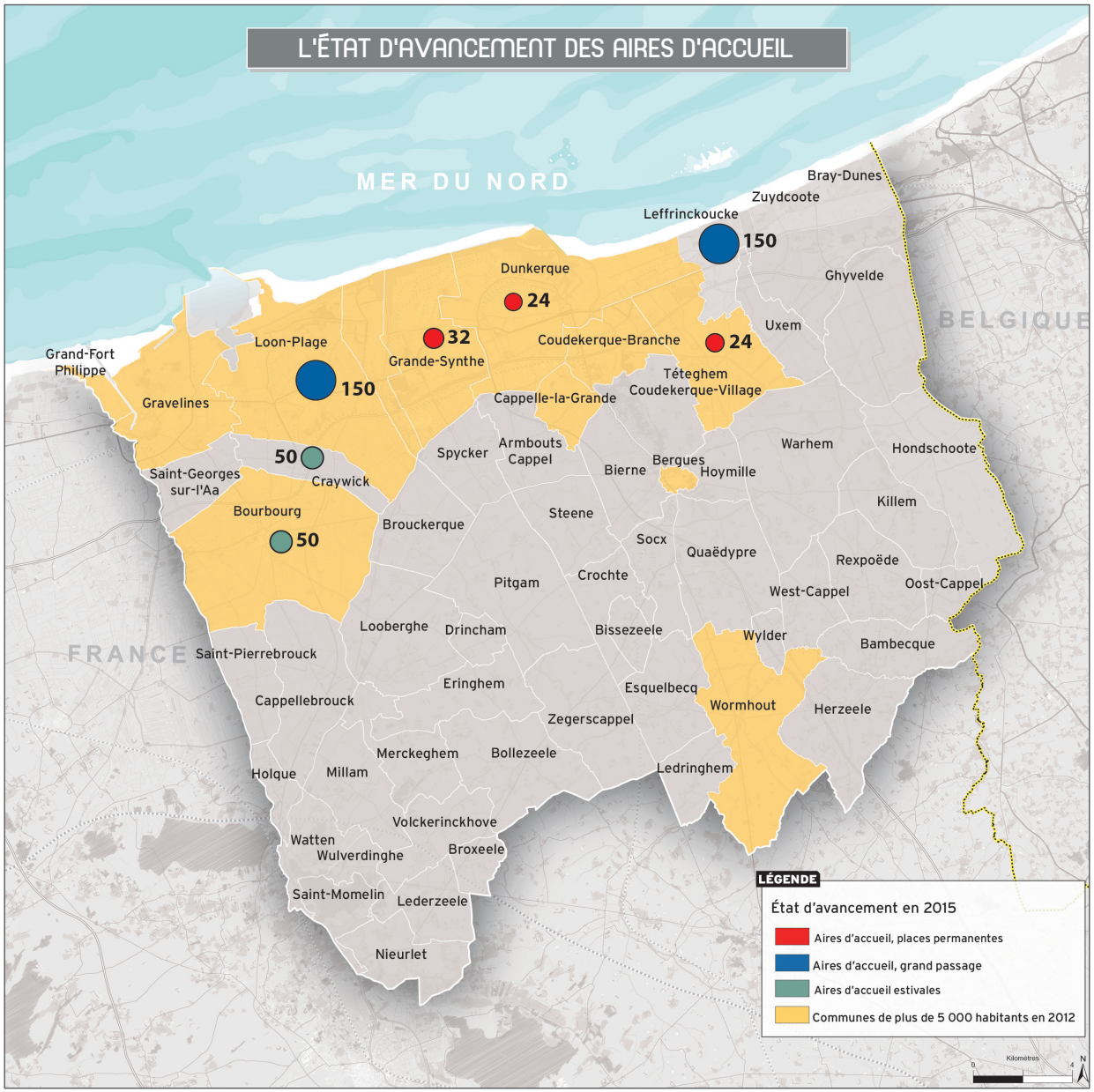
La communauté urbaine de Dunkerque a réalisé des aires de grand passage en lieu et place des aires d'accueil. Le territoire est ainsi sur-doté en aire de grand passage. Par contre, Wormhout et Watten n'avaient pas rempli leurs obligations.

Objectifs du schéma 2012-2018 sur l'arrondissement de Dunkerque

Les besoins globaux en places en aire d'accueil sont estimés à 216 places à l'horizon 2018; ce qui représente 100 places à réaliser sur la durée de ce schéma, sur l'arrondissement de Dunkerque. Concernant les aires de grand passage, les besoins sont estimés à 550 places, soit 150 places à réaliser d'ici 2018. Enfin, il est préconisé la réalisation de 35 logements adaptés correspondant aux besoins liés à la sédentarisation des familles (dont 20 sont à réaliser sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque – un projet sur Gravelines est en cours).

Compte tenu des équipements existants, sur la partie littorale, les 150 places de grand passage seront à réaliser en Flandre intérieure. Par contre, 60 places en aires d'accueil sont à réaliser sur les commune de Téteghem-Coudekerque-Village, Coudekerque-Branche, Dunkerque-Saint-Pol-sur-mer, Cappelle-la-Grande, Gravelines et Grand-Fort-Philippe. 24 ayant déjà été réalisées sur la commune de Téteghem-Coudekerque-Village; pour répondre aux obligations du schéma, 36 places en aire d'accueil sont à réaliser sur le territoire de la CUD et 10 places en aire d'accueil sur la commune de Wormhout.

* Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans le nord 2012-2018



Source: INSEE RP 2007 et 2012 - AGUR 2015

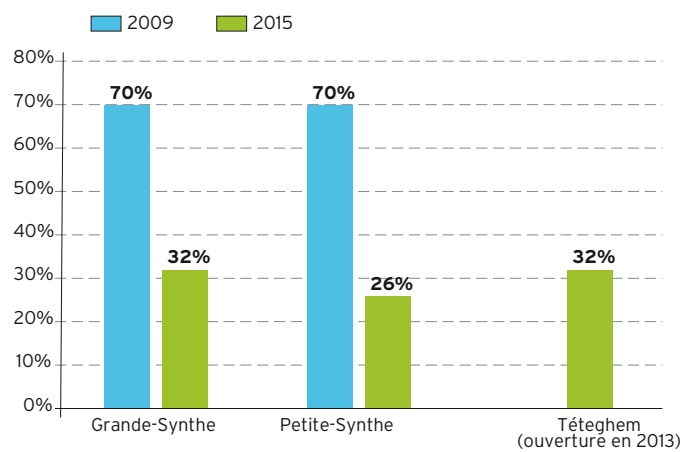
Une fréquentation des aires d'accueil qui évolue

Le taux d'occupation est très fluctuant selon les mois et selon les aires. Les aires d'accueil sont, en général, plus occupées en période hivernale, à l'exception de celle de Téteghem-Coudekerque-Village qui connait une augmentation de sa fréquentation, l'été, en raison de sa proximité avec la station balnéaire de Malo-les-Bains et de l'environnement rural de cette aire.

Le temps de séjour se modifie. La tendance est la hausse sur les durées de 15 jours à 6 mois et supérieures à 6 mois. Le temps de séjour étant limité à 9 mois.

Le profil des ménages accueillis évolue comme celui des ménages sédentaires : progression des personnes seules et vieillissement de la population des gens du voyage.

LE TAUX DE FRÉQUENTATION DES AIRES



Source : Communauté urbaine de Dunkerque, bilan PLH 2015

Une fréquentation disparate des aires de grand passage

Ouvertes de mai à septembre, leur fréquentation dépend des circuits des missions évangéliques et des regroupements familiaux.

En raison de son histoire en phases successives, l'urbanisation s'est faite de façon déséquilibré.

Une segmentation spatiale de l'habitat :

- inégale répartition des propriétaires occupants ;
- inégale répartition du parc HLM ;
- inégale répartition des logements locatifs privés ;
- inégale répartition des typologies de logements, collectifs / individuels, petits / grands ;
- une géographie des revenus ;
- une géographie de la précarité sociale ;
- une géographie du parc ancien et de l'inconfort ;
- une concentration des logements d'hébergement dans la CUD.

2

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DU MARCHÉ IMMOBILIER

Une diminution tendancielle de la construction

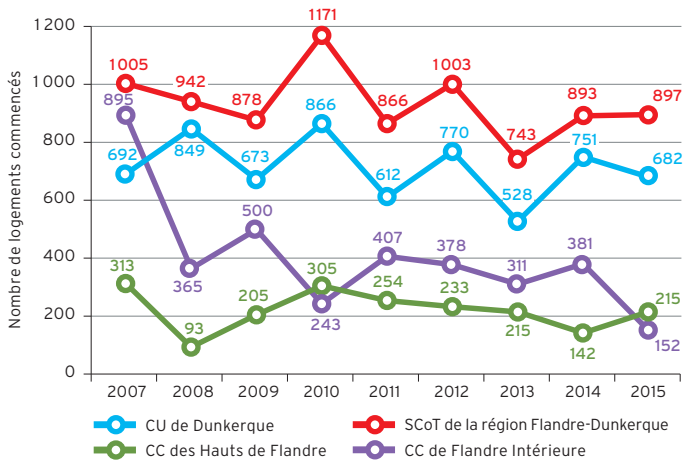
La construction dans la région Flandre-Dunkerque évolue par pics qui correspondent notamment sur le littoral au lancement de grands programmes immobiliers. La politique de la ville (ANRU 1) a été un facteur accélérant de la production de logement.

Tous les modes de production de logements sont touchés par la baisse: individuel sur lot libre, vente groupée, locatif.

Sur la partie littorale, les maîtres d'ouvrages sont à près de 60 % des bailleurs sociaux. Et dans l'avant-pays, la construction est portée par les particuliers. Cette différence s'explique par la nature des programmes immobiliers entrepris sur chacun des territoires.

L'ÉVOLUTION DES LOGEMENTS COMMENCÉS

Avec opérations de construction démolition ANRU



Source : Sit@deL2, CUD 2015

Une diminution de la taille moyenne des parcelles constructibles

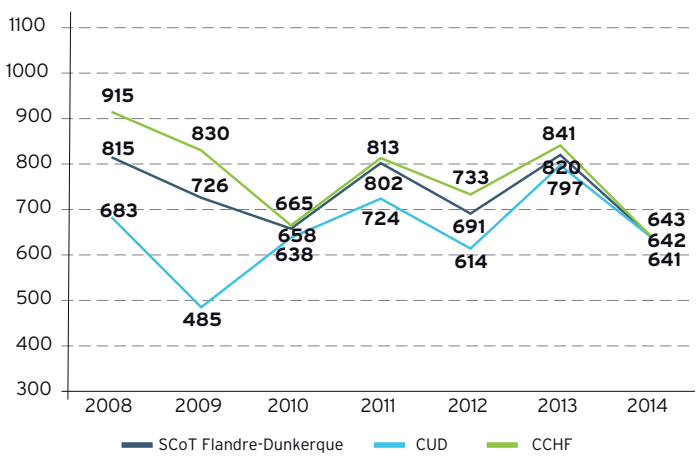
Même si la taille moyenne des parcelles fluctue tous les ans, la tendance est à la diminution.

Dépassant les 800 m² en 2008, elle atteignait, en 2014, un peu moins de 650 m², dans la région Flandre-Dunkerque.

Le marché à la hausse du prix du foncier à bâtir ainsi que les conditions d'obtention des prêts immobiliers confrontées à la situation économique des ménages peuvent expliquer, en partie, la baisse mécanique de la taille des parcelles. De nouveaux produits à destination des personnes vieillissantes ou jeunes entrant dans la vie active ont également contribué à réduire la taille des parcelles.

LA SURFACE MOYENNE DES PARCELLES

Parcelles libres de constructeur



Source : Sit@del2 traitement AGUR

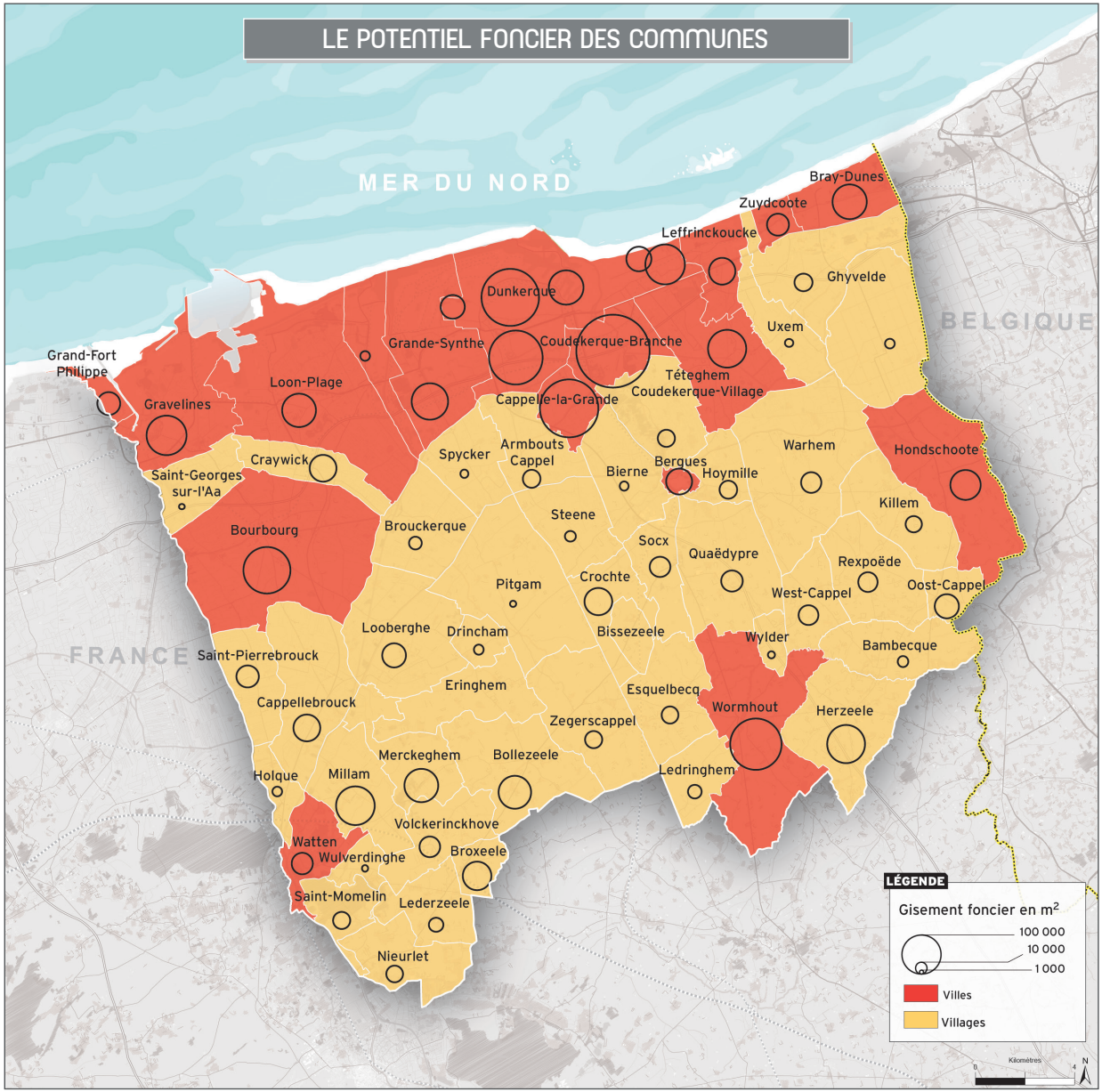
Un recours important au renouvellement urbain

Le renouvellement urbain, dans la production de logement, représente, en 2014, 63 % des constructions. Les opérations de renouvellement urbain sont principalement localisées sur la façade littorale.

Des opportunités foncières au cœur des villes et villages

Entre 2012 et 2013, un volume foncier potentiellement mutable a été évalué dans les zones urbaines "*U*" des PLU. Ce potentiel s'élèverait à 370 ha dont 140 ha localisés dans les villages.

La réutilisation de ces espaces mutables présente de nombreux intérêts dans un contexte d'économie foncière et de préservation des terres agricoles, même si cela peut s'avérer complexe (acquisitions, dépollution des sols, relocalisation, réhabilitation lourde...). Ces parcelles ne sont pas toutes immédiatement disponibles à la construction, n'ont pas forcément vocation à recevoir du logement et leur potentiel de mutabilité est variable.



Source : AGUR 2014

Une diminution du nombre de transactions immobilières

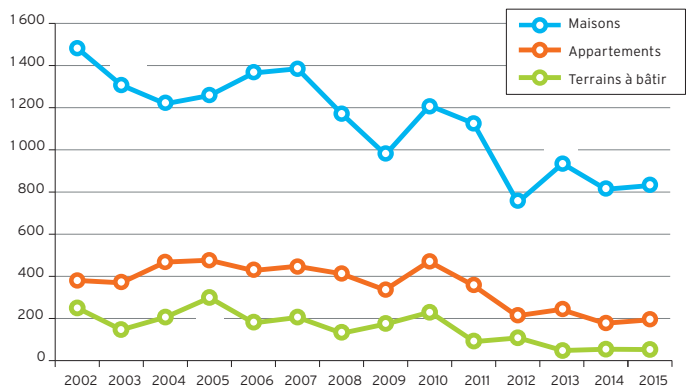
Depuis 2007, le volume des transactions immobilières diminue quel que soit le type de bien : maison, appartement ou terrain à bâtir.

Le prix des transactions a, par ricochet, diminué pour les biens anciens. Ainsi le prix médian pour les maisons anciennes est passé de 171 000 € en 2007 à 146 750 € en 2015. Il en est de même des appartements anciens dont le prix médian est passé de 1964 €/m² à 1615 €/m².

Le prix médian des terrains à bâtir varie fortement d'une année sur l'autre en fonction des opérations de lotissement. Depuis les années 2000, la tendance est à la hausse : de 60 € en moyenne/m² enregistré pour les ventes de 2002, il était de 101 € pour les ventes de 2015.

L'ÉVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

À usage d'habitation , acquéreurs particuliers



Source : PERVAL, traitement AGUR

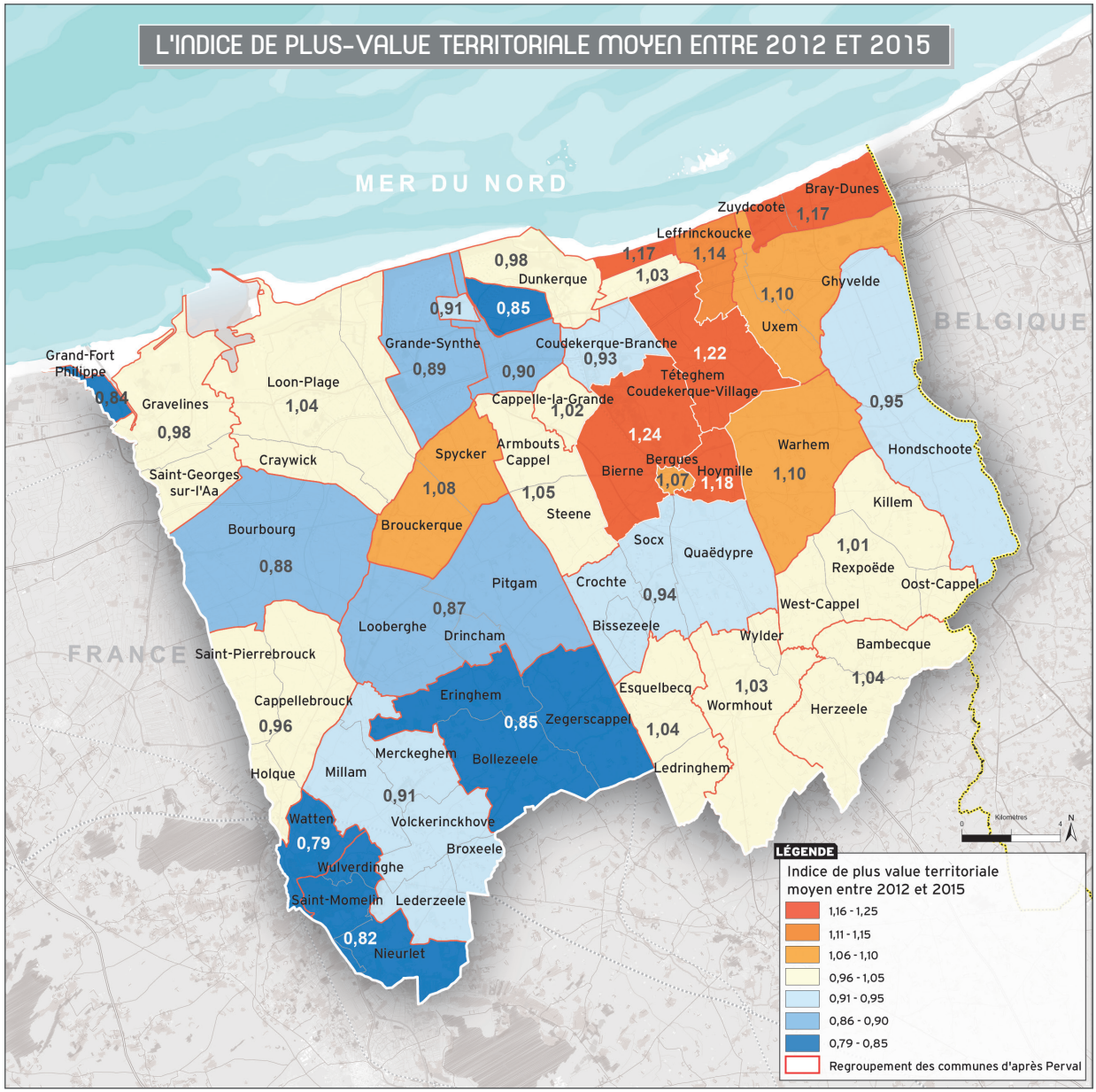
Un même territoire de marché immobilier

82 % des ventes de maison dans la partie littorale sont réalisées par des acheteurs qui y résident. 6 % proviennent de l'avant-pays. Seuls 10 % des ventes sont réalisées par des acquéreurs extérieurs à la région Flandre-Dunkerque, originaires principalement du Nord ou du Pas-de-Calais.

52 % des ventes de maison dans l'avant pays sont réalisées par des acheteurs qui résident déjà sur ce territoire. 28 % proviennent du littoral. 19 % des ventes sont réalisées par des acquéreurs extérieurs à la région Flandre-Dunkerque, originaires principalement du Nord ou du Pas-de-Calais

Le même phénomène s'observe pour la construction neuve. 90 % des constructions réalisées dans la partie littorale le sont par des résidents du secteur. Ils sont 6 % à résider dans l'avant-pays et à faire construire dans la partie littorale. Réciproquement, 49 % des constructions sont réalisées dans l'avant-pays par des personnes qui y résident. 41 % des constructions dans ce secteur sont réalisées par des personnes résidant dans la partie littorale.

Le marché immobilier de la région Flandre-Dunkerque se divise en plusieurs segments : les cadres et professions intermédiaires soutiennent le marché des maisons neuves ; alors que les maisons anciennes et les terrains à bâtir sont plus prisés par les employés et les ouvriers. Enfin, les jeunes ménages se dirigent davantage vers les maisons et les terrains à bâtir alors que les ménages plus âgés achètent plutôt des appartements neufs.



Source : PERVAL traitement AGUR 2016

Des secteurs plus ou moins prisés

Si le marché de l'immobilier est avant tout un marché interne au territoire de la région Flandre-Dunkerque, les prix de l'immobilier y varie fortement, avec au nord-est un secteur prisé a l'inverse du secteur sud-ouest peu attractif.

D'après les transactions effectuées entre 2012 et 2015, une même maison ancienne, habituellement vendue 100 000 € dans la région du SCoT Flandre-Dunkerque, coûterait 79 000 € si elle se situe à Watten et pourrait atteindre 124 000 € si elle se situe dans le secteur "Coudekerque-Village, Bierne".

L'est du littoral bénéficie d'un cadre de vie attractif lié à la présence de la mer et des dunes. L'ouest est affecté par une image plus industrielle.

La représentation de l'indice de plus-value territoriale met en évidence l'A25 comme facteur d'attractivité. Les territoires éloignés de cet axe (à l'ouest de la voie romaine), moins bien desservis, sont moins attrayants.

Une faible solvabilité des ménages

En raison des caractéristiques de la population, les revenus des ménages de la région Flandre-Dunkerque sont inférieurs à la moyenne nationale. De fait, face au logement et au marché immobilier, les ménages du territoire sont moins solvables que la moyenne des français.

Ainsi, seuls 40,5 % des ménages de la région Flandre-Dunkerque pourraient potentiellement financer la maison médiane de 149 000 € (en emprunt total sur 20 ans) contre 45,6 % des ménages français hors Ile-de-France.

En 2013, dans la région Flandre-Dunkerque, 61 % des ménages pourraient prétendre à un logement social. Cette proportion monte à 68 % parmi les locataires du parc privé. Elle est de 46 % parmi les propriétaires.

SYNTHESE ET ENJEUX

La région Flandre-Dunkerque a retenu un scénario démographique de stabilité de sa population. Par ses caractéristiques sociodémographiques, elle a besoin de nouveaux logements pour ses ménages de plus en plus nombreux, et pour permettre un parcours résidentiel adapté aux besoins à chaque période de la vie. La production nécessaire à cette ambition est estimée entre 900 et 1000 logements/an.

Au regard des niveaux de vie des ménages, la demande en logement social reste importante : 61% des ménages pourraient y prétendre. L'enjeu est de maintenir le niveau de production de logements sociaux.

Si aujourd'hui, le secteur du logement individuel connait une tendance de diminution de la taille de la parcelle, en partie liée aux effets combinés de la hausse du prix du foncier, des conditions difficiles d'obtention des prêts et de la situation économique des ménages; la production de logements devra poursuivre les efforts en matière d'optimisation du foncier. Une plus-value est à rechercher sur des formes urbaines répondant aux attentes de la population. Le potentiel de renouvellement urbain de chaque commune de la région Flandre-Dunkerque devra être exploité. La mise à jour des enveloppes urbaines contribuera à affiner ce potentiel.

Le logement des publics spécifiques présente des situations différentes: pour les mal-logés ou sans logement, il manque des logements dont les besoins sont estimés à environ 600. L'accueil des personnes âgées dépendantes nécessiterait à terme le besoin de 1250 places d'ici 2030. Cependant, les politiques publiques de maintien à domicile ont un impact direct sur l'estimation de ce besoin, notamment en terme de construction de structures spécifiques. Le logement des étudiants est, quant à lui, satisfait. Enfin, pour l'accueil des gens du voyages, il reste 46 places en aire d'accueil à réaliser pour répondre au schéma départemental 2012-2018, en cours de révision.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT
Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

IV
ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

IV- ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

SOMMAIRE

1 LES ÉQUIPEMENTS PHYSIQUES P 175

Une région dotée d'équipements accessibles
Une offre diversifiée pour l'accueil de la petite enfance
Des équipements scolaires en nombre
Un accès facilité et organisé à la culture

2 LE NUMÉRIQUE P 187

État des lieux de la couverture numérique

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 195

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

LES ÉQUIPEMENTS PHYSIQUES

La région compte 5 959 équipements

L'INSEE classe les équipements en 3 gammes comprenant chacune un certain nombre d'équipements :

- gamme de proximité (27 équipements) : bureau/agence postale, coiffure, boulangerie, boucherie, épicerie/supérette, école élémentaire, médecin, infirmière…
- gamme intermédiaire (36 équipements) : police/gendarmerie, banque, supermarché, magasin d'équipements de la personne et de la maison, collège, laboratoire d'analyse médicale, hébergement et service d'aide aux personnes âgées…
- gamme supérieure (47 équipements) : hypermarché, lycée, établissement de santé, médecin spécialisé, hébergement et structure d'aide aux personnes handicapées, gare, théâtre, cinéma…

D'une manière générale, toutes les communes de la région Flandre-Dunkerque sont dotées d'équipements. Les équipements d'agglomération sont concentrés sur la ville centre de Dunkerque.

Plusieurs communes sont dotées d'équipements intermédiaires. Leur répartition à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque permet une accessibilité facile à l'ensemble des habitants. De plus, l'absence de communes dépourvues d'équipements assure un niveau minimal d'équipements dans chacune d'elles.

Enfin, le niveau d'équipements est corrélé au poids démographique des communes.

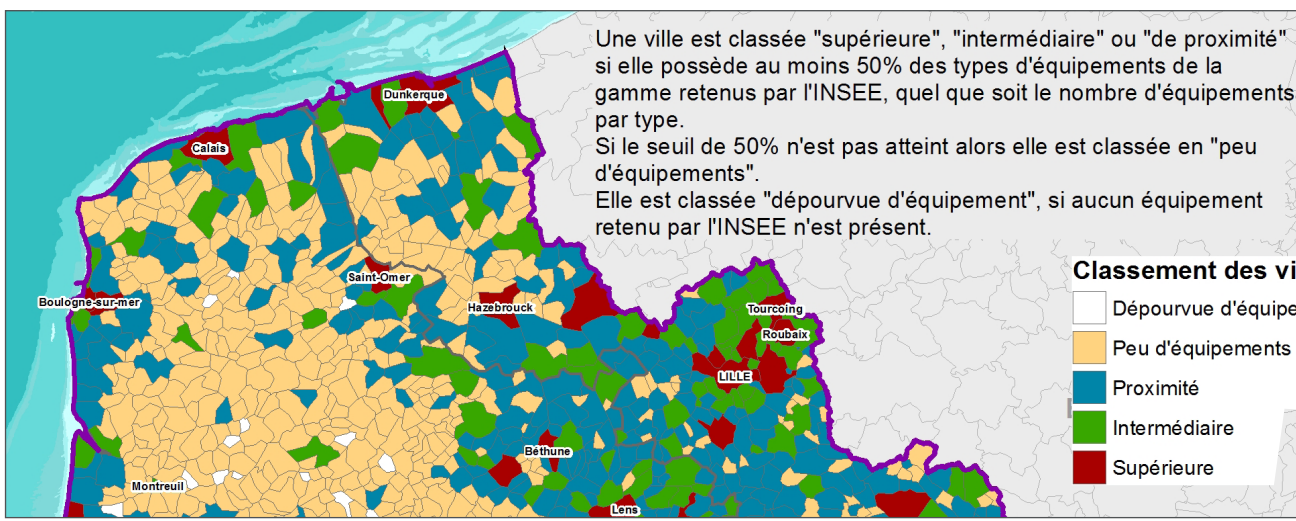
Les communes relais de la région Flandre-Dunkerque sont classées en intermédiaires. Seule la commune de Watten est classée en niveau de proximité. Cette situation est liée à la proximité d'équipements dans l'Audomarois. La commune limitrophe de Watten, Eperlecques, par exemple, est dotée d'une gare.

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS

Par échelle de rayonnement

Répartition des équipements par échelle de rayonnement	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	TOTAL
Services d'action sociale		81	54	135
Commerce	386	590	28	1004
Enseignement 1er degrés	208			208
Enseignement 2er degrés		36	17	53
Enseignement supérieur, formation et services de l'éducation			15	15
Fonctions médicales et paramédicales	842	141	104	1087
Services aux particuliers	2279	224	61	2564
Établissements de santé	107	29	50	186
Sports, loisirs et culture	545	68	13	626
Transports tourisme	74	7		81
TOTAL	4441	1176	342	5959

LE CLASSEMENT DES VILLES SELON LEURS ÉQUIPEMENTS



Les différents types d'accueil

L'accueil de la petite enfance revêt plusieurs formes :

- les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJA). Sous ce vocable sont regroupés les haltes-garderies, les multi-accueils, les jardins d'enfants, les micro-crèches…
- les assistant(e)s maternel(le)s ;
- les maisons des assistant(e)s maternel(le)s : elles permettent à quatre assistant(e)s maternel(le)s au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. C'est une dérogation à l'exercice de l'activité à domicile. Par conséquent, ce ne sont pas des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, 48 établissements d'accueil des jeunes enfants assurent une capacité de garde de 989 enfants. Deux de ces établissements sont des haltes garderies itinérantes assurant respectivement l'accueil de 12 enfants sur 9 communes de la CCHF et l'accueil de 15 enfants sur 7 autres communes de la CCHF.

2 077 assistant(e)s maternel(le)s ont des agréments pour une capacité d'accueil totale de 6 883 enfants. Au 30 juin 2017, 74 assistant(e)s maternel(le)s étaient en indisponibilité (congé parental, en attente formation initiale…) et donc n'exerçaient pas. Ces indisponibilités concernaient 74 places d'accueil. Parmi ces 2 077 assistant(e)s maternel(le)s, 35 exercent au sein d'une Maison des assistant(e)s maternel(le)s (MAM), ce qui représentent 133 places d'accueil, réparties sur 10 communes : 8 dans la Communauté de communes des Hauts de Flandre et 2 à Dunkerque.

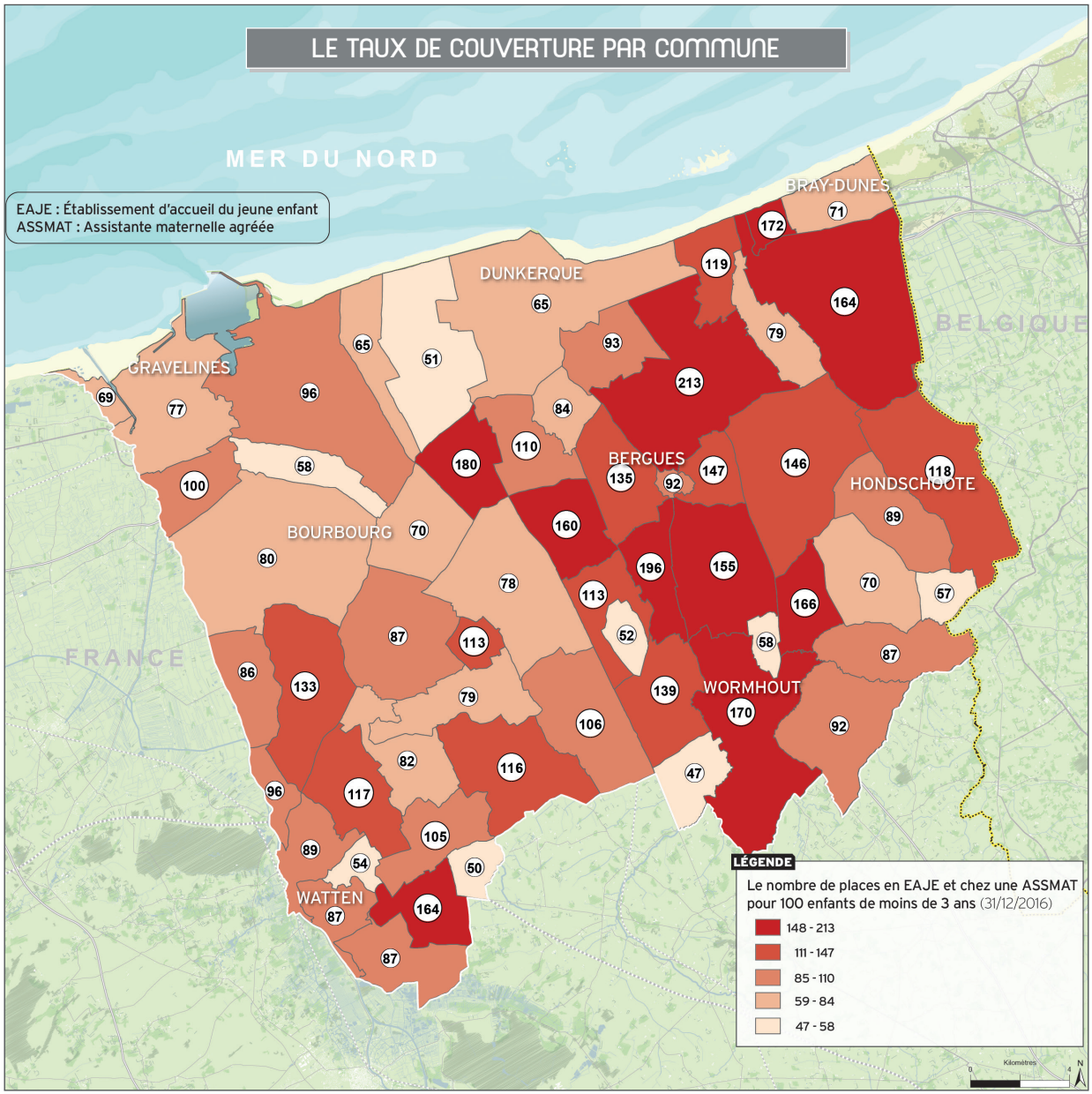
Quinze Relais assistantes maternelles (RAM) sont répartis sur l'ensemble du territoire de la région Flandre-Dunkerque. Ce sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Ils apportent aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Ils proposent également des ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles…) qui sont des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s.

Le taux de couverture

C'est le nombre théorique de places d'accueil (en établissement d'accueil des jeunes enfants et chez les assistant(e)s maternel(le)s) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, ce taux est de 102 places, permettant ainsi de couvrir les besoins. Il existe des disparités territoriales entre les communes :

- certaines communes ont une offre excédentaire par rapport à leur population en jeunes enfants ;
- les modes de gardes collectifs (halte-garderie, crèche…) sont plus nombreux sur le littoral ;
- et inversement, les assistant(e)s maternel(le)s sont en nombre plus important dans l'avant-pays.


LE TAUX DE COUVERTURE PAR COMMUNE
MER DU NORD
EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant
ASSMAT : Assistante maternelle agréée
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
BOURBOURG
WORMHOUT
WATTEN
BELGIQUE
FRANCE
LÉGENDE
Le nombre de places en EAJE et chez une ASSMAT pour 100 enfants de moins de 3 ans (31/12/2016)
148 - 213
111 - 147
85 - 110
59 - 84
47 - 58
Kilomètres
N

L'enseignement du 1er degré

Sur la région Flandre-Dunkerque, les équipements scolaires du primaire sont majoritairement publics. Il n'y que deux communes qui sont dépourvues d'écoles. Il s'agit des communes de Bissezeele et de Wulverdinghe. Enfin, deux autres communes de la région Flandre-Dunkerque, Bambecque et Oost-Cappel sont en regroupement pédagogique intercommunal avec une commune de la communauté de communes de Flandre intérieure.

Ainsi, au total, la région Flandre-Dunkerque comptabilise : 149 écoles maternelles (dont 85 font partie d'un groupe scolaire) et 140 écoles élémentaires. 25 groupes scolaires sont des écoles privées.

L'enseignement du 2nd degré

36 collèges sont implantés sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, répartis sur 14 communes. 11 collèges sont des collèges privés.

Enfin, la région Flandre-Dunkerque compte 7 lycées d'enseignement général et/ou technologique et 10 lycées d'enseignement professionnel. Le secteur privé comptabilise 3 lycées d'enseignement général et/ou technologique et 3 lycées d'enseignement professionnel. À noter que certains élèves du sud du territoire sont également scolarisés dans les lycées d'Hazebrouck, notamment.

L'accessibilité est bien assurée pour tous les établissements scolaires du territoire.

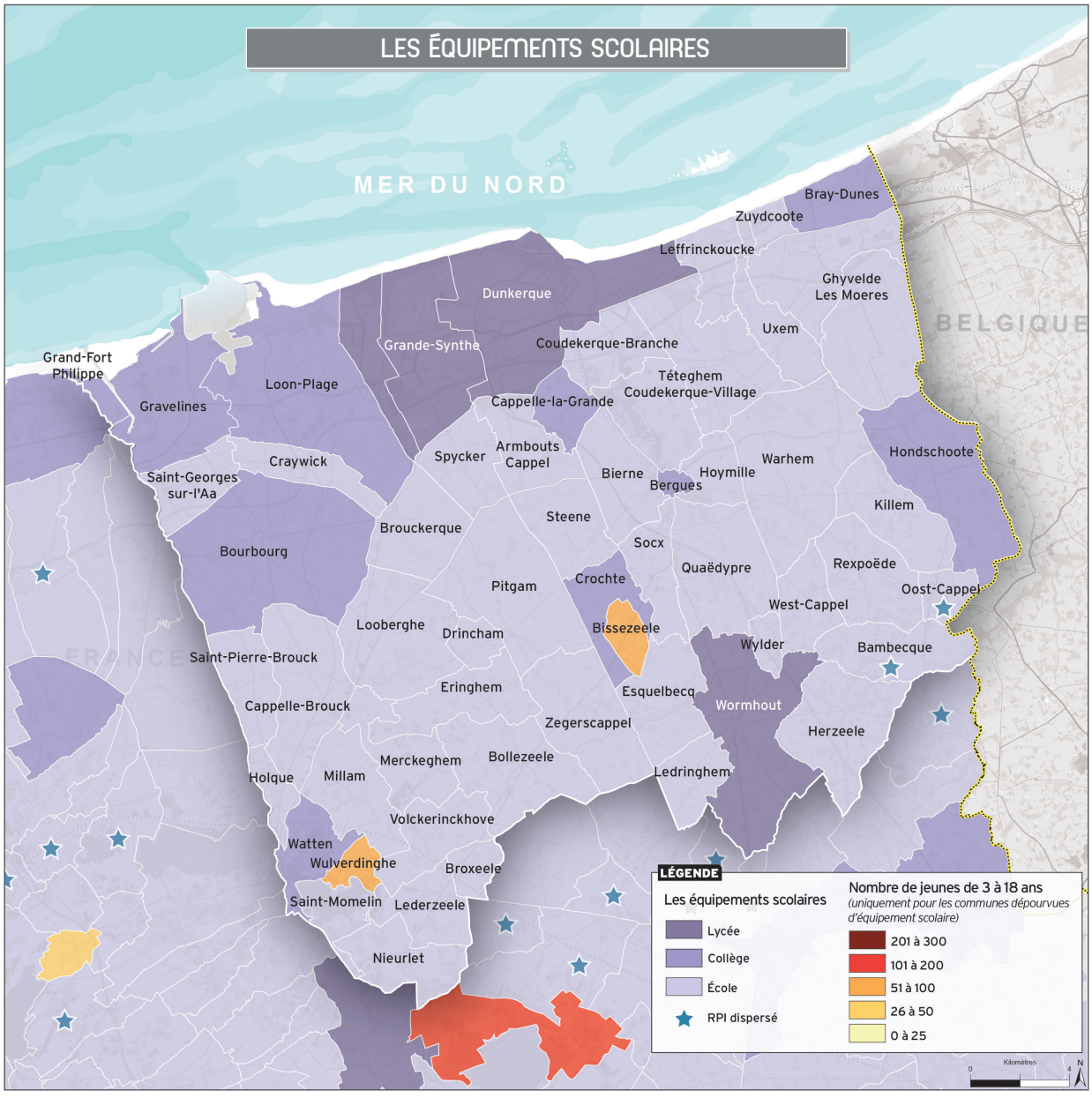
L'accès à ces établissements est assuré par une desserte en bus scolaires. Les temps d'accès varient selon la commune d'implantation de la carte scolaire. Le recours au train est également possible.

L'enseignement supérieur

La région Flandre-Dunkerque est notamment dotée :

- d'une université ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale). Université multi-site, elle accueille près de 10 000 étudiants sur 4 sites : Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Elle est forte de 13 départements pédagogiques, d'un institut universitaire technologique (IUT), d'une école de commerce (ISCID-CO), d'une école d'ingénieurs et d'un organisme de formation (source : ULCO -chiffres clés 2015).
- d'une école régionale des Beaux-Arts (ERBA);
- d'une école supérieures d'Art du Nord – Pas-de-Calais (ESA)
- d'un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI);
- d'un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

De nombreuses formations en alternance sont également proposées via notamment le Centre européen de formation à la restauration et à l'alimentation du Littoral (CEFRAL), le centre AFPI...


LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES
MER DU NORD
BELGIQUE
Bray-Dunes
Zuydcoote
Leffrinckoucke
Ghyvelde
Les Moeres
Dunkerque
Uxem
Grande-Synthe
Coudekerque-Branche
Grand-Fort
Philippe
Loon-Plage
Téteghem
Coudekerque-Village
Gravelines
Cappelle-la-Grande
Armbouts
Cappel
Spycker
Craywick
Warhem
Hondschoote
Saint-Georges
sur-l'Aa
Bierne
Hoymille
Bergues
Killem
Steene
Brouckerque
Socx
Bourbourg
Quaëdypre
Rexpoëde
Crochte
Pitgam
Oost-Cappel
West-Cappel
Looberghe
Drincham
Bissezeele
Wylder
Bambecque
Saint-Pierre-Brouck
Eringhem
Esquelbecq
Wormhout
Cappelle-Brouck
Zegerscappel
Herzeele
Merckeghem
Bollezeele
Holque
Millam
Ledringhem
Volckerinckhove
Watten
Wulverdinghe
Broxeele
Saint-Momelin
Lederzeele
Nieurlet
LÉGENDE
Les équipements scolaires
Lycée
Collège
École
RPI dispersé
Nombre de jeunes de 3 à 18 ans
(uniquement pour les communes dépourvues d'équipement scolaire)
201 à 300
101 à 200
51 à 100
26 à 50
0 à 25
Kilomètres
0
4
N

Des bibliothèques en réseau

Sur la région Flandre-Dunkerque, 57 bibliothèques sont recensées. Elles sont organisées en deux réseaux de lecture publique :

- Les Balises : 12 communes de la communauté urbaine ont mis en réseau leurs bibliothèques. Il s'agit des communes suivantes : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Dunkerque-Saint-Pol-sur-Mer, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage. Ce réseau représente 22 bibliothèques et 9 centres de documentation, un catalogue commun et une carte unique qui permet de retirer ou de rendre des ouvrages dans n'importe quelle bibliothèque en réseau ;
- la Médiathèque départementale du nord (MdN) : c'est une bibliothèque au service des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants et des structures intercommunales intégrant des communes de moins de 15 000 habitants du département. Elles peuvent ainsi bénéficier des prestations de la MdN : conseil en organisation et gestion des bibliothèques ; prêt de documents tous supports (livres, CD et DVD mais aussi livres-CD, partitions et e-books) ; formation des bibliothécaires bénévoles ou salariés des bibliothèques-relais ; animation via le prêt d'expositions notamment.

Cette mise en réseau permet de développer le rayonnement des structures existantes, en démultipliant le catalogue de l'offre disponible, tous formats. Les points d'accès pour les habitants de la région Flandre-Dunkerque sont ainsi démultipliés, offrant un certaine proximité.

Ce réseau est complété par plusieurs musées ou équipements culturels de vulgarisation : FRAC, Halle aux sucres, Musée d'Art contemporain, Musée portuaire, Musée de l'opération Dynamo à Dunkerque, Musée du dessin et de l'estampe à Gravelines, Palais de l'univers à Cappelle-la-Grande, Musée Jeanne Devos à Wormhout, le Fort des Dunes à Leffrinckoucke, le parc zoologique de Fort-Mardyck Dunkerque Grand Littoral…

Des équipements spécifiques permettent d'avoir accès à une formation culturelle multidimensionnelle : école municipale d'arts plastiques et conservatoire de musique à Dunkerque ; école de musique intercommunale de la CCHF, le Palais des arts à Cappelle-la-Grande…

Les scènes de spectacle à fort rayonnement

Il existe plusieurs équipements dont le rayonnement dépasse celui de la commune et même de la région Flandre-Dunkerque :

- **Le Bateau Feu / scène nationale (Dunkerque)**, labellisé scène nationale par le Ministère de la culture et de la communication. Il met en œuvre un projet centré sur le spectacle vivant : diffusion pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, cirque, théâtre d'objets, opéra), coproduction, accueil en résidence, développement des publics, rayonnement territorial... Il est aussi un relais du réseau Balise avec l'Open Bar Bibliotheek, pour un service de lecture publique innovant et convivial.
- **Le Jazz club (Dunkerque)**, crée en 1983, ce lieu organise des concerts d'artistes de renommée nationale et internationale et accueille en première partie de ces concerts des groupes de musiciens de la région. Certains de ces concerts sont produits hors les murs du Jazz club.
- **Les 4 écluses (Dunkerque),** c'est un lieu de musiques actuelles implanté, depuis 1994, dans une ancienne poudrière du 18e siècle, au milieu de canaux. Il comprend une salle de concert d'une capacité de 300 personnes, trois studios de répétition et un studio d'enregistrement. Ce lieu est géré par une association Arts scéniques rocks dont les missions sont la programmation de concerts issus de la création musicale locale, régionale, nationale et internationale et l'accompagnement des pratiques amateurs et des acteurs locaux.
- **Le Kursaal Palais des congrès (Dunkerque)**, cet équipement entièrement modulable d'une surface de 15 000 m² et d'une capacité d'accueil de 8 000 personnes permet l'accueil de manifestations en tous genres (congrès, spectacles, salons, réceptions, évènements...).
- **Le Palais du Littoral (Grande-Synthe)**, cet équipement doté d'une salle polyvalente et de spectacle de 3 000 spectateurs, un théâtre et salle de spectacle de 450 places ainsi que de salles de danse et de répétition permet l'organisation de manifestations variées.
- **Sportica (Gravelines)**, cet équipement permet d'organiser séminaire, congrès, salon... Il est doté d'équipements dédiés à la pratique de la natation et du basket-ball, il accueille aussi de nombreux évènements sportifs. Enfin, il peut aussi accueillir des spectacles.

Un accès à la culture en milieu rural organisé

L'avant-pays n'est pas en reste en matière culturelle, en faisant partie du réseau de développement culturel en milieu rural.

Ce réseau a été créé par le Département du Nord. Il a pour objectif de créer un lien fort entre culture et territoires ruraux et périurbains grâce à des projets culturels : théâtre, cirque, musique, danse, lecture publique, arts plastiques, marionnettes.

Il s'appuie, notamment, sur les structures culturelles professionnelles, et notamment les 28 bibliothèques et médiathèques du territoire, l'école intercommunale de musique, La Plaine au Bois (site de mémoire esquelbecquois), l'association des retables de Flandre, le jardin botanique du Val d'Yser (Bambecque), le musée du Mont de Piété, le beffroi et les fortifications (à Bergues), Les Gigottos, Modulo Atelier, la Poterie du château, les jardins du château, Le Clos aux herbes (à Esquelbecq), le carillon, les moulins Spinnewyn et Noordmeulen (à Hondschoote), le moulin Den Leeuw (à Pitgam), Yser Houck, le moulin de la Montagne, les ruines de l'abbaye et le musée des archers (à Watten), le musée Jeanne Devos, le centre iconographique, le moulin Deschodt (à Wormhout)...

L'accès au cinéma est également possible grâce à un exploitant de cinéma itinérant, CinéLigue Hauts-de-France. Il est classé art et essai et labellisé jeune public. Réseau composé de 73 partenaires locaux, il permet aux populations éloignées des centres-villes de bénéficier d'une programmation cinéma et d'activités culturelles audiovisuelles. Chaque année, CinéLigue Hauts-de-France organise plus de 700 projections cinéma et touche plus de 50 000 spectateurs.

Dans la région Flandre-Dunkerque, les communes de Bierne, Bollezeele, Esquelbecq, Holque, Hondschoote, Rexpoëde, Saint-Pierrebrouck, Socx, Warhem sont partenaires.

Cette offre vient compléter celles des salles de cinéma implantées sur le littoral : Ociné et studio 43 à Dunkerque; studio du Hérisson (également partenaire de CinéLigue) à Coudekerque-Branche, Sportica à Gravelines, Fa-mi-la à Bray-Dunes.

Source : www.cineligue-hdf.org

Un niveau d'équipements facilitant l'accès à la pratique sportive et de loisirs

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par une tradition de sports: à la fois par les sports pratiqués (tir à l'arc vertical, boules flamandes...) mais aussi par le haut niveau (le basket-ball avec le Basket club maritime Gravelines Dunkerque et Dunkerque Malo Basket club, le handball avec Dunkerque Handball Grand Littoral, le football avec l'Union sportive du littoral de Dunkerque et le hockey sur glace avec le Hockey sur glace Dunkerque).

Le nombre d'équipements sportifs et l'offre sportive facilitent l'accès à la pratique de sports et de loisirs.

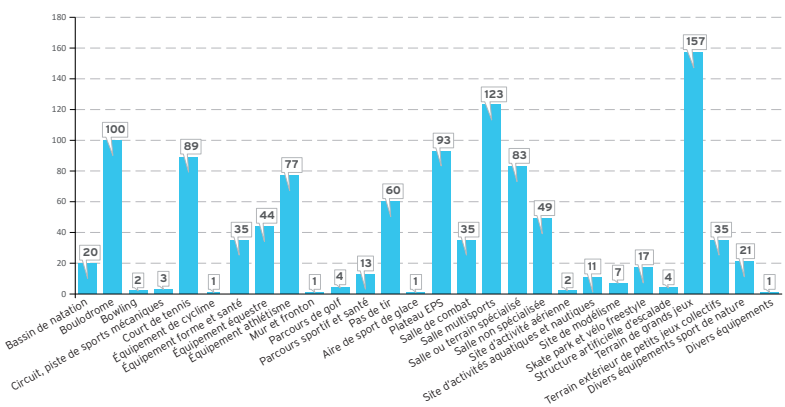
Ainsi la région Flandre-Dunkerque est dotée de 1088 équipements de pratique de sport et de loisirs.

Certains équipements ont fait (ou vont faire) l'objet de modernisation voire de reconstruction. C'est notamment le cas de certaines piscines du territoire, du stade Tribut et de la patinoire de Dunkerque qui sera reconstruite sur le môle 1. Des réflexions sont également en cours pour accueillir une nouvelle salle de sports, en lien avec la politique régionale de développement de ce type d'équipement.

La CCHF a pour projet la construction d'un centre aquatique intercommunal sur son territoire afin de faciliter l'accès à l'apprentissage de la natation de ses scolaires notamment.

Le territoire est aussi un territoire de pratique de sport nature par l'existence de plusieurs équipements: le Bois des Forts (golf, promenade...), le PAarc des rives de l'Aa (aviron), le parc de l'Estran (randonnées), les lacs d'agglomération (randonnées, pêche...) . Enfin, la Mer du Nord vient compléter cette liste d'équipements en permettant la pratique du char à voile, de la plongée sous marine, de la voile, du kite surf, du cerf volant, de la course à pied...

LES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET LOISIRS



2

LE NUMÉRIQUE

Le déploiement du réseau numérique

Le développement des services et innovations numériques nécessitera une connexion à l'Internet de plus en plus performante. Le réseau téléphonique (ADSL), aujourd'hui majoritairement utilisé, comporte des limites et sera insuffisant demain pour supporter les services proposés aux usagers.

C'est dans ce contexte qu'a été défini **le programme national du très haut débit**, qui s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire des lois de "modernisation de l'économie" de 2008, de la "lutte contre la fracture numérique" de 2009 et des lignes directrices communautaires sur les aides d'État au déploiement des réseaux à haut et très haut débit.

Pour assurer la couverture intégrale en très haut débit du territoire national en 2022 et éviter le déploiement de plusieurs réseaux en parallèle, le plan divise le territoire en deux zones.

Dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de département, **les opérateurs privés** déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Ils s'engagent à réaliser ces déploiements d'ici 2020 dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'État. Ces zones dites "conventionnées" concernent 3600 communes et 57 % de la population.

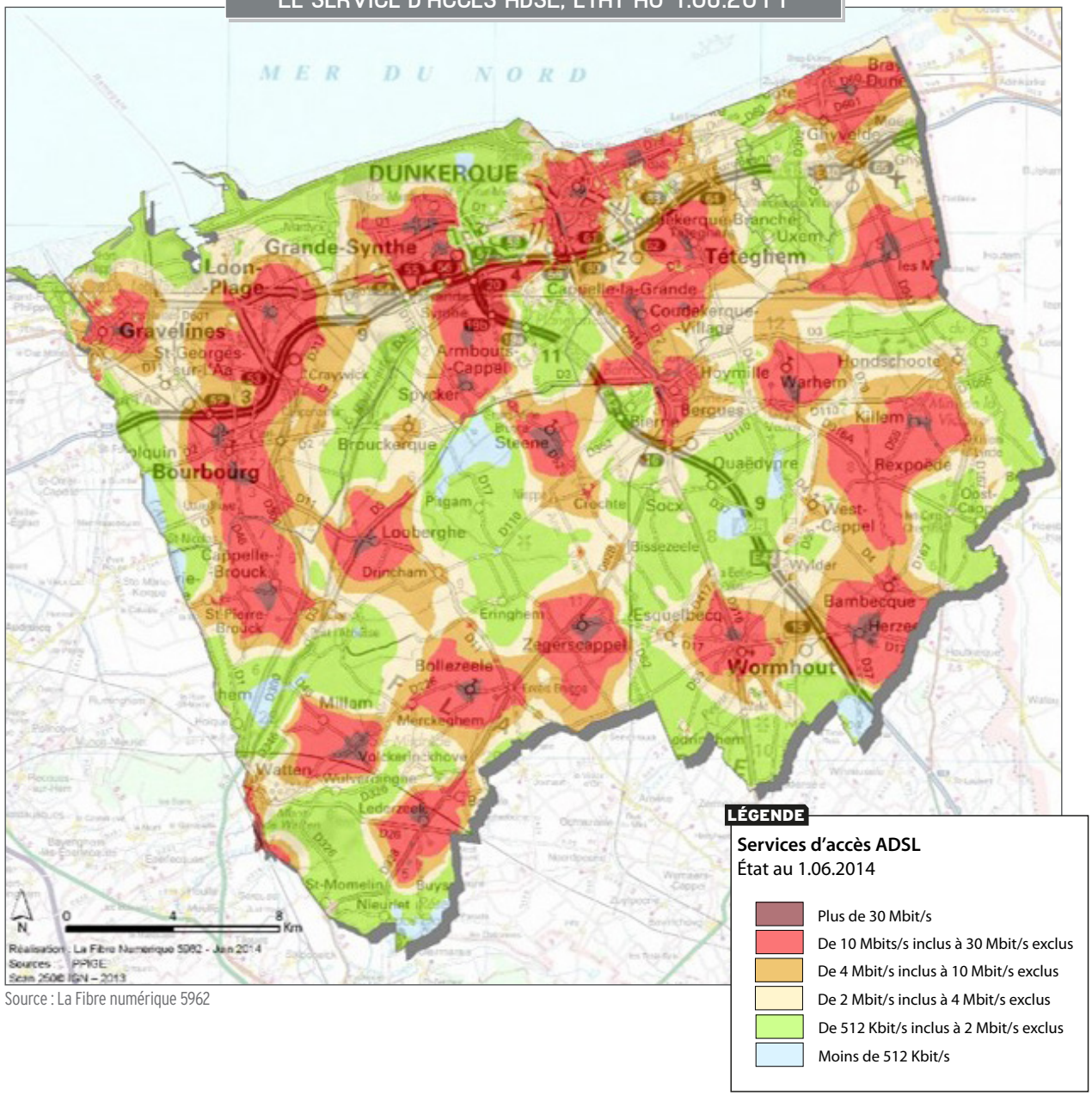
En dehors des grandes agglomérations, **les collectivités territoriales** déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet : FttH, amélioration des débits sur le réseau ADSL, satellite, Wimax, 4G. Propriétés des collectivités territoriales, ces "réseaux d'initiative publique" proposent, comme les réseaux privés, des services aux particuliers et entreprises par des Fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Les recettes d'exploitation et le cofinancement issus de ces FAI permettront ainsi de financer la moitié de l'investissement. La seconde moitié de l'investissement est financée par des subventions publiques, dont une enveloppe de subvention de l'État.

État des lieux de la couverture numérique

À l'été 2014, la couverture numérique de la région Flandre-Dunkerque était très variable. Ainsi, sur une partie du territoire, le déploiement d'infrastructures de résorption des zones d'ombre du haut débit est nécessaire.

Des infrastructures de résorption des zones d'ombre ont été déployées sur les commune de Pitgam, Eringhem Zegerscappel, Quaëdypre, Esquelbecq, Wylder, West-Cappel, Wormhout sous la forme d'antennes et de liens radios, et sur les communes de Millam, Wulverdinghe, Looberghe, Volckerinckhove sous la forme de locaux techniques et liens optiques.

LE SERVICE D'ACCÈS ADSL, ÉTAT AU 1.06.2014



Source : La Fibre numérique 5962

Sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque, plusieurs opérateurs interviennent : Orange, le Syndicat intercommunal à vocation unique pour la télédistribution des villes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-Sur-Mer qui fait intervenir Dunkerque Grand Littoral Networks et la CUD qui fait intervenir DGL Networks pour l'équipement des zones d'activités.

Le projet de déploiement du très haut débit à moyen terme

Selon le Schéma directeur régional d'aménagement numérique, la région Flandre-Dunkerque est concernée, à la fois, par une zone d'initiative privée (ZIP) gérée par l'opérateur Orange, et une zone d'initiative publique (ZIPR).

À l'horizon 2020, le triple play (accès internet, télévision et téléphonie) sera disponible partout (80 % en fibre optique et 20 % en montée en débit filaire et non filaire), et à l'horizon 2025, 100 % des locaux d'habitation et de travail seront raccordés à la fibre optique.

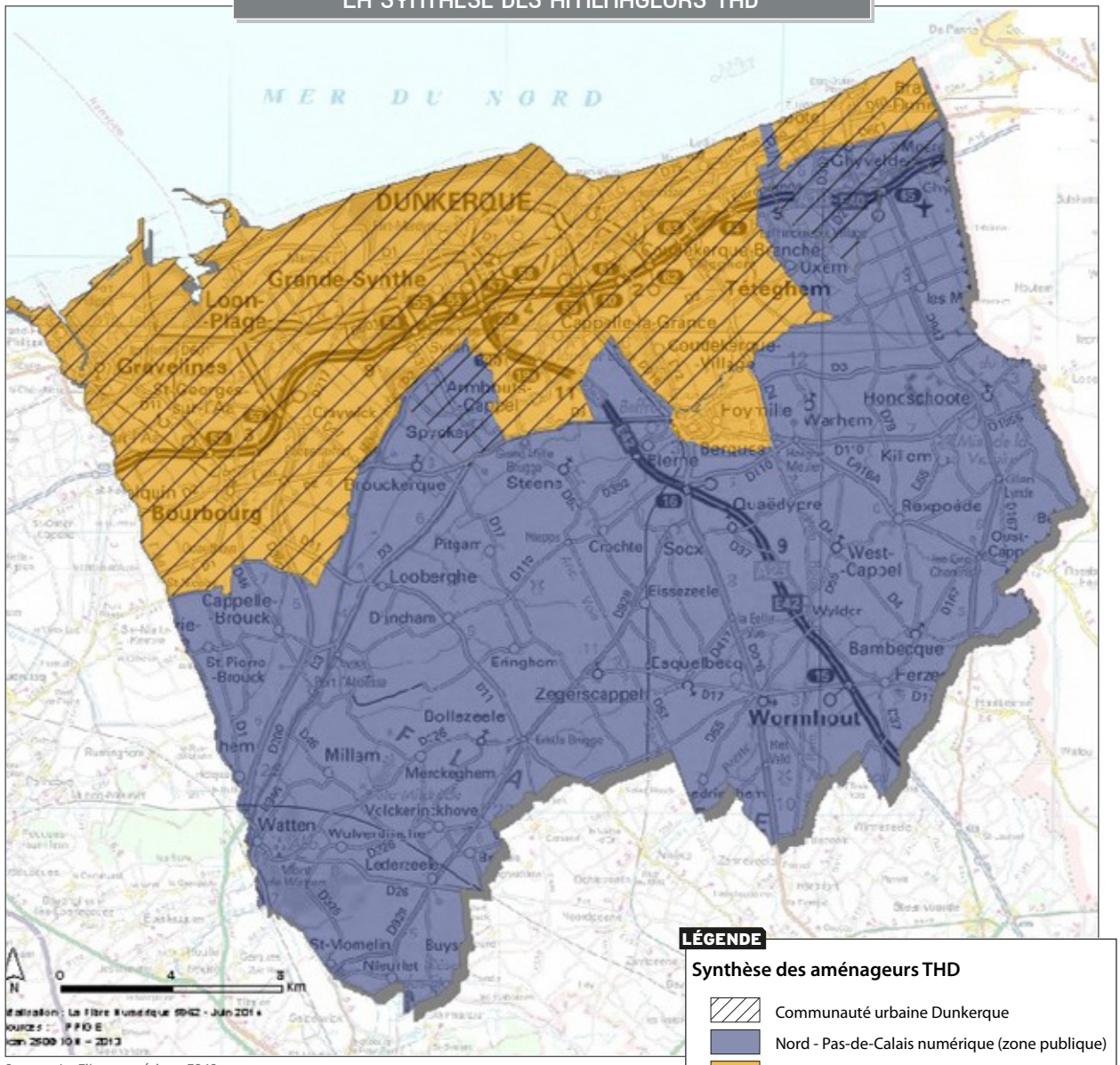
Les services et usages liés au numérique

La région Hauts-de-France s'est positionnée pour mener une réelle politique de développement des usages et services numériques. Elle s'appuie sur trois schémas régionaux : le schéma départemental de l'aménagement numérique (SDAN) très haut débit, le schéma directeur des usages et services numériques (SDUS), le schéma régional de développement économique - schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRDE-SRESR) volet économie numérique.

Trois axes ont été définis :

- le numérique au service des politiques régionales dans les différentes stratégies thématiques (éducation, formation et culture; développement numérique, Troisième révolution industrielle, Citoyenneté et mieux vivre ensemble) ;
- le numérique au service des territoires avec une aide aux acteurs territoriaux pour structurer leur actions de développement des services et usages numériques sous la forme de SDUS locaux ;
- le numérique maîtrisé et partagé via un dispositif de veille, de test, de sensibilisation et capitalisation des innovations numériques.

LA SYNTHÈSE DES AMÉNAGEURS THD



LÉGENDE

Synthèse des aménageurs THD

- Communauté urbaine Dunkerque
- Nord - Pas-de-Calais numérique (zone publique)
- Orange (zone privée)

Source : La Fibre numérique 5962

La nouvelle stratégie numérique de la Communauté urbaine de Dunkerque

Entre 2005 et 2015, la stratégie numérique communautaire s'est principalement intéressée à l'aménagement numérique avec quelques actions liées aux usages : création d'un réseau à haut débit pour les entreprises et services publics, développement d'applicatifs numériques d'agglomération, soutien à la création de Works and Co et Spark and co...

La nouvelle stratégie numérique vise à développer les nouveaux usages numériques (enjeu majeur) et s'appuie sur huit items :

- Économie numérique (emploi, formation professionnelle...) avec le projet de Turbine numérique et le lancement, chaque année, d'appels à projets innovants numériques.
- Mobilité : il s'agira de favoriser le développement de toutes les formes de mobilité et leurs interconnexions (objets connectés...).
- Tourisme : l'objectif est de développer toutes les formes de promotion du territoire et de ses atouts.
- Habitat : avec des enjeux tels que ceux relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la lutte contre la précarité énergétique (le consommateur va progressivement devenir producteur d'énergie).
- Accompagnement et la cohésion sociale face au numérique pour permettre l'inclusion sociale et sociétale. Un volet santé pourra également être envisagé avec les partenaires de ce secteur.
- Culture et éducation (académique et populaire) : l'agglomération dunkerquoise favorisera le développement de nouvelles formes de relation/ médiation à la connaissance, aux œuvres et aux équipements (renforcement du lien social). Il s'agira aussi de mettre en cohérence les offres de formation contribuant aux nouveaux métiers créés par cette transition numérique.
- Collectivités : en développant les services au territoire et aux habitants, la Communauté urbaine jouera son rôle d'ensemblier pour équilibrer le déploiement des stratégies numériques des communes membres de manière harmonisée.
- Citoyenneté, avec l'utilisation du numérique dans les processus d'information et de dialogue avec les usagers et habitants.

Elle comprend trois volets : un porté et piloté par la CUD, un deuxième porté par les communes sur des enjeux d'agglomération, partagés par les villes, et un dernier en lien avec des entreprises dans le cadre des appels à projets.

La stratégie numérique de la Communauté de communes des Hauts de Flandre

Si depuis trois ans, la CCHF a travaillé sur la mise en sécurité de ses réseaux et la protection de ses données informatiques; aujourd'hui les réflexions portent sur la définition d'une stratégie numérique reposant sur trois piliers:

- le déploiement du très haut débit (porté par le Syndicat numérique 59/62 et le SIECF);
- l'économie numérique;
- les services et usages au service des politiques publiques (santé, transport, développement durable...).

SYNTHESE ET ENJEUX

La région Flandre-Dunkerque est dotée d'équipements et de services qui répondent aux besoins des habitants (en terme de proximité et de niveau d'équipements). Les équipements présents assurent également le rayonnement de la région Flandre-Dunkerque au delà de son périmètre institutionnel.

Compte tenu de l'ambition démographique, les équipements actuels répondront également aux besoins futurs d'ici 2035. Les mises en réseau d'équipements culturels permettent de faciliter l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire, sans qu'il n'y ait de zone blanche. L'évolution démographique, caractérisée par un vieillissement de la population, n'entraîne pas de nouveaux besoins en équipement scolaire. La tendance est à la fermeture ou au regroupement pédagogique. Il en est de même de l'accueil des jeunes enfants dont les besoins sont (et seront) couverts.

Sur le plan sportif, les modernisations d'équipements et la réalisation du centre aquatique intercommunal de la CCHF vont permettre d'améliorer l'accès au sport des habitants. Le projet de salle de sports, porté par la CUD et la région, va contribuer à augmenter le rayonnement de la région Flandre-Dunkerque, en matière de sport de haut niveau.

Ainsi, le nombre et le niveau des équipements existants ainsi que les projets de développement vont renforcer la possibilité de pratiquer sports et loisirs dans la région Flandre-Dunkerque.

En matière de d'aménagement numérique, les enjeux sont de deux ordres : garantir les moyens de raccordement au réseau déployé au niveau régional (que ce soit par les opérateurs publics et privés) et développer les usages numériques pour un meilleur accès aux services de toute nature, et en particulier aux services publics.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT
Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

V
MOBILITÉ DES PERSONNES



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

V- MOBILITÉ DES PERSONNES

SOMMAIRE

1 LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA MOBILITÉ DES HABITANTS P 203

- Une population mobile
- Une progression de l'équipement des ménages
- La voiture comme mode de déplacement privilégié
- Des motifs de déplacements variés
- Des déplacements concentrés sur l'agglomération littorale
- Des flux routiers conséquents

2 LES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE P 215

- Les transports en commun
- Le vélo

3 L'ARMATURE URBAINE ET SES EFFETS SUR LA MOBILITÉ P 231

- Les distances-temps
- Les temps de déplacement
- Des alternatives à la voiture

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 237

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA MOBILITÉ DES HABITANTS

La détermination des grandes caractéristiques de la mobilité, en région Flandre–Dunkerque, a été possible grâce à la réalisation d'une Enquête Déplacements Grand Territoire, en 2015. C'est un outil de connaissance des pratiques de mobilité des habitants du territoire, qui reconstitue l'ensemble des déplacements effectués par la population, quels que soient le mode de transport ou le motif. Elle donne ainsi une vision globale et précise du fonctionnement du territoire.

Un déplacement se définit par l'action de se rendre d'un lieu à un autre pour y réaliser une activité, en utilisant un ou plusieurs modes de transport. Il est caractérisé par un lieu, un horaire et une activité à chacune de ses extrémités (origine et destination), ainsi que par le ou les moyen(s) de transport utilisé(s).



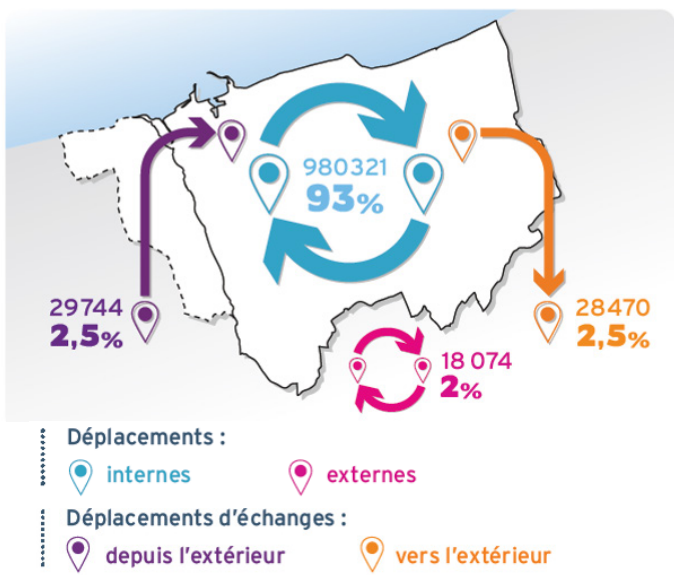
GUIDE LECTURE :

La personne se rend au travail en empruntant le bus pour rejoindre la gare et prendre le train. Pendant la pause du midi, elle se déplace à pied pour aller se restaurer. En fin de journée, elle reprend le train puis le bus pour rentrer à son domicile. On compte alors quatre déplacements :

- Domicile - travail, qui comporte deux trajets (bus et train),
- Travail - se restaurer
- Se restaurer - Travail
- Travail - domicile, qui comporte deux trajets (train et bus).

Chaque jour, la population du territoire Flandre-Dunkerque (de plus de 5 ans) effectue 1056609 déplacements, dont 93% de déplacements internes au territoire enquêté.

La mobilité se définit comme le nombre moyen de déplacements effectués par personne et par jour (hors vacances scolaires, week-end et jours fériés). À l'échelle de la région Flandre-Dunkerque, elle est de 4,2 déplacements. Elle varie selon le secteur de résidence. Ainsi, la mobilité est la plus élevée en première périphérie (Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Leffrinckoucke, Téteghem-Coudekerque-Village). Les habitants en secteur rural se déplacent un peu moins, probablement pour des raisons d'éloignement et d'optimisation des chaînes de déplacements.

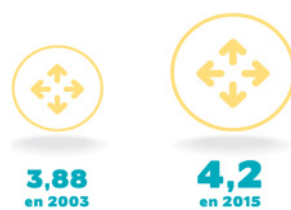


L'analyse de l'évolution des pratiques de mobilité montre une tendance à l'augmentation des déplacements, et notamment de la part des personnes effectuant plus de 5 déplacements par jour.

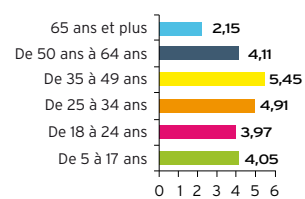
La mobilité est particulièrement forte pour les personnes d'âge moyen (35 à 49 ans). Elle faiblit nettement à partir de 50 ans pour chuter fortement au-delà de 64 ans. Les jeunes de moins de 24 ans se déplacent un peu moins que la moyenne.

Chaque jour, un habitant de la région Flandre-Dunkerque consacre en moyenne 56 min à ses déplacements (internes à l'aire d'étude). Ainsi, chaque déplacement dure 13,4 minutes en moyenne. Les déplacements effectués par les habitants du secteur rural sont globalement plus longs, ce qui s'explique par des distances plus importantes à parcourir.
En effet, le temps moyen d'un déplacement dans l'avant-pays est de 14,7 minutes, contre 13,1 minutes sur le territoire littoral. Parallèlement, en moyenne, la distance d'un déplacement est de 7,45 km pour un habitant de la région Flandre-Dunkerque (tous déplacements confondus). Elle dépend de son lieu de résidence : la distance moyenne de déplacement est en effet de 6,74 km dans l'agglomération littorale contre 10,34 km dans l'avant-pays.

Évolution de la mobilité



Mobilité selon l'âge

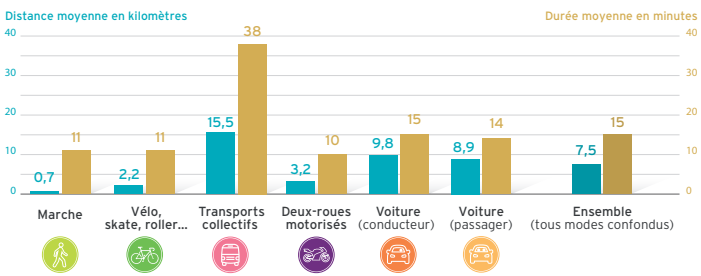


Tous modes confondus, 27 % des déplacements font moins d'un kilomètre et 47 % moins de 2 kilomètres.

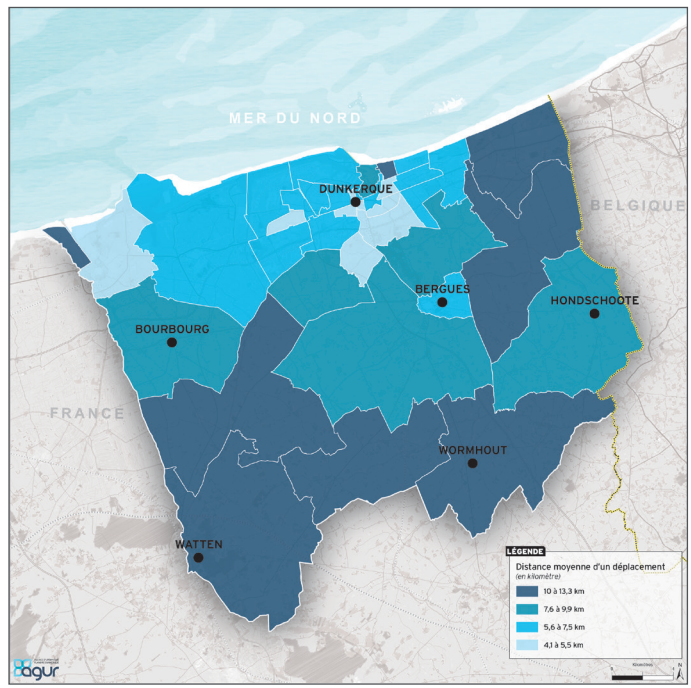
En moyenne, les déplacements en transports en commun sont les plus longs en distance et en temps (15,5 km et 38 minutes). Viennent ensuite les déplacements en voiture (conducteurs et passagers), en deux roues, et les déplacements effectués à pied ou avec les autres modes (roller, skate, taxis...).

LA DISTANCE ET DURÉE MOYENNES

D'un déplacement selon le mode de transport



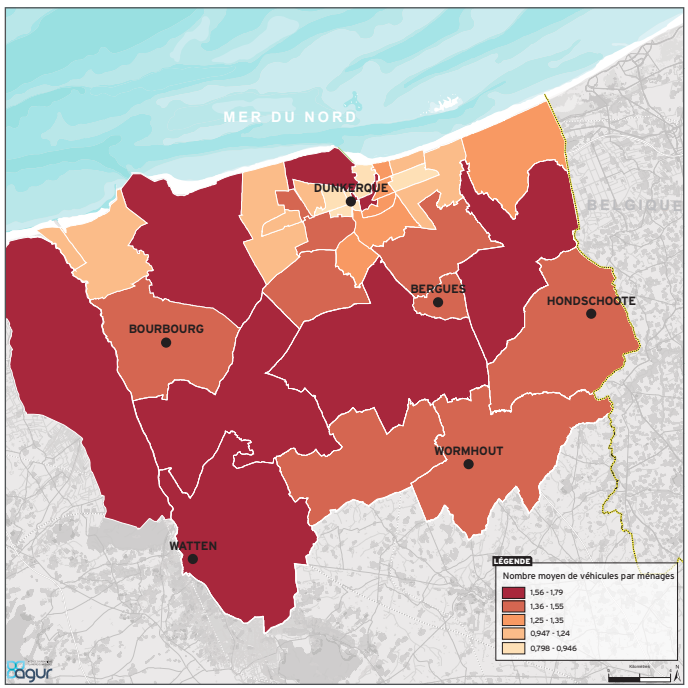
LA DISTANCE MOYENNE D'UN DÉPLACEMENT



UNE PROGRESSION DE L'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

Le nombre moyen de véhicules à disposition des ménages a progressé depuis 2003. À l'échelle de la région Flandre-Dunkerque, il est de 1,29 en 2015 (contre 1,15 en 2003). Il varie entre 0,80 et 1,79. Il est faible dans les secteurs centraux, à Dunkerque en particulier. Il est nettement plus élevé dans la première couronne ainsi qu'au sud-ouest du territoire, où il atteint jusqu'à 1,79 véhicules par ménage.

LE TAUX DE MOTORISATION DES MÉNAGES



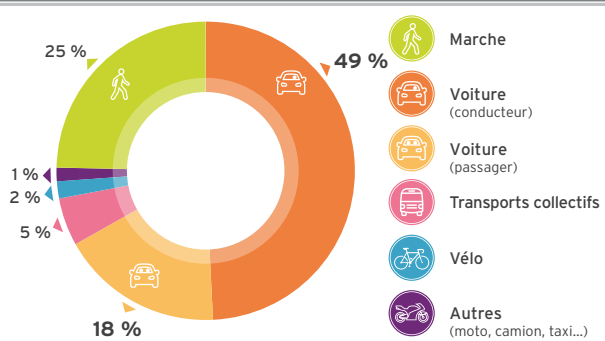
Le taux de non-motorisation, c'est-à-dire le pourcentage de ménages n'ayant aucun véhicule à disposition, s'élève à 18 % dans la région Flandre-Dunkerque (données INSEE 2013). Il met en évidence une problématique d'accès à certains services et à l'emploi, surtout dans les secteurs qui ne bénéficient actuellement d'aucune solution alternative à la voiture individuelle.

Les habitants de la région Flandre-Dunkerque possèdent près de 170 000 cycles en état de rouler, ce qui représente 0,73 vélo par personne de 5 ans et plus. L'équipement est globalement plus important dans les secteurs ruraux et péri-urbains que dans le cœur d'agglomération. Cependant, l'usage du vélo suit la tendance inverse, avec une utilisation plus importante en ville. En effet, la part des ménages dont une personne réalise au moins deux déplacements à vélo par semaine est notamment plus importante dans le cœur d'agglomération que dans les secteurs péri-urbains et ruraux.

La voiture est utilisée dans plus de 2/3 des déplacements. La marche, même si elle est loin derrière, est le deuxième mode de déplacement avec un quart des déplacements effectués. Viennent ensuite les transports en commun qui ne représentent qu'une petite partie des déplacements (transports en commun urbain : 4 %, et autres transports en commun type car interurbain ou train : 1%). Le vélo et les autres modes de déplacements (deux-roues motorisés, camion, taxi...) sont également très peu utilisés (respectivement 2 % et 1%).

Le croisement entre les parts modales et les distances de déplacements met en évidence l'importance de l'utilisation de la voiture dans la région Flandre-Dunkerque. En effet, la marche domine largement sur les déplacements de moins d'un kilomètre, mais la voiture prend très rapidement le dessus et représente plus de 60 % des déplacements entre un et 1,5 km, et plus de 90 % des déplacements de plus de 3 km. Le profil des utilisateurs de la voiture est le suivant : 2 conducteurs sur 3 sont en activité et ont entre 35 et 64 ans. Les passagers sont, pour près de la moitié, des enfants entre 5 et 17 ans. Enfin, le taux d'occupation des voitures est de 1,37 personnes, en moyenne.

LA RÉPARTITION MODALE DES DÉPLACEMENTS

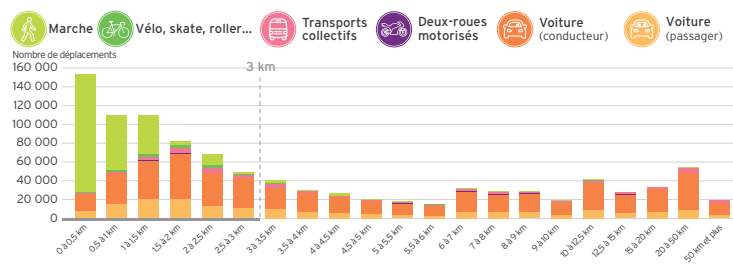


La part modale des transports en commun à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque est assez faible. En effet, seulement 5 % des déplacements sont effectués en bus, en car ou en train. Les usagers des transports en commun sont des élèves ou des étudiants pour les deux-tiers. L'usage des transports collectifs a baissé depuis la précédente enquête ménages de 2003.

L'objectif de DK'Plus de Mobilité, qui correspond à la refonte du réseau de transports en commun de la CUD et sa gratuité depuis septembre 2018, a pour objectif de doubler la part modale du bus, en passant de 5 à 10 %.

À noter que les deux-tiers des utilisateurs des vélos sont des élèves, étudiants ou ouvriers. Leurs déplacements ne représentent que 2 % de l'ensemble des déplacements. Enfin, un tiers des pratiquants de la marche sont des jeunes de 5 à 17 ans.

LES DÉPLACEMENTS SELON LES DISTANCES



DES MOTIFS DE DÉPLACEMENTS VARIÉS

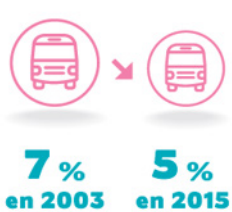
40 % des déplacements sont à destination du domicile. Hors domicile, les "loisirs et visites" et "affaires personnelles" représentent près de la moitié des déplacements. Les déplacements pour le travail et les études représentent, quant à eux, un tiers des déplacements.

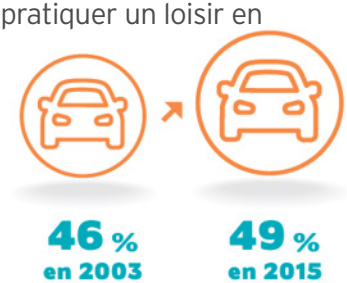
Par définition, un déplacement est caractérisé par deux motifs :

- le motif à l'origine qui précise où la personne se trouve avant de se déplacer ;
- le motif à la destination qui donne la raison du déplacement de la personne.

Les motifs de déplacement sont très diversifiés. En comparaison avec les chiffres de 2003, les tendances sont les suivantes : baisse des déplacements domicile-travail, domicile-école-université ; augmentation des déplacements domicile-visite, domicile-achats et maintien des déplacements domicile-accompagnement.

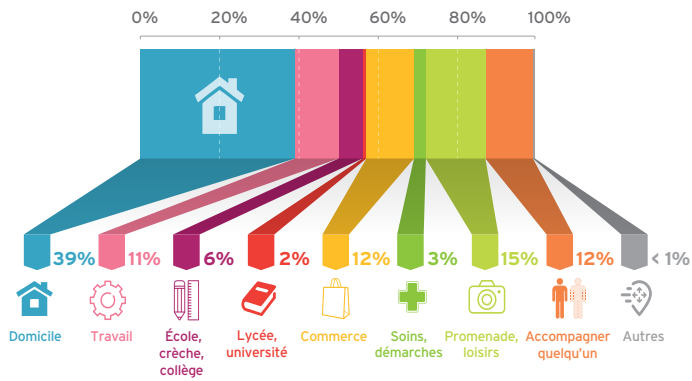
Les déplacements secondaires (sans lien direct avec le domicile) représentent, en 2015, 24 % des déplacements, contre 19 % en 2003. Cette augmentation s'explique notamment par l'optimisation des déplacements, qui sont alors effectués sans revenir au domicile : déposer ses enfants en allant travailler, pratiquer un loisir en rentrant du travail...

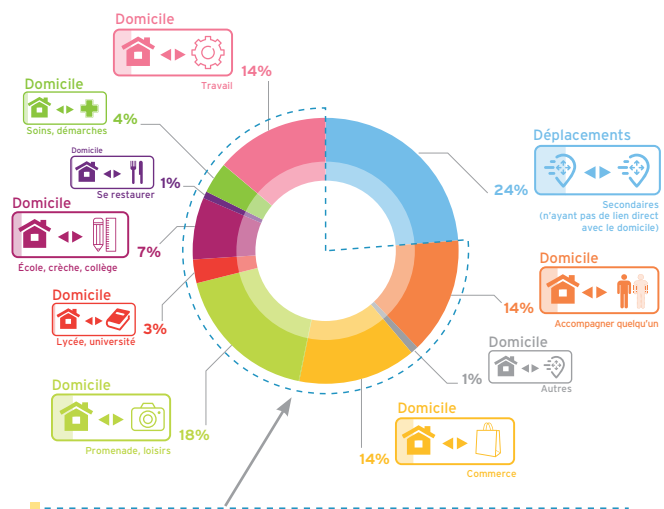






LA DESTINATION DES DÉPLACEMENTS





3/4 des déplacements sont directement en lien avec le domicile. C'est généralement l'ordre de grandeur observé les enquêtes déplacements.

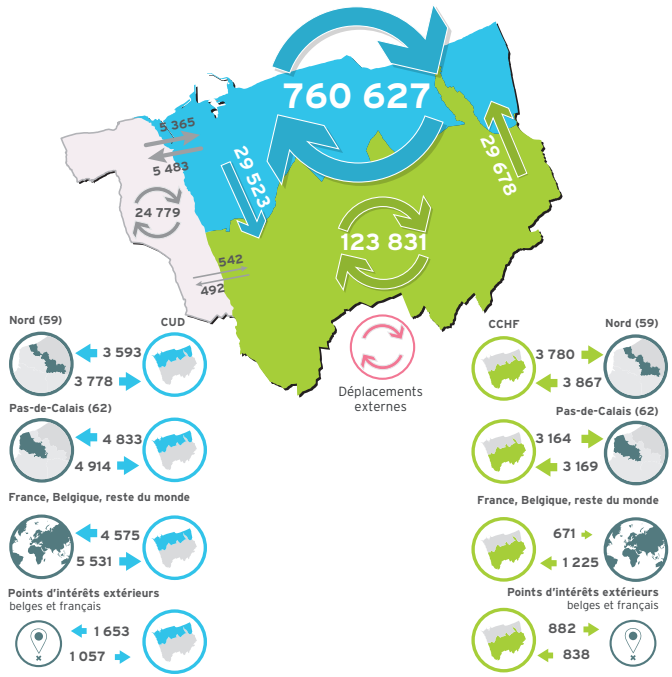
Parmi les déplacements internes à la région Flandre-Dunkerque, 78 % des déplacements sont effectués entièrement sur le territoire de l'agglomération littorale, 13 % sont réalisés uniquement sur l'avant-pays. Enfin, environ 6 % sont des flux d'échanges entre les deux territoires qui composent la région Flandre-Dunkerque. Ces déplacements internes sont principalement réalisés en voiture, et dans une moindre mesure en transport en commun.

Les dix premiers générateurs (*cf. tableau page ci-contre*) de trafic du territoire, en semaine, concentrent un peu plus de 5 % des flux sur le territoire. Six générateurs sont liés au commerce, dont trois au centre-ville de Dunkerque et trois en zone commerciale ; deux lycées, l'hôpital et l'entrée principale d'Arcelor Mittal.

Le samedi, seulement trois points d'intérêt générant du trafic se distinguent, tous trois liés au commerce. Ils représentent 4,5 % du trafic total des habitants du territoire.

Le centre commercial Auchan Grande-Synthe est en première position la semaine (12 592 déplacements) comme le samedi (14 335 déplacements). Cela représente 23 % du trafic la semaine à destination de ce secteur et même 39 % le samedi.

Près de trois déplacements sur quatre vers les générateurs de flux sont réalisés en voiture. 9 % sont réalisés en transport en commun, soit presque deux fois plus que la part des transport en commun pour l'ensemble des déplacements (5 %).



La concentration de population, d'emplois, de services, de commerces génère plus de 560 000 déplacements internes et plus de 145 000 déplacements d'échanges avec la première, la deuxième couronne et les autres territoires (France, Belgique…).

La première couronne concentre, quant à elle, près de 205 000 déplacements internes et plus de 151 000 déplacements d'échanges avec le cœur d'agglomération, la deuxième couronne et les autres territoires. La deuxième couronne, qui comprend le sud du territoire et quelques communes du Pas-de-Calais, totalise près de 70 000 déplacements internes et environ 54 000 déplacements d'échanges avec la première couronne, les autres territoires et le cœur d'agglomération.

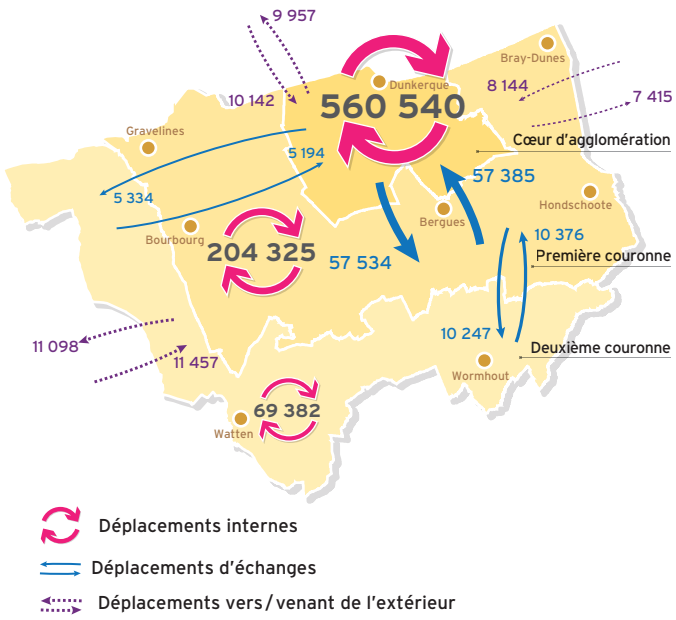
LES GÉNÉRATEURS DE TRAFIC

En semaine

Classement TOP 10	Secteur	Point d'intérêt	Nombre de déplacements	Part de trafic généré par ce point d'intérêt dans le secteur	Part de trafic généré dans l'ensemble du trafic à destination du territoire
1	GRANDE SYNTHE alentours	Centre Commercial Auchan	12 592	23%	1,2%
2	COUDEKERQUE BRANCHE sud	Cora	8 013	14%	0,8%
3	SAINT POL SUR MER est	Centre Commercial Carrefour	5 700	12%	0,6%
4	ROSENDAEL ouest	Centre Hospitalier de Dunkerque CHD	5 317	18%	0,5%
5	DUNKERQUE centre-ville	Pole Marine	3 565	5%	0,4%
6	DUNKERQUE centre-ville	Centre Marine - Leclerc + Drive	3 440	5%	0,3%
7	DUNKERQUE centre-ville	Place Jean Bart (commerces + parking)	3 336	5%	0,3%
8	GRANDE SYNTHE alentours	ARCELOR MITTAL : Entrée principale	3 035	6%	0,3%
9	ROSENDAEL est	Lycée Angellier	3 026	8%	0,3%
10	DUNKERQUE alentours	Lycée privé Notre Dame des Dunes	3 026	6%	0,3%

Le samedi

Classement TOP 3	Secteur	Point d'intérêt	Nombre de déplacements	Part de trafic généré par ce point d'intérêt dans le secteur	Part de trafic généré dans l'ensemble du trafic à destination du territoire
1	GRANDE SYNTHE alentours	Centre Commercial Auchan	14 335	39%	2,0%
2	DUNKERQUE centre-ville	Marché de Dunkerque	9 806	14%	1,4%
3	COUDEKERQUE BRANCHE sud	Cora	7 488	24%	1,1%



À noter également que c'est la deuxième couronne qui compte le plus de déplacements d'échanges avec l'extérieur du territoire enquêté, ce qui s'explique notamment par la multipolarisation des communes (pôle dunkerquois, Audomarois, Flandre intérieure, Calaisis...).

Malgré un usage important de la voiture pour les déplacements, les pratiques de covoiturage sont encore peu nombreuses : 5 % des personnes interrogées covoiturent tous les jours contre 70 % qui ne covoiturent jamais.

La région Flandre-Dunkerque est dotée de trois aires de covoiturage aménagées, implantées à :

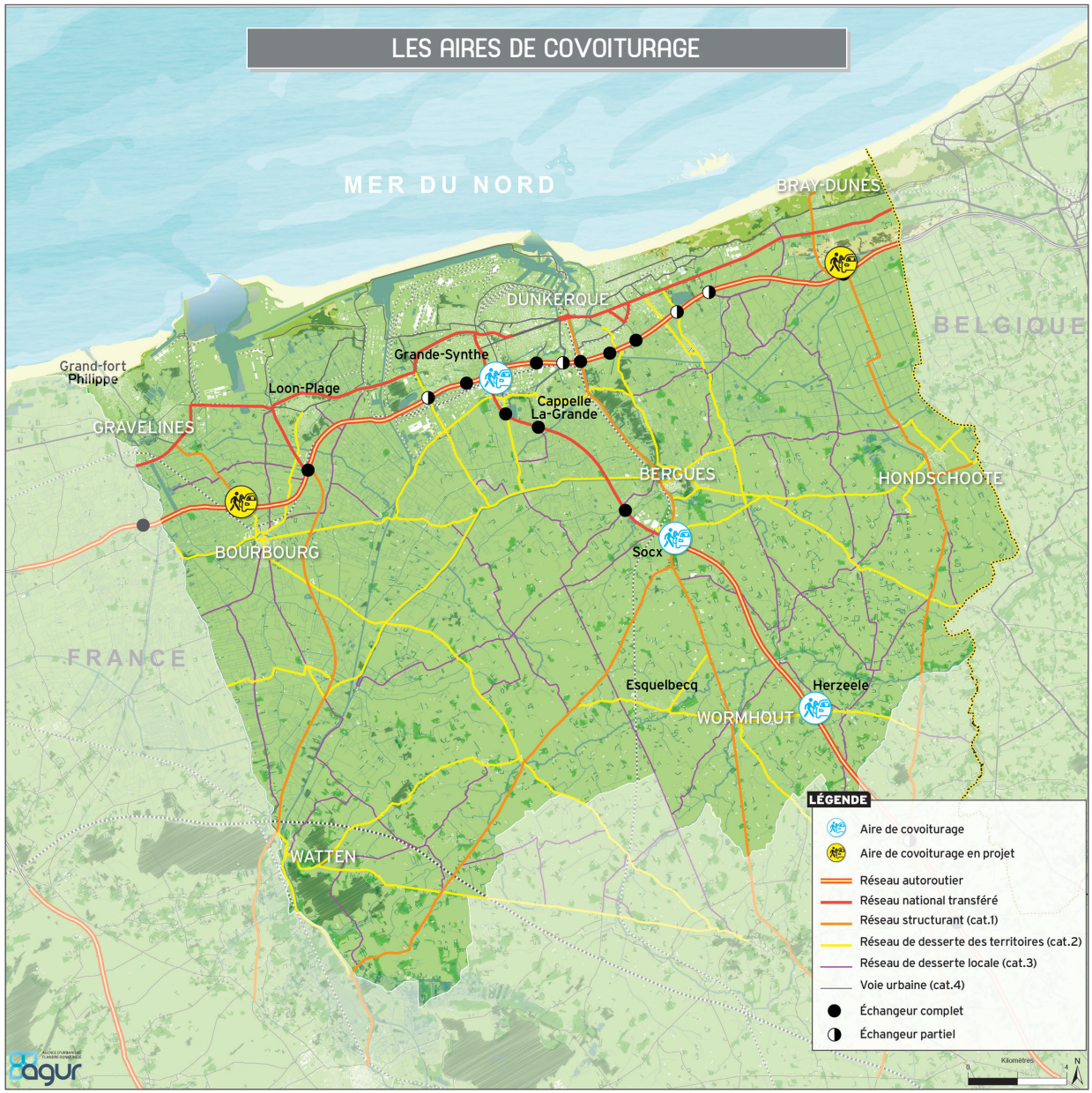
- Dunkerque Petite-Synthe : cette aire est localisée à l'intersection RD625 / RD940. Mise en service en 2014, elle compte 99 places dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite ;
- Herzeele/Wormhout : cette aire est localisée le long de l'A25 au niveau de l'échangeur n°15, et a été aménagée en deux parties :
 - Côté Herzeele : 16 places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite ;
 - Côté Wormhout : 14 places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite.
- Quaëdypre : cette aire est localisée le long de l'A25 au niveau de l'échangeur n°16. Elle a été mise en service en 2014 et compte 40 places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite.

Deux autres aires sont inscrites dans le Schéma interdépartemental de covoiturage du Nord et du Pas-de-Calais :

- Ghyvelde (Les Moëres) : aire complémentaire (20 places) - à proximité de l'A16 au niveau de l'échangeur n°65 A16/D947
- Bourbourg : aire complémentaire (30 places) – à proximité de l'A16 au niveau de l'échangeur n°52 A16/D11

D'autres aires sont également envisagées à :

- Bollezeele : 20 places à l'intersection des routes D928/D11/D226 ;
- Quaëdypre : en extension de l'aire existante (+40 places) ;
- Craywick : 30 places au niveau de l'échangeur D2/D300.


LES AIRES DE COVOITURAGE
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
Grand-fort Philippe
Loon-Plage
Grande-Synthe
Cappelle La-Grande
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
BOURBOURG
Socx
FRANCE
Esquelbecq
Herzeele
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Aire de covoiturage
Aire de covoiturage en projet
Réseau autoroutier
Réseau national transféré
Réseau structurant (cat.1)
Réseau de desserte des territoires (cat.2)
Réseau de desserte locale (cat.3)
Voie urbaine (cat.4)
Échangeur complet
Échangeur partiel
Kilomètres
N

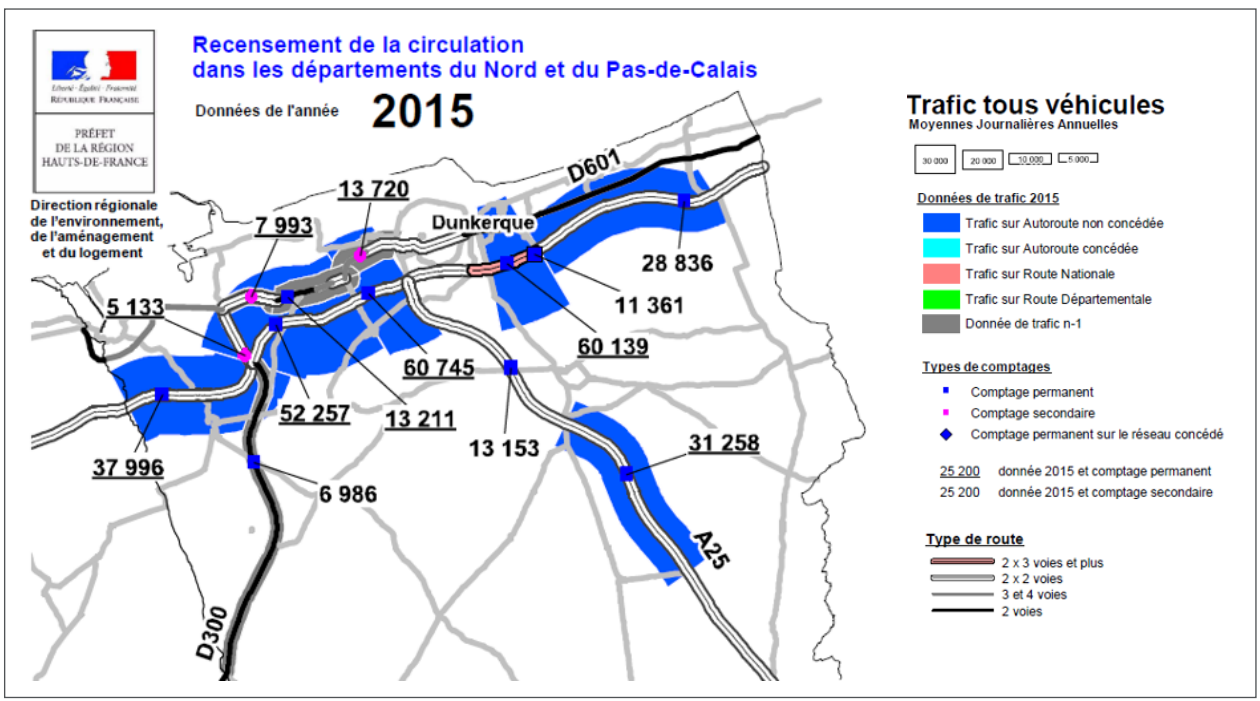
Le réseau routier du territoire est performant et ne connaît pas ou peu de situation de saturation, hormis des épisodes de congestion sur l'A16. Même en centre-ville, la trame urbaine composée de grands axes facilite les circulations.

Les deux axes principaux de la région Flandre-Dunkerque, à savoir l'A16 et l'A25, enregistrent des flux importants. En effet, le trafic moyen journalier en 2015, tous véhicules confondus, pour les deux sens de circulation, est d'environ 30 000 véhicules/jour sur l'A25, et oscille entre 28 836 et 60 745 véhicules/jour selon les points de comptage sur l'autoroute A16 (source : DIR Nord).

Les flux de véhicules sur réseau départemental sont également importants, avec par exemple :

- jusqu'à 13 720 véhicules/jour sur la D601 ;
- jusqu'à 11 144 véhicules/jour sur la D916 ;
- jusqu'à 6 986 véhicules/jour sur la D300 ;
- jusqu'à 5 482 véhicules/jour sur la D947.

Trafics exprimés en véhicules, pour un jour ouvrable moyen sur une période journalière.



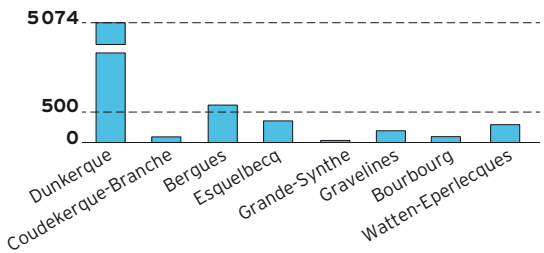
2

LES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

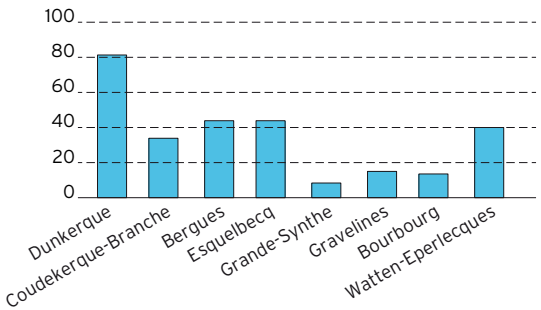
Le train

La région Flandre-Dunkerque est dotée de huit gares, permettant de relier Lille, Calais, Arras et Paris, tout en desservant les gares situées sur le territoire, pour les trajets TER.

LE NOMBRE DE MONTÉES/DESCENTES PAR JOUR

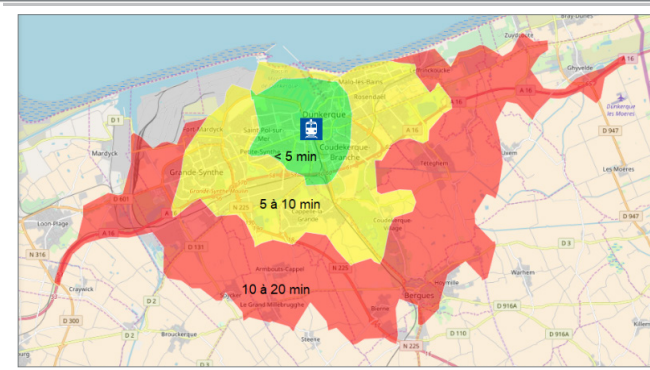


LE NOMBRE DE TRAINS PAR JOUR

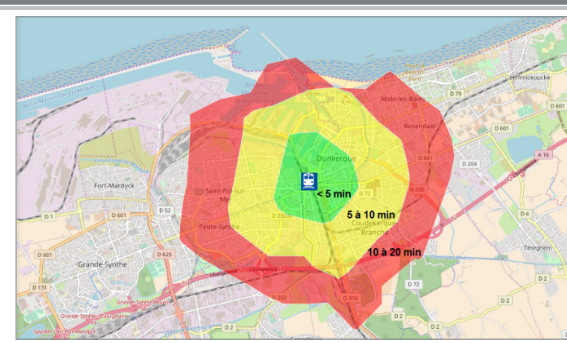


L'accessibilité de la gare de Dunkerque

EN VOITURE

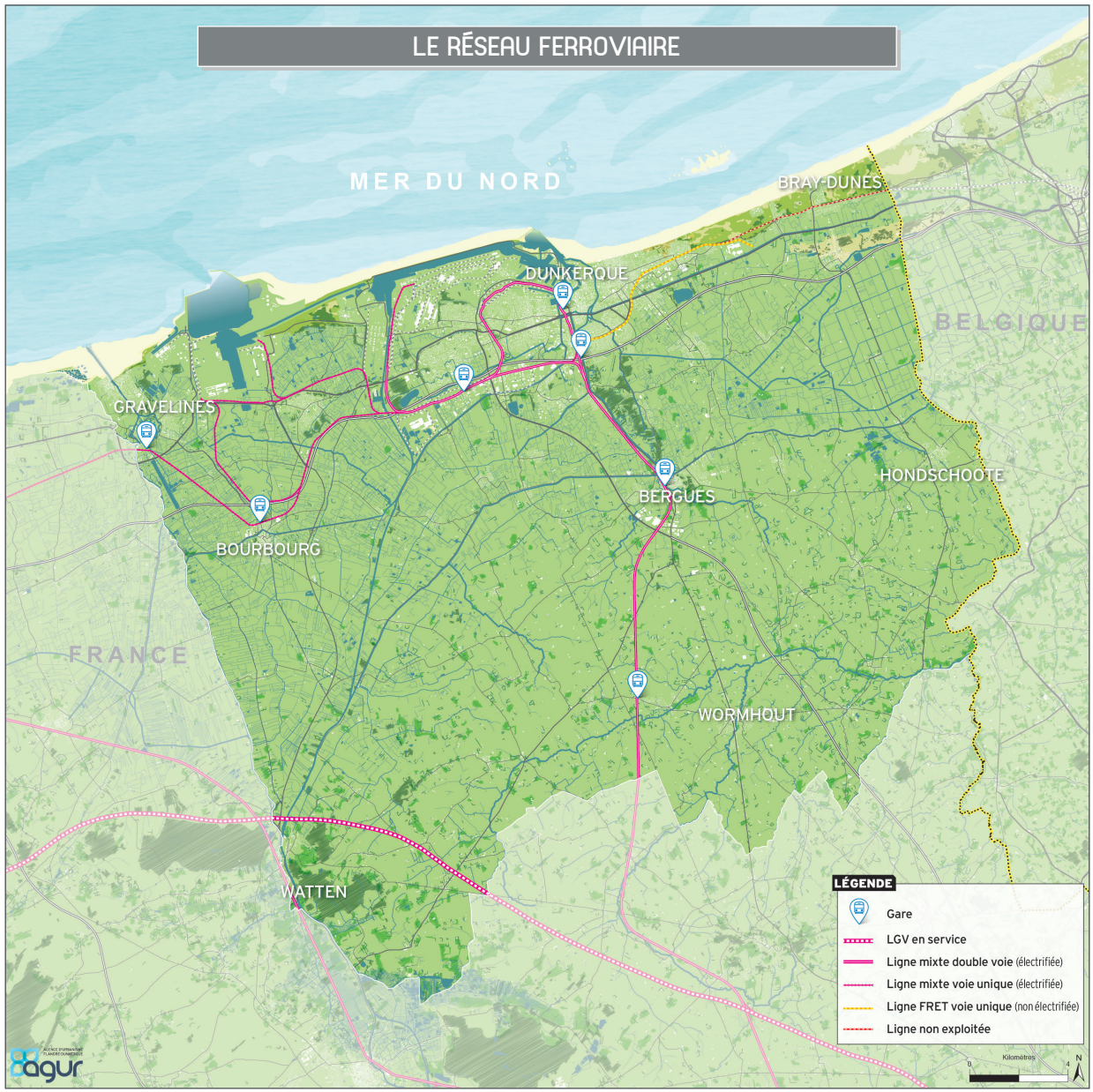


EN VÉLO



Gare de Dunkerque

C'est la plus importante des gares du territoire. Elle est desservie par des TER, TER-GV et TGV. Elle comptabilise 5 074 montées-descentes en moyenne par jour. 81 trains de voyages (TER et TER-GV) circulent chaque jour auxquels s'ajoutent les TGV (9 au départ de Dunkerque + 10 avec pour terminus Dunkerque). C'est également un pôle intermodal: réseau de bus et vélos en libre-service, parking relais.

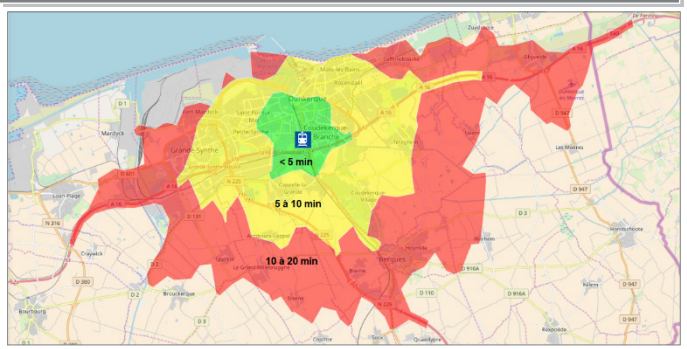

LE RÉSEAU FERROVIAIRE
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
HONDSCHOOTE
BERGUES
BOURBOURG
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Gare
LGV en service
Ligne mixte double voie (électrifiée)
Ligne mixte voie unique (électrifiée)
Ligne FRET voie unique (non électrifiée)
Ligne non exploitée
Kilomètres
N

Gare de Coudekerque-Branche

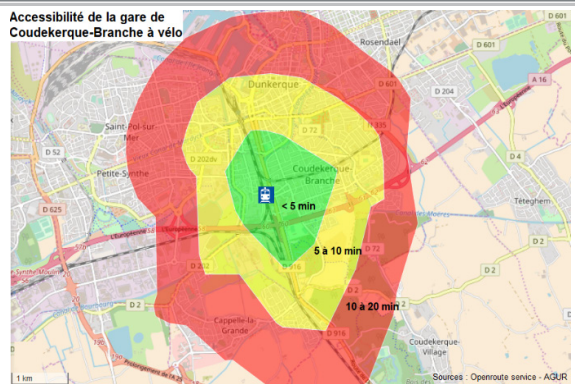
Desserte TER.
En moyenne : 85 montées-descentes/jour. 34 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare de Coudekerque-Branche

EN VOITURE



EN VÉLO

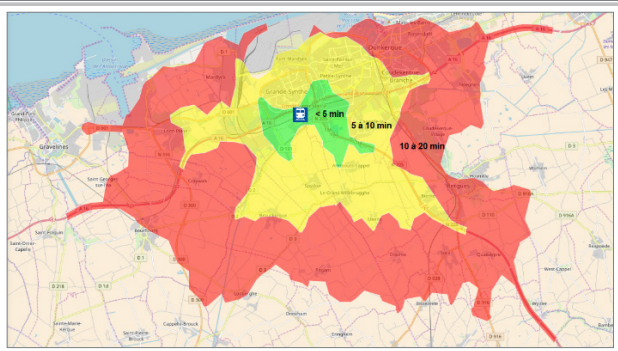


Gare de Grande-Synthe

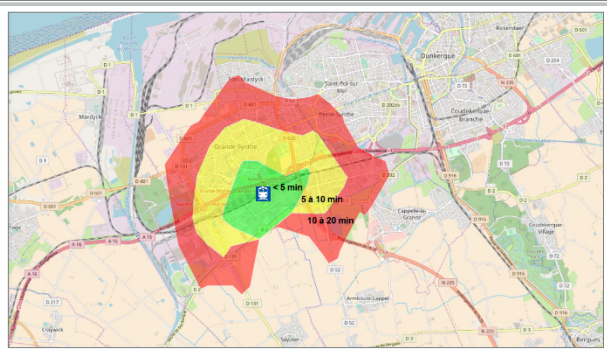
Desserte TER.
En moyenne : 15 montées-descentes/jour. 9 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare de Grande-Synthe

EN VOITURE



EN VÉLO

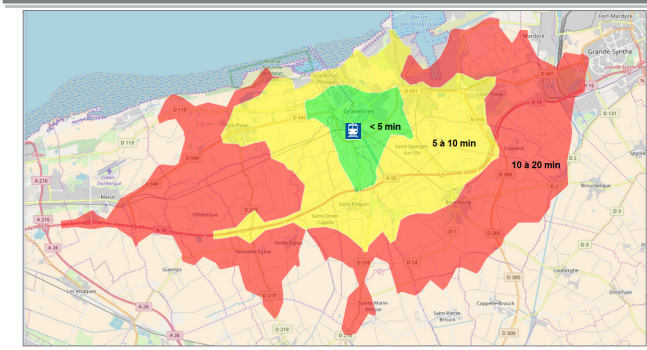


Gare de Gravelines

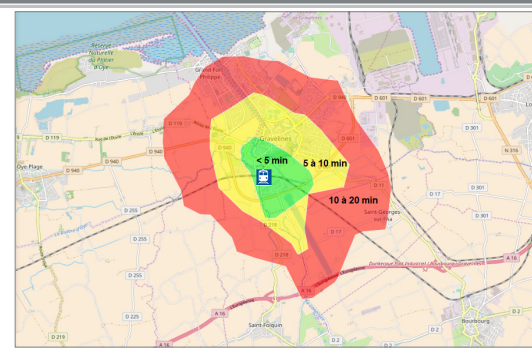
Desserte TER.
En moyenne : 179 montées-descentes/jour. 15 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare de Gravelines

EN VOITURE



EN VÉLO

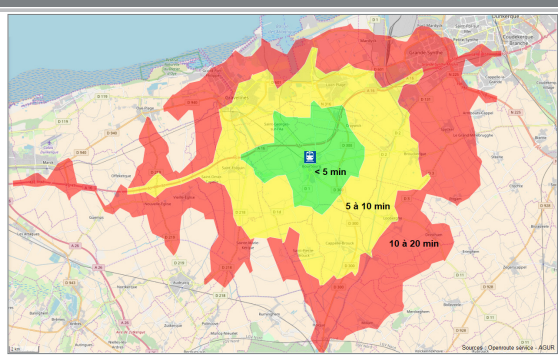


Gare de Bourbourg

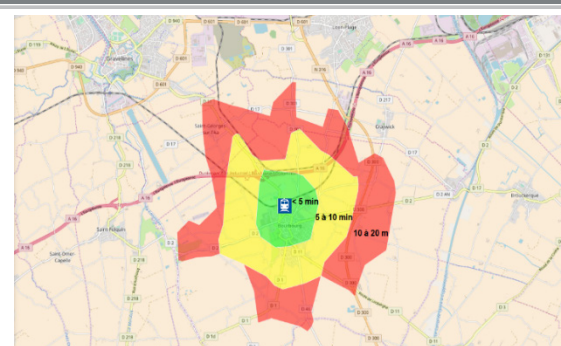
Desserte TER.
En moyenne : 83 montées-descentes/jour. 14 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare de Bourbourg

EN VOITURE



EN VÉLO

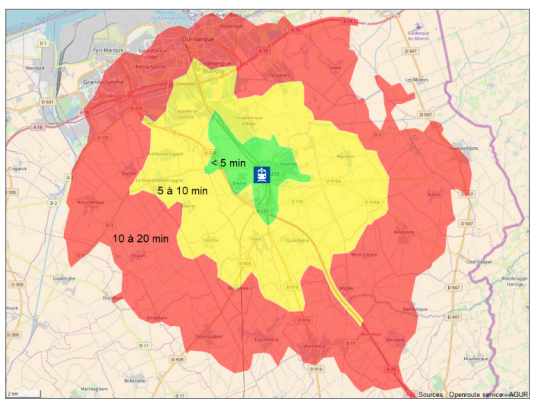


Gare de Bergues

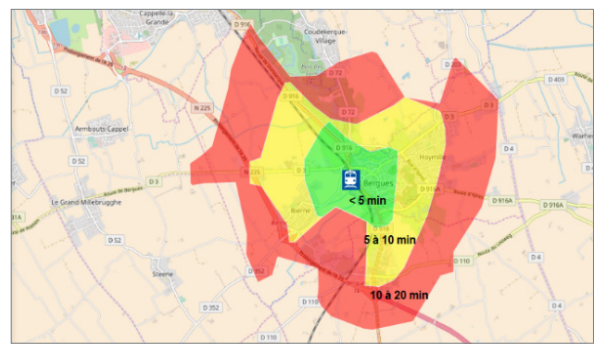
Desserte TER.
En moyenne : 633 montées-descentes/jour. 47 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare de Bergues

EN VOITURE



EN VÉLO

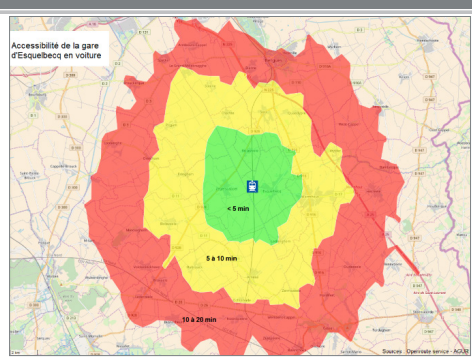


Gare d'Esquelbecq

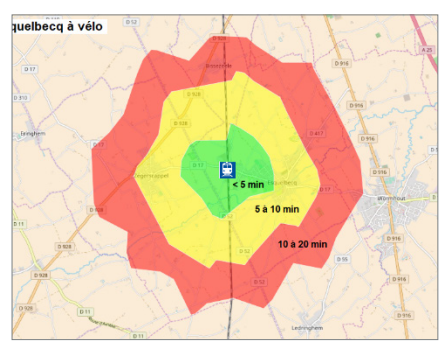
Desserte TER.
En moyenne : 373 montées-descentes/jour. 44 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare d'Esquelbecq

EN VOITURE



EN VÉLO

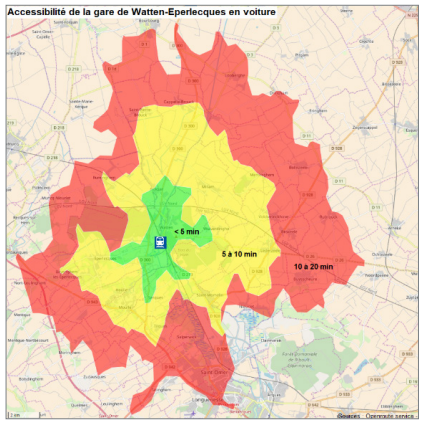


Gare de Watten-Éperlecques

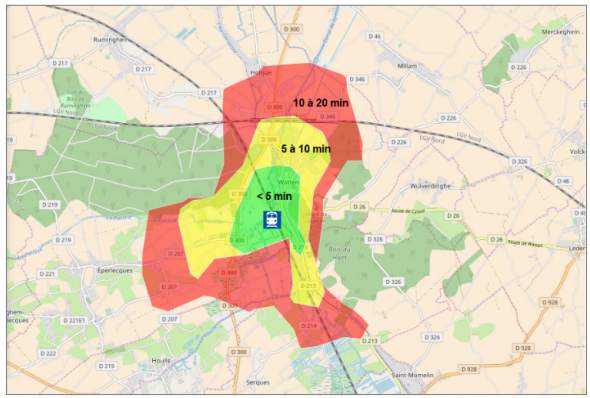
Desserte TER.
En moyenne : 296 montées-descentes/jour. 41 trains de voyageurs/jour.

L'accessibilité de la gare de Watten-Éperlecques

EN VOITURE



EN VÉLO



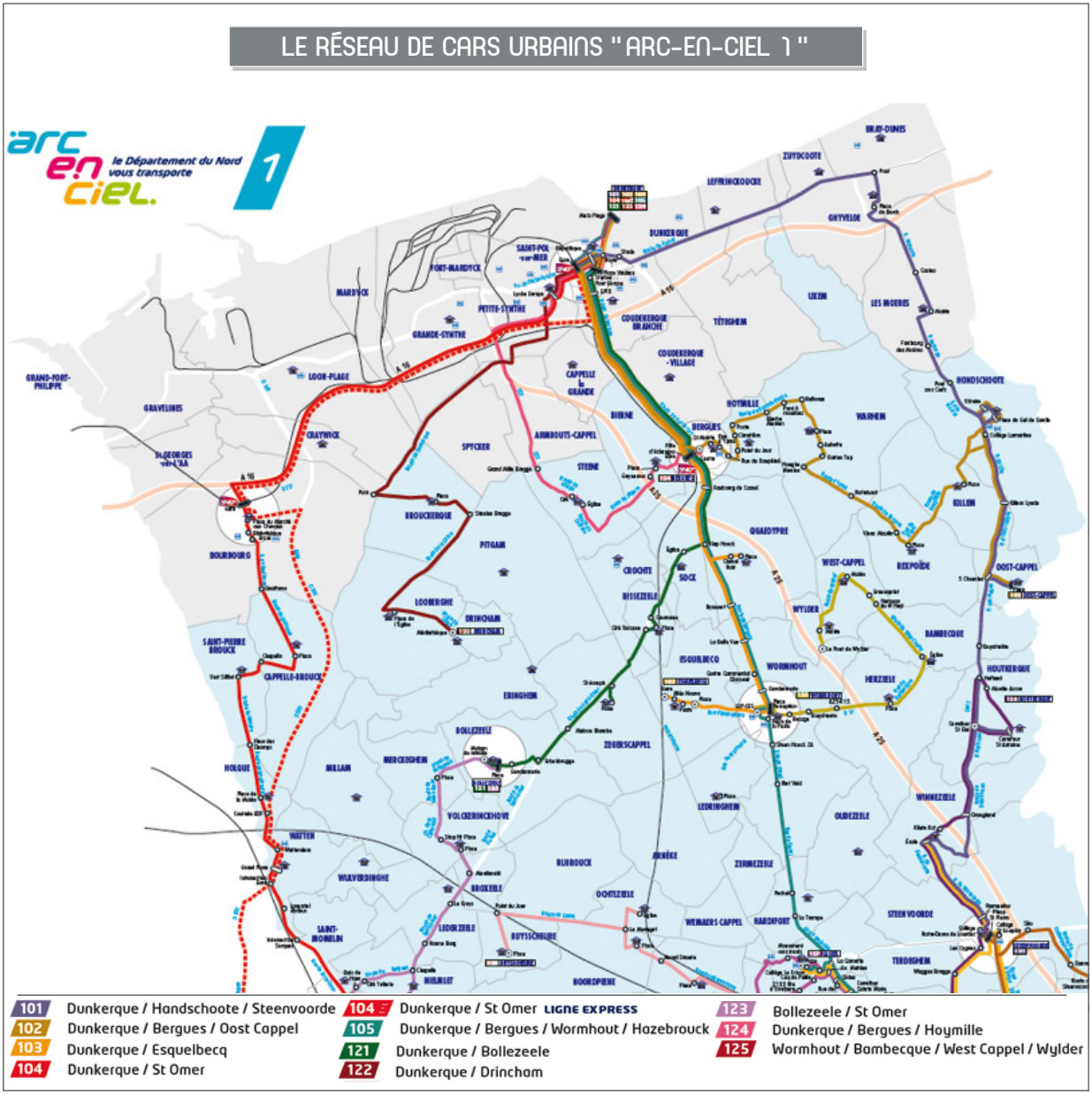
Le réseau de cars interurbains

Compétence de la région Hauts-de-France depuis le 1er septembre 2017, le réseau de cars urbains "Arc-en-ciel 1" est composé de 11 lignes régulières qui desservent 80 % des communes de l'avant-pays. Ces lignes accessibles à tous et dans les faits utilisés principalement par les scolaires (75 % de la fréquentation). Les fréquences sont variables d'une ligne à l'autre : de 11 à 4 cars/jour.

Le réseau est assez dense, mais les niveaux de desserte sont différents :

Lignes	Fréquence les jours de semaine
101	11 cars (allers+ retours)
102	9 cars (allers+ retours)
103	9 cars (allers+ retours)
104	17 cars (allers+ retours)
104E	8 cars (allers+ retours)
105	10 cars (allers+ retours)
121	6 cars (allers+ retours)
122	4 cars (allers+ retours)
123	6 cars (allers+ retours)
124	6 cars (allers+ retours)
125	8 cars (allers+ retours)

LE RÉSEAU DE CARS URBAINS "ARC-EN-CIEL 1"



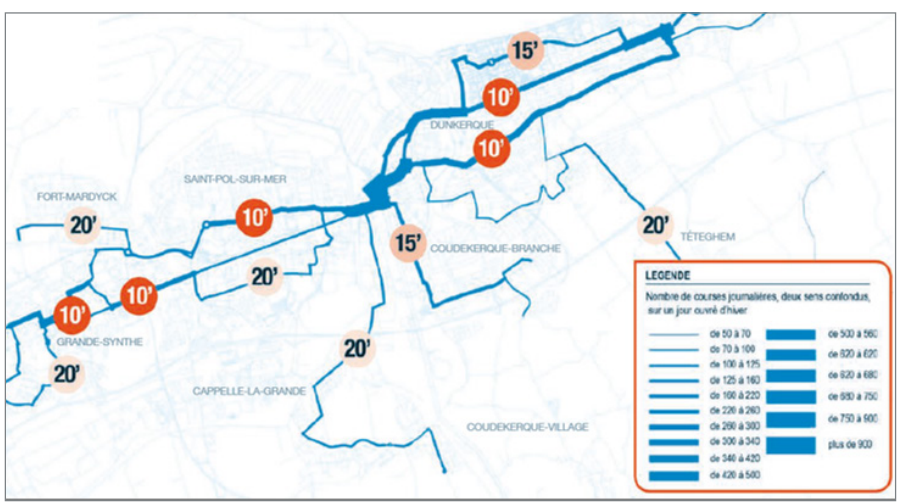
101	Dunkerque / Handschoote / Steenvoorde	104	Dunkerque / St Omer LIGNE EXPRESS	123	Bollezeele / St Omer
102	Dunkerque / Bergues / Oost Cappel	105	Dunkerque / Bergues / Wormhout / Hazebrouck	124	Dunkerque / Bergues / Hoymille
103	Dunkerque / Esquelbecq	121	Dunkerque / Bollezeele	125	Wormhout / Bambecque / West Cappel / Wylder
104	Dunkerque / St Omer	122	Dunkerque / Drincham		

Le réseau de bus urbains

La Communauté urbaine de Dunkerque a la compétence de l'organisation des transports urbains sur l'ensemble des communes qui composent son territoire. La gestion de l'ensemble du réseau "Dk'Bus Marine" est déléguée pour 6 ans à des transporteurs privés dont le principal opérateur est la STDE (Société des transports Dunkerque et extensions), groupe Transdev, titulaire du contrat de délégation de service public type régie intéressée et exploitant la majeure partie des lignes du réseau et du service DK'Vélo.

La fréquentation du réseau de bus urbain est en baisse depuis plusieurs années. Il est principalement utilisé par un public captif dont une majorité de scolaires.

UN RÉSEAU PEU LISIBLE ET PEU ATTRACTIF



En septembre 2015, la gratuité le week-end a été lancée, première étape avant la gratuité totale du réseau en septembre 2018. Pour accompagner cette mesure, les tarifs des abonnés ont également diminué. L'objectif de la gratuité du week-end était de permettre aux habitants de l'agglomération de se déplacer facilement tout en contribuant à leur pouvoir d'achat et d'accentuer la fréquentation des transports collectifs, notamment pour les activités de loisirs, achats.

En parallèle, la gratuité a également été mise en place lors des jours de pics de pollution. Lorsque les teneurs en microparticules sont supérieures au seuil préconisé par ATMO, la population est invitée à utiliser largement les transports collectifs et non la voiture pour les déplacements urbains.

GRATUITÉ DU BUS LE WEEK-END

Premiers résultats :
Les premières évaluations montrent que cette gratuité du week-end a généré une hausse de la fréquentation entre 2015 et 2017 d'environ 32 % le samedi et 60 % le dimanche, soit une hausse globale de 5 %.

DK'Bus en chiffres (2015)
7 840 609 kilomètres
15 922 748 voyages
10 lignes régulières
3 transports à la demande Noctibus, Handibus et Étoile
1 navette de centre-ville

Les transports à la demande

• Le service Noctibus

Il permet de répondre aux besoins de la mobilité nocturne (qu'elle soit professionnelle ou personnelle). Il fonctionne en dehors des horaires des bus urbains de 4h à 6h du matin, et de 22 h à minuit. Il offre un service de transport d'arrêt à arrêt sur réservation téléphonique.

Noctibus en chiffres - 2015
525 900 kilomètres
27 500 voyages
10 lignes régulières
Communes d'origine des courses : Dunkerque, Grande-Synthe, St-Pol-sur-Mer.

• Le service Handibus

Mis en place, à l'origine, pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de bénéficier d'un service plus adapté pour se déplacer, ce service a évolué pour répondre à la diversité des handicaps et aux problématiques de déplacements. C'est un service porte à porte sur l'ensemble du territoire communautaire, sur réservation téléphonique préalable, mais qui nécessite au préalable une inscription. Il fonctionne de 4h du matin à minuit.

Handibus en chiffres - 2016
1 180 000 kilomètres
96 800 voyages
1 800 inscrits dont 50% d'utilisateurs

• Le service Étoile

C'est un service de transport pour les personnes âgées d'arrêt à arrêt sur réservation téléphonique préalable. Il fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 18h30. L'inscription au service est obligatoire. Il faut être âgé de 66 ans et plus en 2016 pour en bénéficier. Cet âge sera progressivement reculé d'un an jusqu'en 2020. Il faudra à terme être âgé de 70 ans et plus pour en bénéficier (contre 65 ans avant 2016). Le nombre de voyages est limité à 20 par mois.

Étoile en chiffres - 2015
180 000 kilomètres
1 000 inscrits

• La navette de centre-ville

Ce service relie le parking relais du Môle 1 et le centre-ville de Dunkerque du lundi au samedi de 7h à 20h avec une fréquence de 10 minutes permettant d'en faire un réel report modal pour les automobilistes. Elle est gratuite et accessible à tous.

Elle enregistre une fréquentation continue de 9h à 17h.

Navette centre-ville en chiffres - 2016
190 000 voyages soit 600 voyages/jour en moyenne
3 arrêts représentent 80% des montées : Môle 1 (50%); Jean Bart (20%); République (12%)

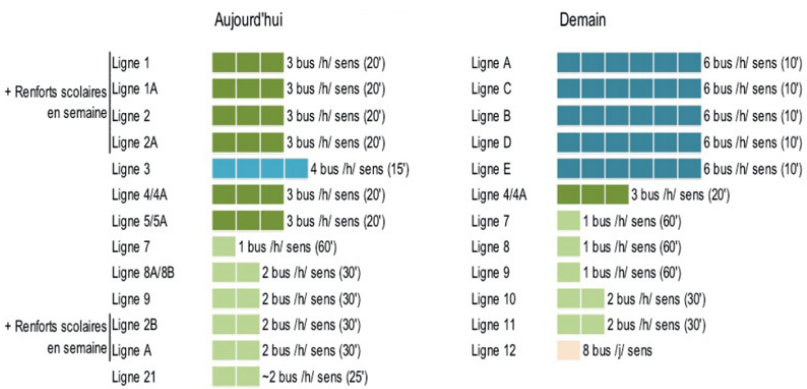
DK'Plus de Mobilité

Les objectifs de cette refonte du réseau de transport en commun sont les suivants:

- Réduire les inégalités face à la mobilité: la desserte à haute fréquence de la zone agglomérée est aujourd'hui limitée à une étroite bande de territoire. Et, parmi les populations non desservies par une offre attractive, il y a une très forte proportion de ménages aux revenus modestes. Cet état de fait pose la question du droit à la mobilité, mais aussi celle du gain de pouvoir d'achat lorsque l'on réduit notre dépendance à la voiture. Il convient de répondre à la demande en proposant une offre de transports collectifs "plus souvent et plus près" des habitants, des lieux d'activité, d'achat et de loisir.

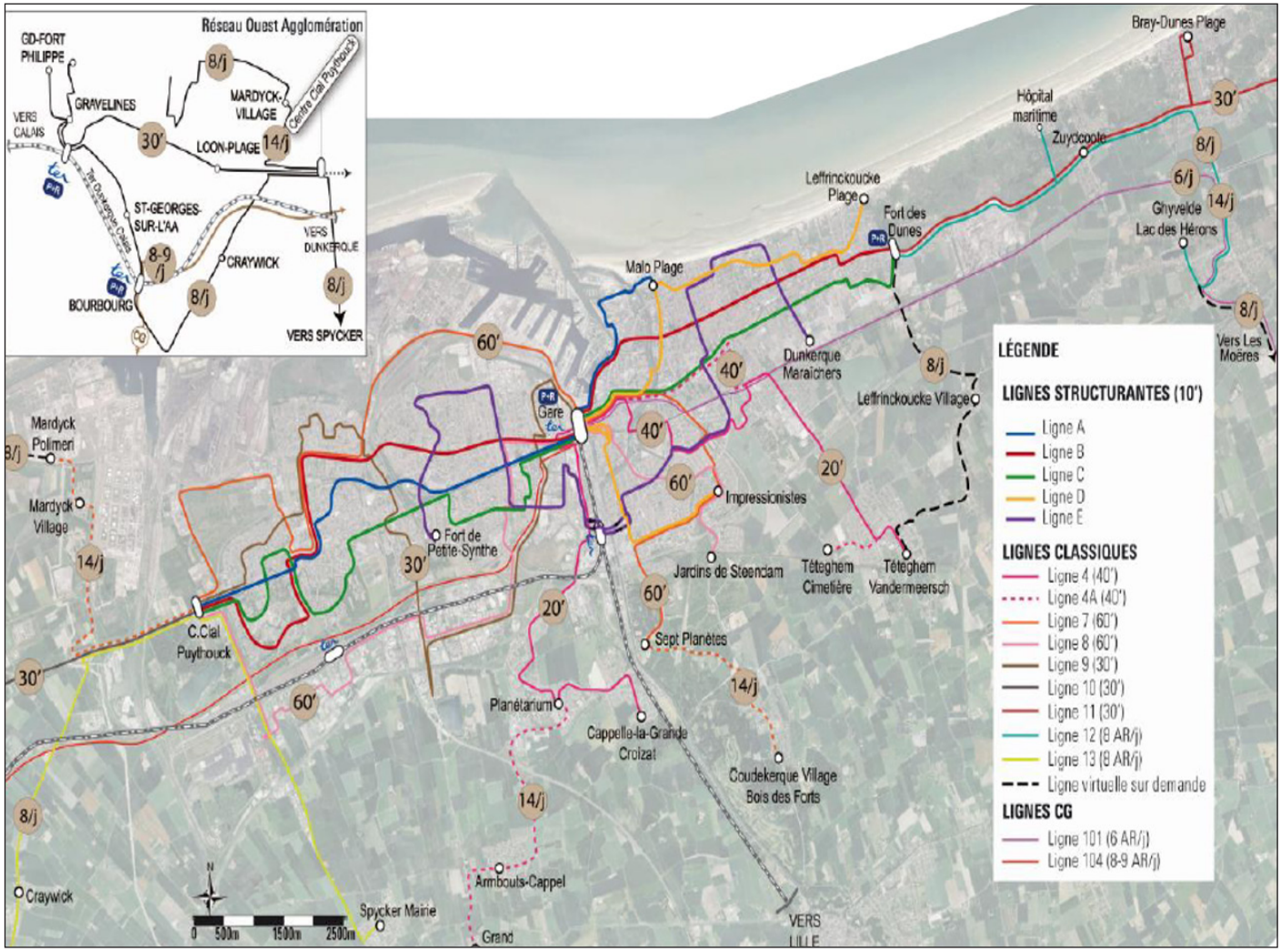
FRÉQUENCES DES LIGNES

Du lundi au samedi en journée 7h-19h
hors période de vacances d'été



- Un réseau plus équilibré, mieux adapté et plus juste sur le territoire: la lisibilité du réseau doit être améliorée, tout comme son efficacité sur la desserte des territoires denses et sur les temps de parcours entre les centres des communes.
- Un réseau de transport collectif soutenable et à la performance optimisée: il importe de repenser l'offre de transports en optimisant le service et en améliorant le réseau. Ces améliorations concernent:
 - la réduction des temps d'arrêt aux carrefours, en donnant plus de priorité aux bus et en améliorant la gestion des feux tricolores;
 - la réduction des temps d'arrêt aux stations en améliorant la fluidité des montées et descentes;
 - l'optimisation des temps de rotation entre les courses, par la combinaison de temps de parcours plus rapides et de battements moins importants.
- Un accès au réseau pour tous: le transport collectif est un service public essentiel, il doit être accessible au plus grand nombre. Dans un contexte de renchérissement du coût de l'énergie, la charge des déplacements, deuxième place dans les dépenses des ménages, va devenir une contrainte financière importante pour eux. Comme beaucoup d'autres services publics, l'accès aux transports urbains doit être facile et donc gratuit. Le projet de restructuration intègre cet objectif de gratuité d'usage.

LE RÉSEAU FUTUR



En termes de fréquentation, l'ambition est de doubler la part du transport collectif dans les déplacements d'ici à 2020, en la portant au-delà de 10 %.

Ce concept de "réseau à haut niveau de service" se compose d'un maillage de plusieurs lignes fortes à fréquence élevée qui couvrent une part très importante du territoire et assurent des liaisons efficaces depuis les stations de correspondance Est et Ouest vers le centre, sans correspondance obligatoire.

Le réseau "5 Grandes Lignes" se compose donc de cinq lignes à fréquence 10 minutes en journée, dont une ligne accélérée reliant le centre de Grande-Synthe à la station balnéaire de Malo-les-Bains qui assure les liaisons moyenne distance entre les stations de correspondance Est et Ouest vers le centre.

La nouvelle organisation s'appuie sur trois stations de correspondance à l'Ouest, à l'Est et à la gare de Dunkerque. En plus de ces lignes "à passage toutes les 10 minutes", des lignes classiques, dont la fréquence varie de 20 à 60 minutes irriguent l'ensemble des communes de l'agglomération.

DK'Plus de Mobilité, un réseau de BHNS :

- 5 lignes de bus à haut niveau de service (fréquence 10 minutes ; temps de parcours, confort et sécurité améliorés) ;
- l'essentiel du territoire à moins de 15 minutes de la gare ;
- 80 % de la population à proximité d'une ligne de fréquence 10 minutes ;
- gratuité du réseau.

Les vélos en libre service

Depuis 2013, des vélos en libre service, DK'Vélo, sont proposés aux habitants de la zone agglomérée de Dunkerque (entre Grande-Synthe et Leffrinckoucke). Ce service propose 46 stations et 370 vélos.

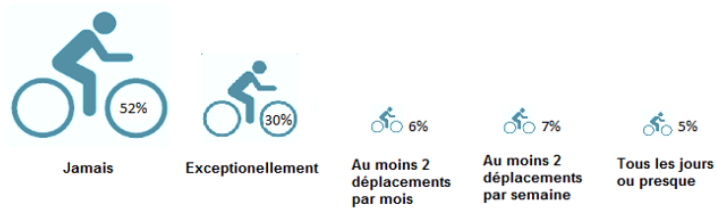
En 2016, ce service compte un peu plus de 3 000 abonnés annuels et enregistre plus de 170 000 locations. La quasi-totalité des locations (98 %) ne dépassent pas la demie heure gratuite.

Les utilisateurs l'utilisent surtout en dépannage (près d'un utilisateur sur deux l'utilise moins d'une fois par mois) et de manière assez peu régulière (seul un abonné sur 10 l'utilise au moins deux fois par semaine).

L'utilisation du vélo en Flandre-Dunkerque

À l'échelle du SCoT, le vélo est utilisé dans seulement 2 % des déplacements. Pourtant, le territoire se prête bien à la pratique de ce mode de déplacement plébiscité par les voisins belges et hollandais.

Plus de la moitié de la population n'utilise jamais le vélo.



La faible utilisation du vélo est liée à une pratique occasionnelle de ce mode de déplacement sur le territoire : seulement 5 % de la population déclare en faire tous les jours ou presque.

LES VÉLOS EN LIBRE-SERVICE DK'VÉLO



3

L'ARMATURE URBAINE ET SES EFFETS SUR LA MOBILITÉ

Chaque jour, un habitant consacre en moyenne 56 minutes à ses déplacements au sein de la région Flandre-Dunkerque. Ainsi, en moyenne un déplacement dure 13,4 minutes

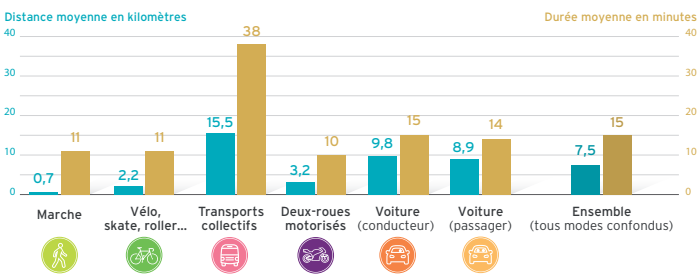
Les déplacements sont plus longs en milieux périurbain et rural. Cela s'explique notamment par des distances plus importantes à parcourir. On observe également une durée moyenne supérieure à 15 minutes par déplacement dans le secteur de Saint-Pol-sur-Mer ouest (15,1 minutes), expliqué en partie par l'usage plus important des transports en commun (10 % des déplacements), avec des temps de trajets plus longs. Sur le secteur du port, on constate également une durée moyenne élevée (16,1 minutes) mais il s'agit d'un biais de l'enquête lié au faible nombre d'habitants dans cette zone.

En revanche, les plus courtes durées moyennes de déplacements sont observées sur le secteur Ouest de la CUD, Coudekerque-Branche et Dunkerque-Rosendaël.

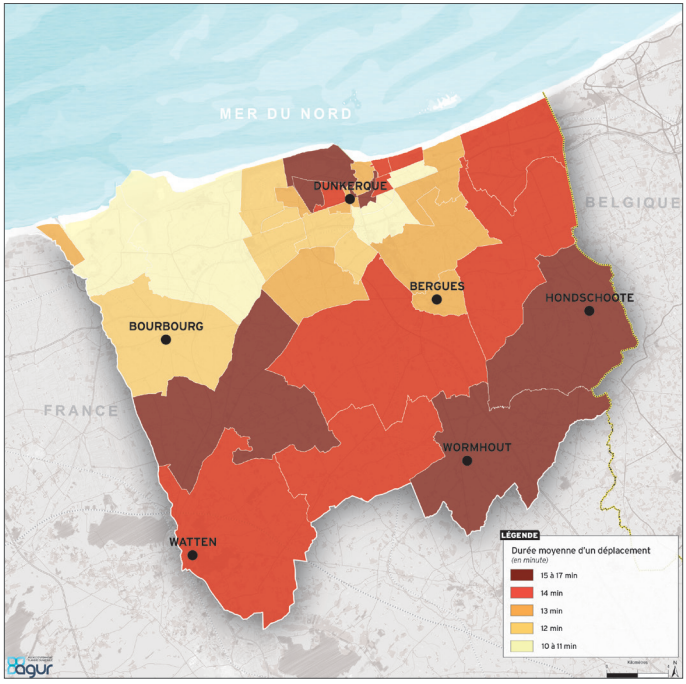
Un déplacement fait en moyenne 7,45 km. Ce chiffre cache des disparités importantes entre les secteurs urbains et ruraux : 6,74 km sur l'agglomération littorale contre 10,34 km dans l'avant-pays. Les distances sont beaucoup plus importantes dans les zones rurales, notamment en deuxième couronne.

Enfin, la durée d'un déplacement varie aussi avec le mode de déplacement utilisé. En moyenne, les déplacements en transport en commun sont les plus longs en distance et en temps (15,5km et 38 minutes).

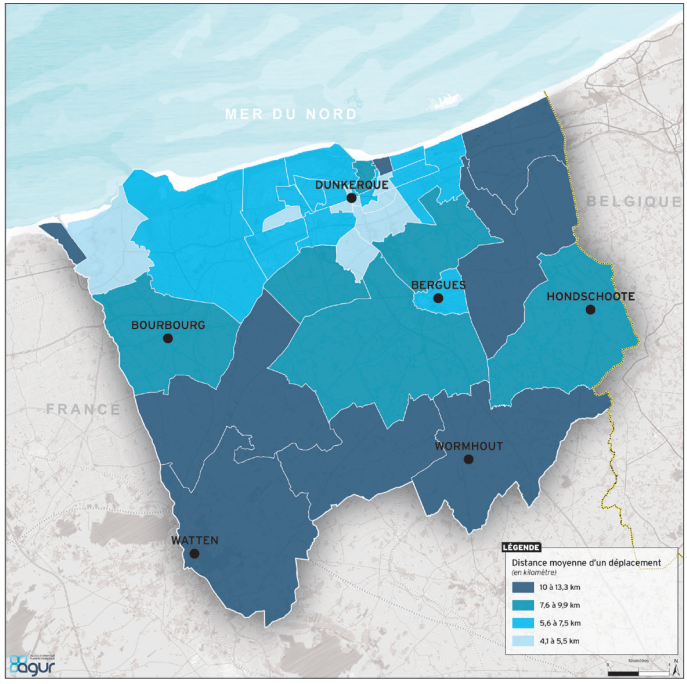
LA DISTANCE ET DURÉE MOYENNE D'UN DÉPLACEMENT



LA DURÉE MOYENNE D'UN DÉPLACEMENT

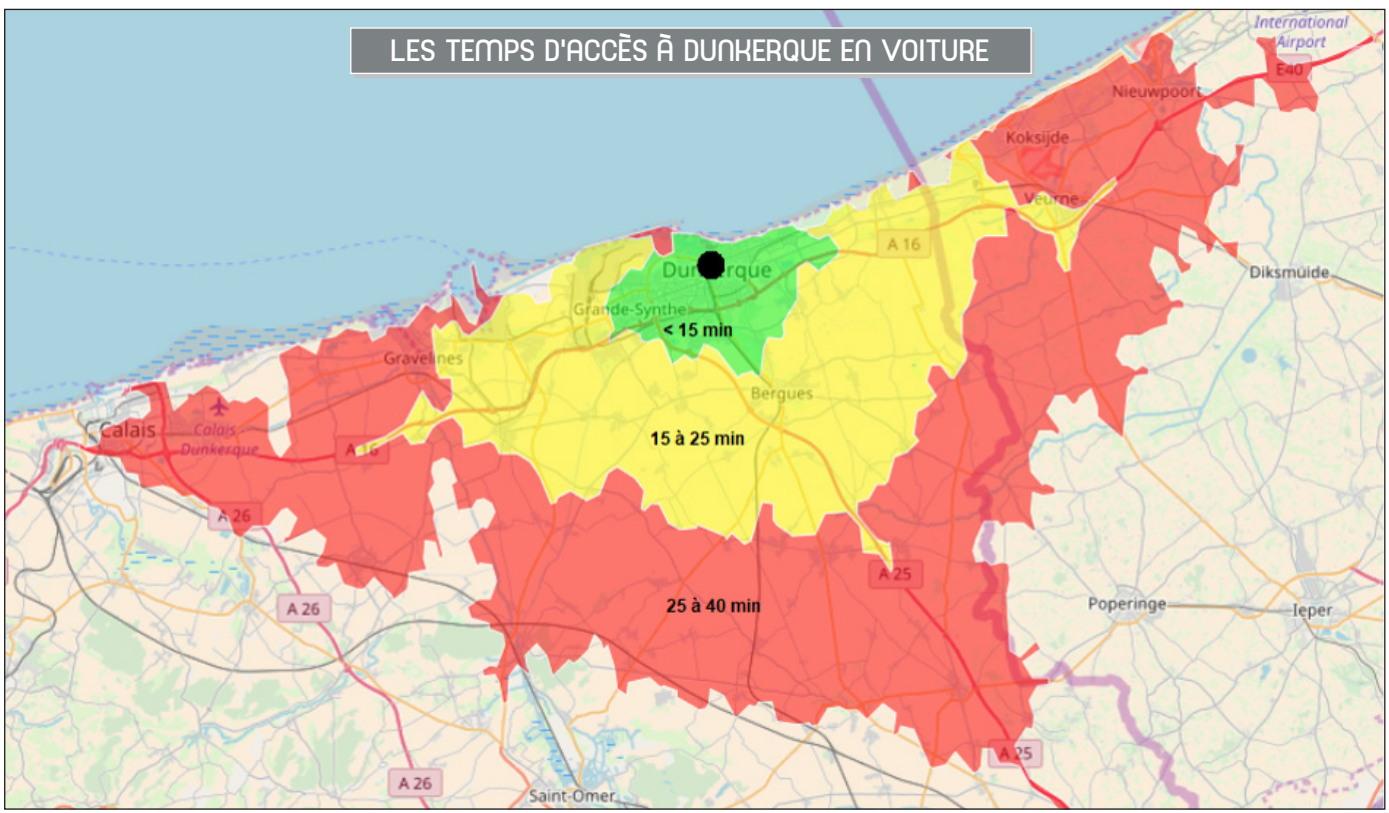


LA DISTANCE MOYENNE D'UN DÉPLACEMENT



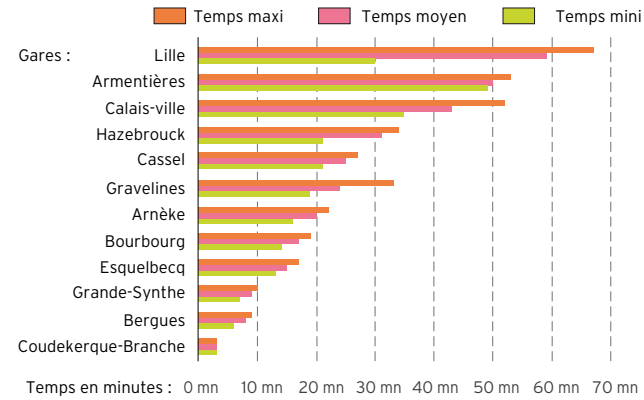
Cette approche permet de situer les espaces les uns par rapport aux autres à partir de leur temps d'accès, plutôt que leurs distances kilométriques.

En effet, les distances à parcourir sont converties en temps de déplacement, ce qui peut influencer l'aménagement du territoire, en conditionnant par exemple le choix du lieu d'habitation.



Les alternatives efficaces à la voiture individuelle n'existent pas partout sur le territoire. Cependant, à proximité des gares par exemple, le train permet de rejoindre plus rapidement qu'en voiture les différentes communes.

TEMPS DE PARCOURS ET NOMBRE DE DESSERTES



SYNTHESE ET ENJEUX

Les forces / Des connexions performantes

- Une situation géographique exceptionnelle et l'atout des courtes distances.
- Une armature viaire structurante et un maillage interne important.
- Huit gares assurant une desserte ferroviaire intéressante.
- Un réseau d'aires de covoiturage en développement.

Les faiblesses / Une prédominance des trafics routiers

- Un faible usage des transports en commun.
- Une faible utilisation du vélo.
- Un manque de connexions en transports en commun, notamment en zone rurale transfrontalière.
- Des flux de poids lourds importants sur certains axes (20 % sur l'A16).
- Des déplacements des personnes cumulés aux flux de transports de marchandises.

Les opportunités / Vers d'autres formes de mobilité

- Une refonte du réseau de transports en commun urbain : DK'Plus de Mobilité.
- Le développement de mobilités alternatives.
- Des projets en cours pour améliorer les solutions en matière de mobilité transfrontalière.
- Vers d'autres formes de mobilité : développement d'un réseau de Hubs.

Les menaces / Croissance du trafic

- Un risque de saturation de l'A16.
- Des transports de matières dangereuses sur des axes structurants de l'agglomération.
- Une densité de trafic maritime dans le détroit.

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par une mobilité dominée par la voiture. Les alternatives existent en train, bus urbain ou car interurbain, mais révèlent des niveaux de desserte et de performance très différentes selon les secteurs.

Au vu de ces constats, l'enjeu en matière de mobilité des personnes est de donner à chaque habitant et usager une capacité de mobilité équitable garantissant l'accès aux services, emplois, équipements, commerces...cette capacité de mobilité doit également être pensée au regard des enjeux environnementaux (pollution, nuisances, économie d'énergie, consommation d'espace...). Le développement de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle sera recherché, tout comme l'organisation du développement en fonction des solutions de mobilité existantes ou projetées. Les modes actifs sont également des solutions à promouvoir tout comme le développement de l'intermodalité.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VI

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VI- DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

SCoT Flandre-Dunkerque

SOMMAIRE

1 LE MARCHÉ DE L'EMPLOI P 245

Une concentration de l'emploi sur le pôle urbain de Dunkerque
Une population active aux caractéristiques bien spécifiques
Le chômage

2 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES P 253

Les secteurs d'activités : caractéristiques et évolution
Les spécificités économiques de la région

3 LES SITES D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES P 263

La zone industrialo-portuaire
La zone sud de l'agglomération
La zone de Kruystraete à Wormhout
La zone de la Croix Rouge à Bierne, Socx et Quaëdypre
Les zones de Bourbourg Est et Ouest
La zone du Guindal à Gravelines
La zone Saint-Gobain - La Samaritaine à Dunkerque - Saint-Pol-sur-Mer
Le site Arcelor-Dunkerque à Dunkerque
Les sites de Leffrinckoucke
Les sites du Pôle Esquelbecq-Zegerscappel
Le site de la RN316 à Loon-Plage

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 301

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

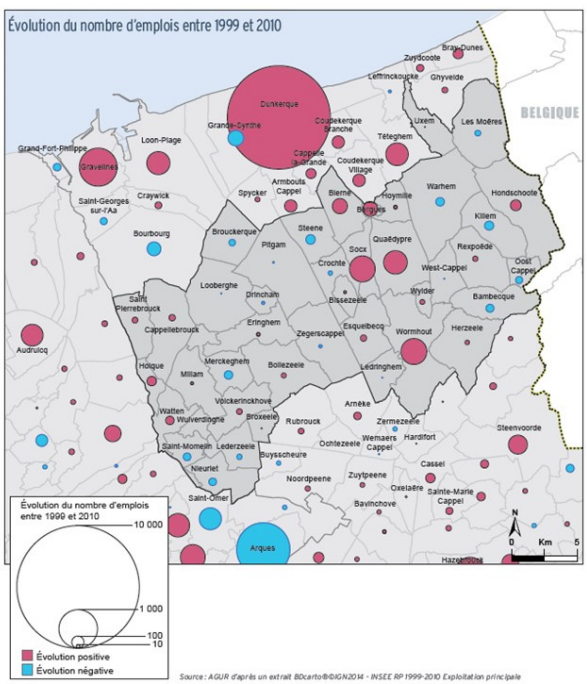
UNE CONCENTRATION DE L'EMPLOI SUR LE PÔLE URBAIN DE DUNKERQUE

La région Flandre-Dunkerque a la particularité d'avoir strictement le même périmètre que le "bassin d'emploi" et la "zone d'emploi" de Dunkerque. Selon l'INSEE, "une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts."

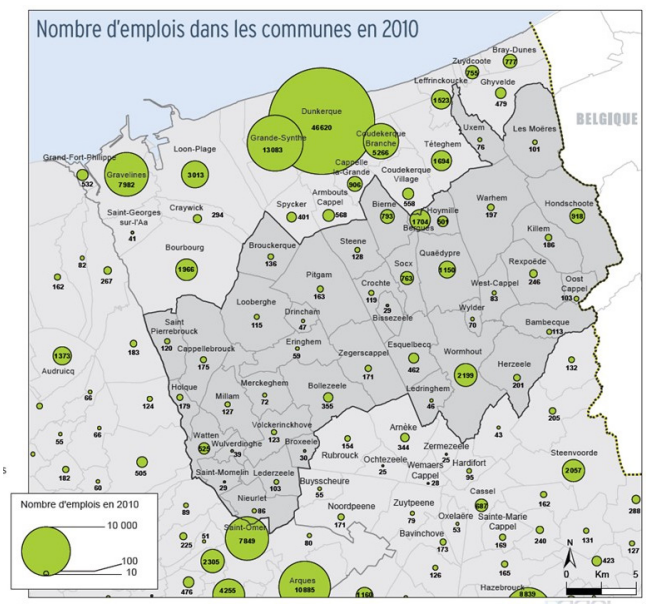
Plus de 96 000 emplois y sont dénombrés. Une très grande partie des emplois du bassin est concentrée dans le pôle urbain de Dunkerque, composé des communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage et Téteghem-Coudekerque-village, ainsi que de Dunkerque.

Comme d'autres territoires productifs connectés aux marchés nationaux et internationaux, la région Flandre-Dunkerque a fortement souffert des derniers chocs conjoncturels.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS



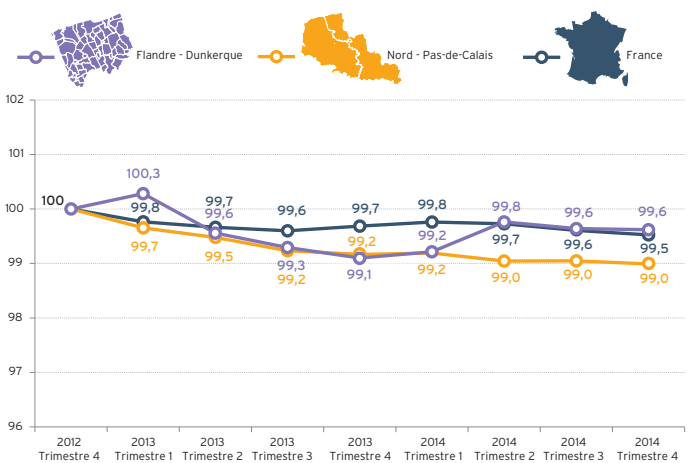
LE NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES COMMUNES



Après une période de diminution entre 2008 et 2012, le rythme d'évolution de l'emploi dans la région Flandre-Dunkerque se maintient depuis 2012. Au dernier trimestre 2014, l'emploi salarié privé est quasiment au même niveau qu'au dernier trimestre 2012.

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

Depuis 2012 (hors agriculture)



Durant la décennie 2000, plusieurs communes du pôle urbain ont consolidé leur polarité en terme d'emploi. C'est notamment le cas de Dunkerque, Gravelines Loon-Plage et Téteghem-Coudekerque-village. Une progression des emplois est également observée le long de l'A25 : développement de la zone d'activité du Bierendyck – Croix rouge conforté par la réalisation du pôle commercial du Chemin des remparts et le développement des zones d'activités à Wormhout et de la ZAC de la Grande Porte à Cappelle-la-Grande.

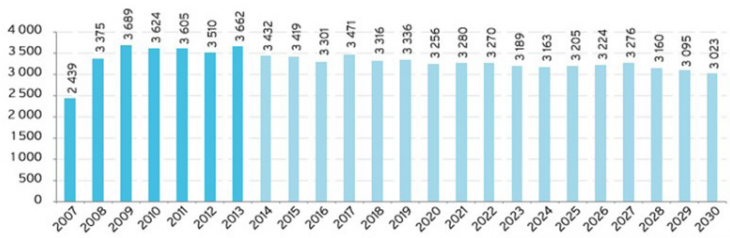
La région Flandre-Dunkerque héberge des savoir-faire spécifiques et une main-d'œuvre abondante. L'écart entre le taux d'activité dunkerquois, établi à 68,5 % en 2012, et le taux national (72,8 %) continue à se résorber.

Vers un important renouvellement

Compte tenu du vieillissement de la population, en moyenne, chaque année 3300 personnes environ atteignent l'âge moyen de départ à la retraite. Depuis 2002, ce rythme de départ a plus que doublé.

Compte tenu de cette tendance, un important renouvellement de la main-d'œuvre devrait s'observer dans les prochaines années, constituant ainsi un enjeu majeur.

L'ACCÉLÉRATION DES DÉPARTS EN RETRAITE



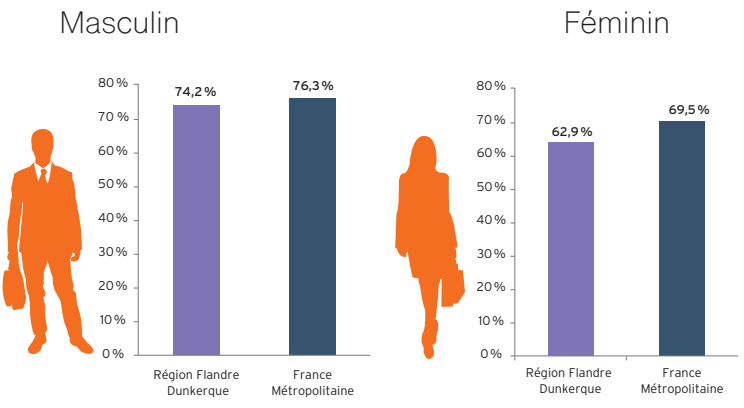
Estimation des âges moyens de départ à la retraite à partir de 2013

Source : INSEE, projection de la population OMPHALE 2010 scénario alternatif - AGUR

Un faible taux d'emploi féminin

Par rapport aux moyennes nationales, la population active en région Flandre-Dunkerque est plutôt masculine.

LE TAUX D'ACTIVITÉ EN 2012



Source : INSEE recensement de la population 2012

DÉFINITION

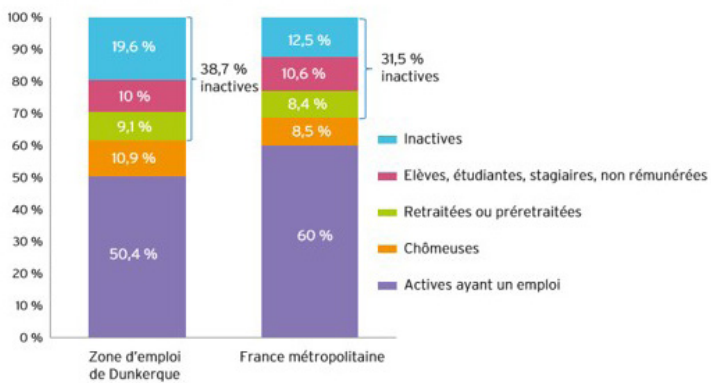
La population active correspond à la population ayant un emploi à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Malgré une progression de la présence des femmes sur le marché du travail, le bassin d'emploi souffre toujours d'une sous-activité féminine importante. Celle-ci participe à la fragilisation des foyers, et limite le nécessaire renouvellement de la main-d'œuvre (lié notamment au vieillissement de la population active).

UNE FORTE PROPORTION D'INACTIVITÉ

Chez les femmes en âge de travailler

Population féminine des 15-64 ans par type d'activité, en 2010



Source : INSEE RP 2010 exploitation principale

GUIDE DE LECTURE

Dans la zone d'emploi de Dunkerque en 2010, 50,4 % des femmes de 15-64 ans occupent un emploi, contre 60 % en moyenne nationale. La catégorie "inactives" comprenant les femmes au foyer est sur-représentée dans le Dunkerquois : 19,6 % contre 12,5 %

L'accroissement du taux d'emploi féminin apparaît comme un enjeu essentiel pour le territoire.

La moitié des femmes en âge de travailler occupe un emploi, soit 10 points de moins qu'en moyenne nationale. L'autre moitié, qui ne travaille pas est, soit au chômage (10,9 % des femmes de 15-64 ans, 2,4 points de plus qu'en France), soit "inactive", c'est-à-dire en formation non rémunérée, à la retraite, ou au foyer. Dans la région Flandre-Dunkerque, c'est surtout la dernière catégorie qui est sur-représentée (38,7 %, soit 7,2 points de plus qu'en France).

Les raisons du faible taux d'activité des femmes

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer la faiblesse du taux d'activité des femmes. Tout d'abord, la forte présence de l'industrie lourde dans l'emploi local. Preuve en est, dans la zone d'emploi de Dunkerque les femmes sont sous-représentées dans l'industrie : en 2009, elles n'occupent que 15 % des emplois dans l'industrie, contre 29 % en France métropolitaine.

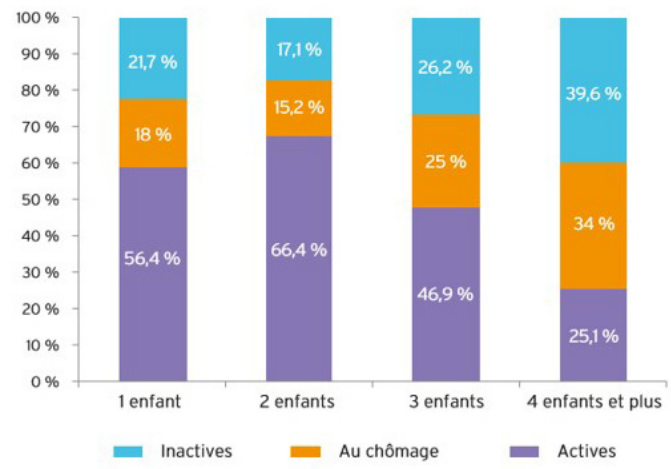
Par ailleurs, la population locale présente un certain nombre de caractéristiques "culturelles", qui participent à la moindre présence des femmes sur le marché du travail : mise en couple rapide des femmes, nombre élevé d'enfants, faible niveau de diplôme, attachement au territoire (enracinement, faible mobilité), inégale répartition des tâches ménagères au sein des couples...

Il est montré au niveau national que le nombre d'enfants à charge impacte l'activité des femmes. Plus précisément qu'à partir du troisième enfant, celles-ci réduisent nettement leur présence sur le marché du travail. Localement, les données de la Caisse d'allocations familiales permettent de faire le même constat : la part des femmes allocataires de la CAF de Dunkerque qui occupent un emploi passe de 66,4 % à 46,9 % à l'arrivée du troisième enfant, soit une baisse de près de 20 points

L'ACTIVITÉ FÉMININE DÉCROÎT

À l'arrivée du troisième enfant

Activité féminine selon le nombre d'enfants à charge



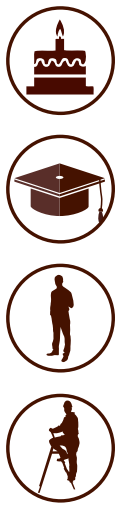
Source : CAF du Nord, direction Dunkerque 2010

Le profil type du travailleur frontalier français

Les besoins en main-d'œuvre côté belge conditionnent en partie le profil des travailleurs frontaliers. Ils sont plus jeunes et travaillent davantage en temps partiel et en intérim. En Flandre occidentale, la moitié des frontaliers travaille dans les industries textiles et agro-alimentaires. La proximité de l'arrondissement de Furnes, caractérisé par les activités touristiques et industrielles, génère un profil atypique par rapport aux moyennes régionales : les femmes, les ouvriers, les employés y sont plus représentés.

Néanmoins, selon l'INSEE, une diversification s'opère progressivement en faveur des emplois frontaliers dans les services.

LE PROFIL DU TRAVAILLEUR FRONTALIER FRANÇAIS



- Entre 30 et 59 ans
- Faiblement diplômé
- Homme (74 %)
- Ouvrier (59 %)

Source : INSEE, fécrier 2014

À la fin du mois de septembre 2015, 23 789 personnes sont à la recherche d'un emploi, soit 12 % des actifs du territoire. Le taux de chômage reste inférieur d'un point à la moyenne régionale. Il est néanmoins supérieur de deux points au taux français, écart qui tend à se réduire depuis le premier trimestre 2009.

Depuis le début de la crise économique de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi connaît, quant à lui, une forte croissance. Celle-ci n'a connu qu'une courte inflexion en fin d'année 2014 et en début 2015. Paradoxalement, la courbe du chômage ne suit pas les variations de l'emploi. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi a continué de croître en période d'augmentation d'emploi sur le territoire. Plusieurs explications à ce fait :

- les phénomènes démographiques de renouvellement de main-d'œuvre, la structure de la population active, la féminisation de l'emploi, l'évolution des qualifications… ;
- la déconcentration de l'emploi, c'est-à-dire les emplois pourvus par des personnes ne résidant pas dans le territoire ;
- l'inadéquation entre l'offre et la demande (problèmes de formation, d'orientation, d'image des secteurs recrutant…) peut se traduire par des difficultés de recrutement et la recherche d'une main-d'œuvre en dehors du territoire.

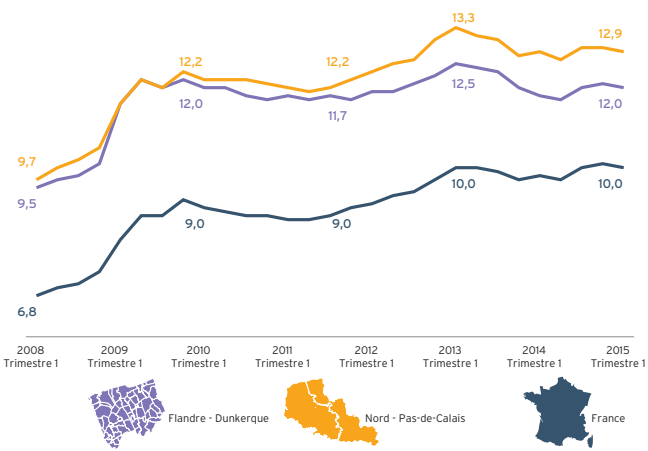
Par ailleurs, en région Flandre-Dunkerque, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée augmente continuellement. Ceux-ci représentent aujourd'hui

47 % des demandeurs d'emploi de la zone d'emploi de Dunkerque, soit 10 points de plus qu'en 2008. Plus de la moitié d'entre eux sont en recherche d'emploi depuis plus de 2 ans, soit 5 910 personnes.

Les territoires limitrophes au Dunkerquois se trouvent dans les extrêmes en termes de taux de chômage avec, à l'ouest, le Calaisis dont le taux de chômage est l'un des plus élevés de France et, au sud, la Flandre-Lys qui présente le taux de chômage le plus bas de la région. À l'est, de l'autre côté de la frontière, la région flamande affiche un taux de chômage de 5 %, proche du plein emploi. 7 points séparaient le taux de chômage dunkerquois du taux de chômage de la région flamande. Selon Eurostat, la Flandre occidentale est la septième région d'Europe affichant le taux de chômage le plus bas. Un taux quasi incompressible qui témoigne d'un dynamisme économique et d'une capacité à amortir les soubresauts des crises économiques. Plus globalement, selon l'OCDE, le chômage en Belgique a augmenté moins fortement que dans d'autres pays européens en raison notamment d'un recours massif aux dispositifs de chômage partiel. Globalement, en Belgique, la crise économique a frappé davantage les hommes que les femmes. Néanmoins, en 2010*, le taux de chômage des hommes en Flandre occidentale était inférieur de 11 points à celui du Nord-Pas-de-Calais. La faiblesse du taux de chômage féminin de la Flandre occidentale s'explique, quant à elle, en partie par l'activité touristique particulièrement développée sur la côte et l'importance des services à la personne.

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE

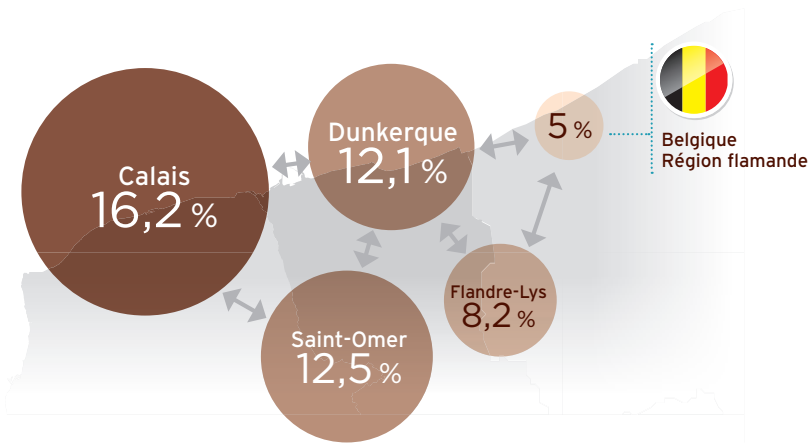
Depuis 2008



Source : INSEE - Taux de chômage localisés, données provisoires 1er trimestre 2015

D'IMPORTANTS ÉCARTS DE TAUX DE CHÔMAGE

Avec nos proches voisins



Source : SPF Économie - INSEE, taux de chômage localisés. Données provisoires 3e trimestre 2014

2

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis plusieurs décennies, la région Flandre-Dunkerque connaît une mutation progressive de sa structure économique. Celle-ci évolue en fonction de nombreux paramètres (marchés locaux et internationaux, secteurs émergents, modèle économique local, besoins sociaux, développement durable...). Pourtant, avec près d'un quart de ses emplois salariés dans l'industrie, elle garde une spécificité productive. La part du secteur tertiaire non marchand a augmenté d'environ un point en un peu plus de quinze ans.

Le tertiaire marchand a, quant à lui, augmenté de quatre points depuis 1998.

Comparé à la France, la région Flandre-Dunkerque possède 11% de part d'effectifs en moins dans le tertiaire marchand, ces 11% se retrouvant en plus dans l'industrie.

L'industrie

19 524 salariés travaillent dans l'industrie, en 2017.

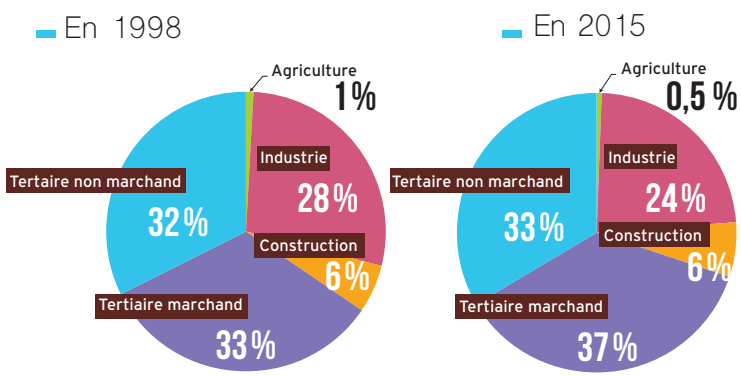
Le secteur bénéficie d'une diversification progressive portée par plusieurs implantations nouvelles dans le secteur de la chimie, les plâtres et ciments écologiques... Les statistiques de l'emploi montrent néanmoins que l'industrie dunkerquoise reste spécialisée dans la sidérurgie et le travail des métaux, ainsi que dans la production d'énergie. Les restructurations au sein du groupe ArcelorMittal Atlantique ont eu pour conséquence une hausse sensible de la production sur le site de Dunkerque. Celui-ci ne connaît pas de baisse importante de ses effectifs grâce à une politique active de recrutement visant à faire face aux besoins de production dans un contexte de nombreux départs en retraite. Le secteur de l'énergie connaît de fortes évolutions, notamment avec l'arrêt du raffinage, le grand carénage du centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines et l'émergence de nombreux projets portant la transition énergétique : projet Grhyd, extension du réseau de chaleur alimenté en grande partie par l'eau chaude d'ArcelorMittal, station GNL, éolien offshore...

Les LIP ou liens direct et quasi exclusif avec l'activité industrielle et portuaire

5 596 salariés exercent une profession en lien direct et quasi exclusif avec l'activité industrielle et portuaire (intitulée ici " LIP "). Parmi ceux-ci, on compte 307 salariés appartenant au secteur du commerce (commerces interentreprises) et 5 289 salariés au secteur des services. Le poids de ce secteur dans l'emploi local est relativement stable, autour de 8,4 - 8,8 %, alors qu'il a connu une croissance d'environ un point en dix ans aux échelles régionale et nationale. L'entreposage et les services auxiliaires des transports ont connu localement une croissance de 188 emplois entre décembre 2013 et décembre 2017. A l'échelle régionale, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) indique que la reprise s'intensifie, dans ce secteur, portée notamment par la montée en puissance du e-commerce. Le développement portuaire, pourrait également être porteur d'emploi dans les prochaines années.

LA RÉPARTITION DES SALARIÉS

Par secteurs d'activité dans la zone d'emploi



Les transports et la logistique

3 835 salariés du secteur privé travaillent dans le transport et la logistique. La part des salariés dans l'emploi total est supérieure de près de deux points à la moyenne nationale.

Les services auxiliaires des transports par eau, l'affrètement et l'organisation des transports représentent environ un tiers de ce secteur.

Les activités de logistique-distribution sont concentrées dans le domaine portuaire. Dunkerque Logistique International, plate-forme multimodale, dispose de 190 hectares destinés à l'accueil de nouvelles implantations logistiques et industrielles. Elle est située sur le port Ouest à proximité immédiate du terminal conteneurs, du terminal transmanche, et elle est connectée aux réseaux autoroutier, ferroviaire et fluvial.

Selon la CCI, c'est actuellement le secteur qui affiche les perspectives de recrutement les plus solides. C'est également un secteur qui pourrait connaître d'importantes mutations dans les prochaines années, notamment avec les projets stratégiques du Grand Port Maritime et l'émergence de nouveaux modèles logistiques en réseaux.

Source : INSEE - Estimation d'emplois localisés 2015

Les services

29762 salariés du secteur privé travaillent dans les services.

Le secteur sanitaire et social représente une part importante des services et connaît une croissance rapide depuis plus de dix ans (aide à domicile, action sociale...). Cette évolution s'accompagne d'une féminisation importante de l'activité.

Même si le secteur des services reste en-deçà de la moyenne nationale de 10 points, son poids dans l'économie locale est en augmentation. Il représente en 2017 presque la moitié des emplois salariés (44,7 %).

Après une année de baisse exceptionnelle en 2015, 500 emplois dans les services ont été créés entre 2015 et 2017.

La construction

5123 salariés travaillent dans le secteur de la construction, soit 1000 de moins qu'en 2007.

Le profil général de ce secteur est très influencé par le poids du tissu industriel. En effet, celui-ci nécessite le recours à des activités de construction spécifiques (lourds travaux d'installations électriques, infrastructures...) ce qui conduit à une sur-représentation de ces branches d'activité. Les travaux d'installation électrique représentent, à eux seuls, un quart des emplois du secteur. Les travaux d'isolation sont également sur-représentés en région Flandre-Dunkerque. On compte 3,85 emplois salariés pour 1000 actifs.

En croissance lente jusqu'en 2008, le poids du secteur de la construction a connu un léger retrait avec le ralentissement économique. Le taux dunkerquois est désormais légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

L'agriculture

Environ 1500 personnes travaillent dans le secteur de l'agriculture en 2010. Leur part parmi les actifs se situe dans la moyenne régionale. Par contre, elle est deux fois moins élevée que la moyenne nationale. Leur nombre est en constance diminution : -600 actifs en 10 ans. Parallèlement, les régimes sociétaires ont vu leur part progresser passant de 18,6 % en 2000 à 20,5 % en 2010.

Le commerce

8753 salariés travaillent dans le secteur du commerce (commerce de détail et commerce de gros). C'est 150 de moins qu'en 2007. La part des salariés de ce secteur parmi l'ensemble des salariés reste stable et inférieure de 3,6 points par rapport à la moyenne française.

Ainsi on compte 78,4 emplois dans le commerce pour 1000 actifs en région Flandre-Dunkerque soit 21 emplois de moins qu'en France. Cette différence d'emplois s'explique en grande partie par la faible proportion d'emplois dans les branches de "commerce de gros" sur notre territoire.

En Flandre-Dunkerque, 22,7 personnes sur 1000 actifs travaillent dans les hypermarchés et supermarchés, soit 3,6 de plus qu'au niveau national. A eux seuls, les hyper et supermarchés emploient ainsi plus de 2530 salariés. Lorsqu'on rapporte ce chiffre aux nombres de salariés du secteur commerce, les hyper et supermarchés représentent 29 % des emplois du secteur commerce (contre 24 % en région Hauts-de-France, et 19 % en France).

Le tourisme

2546 salariés travaillent dans le tourisme. Levier important pour le développement économique local, le secteur poursuit en région Flandre-Dunkerque sa progression en termes d'emplois.

Le nombre d'emplois salariés pour 1000 actifs est légèrement plus important qu'ailleurs dans certains secteurs comme les campings et les musées. En revanche, les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie ont encore une marge de progression.

Actuellement, l'attractivité du territoire se renforce grâce, notamment, aux retombées de notoriété liées au film "Dunkirk" de Christopher Nolan, conjuguées au développement du tourisme de mémoire. La labellisation Grand Site de France, la construction d'un complexe hôtelier de haut standing en front de mer, la création de nouveaux itinéraires de randonnées cyclistes et pédestres, le développement de sites variés (étang des trois sources à Wormhout, château d'Esquelbecq, musée de la Plaine aux Bois...), la rénovation du patrimoine (moulin Deschodt à Wormhout, beffroi de Bergues...) sont autant d'actions qui devraient être porteuses d'emploi dans ce secteur.

L'ouverture à l'international

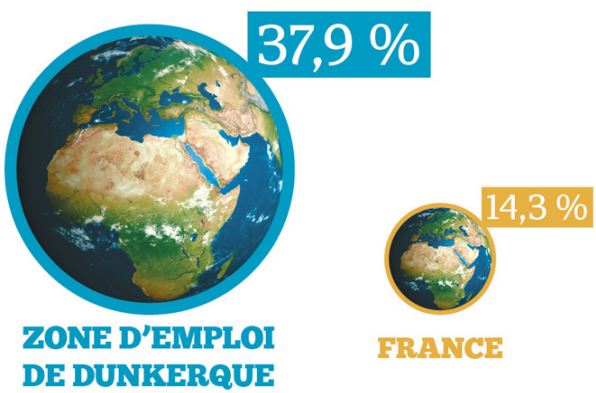
La région Flandre-Dunkerque s'est développée en un véritable "écosystème industriel "associant des transformateurs de biens intermédiaires, importateurs et exportateurs, fournisseurs, clients et autant de services aux entreprises.

Cet écosystème est aujourd'hui très connecté aux marchés internationaux, notamment à ceux de l'énergie (GNL, pétrole, installations...), de l'automobile, de la machinerie, des travaux publics, de la plasturgie, de la pharmacie ou encore de l'agroalimentaire... Citons pour exemple Astrazeneca avec ses 99 % à l'export, Dillinger France (70 %), ArcelorMittal (65 %)...

Le territoire se distingue également par la présence forte de filiales de multinationales. Cette réalité illustre l'attractivité du territoire. Ces établissements ont une plus forte propension à importer. Selon les derniers chiffres des douanes et de l'INSEE, en 2013, les filiales sous contrôle étranger représentent près de la moitié des importations de la France : 41 % de ses exportations et 14,3 % des emplois salariés. En région Flandre-Dunkerque, cette dernière part est largement supérieure : 37,9 %, soit plus du tiers des salariés.

UNE PART IMPORTANTE D'EMPLOIS SALARIÉS

Dans les établissements contrôlés par des groupes étrangers



Source : Observatoire des territoires - INSEE CLAP 2010

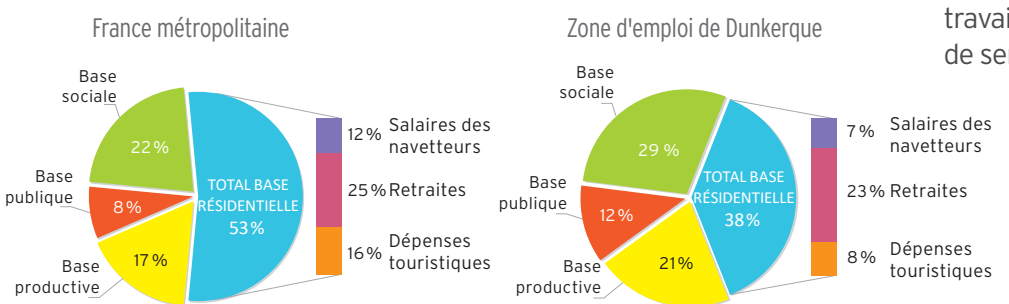
Selon l'observatoire des territoires, tous secteurs confondus, 37,9 % des emplois salariés dunkerquois sont dans des établissements d'entreprises contrôlées par des groupes étrangers. Soit 23,6 points de plus qu'en moyenne nationale.

La répartition des revenus captés de l'extérieur

Comme dans la plupart des territoires, l'économie résidentielle constitue le principal moteur de développement local, puisqu'elle représente 38 % des revenus captés de l'extérieur. Néanmoins, cette part est faible comparativement à la moyenne nationale et inférieure à la plupart des zones d'emploi comparables au Dunkerquois. La base sociale est, quant à elle, sur-représentée dans la zone d'emploi de Dunkerque. Tout comme, dans une moindre mesure, l'économie productive et l'économie publique. La base productive est un moteur essentiel du développement dunkerquois. Tout territoire a besoin d'un secteur productif fort. Néanmoins, une étude récente de Laurent Davezies a montré que les économies locales dépendantes de leur sphère productive ont été plus impactées par la crise que d'autres zones d'emploi. La base publique constitue, elle aussi, un levier de développement important pour la région Flandre-Dunkerque (1298 euros/habitant/an).

LA RÉPARTITION DES REVENUS

Captés de l'extérieur



Le secteur public l'un des principaux employeurs

L'économie publique (y compris la santé) représente, en 2009, presque un tiers de l'emploi total de la zone d'emploi de Dunkerque (32,3 %). Ce poids est légèrement supérieur à la moyenne nationale (30,7 %) mais également inférieur à plusieurs zones d'emplois comparables, notamment le Calaisis (33,7 %) et le Valenciennois (34,4 %). Le poids économique de ces secteurs est également visible à travers les effectifs des principaux établissements du territoire. Ces dernières années, ces emplois étaient en croissance, tant au niveau du Dunkerquois (progression de 1,7 point entre 1999 et 2009), qu'au niveau national (+ 1,6 point). L'affaiblissement des finances publiques pourrait à l'avenir remettre en question cette tendance alors même que les besoins iraient croissants (compte tenu notamment du vieillissement de la population).

DÉFINITION

Base sociale: toutes les prestations sociales et sanitaires

Base publique: salaires des 3 fonctions publiques (État, hospitalière et territoriales)

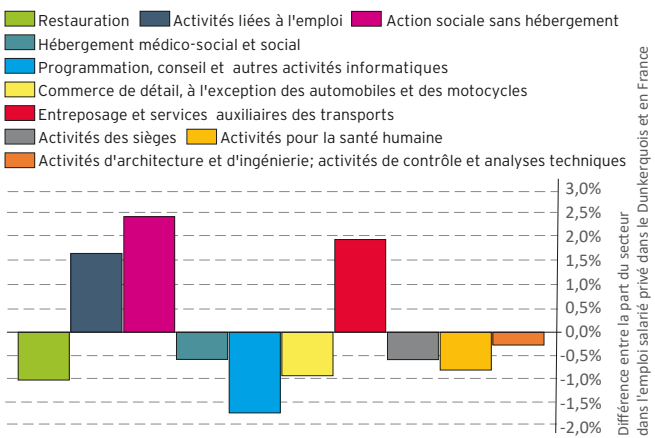
Base productive: revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et de services produits à l'intérieur du territoire

La représentation locale des secteurs créateurs d'emplois en France

Ces dix dernières années, plusieurs secteurs d'activité se sont distingués par le nombre d'emplois qu'ils ont créés. Certain sont effectivement présents, et notamment "l'action sociale sans hébergement" qui regroupe les aides à domicile, les services pour les personnes âgées, pour les handicapés, pour les enfants ainsi que les services de réadaptation professionnelle pour chômeurs. Les activités liées à l'emploi et, en particulier, le travail temporaire ainsi que les services d'entreposages, services auxiliaires des transports sont également bien représentés.

LES 10 SECTEURS QUI ONT CRÉE LE PLUS EN FRANCE

Sont-ils présents dans le Dunkerquois ?



Source : URSSAF, ACOSS 2016

À contrario, certaines activités potentiellement créatrices d'emplois sont encore peu présentes en région Flandre-Dunkerque. Il s'agit notamment d'activités relevant de l'économie résidentielle comme le commerce de détail et la restauration. Même constat pour les activités de soutien aux entreprises, en particulier l'informatique (programmation, conseil et autres), le conseil de gestion, les services administratifs aux entreprises, les services dans le bâtiment et l'aménagement paysager. Compte tenu de l'importance de la base économique que représente l'industrie dunkerquoise, certaines de ces activités de soutien pourraient prospérer sur le territoire et constituer de véritables opportunités pour des emplois qualifiés et mixtes.

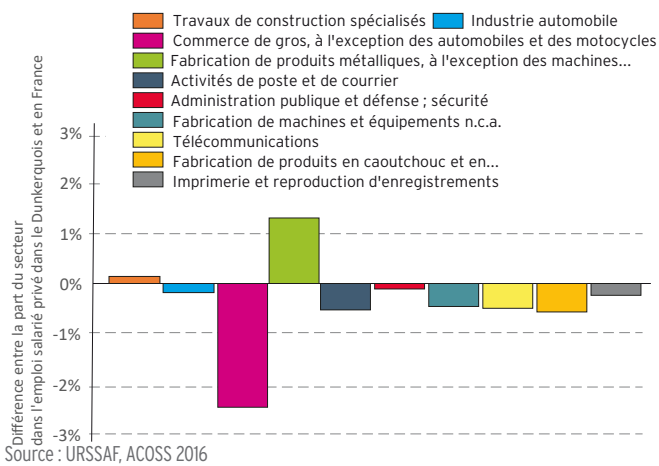
La représentation locale des secteurs perdant des emplois en France

L'emploi dans l'industrie française a été en recul ces dernières années. Ce résultat s'explique en partie par l'externalisation de fonctions désormais enregistrées en tant que services aux entreprises. Cependant, pour l'essentiel, ce secteur connait un retrait structurel lié aux mutations profondes de l'économie française et de la localisation des centres de production à l'échelle mondiale (textile, production électronique...). Sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, la fabrication de produits métalliques reste bien représentée, et dans une moindre mesures les travaux de construction spécialisés.

Enfin, certains secteurs, en perte structurelle d'emplois au niveau français, sont faiblement présents sur le territoire, ce qui a plutôt préservé l'emploi localement. Il s'agit en particulier du commerce de gros, des activités de postes et de courrier, de la fabrication de machines et d'équipements n.c.a., les télécommunications et l'imprimerie et la reproduction d'enregistrements.

LES 10 SECTEURS QUI PERDENT LE PLUS EN FRANCE

Sont-ils présents dans le Dunkerquois ?



Source : URSSAF, ACOSS 2016

La formation et la recherche

L'université du Littoral Côte d'Opale, partenaire du développement économique

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) possède deux filières d'excellence:

- "environnement industriel et énergie ", basée à Dunkerque, dont l'expertise a conduit à la création de l'Institut de Recherche en ENvironnement Industriel (IRENI);
- "environnement et milieux littoraux marins" dont les axes de recherche stratégiques sont la préservation des ressources et de l'environnement littoral marin, la valorisation durable des ressources, et le Campus de la mer.

L'ULCO est un partenaire privilégié du développement économique. Elle propose aux entreprises l'accès à une plate-forme scientifique (Centre commun de mesures: CCM, IRENI) et s'implique dans des projets de synergies public - privé (INNOCOLD, ENERGIE 2020, Campus de la mer, École d'ingénieur). L'Université du Littoral a pour ambition d'ouvrir une antenne de l'École d'ingénieurs du Littoral (EIL) sur son site de Dunkerque. Tenant compte des atouts locaux, l'école se veut spécialiste en matière d'énergie. L'ULCO s'investit également dans un grand projet de recherche et de développement sur les technologies du froid basse température, INNOCOLD.

L'institut technologique du froid

Ce projet innovant et pionner en France est une réponse aux enjeux de développement industriel par l'innovation. Innocold s'oriente vers trois axes principaux :

- mettre en place une plate-forme en recherche et développement sur les technologies liées au froid en partenariat avec des laboratoires publics et privés de la Région Hauts-de-France et de l'étranger ;
- créer un pôle de formation professionnelle sur les métiers du froid ;
- aménager une plate-forme technologique destinée à réaliser des essais grandeur nature.

La plate-forme d'innovation i-Fret logistique et transports massifiés

Cette plate-forme, née le 10 décembre 2010, a pour objectif de "renforcer les capacités de pilotage et de réalisation pour les transports massifiés et la logistique". Concrètement, elle créera un observatoire des transports massifiés. Rassemblant de nombreux partenaires (GPMD, CUD, Région, Eurotunnel, universités...), elle a aussi pour mission d'organiser le lobbying du territoire dunkerquois auprès des instances européennes pour faciliter des connexions aux corridors de frets existants.

Le pôle d'excellence régional "Énergie 2020 "

Labellisé en juin 2011, il a pour vocation d'accompagner les acteurs régionaux de la filière "Énergie" pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dans une logique de développement économique par l'innovation. L'objectif est d'accompagner le développement économique des entreprises par une mise en adéquation des besoins (efficacité énergétique, maîtrise des consommations) et des ressources énergétiques (valorisation des énergies renouvelables et fatales, écologie industrielle). Première plate-forme énergétique française, Dunkerque est une véritable plaque-tournante du système énergétique européen en raison de la multiplicité des installations de production, d'importation, de consommation et de transformation d'énergie que recèle son territoire (centre nucléaire d eproduction d'éléctricité, centrale à cycles combinés Dk6, agro-carburants, centrale éolienne, centre de valorisation énergétique, réseau de chaleur, terminal méthanier et atterrage gazoduc, port charbonnier...). La région Flandre-Dunkerque soutient cette filière énergie et en fait un fer de lance de sa stratégie de développement économique en renforçant les leviers de l'innovation et de la coopération recherche - entreprise.

3

LES SITES D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les espaces d'activités économiques sont le support du développement économique du territoire.

Plusieurs sites majeurs existent sur le territoire, représentant un peu plus de 1900 hectares auxquels il faut ajouter la circonscription portuaire, vaste territoire de plus de 7 000 hectares dédié au développement du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

Ces espaces sont pour la plupart des espaces d'accueil mixte, même si pour certains une spécialisation se démarque.

Sur l'ensemble de ces sites d'activités économiques (hors ceux compris dans la circonscription portuaire), le foncier disponible représente environ 8 % de l'espace total, soit près de 168 ha.

À côté des sites majeurs d'accueil des activités économiques, il existe des zones d'intérêt local, qui ont un enjeu de proximité pour l'accueil d'activités économiques, de dimension artisanale.

Citons pour exemple l'Erkelsbrugge à Bollezeele (16 ha – activités mixtes commerce, artisanat, services) ; la zone d'activité du Pont aux cerfs à Hondschoote, la zone le long de la RD316 à Loon-Plage, ou encore à Cappellebrouck.

La région Flandre-Dunkerque est également dotée de sites entièrement dédiés à une entreprise. C'est notamment le cas de teilleurs de lin ou de production industrielle.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

L'évaluation des disponibilités foncières dans les sites d'activités (hors circonscription portuaire) a été réalisée en croisant :

- **Une analyse des fichiers du cadastre de 2015**

 Le postulat de travail est le suivant :

 Les parcelles bâties et non bâties appartenant à une entreprise sont considérées comme du foncier non disponible car ils supportent les bâtiments et terrains nécessaires à l'activité et ils englobent également les réserves foncières réalisées pour assurer le développement de l'activité.

 Les parcelles publiques non bâties ainsi que les parcelles non bâties appartenant des propriétaires privés sont considérées comme libre d'occupation, et donc comptabilisées comme foncier disponible.

 Il faut noter que certaines parcelles ne sont pas cadastrées en raison de leur statut : infrastructures publiques (routes, watergang...)

- **La connaissance de terrain** des acteurs du développement économique des deux intercommunalités, notamment.

 Elle a permis de préciser les occupations de certaines parcelles, et aboutir à une estimation la plus proche de la réalité de terrain.

 Dans la circonscription portuaire, les éléments ont été fournis par le GPMD.

Opération d'intérêt national, cette zone est dédiée au développement portuaire et l'implantation d'activités économiques. D'une superficie de plus de 7 000 ha, 2 500 ha sont encore disponibles. Le projet de développement, porté par le GPMD, Cap2020 trouvera sa formalisation sur une partie de ces espaces libres.

La circonscription portuaire est implantée sur sept communes : Dunkerque (et ses communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck), Grande-Synthe, Loon-Plage, Gravelines, Craywick, Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg.

Elle est organisée en plusieurs grands secteurs :

- Le port Est un port à flot qui permet aux bateaux de rester amarrés quelque soit la marée. Ses quais sont spécialisés dans la manutention des marchandises diverses chargées à bord de navires classiques : cuivre, tuyaux, bois, produits manufacturés (ex. le sucre)...
- Le port central comporte les terminaux pour les céréales, l'acier, les vracs et produits pétroliers. Il accueille également les quais de déchargement des matières premières pour l'industrie sidérurgique locale ;
- Le port Ouest dispose d'un accès direct à la mer. Il permet des escales rapides pour les porte-conteneurs, les navires Ro-Ro et les vraquiers. C'est dans l'avant-port Ouest que le terminal méthanier est implanté. Les transports par ferry ont leurs points d'arrivée et de départ dans ce port.

Dans ce dernier secteur est implanté le parc DLI (Dunkerque Logistique International) qui couvre 190 ha. Il dispose d'installation de transbordement par rail. Une zone destinée à l'accueil de grandes industries (ZGI) est en cours d'aménagement.

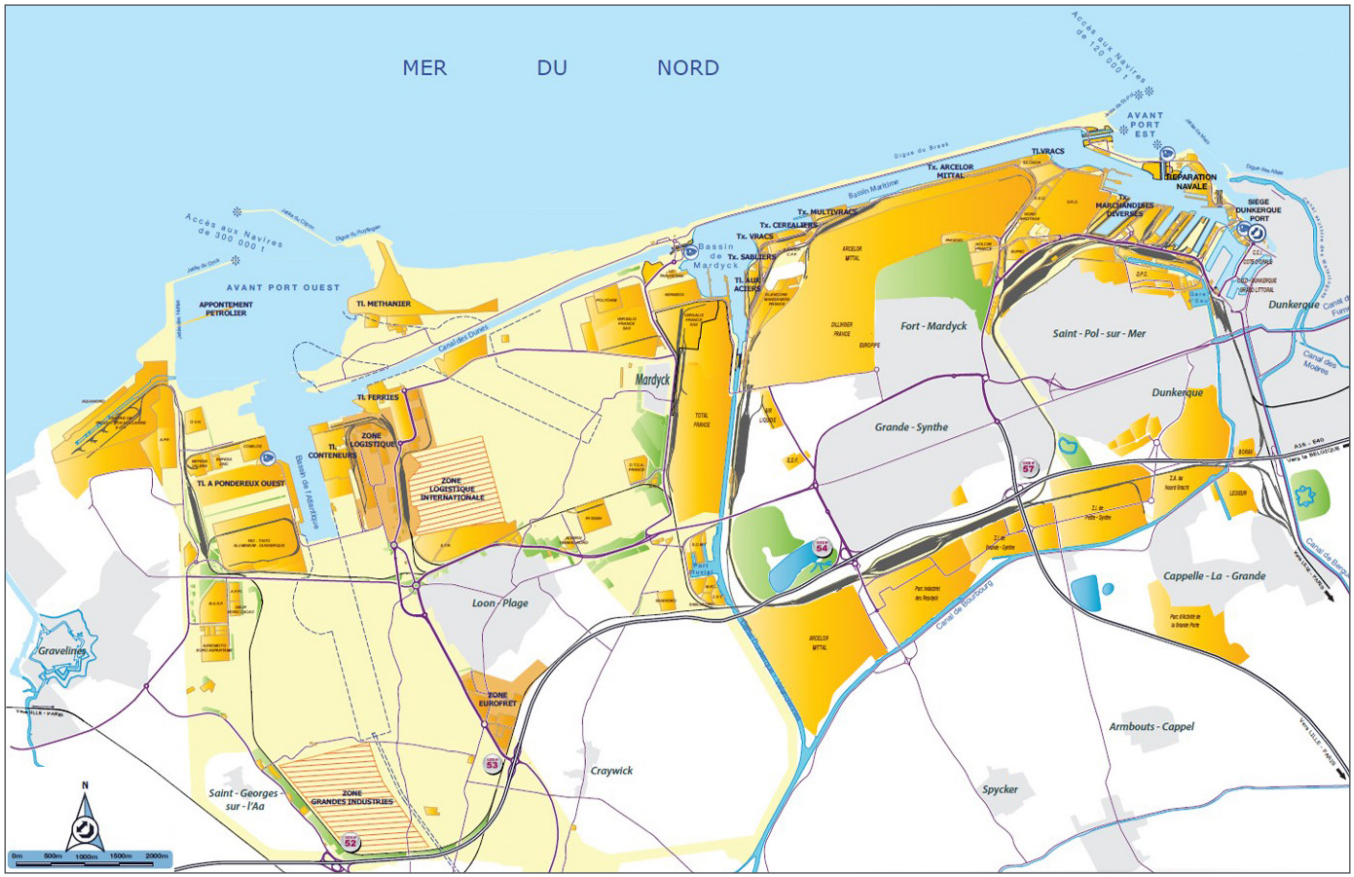
Utilisation et consommation

La zone industrialo-portuaire est occupée selon la répartition suivante :

- surfaces aménagées ou occupées par des plans d'eau : 2 800 hectares ;
- surfaces dédiées à la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité : 1 400 hectares ;
- surfaces en cours d'aménagements ou dont l'aménagement est validé (DLI et ZGI) : 320 hectares (à vocation logistique et d'accueil de grandes industries) ;
- Emprises disponibles : 2 500 hectares.

(source : GPDM - EL - Juin 2017)

LE PLAN DU PORT



Source : GPMD

Zone sud de l'agglomération

C'est une zone d'activités localisée sur plusieurs communes: Dunkerque, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Armbouts-Cappel, Cappelle-la-Grande et Téteghem-Coudekerque-Village, et Spycker (qui constitue la partie sud). Elle est composée de plusieurs espaces constituant un pôle d'activité majeur et structurant de l'entrée d'agglomération dunkerquoise. Elle accueille tout à la fois de la grande industrie et des PME-PMI.

Des possibilités d'extension sont envisagées sur la commune de Spycker, en bord à canal.

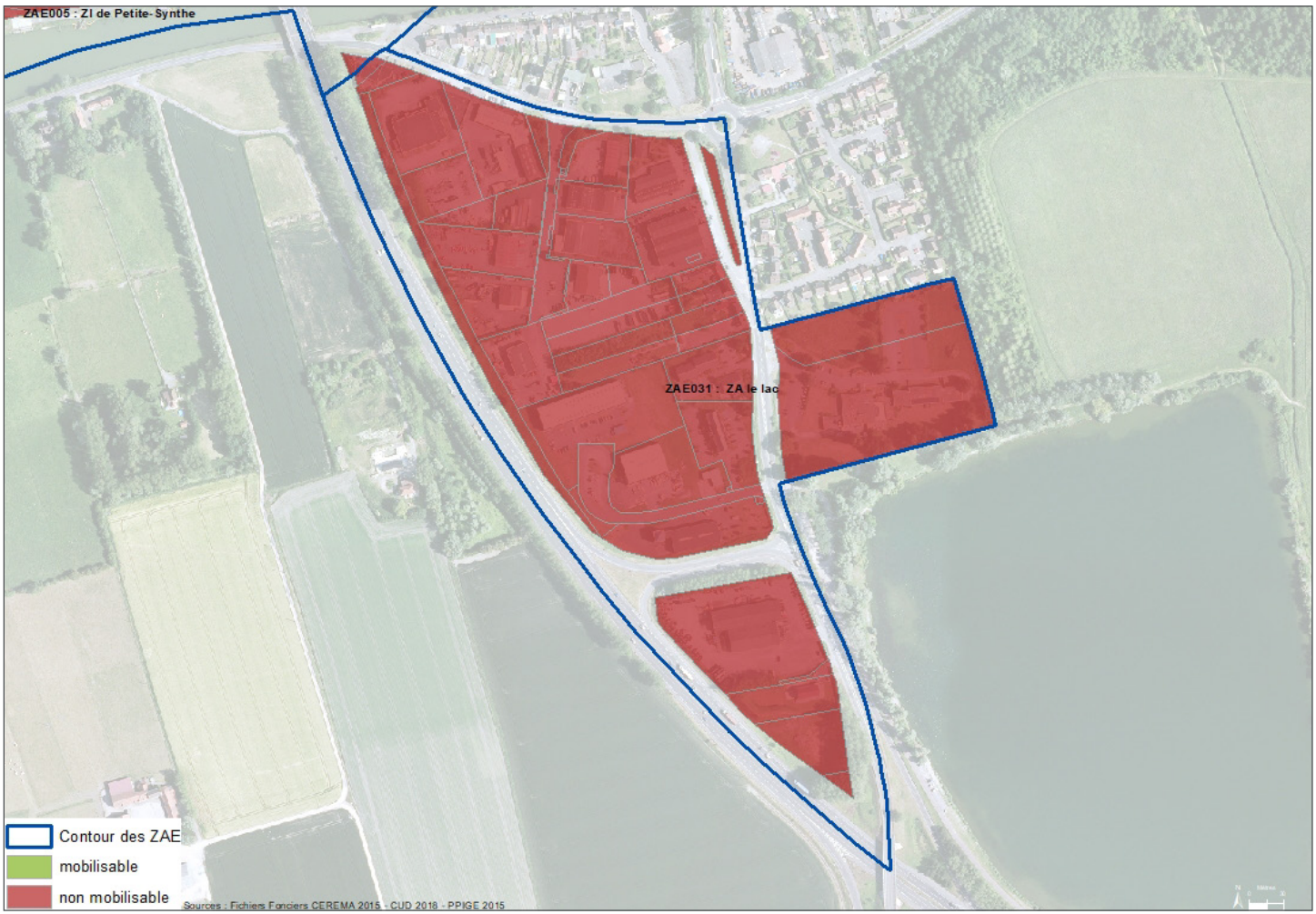
Elle est desservie par les autoroutes A16 et A25. Elle est également située en bord à Canal.

Elle couvre une surface totale de 980 ha environ.

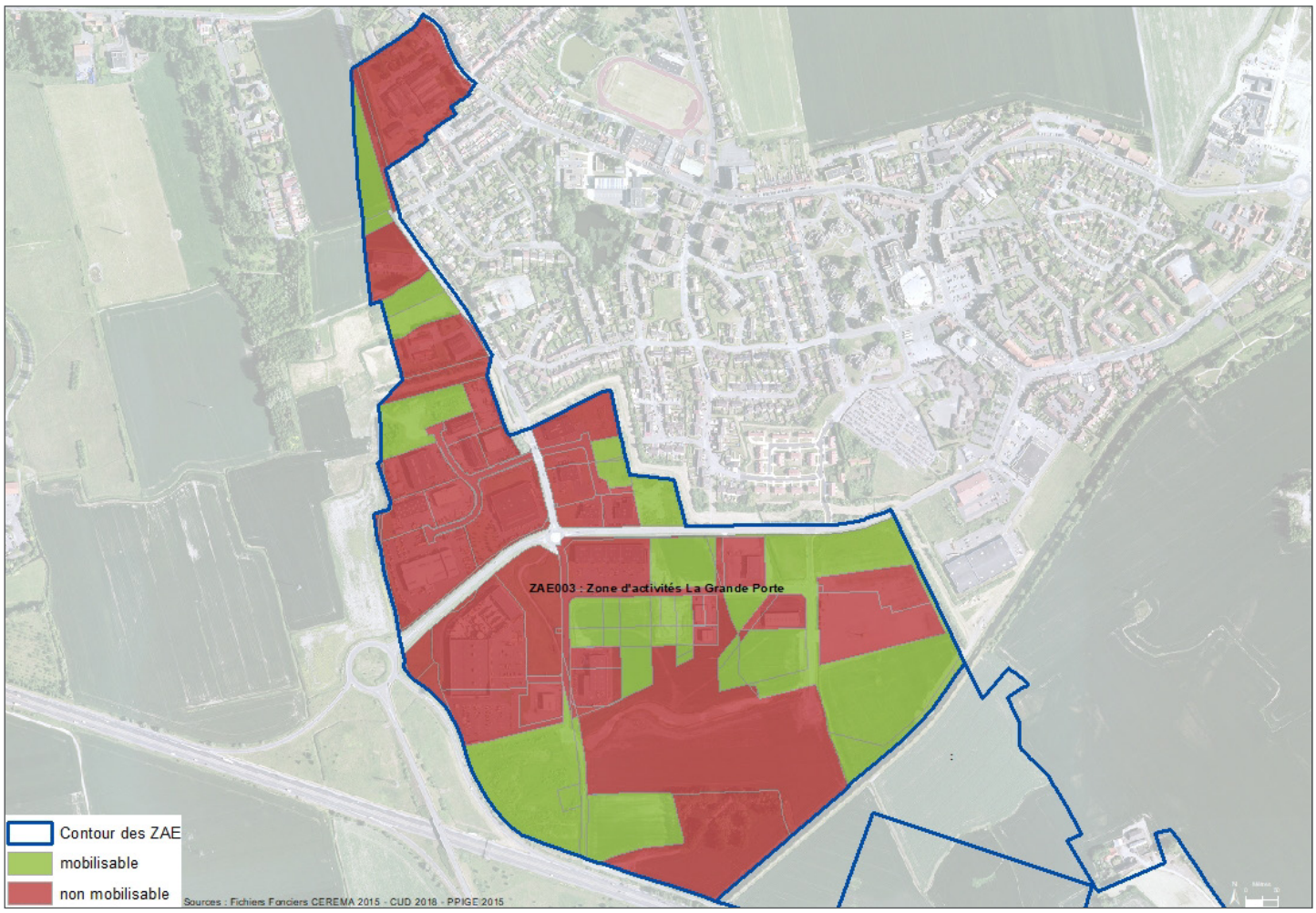
Les disponibilités foncières sont estimées à environ 74 ha. Les principales disponibilités sont localisées dans les sites du parc d'activités des Repdycks, de l'Ecopark; et du parc d'activités de la Grande Porte, pour plus des 2/3 de la disponibilité totale.

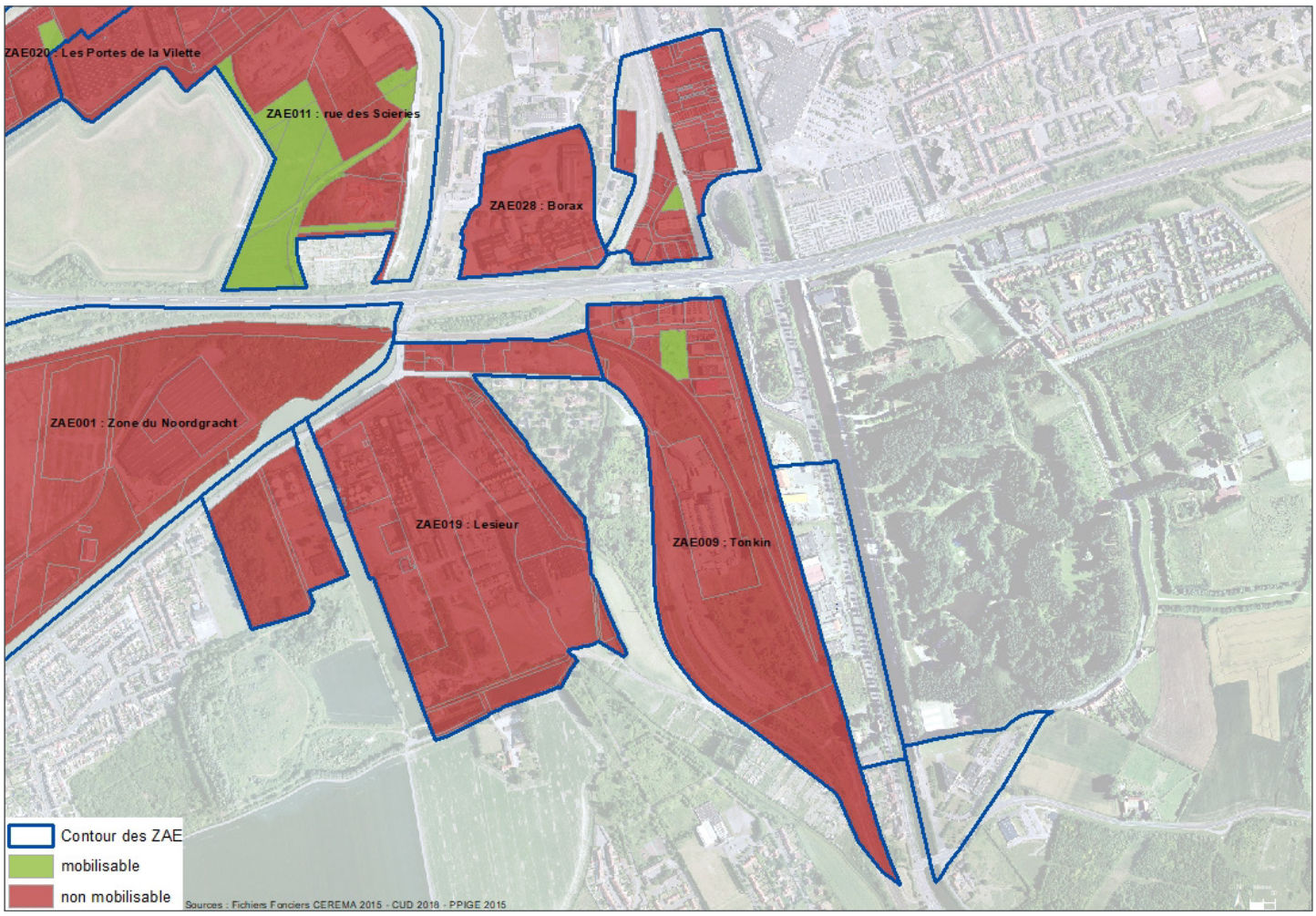
Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible	Non mobilisable occupé
Armbouts-Cappel	Sud agglomération	Zone d'activités Le Lac	17,8	0	13,4
Cappelle-la-Grande	Sud agglomération	Parc d'activités de la Grande Porte	52,3	9,9	33,9
	Sud agglomération	Site d'entreprise Lesieur	36,8	0	34,2
Coudekerque-Branche	Sud agglomération	Zone d'activité du Tonkin	35,2	0,6	30,6
	Sud agglomération	Borax	6,5	0	6,5
Dunkerque	Sud agglomération	Ecopark	6,7	0	1,5
	Sud agglomération	Pont Loby	22,8	0	20,3
	Sud agglomération	Les portes de la Villette	8	0,2	6
	Sud agglomération	Zone du Noordgracht	53,7	0	41
	Sud agglomération	Rue des Scieries	34,7	6,1	23,8
	Sud agglomération	Zone industrielle de Petite-Synthe	240,9	6,1	198,9
Grande-Synthe	Sud agglomération	Zone industrielle de Grande-Synthe	55,9	2,7	47,8
	Sud agglomération	Parc d'activités des Repdyck	89	28,1	46
	Sud agglomération	Parc de l'Etoile	6,6	0	6,6
	Sud agglomération	Basroch	10,3	0	9,9
	Sud agglomération	Arcelor Mardyck	247,6	0,5	238,7
Téteghem	Sud agglomération	Zone du Chapeau Rouge	32,9	1,5	29,8
Spycker	Sud agglomération	ZAE de Spycker	18,7	0	13,1

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.


ZAE005 : ZI de Petite-Synthe
ZAE031 : ZA le lac
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015

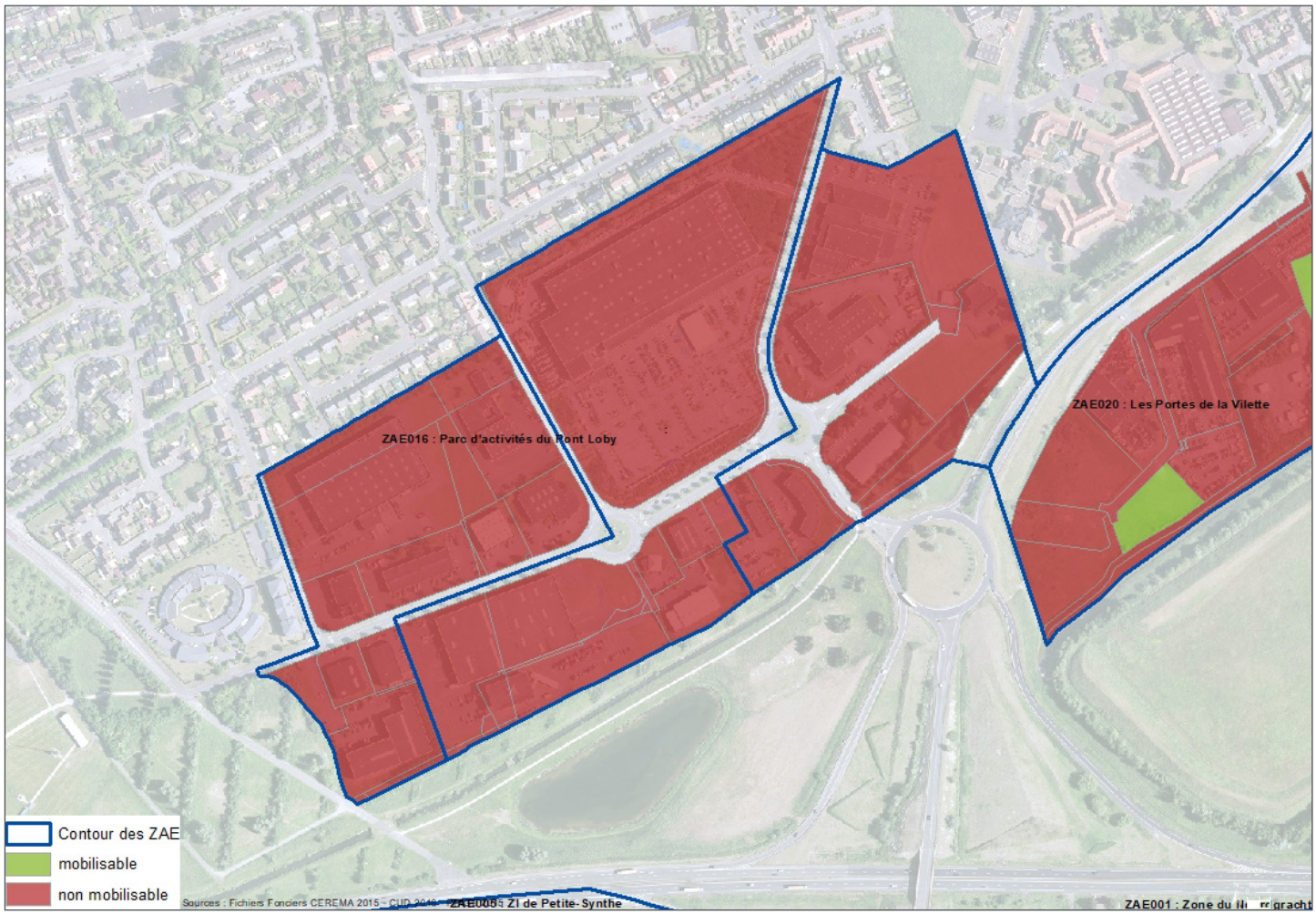
LA ZONE SUD DE L'AGGLOMÉRATION




ZAE020 : Les Portes de la Vilette
ZAE011 : rue des Scieries
ZAE028 : Borax
ZAE001 : Zone du Noordgracht
ZAE019 : Lesieur
ZAE009 : Tonkin
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015

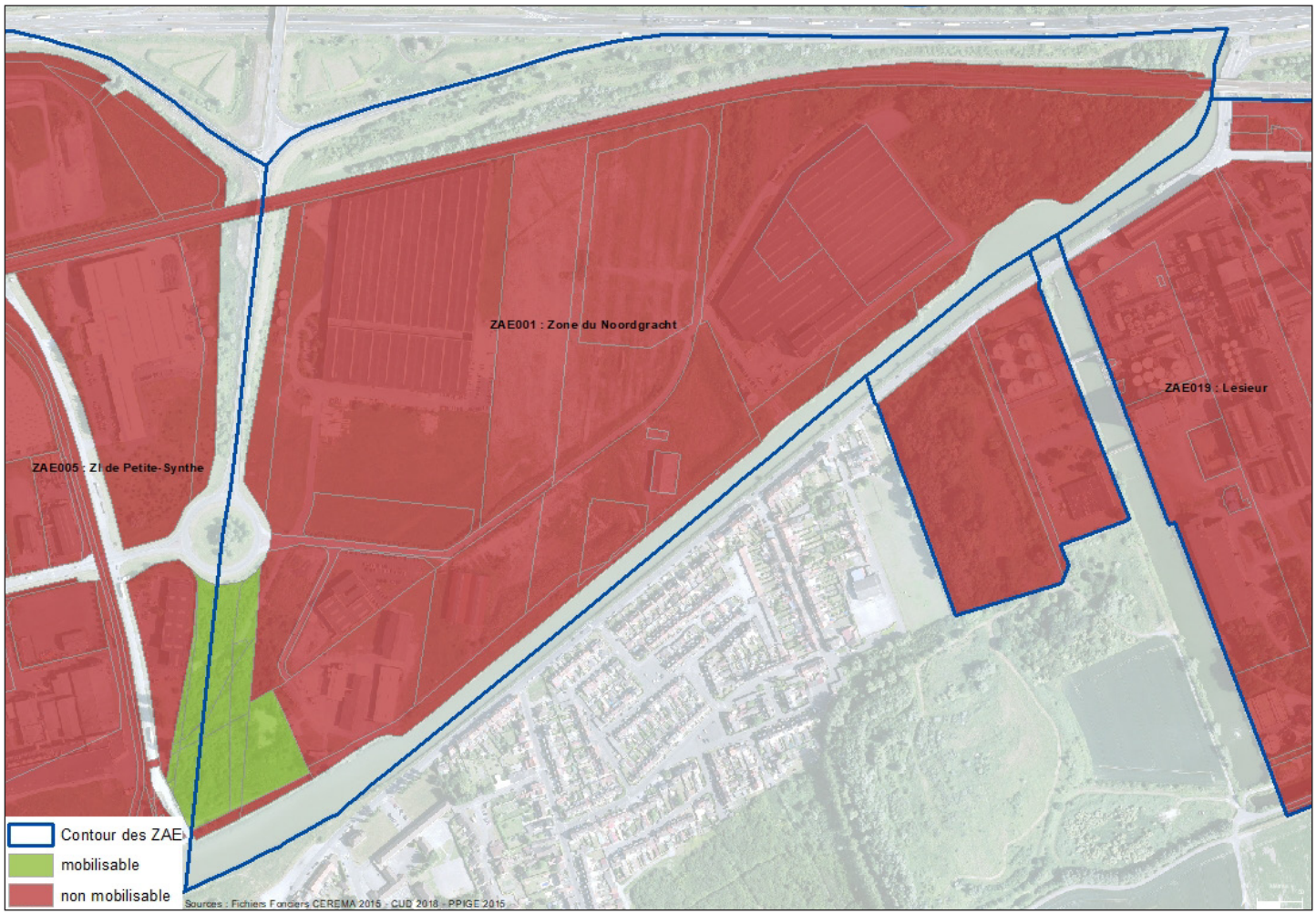
LA ZONE SUD DE L'AGGLOMÉRATION




ZAE016 : Parc d'activités du Mont Loby
ZAE020 : Les Portes de la Vilette
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2015
ZAE008 : ZI de Petite-Synthe
ZAE001 : Zone du

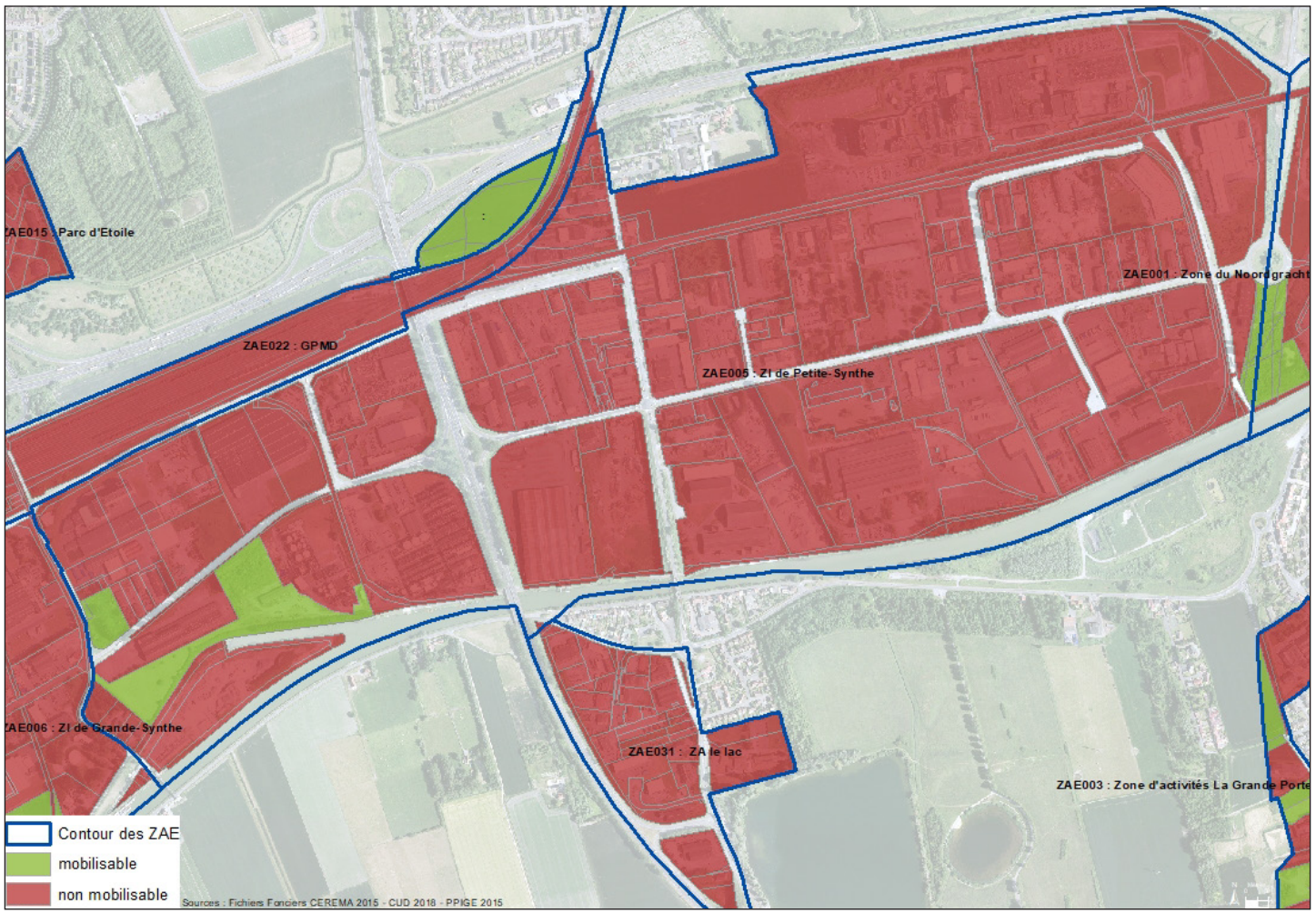
LA ZONE SUD DE L'AGGLOMÉRATION



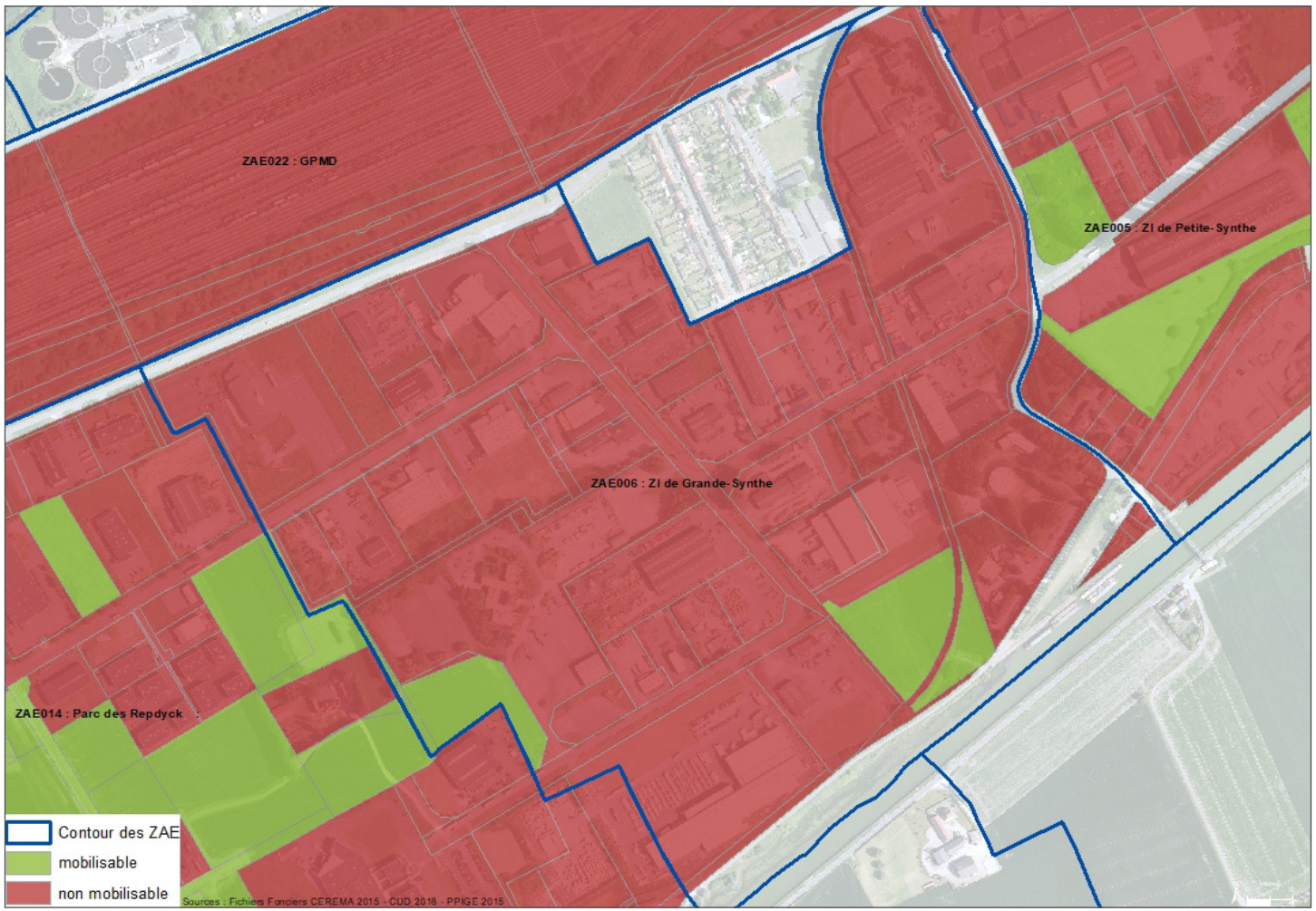

ZAE001 : Zone du Noordgracht
ZAE005 : ZI de Petite-Synthe
ZAE019 : Lesieur
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015

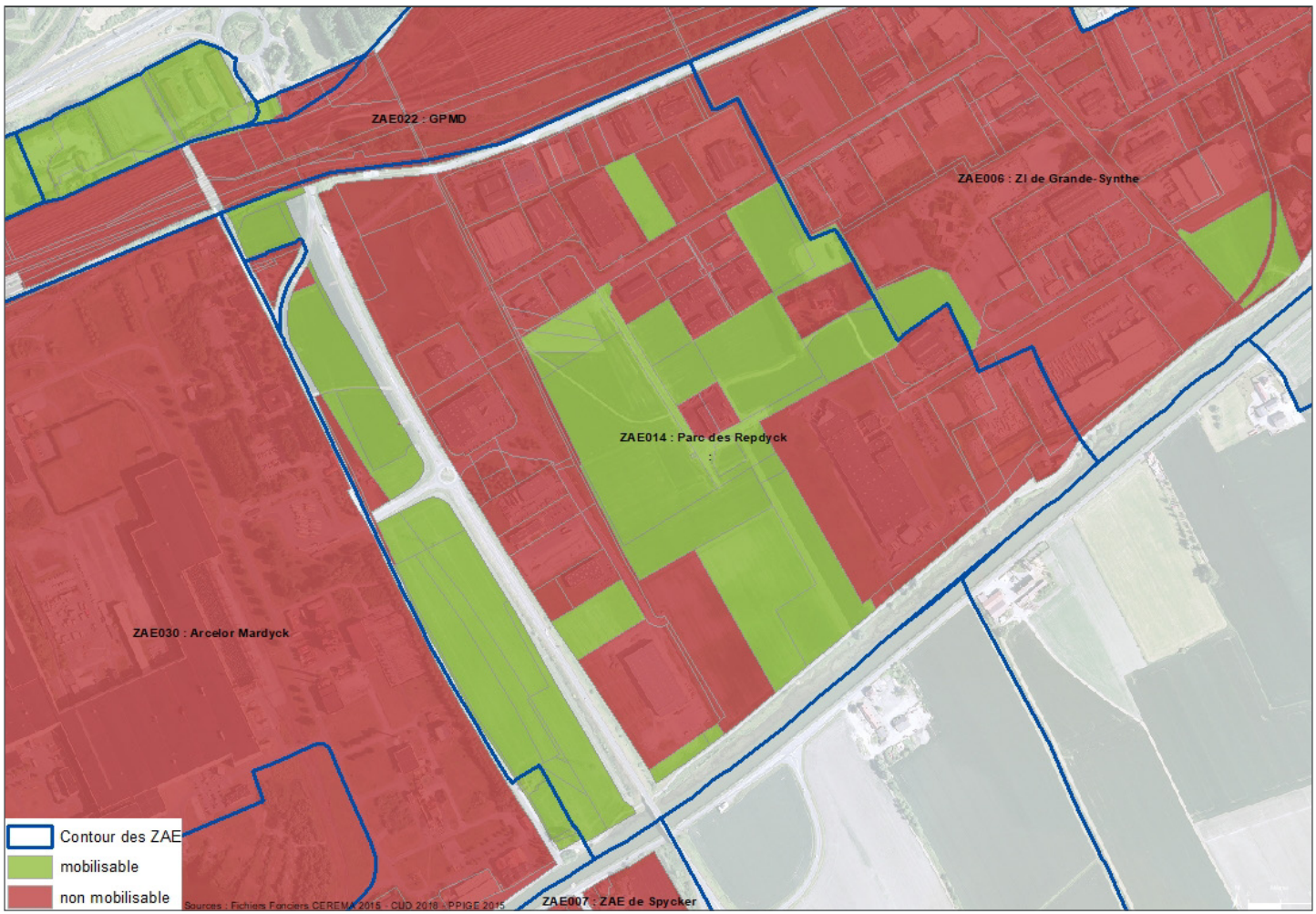
LA ZONE SUD DE L'AGGLOMÉRATION

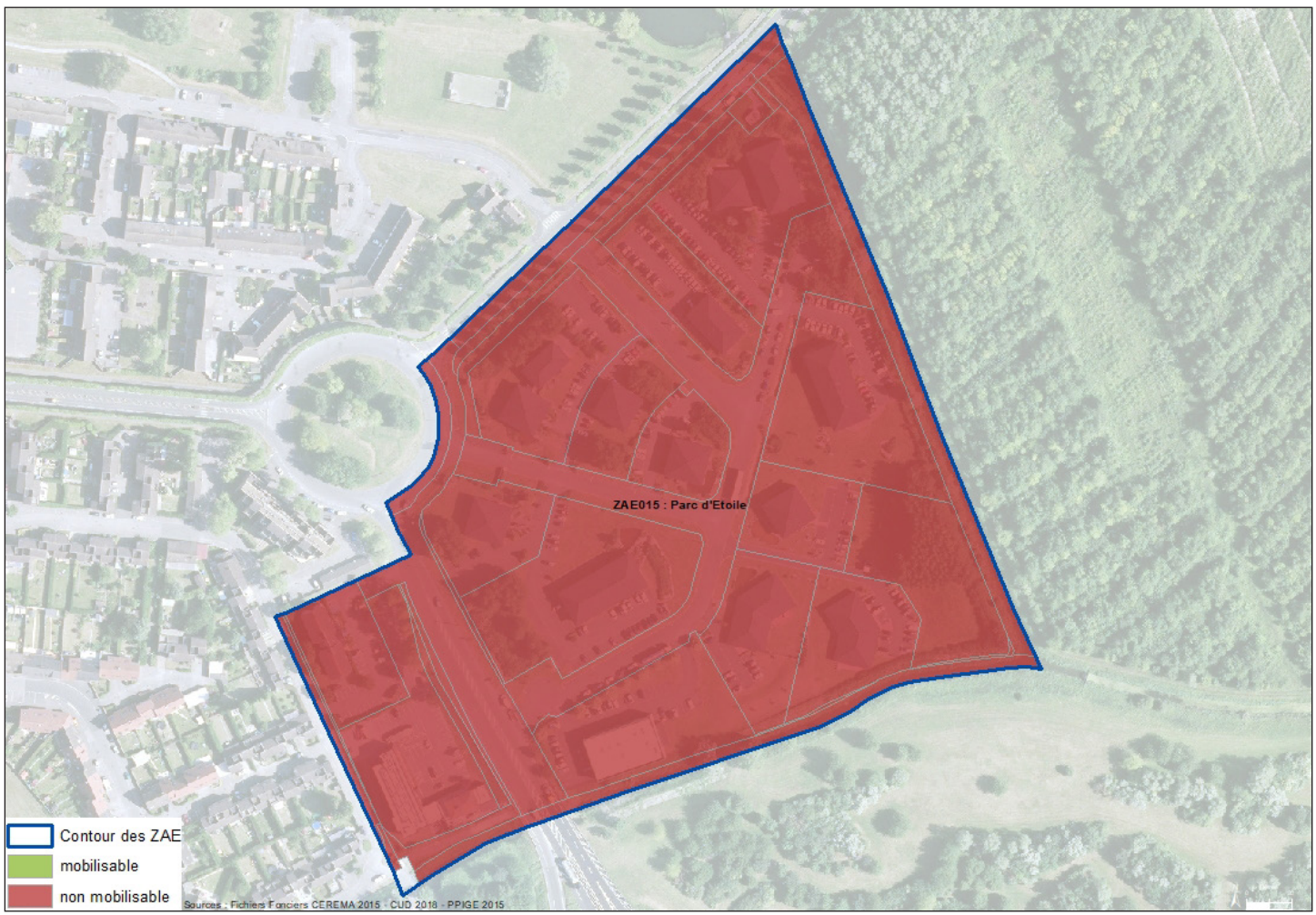


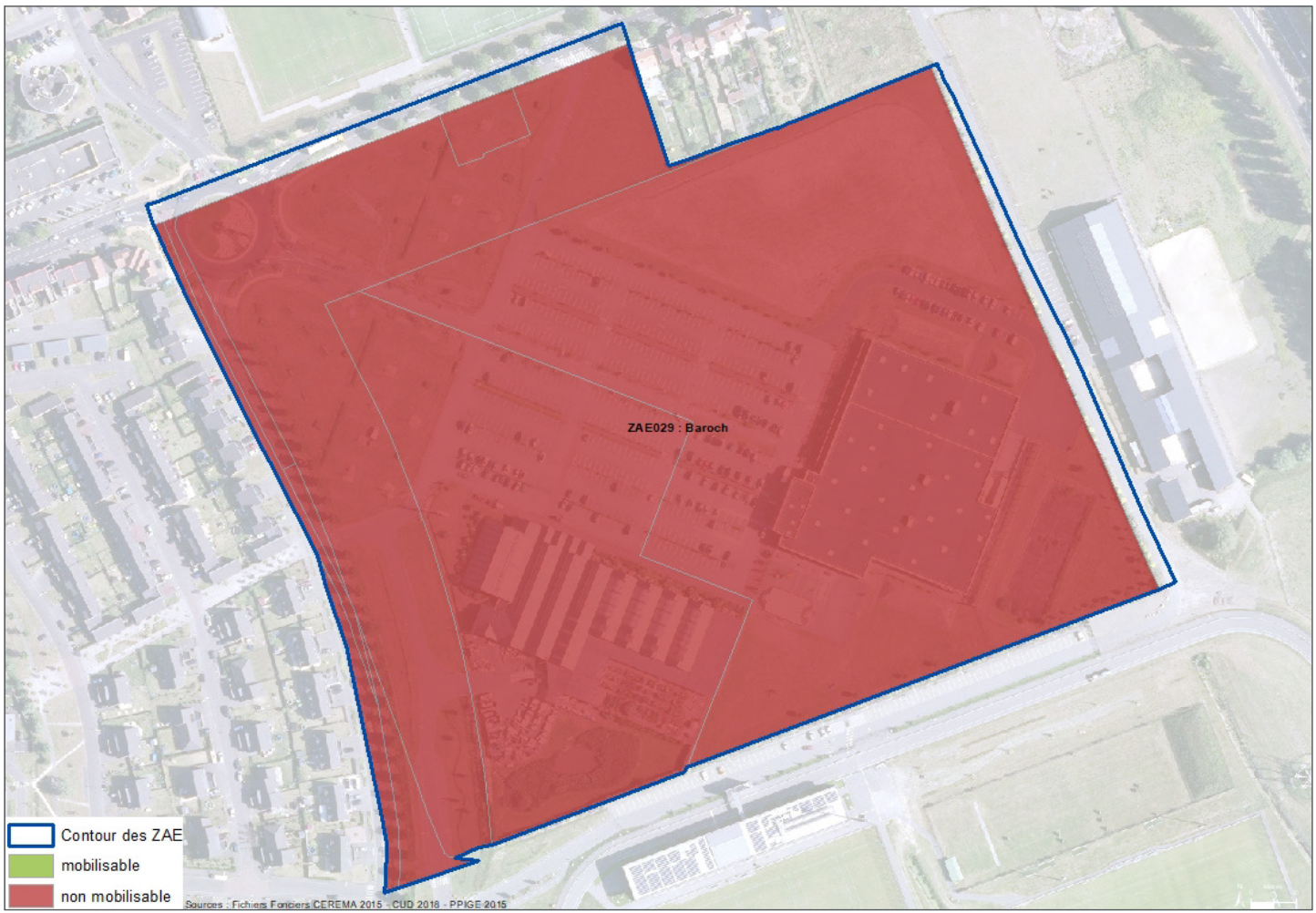

ZAE015 : Parc d'Etoile
ZAE022 : GPMD
ZAE005 : ZI de Petite-Synthe
ZAE001 : Zone du Noordgracht
ZAE006 : ZI de Grande-Synthe
ZAE031 : ZA le lac
ZAE003 : Zone d'activités La Grande Porte
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015

LA ZONE SUD DE L'AGGLOMÉRATION

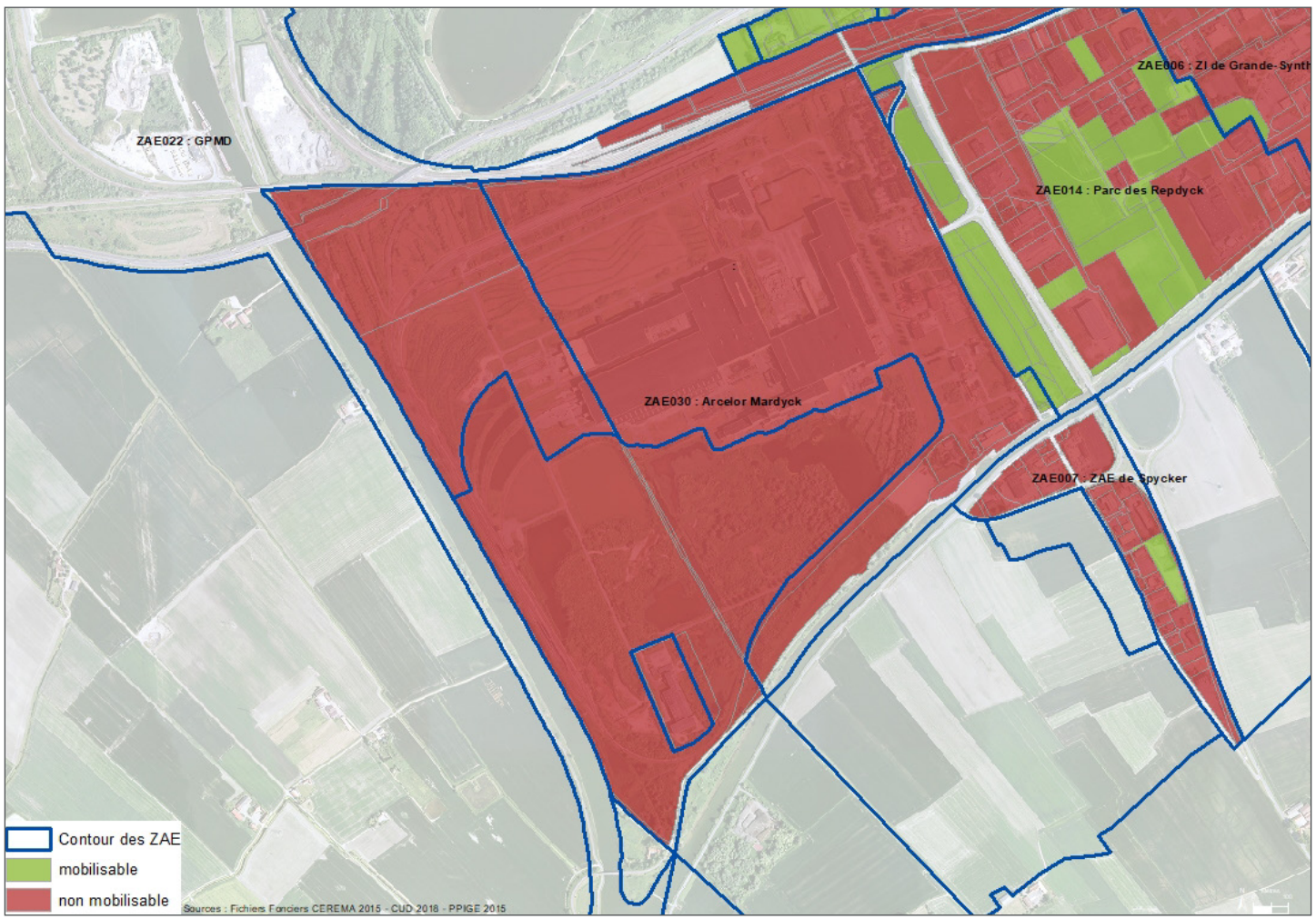


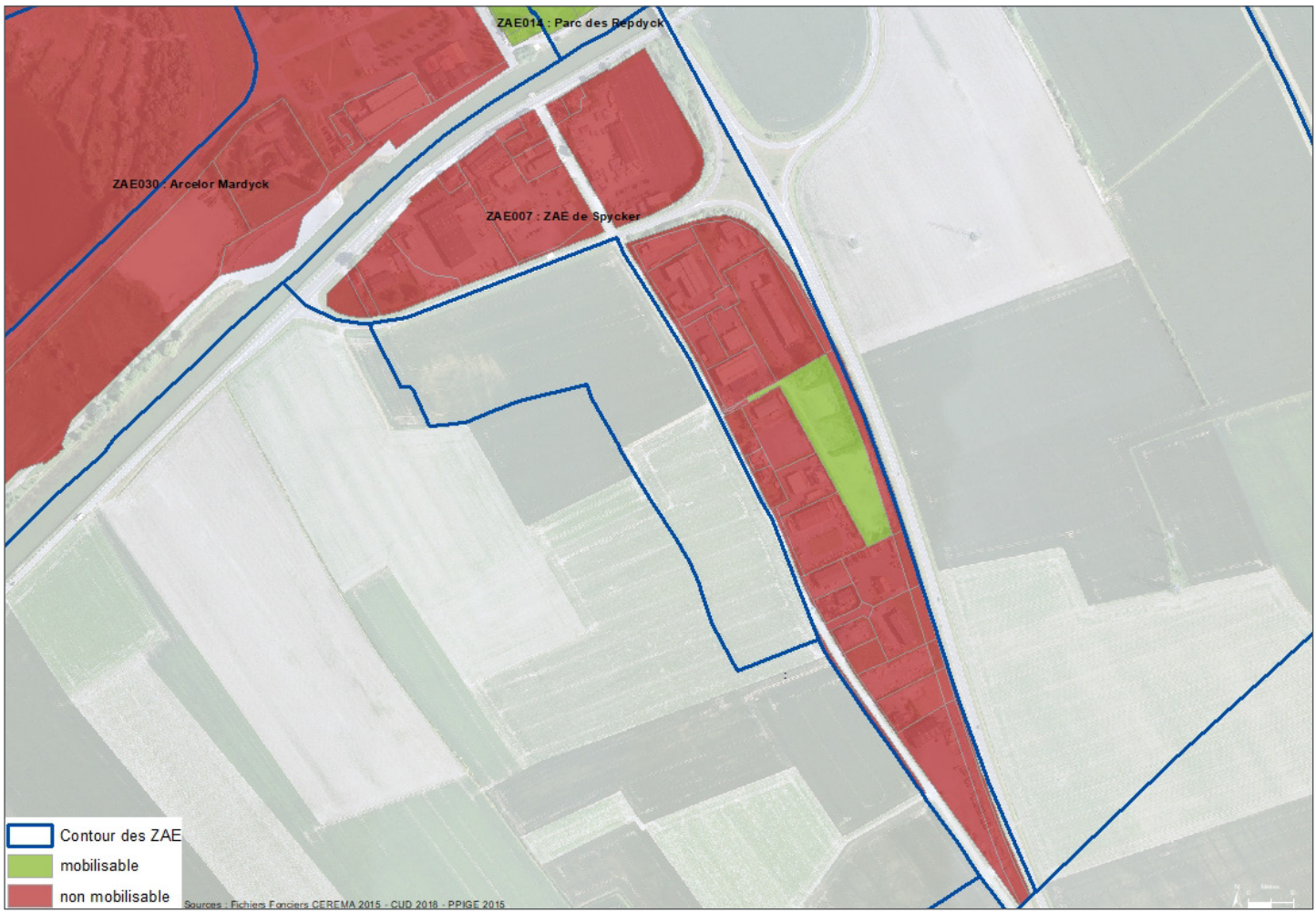

ZAE022 : GPMD
ZAE006 : ZI de Grande-Synthe
ZAE014 : Parc des Repdyck
ZAE030 : Arcelor Mardyck
ZAE007 : ZAE de Spycker
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015


ZAE015 : Parc d'Etoile
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015


ZAE029 : Baroch
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015

LA ZONE SUD DE L'AGGLOMÉRATION




ZAE014 : Parc des Repdyck
ZAE030 : Arcelor Mardyck
ZAE007 : ZAE de Spycker
Contour des ZAE
mobilisable
non mobilisable
Sources : Fichiers Fonciers CEREMA 2015 - CUD 2018 - PPIGE 2015

Zone de la Kruystraëte

Cette zone d'activités est localisée sur la commune de Wormhout. Ancienne zone d'entreprise, elle offrait au moment de sa création des avantages fiscaux qui ont permis l'implantation d'entreprises internationales. Aujourd'hui, elle accueille, tout à la fois, de la grande industrie et des PME-PMI ainsi que le centre de déchetterie du SIROM Flandre-Nord et un éclosoir d'entreprises. Elle est accessible rapidement depuis l'A25, grâce à un échangeur complet.

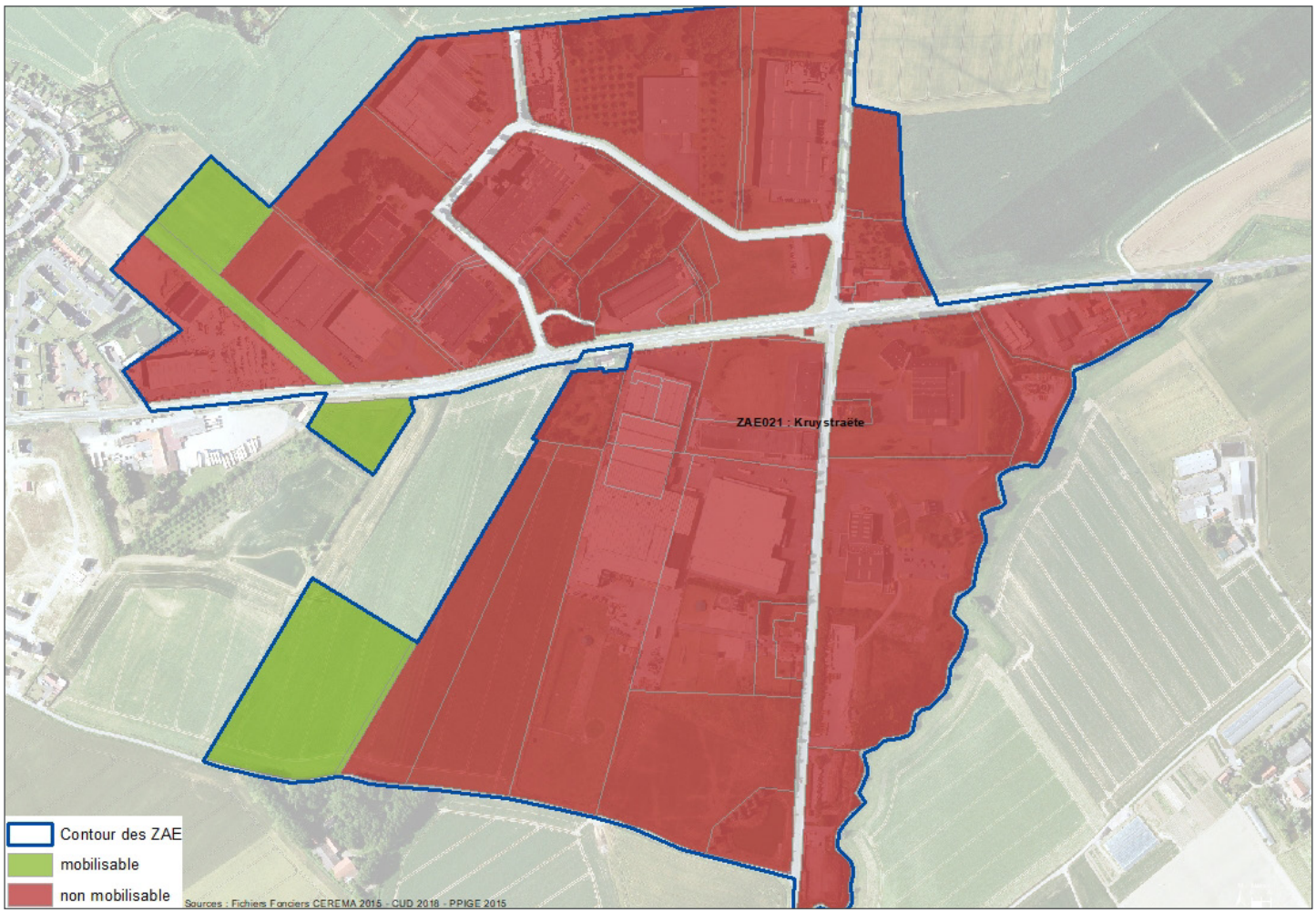
Les disponibilités foncières sont rares en raison :

- de l'acquisition de terrains par certaines des entreprises existantes pour garantir leur développement,
- de projets d'implantation : le centre aquatique intercommunal par la Communauté de communes des Hauts de Flandre, et des équipements communaux portés par la commune de Wormhout.

Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible	Non mobilisable occupé
Wormhout	La Kruystraëte	La Kruystraëte	64,3	4,8	54,4

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LA ZONE DE LA KRUYSTRAËTE



Zone de la Croix Rouge (ex. zone de Bergues)

Cette zone d'activités est localisée sur les communes de Bierne, Socx et Quaëdypre. Ancienne zone d'entreprises, les avantages fiscaux qu'elle offrait ont permis l'implantation d'entreprises internationales. Aujourd'hui, elle accueille tout à la fois de la grande industrie et des PME-PMI. Ce site est une des zones structurantes de la région Flandre-Dunkerque. Sa visibilité et son accessibilité directe depuis l'A25 lui donnent une forte attractivité.

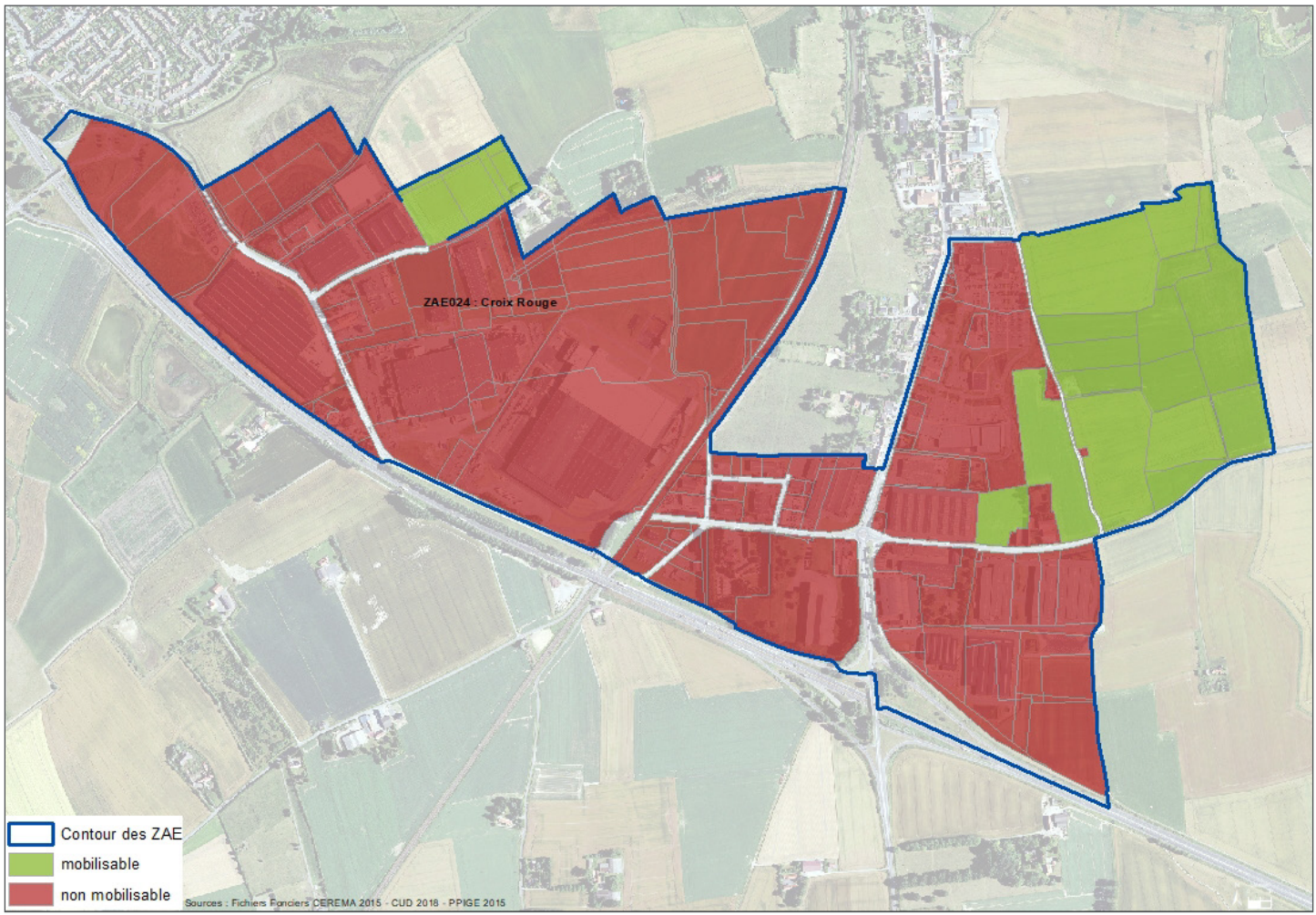
Cette zone d'activité est saturée. Les terrains pouvant paraître disponibles sont en fait des réserves foncières réalisées par les entreprises sur place pour assurer leur développement sur site.

Elle bénéficie, actuellement d'une extension inscrite réglementairement, sur le site dénommé Croix rouge B (environ 27 ha) situé à l'est de la route du Faubourg de Cassel. Cependant le projet de développement, porté par la CCHF, va, au terme de son aménagement, conduire à l'occupation de ces 27 hectares dédiés à l'accueil d'activités économiques, commerciale et artisanale.

Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Quaëdypre Bierne Socx	La Croix Rouge	La Croix Rouge	184,2	36,3	135

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LA ZONE DE LA CROIX-ROUGE



Zone de Bourbourg Est

C'est une zone d'activités qui accueille des PME-PMI. 16 hectares sont aujourd'hui occupés, pour la plus grande partie par la chocolaterie Cemoi. 18 hectares sont destinés à l'accueil d'un parc agroalimentaire (inscrits au PLUc de la CUD). Par sa localisation, cette zone d'activités dispose d'un accès multimodal : au nord par une desserte ferroviaire, au sud par une desserte fluviale (avec possibilité à terme d'utiliser le canal de jonction au port). Elle se situe dans un triangle composé de Dunkerque, Calais et Saint-Omer avec une desserte assurée par la proximité de la RD300 et de l'A16.

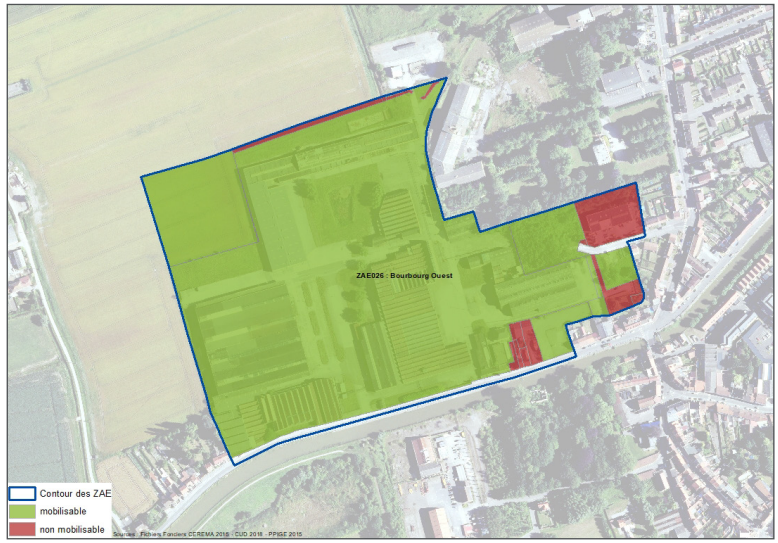
Zone de Bourbourg Ouest

C'est une zone d'activités qui correspond au site de l'ancienne tréfilerie de Bourbourg. Ce site est un site en renouvellement urbain de 13,9 ha, libre d'occupation.

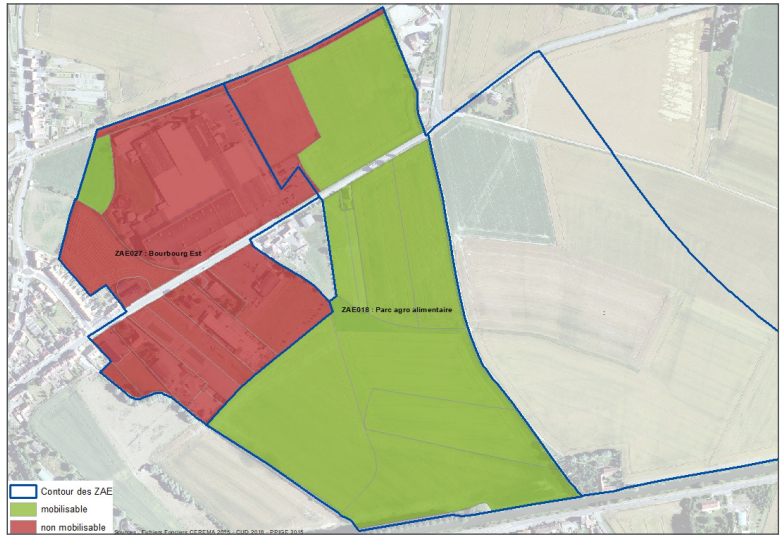
Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Bourbourg	Bourbourg Ouest	Bourbourg Ouest	13,9	12,7	0,8
	Bourbourg Est	Bourbourg Est	12,7	0,44	11,8

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LA ZONE DE BOURBOURG EST



LA ZONE DE BOURBOURG OUEST



Zone du Guindal à Gravelines

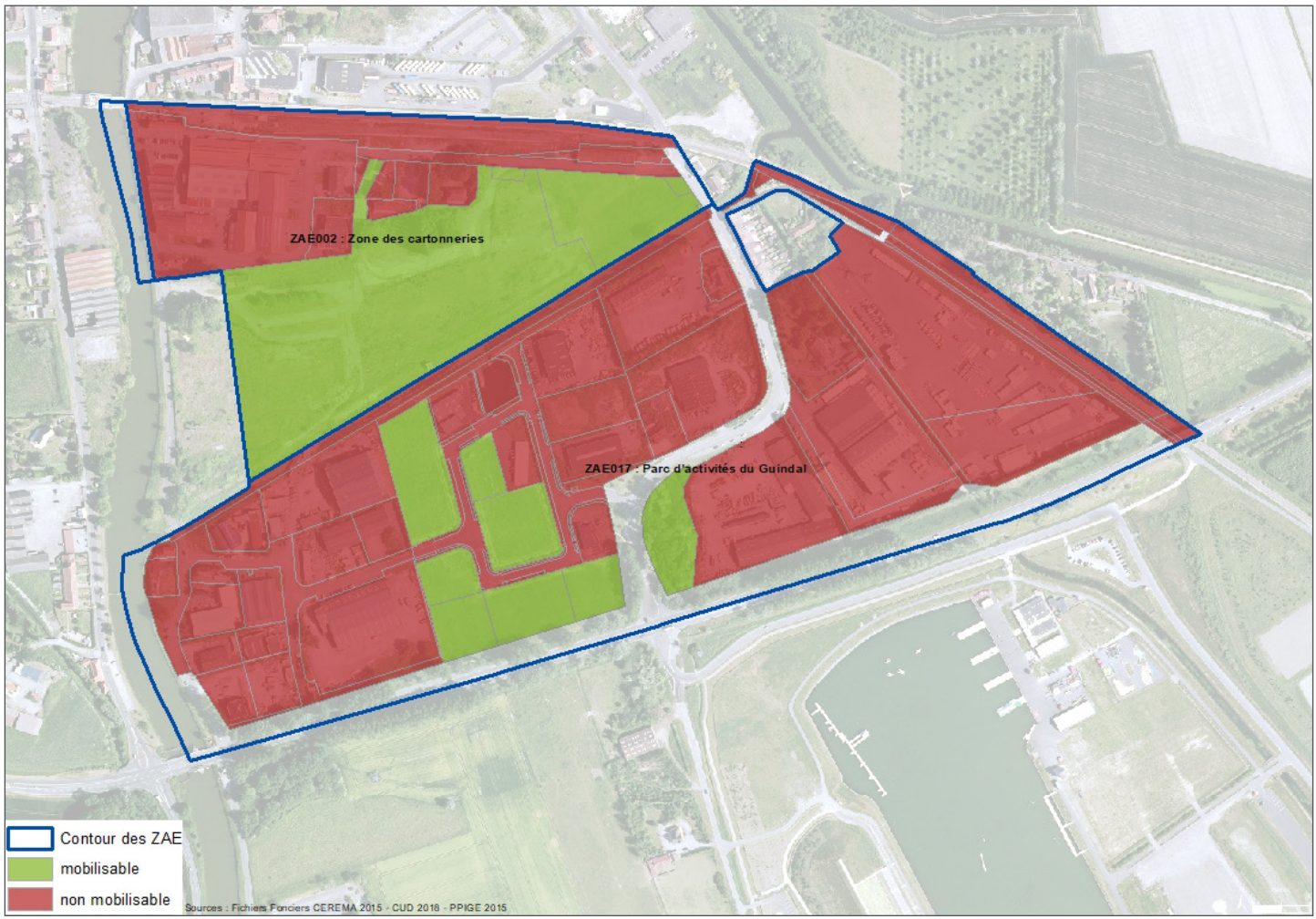
C'est une zone d'activités composée de plusieurs sites d'activités gérées par la Communauté urbaine ou par la Ville: le parc d'activité du Guindal et celui des Cartonneries.

Un peu plus de la moitié de la surface dédiée à l'accueil d'activités économiques est disponible. Elle est en particulier destinée à l'accueil de très petites entreprises et PME.

Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Gravelines	Le Guindal	Parc d'activités du Guindal	23,2	2,6	16,7
		Cartonneries	10	5,3	4,2

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LA ZONE DU GUINDAL



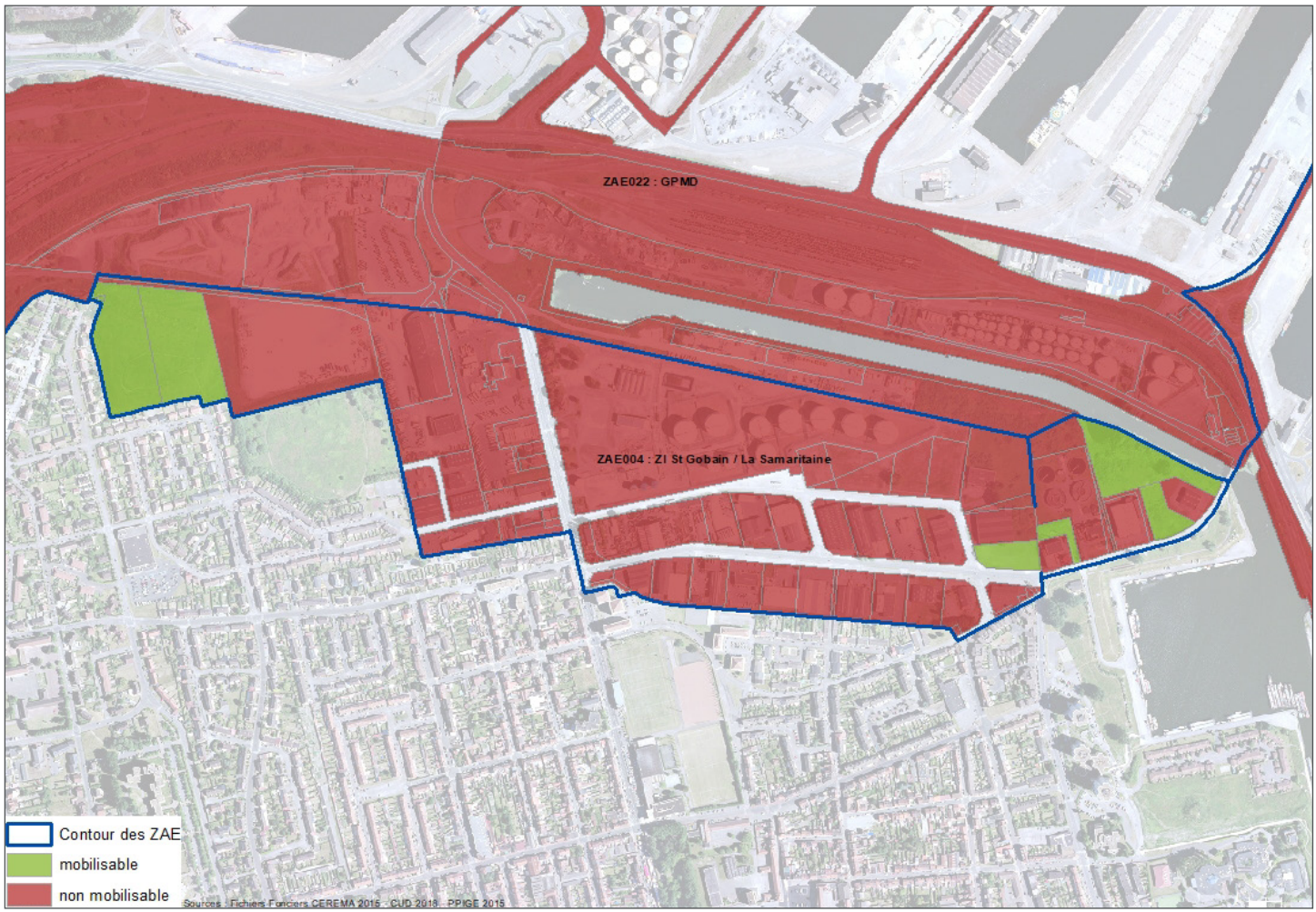
Zone Saint-Gobain - La Samaritaine à Dunkerque - Saint-Pol-sur-Mer

C'est une zone qui jouxte la circonscription portuaire, sans en faire partie. Elle a accueille des activités diverses : services, artisanat, PME-PMI....

Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Dunkerque	Zone d'activité Saint-Gobain - La Samaritaine	Zone d'activité Saint-Gobain - La Samaritaine	47,4	5,1	36,7

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LA ZONE SAINT-GOBAIN - LA SAMARITAINE



Site Arcelor-Dunkerque – Dunkerque

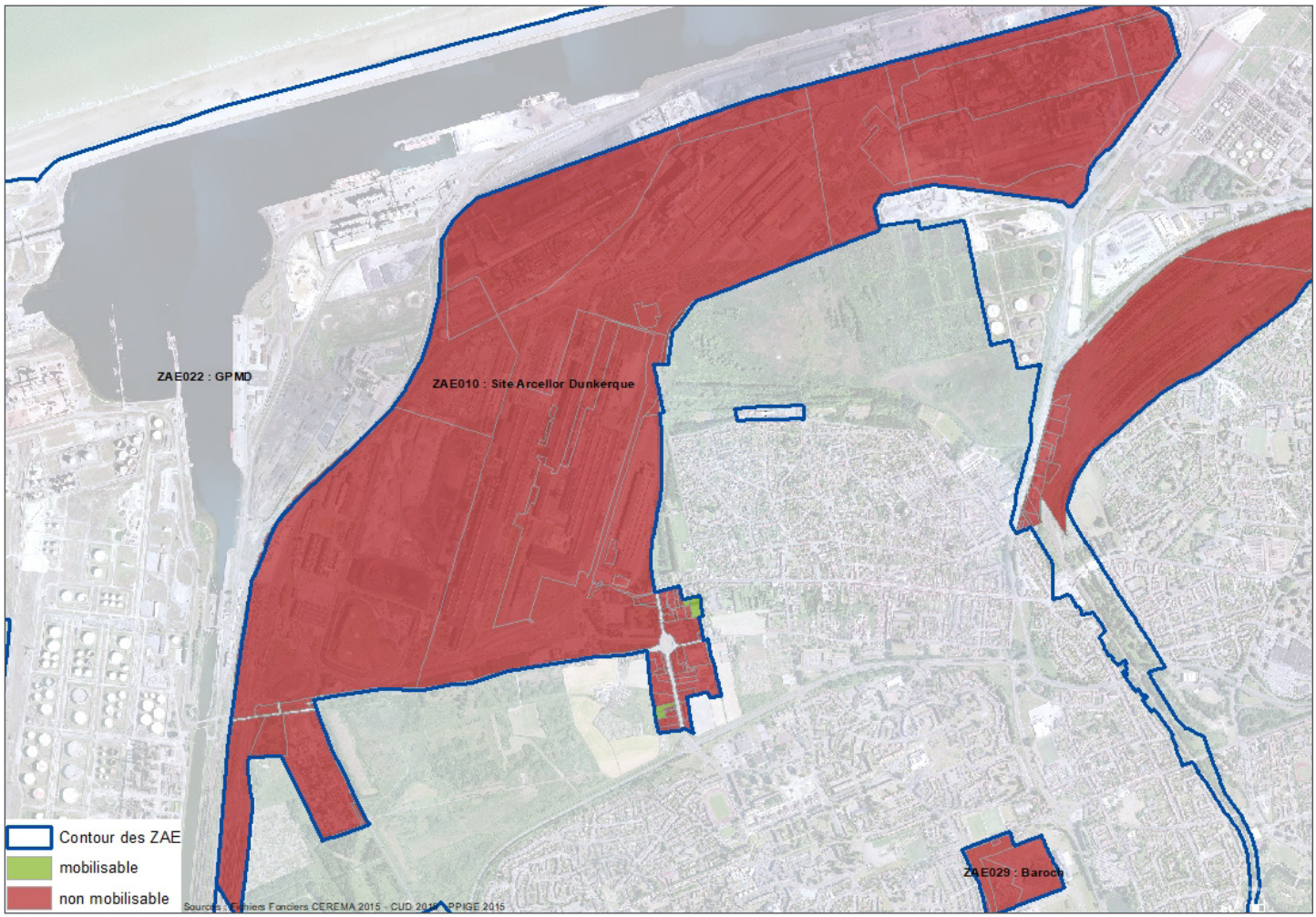
C'est une zone qui jouxte la circonscription portuaire, sans en faire partie qui accueille une partie des activités d'Arcelor Mittal.

Il n'y a plus de disponibilité foncière .

Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Dunkerque	Site Arcelor Dunkerque	Site Arcelor Dunkerque	503,3	0,9	496,9

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LE SITE ARCELOR DUNKERQUE



Site du Pont de Leffrinckoucke – Leffrinckoucke

C'est une zone qui accueille des PME-PMI, activités artisanales.

Site d'entreprise – Usine des Dunes – Leffrinckoucke

Ce site existe depuis 1911. Il accueille une aciérie Ascométal depuis 1987. Le site est entièrement occupé. Il bénéficie d'une desserte ferroviaire. Il a aussi la particularité d'être implantée en zone littorale. Il n'y a pas de projet d'extension.

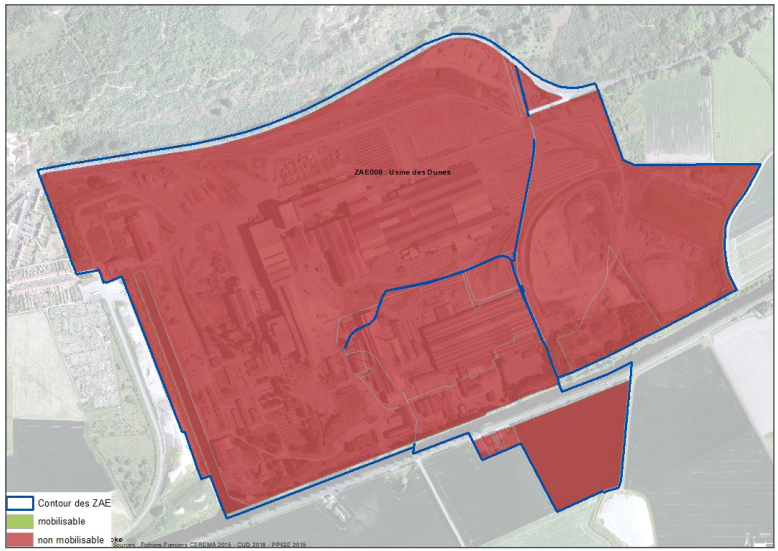
Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Leffrinckoucke	Pont de Leffrinckoucke	Pont de Leffrinckoucke	8	1,3	5,2
	Usine des Dunes	Usine des Dunes	101	0	96,2

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LE SITE DU PONT DE LEFFRINCKOUCKE



LE SITE D'ENTREPRISE DE L'USINE DES DUNES



Site Pôle Esquelbecq – Zegerscappel

Site de la gare – Esquelbecq

Située en entrée ouest de la commune d'Esquelbecq, ce site accueille principalement des activités de type agro-alimentaire. Il est situé de part et d'autre de la ligne ferroviaire Dunkerque-Lille. Les disponibilités foncières sont limitées. À terme, il va constituer avec le site de Zegerscappel (autour de l'abattoir) le pôle agro-alimentaire de la CCHF.

Site d'entreprise Abattoir - Zegerscappel

Situé au nord de la commune de Zegerscappel, ce site accueille un abattoir. L'enjeu pour la CCHF est de maintenir cette activité, dans une logique de proximité, circuit court.

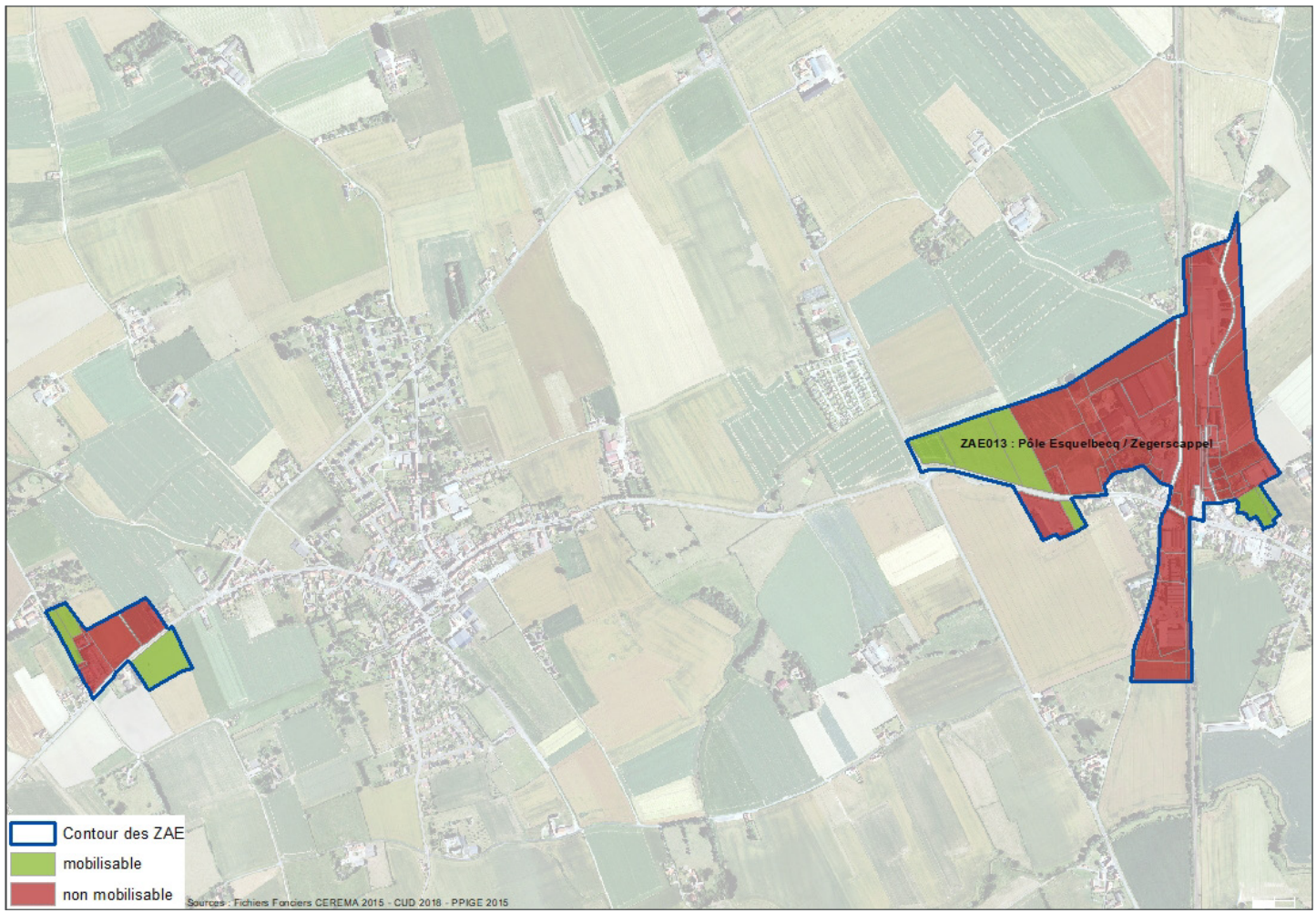
Le proximité avec le site de la gare d'Esquelbecq permet d'envisager la constitution d'un pôle agro-alimentaire.

Localisation	Nom du site économique	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)	Mobilisable disponible (en ha)	Non mobilisable occupé (en ha)
Esquelbecq Zegerscappel	Pôle d'Esquelbecq - Zegerscappel	Site d'entreprise Abattoir -Zegerscappel	36,8	6,3	28,9
		Site de la gare - Esquelbecq			

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

LE SITE DE LA GARE D'ESQUELBECQ

LE SITE D'ENTREPRISE DE L'ABBATOIR DE ZEGERSCAPPEL



Site RN316 – Loon-Plage

Ce site accueille des activités commerciales. Une extension de 10 ha est d'ores et déjà inscrite compte tenu de sa localisation (accès au Port Ouest- terminal ferry) et de sa proximité avec la zone d'activités Loon-Transport.

Localisation	Nom de la ZAE	Surface totale (en ha)
Loon-Plage	RN316	7,8

La différence de superficie totale est liée aux parcelles publiques qui ne sont pas cadastrées (voirie, délaissés voirie...)
Vérification du statut des parcelles non colorées et redécoupage des parcelles en fonction de la délimitation du site économique.

Il existe d'autres sites accueillant et ayant vocation à accueillir des activités économiques dans les communes. Ce sont des zones d'intérêt local, de proximité.

SYNTHESE ET ENJEUX

Après avoir connue une période de diminution du nombre d'emplois, la région Flandre-Dunkerque connaît une certaine stabilité, bien que la situation soit différente selon les secteurs d'activités. Le modèle économique dunkerquois orienté sur la productivité et connecté aux marchés nationaux et internationaux, agit sur le taux de chômage, le rendant sur-réactif aux crises économiques. En plus d'être sensible aux aléas conjoncturels, le marché du travail dunkerquois affiche des situations préoccupantes pour certains publics (jeunes, femmes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée...). Cependant, les choses évoluent. L'activité féminine est en progression (même si l'emploi féminin reste très fragile), le nombre de jeunes demandeurs d'emploi diminue tout comme l'écart de taux de chômage vis-à-vis de la moyenne nationale.

Un regard porté sur la situation de l'emploi en Flandre belge permet de mesurer l'opportunité qui pourrait être saisie si la mobilité transfrontalière se développait ainsi que sur de nouveaux secteurs de développement en lien avec la troisième révolution industrielle.

Des potentiels de créations d'emplois encore peu exploités...

Très spécifique, le tissu économique de la région Flandre-Dunkerque connaît une lente mutation du fait notamment du faible renouvellement des entreprises. Plusieurs secteurs à faibles gains de productivité présentent un potentiel sur le territoire (compte tenu notamment des revenus disponibles à moins d'une demi-heure de Dunkerque, de l'atout du balnéaire, de la base économique industrielle du territoire...). Il s'agit notamment d'activités relevant de l'économie résidentielle, des activités de soutien aux entreprises, en particulier l'informatique (programmation, conseil et autres), le conseil de gestion, les services administratifs aux entreprises, et des services dans le bâtiment et de l'aménagement paysager.

SYNTHESE ET ENJEUX

L'innovation dans l'industrie manufacturière et le développement progressif de nouvelles activités (centre d'appel, projet Innocold, OVH data centre...) sont des premières pistes vers le développement des emplois de services à l'industrie.

La troisième révolution industrielle avec le développement des usages et services du numérique, le développement de l'économie circulaire ainsi que le redéploiement énergétique sont des sources de diversification que la région Flandre-Dunkerque souhaite (et peu) saisir.

Enfin, le projet de développement stratégique CAP2020 porté par le Grand Port Maritime constitue une locomotive à ce changement économique. Le développement de la capacité portuaire, combiné à un nouveau potentiel de développement économique d'activités en lien avec l'activité maritime, aura une répercussion sur le développement du nombre d'emplois et les besoins en espace d'accueil des activités économiques. Le ratio de création d'emplois rapporté au nombre de conteneurs est le suivant : 10 000 emplois (directs et indirects) pour un million de conteneurs transportés.

Le scénario démographique retenu pour la région Flandre-Dunkerque est basée sur un ralentissement de la diminution du nombre d'emploi (-2 400 emplois entre 2007 et 2030), assez proche de la stabilisation de son évolution. Par conséquent, il en découle le besoin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises, de diversifier les emplois offerts. La région Flandre-Dunkerque a la nécessité d'offrir du foncier économique ainsi que les services nécessaires au bon fonctionnement des activités. De plus, le développement de l'activité portuaire devrait conduire aussi à une augmentation de l'activité dont une partie des besoins sera satisfaite dans la circonscription portuaire.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VII

DYNAMIQUE MARITIME



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VII- DYNAMIQUE MARITIME

SOMMAIRE

1 LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE P311

Le Grand port maritime de Dunkerque
Des trafics portuaires en hausse
Les projets de développement

2 LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE P 321

La pêche
L'aquaculture

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 325

Atlas des zones d'aptitudes aquacoles et des parcs aquacoles existants

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

Le port de Dunkerque, préfiguré par les travaux de Vauban au 17e siècle, établi aux 18e et 19e siècles puis développé à la fin du 19e siècle à l'initiative du ministre Charles de Freycinet, a subi de très forts dommages liés aux conflits mondiaux. Conforté entre les deux guerres avec la création d'un nouvel avant-port, il est entièrement reconstruit après la seconde guerre mondiale.

De nouvelles infrastructures portuaires sont réalisées à partir de 1958, avec notamment le creusement d'un bassin maritime gagné sur la mer. L'État, dans le cadre d'un plan de relance économique, réalise alors des investissements importants sur des sites industriels d'envergure. Il décide de créer à Dunkerque un grand complexe énergétique et sidérurgique pour servir le développement industriel au niveau national. Le premier complexe sidérurgique sur l'eau, Usinor, est ainsi mis en service en 1962.

En 1966, le port devient Port autonome de Dunkerque (PAD), établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité civile. Il acquiert en 1970 le statut d'Opération d'intérêt national (OIN) –renouvelé le 28 décembre 2015-, et bénéficie d'une déclaration d'utilité publique lui permettant d'acquérir une circonscription de plus de 7 000 hectares en pleine propriété, dont une partie est encore aujourd'hui occupée à titre précaire par des agriculteurs.

Le port se développe dans les années 70/80 avec la création du port Ouest (avant-port et bassin de l'Atlantique), opérationnel depuis 1975. Le littoral industrialo-portuaire se dessine sur 17 kilomètres de long. Le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines est mis en service en 1980.

Depuis juillet 2008, le port est passé du régime de "Port autonome" à celui de "Grand Port Maritime" en application de la réforme portuaire visant à "améliorer la compétitivité des ports français, établir des plans d'investissements à la hauteur des ambitions et moderniser la gouvernance des ports". L'appellation commerciale du port est "Dunkerque-Port".

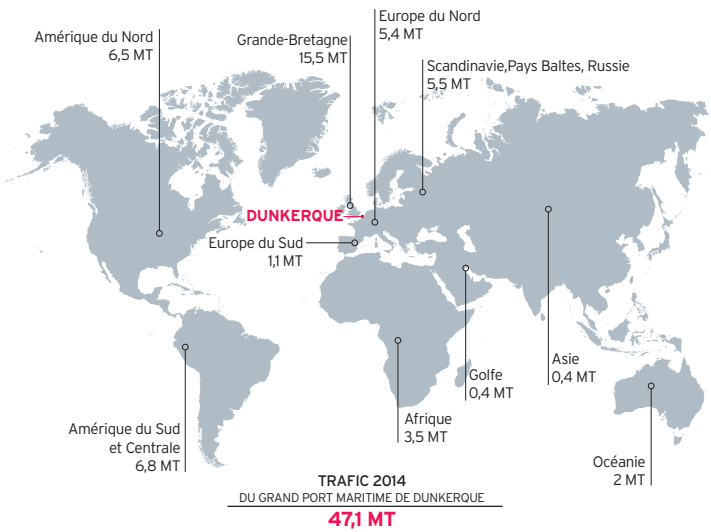
Premier site sidérurgique français et premier pôle énergétique européen, le port s'engage aujourd'hui dans une phase de transition (économie circulaire, développement durable). Il souhaite se diversifier en développant notamment la logistique et la filière conteneur grâce au projet Cap 2020.

Port Nord de France, Dunkerque-Port est positionné sur la façade maritime de la Côte d'Opale (Boulogne - Calais - Dunkerque), qui représente le premier complexe portuaire de France, avec un volume de trafic global de 90 millions de tonnes en 2015.

Dunkerque est un port polyvalent: il traite aussi bien des vracs liquides et solides que des marchandises générales (conteneurs, transmanche, conventionnel...).

Il est le premier port français d'importation des minerais et de charbon et d'importation de fruits en conteneurs.

LA RÉPARTITION MONDIALE DES TRAFICS



Source: GPMD

Enfin, le port de Dunkerque est aussi:

- Le 1er port fluvial des Hauts-de-France: le réseau à grand gabarit lui offre une connexion vers les voies fluviales belge, mosellane et rhénane, et à terme, une connexion sur le canal Seine Europe.
- Le 1er pôle français de fret ferroviaire avec des liaisons sur l'ensemble du réseau ferré européen;
- Une plateforme de transbordement avec une proximité immédiate avec les ports anglais et d'Europe du Nord
- Un accès direct au réseau autoroutier européen.

Source: document de présentation du projet Cap 2020
GPMD, 7 décembre 2016



Le plus gros porte-conteneurs au monde, le Bougainville, en escale à Dunkerque, octobre 2015

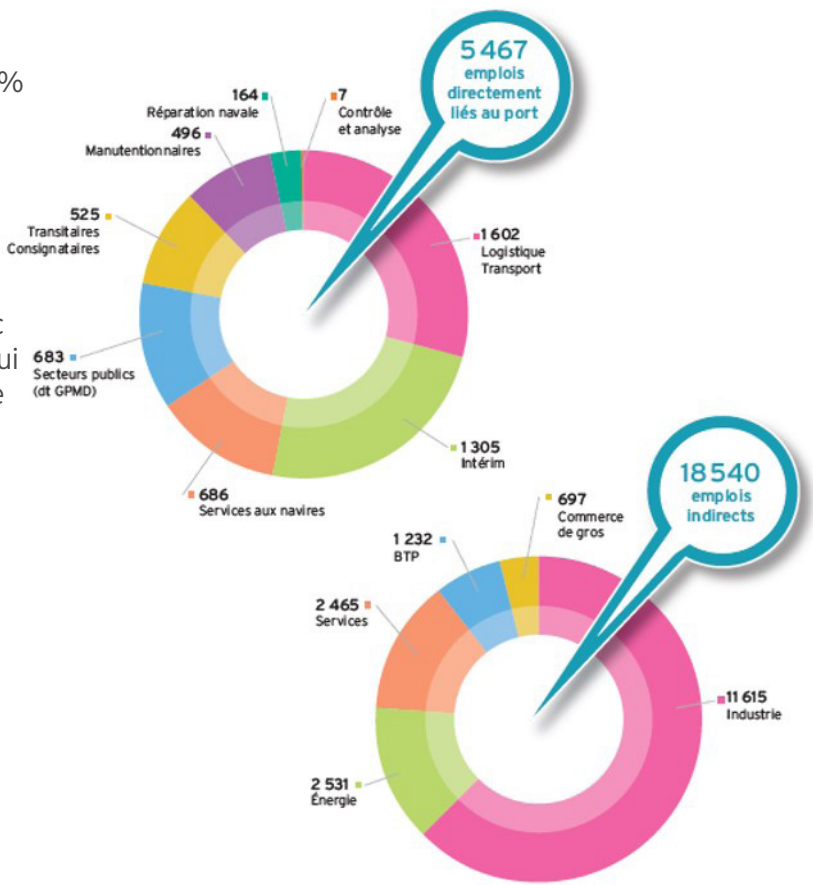
24 000 emplois en lien avec le Port

L'activité directement liée au port de Dunkerque génère 5 647 emplois salariés. Les activités d'entreposage et de transport y représentent 1600 emplois salariés et 47 M€ de valeur ajoutée, soit 30 % de l'activité directe.

On compte 18 540 emplois indirects liés au port. Parmi eux près des deux tiers sont industriels.

Le port de Dunkerque, qui s'étend sur une longueur de 17 km, a deux entrées maritimes : le Port Est, accessible aux navires de 14,2 m de tirant d'eau avec une cargaison de 130 000 tonnes et le Port Ouest, qui permet d'accueillir les plus grands navires au monde dont les porte-conteneurs de dernière génération.

LES EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS



Source : URSAAF, CCIR Nord de France, GPMD

Évolution des trafics

Le port de Dunkerque a accueilli 6 329 navires en 2014, soit une hausse de 7 %. Les trafics des marchandises diverses et des vracs solides affichent une progression de 3,9 MT par rapport à 2013.

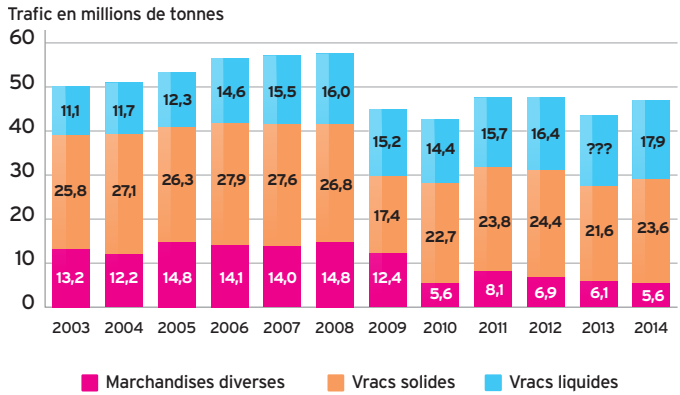
Le trafic roulier est en augmentation de 13 %, pour un tonnage de 13,9 MT. Les produits pétroliers sont, quant à eux, en retrait de 4 %, soit 4,9 MT. Les autres vracs liquides sont en baisse de 23 % à 0,7 MT, suite à la fermeture de Diester Industries.

L'activité cumulée, tous trafics confondus, à fin décembre 2014 s'élève à 47,1 MT, en hausse de 8 % par rapport à l'année 2013. Fin 2015, le terminal méthanier est entré en exploitation entraînant une reprise à la hausse du trafic de vracs liquides

Dunkerque est le premier port bananier de France avec un demi-million de tonnes qui y arrivent chaque année du monde entier, notamment d'Afrique.

Le projet "Francité ", porté par l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique, vise à développer la banane de qualité "made in France". À court terme, il générera 27 emplois sur le port de Dunkerque et, à moyen terme, 150 emplois sont prévus. Cette activité est très dépendante des conditions météorologiques (cyclone dans l'arc antillais).

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU TRAFIC



Source : GPMD

LE TRAFIC DU GRAND PORT MARITIME

Tonnes	2012	2013	2014	Évolution 2013 -2014
Hydrocarbures	5 564 712	5 138 088	4 913 000	- 4,4 %
Autres liquides	1 301 540	955 309	735 000	- 23,1 %
Minérals	12 130 997	11 919 899	13 463 000	12,9 %
Charbons	8 141 052	5 472 269	5 163 000	- 5,7 %
Céréales	1 052 062	1 548 211	2 310 000	49,2 %
Autres solides	3 070 345	2 649 163	2 651 000	0,1 %
Roulier ro/ro	13 076 142	12 337 147	13 936 000	13 %
Autres marchandises	3 165 858	3 549 963	3 932 000	10,8 %
Trafic total	**47 629 146**	**43 570 050**	**47 103 000**	**8,1 %**
Trafic conteneurs	**260 285**	**291 628**	**311 830**	**6,9 %**
Trafic passagers	**2 498 828**	**2 302 269**	**2 521 992**	**9,5 %**

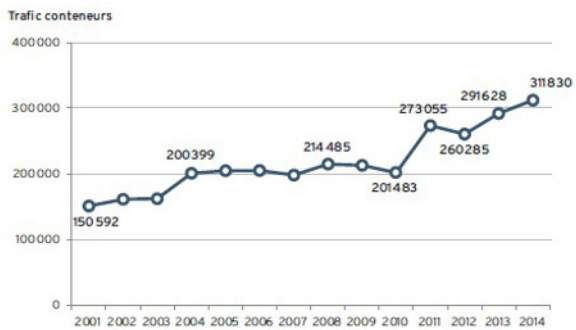
Source : GPMD

Un trafic conteneurs en progression

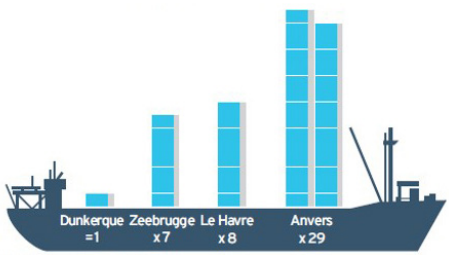
Le trafic conteneurs du GPMD est en progression (7 %) avec environ 312 000 EVP transportés en 2014, mais reste inférieur à ses concurrents.

Ainsi, quand un conteneur est transporté à Dunkerque, sept le sont à Zeebrugge, et vingt-neuf à Anvers. Pourtant, Dunkerque est un port en eau profonde qui lui permet d'accueillir les plus grands conteneurs. Début 2015, la mise en place de l'autoliquidation de la TVA à l'import devrait être un élément important pour le développement des conteneurs.

L'ÉVOLUTION DU TRAFIC CONTENEURS



Source : GPMD



Source : différents ports mentionnés, traitement AGUR

POSITIONNEMENT DU PORT DE DUNKERQUE

À l'échelle de l'Europe du Nord

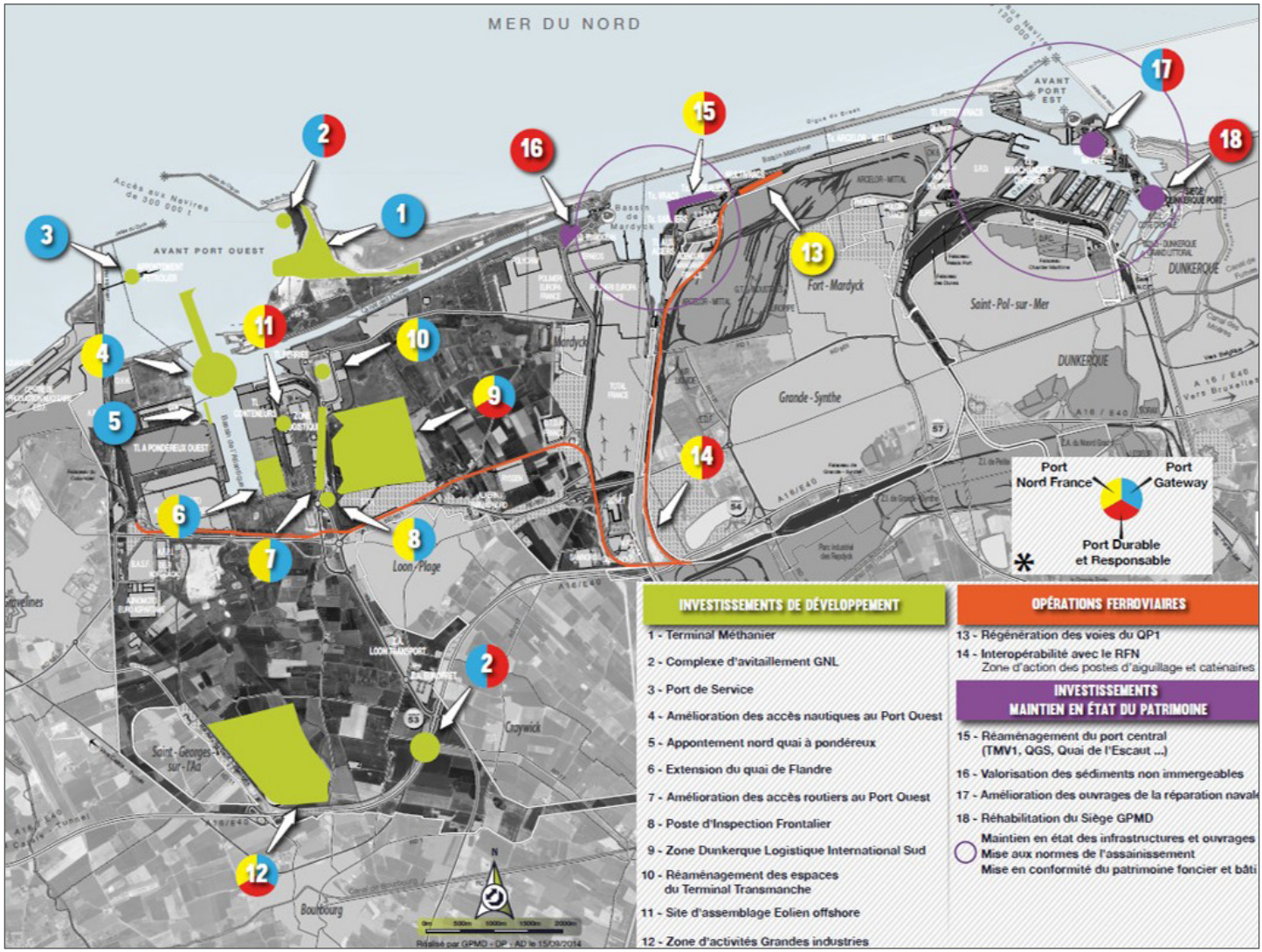


	Trafic global	Vrac liquide (en millions de tonnes)	Vrac solide	Trafic RoRo*	Trafic conteneurs (en millions d'EVP (1))
Amsterdam	97,8	42,0	48,3	0,4	0,1
Anvers	199,0	62,8	13,5	4,5	9,0
Boulogne-sur-Mer	0,2	--	0,2	--	--
Calais	43,3	--	0,4	42,8	--
Douvres	27,6	--	0,1	27,3	--
Dunkerque	47,1	5,6	23,6	13,9	0,3
Felixstowe	28,1	0,1	--	3,0	25,1
Le Havre	66,9	37,9	1,5	1,4	2,6
Calais	44,5	12,8	12,7	7,8	9,1
Rotterdam	444,7	202,5	88,6	20,0	12,3
Rouen	21,7	9,1	10,9	0,0	0,1
Zeebrugge	42,5	6,6	1,2	13,0	2,0

(1) équivalent 20 pieds

Source : différents ports mentionnés, traitement AGUR

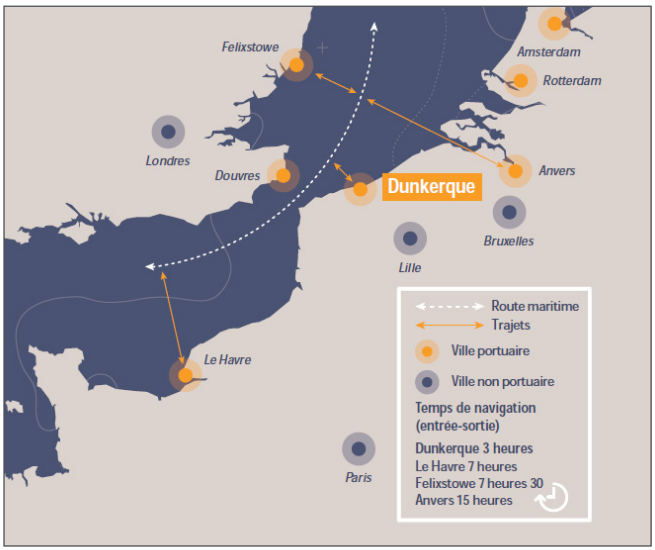
LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DU PROJET STRATÉGIQUE 2014-2018



Le projet Cap2020

(extrait du dossier du maître d'ouvrage - Débat public sur le nouveau bassin pour le conteneur - CAP2020)

Le développement de Dunkerque-Port s'inscrit pleinement dans la réforme portuaire de 2008 et la stratégie nationale de développement portuaire de 2013 qui vise à donner à la France une place de premier rang dans le commerce international.

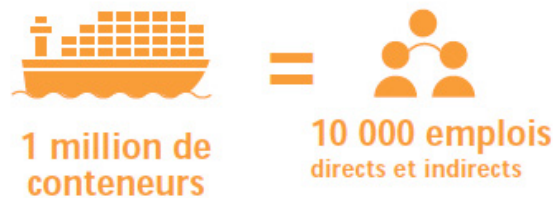


Le Port, en tant qu'établissement public de l'État, a un rôle d'aménageur et de développeur avec un objectif de développement durable du territoire portuaire: réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes; construction et entretien de l'infrastructure portuaire, promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales, aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire.

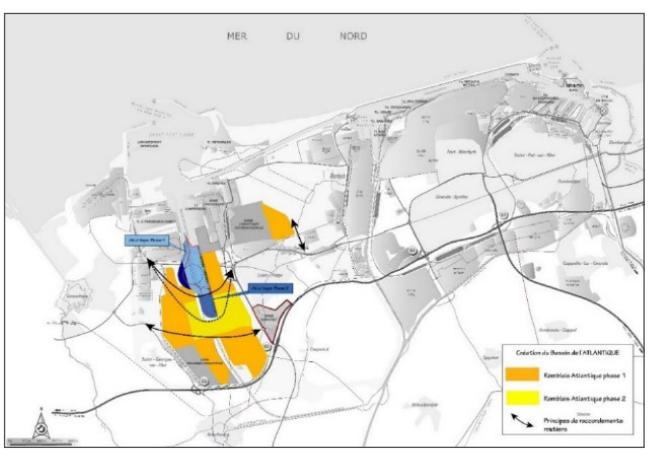
Le projet CAP2020 vise à adapter le port de Dunkerque aux enjeux de la chaîne logistique internationale. En effet, le trafic par conteneurs devrait doubler d'ici 2030 dans le Range Nord, et s'accompagner d'une augmentation de la taille des navires. Cette évolution est de conforter la place de Dunkerque comme porte d'entrée sur le Nord de la France et de créer de l'attractivité et de l'emploi. Et, elle s'appuie sur la localisation stratégique de Dunkerque-Port. Il se trouve à 90 minutes de navigation de la deuxième route maritime mondiale, à proximité des ports anglais et de moindre capacité, ce qui favorise son positionnement sur le trafic transmanche, le "short sea shipping" et le transbordement.

Ainsi, le projet Cap2020 vise à adapter les infrastructures portuaires à la croissance du transport de marchandises par conteneurs, et à développer un système logistique complet. Il consiste à doubler le port Ouest (version Atlantique) : quatre nouveaux postes à quai (embarquement-débarquement de marchandises) et 350 ha de zones logistiques et installations nécessaires au report modal.

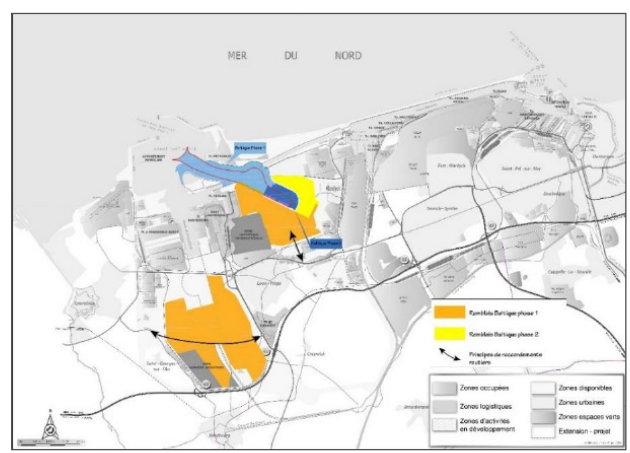
Le développement de l'activité portuaire devrait entrainer une augmentation des emplois.



LES DEUX SOLUTIONS ÉTUDIÉES



Atlantique : une extension dans la continuité du quai de Flandres



Baltique : la création d'un nouveau bassin et d'un chenal

2

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

Le secteur de la pêche est bien présent dans la région Flandre-Dunkerque.

La production régionale est évaluée à près de 37 000 tonnes pour une valeur de 85 millions d'euros. Les activités de pêche de la région des Hauts-de-France représentent, ainsi, plus de 15 % de la production nationale.

Le port de Dunkerque dispose d'une halle à marée (informatisée et gérée par la Coopérative maritime de Dunkerque) et d'équipements de débarquement et de stockage performant qui en fait un des principaux ports de pêche de la façade littorale régionale, à l'instar du port de pêche de Boulogne-sur-Mer.

La flottille est composée, en 2018, de 18 navires pour un effectif total (approximé) de 57 marins. 16 navires actifs à la pêche ; 5 ont un rayon d'action mixte (entre 25 % et 75 % de l'activité les 12 miles) et 11 ont un rayon d'action côtier (plus de 75 % de leur activité dans les 12 miles). Selon leur taille et leur temps de sortie, les navires ont des zones de pêche différentes allant de la Manche Ouest jusque dans les eaux norvégiennes et irlandaises. Cependant, la zone de travail se situe principalement en Manche Est et Mer du Nord. 60 % de la production de la flottille régionale se fait dans la zone économique exclusive britannique.

C'est le deuxième port de pêche de la région en termes de tonnage et de valeur avec 1 044 tonnes pour une valeur de 6,1 millions d'euros en 2015. (source : Le Marin/France Agrimer/SEPD 2015).

La criée dunkerquoise commercialise chaque année en moyenne 1000 tonnes de poisson pour une valeur d'environ 6,1 M€. Fonctionnant actuellement à 40-50 % de ses capacités, elle pourrait gérer des quantités plus importantes.

Les ventes sont principalement destinées à deux mareyeurs locaux (environ 40 % de la production) et aux poissonniers.

La vente directe, qui s'effectue dans les aubettes, représente environ 10 % de la production totale.

15 acheteurs réguliers s'approvisionnent à Dunkerque. Ils sont basés en Belgique, à Boulogne, en Normandie et sur la Côte d'Azur. Le transport des marchandises est à la charge des acheteurs.

La commercialisation locale (circuit court) des apports est néanmoins importante, et constitue un facteur de développement local et touristique.

Le débarquement des navires de pêche au Grand Port Maritime de Dunkerque se fait au niveau du quai d'armement Nord.

Les pontons existants sont saturés et vieillissants. Des travaux de mise à niveau des installations d'approvisionnement en eau et en électricité ont été réalisés en 2014.

Cependant, peu d'emplacements sont disponibles pour l'accueil de bateaux supplémentaires. Les emplacements pouvant accueillir des bateaux supplémentaires sont éloignés des installations de pêche et ne permettent pas d'assurer la sécurité en cas de tempête. Un projet d'installation de nouveaux pontons Quai d'Armement Nord est à l'étude.

Il n'y a pas d'infrastructures d'assèchement dédiées à l'entretien des bateaux de pêche. Les opérations de rénovation des bateaux de pêche s'effectuent à l'étranger ou sur le quai d'Armement Nord qui n'est pas conçu pour ce type d'opérations.

Source : Plan régional d'organisation et d' équipement des ports de pêche de la Région Hauts-de-France – édition révisée septembre 2017; Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) Hauts-de-France - www.comitedespeches-hautsdefrance.fr ; IFREMER-Système d'informations halieutiques - www.ifremer.fr/sih

L'aquaculture marine regroupe l'ensemble des activités d'élevage d'animaux marins et de culture de végétaux marins, principalement la conchyliculture (activités d'élevage de coquillages, telles que l'ostréiculture et mytiliculture) et la pisciculture marine (activités d'élevage de poissons). Elle comprend également la culture d'algues marines (micro et macro-algues) sous le terme générique d'algoculture.

Cette activité est présente en région Flandre-Dunkerque.

En 2006, un champ de filière mytilicole a été créé au large de Zuydcoote ; cet élevage est récent et les techniques de production et l'exploitation optimale des concessions s'améliorent rapidement d'année en année. Avec une production 4100 tonnes de moules chaque année, dont 2000 tonnes dans la Somme, la mytiliculture en Hauts-de-France génère un chiffre d'affaires de 7,8 millions d'euros et emploie 80 mytiliculteurs.

Source : Comité régionale de la conchyliculture

La pisciculture est également présente à travers le groupe Aquanord –Gloria Maris, localisé à Gravelines. Ce groupe comprend la ferme d'élevage Aquanord et l'écloserie marine de Gravelines, qui produit du bar et de la daurade. Avec 1800 tonnes de produits élevés, c'est le plus grand site de production en France. (source : Aquanord).

Sur les 11 zones conchylicoles potentielles, deux se situent sur la façade littorale de la région Flandre-Dunkerque. Et, sur les 23 zones piscicoles potentielles, deux se situent également sur la façade littorale de la région Flandre-Dunkerque, au niveau de Zuydcoote.

Il n'y a pas de besoins identifiés.

Source : Schéma de développement de l'aquaculture marine (SDRAM) région Nord-Pas de Calais arrêté par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015

SYNTHESE ET ENJEUX

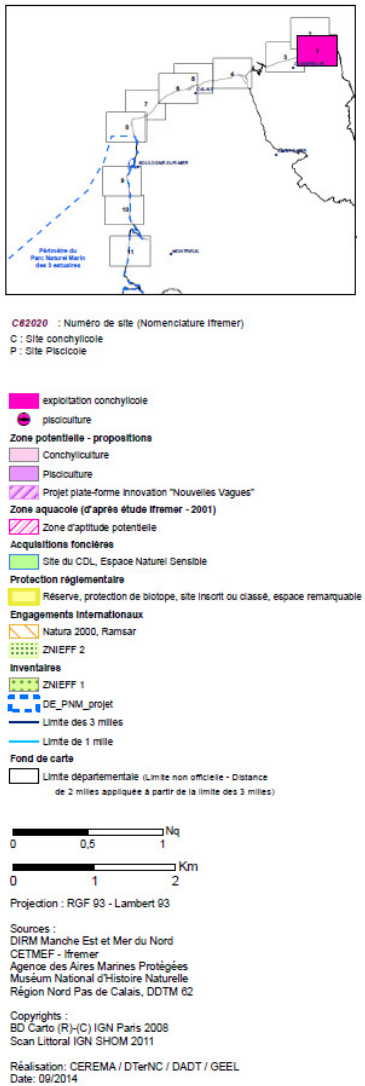
Le Port de Dunkerque est l'une des locomotives économiques majeurs de la région Flandre-Dunkerque. Son rayonnement est un gage d'attractivité pour la Région Hauts-de-France pour qui le port est la porte d'entrée Nord-Europe, et pour le territoire national pour positionner la France au premier rang du commerce international.

Le projet CAP2020 est un projet majeur pour le territoire tant en terme de dynamisme économique que d'aménagement du territoire. Les enjeux portent sur la réussite de ce changement d'orientation portuaire : positionner Dunkerque-Port dans le marché du conteneur aura des incidences positives sur le marché de l'emploi, le développements des activités, et l'attractivité de la région Flandre-Dunkerque.

Concernant l'exploitation des ressources maritimes, et notamment la pêche et l'aquaculture, les enjeux portent sur le maintien et/ou l'amélioration des conditions d'exercice de ces deux activités.

Zone potentielle issue de la contribution du Comité régional de la conchiliculture: estimation d'un potentiel d'exploitation très favorable (culture sur bouchots) malgré une largeur d'estran limitée;

- Enjeux environnementaux et patrimoniaux: la totalité de la zone se situe en zone Natura 2000, et à proximité de sites du conservatoire du littoral. Une partie de la zone est encadrée par des protections réglementaires et fait l'objet d'un ZNIEFF de niveau 1. La zone est une frayère pour sole et maquereau; nourricerie pour sole, plie, limande, crevette grise, turbot, barbue et merlan; aire de nutrition printanière et estivale pour sole et crevette grise, hivernale pour morue et merlan. Zone d'enjeux environnementaux et patrimoniaux forts, encadrant strictement tout projet de développement;
- Enjeux usages de la mer: la zone fait l'objet d'une activité touristique, balnéaire et de loisirs nautiques importante, qui contraint le développement de l'activité aquacole;
- Au plan sanitaire, la zone est susceptible d'être impactée par les rejets du canal exutoire (impact bactériologique), en particulier par temps de pluie.

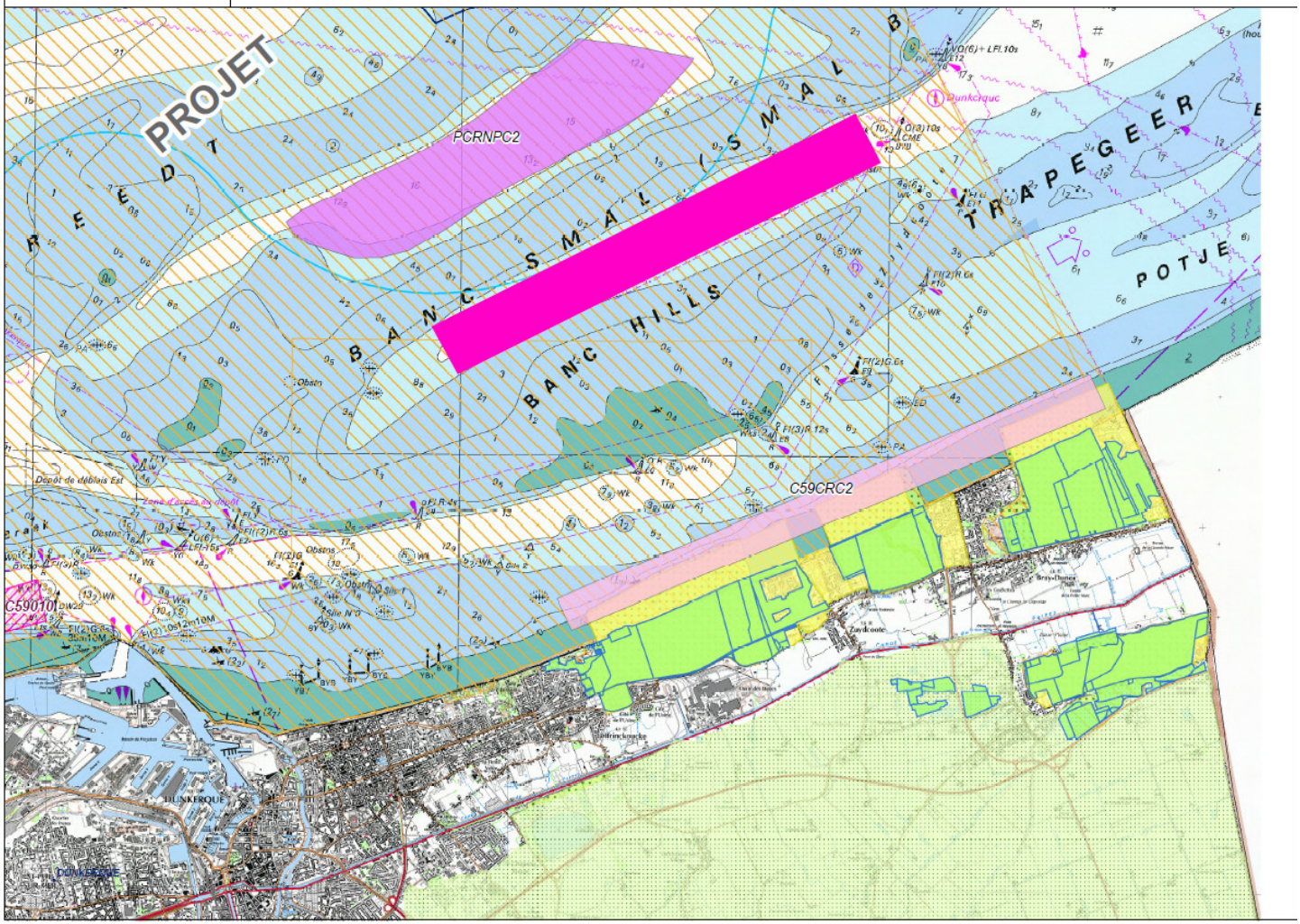


Source : Schéma de développement de l'aquaculture marine (SDRAM) région Nord-Pas de Calais arrêté par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015

Cerema
Direction Territoriale Normandie-Centre

Projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine Nord - Pas de Calais

Zones d'aptitudes aquacoles et Parcs aquacoles existants au 31/12/2013
Environnement, Paysage et patrimoine

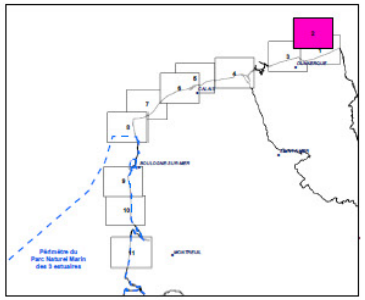


Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Direction territoriale Normandie-Centre - 10, chemin de la Poudrière - CS 90245 - 76121 Le Grand-Quevilly Cedex - Tél : +33 (0)2 35 68 81 00
Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0) 4 72 14 30 30 www.cerema.fr

Zone potentielle issue de l'étude Conseil Régional NPDC – aquaculture et reprise dans la contribution du Comité régional de la conchyliculture.

Elles font état de possibilités de développement de l'aquaculture (conchyliculture et/ou pisciculture) au large, mais des précisions doivent être apportées sur les modalités (élevages en filières ou cages);

- Enjeux environnementaux: à l'exception d'une partie, les zones sont situées en zone Natura 2000. Zone d'enjeux environnementaux et patrimoniaux forts, encadrant strictement tout projet de développement;
- Enjeux usages de la mer: Forte zone de navigation de commerce, de plaisance et d'activité de pêche maritime professionnelle (fileyeurs).



C62020 : Numéro de site (Nomenclature Ifremer)
C : Site conchylicole
P : Site Piscicole

exploitation conchylicole
pisciculture
Zone potentielle - propositions
Conchyliculture
Pisciculture
Projet plate-forme innovation "Nouvelles Vagues"
Zone aquacole (d'après étude Ifremer - 2001)
Zone d'aptitude potentielle
Acquisitions foncières
Site du CDL, Espace Naturel Sensible
Protection réglementaire
Réserve, protection de biotope, site inscrit ou classé, espace remarquable
Engagements internationaux
Natura 2000, Ramsar
ZNIEFF 2
Inventaires
ZNIEFF 1
DE_PNM_projet
Limite des 3 milles
Limite de 1 mille
Fond de carte
Limite départementale (Limite non officielle - Distance de 2 milles appliquée à partir de la limite des 3 milles)

Nq
0 0,5 1
Km
0 1 2

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Sources :
DIRM Manche Est et Mer du Nord
CETMEF - Ifremer
Agence des Aires Marines Protégées
Muséum National d'Histoire Naturelle
Région Nord Pas de Calais, DDTM 62

Copyrights :
BD Carto (R)-(C) IGN Paris 2008
Scan Littoral IGN SHOM 2011

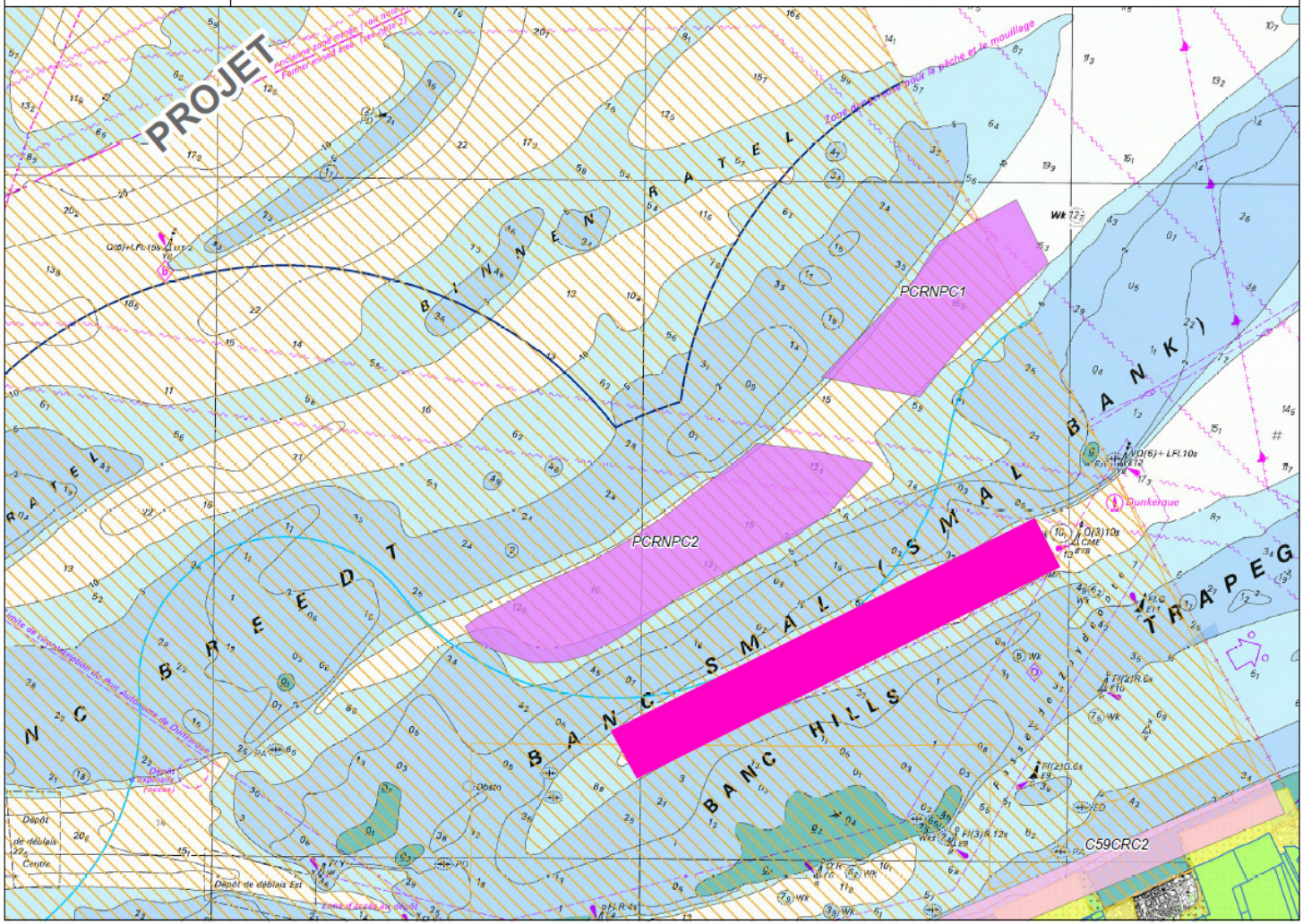
Réalisation: CEREMA / DTerNC / DADT / GEEL
Date: 09/2014

Source : Schéma de développement de l'aquaculture marine (SDRAM) région Nord-Pas de Calais arrêté par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015

Cerema
Direction Territoriale Normandie-Centre

Projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine Nord - Pas de Calais

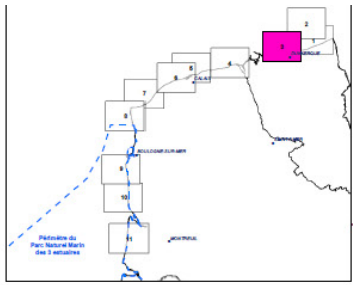
Zones d'aptitudes aquacoles et Parcs aquacoles existants au 31/12/2013
Environnement, Paysage et patrimoine



Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Direction territoriale Normandie-Centre - 10, chemin de la Poudrière - CS 90245 - 76121 Le Grand-Quevilly Cedex - Tél : +33 (0)2 35 68 81 00
Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0) 4 72 14 30 30 www.cerema.fr

Zone potentielle issue de l'inventaire IFREMER (1999-2001) et reprise par la contribution du Comité régional de la conchilyculture. Il est fait état d'une zone potentielle de mytiliculture sur bouchots, conditionnée aux enjeux bathymétriques et hydrodynamiques. Le Comité régional de la conchilyculture estime que le potentiel de production est limité. La zone est difficile d'accès et la largeur d'estran limitée.

- Enjeux environnementaux et patrimoniaux: la totalité de la zone est située en zone Natura 2000. Zone de frayères pour sole et maquereau; nourriceries pour sole, plie, limande, crevette grise, turbot, barbue et merlan; aire de nutrition printanière et estivale pour sole et crevette grise, hivernale pour morue et merlan. Zone d'enjeux environnementaux et patrimoniaux forts, encadrant strictement tout projet de développement;
- Enjeux usages de la mer: une partie de la zone potentielle est située dans le chenal d'accès au port, en zone d'exclusion de développement potentiel de l'activité aquacole. Des activités de navigation commerciale, de plaisance, de multiples activités de pêche maritime professionnelle (fileyeurs, ligneurs, chalutiers) et des activités balnéaires et touristiques peuvent entraîner des conflits d'usage.



C62020 : Numéro de site (Nomenclature Ifremer)
C : Site conchylicole
P : Site Piscicole

exploitation conchylicole
pisciculture
Zone potentielle - propositions
Conchyliculture
Pisciculture
Projet plate-forme innovation "Nouvelles Vagues"
Zone aquacole (d'après étude Ifremer - 2001)
Zone d'aptitude potentielle
Acquisitions foncières
Site du CDL, Espace Naturel Sensible
Protection réglementaire
Réserve, protection de biotope, site inscrit ou classé, espace remarquable
Engagements internationaux
Natura 2000, Ramsar
ZNIEFF 2
Inventaires
ZNIEFF 1
DE_PNM_projet
Limite des 3 milles
Limite de 1 mille
Fond de carte
Limite départementale (Limite non officielle - Distance de 2 milles appliquée à partir de la limite des 3 milles)

Nq
0 0,5 1
Km
0 1 2

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Sources :
DIRM Manche Est et Mer du Nord
CETMEF - Ifremer
Agence des Aires Marines Protégées
Muséum National d'Histoire Naturelle
Région Nord Pas de Calais, DDTM 62

Copyrights :
BD Carto (R)-(C) IGN Paris 2008
Scan Littoral IGN SHOM 2011

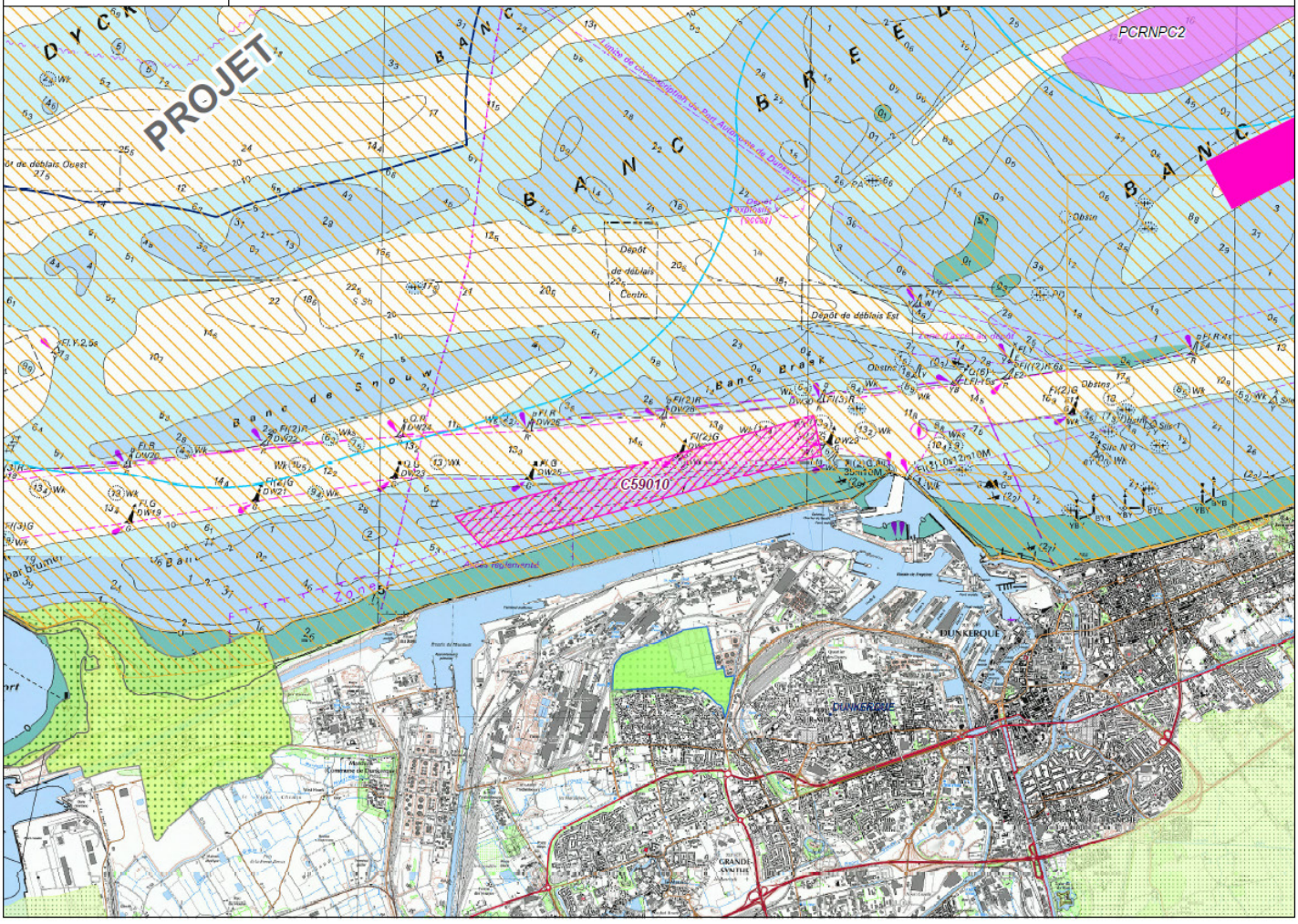
Réalisation: CEREMA / DTerNC / DADT / GEEL
Date: 09/2014

Source : Schéma de développement de l'aquaculture marine (SDRAM) région Nord-Pas de Calais arrêté par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015

Cerema
Direction Territoriale Normandie-Centre

Projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine Nord - Pas de Calais

Zones d'aptitudes aquacoles et Parcs aquacoles existants au 31/12/2013
Environnement, Paysage et patrimoine



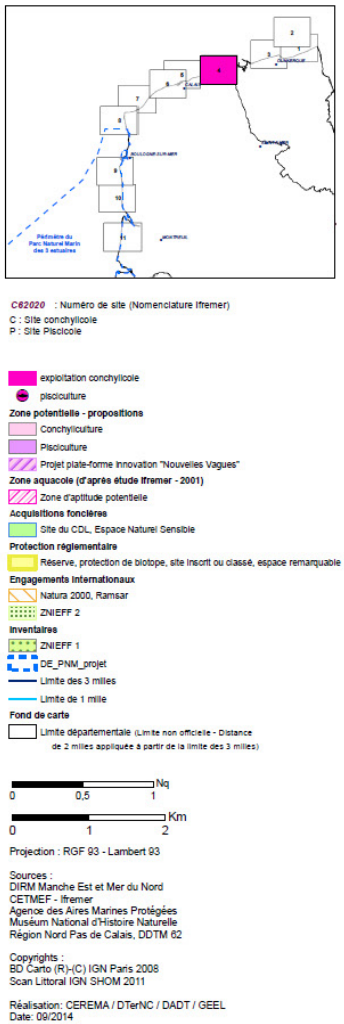
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Direction territoriale Normandie-Centre - 10, chemin de la Poudrière - CS 90245 - 76121 Le Grand-Quevilly Cedex - Tél : +33 (0)2 35 68 81 00
Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0) 4 72 14 30 30 www.cerema.fr

Site P59020
(autour du site Aquanord – Gravelines)

Zone potentielle issue de l'inventaire IFREMER (1999-2001) et reprise par la contribution du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture. Il est fait état d'une zone où l'extension du site piscicole est possible, autour du site actuel du groupe Aquanord. L'exploitation est permise par la présence d'eau réchauffée (centrale EDF).

Site PCRNPC 9 et PCRNPC 10
(au large de Grand-Fort-Philippe)

Zone potentielle issue de l'étude CR NPDC – Idéeaquaculture et reprise dans la contribution du Comité régional de la conchyliculture. Elles font état de possibilités de développement de l'aquaculture (conchyliculture et/ou pisciculture) au large, mais des précisions doivent être apportées sur les modalités (élevage en filières ou cages).

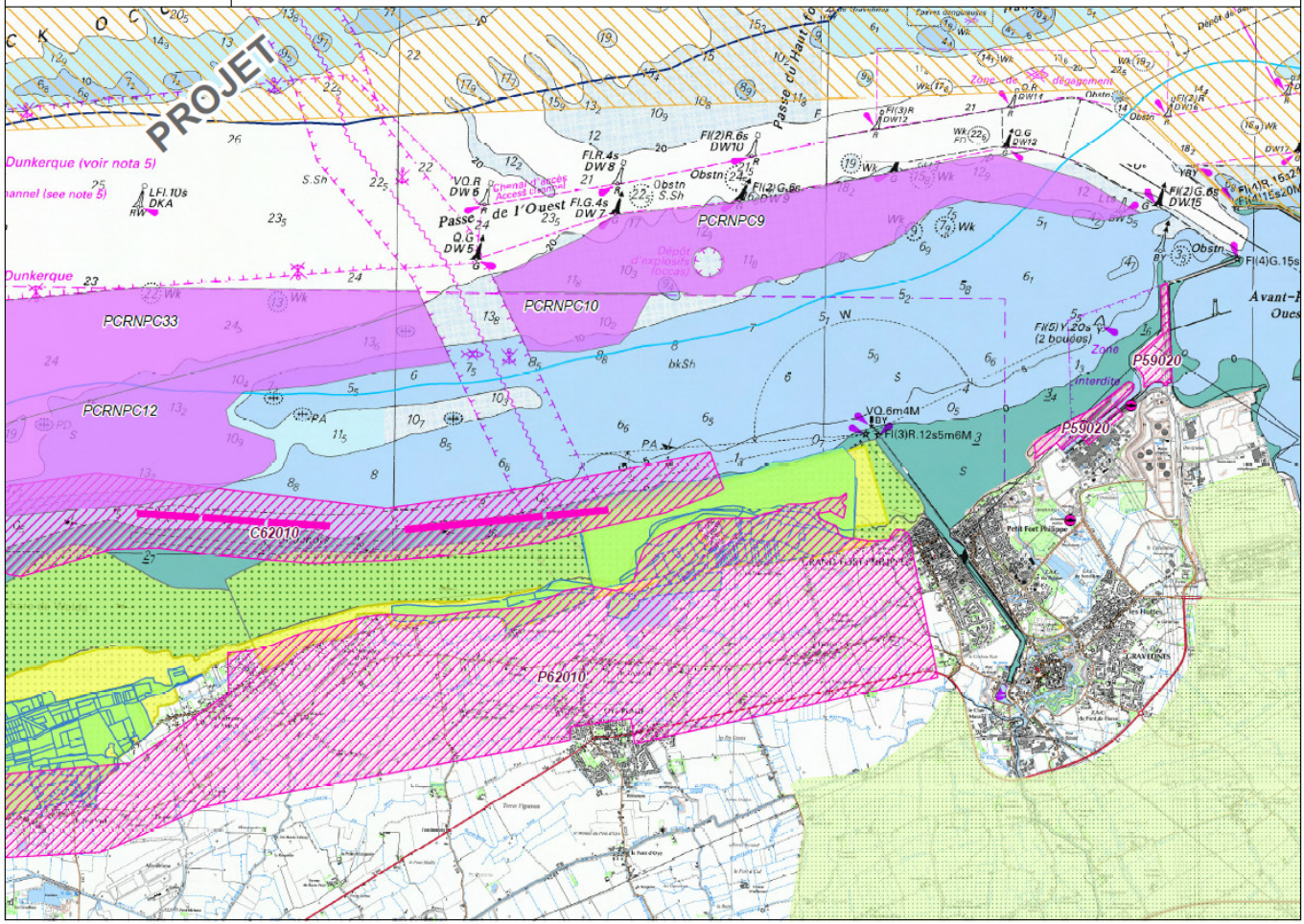


Source : Schéma de développement de l'aquaculture marine (SDRAM) région Nord-Pas de Calais arrêté par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015

Cerema
Direction Territoriale Normandie-Centre

Projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine Nord - Pas de Calais

Zones d'aptitudes aquacoles et Parcs aquacoles existants au 31/12/2013
Environnement, Paysage et patrimoine



SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VII

DYNAMIQUE COMMERCIALE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

VIII- DYNAMIQUE COMMERCIALE

SOMMAIRE

1 L'OFFRE COMMERCIALE P 343

Une région entourée de pôles commerciaux proches
L'offre commerciale de proximité
L'offre en grande et moyenne surface
Les enjeux qualitatifs des pôles commerciaux
Les projets de développement commercial

2 LES COMPORTEMENTS D'ACHAT P 355

Une évasion commerciale qui progresse
Des tendances de consommation qui évoluent

3 HIÉRARCHISATION DES FONCTIONS COMMERCIALES P 363

L'armature commerciale

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 371

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

Ce diagnostic s'appuie sur deux études :

- La **première** réalisée par un bureau d'études spécialisé, AID observation, dans le cadre d'une mission portant sur la définition d'une stratégie commerciale et artisanale pour la révision du SCoT de la région Flandre-Dunkerque.

 Cette mission a démarré en septembre 2015 pour s'achever en septembre 2017.

 Elle a été suivie par un comité de pilotage composé par :
 - Bernard Weisbecker, président du Syndicat mixte du SCoT de la région Flandre-Dunkerque
 - Patrice Vergriete, président de la CUD
 - Bernard Montet, adjoint au maire Ville de Dunkerque et conseiller communautaire CUD
 - André Figoureux, président de la CCHF
 - Christian Ley, maire de Socx et conseiller communautaire représentant de la CCHF au SCoT
 - Béatrice Benoit, Philippe Pilyser, CCHF
 - Stéphane Topin, CUD
 - Tapio Poteau, CCI Nord de France
 - Evelyne Eeckeman, CCI Littoral Hauts-de-France
 - Thérèse Placek, Anne Talha, Guillaume Roussel, DTF-DDTM59

 Ainsi que des techniciens du SMSCoT de la région Flandre-Dunkerque et de l'AGUR.

 Le diagnostic a été validé par le comité de pilotage le 3 février 2016 et présenté au comité syndical du 15 mars 2016.

 L'élaboration de la stratégie commerciale et artisanale a fait l'objet d'un séminaire de travail avec les élus, puis d'échanges avec le comité de pilotage. Elle a été finalisée en septembre 2017, et débattue lors de la conférence des maires du SCoT en octobre 2017.

- La **seconde** réalisée par la CCI de Région Hauts-de-France dans le cadre d'une mission portant sur l'évaluation de l'évasion commerciale de la région Flandre-Dunkerque

 Cette étude s'est déroulée en 2015. Elle consiste en un questionnaire qui a peu évolué depuis 1998 et qui porte sur les achats réalisés les 12 derniers mois par les ménages de la région Flandre-Dunkerque. L'analyse permet ainsi d'évaluer la part des ménages concernés par les achats à l'extérieur de la région Flandre-Dunkerque, le volume d'achats que représente l'évasion commerciale, la part des achats réalisés par grande destination d'achats et les motifs poussant à faire ses achats.

 Les enquêtes ont été réalisées par le CREDOC du 9 mars 2015 au 20 mars 2015. Il s'agit d'entretiens téléphoniques auprès de la personne qui réalise habituellement les achats dans le ménage. 33 000 appels téléphoniques ont été passés pour 1000 questionnaires remplis et exploitables.

 La restitution de cette étude a fait l'objet d'une publication de la CCI dans sa collection "Horizon Eco", n°202 de juin 2015. Elle a été présentée en conférence des maires du SCoT en septembre 2015.

1

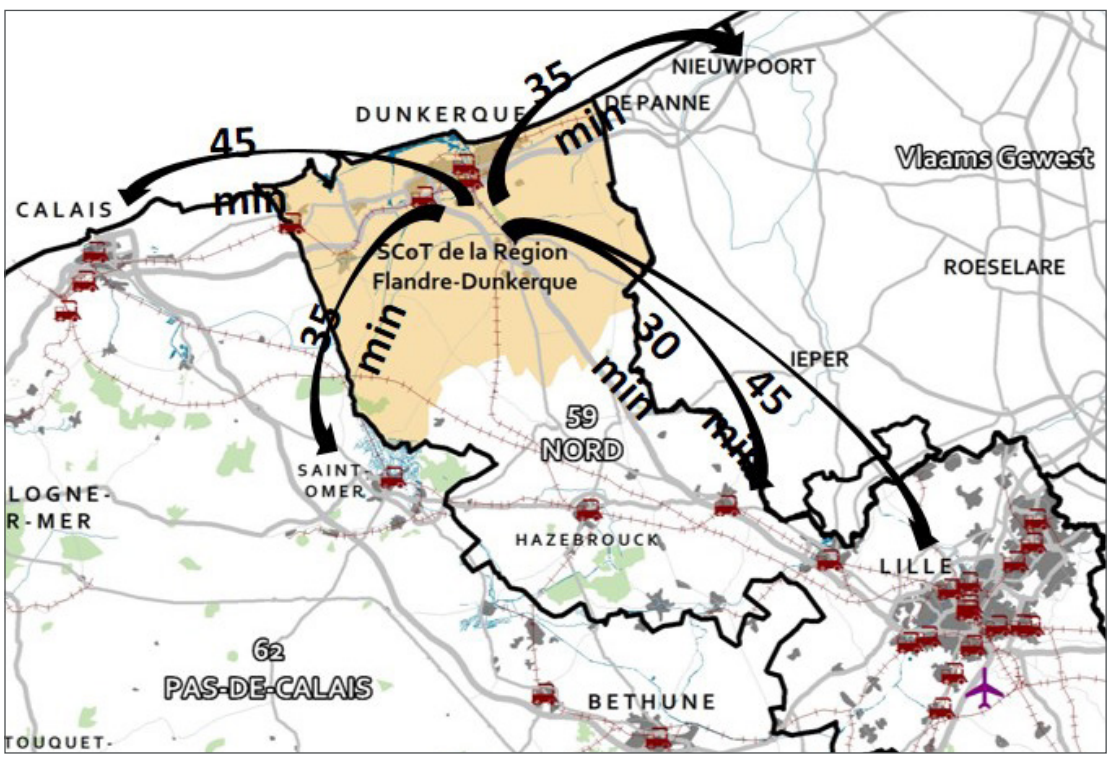
L'OFFRE COMMERCIALE

La situation littorale de la région Flandre-Dunkerque lui confère un rayonnement contraint au Nord, mais aussi une zone de chalandise réduite.

La région Flandre-Dunkerque est au cœur d'une offre commerciale qui se situe à 30-45 minutes de trajet. Elle est relativement éloignée du pôle majeur de la métropole lilloise. Par contre, elle est entourée de pôles de dimensionnement moindres ou équivalents, plus proches. Ces pôles peuvent impacter les consommations sur les franges du territoire et limiter la zone d'influence des commerces du territoire.
Il s'agit notamment des pôles de Bailleul, Calais, Saint-Omer, et de Furnes, La Panne et Oostende en Belgique.

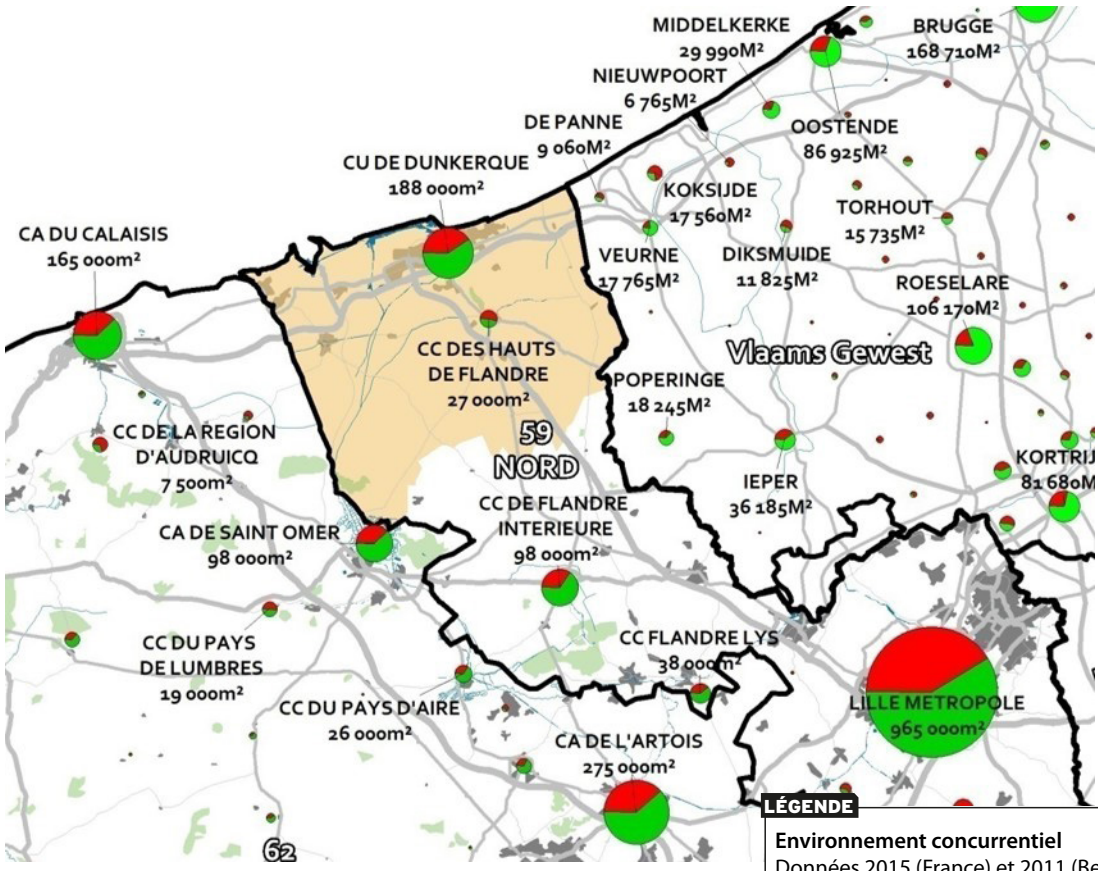
Par conséquent, ces pôles peuvent avoir une influence en termes d'emplois et de consommation (évasion commerciale).

LA SITUATION DU TERRITOIRE



Source : Carte AID observatoire

L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL EN 2015



Source : Carte AID observatoire

En 2014, 3185 établissements sont recensés dans la région Flandre-Dunkerque dont 945 commerces purs (soit l'alimentaire, l'équipement de la personne et de la maison, la culture et les loisirs). La moitié des communes dispose d'au moins 3 commerces de ce type.

16 communes sont dépourvues de commerces alimentaires. L'absence de commerces alimentaires dans certaines communes pose la question de la satisfaction des besoins de première nécessité. Cependant, la répartition des activités marchandes de moins de 300 m^2 fait ressortir une structuration de la région Flandre-Dunkerque autour de communes relais, relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire : Gravelines, Bourbourg, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Bray-Dunes, Téteghem Coudekerque-Village, Bergues, Hondschoote, Esquelbecq, Wormhout, et Watten. L'offre de ces communes permet ainsi de répondre aux besoins.

La densité commerciale de la région Flandre-Dunkerque est inférieure à la moyenne de territoires comparables. Elle est évaluée à 3,7 commerces pour 1000 habitants.

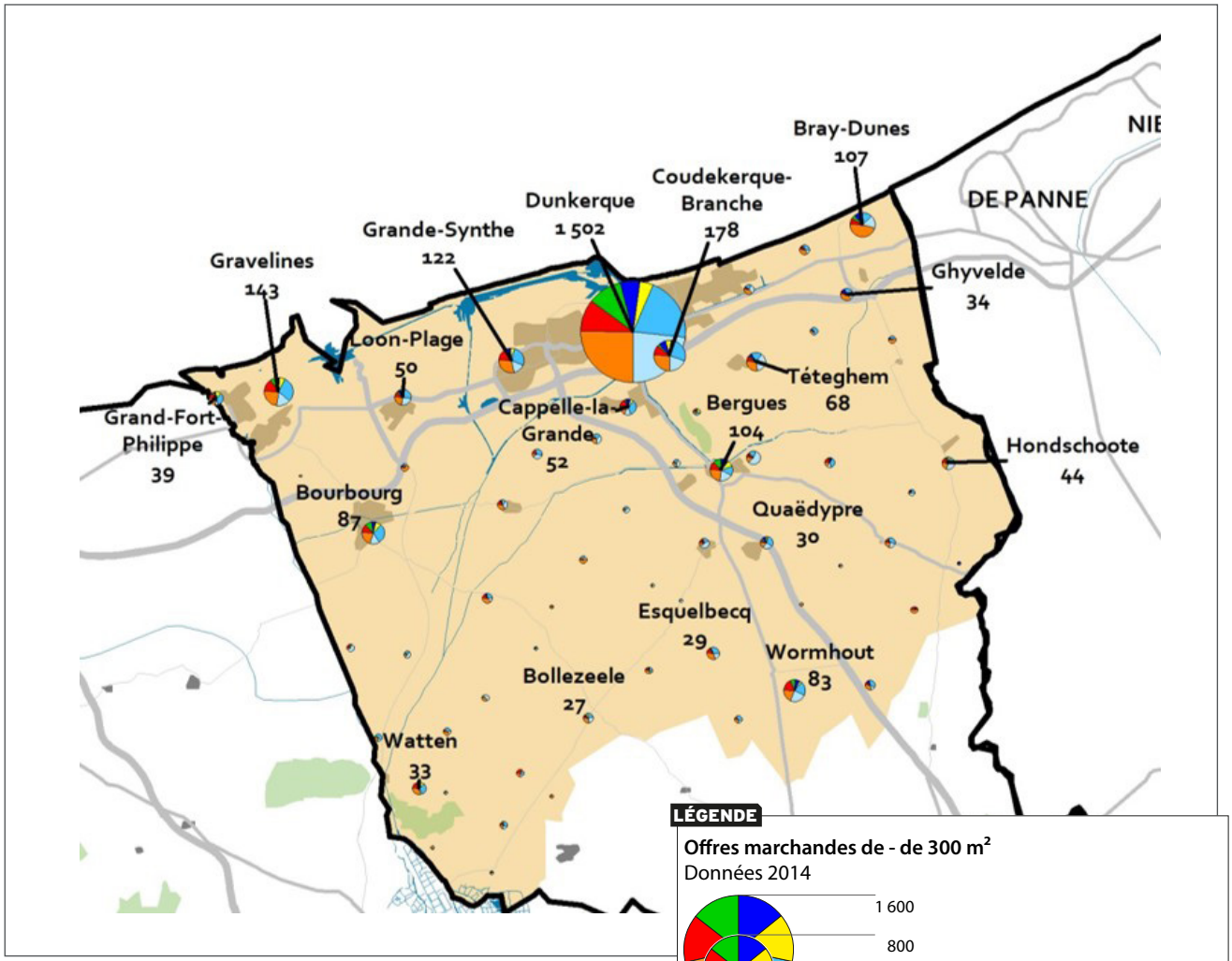
Le taux de commercialité (ratio nombre de commerces purs / total des activités hors vacance commerciale) est faible. Il est seulement de 30 %.

Le développement du commerce le long des routes départementales et dans les zones commerciales conduit à des phénomènes de concurrence avec les centralités urbaines. Il s'agit, par exemple, des routes de Furnes et de Bergues, du Faubourg de Cassel, et des communes de Téteghem – Coudekerque-Village et de Bollezeele.

La région Flandre-Dunkerque connaît des phénomènes de vacance dans certaines centralités (Dunkerque, Bergues…) et de développement de linéaires discontinus (Bray-Dunes, Watten, Cappelle-la-Grande…), en lien avec la mutation de locaux commerciaux en habitat. Ce sont autant de signes de fragilisation du petit commerce.

Source : AID Observatoire – Diagnostic commercial du SCoT de la région Flandre-Dunkerque

LES ACTIVITÉS MARCHANDES DE MOINS DE 300 M²



Source : Carte AID observatoire

En 2015, la région Flandre-Dunkerque est dotée de 215 000 m² de surfaces de vente de plus de 300 m². 93 000 m² sont consacrés à l'alimentaire.

Bien que l'offre soit moins dense que la moyenne française, elle est concentrée, pour l'essentiel, sur 3 communes : Dunkerque, Grande-Synthe et Coudekerque-Branche. Les pôles majeurs de la région Flandre-Dunkerque sont situés à moins de 15 minutes des uns des autres.

La répartition spatiale des grandes et moyennes surfaces, à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque (comme le montre la carte de localisation), nuit à la lisibilité de cette offre commerciale, et donc à l'attractivité du territoire.

À l'échelle de la région Flandre-Dunkerque, la densité pour 1000 habitants est de 362 m² pour les commerces alimentaires, et de 472 m² pour les commerces non alimentaires soit une densité totale de 834 m² pour 1000 habitants.

En France, les moyennes de densité sont les suivantes : 391 m² /1000 habitants pour l'alimentaire, 569 m²/1000 habitants pour le non alimentaire, soit 960 m²/1 000 habitants au total.

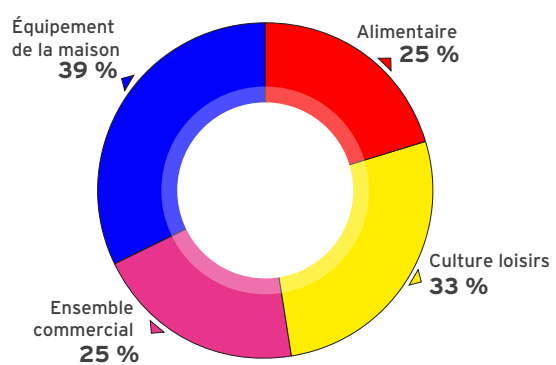
Entre 2009 et 2015, 63 495 m² commerciaux ont été autorisés dont 28 345 m² ont été réalisés.

L'analyse de l'évolution de cette offre commerciale montre :

- un rythme d'autorisation moyen établi à 35 m²/an pour 1000 habitants ;
- des autorisations accordées pour 75 % pour du commerce non alimentaire, et majoritairement pour de la création de nouveaux commerces ;
- l'implantation de nouvelles enseignes en périphérie telles que Bricoman, Kiabi, Sport 2000, Foir'fouille, Grand frais et Action ou le transfert de magasin (comme Gamm Vert) ;
- le renforcement de l'attractivité de certaines enseignes par extension : Auchan, Décathlon, Leclerc...

L'AUTORISATION CDAC PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Depuis 2009

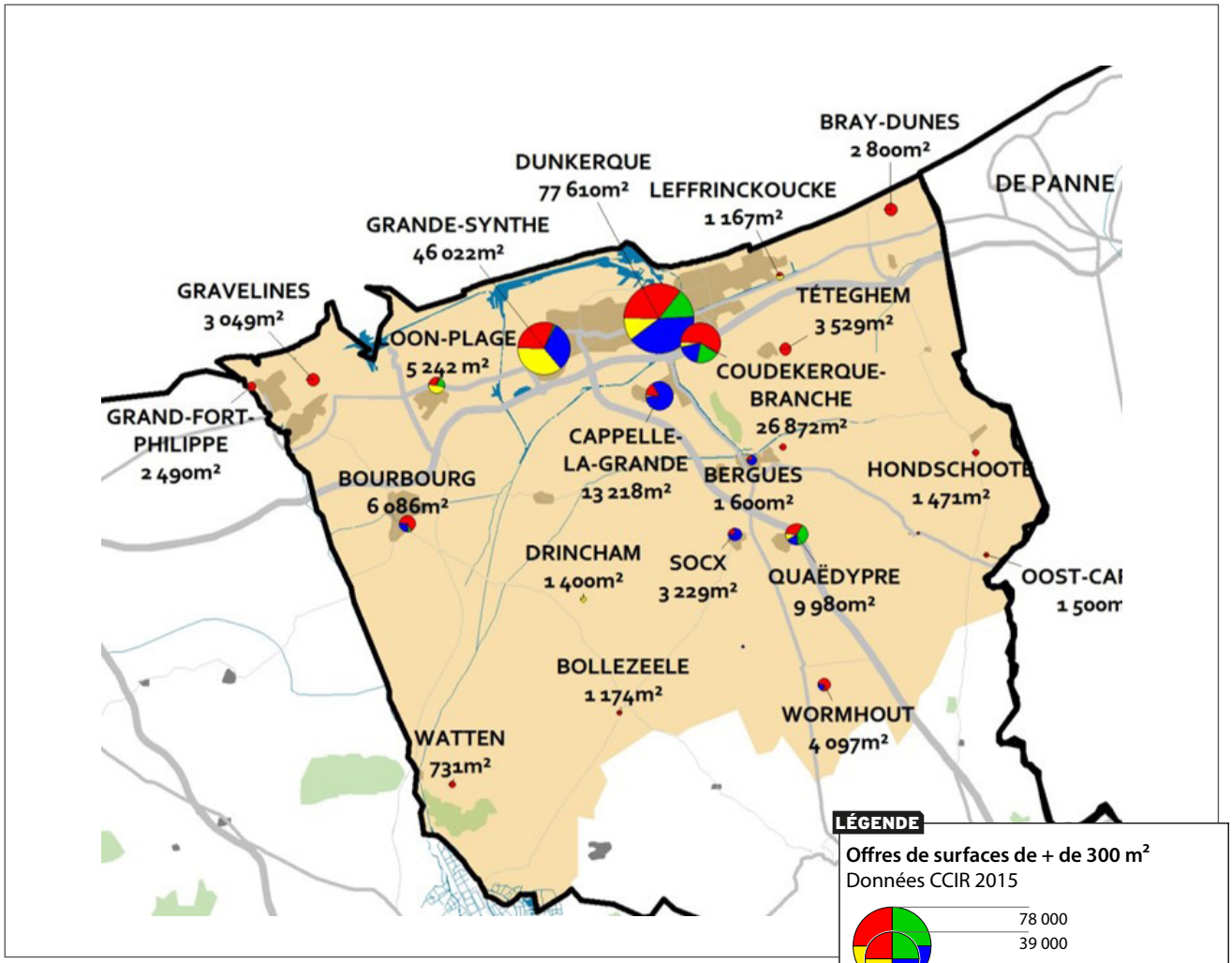


Source : AID observatoire

Commune	m2
Cappelle-la-Grande	16 587
Coudekerque-Branche	484
Dunkerque	31 554
Dunkerque (Petite-Synthe)	5 990
Grande-Synthe	5 205
Quaëdypre	3 239
Téteghem - Coudekerque-Village	436

Source : AID Observatoire - Diagnostic commercial du SCoT de la région Flandre-Dunkerque

LES OFFRES DE SURFACES DE PLUS DE 300 m²



Source : Carte AID observatoire

L'attractivité d'un pôle commercial qu'il soit de centre-ville ou périphérique dépend aussi du confort d'usage. Celui-ci dépend fortement de la qualité des espaces publics. Un repérage photographique des espaces commerciaux de la région Flandre-Dunkerque permet de mettre en évidence :

- Des espaces qualitatifs : accessibilité, espace paysager...



Mutualisation des bâtiments et des parkings



Architecture plus qualitative et mieux intégrée



Des cheminements piétons bien identifiés



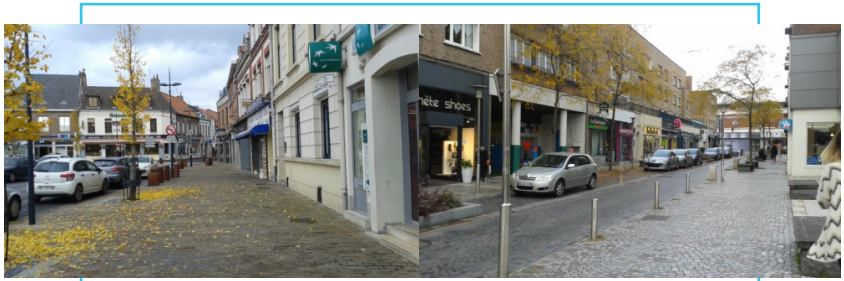
Végétalisation des espaces publics



Des devantures qualitatives



Des enseignes alimentaires intégrées au tissu urbain



Un espace public qualitatif

Des espaces de moindre qualité en matière d'aménagement. Les points noirs portent sur la place du piéton, le traitement des espaces de parking, l'accessibilité des cyclistes, la qualité architecturale, le lieu de développement...



Des activités qui se développent sur des axes de flux



Des "boîtes à chaussures" vieillissantes



Des locaux vacants et des linéaires discontinus (mutation commerce vers habitat)



De larges nappes de parking en devantures de supermarché (imperméabilisation)



Des espaces visuellement peu qualitatifs
et peu adaptés au piéton



Une mixité d'activités
(commerciales, économiques, artisanales)



Des espaces cyclistes quasi inexistants voire
peu qualitatifs aux abords des sites commerciaux



Des formats de périphérie peu intégré dans le tissu
urbain, mais faisant office de commerce de proximité

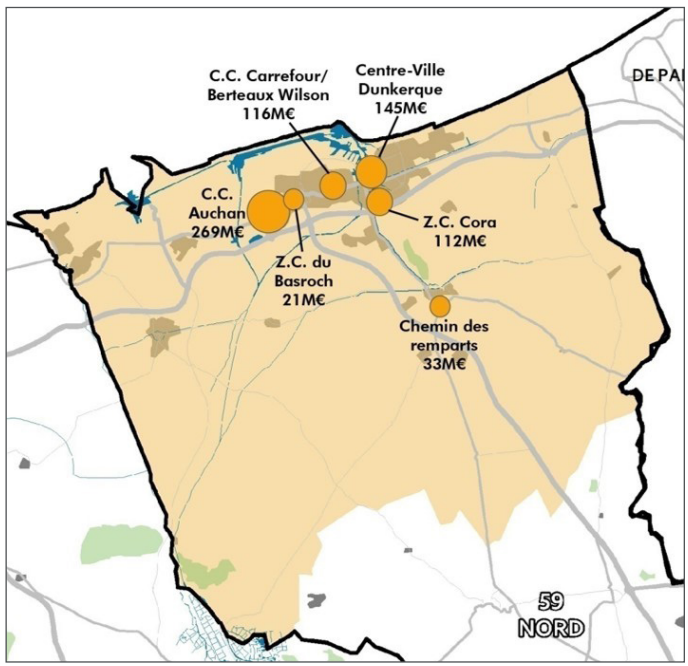
Le premier pôle majeur de la région Flandre-Dunkerque est le site commercial Auchan à Grande-Synthe. C'est l'un des plus attractifs. Il fait l'objet d'un projet d'extension de 27 000 m².

Arrive en seconde position, le centre-ville de Dunkerque qui bénéficie d'une vraie attractivité. Pour contrer un taux de vacance commerciale en hausse et la disparition d'enseignes nationales, plusieurs projets d'urbanisme sont en cours afin de renforcer la densité marchande du centre-ville historique et de favoriser les boucles marchandes : c'est le projet Phoenix, ainsi que la stratégie de développement définie dans le cadre de programme national "Action Coeur de ville".

Le pôle commercial de Quaëdypre, Chemin des remparts, fait aussi l'objet d'un projet d'extension de 27 000 m² autour de l'extension-relocalisation du Leclerc existant, la création d'une offre commerciale complémentaire (équipement de la maison, jardinage...) et d'une offre pour les activités artisanales.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Des principaux pôles commerciaux (> à 20 M€) – Données 2010



Source : Carte AID observatoire

2

LES COMPORTEMENTS D'ACHAT

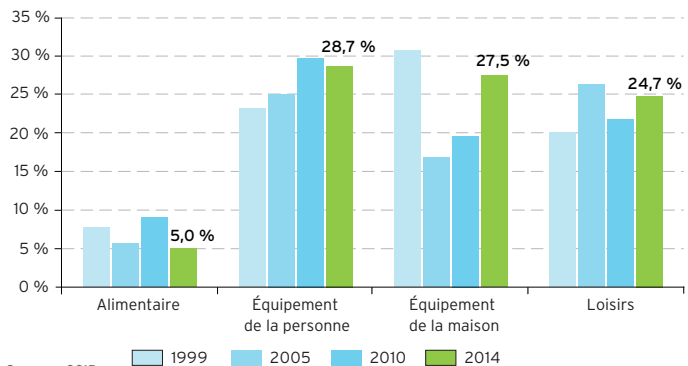
En 2014, la part des achats réalisés à l'extérieur de la région Flandre-Dunkerque représente 17,6 %. Elle est en augmentation de 0,9 point par rapport à 2010.

La vente à distance (VAD) a progressé de 0,8 point.

Hors VAD, le taux d'évasion commerciale est resté relativement stable entre 2010 et 2014.

L'ÉVOLUTION DE LA PART DES ACHATS

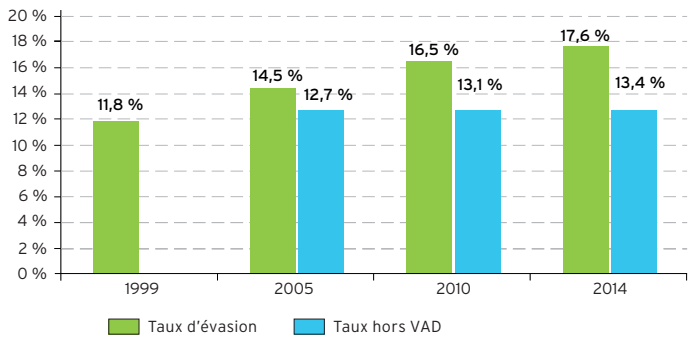
Réalisés à l'extérieur du Dunkerquois



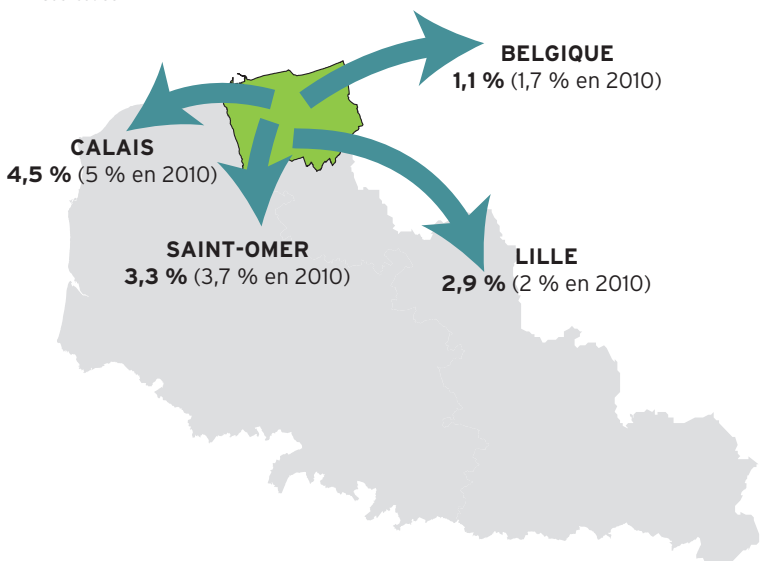
Source : CCIR

L'ÉVOLUTION DE LA PART DES ACHATS

Réalisés à l'extérieur de Dunkerque



Source : CCIR



Les quatre destinations principales d'évasion commerciale, sont Calais, Saint-Omer-Hazebrouck, Lille et la Belgique. Par rapport à l'enquête de 2010, toutes les destinations sont en baisse, à l'exception de Lille (qui a progressé de 0,9 %).

Par contre, les consommateurs de la région Flandre-Dunkerque réalisent 82,4 % de leurs achats dans des points de vente physiques. Les zones de dépenses commerciales privilégiées sont : le centre-ville de Dunkerque et la zone commerciale Auchan à Grande-Synthe (respectivement 15 % et 13 %); puis, la zone commerciale Leclerc à Quaëdypre, et la zone commerciale Carrefour à Saint-Pol-sur-Mer (ex æquo à 7 %); et enfin la zone commerciale Cora à Coudekerque-Branche (3 %).

L'analyse de l'évasion par catégorie de produits montre une baisse pour l'alimentaire (-4 points) et l'équipement de la personne (-1 point) et une augmentation des dépenses pour l'équipement de la maison (+7,9 points et notamment pour l'ameublement et la décoration) et les loisirs (+3 points).

Source : Étude "Les comportements d'achats des consommateurs dunkerquois en 2014" de la CCI Région Nord de France en partenariat avec le Syndicat mixte du SCoT de la région Flandre-Dunkerque

* 4e étude portant sur les comportements d'achats des consommateurs dunkerquois et réalisée en partenariat avec le Syndicat Mixte du SCoT de La région Flandre Dunkerque et la CCI de région Nord de France. Cette enquête porte sur les achats réalisés lors des 12 derniers mois (2014) par la personne du foyer familial réalisant habituellement les achats et habitant dans la zone d'emploi de Dunkerque. 1 040 questionnaires ont été recueillis par le CREDOC et analysés par la CCI de région Nord de France pour établir ce nouveau panorama.

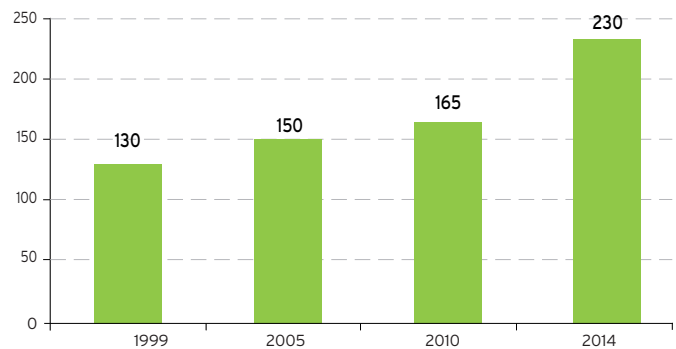
La localisation du lieu de résidence influe sur les comportements d'achat. Les habitants de l'avant-pays ont une évasion supérieure aux habitants du littoral : 27,1 % contre 14,1 %. Ainsi, plus on s'éloigne du centre de Dunkerque, plus l'évasion est forte.

Les lieux d'évasion commerciale différents selon le profil du consommateur et les produits. Ainsi :

- pour les loisirs : la VAD attire les plus jeunes et Calais les habitants du littoral;
- pour l'équipement de la maison : Lille attire les habitants du littoral;
- pour l'équipement de la personne : Lille, St Omer et la VAD attirent les habitants de l'avant-pays et Calais plutôt les habitants du littoral ou les revenus les plus faibles;
- pour l'alimentaire : l'évasion est faible car on privilégie la proximité. Cependant, Saint-Omer attire les habitants de l'avant-pays, tout proche.

LE MONTANT DES DÉPENSES COMMERCIALES

Effectuées en dehors du territoire



Source : CCIR

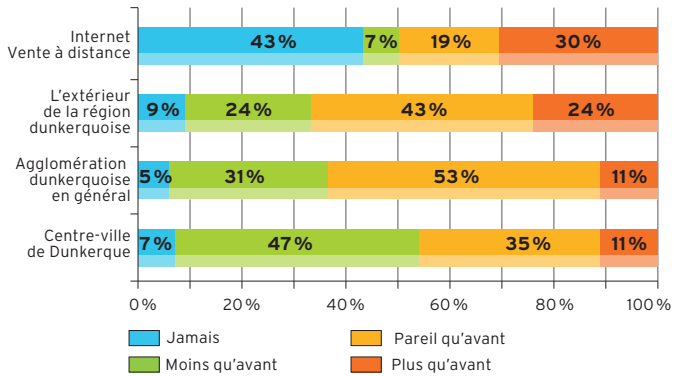
Sur la période 2010-2014, l'enquête montre que 47 % des enquêtés fréquentent moins le centre-ville de Dunkerque, contre 35 % qui le fréquente comme avant. Pour le reste de l'agglomération, 53 % des enquêtés la fréquentent comme avant, contre 31 % des enquêtés qui la fréquentent moins. Enfin, 24 % des enquêtés fréquentent plus l'extérieur de la région Flandre-Dunkerque et 30 % ont davantage recours au e-commerce.

LES QUATRE PROFILS DE CONSOMMATEURS

36 % habitent plutôt sur la CUD ou sont ouvriers/employés, avec des revenus modestes et ont une évasion parmi les plus faibles.	**27 %** plutôt artisans ou inactifs localisés en Flandre avec une évasion importante surtout pour l'équipement de la maison et les loisirs.
17 % sont retraités ou ont plus de 50 ans ont une évasion faible sauf pour l'équipement de la personne.	**20 %** sont jeunes, à revenus élevés, habitent en Flandre ou cadres ont l'évasion la plus forte notamment pour l'équipement de la personne

LA FRÉQUENTATION DES ENDROITS

" Depuis ces 4 dernières années, est-ce que vous fréquentez plus ou moins les endroits suivants ? "



En termes de volume, pas moins de 230 millions d'euros seraient dépensés, par an, à l'extérieur de la région Flandre-Dunkerque. Le volume financier des dépenses en VAD dépassent celui réalisé en Belgique ou à Lille. Sur les catégories de produits, la plus forte hausse est enregistrée sur l'équipement de la maison : +18 % en 4 ans. Ce volume d'évasion commerciale, dans des secteurs dont on connaît aujourd'hui l'insuffisance de l'offre, démontre ainsi que le potentiel de développement reste important pour la zone de chalandise et notamment sur l'équipement de la maison et les loisirs.

Source : Étude " Les comportements d'achats des consommateurs dunkerquois en 2014 " de la CCI Région Nord de France en partenariat avec le Syndicat mixte du SCoT de la région Flandre-Dunkerque

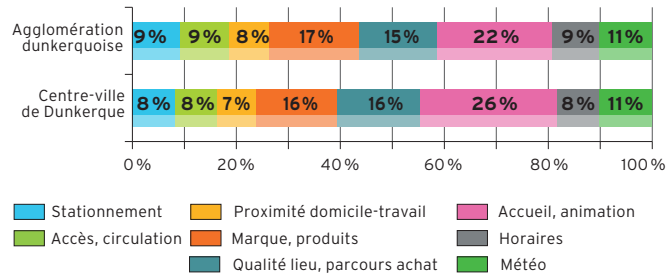
L'animation du centre-ville de Dunkerque appréciée

Au-delà du profil du consommateur, 5 types de motifs poussent à consommer sur le territoire de Dunkerque. La facilité à se déplacer en voiture à Dunkerque recueille 16 % des raisons pour aller dans le centre-ville et 18 % pour aller en périphérie.

La proximité du lieu de travail (7 et 8 %) est aussi une motivation importante. L'offre suffisante ou adaptée pointe néanmoins largement devant avec 32 %, tout comme les efforts des commerçants dans l'accueil ou les horaires (34 et 31 %).

LES RAISONS D'ACHAT

Au centre-ville de Dunkerque et en dehors du dunkerquois



Si les résultats apparaissent avec des valeurs très proches pour le centre-ville ou la périphérie, on notera néanmoins une petite avance pour le centre-ville en matière d'animation et d'accueil.

Les prévisions d'évolution de la structure de consommation des ménages, au niveau national laissent présager de l'augmentation des dépenses primaires (liées au logement, la santé et l'enseignement) et celles liées aux loisirs et communications au détriment des dépenses alimentaires, d'équipement de la personne et de la maison, et des transports.

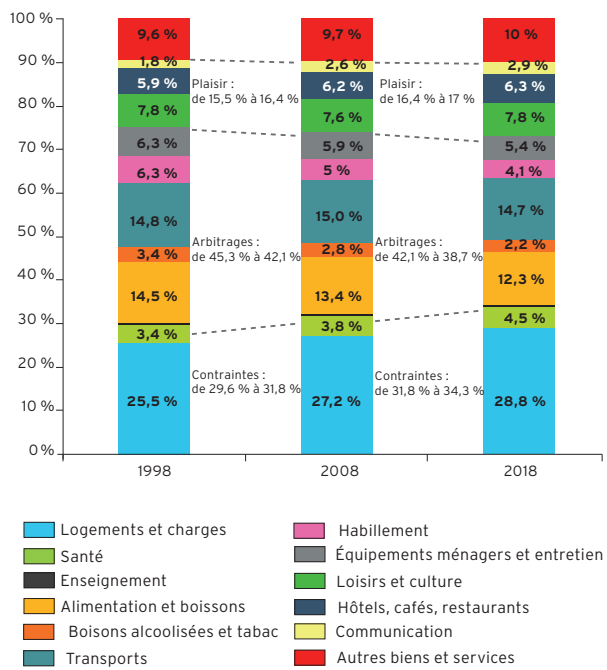
Le ralentissement de l'évolution annuelle des dépenses des ménages dévoile des potentialités de développement contraintes. Cette évolution annuelle totale est passée de 0,6 % entre 2004 à 2014 à 0,5 % entre 2009 et 2014 : contraction plus forte des dépenses sur la période 2009-2014.

L'analyse de l'évolution du secteur de la distribution montre plusieurs grands constats au niveau national :

- un ralentissement de la demande en m² commerciaux ;
- une croissance continue de la part du marché du commerce connecté ;
- une baisse généralisée des rendements non alimentaires (de 10 à 25 % selon les enseignes) et une dimension significative de la rentabilité (en lien avec le poids croissant des loyers) ;
- une baisse de la fréquentation des centres commerciaux (environ 0,5 % en 2014) ;
- un développement généralisé de la vacance commerciale (apparition du phénomène dans les zones commerciales périphériques) ;
- une réduction des formats de la grande distribution alimentaire ;
- une montée en puissance du commerce sur les lieux de flux ;
- ...

L'ÉVOLUTION PRÉVISIONELLE

De la consommation des ménages par postes (données nationales)



Source : Carte AID observatoire

Parallèlement les consommateurs cherchent à privilégier la proximité et la simplicité des achats, à gagner du temps, à consommer au meilleur prix, durable et éthique, et connecté. Ces tendances semblent être favorables au retour du commerce dans les centres des communes. Et pourtant, en même temps, elles favorisent le développement commercial sur les lieux de flux ou sur des espaces sur lesquels il est facile de recréer une densité commerciale : foncier, concentration génératrice de flux, accessibilité.

3

HIÉRARCHISATION DES FONCTIONS COMMERCIALES

La caractérisation de l'armature commerciale de la région Flandre-Dunkerque a été réalisée en tenant compte de plusieurs indicateurs :

- le niveau de chiffre d'affaires des polarités ;
- l'aire d'influence des polarités ;
- les catégories de besoins auxquelles l'offre commerciale permet de répondre.

Cette cartographie permet de dresser un état actuel de l'armature commerciale de la région Flandre-Dunkerque. Elle constitue aussi un support de réflexion stratégique sur l'organisation territoriale du commerce dans la région Flandre-Dunkerque, à l'horizon du SCoT.

La région Flandre-Dunkerque est dotée de :

Un pôle majeur qui est le centre–ville de Dunkerque

Il se caractérise par une aire d'influence qui dépasse celle de la région Flandre-Dunkerque, une offre qui porte sur les achats quotidiens à exceptionnels. Ce pôle est constitué par une offre commerciale de centre-ville, renforcée par des polarités de quartiers, et une offre en hypermarché, située dans la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Cette offre est complétée par une offre périphérique, organisée autour d'un hypermarché Auchan et la concentrations de grandes et moyennes surfaces spécialisées, située à Grande-Synthe. Le chiffre d'affaires dépasse les 150 millions d'euros.

Fonction commerciale	Caractéristiques
Pôle majeur	Offre de proximité structurée autour d'un centre-ville et des polarités de quartier
	Offre commerciale à fort rayonnement (hypermarché et concentration de grandes et moyennes surfaces)
Pôle intermédiaire	Offre de proximité supérieure à 100 commerces*
	Hypermarché de plus de 8000 m^2
	Grandes et moyennes surfaces alimentaires et non alimentaires
Pôle secondaire	Offre de proximité comprise entre 50 et 100 commerces*
	Hypermarché de plus de 3000 m^2
	Grandes et moyennes surfaces alimentaires et non alimentaires
Pôle relais	Offre de proximité comprise entre 20 et 50 commerces*
	Grandes et moyennes surfaces dont au moins une alimentaire
Pôle de proximité	Offre de proximité de moins de 20 commerces* dont au moins une alimentaire

* : y compris services et restauration

Deux pôles intermédiaires situés à Grande-Synthe et à Coudekerque-Branche

L'offre porte principalement sur les achats quotidiens hebdomadaires et occasionnels. L'offre pour les achats exceptionnels est incomplète. Ces deux pôles sont composés d'une offre en commerce de proximité plus ou moins développée (> 100 activités) et d'un hypermarché de plus de 8000 m² et de grandes et moyennes surfaces alimentaires et non alimentaires.

Le pôle de Grande-Synthe, par son offre en grandes et moyennes surfaces alimentaires et non alimentaires, bénéficie d'une attractivité plus importante. Son aire de rayonnement est celle de la région Flandre-Dunkerque. Avec le pôle majeur de Dunkerque, ils offrent une offre commerciale attractive. Son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros.

Le pôle de Couderkerque-Branche répond davantage à une clientèle plus locale, de part la nature de son offre, et sa localisation. Son chiffre d'affaire est supérieur à 30 millions d'euros.

Un pôle secondaire au Faubourg de Cassel

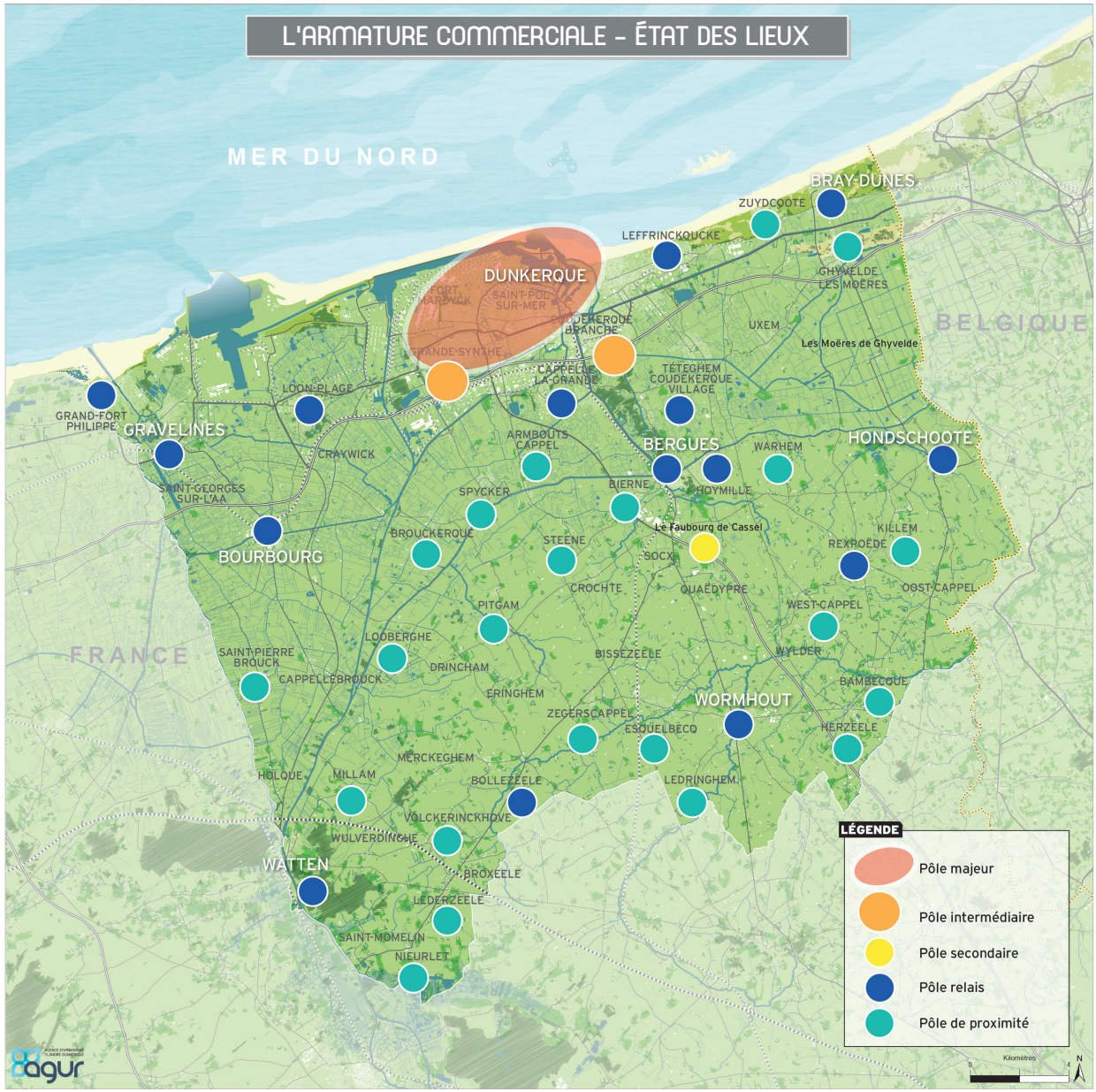
Situé sur les communes de Quaëdypre et de Socx, le faubourg de Cassel offre une offre commerciale intermédiaire qui rayonne sur l'ensemble du territoire de la CCHF. L'offre commerciale est structurée autour d'un hypermarché de plus de 3000m² et de moins de 8000 m², de grandes et moyennes surfaces, ainsi que de commerces de moins de 300 m².

Quinze pôles relais : Bergues, Bollezeele, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Hondschoote, Hoymille, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Rexpoëde, Téteghem Coudekerque-Village, Watten, et Wormhout.

Ces pôles ont une aire d'influence sur plusieurs communes. Les achats du quotidien sont partiellement assurés en fonction des pôles. L'offre porte sur une offre de proximité (entre 20 et 40 commerces, comprenant des activités de services et de restauration en fonction de la fonction touristique de la commune) et une locomotive commerciale alimentaire de plus de 300 m². Le chiffre d'affaire est compris entre 1 et 5 millions d'euros.

Vingt-deux pôles de proximité situés à Esquelbecq, Amrbouts-Cappel, Bambecque, Bierne, Brouckerque, Ghyvelde, Herzeele, Killem, Lederzeele, Ledringhem, Looberghe, Millam, Nieurlet, Pitgam, Spycker, Saint-Pierrebrouck, Steene, Volckerinckhove, Warhem, West-Cappel, Zegerscappel et Zuydcoote.

L'offre sur les achats quotidiens est partielle et permet un rayonnement communal. Ces pôles disposent d'une vingtaine de commerces et le chiffre d'affaire est inférieur à un million d'euros.


L'ARMATURE COMMERCIALE – ÉTAT DES LIEUX
MER DU NORD
BELGIQUE
FRANCE
DUNKERQUE
FORT MARDYCK
SAINT-POL SUR-MER
GRANDE-SYNTHE
COUDEKERQUE BRANCHE
CAPPELLE LA-GRANDE
TÉTEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE
UXEM
Les Moëres de Ghyvelde
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
LEFFRINCKOUCKE
GHYVELDE LES MOËRES
GRAND-FORT PHILIPPE
GRAVELINES
LOON-PLAGE
CRAYWICK
SAINT-GEORGES SUR-L'AA
BOURBOURG
ARMBOUTS CAPPEL
BERGUES
WARHEM
HONDSCHOOTE
BIERNE
HOYMILLE
SPYCKER
BROUCKERQUE
STEENE
Le Faubourg de Cassel
SOCX
KILLEM
REXPOËDE
OOST-CAPPEL
WEST-CAPPEL
CROCHTE
QUAËDYPRE
PITGAM
LOOBERGHE
SAINT-PIERRE BROUCK
CAPPELLEBROUCK
DRINCHAM
BISSEZEELE
WYLDER
BAMBECQUE
ERINGHEM
WORMHOUT
ZEGERSCAPPEL
ESQUELBECQ
HERZEELE
MERCKEGHEM
HOLQUE
MILLAM
BOLLEZEELE
LEDRINGHEM
VOLCKERINCKHOVE
WULVERDINGHE
WATTEN
BROXEELE
LEDERZEELE
SAINT-MOMELIN
NIEURLET
LÉGENDE
Pôle majeur
Pôle intermédiaire
Pôle secondaire
Pôle relais
Pôle de proximité
Kilomètres
N

Commune	Classement	Justification
Dunkerque	pôle majeur	offre structurée autour d'un centre-ville et des polarités de quartier Offre commerciale à fort rayonnement (ndlr : en lien avec Grande-Synthe)
Coudekerque-Branche	pôle intermédiaire	>100 commerces hyper >8000 m^2
Grande-Synthe	pôle intermédiaire	>100 commerces hyper >8000 m^2
Quaëdypre Faubourg de Cassel	pôle secondaire	Entre 50 et 100 commerces Hyper>3000 m
Socx Faubourg de Cassel	pôle secondaire	Entre 50 et 100 commerces Hyper>3000 m
Bergues	pôle relais	">100 commerces absence hyper>8000 m^2
Bollezeele	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Bourbourg	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Bray Dunes	pôle relais	>100 commerces absence hyper>8000 m^2
Cappelle la Grande	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Grand-Fort-Philippe	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Gravelines	pôle relais	> 100 commerces absence hyper>8000 m^2
Hondschoote	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Hoymille	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Leffrinckoucke	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Loon Plage	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Rexpoëde	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire

Commune	Classement	Justification
Téteghem - Coudekerque-Village	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Watten	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Wormhout	pôle relais	Entre 20 et 50 commerces, grandes et moyennes surfaces dont au moins 1 alimentaire
Armbouts-Cappel	pôle de proximité	Entre 20 et 50 commerces absence commerce alim 300 m^2
Bambecque	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Bierne	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Brouckerque	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Esquelbecq	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Ghyvelde	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Herzeele	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Killem	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Lederzeele	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Ledringhem	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Looberghe	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Millam	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Nieurlet	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Pitgam	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Spycker	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
St Pierrebrouck	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Steene	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Volckerinckhove	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Warhem	pôle de proximité	Entre 20 et 50 commerces absence commerce alim 300 m^2
West-Cappel	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Zegerscappel	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire

Commune	Classement	Justification
Zuydcoote	pôle de proximité	Moins de 20 commerces dont au moins 1 alimentaire
Bissezeele		absence commerce alimentaire
Broxeele		absence commerce alimentaire
Cappellebrouck		absence commerce alimentaire
Craywick		absence commerce alimentaire
Crochte		absence commerce alimentaire
Drincham		absence commerce alimentaire
Eringhem		moins de 20 commerces absence commerce alimentaire
Holque		absence commerce alimentaire
Merckeghem		absence commerce alimentaire
Oost-Cappel		absence commerce alimentaire
St Georges sur l'Aa		absence commerce alimentaire
St Momelin		absence commerce alimentaire
Uxem		absence commerce alimentaire
Wulverdinghe		absence commerce alimentaire
Wylder		absence commerce alimentaire

SYNTHESE ET ENJEUX

Depuis plusieurs années, la région Flandre-Dunkerque connaît une hausse de la part des achats réalisés à l'extérieur de sa zone de chalandise. Entre 2010 et 2014, cette hausse s'est poursuivie pour atteindre 17,6 %, avec quelques évolutions importantes. Les destinations comme Calais et la Belgique baissent alors que Lille et plus encore le e-commerce sont de plus en plus plébiscités.

En matière commerciale, la région Flandre-Dunkerque est un territoire globalement attractif, avec des marges de manœuvre possibles pour le renforcement de l'offre sur des achats occasionnels légers et des achats exceptionnels. L'évasion commerciale pourrait être réduite notamment sur l'équipement de la personne et l'ameublement, tout en prenant en compte le poids grandissant du e-commerce sur ces catégories de produits.

Cependant, l'organisation spatiale de l'offre de périphérie est peu lisible et les équipements commerciaux parfois vieillissants. Le sud et l'ouest du territoire littoral présentent un éparpillement de l'offre commerciale de périphérie, rendant l'armature commerciale peu lisible. Des implantations commerciales ont été réalisées dans certaines zones d'activités (Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Faubourg de Cassel...) avec pour conséquence de réduire la lisibilité, en terme de vocation de ces espaces.

Certains pôles commerciaux ont de réels besoins de modernisation, tant concernant les espaces publics que privatifs (route de Bergues, route de Furnes, Carrefour Dunkerque-Saint Pol-sur-Mer, Cora Coudekerque-Branche...).

Certaines centralités urbaines plus dynamiques rayonnent plus largement que leur bassin de vie et/ou présentent des aménagements adaptés et qualitatifs favorables au maintien de la fonction commerciale. C'est notamment le cas de Gravelines, Wormhout, Bergues et de Dunkerque. Cependant, pour certaines d'entre elles, il existe un enjeu de redynamisation commerciale au vu du taux de vacance et des linéaires commerciaux discontinus.

Enfin, la région Flandre-Dunkerque n'est pas épargnée par le développement d'une offre de proximité, dans les pôles périphériques et sur les lieux de flux, directement concurrentielle des centralités communales (exemples de route de Furnes, route de Bergues, Faubourg de Cassel, des magasins Aldi intégrant boucherie/boulangerie...).

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT
Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

IX

DYNAMIQUE AGRICOLE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

IX- DYNAMIQUE AGRICOLE

SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE P 379

2 L'AGRICULTURE COMPOSANT CLÉ DE LA STRUCTURATION D'ESPACES AUX USAGES MULTIPLES P 383

- L'identité agricole, exploitations et exploitants
- L'organisation et la gestion de l'espace agricole
- Le foncier agricole
- Les productions et filières emblématiques sur le territoire

3 AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ : LES INTERACTIONS P 397

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 401

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

PRÉAMBULE

Le diagnostic agricole a été réalisé par la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais, sur la période 2015-2016. Il a été suivi, dans son élaboration, par un comité de pilotage composé de trois élus: Bernard Weisbecker, président du SCoT de la région Flandre-Dunkerque, de Francis Bassemon, maire de Bourbourg, de Christian Ley, maire de Socx; et de trois représentants de la profession agricole: Denis Bollengier, Francis Hennebert et Hubert Vanderbeken.

L'élaboration du diagnostic s'est déroulée en deux étapes:

- Collecte et analyse des données d'enquête du monde agricole.

 Près de 750 exploitations en activités ont été identifiées et invitées à participer à l'enquête. Vingt réunions ont été organisées entre mars et juillet 2015. L'animation était assurée par la Chambre d'agriculture, en présence de représentants du Syndicat mixte du SCoT et/ou de l'AGUR. À l'issue des réunions, une phase d'enquête Chambre d'agriculture/exploitant agricole s'est engagée. 60 % des exploitations de la région Flandre-Dunkerque ont été enquêtées.

- Définition des enjeux et des besoins de l'agriculture.

Cette phase a permis d'approfondir les spécificités agricoles identifiées lors de la première phase d'état des lieux. Trois réunions ont été organisées et ont réuni des responsables agricoles représentant les différentes composantes et filières de l'agriculture.

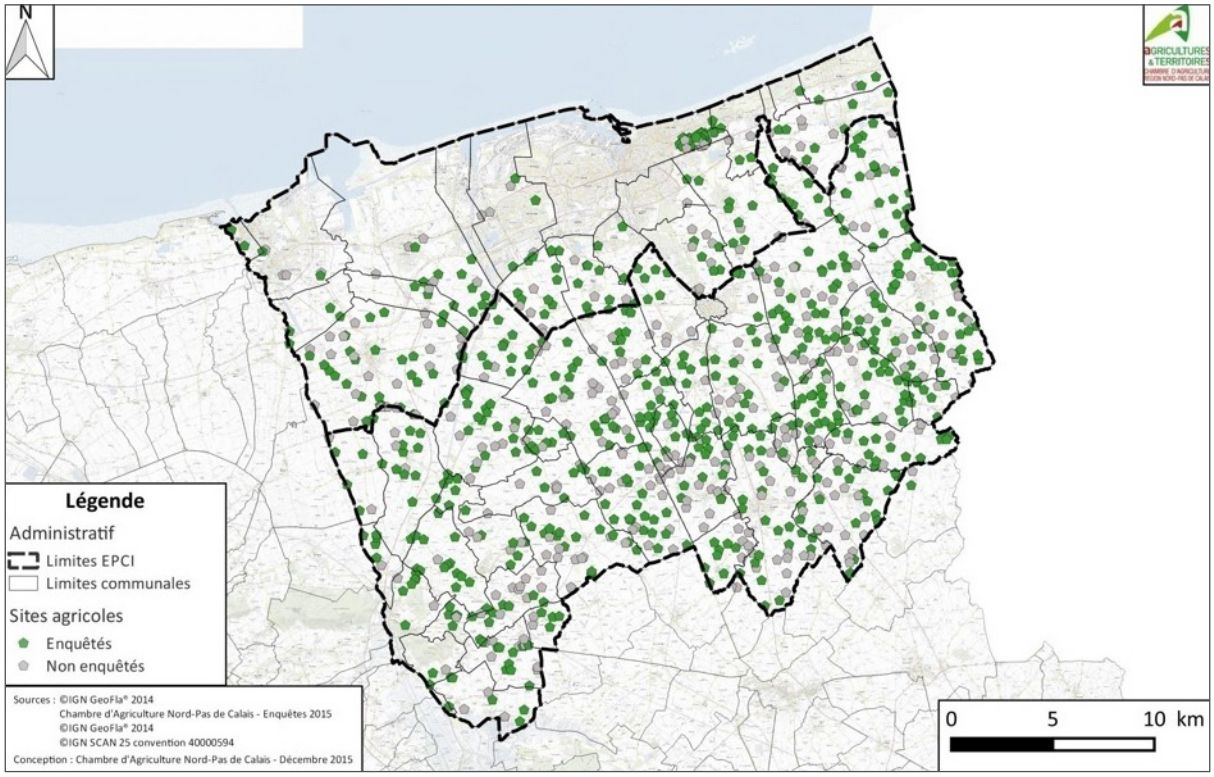
Cette étude a été présentée en conférence des maires du SCoT le 20 septembre 2016.

Les éléments qui suivent sont extraits du rapport et de l'atlas cartographique réalisés par la Chambre d'agriculture.

LE TAUX DE PARTICIPATION

	CUD	CCHF	SCoT
Agriculteurs invités (données CA NPDC. Listes validées par les responsables professionnels, voire les mairies)	172	563	735
Taux de participation aux réunions	56 %	32 %	38 %
Agriculteurs enquêtés	109	351	460
Taux d'enquêtes	63 %	62 %	62 %

LA LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Source illustrations : Diagnostic agricole du SCoT de la région Flandre-Dunkerque - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais- Juin 2016

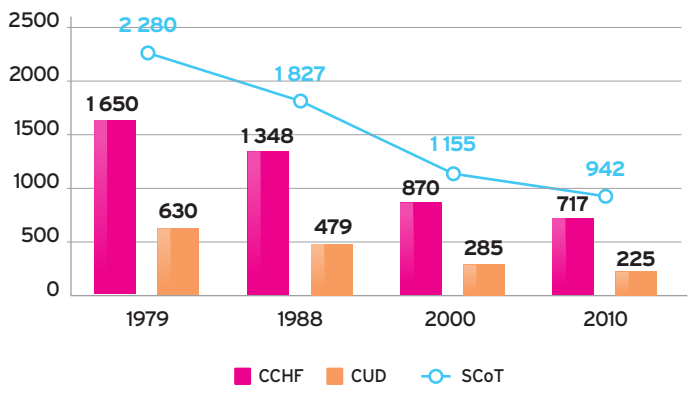
2

L'AGRICULTURE, COMPOSANTE CLÉ DE LA STRUCTURATION D'ESPACES AUX USAGES MULTIPLES

Une relative diminution du nombre d'exploitations

En trente ans, la région Flandre Dunkerque a perdu 58 % de ses exploitations, à un rythme moyen de 22 exploitations par an (64 % à l'échelle de la région sur la même période). Cette baisse s'est accélérée entre 1988 et 2000 et s'est poursuivie depuis de façon plus modérée : - 18 %, tandis qu'à l'échelle de la région, la baisse enregistrée est de 28 % sur la période.

UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



Source : RGA 1979-2010

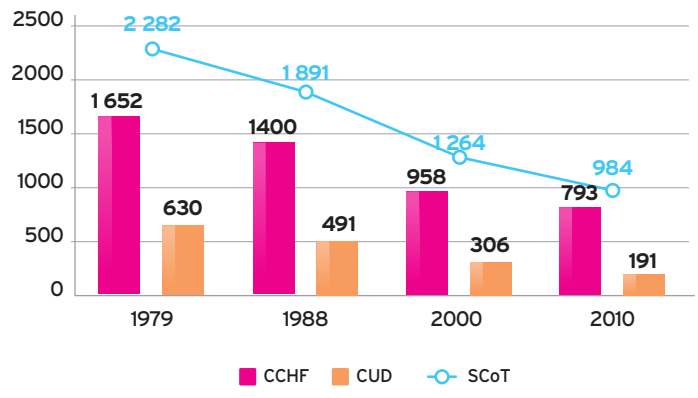
La baisse générale du nombre d'exploitations s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, la tendance à la diminution des surfaces agricoles et l'augmentation de la pression foncière rendent difficile l'installation des jeunes, notamment sur la partie littorale.

Ensuite, à partir de la moitié du 20e siècle, l'agriculture française s'est modernisée et professionnalisée, entraînant une disparition progressive des petites structures, l'accroissement de la surface moyenne par exploitation et l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire.

Il y a, en moyenne, 16 exploitations par commune. En définitive, la région Flandre Dunkerque dispose d'une densité d'exploitations importante avec 1,86 exploitations pour 100 ha de SAU, soit un peu plus que la moyenne régionale.

La diminution du nombre d'exploitations s'est naturellement accompagnée d'une diminution du nombre des exploitants et co-exploitants agricoles qui tend à ralentir.

L'ÉVOLUTION DES EXPLOITANTS ET CO-EXPLOITANTS



Source : RGA 1979-2010

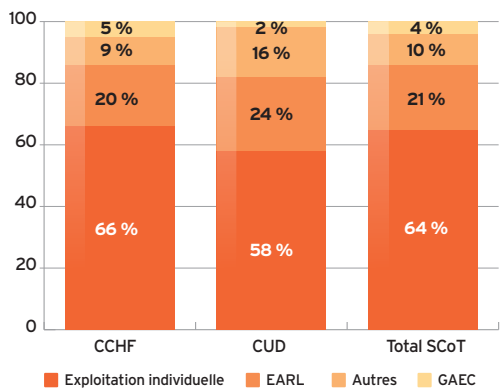
Des exploitations en grande partie individuelle

Les exploitations individuelles représentent 2/3 des exploitations, le tiers restant correspondant à des structures sociétaires.

La part des structures sociétaires dans la région Flandre-Dunkerque est équivalente à celle enregistrée en région (35 %).

À noter qu'une exploitation sociétaire (certaines EARL ou SCEA) n'a pas forcément plusieurs chefs d'exploitation. Dans notre échantillon, une exploitation sociétaire sur deux est dirigée par une seule personne.

LE STATUT DES EXPLOITATIONS



Source : RGA 2010

Un fonctionnement s'appuyant sur des réseaux

Il s'agit, notamment des réseaux de groupes de développement agricole et organismes de conseil : GEDA Flandre maritime, Pôle légume ou GABNOR (groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais); ou encore les coopératives (organisations de producteurs constitués à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs produisant la même culture); les CUMA (société coopérative agricole qui permet la mise en commun et l'utilisation de moyens et de matériels) et les ETA (prestataires de services agricoles).

L'entraide est régulièrement pratiquée tout comme le recours aux services de remplacement qui proposent des salariés ou des agents de remplacement, aux agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation.

Des exploitations performantes

La production brute standard (PBS) moyenne par exploitation est bien plus élevée dans la région Flandre-Dunkerque (171 000 € en moyenne par exploitation) que sur le reste de la région (140 000 €).

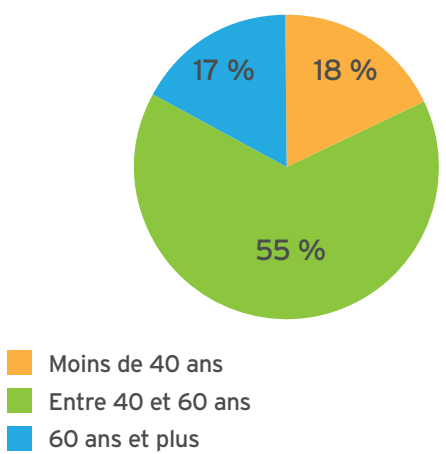
Des exploitations pourvoyeuses d'emplois

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans et celui de l'installation des chefs d'exploitation enquêtés est de 27 ans dans la région Flandre-Dunkerque.

En moyenne, 12 installations sont enregistrées par an. À l'échelle de l'ensemble des exploitations, se sont environ 20 installations par an d'agriculteurs de moins de 40 ans qui ont lieu en région Flandre-Dunkerque. À noter que 13 % des exploitations enquêtées n'ont pas de repreneurs connus.

9 % des chefs d'exploitants enquêtés sont double-actifs. Cette double activité peut-être permanente ou temporaire, comme par exemple dans la perspective d'un départ en retraite.

L'ÂGE DES CHEFS D'EXPLOITATION



D'après le RGA, on compte en moyenne 1,6 ETA par exploitation en 2010, soit autant qu'à l'échelle régionale (1,7 ETA).

602 personnes travaillent sur les exploitations enquêtées, représentant une moyenne de 1,3 personne par exploitation. Le recours aux salariés permanents est le plus courant. Le recours aux saisonniers est moins fréquent car les agriculteurs peinent à recruter d'où un recours aux prestataires de service agricole (ETA). À noter la spécificité de la zone maraîchère et horticole de Rosendaël qui emploie au moins 69 salariés permanents, 54 saisonniers et 5 apprentis.

LA PART DES EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES

Ayant recours à de la main-d'œuvre

	Permanents	Saisonniers	Autre	Familiale non rémunérée
CCHF	30 %	15 %	2 %	13 %
CUD	36 %	21 %	6 %	19 %
SCOT	31 %	17 %	3 %	15 %

DES CIRCUITS COURTS CRÉATEURS D'EMPLOIS

Nombre d'unités de travail annuel (UTA)
par exploitation, région Nord – Pas-de-Calais

Mode de commercialisation	UTA familiales	UTA salariés permanents	UTA saisonniers	UTA totales
Avec circuit court	1,47	0,37	0,40	2,26
Sans circuit court	1,19	0,22	0,14	1,57

Il faut noter, également, que les exploitations qui ont développé un circuit court mobilisent un plus grand nombre de personnes: soit presque 2,3 unités de travail par exploitation contre en moyenne régionale presque 1,6 unité de travail par exploitation.

Source: EGEL - repères stratégiques - janvier 2015

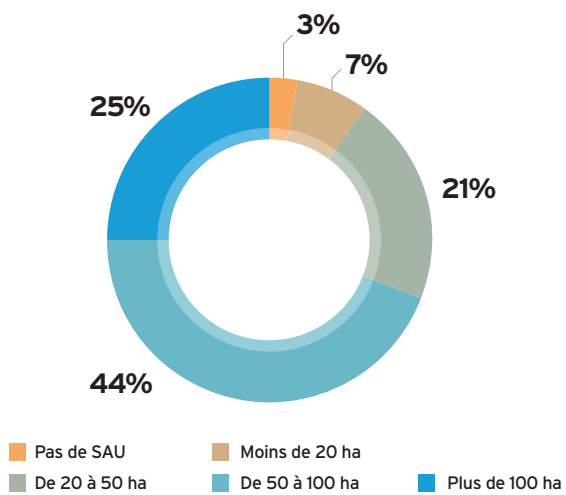
Un outil de travail très convoité

Les surfaces mises en valeur par l'agriculture ont diminué de 8 % en 37 ans en région Flandre-Dunkerque, soit 4 487 ha, et une perte annuelle de 121 ha.

La SAU moyenne par exploitation a plus que doublé entre 1979 et 2000. Elle atteint 80 ha par exploitation pour les exploitations enquêtées.

LA RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS

Par tranche de SAU, en 2015

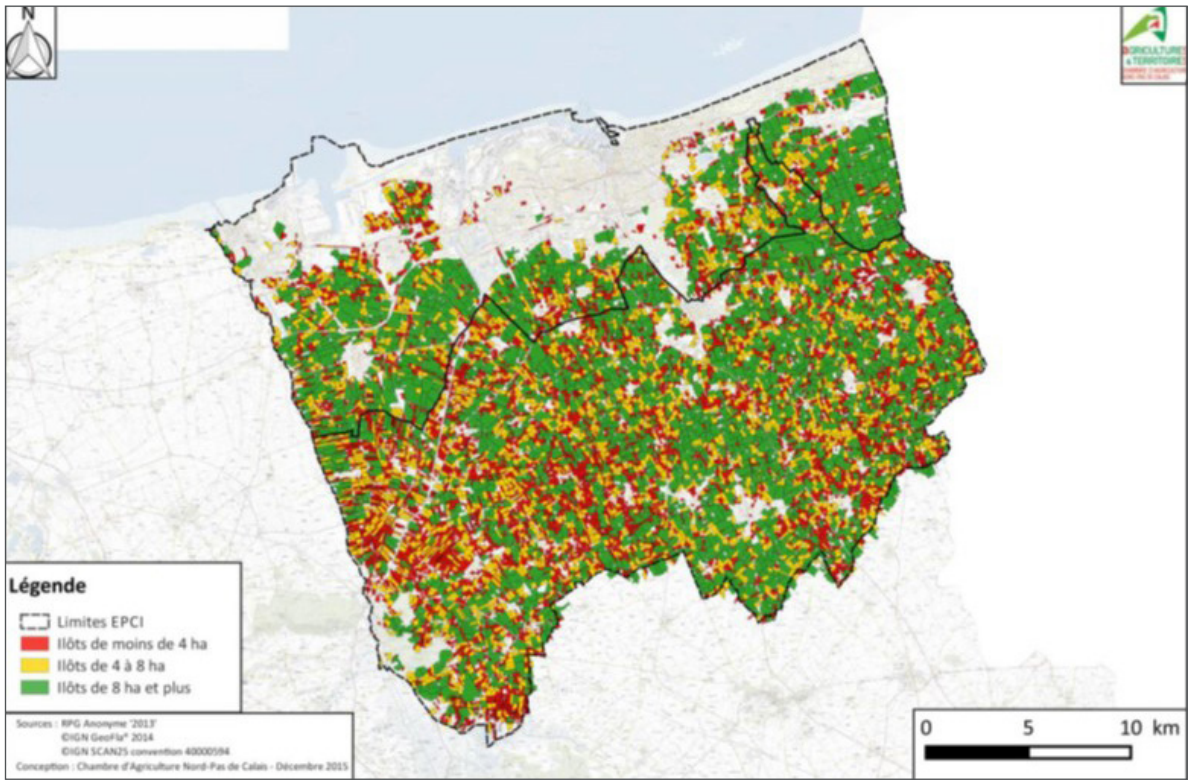


En moyenne, les agriculteurs enquêtés exploitent sur 3 communes au minimum et 12 îlots. L'îlot moyen couvrant 4,1 ha. La majeure partie des îlots est de petite taille.

Les opérations d'aménagement foncier permettent de regrouper le parcellaire agricole et de faciliter les grandes cultures mécanisées, mais également de remédier aux désordres fonciers causés par la réalisation des ouvrages linéaires.

25 % de la SAU de la région Flandre-Dunkerque a fait l'objet d'un remembrement, soit 12 576 ha. Cinq opérations d'aménagement foncier sont en cours : Bissezeele, Socx, Quaëdypre, Crochte et Zegerscappel.

LA STRUCTURE DU PARCELLAIRE AGRICOLE, EN 2015



Source illustrations : Diagnostic agricole du SCoT de la région Flandre-Dunkerque - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais- Juin 2016

Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage pour 73 % des terres des exploitations enquêtées. Les exploitations agricoles enquêtées ont ainsi en moyenne 8 propriétaires différents.

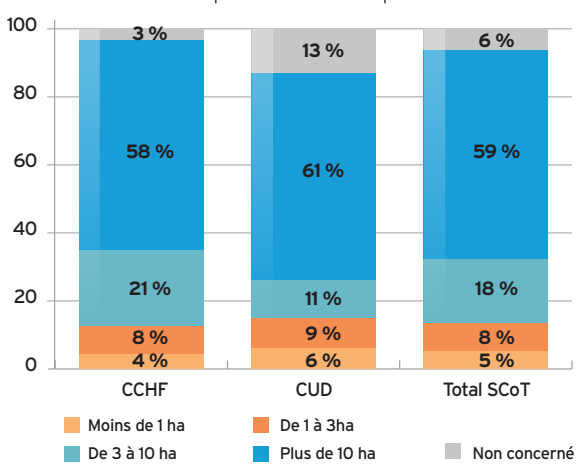
1400 ha de terres agricoles, situées dans la circonscription portuaire, ont un statut d'occupation précaire, liée à l'opération d'intérêt national du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Un quart des exploitations enquêtées irriguaient au moins 1 parcelle. 16 % de la SAU enquêtée est irriguée. 92 % des exploitations enquêtées ont déclaré drainer au moins 1 parcelle. 76 % de la SAU enquêtée est drainée.

18 % des exploitations enquêtées ont un forage.

LES PARCELLES ATTENANTES AUX SIÈGES

Des exploitations enquêtées



Un foncier bâti agricole majoritairement en propriété

Sept exploitations enquêtées sur dix disposent de l'ensemble de ses bâtiments agricoles autour de son siège d'exploitation. Dans les autres cas, l'exploitation agricole s'organise autour d'un siège d'exploitation et de plusieurs sites agricoles secondaires.

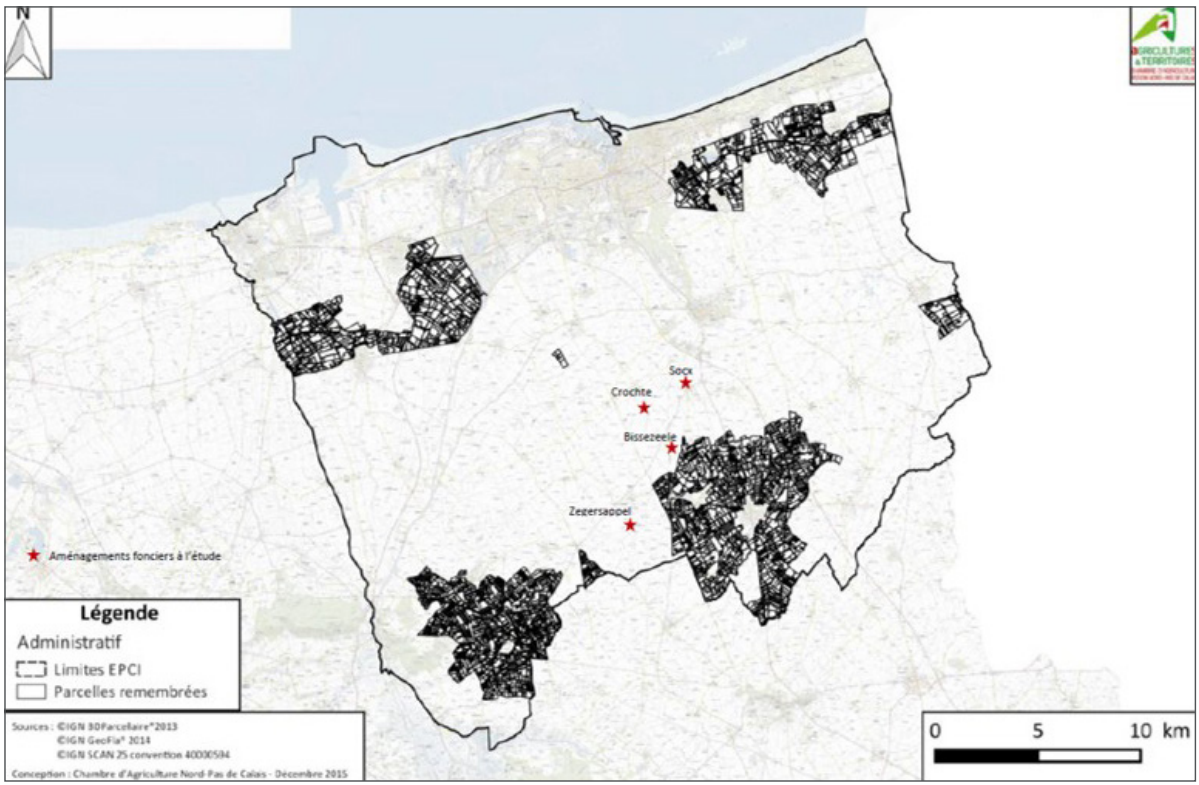
73 % des agriculteurs enquêtés sont propriétaires de leurs bâtiments.

40 % des exploitations enquêtées ont un projet de bâtiment.

Les parcelles attenantes aux bâtiments agricoles sont stratégiques dans le développement et le fonctionnement de l'exploitation agricole. Le changement de destination de ces parcelles est plus préjudiciable à l'exploitation.

Plus de la moitié des exploitations enquêtées disposent de 10 ha directement attenant aux bâtiments. Ils sont 5 % à ne disposer que de 1 ha autour de leur siège.

LES AMÉNAGEMENTS FONCIERS



Source illustrations : Diagnostic agricole du SCoT de la région Flandre-Dunkerque - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais- Juin 2016

L'utilisation de la SAU de la région Flandre-Dunkerque est la suivante, selon le RGA 2010 :

- les céréales pour 50 % ;
- les surfaces dédiés à l'élevage pour 10 % ;
- les cultures destinées à l'industrie pour 40 %.

Un territoire fortement tourné vers les productions végétales

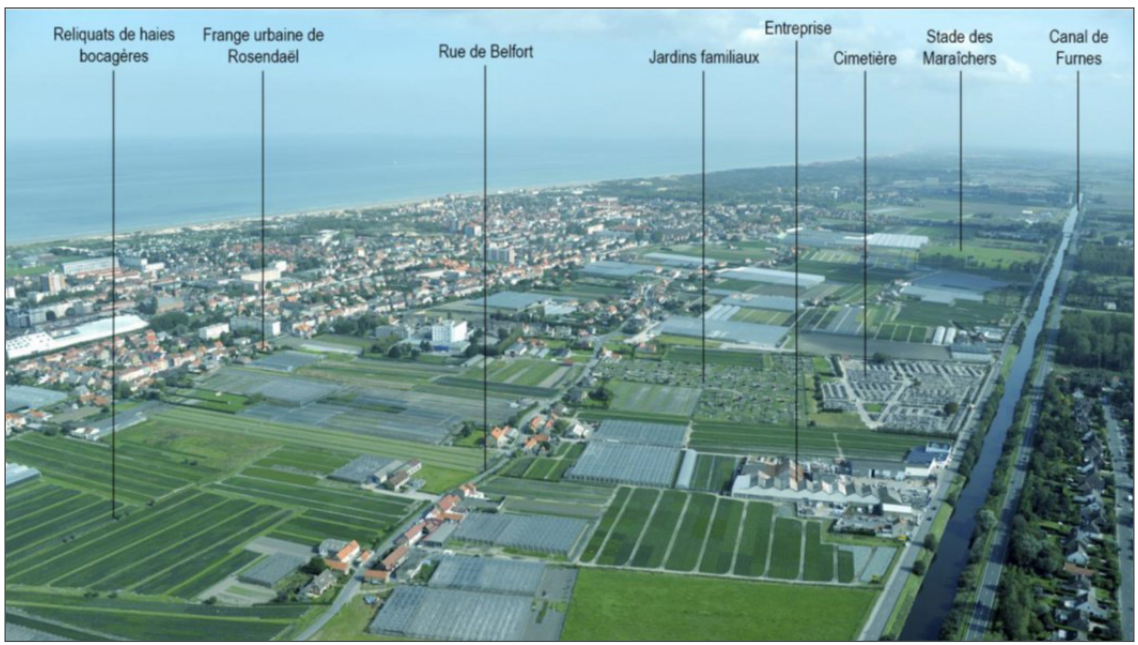
70 % des exploitations de la région Flandre-Dunkerque ont plus de deux tiers de leur chiffre d'affaire issu des productions végétales.

LA ZONE MARAICHÈRE DE ROSENDAËL

Rosendaël : une zone maraîchère et horticole insérée dans le tissu urbain

Cette zone agricole de 150 ha environ est dédiée principalement à l'horticulture (15 exploitants, 84 % de la SAU). Il ne reste plus que deux maraîchers pour 16 % de la SAU. 155 600m² de serres (en verres et pour la plupart chauffées) sont installées soit en moyenne 14145 m2 par exploitation. C'est aussi 10 200 m² de tunnels pour la production et le stockage de matériel, et un local de conditionnement d'environ 900 m² en moyenne. Chaque exploitation met en culture en moyenne 9 ha.

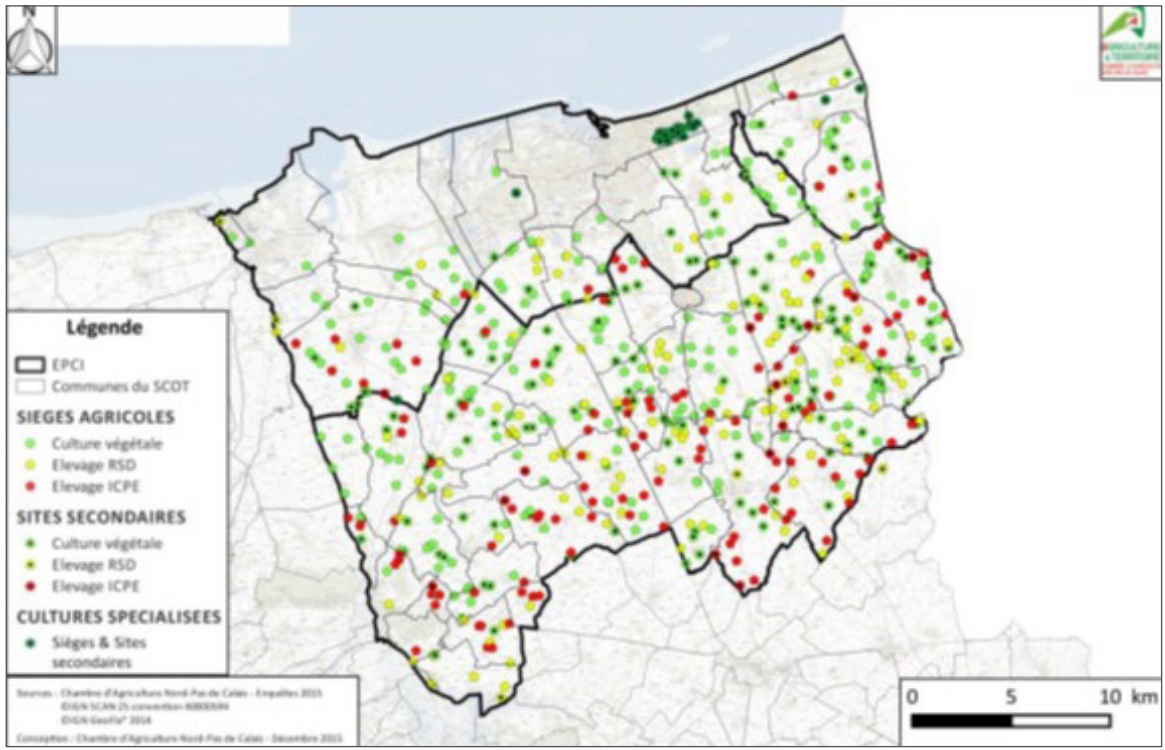
Quatre exploitants n'ont pas de successeurs pour le moment.



Source : AGUR

LA LOCALISATION DES SIÈGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS

Selon leur régime sanitaire



Source illustrations : Diagnostic agricole du SCoT de la région Flandre-Dunkerque - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais- Juin 2016

Les bassins de production agricole et les filières

Trois productions et ses filières se détachent en région Flandre-Dunkerque, tant en termes de volumes, de surfaces que par le nombre d'exploitations ou d'opérateurs. Il s'agit de la pomme de terre, du lin et des céréales. Elles représentent 75 % des surfaces en culture.

Un élevage toujours présent

53 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage.

L'élevage bovin viande (19 %) est le plus pratiqué, suivi de l'élevage porcin (15 %) et de l'élevage bovin laitier (15 %).

Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementations s'appliquent : le Règlement sanitaire départemental (RSD) ou la Législation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ils définissent les règles de recul à respecter entre bâtiments agricoles et bâtiments occupés par des tiers (respectivement 50 et 100 mètres). En région Flandre-Dunkerque, il y a au moins 124 exploitations soumises au RSD et 118 soumises à la réglementation des ICPE.

Vers une professionnalisation des activités de diversification

Les circuits courts sont peu présents : seulement 13 % des exploitations agricoles enquêtées y ont recours. Les circuits de commercialisation sont diversifiés : vente à la ferme, marché, restauration collective... Trois AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ont été créées à Grande-Synthe, Pitgam et Zegerscappel.

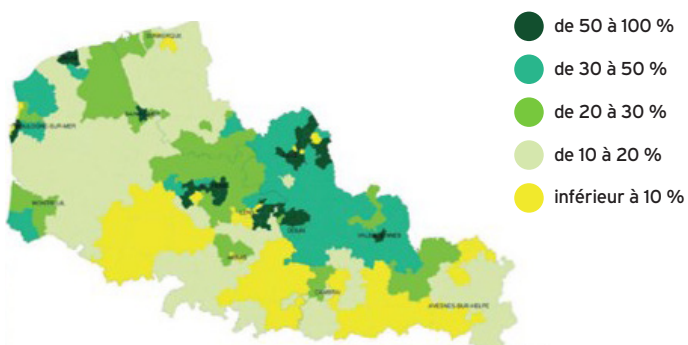
L'accueil à la ferme présente différentes formules pour les 5 % des exploitations le proposant : bienvenue à la ferme, campus vert, savoir vert...

Une production d'énergie peu développée

Environ 10 % des exploitations ont développé des énergies nouvelles et principalement le photovoltaïque.

LA PROPORTION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

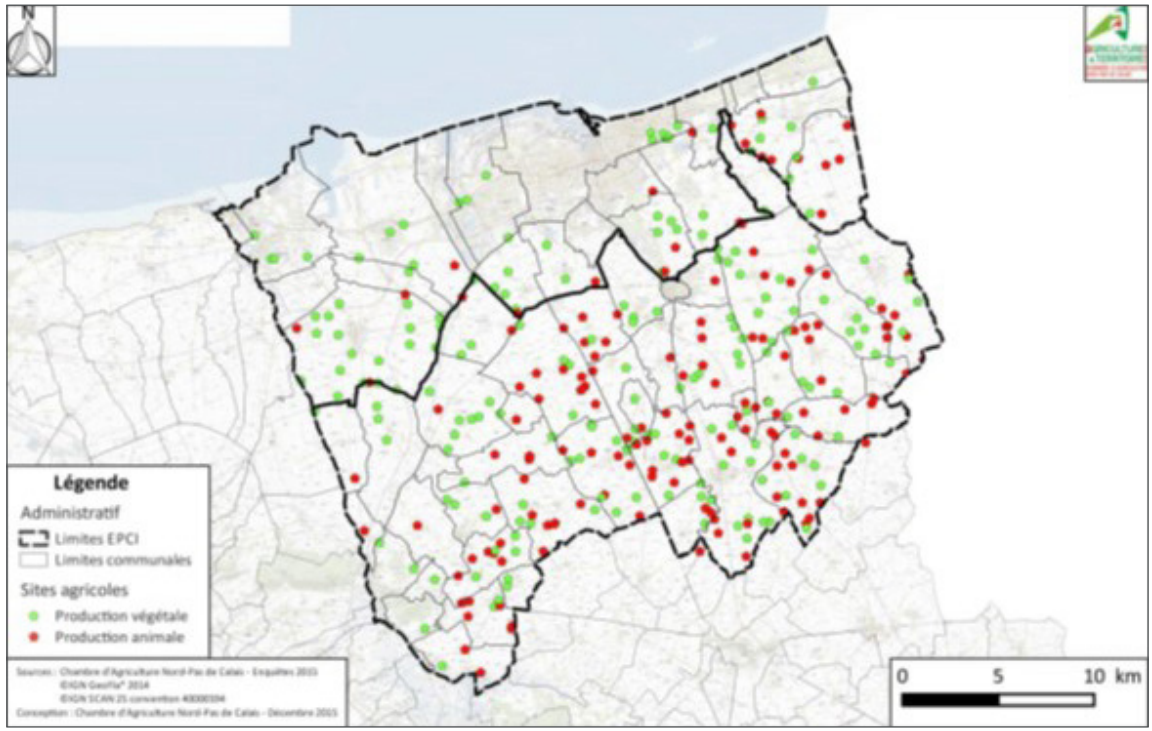
Pratiquant les circuits courts de commercialisation



Source : Agreste - DRAAF du Nord - Pas-de-Calais, recensement agricole 2010

LA LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES NON-ENQUÊTÉES

Selon leur orientation



Source illustrations : Diagnostic agricole du SCoT de la région Flandre-Dunkerque - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais- Juin 2016

3

AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ : LES INTERACTIONS

Des pratiques réglementées et volontaires

La région Flandre-Dunkerque est classée en zone vulnérable aux nitrates. Il en découle des programmes régionaux d'actions spécifiques pour réduire les apports de nitrates dans les eaux.

Avec la Politique commune agricole (PAC), les agriculteurs peuvent mettre en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et doivent disposer d'au moins 5 % de la SAU en surfaces d'intérêt écologique (haies, bandes enherbées, mares, voire certaines cultures comme les pois, les haricots...). Ils sont une vingtaine à avoir contractualisé des MAEC (entretien de fossés, préservation des haies et maintien de la race bovine *Bleue du Nord*, menacée de disparition).

De manière volontaire, les agriculteurs (à plus de 60 %) ont développé des pratiques raisonnées : réduction des intrants (et développement de la culture intermédiaire "pièges à nitrate" CIPAN) et optimisation des pratiques agricoles (semis direct, désherbage mécanique...).

À noter que 13 exploitations en agriculture bio sont recensées sur l'annuaire de l'Agence Bio. Dans le cadre de ce diagnostic, cinq agriculteurs ont répondu être en agriculture biologique : trois en polyculture-élevage, un en polyculture et un en production de plantes aromatiques.

Les difficultés rencontrées par les agriculteurs

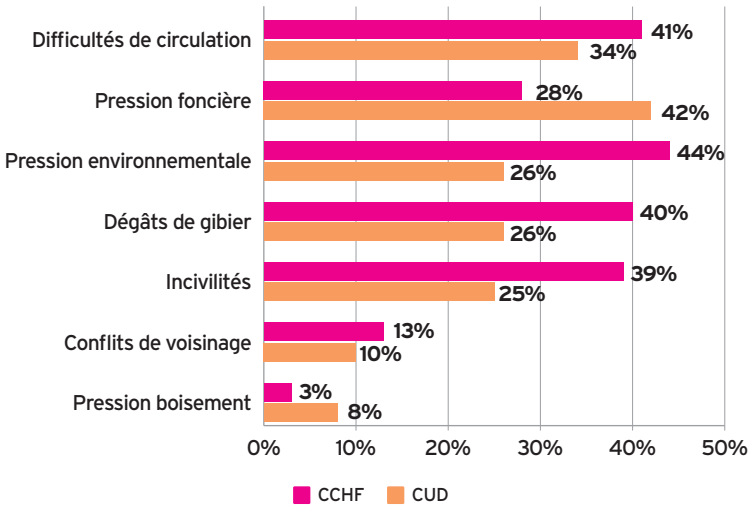
40 % des agriculteurs enquêtés ont déclaré rencontrer des difficultés de circulation dont les causes sont liées aux aménagements urbains (ralentisseurs, chicanes...), l'étroitesse des rues et le stationnement dans certains villages, la configuration de certains carrefours sans visibilité, la densité du trafic et les restrictions limitant le tonnage sur certaines voies.

La pression foncière est également une difficulté en termes de proximité avec la Belgique et de prix élevés des terres. La compensation foncière intéresse davantage les agriculteurs que la compensation financière.

Les agriculteurs ressentent une pression environnementale de plus en plus importante avec une crainte de la multiplication des zonages environnementaux et l'augmentation des contraintes sur leurs activités (trame verte et bleue).

LES TYPES DE PRESSIONS

Rencontrés par les exploitations



Les dégradations et incivilités sont à déplorer, et principalement les déchets dans les champs qu'il faut ramasser. Les relations de voisinage sont assez peu conflictuelles. 12 % des exploitations enquêtées ont déclaré des relations mitigées voire mauvaises liées aux routes salies, aux travaux agricoles nocturnes ou le week-end, aux nuisances olfactives.

Le boisement de parcelles agricoles est une source d'inquiétude au vu de la pression existante sur les terres agricoles.

SYNTHESE ET ENJEUX

L'agriculture, sous toutes ces formes, est une composante majeure de la région Flandre-Dunkerque, de par la surface qu'elle couvre. De plus, plusieurs productions agricoles présentent une filière complète : de la production à la transformation, en passant par le stockage et le transport, dont notamment via Dunkerque-Port.

Il n'en demeure pas moins que le nombre d'exploitations et d'emplois agricoles diminue.

L'enjeu premier consiste à maintenir cette activité, en garantissant de bonnes conditions d'exploitation. Il faudra trouver de solutions pour garantir le renouvellement des chefs d'exploitation et la transmission des exploitations, afin que les terres agricoles ne perdent pas leur usage productif. L'une des difficultés identifiée sur la région Flandre-Dunkerque est l'installation de jeunes agricoles, en raison de la cherté des terres agricoles et du peu de disponibilités foncières.

La préservation de l'agriculture revêt aussi une importance particulière en matière d'alimentation locale. Une meilleure alimentation, diversifiée et produite localement, permet d'améliorer la santé et de réduire l'impact environnemental de la consommation. Il s'agira de permettre le développement d'une agriculture de proximité afin de réponde aux besoins d'une alimentation plus saine, et d'une agriculture durable qui préserve l'environnement et la santé. Le développement des MAEC sera encouragé, tout comme le développement d'outils numériques pour engager l'agriculture sur la voie d'une mutation.

Enfin, la pression de l'urbanisation devra être contrôlée afin de préserver des espaces à vocation agricole. La dynamique de réduction de la consommation foncière y contribue largement. De même, les règles de réciprocité devront être garanties pour assurer de bonnes conditions de travail.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

X

DYNAMIQUE TOURISTIQUE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

X- DYNAMIQUE TOURISTIQUE

SCoT Flandre-Dunkerque

SOMMAIRE

1 UNE OFFRE TOURISTIQUE DIVERSIFIÉE P 411

- La fréquentation
- Le tourisme fluvial et maritime
- Le tourisme de nature
- Le tourisme culturel et historique

2 L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN COURS DE CONSOLIDATION P 421

- L'hébergement hôtelier
- L'accueil de plein air
- L'accueil de groupe et chez l'habitant
- Les résidences secondaires

3 LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE P 433

- Le littoral, un site à haut potentiel

4 LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE P 437

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 441

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

Organisation de la compétence tourisme

Dans le cadre de la réforme territoriale, la compétence tourisme a subi des évolutions qui ont été mises en œuvre par l'application soit de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 soit de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ainsi, sur le territoire de la CCHF, la compétence tourisme est devenue communautaire depuis le 1er janvier 2017. Un office de tourisme (OT) des Hauts de Flandre a été créé. Basé au siège de la Communauté à Bergues, il a vocation a intervenir sur les 40 communes et non plus seulement les communes qui avaient un office de tourisme. Il a donc regroupé les offices de tourisme de Bergues, d'Esquelbecq, d'Hondschoote, de Volckerinckhove et de Wormhout, ainsi que le bureau d'information touristique de Watten (rattaché à l'office de tourisme des Rives de l'Aa et de la Colme). Ils sont devenus des Bureaux d'information touristique rattachés à l'office de tourisme des Hauts de Flandre.

Sur le territoire de la CUD, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine notamment sur les volets suivants : accueil et information touristique, promotion touristique et actions de coordinations avec l'agence de développement et de réservation touristique et le comité régional du tourisme, et enfin les partenaires locaux, élaboration et commercialisation de prestations de services touristiques. L'aménagement et l'exploitation d'équipements (non communautaires) visant au développement des loisirs, de la culture et du tourisme, et l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles à vocation touristique resteraient de l'initiative des communes. Dans la continuité du transfert de la compétence, un office de tourisme communautaire devrait voir le jour.

Les unités de territoire touristique

La région Flandre-Dunkerque est composée de 4 ensembles géographiques, historiques et culturels qui se distinguent :

- à l'est : le futur Grand site de France de Dunkerque à Bray-Dunes, et du littoral jusqu'aux Moëres sur la commune de Ghyvelde ;
- à l'ouest : l'Aa et son chenal, territoire du SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme ;
- une façade littorale support d'un tourisme balnéaire, portuaire, industriel et d'un tourisme de mémoire ;
- un avant-pays "La Flandre", gardien de la tradition flamande (culture, langue et traditions), support d'un tourisme patrimonial et naturel, et de mémoire.

1

UNE OFFRE TOURISTIQUE DIVERSIFIÉE

La région Flandre-Dunkerque : avant tout une destination de proximité

Sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, la clientèle est principalement une clientèle de proximité : plus d'un touriste sur deux vient du département du Nord. Les touristes étrangers sont Belges (13,2 %), Britanniques (5,6 %), Néerlandais (2,2 %) et Allemands (2 %).

Entre 2001 et 2015, la fréquentation de la clientèle britannique a diminué contrairement à celle des Belges et des Néerlandais.

L'ÉVOLUTION DES ORIGINES DE CLIENTÈLE

De 2002 à 2014 (nuitées)

Années	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Allemagne
2001/2015	+17 %	-80 %	+135 %	+297 %	+108 %

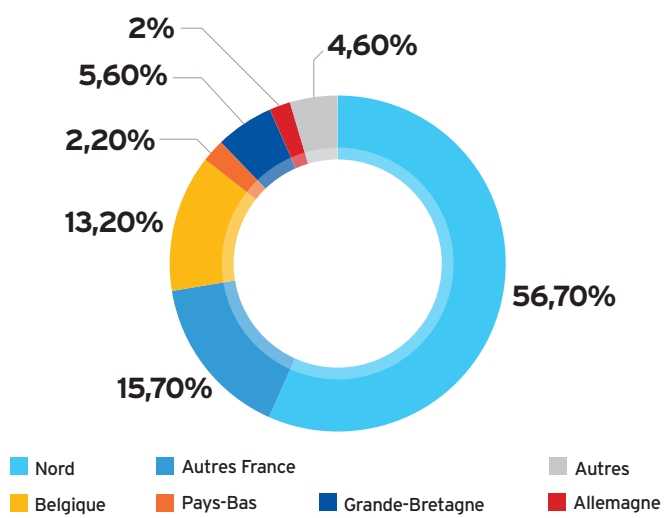
Source : INSEE/ CRT NPDC 2015

Avec une offre en équipement diversifiée

Les rénovations et réouvertures des équipements comme le Lieu d'art et d'action contemporaine (LAAC), le parc zoologique en 2005, le golf en 2006, le Palais de l'univers et des sciences (PLUS) en 2009, la ferme Galamé en 2010, le PAarc des Rives de l'Aa en 2012 et l'extension rénovation du musée portuaire et du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) dans le cadre de Dunkerque 2013, le Centre d'interprétation art et culture (CIAC) et l'ouverture de la Maison de la nature en 2016 ainsi que le Musée des Gigottos automates à Esquelbecq depuis 2014, le Ch'ti tour à Bergues, le Village du livre et la Nuit du livre à Esquelbecq... ont nettement changé la physionomie de l'offre touristique et culturelle de la région Flandre-Dunkerque.

FRÉQUENTATION EN 2014 PAR NATIONALITÉ

En Flandre Côte d'Opale



Source : UDOTSI

Sites et lieux de visite	Nombre de sites 2015		Fréquentation en 2015	
	Dunkerque Flandre Côte d'Opale	Pays de Flandre (CCHF et CCHFI + CCFL)/	Dunkerque Flandre Côte d'Opale	Pays de Flandre (CCHF et CCHFI+CCFL)
Musées	7	12	96725	100227
Équipements culturels	13	11	113174	34740
Monuments historiques	6	19	10595	20310
Loisirs détente	12	13	941832	50477
Loisirs sportifs	7	3	37808	1923
Tourisme de découverte économique	7	7	19663	7079
Tourisme fluvial	7	2	9685	12300
Total	59	67	1229482	227056

Source : tableau de bord -CRTs-2015

La plaisance

La région Flandre-Dunkerque est dotée de quatre ports de plaisance, implantés sur les communes de Dunkerque et de Gravelines-Grand-Fort-Philippe. Elle offre ainsi 1340 anneaux de plaisance en mer.

Communes	Nom du gestionnaire	Nombre de sites	Capacité en anneaux
Dunkerque	Syndicat mixte Dunkerque Neptune	3	560
Dunkerque	Yacht Club de la Mer du Nord	1	270
Dunkerque	Club des Dauphins	1	60
Gravelines Grand-Fort-Philippe	SIVOM de l'Aa et de la Colme	3	450
Total			1340

Certains canaux permettent la pratique d'une plaisance fluviale. La région poldérisée est maillée par plusieurs haltes fluviales situées à Gravelines (1), Bourbourg (2), Bergues (1) et Watten (2). Cependant, le niveau d'équipements est très faible : seule une halte permet un accès à l'eau et l'électricité.

La plaisance fluviale baisse en fréquentation, tant en nombre de passages de bateaux qu'en passagers transportés.

Le port départemental de plaisance Gravelines-Grand-Fort-Philippe est le port d'attache de bateaux promenade (à rames, à pédalier ou électriques) pour naviguer autour des remparts de la ville de Gravelines.

Un bateau promenade, le Texel, amarré au Bassin du commerce à Dunkerque, permet de visiter le port de Dunkerque.

Voie d'eau	Écluse de comptage	Plaisance privée			Plaisance professionnelle		
		Nombre de passage de bateaux		Évolution	Nombre de passage de bateaux		Évolution
		2006	2016	2006-2016	2006	2016	2006-2016
Canal de Furnes	Pont de Ghyvelde	355	181	-49 %	24	0	-100 %
Canal de Bourbourg	Bourbourg	127	50	-61 %	2	0	-100 %
Canal de Bourbourg	Jeu de mail	451	311	-16 %	18	0	-100 %
Rivière de l'Aa	La Bistade	174	90	-48 %	1	0	-100 %
Canal de la Colme	Watten	505	230	-20 %	9	6	-33 %

Les croisières

Dunkerque est à la fois départ et escale de croisières en mer à destination de la Norvège et de la mer Baltique. Deux terminaux croisières sont situés :

- au port est : quai d'honneur/Freycinet – accueil des bateaux de moins de 160 mètres ;
- au port ouest : quai de Lorraine – accueil des bateaux de plus de 160 mètres.

La région Flandre-Dunkerque a cette particularité d'offrir :

- des espaces balnéaires et littoraux, permettant la pratique de loisirs et sports liés à la présence de la mer (randonnées pédestres, équestres et cyclistes, baignade, kitesurf, cerfs-volants, chars à voile…) ;
- des espaces de loisirs tels que le bois des Forts, le lac d'Armbouts-Cappel, le parc Galamé, la base de loisirs des 3 étangs… ;
- des espaces de pratique sportive : golf (parcours 18 et 9 trous) et PAarc de l'Aa (aviron, canoë-kayak, triathlon, natation longue distance et à terme dériveur, planche à voile, optimist…).

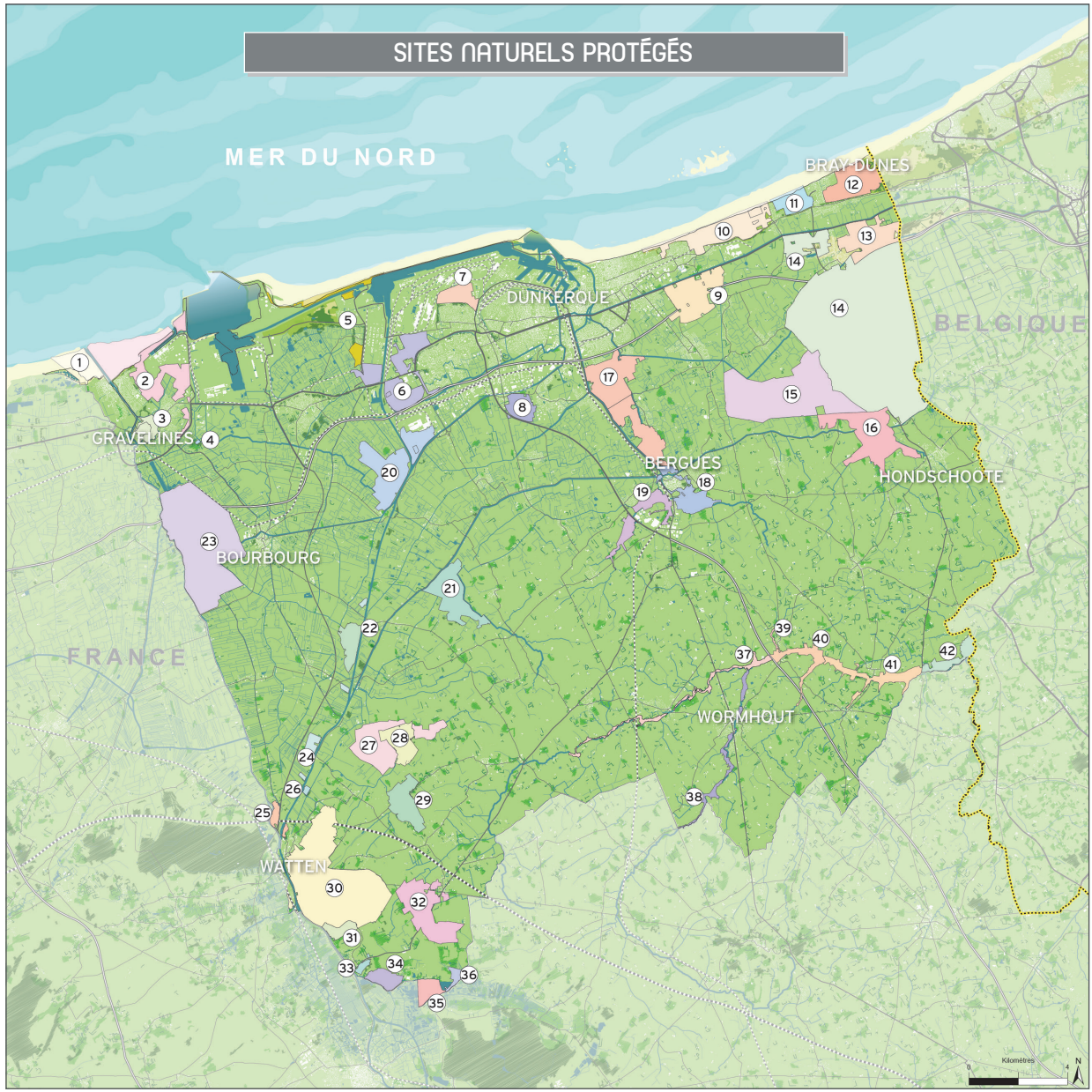
L'ensemble de ces sites contribuent à l'attractivité de la région Flandre-Dunkerque.

Ce tourisme de nature concerne également la pratique de la randonnée qu'elle soit pédestre, cycliste ou équestre.

La région Flandre-Dunkerque est maillée par différents itinéraires. Quatre circuits de grande randonnée (GR) traversent le territoire : le GR 120, long d'une soixante de kilomètres, entre Bray-Dunes et Grand-Fort-Philippe ; le GR128, entre Watten et Bailleul (86 km) ; le GR128A entre Gravelines et Watten (25 km), le GR de l'Yser entre Buysscheure et Herzeele (60km).

Ce maillage est complété par celui des petites randonnées (pas moins de 40 circuits pour 340 km) qui permet de découvrir le territoire grâce à des boucles dont la longueur varie entre 4 et 20 km.

Deux véloroutes régionales traversent également le territoire : celle du Littoral (qui est en réalité un tronçon de l'EuroVélo-route n°4 entre Roscoff en France et Kiev en Ukraine) et celle des Flandres (qui permettra de relier Dunkerque, Lille et Valenciennes). Toutes deux ont déjà plusieurs tronçons aménagés. La finalisation de leur aménagement est prévue d'ici 2020.


SITES NATURELS PROTÉGÉS
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
BOURBOURG
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
Kilomètres
0
4
N

La région Flandre-Dunkerque est dotée d'un patrimoine bâti dont la qualité est reconnue par différents classements. Ainsi, 23 monuments historiques sont classés (présentant un intérêt à l'échelle nationale) et 69 monuments sont inscrits (c'est-à-dire présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale). Parmi ceux-ci, certains ont obtenu une reconnaissance mondiale, par un classement au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco. Il s'agit des beffrois de l'hôtel de ville de Dunkerque, de Bergues et de Gravelines, et celui de l'église Saint-Éloi de Dunkerque. Au titre des réalisations architecturales exceptionnelles, il faut ajouter les citadelles Vauban de Gravelines et de Bergues : ouvrage de fortification portant le nom de leur concepteur. Sa position littorale lui a conféré un patrimoine littoral et maritime qui participe à son attractivité : maisons de pêcheurs, villas balnéaires, phares..., qu'il convient de préserver.

Théâtre de nombreux affrontements lors des guerres mondiales, 37 sites de mémoire 14-18 et une dizaine de sites 39-45 sans compter les cimetières militaires sont recensés dans le Nord-Pas-de-Calais. Sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque, l'offre de la filière "Tourisme de Mémoire" s'appuie sur 2 équipements structurants que sont le Musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo et le Fort des Dunes. Ils représentent à eux deux environ 40 000 visiteurs par an dont une majorité d'Anglo-Saxons. Au regard des retombées envisagées du film de Christopher Nolan "Dunkirk", cette filière fait l'objet d'un travail de valorisation spécifique visant à conforter les sites de visite, à les relier aux espaces naturels notamment dans le cadre du volet "Histoire" de l'Opération Grand Site.

18 KM DE SITES URBAINS BALNÉAIRES





La région Flandre-Dunkerque est une région riche d'une culture flamande. Elle se matérialise par un patrimoine culturel (monuments, sites, paysages particuliers et singuliers) ; un patrimoine immatériel (la gastronomie autour de la bière, du fromage et des spécialités culinaires, la musique et ses harmonies communales, les jeux traditionnels et fêtes locales tels que les boules flamandes, le tir à l'arc vertical, le carnaval et les ducasses...).

Le réseau de Villages patrimoine, les monuments historiques, les chemins de randonnées... participent à la découverte de cette culture.

ET D'ESPACES NATURELS



2

L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN COURS DE CONSOLIDATION

Moins d'établissements hôteliers mais plus de chambres

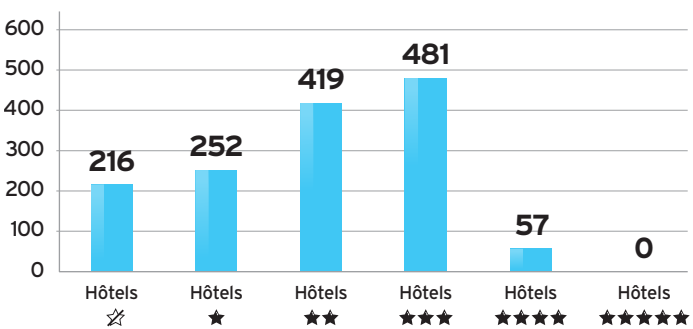
La région Flandre-Dunkerque offre un potentiel de 33 hôtels et de 1425 chambres.

Par rapport à 2007, les caractéristiques de l'hébergement hôtelier ont subi peu de modifications. Trois hôtels ont disparu pour différentes raisons : l'absence de repreneurs et/ou de mise aux normes. D'un point de vue qualitatif, 60 % des capacités hôtelières sont classés 2 et 3 étoiles. À noter aussi l'évolution des hôtels sans classement avec 2 établissements supplémentaires, soit 65 chambres.

L'hôtellerie haut de gamme est toujours peu présente, avec 1 établissement 4 étoiles. La région Flandre-Dunkerque ne dispose pas d'établissement 5 étoiles.

LA RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ HÔTELLIÈRE

En fonction du classement, en 2017



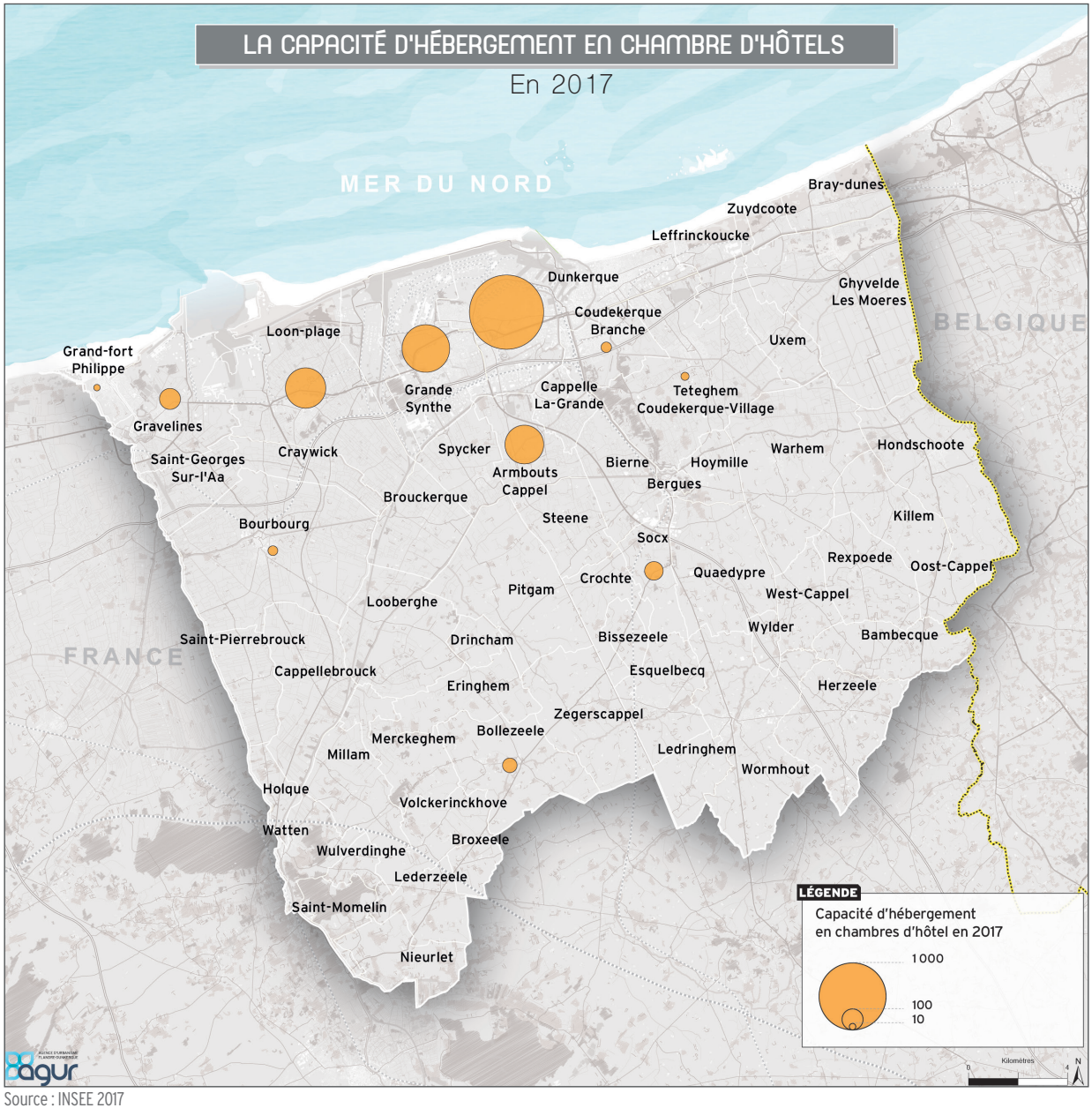
Source : INSEE 2017

Selon une enquête du Comité régional du tourisme (CRT) datant de 2015, le taux d'occupation des hôtels de la région Flandre-Dunkerque est de 63,3 %, avec une part de clientèle professionnelle atteignant les 62 %. Cette fréquentation professionnelle est directement liée au tissu économique du territoire et aux grands chantiers industriels (terminal méthanier, centrale nucléaire...).

La clientèle étrangère représente 34,7 % de l'ensemble des nuitées. La clientèle britannique (12,4 %) arrive en tête devant les Belges (6,3 %) et les Allemands (3,5 %). Quelque soit la nationalité de la clientèle, le séjour est de courte durée (1,73 jour en 2015). La région Flandre-Dunkerque est donc un territoire touristique de passage.

Après avoir connu une période de baisse d'activité, l'activité hôtelière aurait retrouvé en 2015 le niveau atteint avant la crise de 2008.

Nom de la commune	Chambres en 2017
Grand-Fort-Philippe	5
Téteghem - Coudekerque-Village	9
Bourbourg	12
Coudekerque-Branche	14
Bollezeele	26
Bergues	40
Socx	41
Gravelines	51
Armbouts-Cappel	173
Loon-Plage	185
Grande-Synthe	254
Dunkerque	615



Source : INSEE 2017

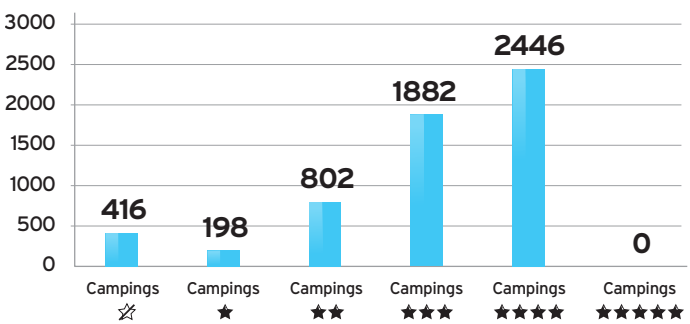
Hôtellerie de plein air : une offre qui doit évoluer

La région Flandre-Dunkerque est dotée de 49 campings offrant 5744 emplacements. Les normes de classement des campings ayant été remaniées en 2009/2010, il n'est pas possible d'établir une analyse de l'évolution de la situation par rapport à 2007. Cependant, la région Flandre-Dunkerque se caractérise par une part importante des emplacements situés dans les campings classés 4 étoiles. Par ailleurs, ce niveau de standing ne correspond pas aux attentes de la clientèle étrangère, nord-européenne notamment.

85,2 % des emplacements sont loués à l'année. Les taux d'occupation les plus élevés sont observés sur les emplacements locatifs (jusqu'à 65 %). C'est grâce à cette offre d'hébergements légers (type mobil-home) que l'activité a progressé.

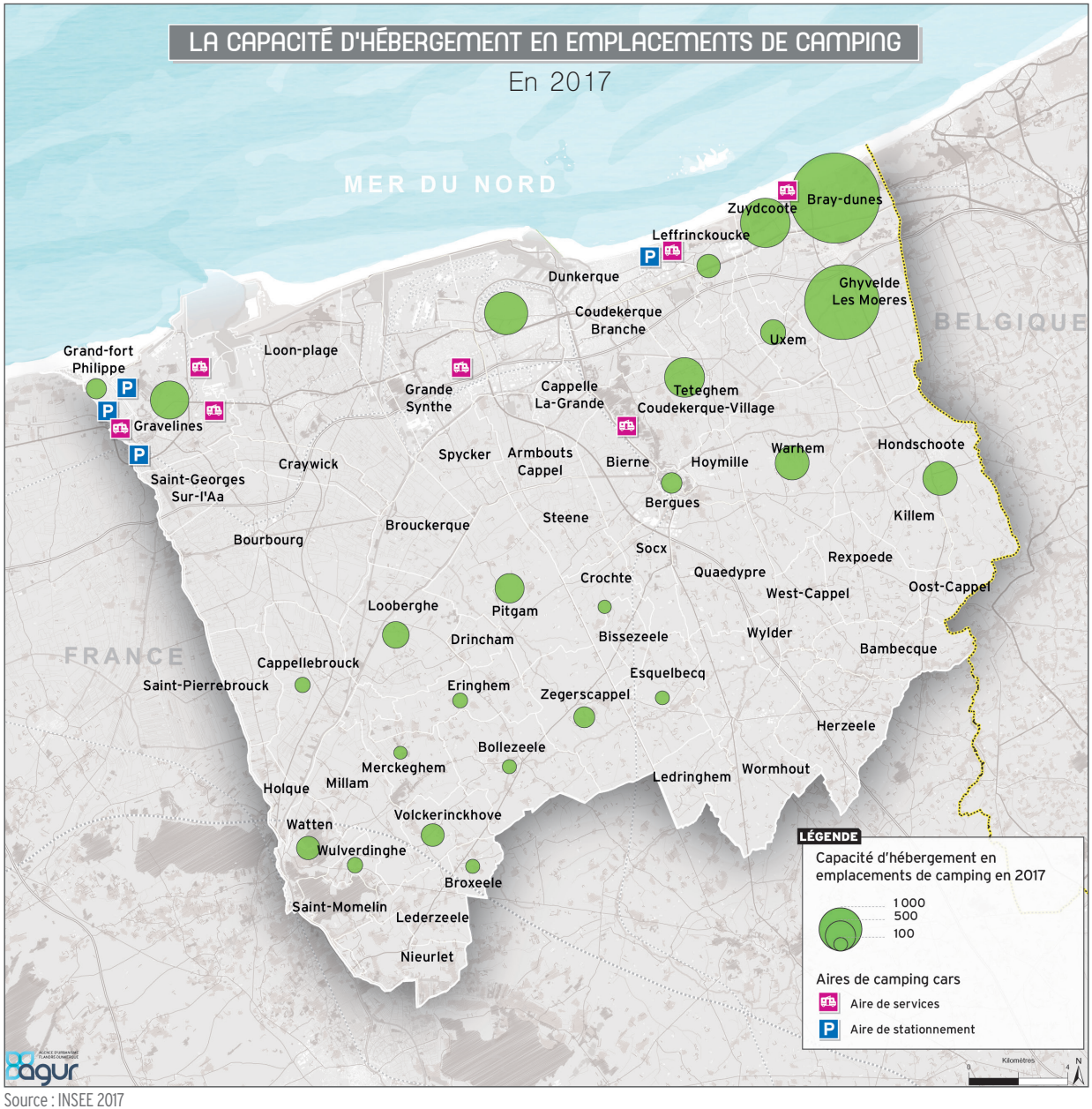
LA CAPACITÉ DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

En fonction du classement, en 2017



Source : INSEE 2017

Nom de la commune	Emplacements de camping en 2017
Merckeghem	34
Crochte	35
Esquelbecq	37
Bollezeele	39
Broxeele	40
Eringhem	42
Cappellebrouck	49
Wulverdinghe	50
Grand-Fort-Philippe	82
Bergues	84
Zegerscappel	85
Volckerinckhove	101
Leffrinckoucke	105
Watten	109
Uxem	122
Looberghe	141
Pitgam	162
Warhem	219
Hondschoote	224
Gravelines	284
Téteghem - Coudekerque-Village	303
Dunkerque	356
Zuydcoote	462
Ghyvelde	1058
Bray-Dunes	1521

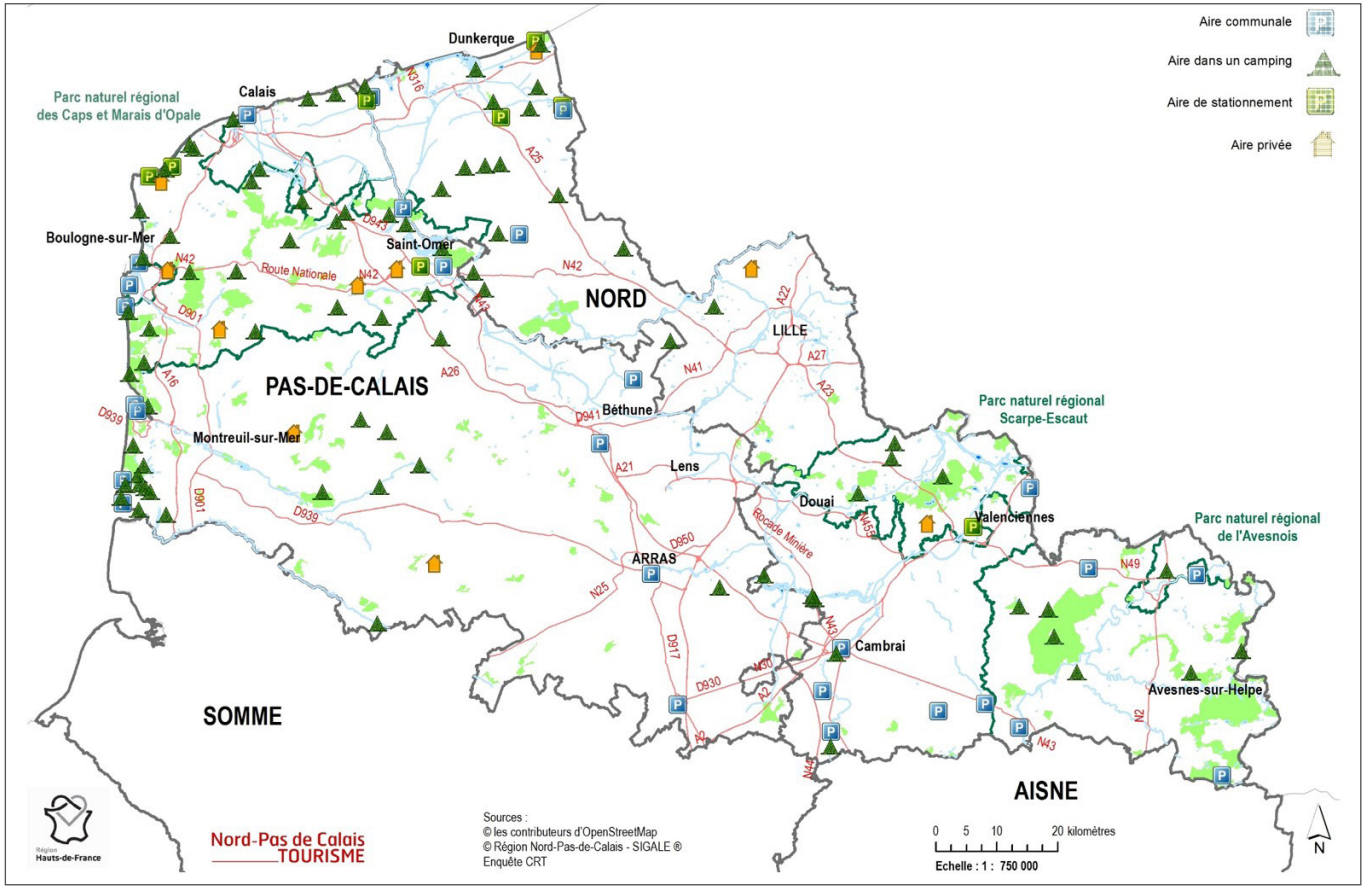


Source : INSEE 2017

Cette offre est complétée par les aires de camping-cars. Ces aires peuvent être des aires communales (Gravelines, Hondschoote, Warhem), des aires dans des campings (Bray-Dunes, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Eringhem, Esquelbecq, Gravelines, Ghyvelde, Merckeghem, Warhem et Zegerscappel), des aires de stationnement (Bergues, Bray-Dunes, Gravelines, Leffrinckoucke et Hondschoote) et des aires privées (Bray-Dunes).

La région Flandre-Dunkerque manque d'équipements dédiés à l'accueil des camping-cars pour pouvoir attirer une nouvelle catégorie de clientèle touristique.

LES AIRES DE STATIONNEMENT ET D'ACCUEIL DES CAMPINGS-CARS



Un hébergement de groupe qui se consolide

Avec l'arrivée de l'auberge de jeunesse l'Escale à Dunkerque et la labellisation du centre d'hébergement des Dunes de Flandre, l'offre d'hébergement de groupe sur le territoire s'est consolidée avec un début de montée en gamme. Cependant, elle reste disparate.

Équipement	Localisation	Nombre de lits
Auberge de jeunesse L'Escale	Dunkerque	168
Village vacances Polder	Gravelines	55
Centre d'hébergement collectif de Sportica	Gravelines	55
Centre d'hébergement des Dunes de Flandre La Dune au lierre (labellisé gîte de France depuis 2012)	Zuydcoote	64
Centre d'hébergement base Jean Binard	Gravelines	50
Centre d'éducation nature du Houtland	Wormhout	66
Le Gîte du Vert village	Crochte	18
L'îlot des Flandres	Looberghe	25

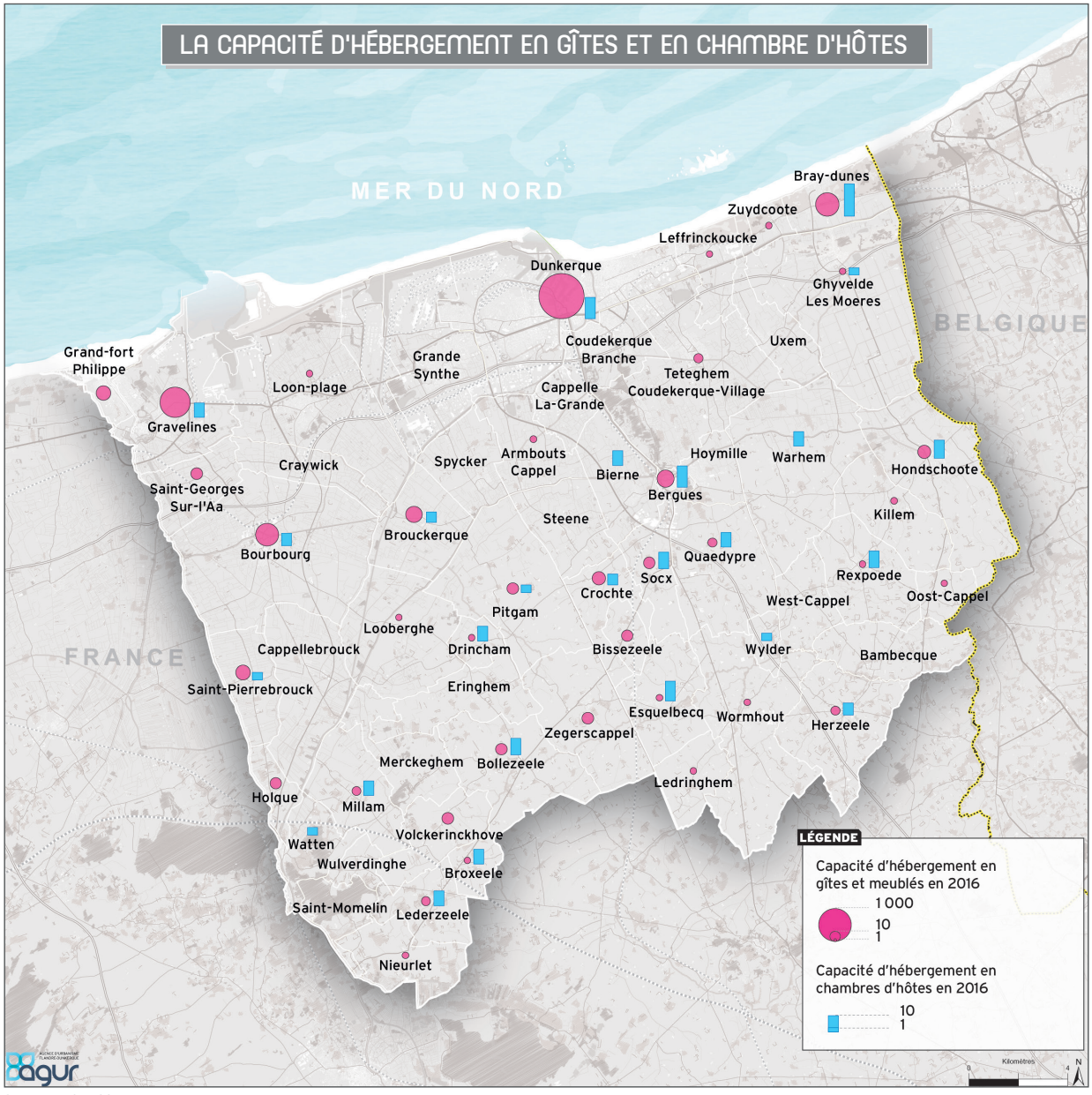
Gîtes, meublés et chambres d'hôtes : une offre qui couvre l'ensemble de la région Flandre–Dunkerque

Les gîtes, meublés et chambres d'hôtes offrent une capacité d'accueil touristique de 904 places, réparties sur 280 établissements.

La possibilité de mettre en valeur le patrimoine ancien, et en particulier les anciens corps de fermes et la diversification agricole par le développement de l'hébergement à la ferme ont contribué au développement de ce type d'hébergement.

À noter : le développement de nouvelles formules de location entre particuliers tels que Homelidays, Airbnb, Abritel… À titre indicatif, Dunkerque comptait 78 offres sur Airbnb : 25 chambres et 53 logements entiers, en novembre 2016 (source observatoire Airbnb). Ces hébergements peuvent être, pour certains, référencés par ailleurs. Ils ne constituent pas de fait une offre supplémentaire.

LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT EN GÎTES ET EN CHAMBRE D'HÔTES



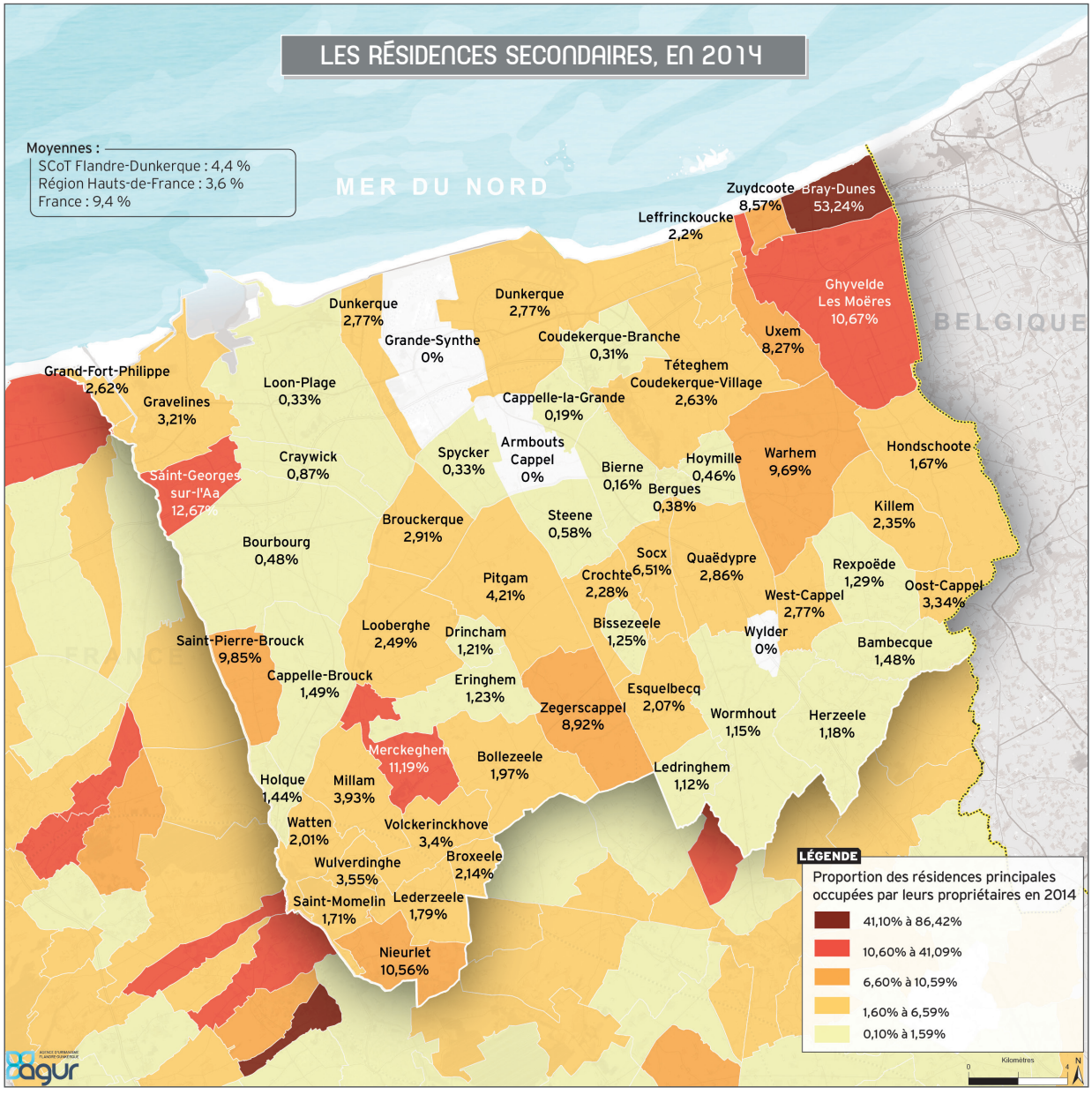
Source : INSEE 2017

Une faible densité de résidences secondaires au regard de la situation littorale

Les résidences secondaires et logements occasionnels sont peu nombreux pour une région littorale. Ils représentent 4,4 % des logements, soit un point de plus qu'à l'échelle régionale, cinq points de moins qu'à l'échelle nationale.

Avec 2579 résidences secondaires et logements occasionnels, soit 53 % du parc immobilier de la commune, Bray-Dunes concentre, à elle seule, 50 % des résidences secondaires de la région Flandre-Dunkerque. À Dunkerque, les 1261 résidences secondaires ne comptent qu'à peine pour 3 % du parc immobilier de la commune, mais 24 % de la région Flandre-Dunkerque.

Par ailleurs, les résidences secondaires ne concernent pas uniquement les bâtiments du type appartements ou maisons. En effet, 85,2 % des emplacements de camping du territoire sont loués à l'année, en majorité par des habitants de la Métropole européenne de Lille, et ont de fait une fonction de résidence secondaire.


LES RÉSIDENCES SECONDAIRES, EN 2014
Moyennes :
SCoT Flandre-Dunkerque : 4,4 %
Région Hauts-de-France : 3,6 %
France : 9,4 %
MER DU NORD
BELGIQUE
FRANCE
Zuydcoote 8,57%
Bray-Dunes 53,24%
Leffrinckoucke 2,2%
Ghyvelde Les Moëres 10,67%
Dunkerque 2,77%
Dunkerque 2,77%
Grande-Synthe 0%
Coudekerque-Branche 0,31%
Uxem 8,27%
Téteghem Coudekerque-Village 2,63%
Grand-Fort-Philippe 2,62%
Loon-Plage 0,33%
Gravelines 3,21%
Cappelle-la-Grande 0,19%
Craywick 0,87%
Spycker 0,33%
Armbouts Cappel 0%
Bierne 0,16%
Hoymille 0,46%
Warhem 9,69%
Hondschoote 1,67%
Saint-Georges sur-l'Aa 12,67%
Bergues 0,38%
Killem 2,35%
Brouckerque 2,91%
Steene 0,58%
Bourbourg 0,48%
Socx 6,51%
Quaëdypre 2,86%
Rexpoëde 1,29%
Oost-Cappel 3,34%
Pitgam 4,21%
Crochte 2,28%
West-Cappel 2,77%
Looberghe 2,49%
Drincham 1,21%
Bissezeele 1,25%
Wylder 0%
Saint-Pierre-Brouck 9,85%
Bambecque 1,48%
Cappelle-Brouck 1,49%
Eringhem 1,23%
Esquelbecq 2,07%
Zegerscappel 8,92%
Wormhout 1,15%
Herzeele 1,18%
Merckeghem 11,19%
Bollezeele 1,97%
Ledringhem 1,12%
Holque 1,44%
Millam 3,93%
Watten 2,01%
Volckerinckhove 3,4%
Broxeele 2,14%
Wulverdinghe 3,55%
Saint-Momelin 1,71%
Lederzeele 1,79%
Nieurlet 10,56%
LÉGENDE
Proportion des résidences principales occupées par leurs propriétaires en 2014
41,10% à 86,42%
10,60% à 41,09%
6,60% à 10,59%
1,60% à 6,59%
0,10% à 1,59%
Kilomètres
0
4
N
agur

3

LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

Le littoral de la région Flandre-Dunkerque présente une qualité exceptionnelle. La démarche Grand Site de France mise en œuvre en est la concrétisation même si elle ne concerne que la partie Est du littoral.

Points forts :

- Espaces naturels et paysages de première importance : intérêt écologique de niveau international des plages et vasières, couloir de migration majeur de l'Europe du Nord-Ouest.
- Paysage ouvert changeant au rythme des marées, du vent et du ciel.
- Sens historique, culturel et ethnique fort : réseau hydraulique des wateringues, habitat rural et maritime, beffrois classés au patrimoine de l'UNESCO, le musée portuaire et sa partie à flot, estaminets et carnavals; les épaves, bunkers et blockhaus témoignages des événements historiques majeurs.
- Intérêt écologique et valeur paysagère des dunes littorales : propriété du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et gérée par le Département du Nord; dunes de type "flamand" (orientées parallèlement à la côte).
- Ecotones (espaces de rencontre de biotopes différents) : dune embryonnaire, dune blanche (rempart contre la submersion marine), pelouses sèches, dune grise, dune à fourrés et dune boisée avec des couvertures végétales diversifiées. Cet écosystème est perturbé par des phénomènes naturels d'érosion éolienne (mise en mouvement du sable sous la forme de dune parabolique mobile vers le Sud-Est).

Cette diversité est désignée Zone Natura 2000 (tout comme la dune fossile de Ghyvelde à environ 3 km). En périphérie des Dunes de Flandre, la plaine maritime flamande offre un paysage remarquable.

Fréquentation, usages et préservation :

- Fréquentation caractérisée par l'importance des visiteurs dits locaux, mais avec une fréquentation des visiteurs extérieurs bien existante.
- 1250 000 touristes ou excursionnistes estimés.
- 500 000 visiteurs par an sur les espaces naturels sensibles (dunes de la plaine maritime flamande).
- Pratiques sportives et de loisirs diversifiées : sport nautique, de voile de glisse sur la plage, activités balnéaires, pêche à pied, randonnées pédestre, cycliste et équestre.
- Gestion conservatoire des habitats et des espèces et sensibilisation à l'environnement.
- Utilisation du site : 68 % promenade, 12 % sport et 11 % découverte naturaliste.

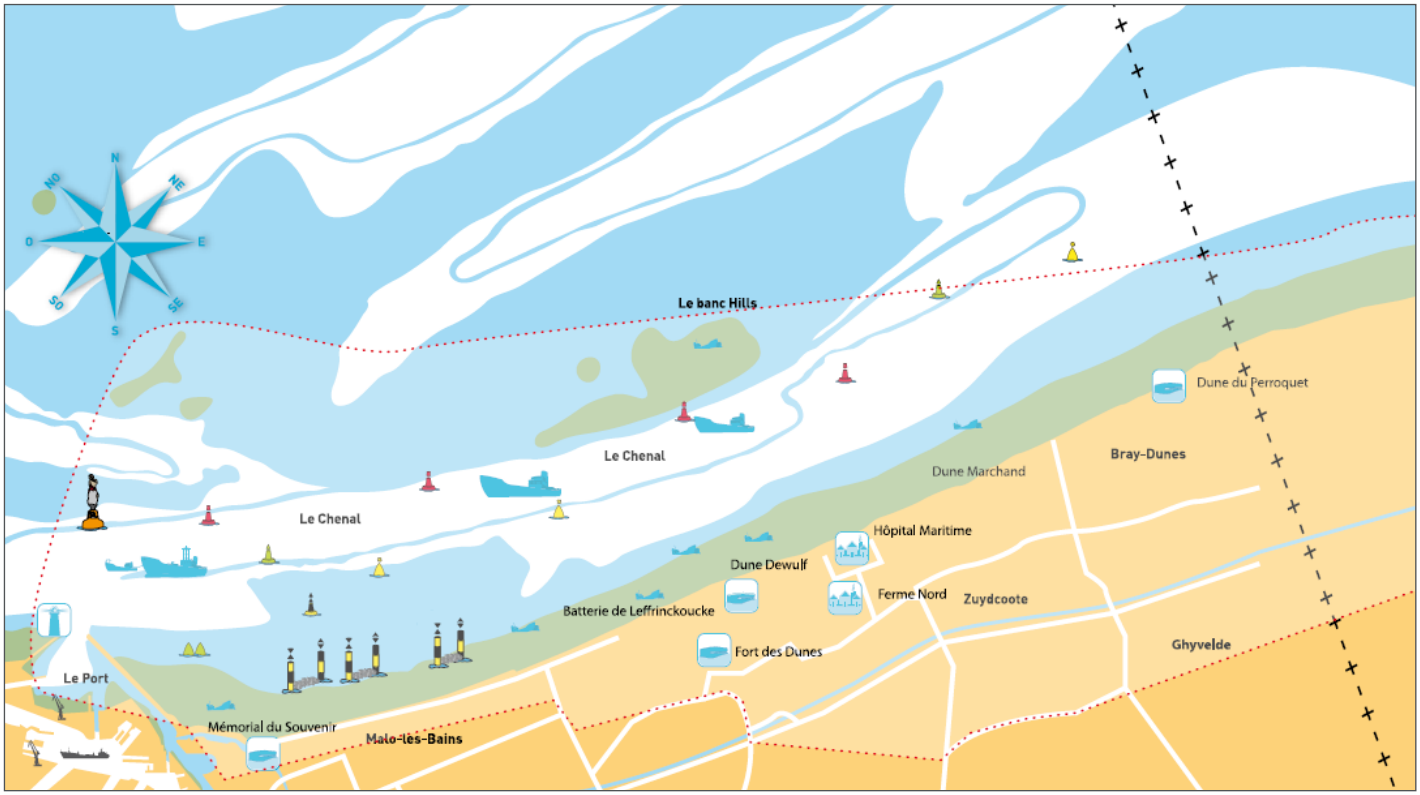
Problèmes rencontrés :

- Fréquentation excessive des dunes bordières qui contribue à l'affaiblissement du couvert végétal et à la création de siffle-vent accélérant le recul des dunes et donc l'érosion côtière.

Axes de développement :

- Préservation et mise en valeur des paysages et du patrimoine écologique : restauration et protection active, amélioration de la qualité de la visite dans le respect du site.
- Préservation et mise en valeur du patrimoine historique : réhabilitation, mise en sécurité et interprétation des vestiges militaires.

LE PÉRIMÈTRE GRAND SITE DE FRANCE DES DUNES DE FLANDRE



4

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La région Flandre-Dunkerque a la particularité d'être une région transfrontalière avec la Belgique.

Les similitudes notables entre les deux régions que sont la Flandre Belge (Westhoek belge) et la Flandre française constituent un atout touristique important.

Fort de ce constat (et bien d'autres dans des domaines différents - identité culturelle proche, histoire commune...) et de l'envie de travailler ensemble, les deux territoires ont créé un groupement européen de coopération territorial (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale avec pour objectif de resserrer les liens entre ces deux contrées de part et d'autre de la frontière.

Le GECT suit les projets transfrontaliers qui encouragent en particulier les échanges, les rapprochements, la coordination et la complémentarité dans les domaines de l'économie, de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale et culturelle.

Ainsi dans le domaine du tourisme, plusieurs projets INTERREG ont été menés. Citons par exemple :

- **Côte à Côte (INTERREG IV A 2009-2012)**

Le projet a consisté à considérer le littoral ouest-flamand et la côte d'Opale comme une bande côtière unique pour accroître l'attractivité de la zone côtière franco-belge et de valoriser davantage cette région touristique.

Plusieurs actions ont été menée avec les acteurs touristiques et notamment :

- la création de la marque "Côte à côte" avec un logo décliné autour du littoral sans frontière;
- un magazine promotionnel " Côte à Côte" distribué en complément des magazines de voyage spécialisés;
- un pass "Côte à Côte"disponible dans les lieur de séjour et permettant d'avoir un tarif préférentiel dans 25 attractions touristiques de la région;

- **Westhoek sans frontière (INTERREG IV A 2009-2013)**

Le projet a permis aux partenaires du Westhoek flamand et français, de développer une offre touristique de qualité et accessible à différents publics cibles. Il a contribué à une croissance progressive et durable du tourisme dans la région et a permis de construire et de diffuser peu à peu l'image d'un 'Westhoek sans frontières'.

Durant les 4 années du programme, les partenaires de part et d'autre de la frontière ont mis en place :

- un accueil touristique similaire dans le Westhoek flamand et français, des circuits de découvertes des villes historiques, des points de vue panoramique, etc ;
- des outils communs de marketing et de communication (carte et brochures transfrontalières, site internet commun et calendrier événementiel) ;
- des réseaux et formations pour les acteurs des secteur public et privé (éductours, nocturnes thématiques, échanges de personnel...) ;
- le développement de l'accessibilité de l'offre aux personnes soufrant d'un handicap, en travaillant avec Westkans et l'Association des paralysés de France (APF) sur un "Westhoek pour tous".

- **Tendances (INTERREG V 2017-2020)**

Lancé en 2017, ce projet couvre le littoral Dunkerque Flandre-Côte d'Opale, le littoral belge et le Luxembourg Belge. Le constat est le suivant : les prestataires touristiques manquant de temps, d'expertise et de moyens pour innover. Pour y remédier, et développer l'attractivité des ces 3 territoires transfrontaliers, le projet "Tendances" les accompagne dans le développement de nouveaux produits et services, plus en adéquation avec les attentes des visiteurs, et ce dans 4 domaines : aménagement intérieur, accompagnement sur le plan du e-marketing, développement de nouvelles activités, produits et services, et développement de produits en lien avec la santé et le bien-être.

Un site internet permet d'animer ce programme : https://www.tendances-tourisme.org/fr.

(source : http://gect.fr/fr/home)

SYNTHESE ET ENJEUX

La région Flandre-Dunkerque est dotée d'équipements et d'une diversité paysagère qui lui confèrent de nombreux atouts d'un point de vue touristique, Sa position frontalière et la coopération touristique qui l'anime comptent également parmi les atouts. La labellisation en Grand Site de France, actuellement en cours, devrait renforcer cette attractivité.

Forte de lieux significatifs dédiés au tourisme patrimonial, balnéaire et culturel, la région Flandre-Dunkerque affiche néanmoins quelques axes dont le développement permettrait à terme de renforcer son attractivité.

Il s'agit en particulier :

- du renforcement de la valorisation d'un patrimoine bien présent mais souvent méconnu, délaissé voire abandonné : patrimoine industriel, patrimoine religieux, patrimoine naturel, petit patrimoine rural, patrimoine littoral et de la reconstruction... ainsi que des espaces naturels (lacs de Téteghem, et d'Armbouts-Cappel, Bois des Forts, Parc de l'Estran...)
- de la préservation du patrimoine exceptionnel, alliée à de bonnes conditions de fréquentation et à une gestion harmonisée franco-belge (pour la partie Est du littoral) ;
- du développement de certaines filières, et notamment celles des sports de nature, de la thématique des conflits militaires (avec une dimension transfrontalière franco-anglaise), du tourisme industriel et portuaire.
- de la montée en gamme des hébergements (dont l'offre est relativement complète) pour retenir des touristes plus exigeants en matière d'accueil et d'offre de service : modernisation des campings souvent anciens, très résidentiels et peu qualitatifs; intégration des aires de camping-cars, montée en gamme de l'hôtellerie...
- de la structuration en complémentarité des offres touristiques sur le territoire et avec nos voisins belges, du Calaisis et de l'Audomarois grâce à un maillage et des connexions des itinéraires pédestres, cyclistes et équestres, accompagnés du développement de services attenants (café-rando par exemple).

L'enjeu touristique de la région est d'augmenter la durée de séjour sur le territoire.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT
Région Flandre-Dunkerque
DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

XI
TRANSPORT DE MARCHANDISES



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

XI- LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

SOMMAIRE

1 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT P 459

Le réseau routier
Le réseau ferroviaire
Le réseau fluvial
Les canalisations de transport de marchandises

2 LES FLUX DE MARCHANDISES SELON LES MODES P 469

Le Grand port maritime de Dunkerque: des alternatives à la route en développement pour le pré et post acheminements des marchandises
Le trafic routier
Le trafic ferroviaire
Le trafic fluvial
Le trafic roulier

3 LES TRANSPORTS SPÉCIFIQUES ET IMPACTS SUR LE TERRITOIRE P 477

Les transports spécifiques
Les impacts sur l'environnement

SYNTHÈSE ET ENJEUX P 484

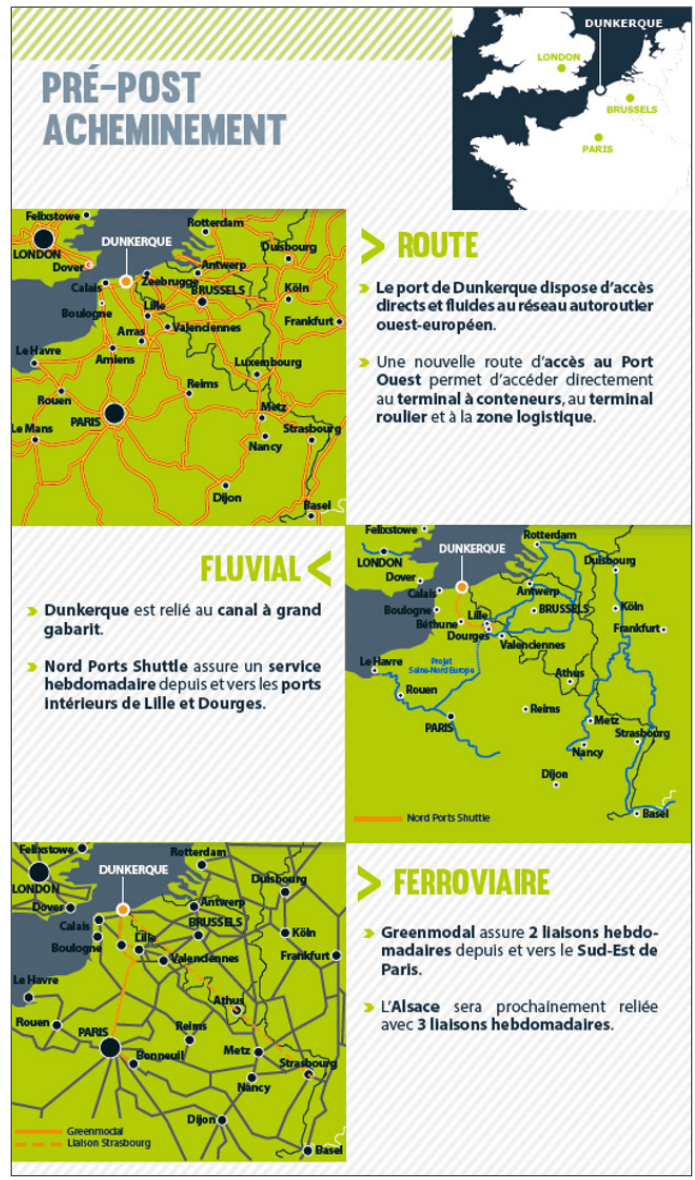
Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par un transport de marchandises important lié, en partie, à son activité industrialo-portuaire.

Le Port de Dunkerque, 3e port français et 7e port du Range Nord (qui s'étend du Havre à Hambourg), est le 1er port français d'importation des minerais et de charbon; le 1er port français pour l'importation de fruits en conteneurs; le 1er pôle de fret ferroviaire français; le second port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne; et enfin, 1er port fluvial de la région Hauts-de-France.

En plus d'avoir un port, la région Flandre-Dunkerque bénéficie d'une position géographique intéressante: au carrefour d'infrastructures majeures reliant les grandes métropoles du Nord-Ouest européen (réseau autoroutier, accès ferroviaire et réseau fluvial connecté au canal à grand gabarit), à proximité du tunnel sous la Manche, de la Belgique et de l'une des principales routes maritimes de navigation.



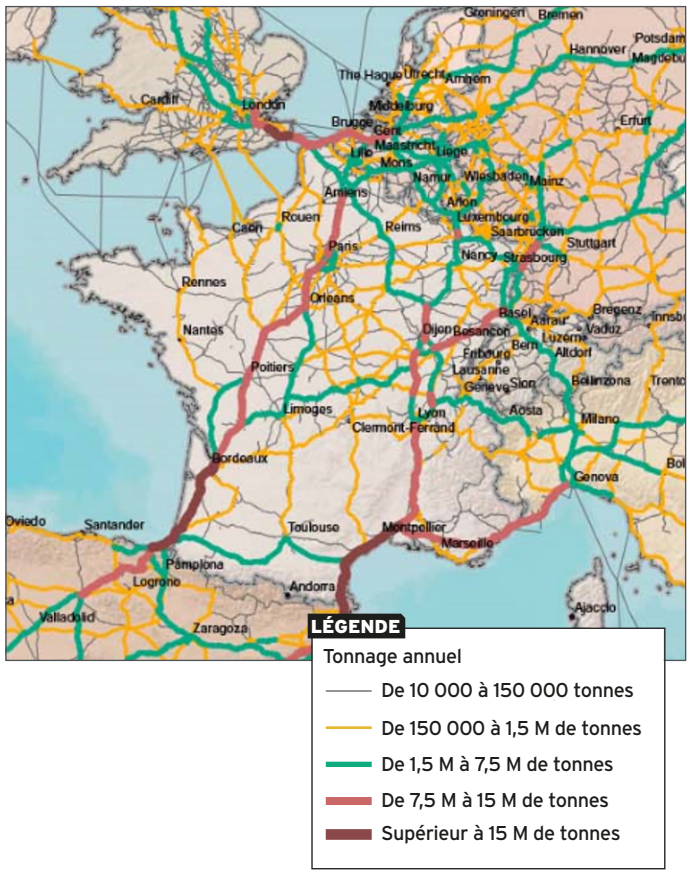


Avec sa position géographique au cœur des zones denses de l'Europe, le territoire Flandre-Dunkerque est une zone de transit international. Le trafic de transit sur le réseau routier est considérable, particulièrement sur l'A16. Les flux routier de transit sur cet axe sont de l'ordre de 7,5 à 15 millions de tonnes de marchandises par an.

L'enquête *"le transport routier de marchandises à travers les frontières françaises en 2010"* (CGET, 2013) indique en effet que le transport de marchandises entre l'Allemagne et le Royaume-Uni a généré, en 2010, un trafic de transit par rapport à la France d'environ 420 000 poids lourds, et le trafic Belgique – Royaume-Uni environ 350 000 poids lourds. Pour ces deux origines – destinations, les poids lourds passent principalement par Dunkerque. Il faut noter que cette enquête ne prend donc pas en compte les flux poids lourds transmanche qui embarquent et débarquent au port de Dunkerque, flux qui représentaient presque 600 000 unités fret en 2014.

Ce trafic de transit a des impacts négatifs sur la région Flandre-Dunkerque, notamment en ce qui concerne le bruit et la qualité de l'air. Une amélioration des performances environnementales des poids lourds est cependant observée depuis 2004 : pour tous les pavillons en transit, une mutation de la structure par année de mise en circulation des PL (et donc des normes euros et des effets locaux de pollution liée au trafic) est constatée entre 2004 et 2010. En 2010, les véhicules euro IV et euro V (moins polluants) représentent 55 % des véhicules en transit. (CGET, 2013).

LE TONNAGE ANNUEL



1

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La région Flandre-Dunkerque est reliée aux grands réseaux européens par deux infrastructures autoroutières, et comporte un réseau routier dense et structuré. De manière simplifiée, il est composé :

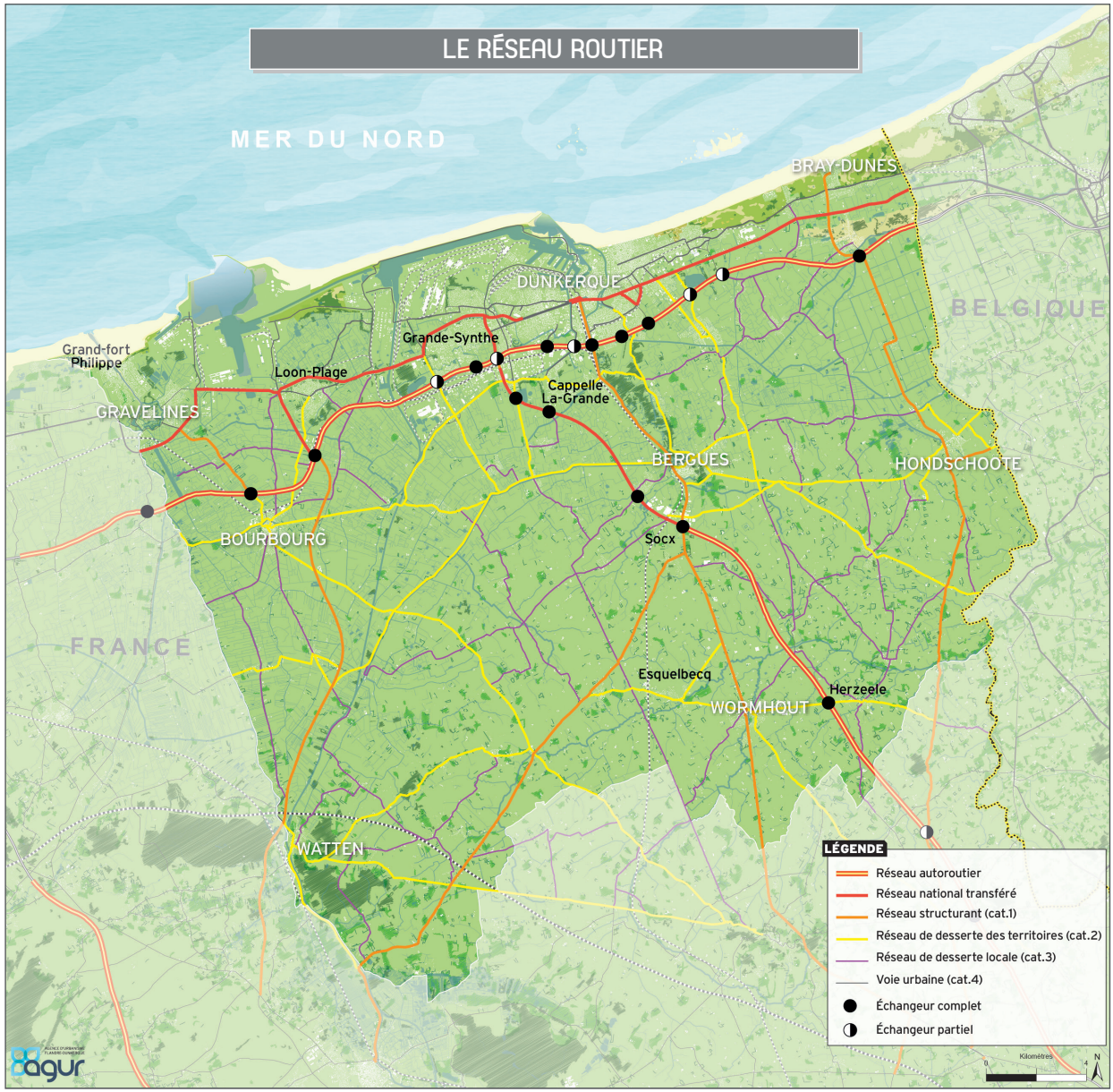
- des autoroutes A16 et A25, qui sont principalement à 2x2 voies ;
- des RN225, RD625, RD131, RN316 et une partie de la RD601, qui sont également à 2x2 voies ;
- de nombreuses routes à 2x1 voie, qui complètent le réseau structurant.

L'autoroute A25 est une infrastructure routière à 2x2 voies. Cet axe a été créé au début des années 1970 et avait pour objectif principal de connecter la zone industrialo-portuaire dunkerquoise à l'agglomération lilloise et à Paris. Entre Bergues et Dunkerque, l'autoroute A25 est prolongée par la route express RN225. L'autoroute A25 ne comporte pas de péage, contrairement à l'A26 qui est payante, ce qui favorise le report des flux de transit (exemples : entre Calais et Lille, entre Calais et Paris).

L'autoroute A16 compte également deux voies de circulation dans chaque sens. De la frontière belge au Boulonnais, l'autoroute dessert successivement et sans péage les trois ports de la région Hauts-de-France (Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer). Au-delà de Boulogne- sur-Mer, la gestion est concédée à la SANEF (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France) et comporte des péages. Cette infrastructure a été mise en service entre 1993 (entre Dunkerque et Boulogne) et 1997 (entre Dunkerque et la Belgique).

Cet axe assure plusieurs fonctions : il constitue une rocade urbaine pour l'agglomération de Dunkerque, il dessert l'ensemble des installations industrialo-portuaires et c'est un axe à vocation internationale reliant l'Angleterre au Nord de l'Europe.

Le réseau routier structurant complète le réseau autoroutier et joue également un rôle majeur dans la desserte du GPMD, comme par exemple l'axe A16-RN316.


LE RÉSEAU ROUTIER
MER DU NORD
BELGIQUE
FRANCE
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
Grand-fort Philippe
Loon-Plage
Grande-Synthe
Cappelle La-Grande
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
BOURBOURG
Socx
Esquelbecq
Herzeele
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Réseau autoroutier
Réseau national transféré
Réseau structurant (cat.1)
Réseau de desserte des territoires (cat.2)
Réseau de desserte locale (cat.3)
Voie urbaine (cat.4)
Échangeur complet
Échangeur partiel
Kilomètres
0
4
N

La région Flandre-Dunkerque est traversée par quatre lignes ferroviaires :

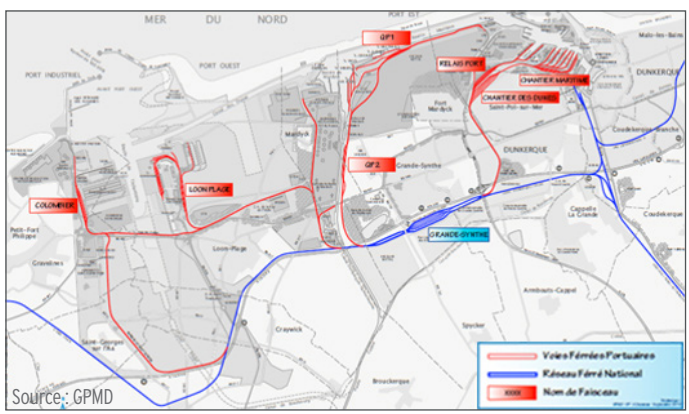
- La ligne Dunkerque – Lille, qui permet de relier l'agglomération à la métropole lilloise, à l'ex-bassin minier (Béthune, Lens, Arras) et à Paris. C'est un axe à deux voies électrifiées, utile au transport de voyageurs (TER, TER-GV, TGV) et au transport de marchandises (FRET).
- La ligne Dunkerque - Calais, qui est un axe électrifié à voie unique, utilisé pour le transport de marchandises et de voyageurs (TER) ;
- La ligne Dunkerque - direction Belgique, à une voie unique non électrifiée, traverse l'agglomération et permet de desservir l'Usine des dunes (ASCOMETAL) de Leffrinckoucke. Cet axe est utilisé uniquement pour le transport de marchandises. La partie qui longe les massifs dunaires après l'Usine des dunes jusqu'à la gare d'Adinkerke n'est plus exploitée. De ce fait, la jonction avec le réseau ferré et le tramway belge n'est plus assurée.
- La Ligne à grande vitesse (LGV) assurant la liaison Lille Europe – Tunnel sous la Manche qui passe au sud de Cassel et qui est connectée par un embranchement à la ligne Dunkerque – Lille.

Le territoire est également doté d'infrastructures ferroviaires de premier ordre comme la gare de triage de Grande-Synthe qui a un rôle important : elle permet de trier les trains multi-lots et multi-clients, et elle assure les branchements/débranchements des wagons. Il faut également noter que :

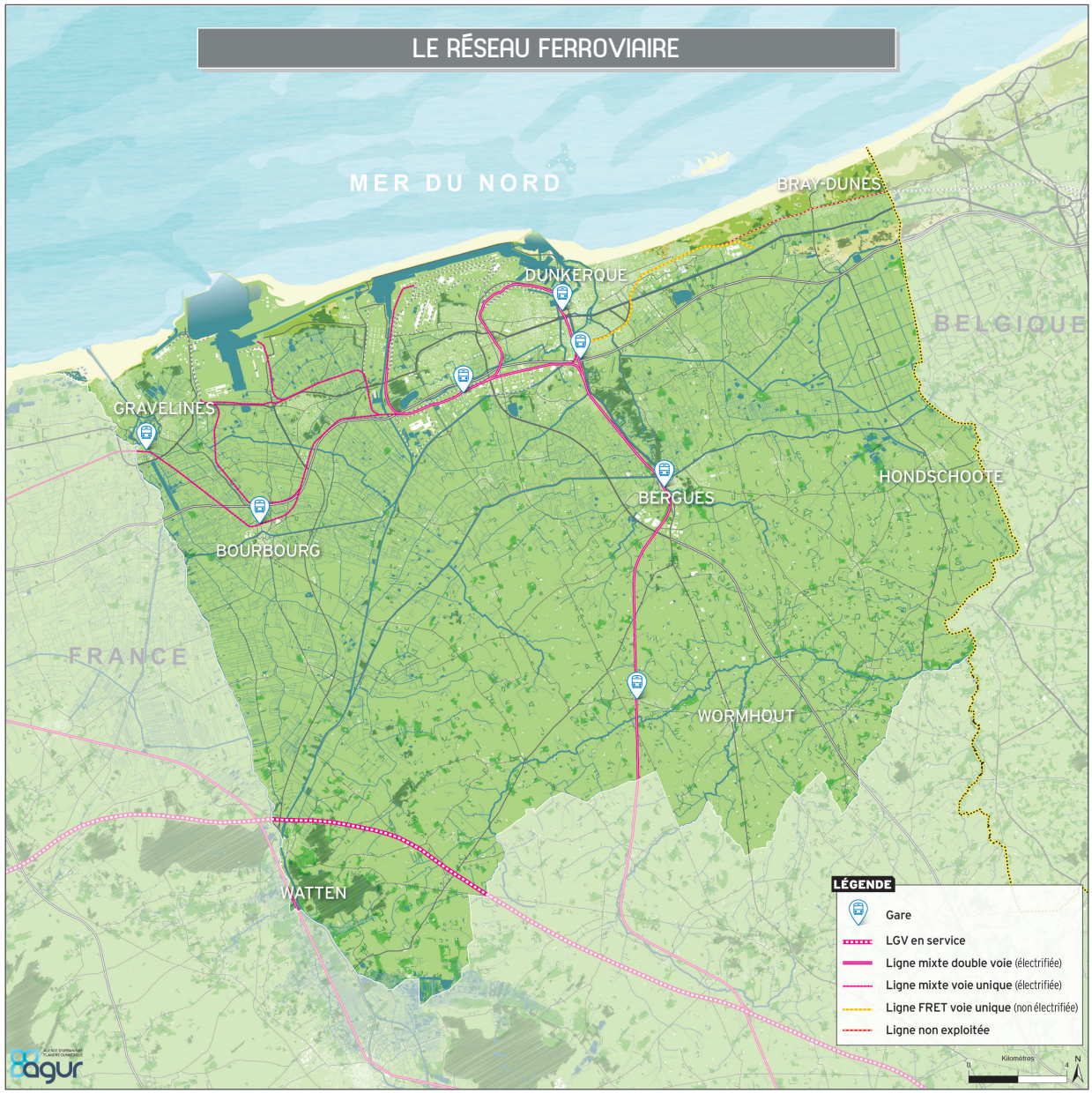
- l'artère Nord-Est du réseau ferroviaire français est reliée au port Ouest par une voie électrifiée de bout en bout qui permet l'acheminement de trains lourds de pondéreux, notamment vers l'Est de la France et l'Allemagne ;
- Dunkerque se situe, également, sur le corridor européen de fret "Mer du Nord – Méditerranée" (Corridor 2 : North sea – Mediterranean). En moyenne, 40 trains de marchandises (fret) circulent chaque jour sur la ligne Dunkerque – Hazebrouck (source : SNCF Réseau) ;
- La ligne Lille - Calais passe en limite du territoire, au niveau de la gare de Watten - Eperlecques.

En 2010, le port de Dunkerque devenait le premier port gestionnaire d'infrastructures ferroviaires. Il gère, via un gestionnaire délégué, 200 kilomètres de voies ferrées et les infrastructures qui lui sont liées. Il s'agit notamment des faisceaux de desserte industrielle des dunes, de Loon-Plage ou encore du Colombier. En matière de modernisation, les objectifs du port sont de séparer les caténaires entre le réseau ferré national et le réseau ferré portuaire.

LES VOIES FERRÉES PORTUAIRES



Source : GPMD


LE RÉSEAU FERROVIAIRE
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
HONDSCHOOTE
BERGUES
BOURBOURG
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Gare
LGV en service
Ligne mixte double voie (électrifiée)
Ligne mixte voie unique (électrifiée)
Ligne FRET voie unique (non électrifiée)
Ligne non exploitée
Kilomètres
N

La région Flandre-Dunkerque dispose d'un réseau hydrographique important, lié à sa caractéristique de polder. Elle est traversée par cinq voies navigables qui totalisent un linéaire de 90 kilomètres : le canal de Dunkerque à Valenciennes, les canaux de Bourbourg, de Furnes et de Bergues ainsi que l'Aa canalisée.

Le canal de Dunkerque à Valenciennes (ou canal à grand gabarit) structure le réseau navigable du littoral dunkerquois. Il est accessible aux bateaux de 1500 à 3000 tonnes de type "Grand Rhénan", aux grands automoteurs et convois à deux grandes barges poussées (classe V : 1500 - 3000 tonnes).

Le canal de Bourbourg relie l'Aa au port de Dunkerque. La liaison à grand gabarit emprunte son cours sur 2 km en aval de Coppenaxfort. C'est un canal au gabarit Freycinet (classe I : 250-400 tonnes). Le quai de Spycker est situé sur ce canal.

L'Aa est un fleuve navigable de Saint-Omer jusqu'à son embouchure en Mer du Nord à Gravelines. L'Aa est divisée en deux tronçons. De Saint-Omer à Watten, c'est une section faisant partie de la liaison à grand gabarit. De Watten à Gravelines, le secteur est resté au gabarit Freycinet (classe I : 250-400 tonnes). Ce fleuve permet la liaison entre le canal à grand gabarit et le canal de Calais, canal de classe II (400-650 tonnes) desservant par Coulogne l'agglomération de Calais.

Le canal de Furnes et le canal de Bergues permettent respectivement de relier Dunkerque aux ports de la côte belge, et de relier Bergues au port de Dunkerque. Ces deux axes sont au gabarit Freycinet. Leur fonction dominante est la navigation de plaisance.

Ainsi, le réseau fluvial est constitué de 33 km de voies navigables grand et moyen gabarit (desserte bassins du port et principales zones d'activités), de 58 km de petit gabarit et de 19 km non navigables (sur le canal de la Colme).

Le Port de Dunkerque dispose de deux accès principaux sur le réseau fluvial :

- un accès grand gabarit via l'écluse de Mardyck ;
- un accès gabarit Freycinet via l'écluse de la darse 1.

Ce réseau, bien que très dense, est relativement mal connecté aux réseaux fluviaux environnants, et notamment vers la Belgique ou encore le centre de l'Europe (Rhin-Danube), en raison de gabarit relativement limité. Il en est de même de la connexion au bassin parisien.

L'ouverture attendue du canal Seine-Nord Europe permettra d'étendre l'hinterland fluvial du port de Dunkerque vers la Picardie et la région parisienne.

LE RÉSEAU FLUVIAL



La région Flandre-Dunkerque est dotée d'un important réseau de canalisations de transport de marchandises, aussi appelées pipelines. Ces canalisations peuvent porter des noms spécifiques en fonction du produit transporté : oléoduc, gazoduc...

L'implantation du terminal méthanier a nécessité la création de nouvelles canalisations afin de connecter le gaz en provenance du terminal Dunkerque LNG au réseau européen de gazoduc.

L'économie circulaire peut aussi être à l'origine du besoin de canalisation spécifiques pour acheminer des marchandises produites par une entreprise à une autre qui en a besoin dans son processus de fabrication. C'est notamment le cas entre INDALCHOR, ALIPHOS et RYSSEN, mais aussi entre le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines et le terminal méthanier (réutilisation de l'eau tiède pour gazéifier le gaz naturel liquéfié).


LE RÉSEAU DE CANALISATIONS
MER DU NORD
BRAY-DUNES
DUNKERQUE
BELGIQUE
GRAVELINES
BERGUES
HONDSCHOOTE
BOURBOURG
FRANCE
WORMHOUT
WATTEN
LÉGENDE
Gaz : canalisations de transport et de distribution
Produits chimiques (Hydrogenoduc - Oxyduc - Argon)
Hydrocarbures liquides : TRAPIL
Kilomètres
N

2

LES FLUX DE MARCHANDISES SELON LES MODES

LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE : DES ALTERNATIVES À LA ROUTE EN DÉVELOPPEMENT POUR LE PRÉ ET POST ACHEMINEMENT DES MARCHANDISES

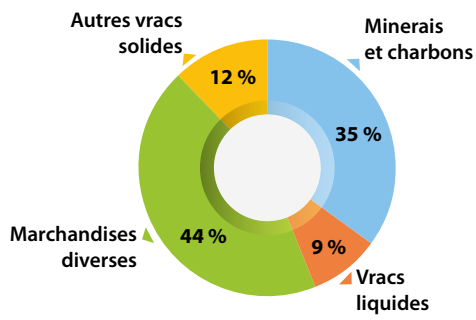
Le port de Dunkerque dispose d'une bonne accessibilité pour les différents modes de transport, avec une excellente desserte routière et ferroviaire. Ses installations lui permettent de recevoir tous les types de marchandises et les plus grands navires.

Pour transporter l'ensemble de ces marchandises (minerais, vracs, conteneurs...), la route reste le principal mode d'acheminement avec une part modale de 48 % en 2015. Il convient toutefois de noter que selon le type de marchandise, des disparités existent dans les modes de transport. Par exemple, les conteneurs sont largement transportés par le mode routier aujourd'hui.

Les transports ferroviaire et fluvial occupent, depuis de nombreuses années déjà, une place prépondérante dans les pré et post acheminements terrestres du port de Dunkerque. La part modale des transports alternatifs à la route se situe ainsi au-delà des 50 %.

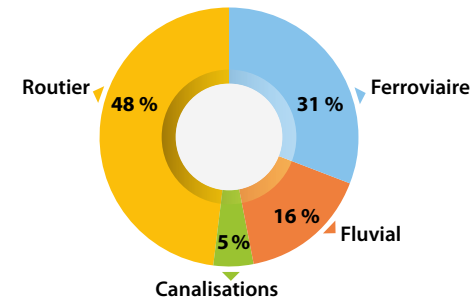
Un effort important est fait par le port de Dunkerque en matière de report modal et d'utilisation des modes alternatifs au transport routier. En effet, l'intermodalité est une ambition au cœur des projets stratégiques du GPMD, en lien avec le développement des transports massifiés et l'élargissement de l'hinterland.

LE TRAFIC 2015 : 46,6 MT



Source : GPMD

LES PARTS MODALES 2015



Source : GPMD

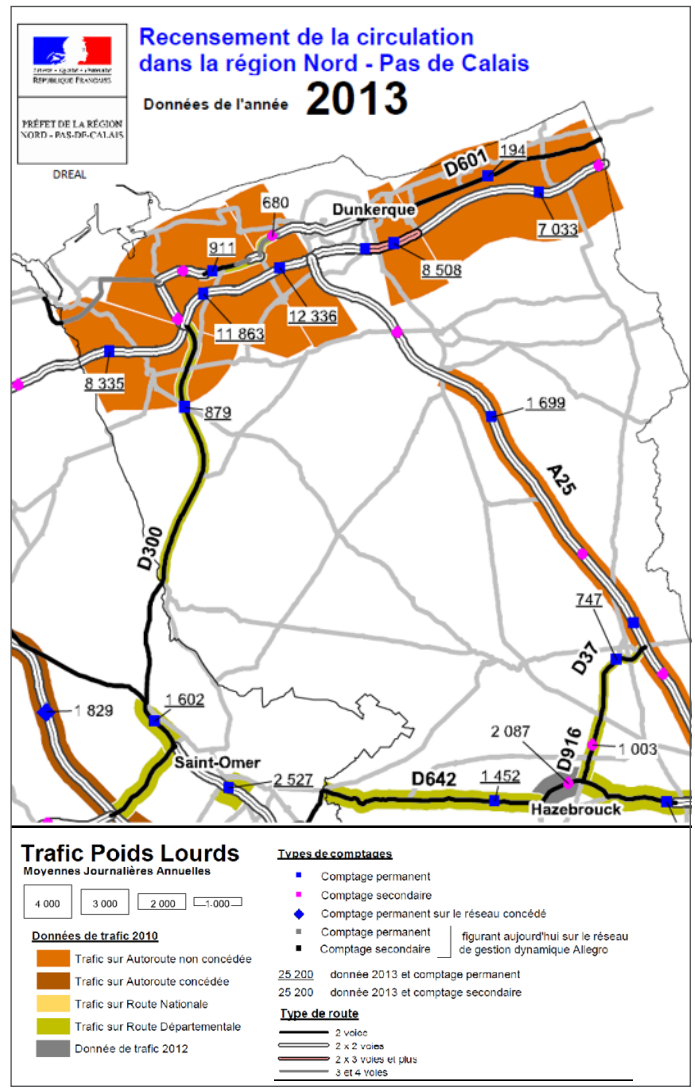
Les deux axes principaux de la région Flandre-Dunkerque, à savoir l'A16 et l'A25, enregistrent des flux importants. En effet, le trafic moyen journalier en 2015, tous véhicules confondus, pour les deux sens de circulation, est d'environ 30 000 véhicules/jour sur l'A25, et oscille entre 28 836 et 60 745 véhicules/jour selon les points de comptage sur l'autoroute A16 (source : DIR Nord).

Le trafic moyen journalier des poids lourds, dans les deux sens de circulation, est d'environ 1700 poids lourds sur l'A25 et entre 7 000 à 12 000 poids lourds sur l'A16. Cet important trafic se traduit, notamment sur l'A16, par des tronçons supportant plus de 30 % de camions. Le réseau routier départemental n'est pas en reste avec 13 % de poids lourds en direction de Dunkerque le matin, sur la liaison A16/RN225 ou la RD52/ville de Dunkerque, par exemple.

Le trafic routier sur l'A16 connait des phénomènes de congestion et de sécurité routière. Ces phénomènes sont, en partie, liés à l'activité portuaire de Dunkerque et de Calais, mais aussi à l'activité du site d'Eurotunnel. Ainsi, les difficultés de circulations sont constatées :

- au niveau de l'axe A16 / Car Ferry : phénomène épisodique mais de plus en plus fréquent qui engendre un besoin important de stockage / délestage des poids lourds ;
- au niveau du giratoire des continents (Loon-Plage) : phénomène amplifié à chaque déchargement de Ferry (120 poids lourds + 200 véhicules légers) ;
- au niveau de l'entrée sur l'autoroute A16 (échangeur n°53), avec des files d'attentes de poids lourds et véhicules légers dans le port Ouest.

LE TRAFIC POIDS LOURDS



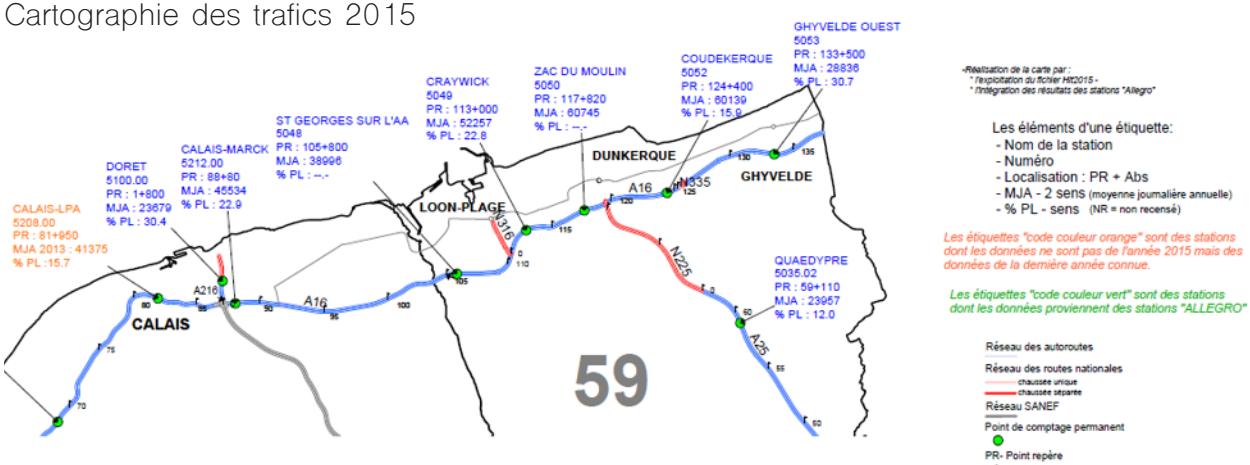
Le trafic routier : zoom sur l'A16

- Le trafic le plus important sur l'A16 est constaté au niveau de l'agglomération dunkerquoise ;
- Le trafic double entre la frontière belge (Ghyvelde Ouest : 28 836 véhicules en moyenne par jour) et Coudekerque-Branche (60 139 véhicules en moyenne par jour) ;
- Globalement, les trafics baissent au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'agglomération dunkerquoise ;
- Le pourcentage de poids lourds est très élevé (plus de 30 % au niveau de Ghyvelde) ;
- Le trafic évolue en moyenne de 2 à 3 % par an.

Le trafic sur l'A16 est donc dense, avec un pourcentage de poids lourds élevé. Le nombre d'accidents y est cependant limité mais lorsqu'il y en a, les encombrements prennent rapidement de l'ampleur et la répercussion sur le réseau urbain, dont le jalonnement n'est pas adapté à cette situation, provoque également une surcharge du réseau. L'augmentation des flux en lien avec les projets de développement des ports de Calais et Dunkerque, ainsi que la hausse des flux urbains, renforcent la problématique de l'A16 qui risque à terme de passer d'une situation de congestion à une véritable saturation.

LES STATIONS DE COMPTAGE DE LA DIR NORD

Cartographie des trafics 2015



Source : DIR Nord

Le trafic généré par la zone industrialo-portuaire est de l'ordre de 13 Mt par an, ce qui fait de Dunkerque le premier pôle de fret ferroviaire français (13 % du fret national). Ce tonnage représente en équivalent routier environ 2 600 à 3 400 poids lourds/jour*.

L'optimisation des dessertes ferroviaires portuaires est un enjeu important pour le GPMD : augmenter la capacité ferroviaire du port et permettre l'accès direct en traction électrique sur les faisceaux du port Ouest (desserte des terminaux à pondéreux et conteneurs ainsi que des zones logistiques).

À noter que l'artère Nord-Est du réseau ferroviaire français est reliée au port ouest par une voie électrifiée de bout en bout qui permet l'acheminement de trains lourds de pondéreux, notamment vers l'Est de la France.

Au sein du territoire portuaire, les mouvements ferroviaires varient en fonction de l'activité industrielle.

La part modale du transport ferroviaire, dans les pré et post acheminements portuaires, s'élève à 31 % en 2015.

* calculé sur la base de 50 semaines de 5 jours/an et de poids lourds de 15 tonnes et 20 tonnes.

LE TRAFIC FRET – SNCF RÉSEAU



Source : SNCF réseau

Le TMJA correspond au nombre de trains circulant par jour (nombre de trains annuels / 365).
Données issues de la base LERINS 2013 pour les informations de trafic.

Premier port fluvial de la région Hauts-de-France, le trafic annuel portuaire est de 2,9 millions de tonnes en 2015. Ce trafic représente l'équivalent de 580 à 773 poids lourds/jour*. Il est en constante augmentation depuis les années 2000.

Le port de Dunkerque poursuit son objectif de développement d'un service d'acheminement fluvial régional de conteneurs, en continuité directe des services maritimes. Depuis fin 2013, Nord Ports Shuttle (NPS), filiale de la Compagnie fluviale de transport (CFT) et du Terminal à conteneurs de Dunkerque (TdF) opère un service de transport fluvial de conteneurs entre Dunkerque, Lille LCT (Lille Conteneurs Terminal) et Dourges LDCT (Lille Dourges Conteneur Terminal) sur la base de 3 à 4 rotations/ semaine. Contargo North France opère, quant à lui, un service similaire entre Dunkerque et Valenciennes.

En plus de son utilité en matière de transport de marchandises, le réseau fluvial de la région Flandre-Dunkerque a une fonction touristique, qui génère également du trafic. L'analyse du nombre de passages de bateaux plaisance montre une tendance à la baisse. En 2015, les bateaux de plaisance privée étaient au nombre de 653 sur le canal de Furnes, et celui de Bourbourg au niveau des écluses de comptage du pont de Ghyvelde, de Bourbourg et du Jeu de Mail, soit presque 200 bateaux de moins qu'en 2005. Concernant la plaisance professionnelle, le nombre de bateaux est passé de 57 à 7 entre 2005 et 2015 sur les mêmes points de comptage**.

Au total, sur ces canaux, 31 % des plaisanciers privés sont belges, 25 % sont français, 22 % sont néerlandais et 18 % sont britanniques. Il s'agit donc d'une plaisance de proximité.

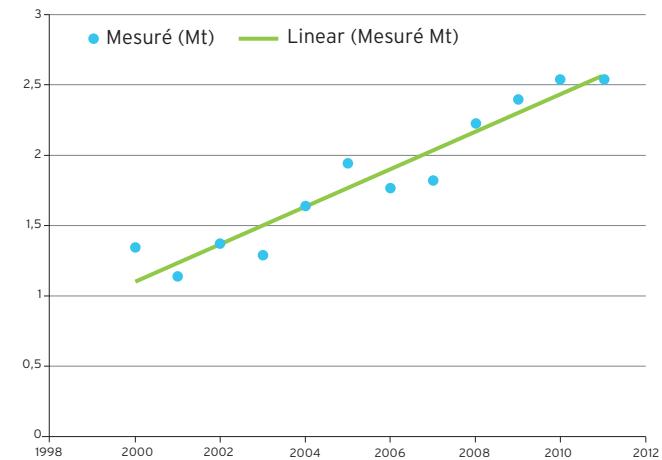
* calculé sur la base de 50 semaines de 5 jours / an et de poids lourds de 15 tonnes et 20 tonnes.
** rapport annuel, observatoire territorial et transfrontalier du tourisme fluvial, 2015.

Le trafic roulier concerne les navires utilisés pour transporter entre autres des véhicules (poids lourds et véhicules légers ainsi que cars et remorques non accompagnées), chargés grâce à une ou plusieurs rampes d'accès. On les dénomme aussi "Ro-Ro", de l'anglais Roll-On, Roll-Off signifiant littéralement "roule dedans, roule dehors", pour faire la distinction avec les navires de charge habituels où les produits sont chargés à la verticale par des grues.

Dunkerque est le second port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne. En 2015, le trafic roulier enregistré au terminal ferry de Loon-Plage était de 16,25 millions de tonnes.

Les douze escales quotidiennes de la ligne Dunkerque-Douvres (DFDS) permettent d'embarquer camions et remorques, véhicules de tourisme et passagers (3,19 millions de passagers transportés en 2015).

L'ÉVOLUTION DU TRAFIC FLUVIAL SUR LE GPMD



Source : GPMD

3

LES TRANSPORTS SPÉCIFIQUES ET IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Le transport de matières dangereuses

Une matière est classée comme dangereuse lorsqu'elle est *"susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de ses propriétés physico-chimiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer"*. Le transport de matières dangereuses ne concerne donc pas uniquement les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits régulièrement utilisés, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.

La région Flandre-Dunkerque doit donc faire face à des risques liés aux transports de matières dangereuses par voie :

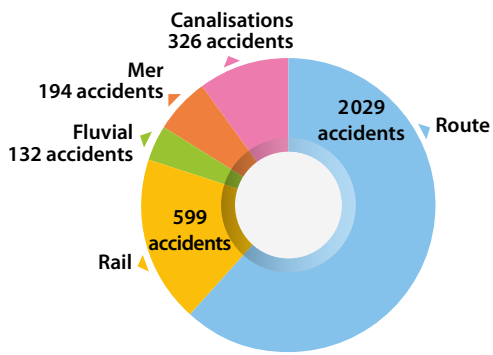
- routière : notamment sur les axes supportant un trafic TMD important sont : RD1, A16, RN225, RD601 ;
- ferroviaire : notamment avec la gare de triage de Grande-Synthe qui est un point sensible car il s'agit d'un carrefour ferroviaire important ;
- fluviale : essentiellement sur le canal à Grand gabarit ;
- maritime : fréquentation importante du détroit du Nord-Pas-de-Calais ;
- et par canalisations : transport d'hydrocarbures, de gaz…

Selon un rapport du CESER (de 2013), dans l'ancienne région Nord - Pas de Calais, le trafic terrestre de matières dangereuses est proche de 12 % du trafic global, soit 2,5 points plus élevé qu'au niveau national. Le transport s'effectue à 76 % par la route, loin devant le rail (20 %) et les voies d'eau (4 %).

Au niveau national, le transport routier est à l'origine de deux tiers des accidents de transport de matières dangereuses. Selon la base ARIA du Bureau d'analyses des risques et pollutions industriels (BARPI), 3 280 accidents, survenus lors de transports de matières dangereuses, sont recensés entre 1992 et 2011. Les accidents de transport de matières dangereuses surviennent majoritairement sur la route (62 %).

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Nombre d'accidents recensés par type de transport entre 1992 et 2011



Aucun accident de transport aérien n'est recensé dans la période considérée.
Les accidents de transport par canalisations ne comportent pas les accidents de distribution (1 246 accidents sur la période considérée).

Source : MEDDTL, base ARIA, janvier 2012

Les transports exceptionnels

Il n'existe pas de cartographie des itinéraires de convois exceptionnels. Les dossiers de demande sont traités au cas par cas au sein de la DREAL Nord Pas-de-Calais-Picardie. Le GPMD vérifie, quant à lui, le cas échéant les capacités portantes des ouvrages empruntés.

Des conventions de passage sont également élaborées entre le GPMD et des entreprises actives dans le domaine portuaire. À titre d'exemple, la convention établie avec EDF pour permettre le transfert de pièces de grandes dimensions entre le terminal à conteneurs et la centrale nucléaire de Gravelines.

La logistique urbaine

Cette problématique concerne principalement l'agglomération littorale et quelques communes de l'avant pays. Les activités localisées en ville (commerces, services) génèrent en effet des trafics spécifiques qui doivent être pris en compte. Il n'existe pas à l'heure actuelle de réglementation précise et surtout unifiée en matière de livraisons (horaires, emplacements réservés), dans la région Flandre-Dunkerque.

Des liens évidents entre transport de marchandises et déplacements des personnes

La particularité de l'agglomération dunkerquoise réside notamment dans les liens étroits entre la ville et le port. Le transport routier de marchandises se mêle donc aux flux de véhicules légers des particuliers, au réseau de transport en commun et aux autres modes de déplacements des personnes. Ainsi, transport de marchandises et déplacements sont en interrelation permanente.

Les Plans de déplacements entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) en Nord-Pas-de-Calais, les entreprises de plus de 500 salariés doivent élaborer un Plan de déplacement entreprises (PDE), notamment pour organiser les déplacements des salariés. Ce seuil est abaissé à 250 salariés lorsque l'entreprise est située en zone d'activité.

Ainsi, des entreprises comme Arcelor Mittal, Aluminium Dunkerque ou encore le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines, organisent les déplacements de leurs salariés. À noter également la démarche du PDZIE (Plan de déplacements de la zone industrielle Est), en cours à l'échelle de 178 entreprises.

Ces PDE permettent de mener des réflexions sur les déplacements en lien avec le travail pour aboutir à des actions concrètes en faveur des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture (covoiturage, transports en commun, modes actifs...). Ils contribuent ainsi à la réduction du trafic automobile dans la région Flandre-Dunkerque, donc à l'amélioration de la qualité de l'air.

Depuis le 1er janvier 2018, les plans de mobilité sont obligatoires pour les d'entreprises de plus de 100 salariés au sein des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Au sein des collectivités de moins de 100 000 habitants, les seuils du PPA sont maintenus Désormais, 61 entreprises sont soumises à l'obligation d'élaborer un plan de mobilité.

Les grands projets impactant le transport de marchandises

Le projet de canal Seine-Nord Europe aura un impact sur le transport fluvial de marchandises. Il prévoit la réalisation d'un canal à Grand gabarit, long d'environ 100 km, entre l'Oise (Compiègne) et le canal Dunkerque-Escaut (Cambrai).

Le GPMD est composé d'un port à marée (port Ouest) et d'un port à flot (port Est). L'essentiel des terrains disponibles étant situé au niveau du port Ouest, le développement y sera concentré. Voici le détail des différents projets impactant le transport de marchandises :

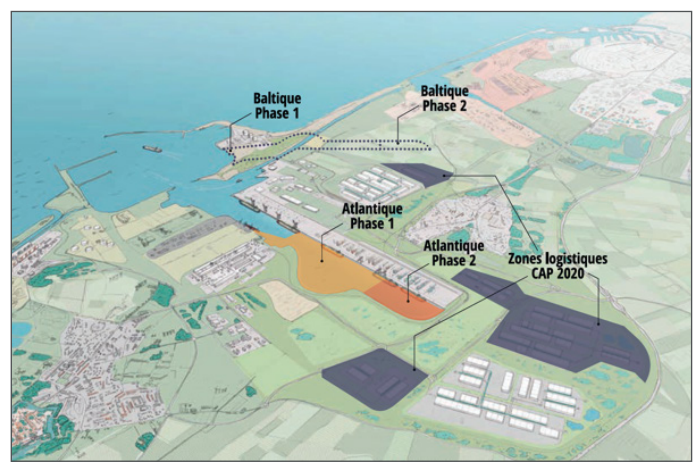
- DLI : Le projet DLI Sud (Dunkerque logistique Internationale) consiste à aménager une plateforme multimodale, sur une surface d'environ 125 hectares ;
- ZGI : Une "Zone de grande industrie" de 160 ha a été identifiée sur le territoire portuaire (communes de Bourbourg, Craywick et Saint-Georges-sur l'Aa) afin d'accueillir des industries de grande superficie ;
- Terminal de Flandre : ce projet consiste à étendre le quai de Flandre, afin d'augmenter les capacités de traitement des marchandises conteneurisées, avec un objectif de 680 000 EVP de capacité à terme.
- Projet "Cap 2020" : ce projet a pour objectif d'étendre les capacités du port de Dunkerque dans un contexte économique où le marché conteneurs

est en pleine croissance (30 à 50 M EVP supplémentaires attendus dès 2025 dans les ports de la rangée Nord, principale porte d'entrée des marchandises pour l'Europe). Le positionnement géographique privilégié du GPMD, le foncier disponible, la bonne connexion aux infrastructures ferroviaires et fluviales sont autant d'atouts favorables au développement du transport de conteneurs sur le territoire. Ce projet s'inscrit dans le prochain projet stratégique du GPMD mais s'écrit dès maintenant. L'objectif est de capter 2,3 % du marché en 2035 soit 2,5 millions d'EVP (0,7 % aujourd'hui).



Source : VNF

Les projets de développement à proximité de la région Flandre-Dunkerque auront également un impact important sur le transport de marchandises. Par exemple, le projet Calais Port 2015, qui correspond aux travaux d'agrandissement et de modernisation du port de Calais qui disposera en 2021 de 3 postes ferries de grande capacité, pouvant accueillir des bateaux de 240 mètres de long.



Source : GPMD

Des impacts conséquents sur l'environnement

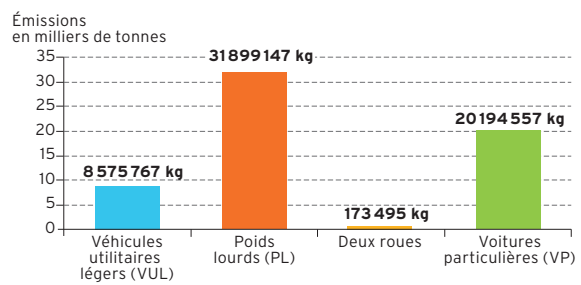
La région Flandre-Dunkerque dispose d'atouts économiques majeurs dans le domaine de l'industrie et des transports : un complexe industrialo-portuaire compétitif, un territoire bien desservi par les infrastructures de transports terrestres (autoroutes, réseau ferroviaire). Cependant, ces atouts économiques génèrent des nuisances (pollution atmosphérique, urbanisation d'espaces naturels et agricoles...) à maîtriser dans une logique de développement durable.

En région Flandre-Dunkerque, plus des trois quarts des émissions proviennent du secteur industriel. Cependant, la pollution générée par le secteur des transports est importante. En effet, comme il est précisé dans le tome 2 de *"L'environnement en NPdC - les pressions"*, le secteur des transports constitue le principal émetteur d'oxydes d'azote (NOx) avec 62 000 tonnes émises au niveau régional en 2008. Ces émissions sont, pour plus de la moitié (de l'ordre de 52 % soit près de 32 kT), dûes aux poids lourds (dont la motorisation est quasi-exclusivement diesel) et en second lieu aux voitures particulières (33 % soit 20 kT). La part des véhicules utilitaires est plus faible (moins de 15 %, soit 8,6kt) et celle des deux roues anecdotique.

Les impacts du transport routier de marchandises concernent également les nuisances sonores. La carte ci-contre présente le classement des voies bruyantes (de 1 à 5), déduite de la largeur maximale du secteur de nuisances sonores. Ces niveaux sonores sont calculés en fonction des caractéristiques des voies (trafics, vitesses, allures, pourcentage de poids lourds, revêtement de chaussée, géométrie de la voie : profil, largeur, rampe) selon des méthodes normalisées.

LES ÉMISSIONS ESTIMÉES DE NOx

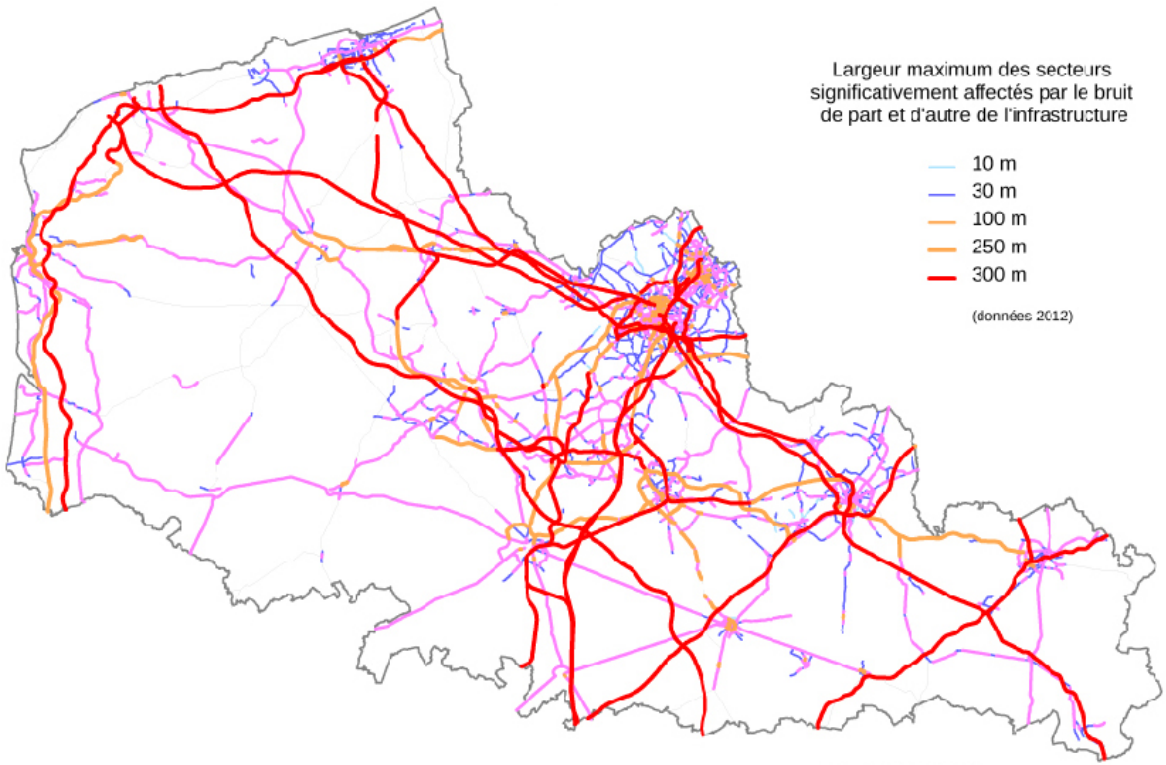
Pour le secteur du transport par route (personnes et biens) en 2008



Source : ATMO

LE CLASSEMENT DES VOIES BRUYANTES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

Carte régionale du classement des voies



Source : DREAL DDTM 5962 ©PPIGE NPDC 2009 ©IGN BDcarto®

SYNTHESE ET ENJEUX

Les forces

- Situation géographique privilégiée.
- Accessibilité via un réseau de transport dense et structuré, en lien avec les grands corridors européens de fret.
- GPMD, qui permet à la fois le trafic conteneurisé, vraquier et roulier.
- Forte implication dans le report modal ferroviaire et fluvial, avec une part des modes alternatifs atteignant près de 50 %.
- Trafic fret très important : 1er port fluvial de la région, 1ère place de fret ferroviaire de France.
- Projets de développement du GPMD et aménagements.
- Dynamiques existantes (exemples : navettes fluviales conteneurisées, nombreuses démarches PDE en cours...).

Les faiblesses

- Flux de transit très importants, dont le territoire ne bénéficie pas.
- Part importante du transport routier.
- Exposition du territoire aux risques du transport de matières dangereuses.
- Forte utilisation de l'A16, avec phénomènes de congestion.
- Réseau fluvial relativement mal connecté aux réseaux environnants (amélioration prévisible avec le canal Seine Nord Europe). Fiabilité du réseau fluvial à améliorer (doublement de certaines écluses) et problématique du stationnement sur voie d'eau.
- Nuisances générées par le transport de marchandises : pollution de l'air, bruit.

Les opportunités

- Canal Seine Nord Europe : développement du transport fluvial.
- Extension de l'hinterland du GPMD.
- Mise en réseau des ports HdF : Hub logistique du Nord-Ouest de l'Europe.
- Poursuite du développement de la multimodalité et des transports massifiés.
- Rev3 et développement d'une économie post-carbone.
- Optimisation des connexions entre les réseaux ferrés portuaire et national.

SYNTHESE ET ENJEUX

Les menaces

- Augmentation des flux de transport routier en lien avec les projets de développement : saturation prévisible de l'A16.
- Risques, transport de matières dangereuses.
- Amplification des flux de transit.
- Concurrence avec les ports voisins.
- Sensibilité de l'économie portuaire à la baisse de la production industrielle.
- Concurrence sur le réseau ferroviaire entre transport de voyageurs et fret.
- Impacts de l'écotaxe sur les poids lourds en Belgique (phénomène à évaluer).

La situation géographique privilégiée de la région Flandre-Dunkerque et l'importance des flux concentrent des enjeux considérables en matière de transport de marchandises. D'autre part, le développement économique de la région Flandre-Dunkerque et de son port, ainsi que les projets des territoires voisins, comme le projet Calais Port 2015 engendreront une hausse de l'ensemble des flux. L'un des enjeux majeurs est donc de poursuivre la réflexion intégrée autour du report modal, notamment au regard des évolutions prévisibles des conditions de circulation sur l'A16.

L'ouverture attendue du canal Seine-Nord Europe permettra à terme d'étendre l'hinterland fluvial du port, notamment vers la Picardie et la région parisienne, et augmentera le trafic fluvial en Flandre-Dunkerque.

La particularité du territoire réside notamment dans les liens étroits entre la ville et le port, en mêlant transport de marchandises, flux de véhicules légers, réseaux de transports en commun... Ainsi, l'enjeu dans le cadre du SCoT est de favoriser une cohérence d'ensemble du transport de marchandises et des déplacements.

SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque

SCoT

Région Flandre-Dunkerque

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

XII

LE LITTORAL DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE



SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

XII- LE LITTORAL DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

SOMMAIRE

1 LE LITTORAL DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE P 493

La Loi Littoral

Le littoral de la région Flandre-Dunkerque

2 L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL P 499

Les espaces proches du rivage

Les coupures d'urbanisation

Les espaces remarquables

Les espaces urbanisés littoraux

Le cas spécifique du Grand port maritime de Dunkerque

Ce dossier SCoT a été réalisé avec le concours des bureaux d'études Even Conseil (état initial de l'environnement et évaluation environnementale), AID Observatoire (diagnostic et stratégie commerce), la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (dynamique agricole), et en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'AGUR.

1

LE LITTORAL DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral est entrée en vigueur le 3 janvier 1986. Elle est codifiée aux articles L121-1 à L121-51 du code de l'urbanisme.

Elle s'applique aux communes désignées comme étant littorales c'est-à-dire dire riveraines des mers et des océans. C'est le cas pour la région Flandre-Dunkerque car bordée par la Mer du Nord. Les communes concernées sont les communes de Bray-Dunes, Dunkerque, Ghyvelde (sans la partie des Moëres), Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage et Zuydcoote.

L'objectif de cette loi est de garantir un équilibre entre développement urbain littoral (qui peut subir une forte pression estivale) et préservation des espaces naturels :

- en orientant et limitant l'urbanisation ;
- en protégeant les espaces littoraux remarquables et caractéristiques, et les espaces boisés significatifs le cas échéant ;
- en préservant les milieux nécessaires aux équilibres biologiques et écologiques ;
- en préservant et développant les activités économiques liées à la proximité de l'eau ;

tout en garantissant un accès au littoral pour le public.

Elle a pour cela défini plusieurs outils que le SCoT doit préciser :

- la capacité d'accueil des espaces urbanisés et à urbaniser ;
- l'identification des espaces proches du rivages ;
- l'identification des coupures d'urbanisation ;
- l'identification des espaces remarquables et caractéristiques du littoral.

Elle a aussi défini un principe d'organisation du développement dont les potentialités se réduisent au fur à mesure de la proximité avec la façade littorale.

Ainsi sur l'ensemble du territoire des communes littorales, l'urbanisation ne peut se faire qu'en continuité des agglomérations et villages existants, et sous conditions dans les secteurs déjà urbanisés autres qu'agglomération et village. Des dérogations sont possibles, notamment pour les constructions agricoles et forestières, et les éoliennes.

Dans les espaces proches du rivages, l'urbanisation doit être limitée.

Dans la bandes 100 mètres (mesurée à partir de la limite haute du rivage), toute urbanisation est interdite, en dehors des espaces urbanisés. Il existe cependant un régime dérogatoire pour les services publics ou activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau, et pour la sécurité (maritime et aérienne, défense nationale, sécurité civile, fonctionnement des aérodromes et services publics portuaires autres que port de plaisance).

La servitude de passage sur le littoral (EL9) destinée à assurer le passage des piétons le long du littoral et de leur assurer un libre accès au littoral est suspendue de manière exceptionnelle à l'intérieur d'un port maritime (*cf. décret n°77-753 du 7 juillet 1977 pris pour l'application de l'article 52 de la loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 instituant une servitude de passage des piétons sur le littoral*).

La région Flandre-Dunkerque est bordée par la Mer du Nord. Elle bénéficie, ainsi, d'un front de mer d'une longueur de 37 km (comptés depuis la frontière belge à la limite du département du Pas-de-Calais). Il s'étale sur l'espace marin jusqu'aux 12 miles (soit 22 km) au Nord et jusqu'aux pieds de coteaux de l'Houtland (ancien trait de côte) au Sud.

Cet espace littoral comprend le Domaine public maritime (DPM). On peut distinguer le domaine public maritime artificiel et le domaine public maritime naturel.

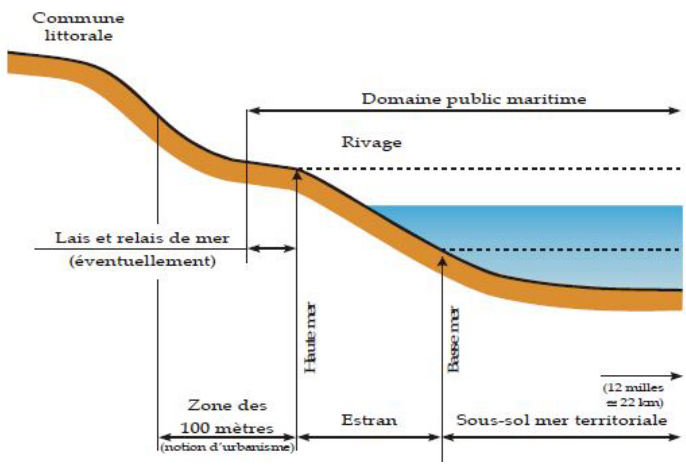
Le domaine public maritime naturel de l'État comprend le sol et le sous-sol de la mer (entre la limite extérieure de la mer territoriale et le rivage de la mer) et des étangs salés (en communication directe, naturelle et permanente avec la mer), et des lais (retrait définitif de la mer) et relais (dépôts alluvionnaires) de la mer.

Le domaine public maritime artificiel est, quant à lui, constitué des ouvrages ou installations (appartenant à une personne publique) qui sont destinés à assurer la sécurité et la facilité de la navigation maritime, et des biens immobiliers (appartenant à une personne publique) concourant au fonctionnement d'ensemble des ports maritimes et situés à l'intérieur des limites administratives des ports maritimes.

Selon les travaux de la DDTM du Nord*, le domaine public maritime a été délimité (*cf carte - page suivante*).

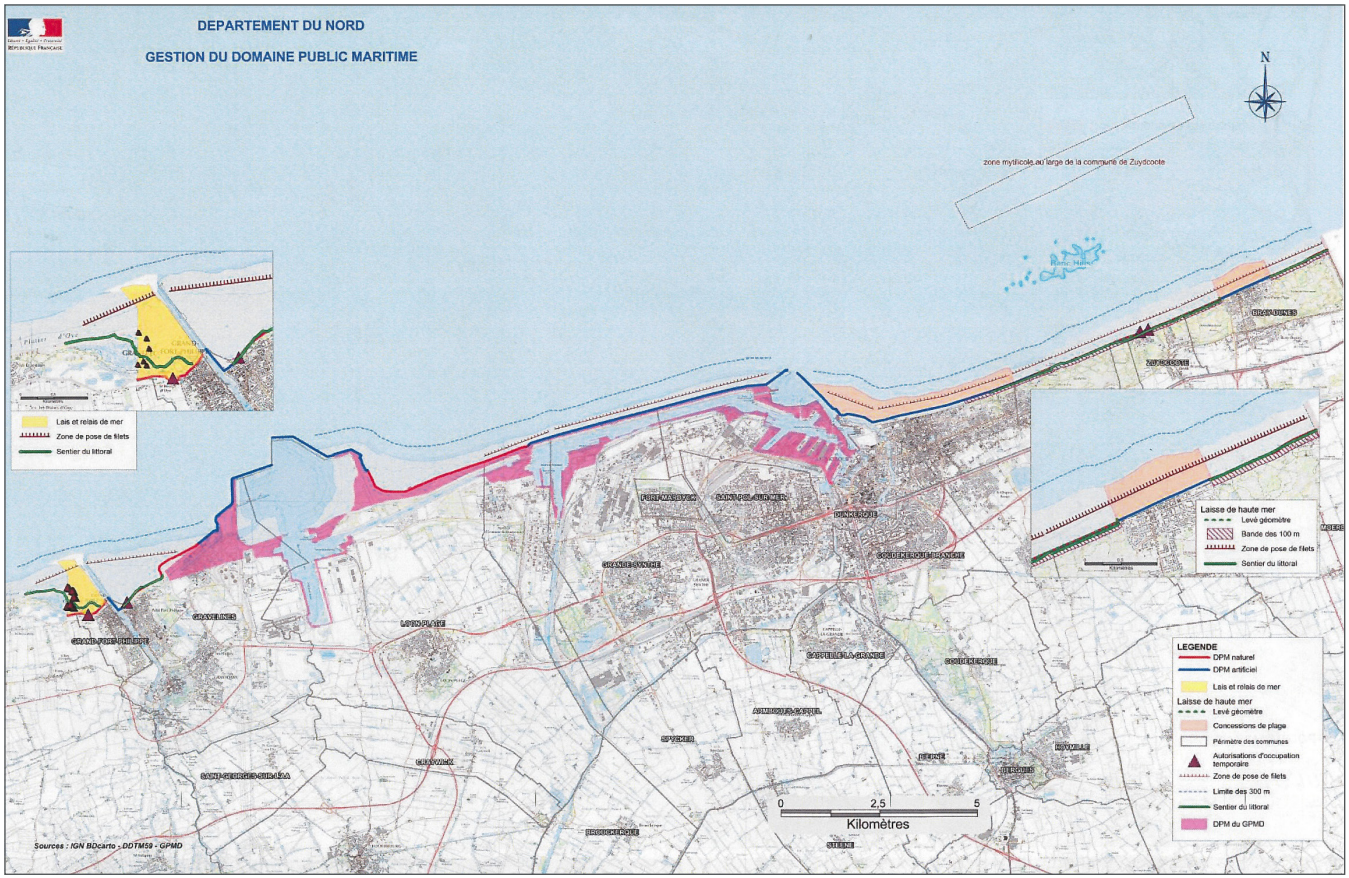
Le domaine public maritime artificiel s'étend sur 18 km du centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines à la digue des Alliés à Dunkerque. Il fait partie de la circonscription portuaire du Grand port maritime de Dunkerque. Sur cet espace, le domaine public maritime est géré directement par le Grand port maritime de Dunkerque.

LE DOMAINE PUBLIC MARITIME, RIVAGE, LAIS ET RELAIS...



* Stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel du Nord - DDTM - Juin 2014

LA DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME



Source : Stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel du nord - DDTM - Juin 2014

2

L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

Le SCoT de la région Flandre-Dunkerque approuvé en 2007 avait déjà pris en compte les dispositions de la loi littoral. Les documents d'urbanisme locaux de la communauté urbaine de Dunkerque et de la commune de Ghyvelde en ont assuré la mise en œuvre. Par conséquent, les dispositions du SCoT de 2007 ont été reprises en intégralité, complétées et mises à jour des évolutions réglementaires.

Les espaces proches du rivage n'ont pas fait l'objet d'une définition précise dans le texte originel de la loi littoral, ni par aucun texte d'application.

Par le biais de la jurisprudence, plusieurs critères ont été précisés: distance séparant la zone du rivage, le caractère urbanisé ou non de la zone, la covisibilité entre cette zone et la mer.

Le SCoT de 2007 avait précisé les critères à prendre en compte pour leur délimitation:

- la distance au rivage en tenant compte des infrastructures pouvant matérialiser une rupture avec le littoral,
- la présence d'éléments reflétant une influence ou une ambiance maritime,
- la nature des espaces contigus,
- la co-visibilité des espaces concernés et de la mer.

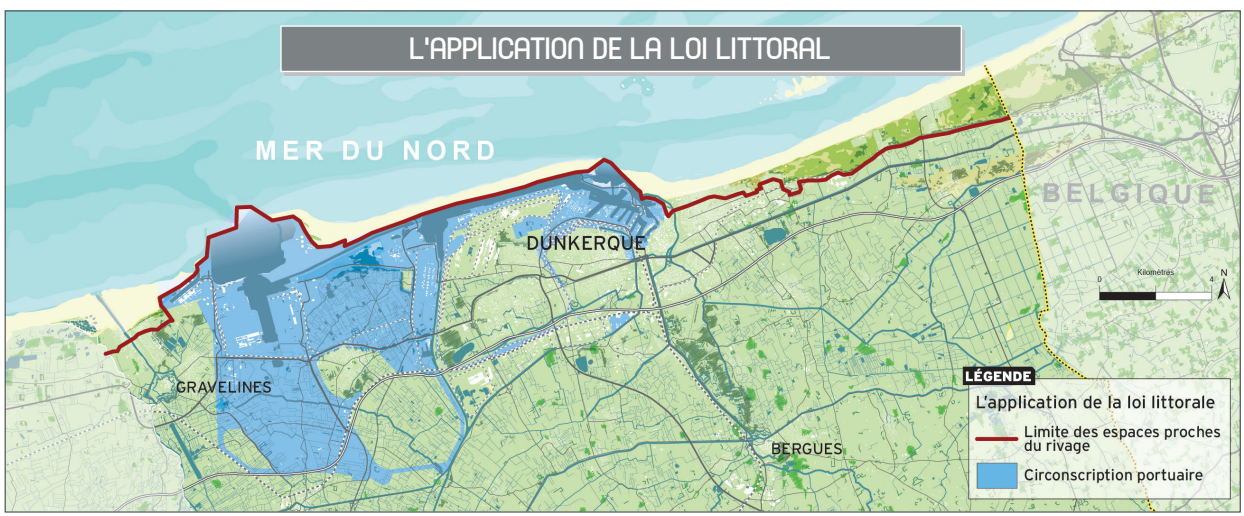
Ces critères ont été maintenus pour définir les espaces proches du rivage sur toutes les communes littorales.

Sur le territoire du Grand port maritime de Dunkerque, compte tenu de la vocation économique actuelle et attendue liée directement au port et à son développement, à l'absence de fréquentation du public autre que les personnes habilitées et travaillant sur le site, la délimitation des espaces proches du rivage a repris la délimitation de la circonscription portuaire.

Sur le territoire de la commune de Dunkerque, le secteur de la digue promenade de Malo (secteur du Kursaal) est considéré comme un espace proche du rivage, mais entièrement artificialisé, faisant partie du centre-ville de Dunkerque.

Modalités de protection dans les documents d'urbanisme locaux:

> Dans le PLUc de la CUD, les possibilités d'extension ont été limitées au potentiel existant dans le tissu urbain: comblement de dents creuses, opérations de démolition-reconstruction, extension de constructions existantes, surélévation de bâtiments existants. Les règles d'urbanisme correspondant à la morphologie urbaine dominante; l'extension de l'urbanisation est limitée.



Les coupures d'urbanisation sont des espaces naturels qui permettent d'éviter la constitution d'un front bâti continu en bord de mer et de maintenir des paysages caractéristiques et peuvent remplir des fonctions récréatives ou contribuer au maintien et au développement d'activités agricoles. Elles peuvent inclure quelques constructions voire des aménagements.

Les coupures d'urbanisations identifiées dans le SCoT de 2007 et reprises dans les documents d'urbanisme locaux sont maintenues.

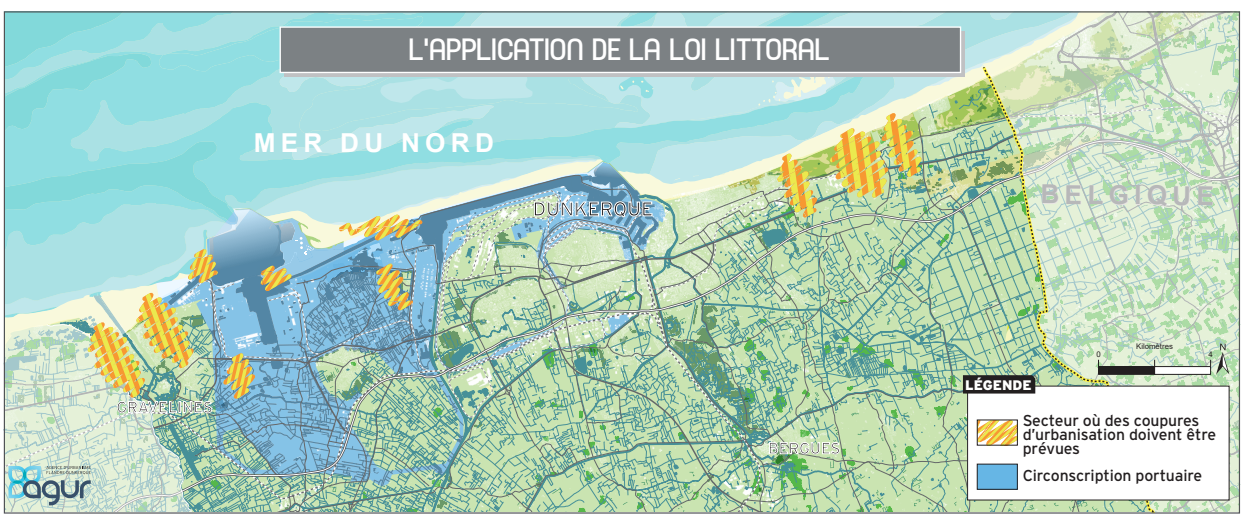
Il s'agit de :

- l'Ouest de Grand-Fort-Philippe,
- l'Est de Gravelines, entre les quartiers de Petit-Fort-Philippe et des Huttes et la zone industrialo-portuaire,
- les zones naturelles séparant le quartier de l'usine des quartiers centraux de Leffrinckoucke (partie Ouest de la zone maraîchère du pont de Leffrinckoucke, longeant la RD 79),
- l'Ouest de Zuydcoote (dunes de l'hôpital maritime et du camping, parc du CPIE, ferme Nord),
- l'espace séparant Zuydcoote de Bray-Dunes (dune Marchand et ferme Fonteyne).

Modalités de protection dans les documents d'urbanisme locaux :

Le PLUc de la CUD a eu recours soit un zonage NPT soit un zonage AL.

Pour ces deux zonages, aucune urbanisation nouvelle n'est pas possible à l'exception des aménagements nécessaires à la préservation des sites et paysages, les travaux nécessaires aux infrastructures routières, ferrées et fluviales, aux cheminements (piétons, cyclistes et équestres) et aux réseaux (eau, assainissement, distribution et productions d'énergie...). Pour la zone AL, sont également autorisés : les services publics ou d'intérêt collectif et la reconstruction à l'identique d'un bâtiment agricole détruit par un sinistre.



De nouveaux espaces à inscrire en coupure d'urbanisation :

Sur le territoire de la circonscription portuaire, le GPMD, par le biais de son Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN) et la mise en œuvre de mesures compensatoires, a ainsi délimité des espaces n'ayant pas vocation à accueillir des activités économiques (*cf. carte ci-dessous*) dont certains présentent les caractéristiques d'une coupure d'urbanisme.

Il s'agit :

- de la coulée verte de Mardyck et du cœur de nature n°5 contiguë,
- du cœur de nature n°2 situé entre les implantations de BASF et HSWT d'un côté et SNF de l'autre.

Ces espaces naturels sont de nouvelles coupures d'urbanisation à délimiter et protéger dans le document d'urbanisme intercommunal.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE NATUREL (SDPN) DU GPMD



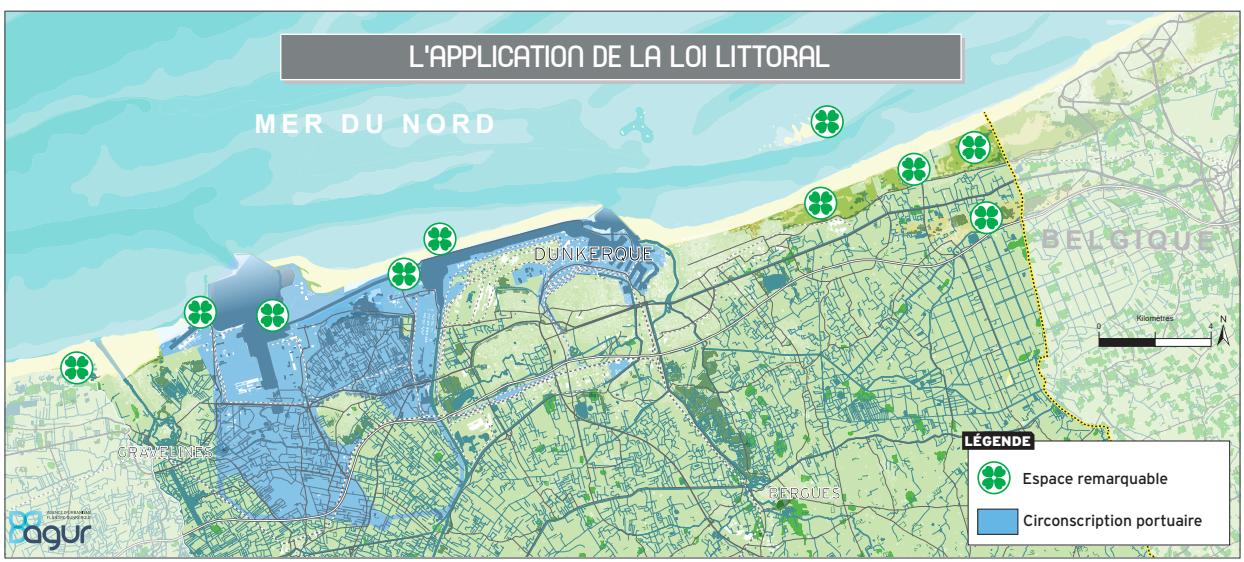
Source : Projet stratégique 2020-2024 - GPMD

Les espaces remarquables sont des espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Un décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, comportant notamment, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent, les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (...).

Le SCoT de 2007 avait identifié les espaces remarquables qui ont fait l'objet d'une traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme locaux. Il s'agit de:

- la partie du Platier d'Oye située sur le territoire communal de Grand-Fort-Philippe, au vu de l'existence d'une zone de protection spéciale (site ZPS FR3110039 – 01/06/1998) ;
- la zone Natura 2000 Dunes de la plaine maritime flamande (zone spéciale de conservation - site FR3100474 proposé comme site d'intérêt communautaire en juillet 2003), et comprenant une grande partie du domaine public maritime de l'Est de Dunkerque, ainsi que les dunes littorales de Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes (appartenant par ailleurs à un site classé par arrêté du 31/08/1998, et comprenant la réserve naturelle de la dune Marchand) ;



- la dune fossile de Ghyvelde, en tant que zone Natura 2000 (ZSC, proposée comme site d'intérêt communautaire FR3100475) ;
- les espaces de dunes relictuelles des quartiers balnéaires de l'est de Malo-les-Bains (commune de Dunkerque - Méridien, Licorne, Terminus, Parc du vent);
- les espaces dunaires, en front de mer de Leffrinckoucke, situés en continuité du précédent espace remarquable (à l'exception des petites parcelles séparant des constructions).

La zone Natura 2000 Bancs des Flandres (zone spéciale de conservation FR 3102002 proposée comme site d'intérêt communautaire confirmée en novembre 2011) située en mer n'est pas reprise en raison de l'absence de document d'urbanisme de gestion de l'espace maritime au niveau local. La définition de prescriptions aurait été sans application.

Sur le territoire de la circonscription portuaire, la mise en œuvre du Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN - *cf carte page 478*) et des mesures compensatoires liées à la réalisation du terminal méthanier, ont permis d'inscrire au titre des espace remarquables les espaces suivants:

- le sanctuaire de biodiversité n°1, au sud de la jetée des huttes,
- les sanctuaires de biodiversité n°3 et n°4 situés à l'entrée et au sud du canal des Dunes.
- le sanctuaire de biodiversité n°2 correspondant à la Digue du Break – Dunes du Clipon.

Modalités de protection dans les documents d'urbanisme locaux:

Dans le PLUC de la Communauté urbaine de Dunkerque, ces espaces ont fait l'objet d'un classement inconstructible en zone naturelle de protection stricte , NPT.

Dans le PLU de la commune de Ghyvelde, la dune fossile a fait l'objet d'une classement en zone naturelle de protection stricte, inconstructible NPT.

Les constructions existantes ont la possibilité de s'étendre sous conditions.

La caractérisation des espaces urbanisés littoraux est modifiée suite à l'adoption de la Loi n°2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 qui a modifié les dispositions de la loi Littoral.

Ainsi, selon l'article L121-8 du code de l'urbanisme, *"l'extension de l'urbanisation se réalise en continuité avec les agglomérations et villages existants. Dans les secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages identifiés par le SCoT et délimités par le plan local d'urbanisme, des constructions peuvent être autorisés (...). Ces secteurs déjà urbanisés se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par, entre autres, la densité de l'urbanisation, sa continuité, sa structuration par des voies de circulation et des réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets, ou la présence d'équipement ou de lieux collectifs."*

Il en résulte une modification de la caractérisation des espaces urbanisés littoraux par rapport à celle établie dans le SCoT de 2007.

L'agglomération au sens de la loi Littoral comprend désormais deux définitions : l'une s'appliquant aux espaces urbanisés situés en dehors de la circonscription portuaire, et l'autre s'appliquant aux espaces urbanisés situés dans la circonscription portuaire.

Pour les espaces urbanisés situés en dehors de la circonscription, les critères de classement sont :

- la mixité fonctionnelle,
- un nombre important de constructions (> 1000),
- une densité élevée selon la typologie de l'espace central dans l'armature urbaine (agglomération centrale, pôle d'équilibre ou pôle secondaire),
- les caractéristiques du tissu urbain (village-rue, ville fortifiée, village de pêcheurs, cité d'habitat ouvrier, ville balnéaire, quartier d'habitat collectif ou d'habitat groupé, lotissement...).

Dans cette catégorie, sont concernés :

- les secteurs urbanisés centraux et continus (tels que définis par les enveloppes urbaines en annexe) de Grand-Fort-Philippe et de Gravelines,
- les secteurs urbanisés centraux et continus (tels que définis par les enveloppes urbaines en annexe) de Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke,
- les secteurs urbanisés centraux (tels que définis par les enveloppes urbaines en annexe) de Loon-Plage, Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde.

Pour les espaces urbanisés situés dans la circonscription, les critères sont les suivants :

- l'accueil d'au minimum 3 activités économiques portuaires et industrielles contiguës, quelle que soit la nature du/des bâtiment(s) (entrepôt, hangar, usine, logistique...),
- une occupation présentant de grandes emprises foncières pouvant être liées généralement à la nature de l'activité (risques technologiques et mesures de réciprocité, process de fabrication...),
- des autorisations d'aménagement délivrées sur des sites de développement futur et/ou des travaux d'aménagement en cours destinés à accueillir de nouvelles activités économiques,
- d'anciens sites d'activités faisant l'objet d'une gestion spécifique (ex : décharge, site en cours de réinvestissement).

Le village au sens de la loi Littoral se définit comme

suit : espaces urbanisés accueillant entre 50 et moins de 1 000 constructions groupées, présentant une certaine densité (en lieu avec la nature du tissu urbain) mais ne pouvant pas être caractérisé d'urbanisation diffuse, desservis par des voies de circulation, et comportant des équipements publics. .

Au regard du nombre et de la densité des constructions, notamment, sont concernés :

- la cité des Dunes, sur la commune de Leffrinckoucke,
- Leffrinckoucke-Village, sur la commune de Leffrinckoucke,
- Mardyck sur la commune de Dunkerque.

La délimitation des agglomérations et villages dans le PLUiHD doit s'appuyer sur la délimitation des enveloppes urbaines, et la prise en compte de l'existence de coupure physique d'urbanisation.

La présence d'équipements d'intérêt collectif avec des projets de développement nécessaires à la continuité de services nécessite de leur permettre un certain développement. Leur situation littorale impose d'organiser ce développement à des fins de protection des ressources littorales. Le classement en **autre secteur urbanisé** permet d'y répondre. Les critères de classement sont :

- secteur déjà urbanisé/artificialisé,
- accueil ou vocation d'accueil d'équipements d'intérêt collectif (dans les domaines médical, para-médical, médico-social, et touristique) ayant un rayonnement territorial et/ou supra-territorial.

Sont classés dans cette catégorie :

- La Maison d'accueil spécialisée, La Dune aux Pins, à Ghyvelde,
- L'Hôpital maritime de Zuydcoote,
- La Ferme Nord située à Zuydcoote.



Statut

La région Flandre-Dunkerque est dotée d'un Grand port maritime. Ce port a le statut d'Opération d'intérêt national (OIN), conformément au décret pris en Conseil d'État et à l'article R102-3 du code de l'urbanisme. Ce statut a été renouvelé le 28 décembre 2015.

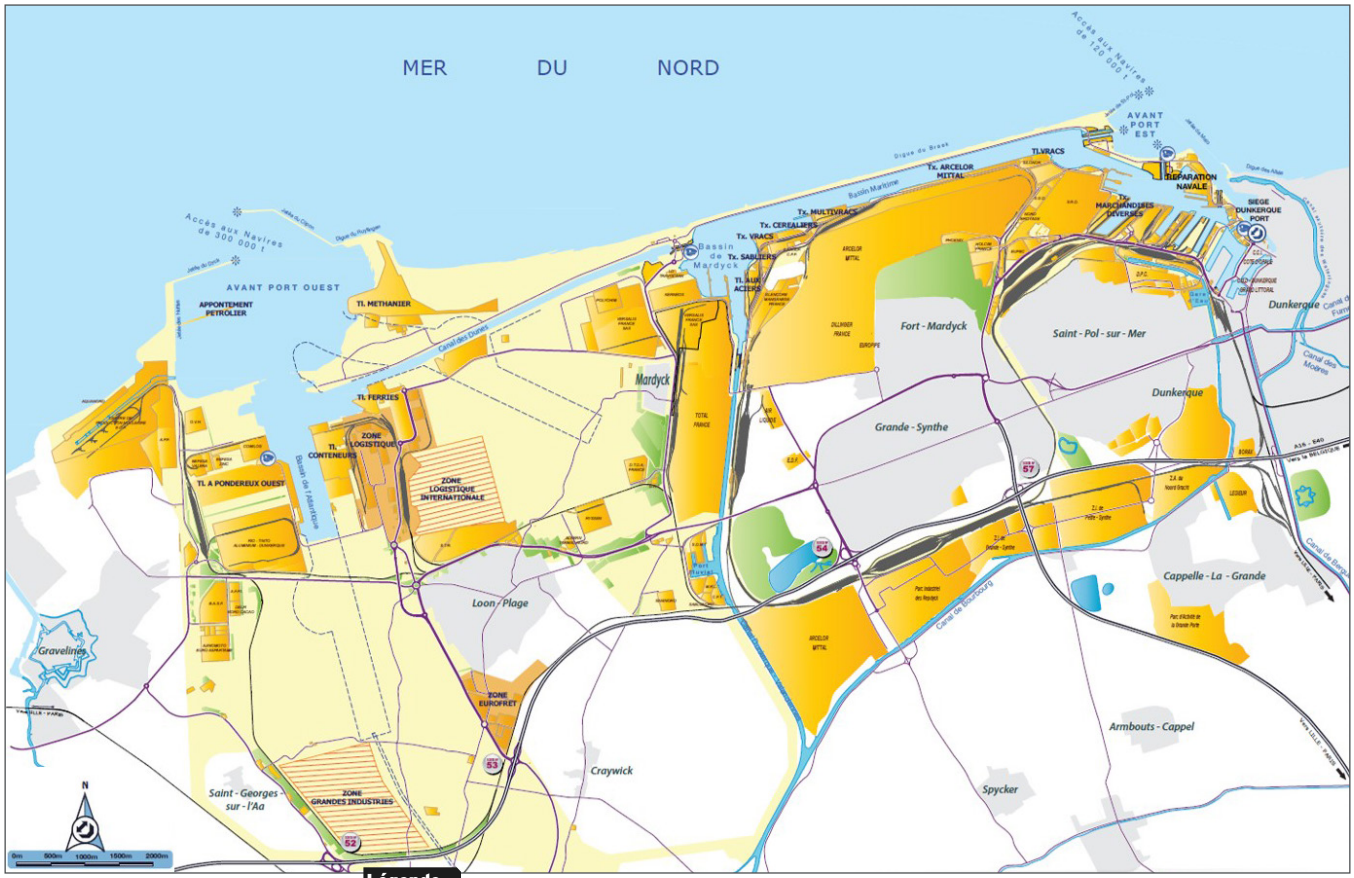
L'opération d'intérêt national n'a pas de définition précise. Cette notion est apparue au moment de la décentralisation en matière d'urbanisme (et du transfert de compétences) pour répondre au besoin de préserver des prérogatives de l'État pour la réalisation d'opérations d'envergure. Ainsi, dans ce périmètre, les autorisations sont délivrées au nom de l'État.

Périmètre

La circonscription portuaire s'étend sur près de 38 000 hectares en mer et 7 000 hectares répartis sur plusieurs communes de la Communauté urbaine de Dunkerque et acquis par deux déclarations d'utilité publique en 1969 et 1976.

Cet espace fait partie du domaine public maritime artificialisé sous gestion du GPMD.

LE PLAN DU PORT



Source : GPMD

Projet stratégique

S'inscrivant dans la vision stratégique de développement définie pour une période 2014 – 2018, le GPMD s'engage dans une autre phase de son développement : le projet "Cap 2020" qui s'appuie sur quatre orientations stratégiques :

- se positionner comme le port du nord de la France, notamment en captant l'hinterland naturel de Dunkerque sur le segment du conteneur ;
- devenir une porte d'entrée de l'Europe en développement les liens avec les plateformes multimodales intérieures ;
- confirmer l'évolution vers un port durable et responsable qui prend en compte son environnement dans les développements futurs ;
- être un port partenaire par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et le dialogue avec la société civile.

Le **projet Cap 2020** consiste à :

- augmenter les capacités d'accueil pour accroître le rayonnement et l'activité du port en adaptant les infrastructures pour augmenter la part de la filière conteneur et ainsi renforcer la position du port de Dunkerque dans le Range Nord ;
- porter un projet responsable : en favorisant le report modal vers des solutions de transport modal moins polluantes, en respectant et concrétisant le Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN) qui dédie des espaces à la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des aménagements portuaires stratégiques sur l'environnement et en assurant une réutilisation responsable des déblais de chantier au bénéficie de la défense des côtes et de la lutte contre la submersion marine.

Source : www.cap2020-dunkerque.fr

Plan d'aménagement et de développement durable (PA2D)

C'est le volet développement durable de la vision stratégique du Grand port maritime de Dunkerque.

Il est composé de cinq orientations fondamentales, lignes directrices sur des problématiques transversales ou plus localisées.

L'orientation 1 a pour objectif de "mettre en œuvre une économie portuaire verte et socialement responsable" en réduisant les impacts environnementaux et en développant l'écologie industrielle, en réduisant les risques, en veillant à développer les capacités de production d'énergie et à l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment.

L'orientation 2 vise à s'adapter aux changements climatiques (en adaptant les aménagements) et à encourager la diminution des émission industrielles.

L'orientation 3 concerne la mise en œuvre d'une stratégie portuaire durable par un hinterland élargi et un report modal renforcé, en visant notamment la complémentarité des ports régionaux et transfrontaliers et en privilégiant la massification et le report modal.

La quatrième orientation est relative à la déclinaison de la durabilité : richesse naturelle et paysagère et développement portuaire. Les objectifs sont de prendre en compte le patrimoine naturel, les espaces à forts enjeux écologiques et leur continuité, et de protéger les valeurs paysagères d'un territoire industriel.

Enfin, la dernière orientation vise à faire de l'agglomération dunkerquoise une ville-port durable par la coordination des politiques urbaines et portuaires d'aménagement et de développement durable, l'amélioration de la culture de gouvernance portuaire et la valorisation du patrimoine et de la culture portuaire.

Une des mises en œuvre du PADD s'est traduite notamment par la réalisation du Schéma directeur du patrimoine naturel.

Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN)

Même si la vocation du Grand port maritime de Dunkerque est le développement économique local à partir d'investissements importants pour adapter ses infrastructures aux besoins d'aujourd'hui et de demain; il a aussi mesuré l'importance des enjeux environnementaux existants sur son territoire. Le SDPN est ainsi le document d'orientations du Port pour la prise en compte des milieux naturels dans sa politique d'aménagement pour les prochaines années.

Le port est directement concerné par les sites Natura 2000 "Dunes de la plaine flamande" et "Bancs de Flandres". La réserve naturelle du Platier d'Oye jouxte son périmètre. Enfin, il intègre ou jouxte plusieurs ZNIEFF.

Six grandes familles d'habitat naturel se retrouvent sur le port (en excluant les espaces industriels et artificialisés):

- les plages et milieux salés ou saumâtres (façade littorale et fonds des bassins maritimes);
- le cordon dunaire, entre le canal des Dunes et la dune du Braek;
- les milieux ouverts de type pelouse, prairie, friche ;
- les boisements et forêts de type spontané ou issus de plantation;
- les zones de présence de l'eau: fossés, canaux, plans d'eau, marais, bassins;
- les zones de culture situées dans l'arrière pays poldérien.

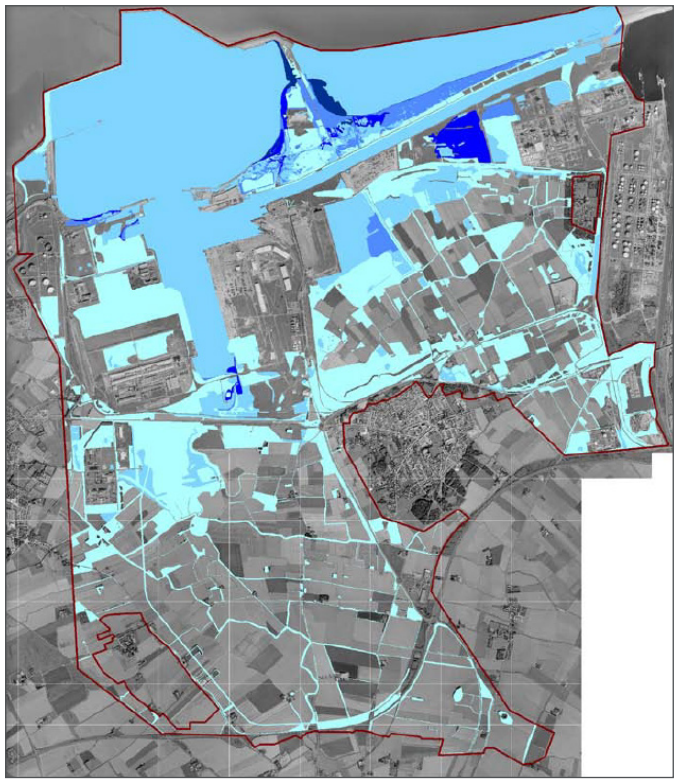
Ce n'est pas moins de 350 espèces de plantes dont 70 espèces remarquables d'intérêt patrimonial. Du coté de la faune, le port est l'un des sites de reproduction pour les Limicoles tels que l'Échasse blanche, le Grand Gravelot. S'y trouve également une forte population d'amphibiens dont le crapaud calamite notamment. Trois espèces de mammifères marins sont présents régulièrement: le phoque veau marin, le phoque gris et le marsouin commun.

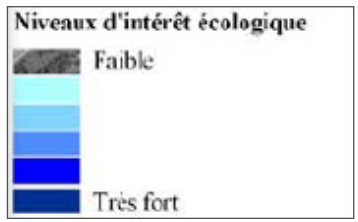
L'indice d'intérêt écologique global a été défini pour mieux appréhender la qualité écologique des espaces portuaires. Il a été mesuré, sur des unités de territoire homogènes auxquelles des notes ont été attribuées pour différents facteurs écologiques: habitat naturel, flore, faune...

La représentation cartographique de cet indice met en avant:

- la présence importante de milieux banalisés;
- des milieux aux enjeux écologiques très élevés, le long du littoral: avant-port Ouest, Clipon, fond du bassin de l'atlantique.

LES NIVEAUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE





LA SYNTHÈSE DE L'ÉCOBILAN À LONG TERME

Par type de milieux terrestres (en hectares)

Grands types de milieux	Potentiellement impacté	Restauré et conservé
Végétations des vases et autres substrats salés	10,8	20,1
Végétations dunaires xérophiles à mésophiles	78,9	70,6
Végétations dunaires hygrophiles	47,2	3,8
Prairies et fourrés des substrats sableux	105,2	92,2
Prairies humides et roselères	66,3	90,4
Boisements feuillus hygrophiles	0,4	22
Pièces d'eau	36,5	76,1
Boisements feuillus et fourrés mésophiles	59,6	125,5
Prairies mésophiles diverses	77,5	73,1
Prairies et millieux pionniers rudéralisés	238,2	134,8
Prairies de fauche et pâtures	159,5	274,3
Total	879,9	982,9

En croisant cet indice et le projet de développement stratégique, un écobilan a ainsi été réalisé en calculant, phase par phase puis globalement, le bilan des milieux susceptibles d'être impactés par les travaux d'aménagement portuaire.

L'écobilan est équilibré en superficie et niveau d'intérêt écologique. Une recherche d'équilibre a également été réalisée afin de maintenir les habitats naturels les plus remarquables.

983 hectares de milieux préservés ou recréés contre 880 hectares de milieux potentiellement impactés.

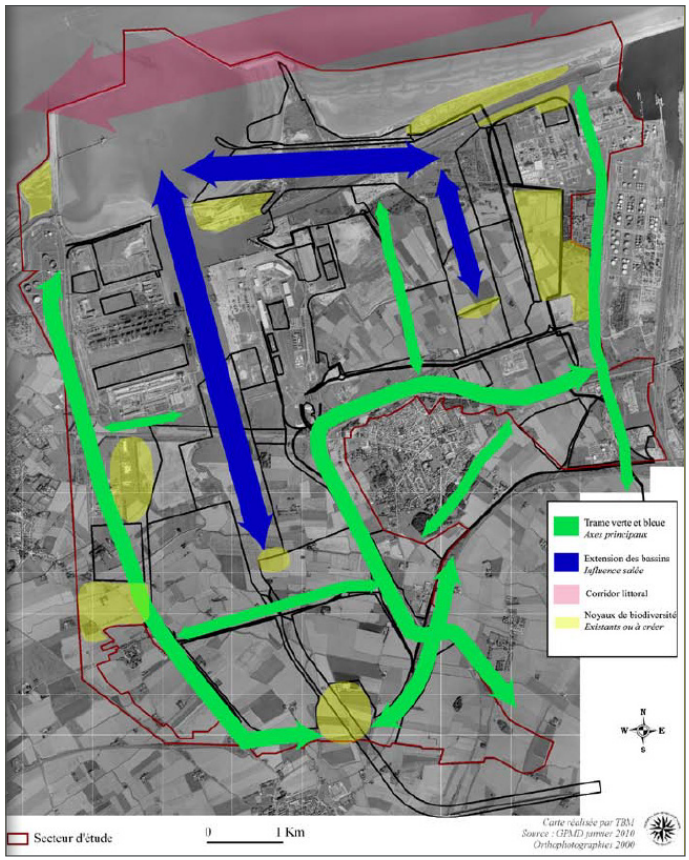
Source : Conserver la biodiversité sur le territoire portuaire de Dunkerque-port - GPMD - 2010

De façon à rendre compatible activités économiques et fonctionnalités, le SDPN se fixe six objectifs :

- conserver le patrimoine naturel dans les noyaux de biodiversité ;
- restaurer les milieux naturels ;
- renforcer les fonctionnalités et les connexions écologiques ;
- mettre en place les principes d'évitement et d'atténuation des impacts des projets de développement portuaire ;
- développer et partager la connaissance ;
- intégrer le SDPN dans un contexte plus large.

Le schéma de principe des infrastructures naturelles

Outil complémentaire du SDPN pour la mise en œuvre de ses objectifs, il identifie les noyaux de biodiversité et le réseau de connexion biologiques permettant les échanges entre les noyaux de biodiversité.



SCoT Flandre-Dunkerque
Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr

AGUR
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque

03 28 58 06 30

Isabelle RICHARD : i.richard@agur-dunkerque.org



SCoT Flandre-Dunkerque